

1537-1987  
De l'Académie

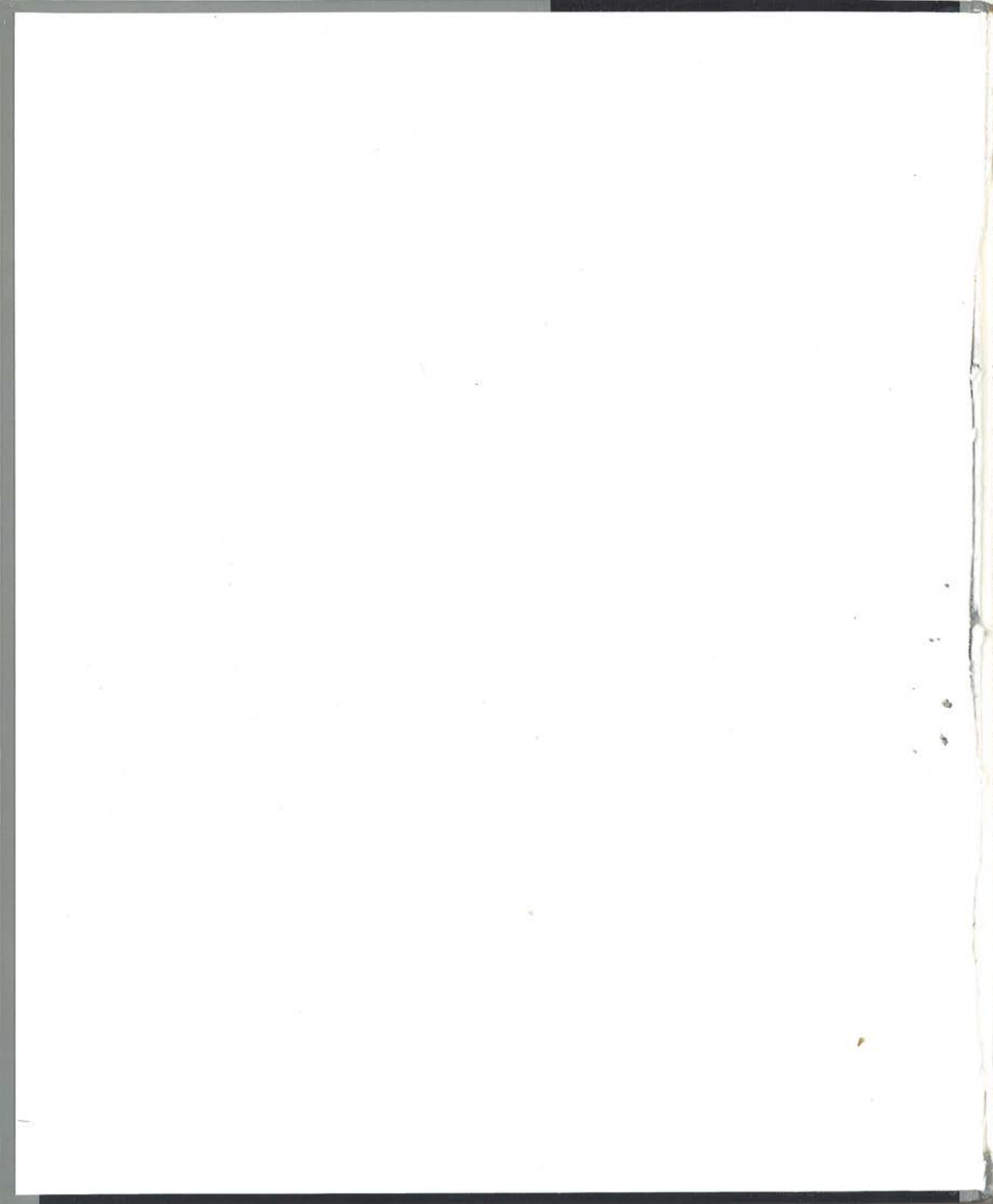
1537



à l'Université de  
Lausanne

Musée historique  
de l'Ancien Evêché





Université de Lausanne

De l'Académie  
à l'Université  
de Lausanne  
1537-1987  
450 ans d'histoire

Musée historique  
de l'Ancien-Evêché  
Lausanne 1987



# Préface

*André Delessert, recteur* L'Université de Lausanne commémore cette année sa naissance en 1537. Parmi les diverses manifestations destinées à marquer cet anniversaire, il a été imaginé une exposition consacrée aux quatre cent cinquante ans d'histoire de notre Haute Ecole. Madame Marie-Claude Jequier, conservatrice du Musée de l'Ancien-Evêché, a immédiatement manifesté son intérêt pour ce projet. Une commission a été chargée d'élaborer un programme. Monsieur Pierre Chessex a reçu le mandat de le réaliser en qualité de commissaire de l'exposition. De nombreux collaborateurs, appartenant pour une bonne part à l'Université, se sont joints à eux pour établir la documentation iconographique et pour présenter les différents secteurs de l'exposition. Au nom du Rectorat, j'adresse à tous les membres de cette équipe si efficace l'expression de notre profonde gratitude pour leur dévouement et leur compétence.

\* \* \*

*L'idée d'évoquer par une exposition quatre siècles et demi d'histoire de notre Maison relève de la gageure. Pour ceux d'entre nous qui y ont fait leurs études, il suffit d'une certaine odeur de craie, ou de la vue d'une certaine chaire sculptée, pour faire revivre tel cours de mathématiques ou de philosophie. Le portrait d'un de nos professeurs nous restitue sa voix, son caractère, jusqu'à certains aspects de sa discipline auxquels il était attaché. La physionomie d'Alexandre Vinet s'accorde bien à ce que l'histoire a retenu de lui. Mais les autres, les centaines de professeurs, les milliers d'étudiants dont nous savons si peu de chose? Cette figure rébarbative de vieux maître barbu dissimule-t-elle sous son étrange coiffure aplatie des trésors de subtilité ou de chaleureuse collégialité? Que pensait, en les écrivant, l'auteur de ces obséquieuses flatteries à LL.EE. de Berne? On le devine mal.*

*D'autant plus que l'histoire de l'Académie de Lausanne reste à faire, pour la plus grande part. Le précieux ouvrage d'Henri Meylan « La Haute Ecole de Lausanne 1537-1937 », qui vient d'être réédité, se veut une esquisse. Malgré la présence de détails révélateurs et d'exemples suggestifs, son propos est de nous montrer la grande trajectoire de notre Maison au cours de ses quatre premiers siècles d'existence. De nombreuses lacunes subsistent. Ainsi, la pénible affaire du Consensus, qui y est tout juste mentionnée et qui n'est qu'effleurée dans la monographie de Philippe Meylan sur Jean Barbeyrac, mériterait une étude très approfondie. Sans parler du dernier demi-siècle au cours duquel notre Université a tant évolué.*

*On voit dès lors apparaître la visée principale de cette entreprise. En présentant au public des témoignages de quatre cent cinquante ans d'histoire académique lausannoise, les organisateurs de l'exposition le mettent en face d'un véritable miracle. Comment un pays essentiellement campagnard, peu porté aux audaces intellectuelles, a-t-il su faire vivre une Haute Ecole, sans interruption, durant quatre siècles et demi, au cœur d'une Europe en perpétuel bouleversement? Ceux qui créèrent notre Maison, ceux qui la firent prospérer et durer ont griffé de leur plume ces feuillets. Ils sont là, figés devant l'œil du graveur ou l'objectif du photographe. On aimerait les voir s'animer et tenir leur rôle dans les grandes controverses ou les petites intrigues qui agiterent l'Ecole. Cette interrogation, ces énigmes retiennent aujourd'hui l'attention de nos historiens. Une série de monographies va sortir incessamment de presse. Une importante étude sur l'histoire sociale de notre Université est en cours, grâce à l'aide du Fonds national de la recherche scientifique. Le projet est ambitieux. Mais faire revivre le passé de notre Haute Ecole, c'est éclairer de vastes pans de l'histoire vaudoise, ou même de l'histoire tout court.*

\* \* \*

*Les événements qui ont marqué son origine et son évolution ont donné à notre Université une atmosphère et un style très particuliers. Nos hôtes étrangers y sont souvent plus sensibles que nous qui y vivons quotidiennement. Une telle exposition doit faire prendre conscience au pays tout entier, et tout spécialement à sa communauté universitaire, qu'ils ont un héritage à mettre en valeur. Ils le feront mieux s'ils connaissent les circonstances qui, par le passé, conduisirent notre Maison à l'épanouissement et les erreurs qui, parfois, la plongèrent dans la médiocrité.*

*Pour ceux qui ont la responsabilité de l'Université, pour ceux qui l'incarnent aujourd'hui, cette exposition a une signification supplémentaire. Leur tour viendra de s'immobiliser pour la postérité, dans une attitude avantageuse ou un peu ridicule. Des écrits resteront, dont ils ne pourront plus ni s'enorgueillir, ni se repentir. Ils sont en droit d'espérer qu'alors leurs successeurs s'efforceront de reconstituer leur pensée et leur action avec autant d'indulgence que de lucidité. C'est le service que nous pouvons rendre aujourd'hui à ceux qui firent notre Ecole. Et, instruits par l'expérience, nous pourrons donner à notre réflexion et à nos actes un sens plus clair et plus élevé.*

## Liste des prêteurs

### **Bâle**

Museen an der Augustinergasse  
Universität Basel

### **Berne**

Bernisches historisches Museum  
Burgerbibliothek Bern  
Faculté de médecine de l'Université de Berne  
Fondation Gottfried Keller  
Kunstmuseum  
Naturhistorisches Museum  
Stadtbibliothek Bern

### **Genève**

Archives du Collège Calvin  
Bibliothèque publique et universitaire  
Musée historique de la Réformation

### **Lausanne**

Archives cantonales vaudoises  
Archives de la Ville  
Bibliothèque cantonale et universitaire  
Bibliothèque de l'Hôpital ophtalmique  
Bibliothèque de l'Institut d'anatomie  
Cabinet des médailles  
Clinique psychiatrique universitaire, Prilly  
Centre hospitalier universitaire vaudois, CHUV-direction générale  
CHUV-service d'anesthésiologie  
CHUV-service de radiodiagnostic  
CHUV-institut de microbiologie  
Ecole polytechnique fédérale-Lausanne  
Hôpital ophtalmique  
Musée cantonal des beaux-arts  
Musée de géologie  
Musée historique de l'Ancien-Evêché, collections de l'Association du Vieux-Lausanne  
Musée olympique  
Musée et jardin botanique cantonaux  
Musée zoologique cantonal  
Université de Lausanne: Archives du rectorat  
Salle du Sénat  
Service de presse et d'information  
Service des sports  
Sociétés d'étudiants  
Université de Lausanne, Faculté des lettres, Centre de recherches sur les lettres romandes  
Université de Lausanne, Faculté de médecine, Institut de microbiologie  
Université de Lausanne, Faculté des sciences:  
Institut de biologie et de physiologie végétales  
Institut de chimie minérale et analytique  
Institut de physique expérimentale  
Université de Lausanne, Institut de police scientifique et de criminologie

**Macolin** Bibliothèque E.F.G.S.

**Neuchâtel** Archives d'Etat; Institut de géologie de l'Université

**Orbe** Musée du Vieil-Orbe

**Paris** Bibliothèque Nationale; Société géologique de France

**Penthéréaz** Eglise évangélique réformée vaudoise

**Saint-Légier** Eglise évangélique réformée vaudoise

**Vevey** Musée Jénisch

**Zurich** Medizinhistorische Sammlung der Universität; Zentralbibliothek;  
Zentralbibliothek, graphische Sammlung

**Prêteurs privés**

Monsieur Pierre Desbaillets

Monsieur François Forel

Monsieur Renaud de Haller

Monsieur Paul-Emile Pilet

Monsieur et Madame Claude Reymond

Monsieur Casimir de Rham

Monsieur Dominique Rivier

Monsieur Jean Rumpf

Monsieur Vincent von Sinner

Monsieur Gérard Wanders

Nous remercions également les collectionneurs suivants de leur aimable collaboration:

Bâle, Universitätsbibliothek

Berlin, Staatliche Museen Preussischer Kulturbesitz

Berne, Bibliothèque Nationale

Besançon, Bibliothèque Municipale

Musée des beaux-arts

Bologne, Archivio di Stato

Museo Civico

Copenhague, Bibliothèque Royale

Dijon, Centre Jean Walras, Université

Fribourg, Musée d'Art et d'Histoire

Groningue, Gemeentearchief

Universiteitsmuseum

Leyde, Academisch Historisch Museum

Londres, The British Museum

The National Gallery

New York, Rockefeller Institut for Medical Research

Nyon, Musée historique

Paris, Musée du Louvre

Schaffhouse, Museum zu Allerheiligen



## Collaborateurs scientifiques

M. Bernard Andenmatten, assistant de recherche, Université de Lausanne.  
M<sup>me</sup> Danielle Anex-Cabanis, chargée de recherche, Université de Toulouse.  
M. Garry Apgar, professeur, Université de Yale, USA.  
M. Claude Bucher, directeur des sports universitaires, Université de Lausanne.  
M. Jean-Claude Bünzli, professeur, Université de Lausanne.  
M. Giovanni Busino, professeur, Université de Lausanne.  
M. Silvio Corsini, bibliothécaire, Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne.  
M. Olivier Fatio, professeur, Université de Genève.  
M<sup>me</sup> Nathalie Gardiol, assistante, Université de Lausanne.  
M. Pierre Gavin, coordinateur bibliothéconomique REBUS, Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne.  
M<sup>me</sup> Anne Geiser, conservateur, Cabinet des médailles, Lausanne.  
M. Ernest Giddey, délégué aux affaires universitaires, Lausanne.  
M<sup>me</sup> Doris Jakubec, professeur-associé, Université de Lausanne.  
M. Gilbert Kaenel, conservateur, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne.  
M<sup>me</sup> Marianne Laufer, licenciée ès sciences sociales, Lausanne.  
M. Colin Martin, conservateur honoraire, Cabinet des médailles, Lausanne.  
M. Jacques Mathyer, professeur honoraire, Université de Lausanne.  
M. Olivier Meuwly, licencié en droit, Université de Lausanne.  
M. Jean-Daniel Morerod, assistant, Université de Lausanne.  
M. Gino Muller, conservateur, Musée et jardin botanique cantonaux, Lausanne.  
M. Agostino Paravicini Bagliani, professeur, Université de Lausanne.  
M<sup>me</sup> Francine Paschoud-van de Kerchove, vice-présidente de l'Association vaudoise des femmes universitaires, Grandvaux.  
M. Louis-Daniel Perret, directeur-adjoint, Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne.  
M. Paul-Emile Pilet, professeur, Université de Lausanne.  
M<sup>me</sup> Brigitte Pradervand-Amiet, assistante, Université de Lausanne.  
M. Dominique Rivier, professeur, Université de Lausanne.  
M. Olivier Robert, assistant de recherche, Université de Lausanne.  
M. Guy Saudan, chargé de recherche, Université de Lausanne.  
M. Patrick Schaefer, historien de l'art, Pully.  
M<sup>me</sup> José-Flore Tappy, assistante de recherche, Centre de recherches sur les lettres romandes, Université de Lausanne.  
M. Laurent Tissot, assistant, Université de Lausanne.  
M. Bernard Vittoz, président de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.  
M. Marc Weidmann, géologue, Jongny.  
M. Bernard Wyder, conservateur, Musée cantonal des beaux-arts, Lausanne.

Iconographie et régie rédactionnelle: M. Pierre Chessex, conservateur-adjoint, Musée historique de l'Ancien-Evêché, Lausanne.

## Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, à un moment ou à un autre de la préparation de l'exposition, nous ont apporté leur aide et leur soutien :

En premier lieu, les auteurs des textes d'introduction aux divers chapitres et les spécialistes qui ont accepté de rédiger des notices.

Les photographes qui ont travaillé pour le catalogue et l'exposition, en particulier Monsieur Bernard Delessert, Monsieur Claude Bornand et Monsieur Jean-Claude Ducret dont la compétence et la gentillesse sont sans limite.

Les spécialistes patients de diverses institutions qui nous ont aidé dans nos recherches: Monsieur Gilbert Coutaz et Monsieur Ansgar Wildermann aux Archives de la Ville de Lausanne; Monsieur Pierre-Yves Favez et Monsieur Michel Depoisier aux Archives cantonales vaudoises; Madame Marianne Zürcher-Gachet dans les collections iconographiques vaudoises du Musée de l'Elysée à Lausanne; Monsieur Bernard Wyder au Musée cantonal des beaux-arts à Lausanne; Monsieur Michel Piller dans les collections iconographiques de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève; Monsieur Hans Haeberli, directeur de la Bibliothèque des Bourgeois à Berne; Madame Anne-Elisabeth Gattlen et Monsieur Régis de Courten à la Bibliothèque nationale à Berne; Monsieur Jean-Pierre Potier et Monsieur Pierre Dockes au Centre Jean Walras de l'Université de Lyon; Monsieur Pierre Goeldlin, directeur du Musée zoologique cantonal à Lausanne; ainsi que tout le personnel de la Bibliothèque cantonale et universitaire à Lausanne, en particulier Madame Katinka Urbanovici et Monsieur Fernand Übelhart.

L'équipe de l'atelier des maquettes du service d'urbanisme de la Ville de Lausanne qui a monté l'exposition, en particulier Monsieur Max Cuendet et Monsieur Jean-Pierre Crausaz.

Madame Alfredine Wiget et Madame Chantal Albrecht au Musée historique de l'Ancien-Evêché, ainsi que Madame Catherine Kulling et tout le personnel du musée, sans l'aide desquels le montage de l'exposition aurait été bien difficile.

Tous les prêteurs publics et privés qui ont accepté de nous confier des œuvres et des documents.

Les élèves de l'atelier d'art créatif de l'Ecole cantonale des beaux-arts et d'art appliqué de Lausanne, Monsieur Jean-Pierre Blanchoud leur professeur, Monsieur Jacques Monnier-Raball leur directeur, mais plus particulièrement Hélène Becquelin qui a conçu l'affiche et qui n'a ménagé ni sa peine ni son talent pour concevoir la maquette du présent catalogue.

Madame Marie-Claude Jequier, Monsieur Guy Saudan et Monsieur Olivier Robert qui nous ont assisté dans la relecture des épreuves.

Monsieur Pierre-Yves Favez qui a réalisé l'indispensable index.

Mais encore: Monsieur Heinz Balmer, Me Claude Reymond, Monsieur William Hauptmann, Monsieur Robert Huguenin, Monsieur Eric Junod, Monsieur Pierre-Alain Liard, Monsieur Claude Comina, Monsieur Casimir de Rham, Monsieur Jean-Claude Gilliéron, Monsieur Jean-Pierre Jelmini, Monsieur Martin Germann, Monsieur Claude Secrétan, Monsieur Charles Liechti, Monsieur Jean-Louis Perrin, Monsieur Pierre Margot, Monsieur Axel Broquet et Madame Tina Grütter.

*P. C.*

## La sous-commission de l'exposition du 450<sup>e</sup> anniversaire

Madame Marie-Claude Jequier, présidente de la sous-commission.  
Monsieur le Professeur François Lasserre, président de la Commission du  
450<sup>e</sup> anniversaire.  
Monsieur le Professeur Marcel Grandjean.  
Monsieur le Professeur François Jequier.  
Monsieur le Professeur Christian Muller.  
Madame Fernande Biolley.  
Monsieur Olivier Robert.  
Monsieur Guy Saudan.  
Monsieur Pierre Chessex, commissaire de l'exposition.

## Abréviations

ACV	Archives cantonales vaudoises, Chavannes-Renens.
AVL	Archives de la Ville, Lausanne.
BCU	Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne.
BPU	Bibliothèque publique et universitaire, Genève.
MCBA	Musée cantonal des beaux-arts, Lausanne.
MHAE	Musée historique de l'Ancien-Evêché, Lausanne.
MAH	<i>Monuments d'art et d'histoire de la Suisse.</i>
RHV	<i>Revue historique vaudoise</i> , à partir de 1893.
Bibl.	Bibliographie.
cm	Centimètres (les dimensions indiquent hauteur x largeur).

# Chronologie

Les débuts de la Schola Lausannensis  
1537-1700



Conquête du Pays de Vaud par les Bernois  
[chronique de Johannes Stumpf, Zurich,  
1548]



Carte du canton de Berne par Thomas Schoepf, 1578 [détail montrant le baillage de Lausanne]

**1536** Les Bernois, ayant déclaré la guerre au Duc Charles III de Savoie, envahissent le Pays de Vaud et se substituent au Duc et à l'Evêque (Sébastien de Montfalcon avait quitté Lausanne devant l'envahisseur). Lausanne devient le chef-lieu d'un baillage bernois et obtient de LL.EE (Leurs Excellences) de Berne une part importante des biens temporels de l'Evêque et du couvent de Montheron. Deux actes de « largition » (1536 et 1548) déterminent le territoire du baillage de Lausanne qui va de la Venoge à la Veveyse, du Lac Léman aux forêts du Jorat.

Selon l'adage *cujus regio ejus religio*, le gouvernement bernois impose la Réforme à ses sujets, organise le 1<sup>er</sup> octobre la *Dispute de Lausanne* à la cathédrale et promulgue le 24 décembre l'*Edit de Réformation*.

**1537-1539** Pour relever le niveau intellectuel et moral de la bourgeoisie et pour susciter des vocations de pasteurs capables de répandre la Réforme dans le pays romand, le gouvernement bernois accorde une attention particulière aux écoles. Non pas aux écoles populaires qui étaient négligées, mais aux « collèges » propres à former de futurs serviteurs de la nouvelle Eglise.

Il n'existe pas d'acte officiel rappelant la fondation de la Haute Ecole de Lausanne, mais l'on sait que Pierre Viret, l'un des pasteurs de Lausanne, qui sera la cheville-ouvrière de l'institution, enseigne la théologie dès 1537, qu'un professeur enseigne l'hébreu et que Conrad Gessner est chargé de l'enseignement du grec, avant d'aller poursuivre sa formation de médecin à Montpellier et de devenir un des meilleurs naturalistes du XVI<sup>e</sup> siècle. La *Schola Lausannensis* est à ses débuts appelée également *schola superior* ou *schola publica* par opposition à la *schola inferior* ou *schola privata* (collège).

**1540** Le 30 octobre un mandat souverain crée un internat appelé aussi *collège des douze escoliers de Messieurs*, version protestante de l'ancien collège des Innocents fondé par l'Evêque Guillaume de Challant. Ce collège est joint à la *schola privata*, il est formé de 12 jeunes gens qui seront entretenus aux frais du gouvernement bernois sous la direction d'un précepteur. Ils seront logés à la Cité dans une des maisons du chanoine que le bailli avait ordre de réparer et de meubler.

Ce mandat souverain, le premier document officiel concernant la *schola lausannensis*, fixe également le statut des professeurs. Logés à la Cité dans les maisons qui avaient appartenu aux chanoines du chapitre, les professeurs touchaient un traitement annuel de 200 florins, plus une rétribution en nature de deux muids de froment et de deux chars de vin. Il est vraisemblable que leur enseignement ait été dispensé dans le chœur de la cathédrale, comme le laissent supposer les inscriptions d'étudiants figurant sur le tombeau d'Othon de Grandson.

1542 Nomination de l'humaniste piémontais Caelio Secondo Curione comme précepteur du collège et création pour lui d'une chaire des arts (rhétorique et philosophie).

1545 Nomination de Maturin Cordier, l'éminent pédagogue français, comme précepteur du collège. Sa réputation attire de nombreux élèves étrangers à Lausanne.

1547 *Leges Scholae Lausannensis*: premier règlement de la Haute Ecole qui codifie les ordonnances partielles ou provisoires données jusque-là. Le texte de ce règlement est l'œuvre du Bernois Simon Sulzer (1508-1585), aidé par Pierre Viret et Maturin Cordier, et s'inspire du programme du Collège de Strasbourg (1538). L'original de ce texte n'a pas été conservé et il n'en reste aujourd'hui que quatre copies postérieures à 1547.

En plus des 7 classes progressives du collège latin, 4 chaires constituent la Haute Ecole: théologie, arts libéraux, philologie grecque et philologie hébraïque.

1549 Nomination de Théodore de Bèze, humaniste bourguignon réfugié à Genève en 1548, à la chaire de grec.

1551 Une épidémie de peste amène la fermeture momentanée des écoles.

1552-1558 Théodore de Bèze est nommé *recteur* en 1552. La Haute Ecole de Lausanne (*die obere Schule* comme elle est appelée par les souverains bernois) jouit d'une immense notoriété à cette époque, étant par ailleurs la seule école de théologie protestante de langue française. Nombreux sont les professeurs de grande renommée à y enseigner: André Zébédée, Eustache du Quesnoy, Jean Tagault, Jean Ribit, François Hotman, etc. Le nombre des étudiants atteint environ 700 en 1558 (Haute Ecole et Collège confondus).

Ni la loi de 1547, ni les pièces officielles n'utilisent à cette époque le terme d'*Académie*. Cette dénomination fait pourtant son apparition dans certains papiers officiels (comme une lettre de Pierre Viret de 1549) et sera peu à peu consacrée par l'usage, bien que la désignation officielle reste jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle la *Schola Lausannensis*.

En été 1558, Théodore de Bèze donne sa démission et se retire à Genève auprès de Calvin. Les théologiens de Lausanne proches de la doctrine calviniste entrent en conflit avec les souverains bernois, adeptes de Zwingli.

1559 La Haute Ecole subit sa première crise grave. Pour des raisons à la fois théologiques (doctrine et discipline ecclésiastique) et politiques (indépendance de l'Eglise par rapport à



Tombeau d'Othon de Grandson dans le chœur de la Cathédrale de Lausanne



Pierre Viret, gravé par Pfenninger dans: *Helvetiens Berühmte Männer in Bildnissen*, 1799



Conrad Gessner par Pfenninger [op.cit]



Caelio Secondo Curione par Pfenninger [op.cit.]



Simon Sulzer, gravure tirée de N. Reusner, *Icones* [...], 1587



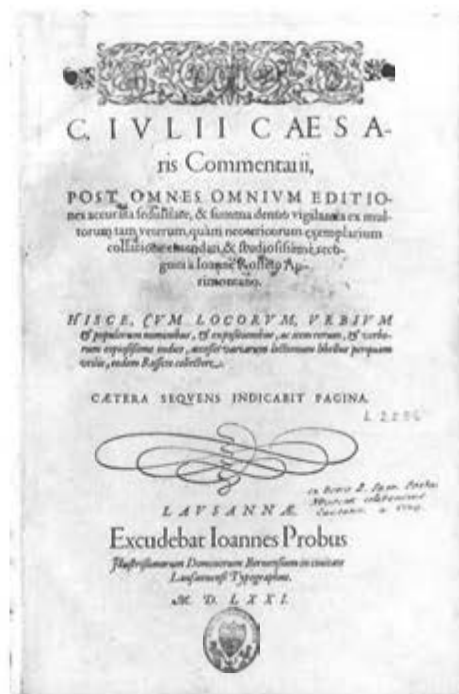
Théodore de Bèze par Pfenninger [op.cit.]



François Hotmann, gravure tirée de Bois-sard, *Bibliotheca Chalcographica* [...], 1650.



Le Collège de Genève [lettre G] sur une vue de Genève par Châtillon et Poinart pour la *Topographie française*, Paris, 1641, pl. 73 [détail]



*Civilti Caesaris Commentarii* [...], Lausanne, Jean Le Preux, 1571



Jakob Amport, professeur de théologie de 1610 à 1636, par B. Sarburgh [Burgerbibl. Bern]

l'Etat), Pierre Viret et ses collègues s'opposent au gouvernement de Berne. Viret est destitué, ses collègues quittent Lausanne, ainsi que les imprimeurs Rivery qui, censurés par le souverain, vont s'installer dans la Cité de Calvin.

Le 5 juin la *Schola Genevensis* est inaugurée à Saint-Pierre. Théodore de Bèze en est le premier recteur. Bien des professeurs et quelques étudiants de Lausanne vont s'y retrouver.

1564 «Traité de Lausanne» qui assure la paix entre Berne et la Savoie.

1560-1586 Le gouvernement de Berne remplace rapidement les professeurs démissionnaires par des enseignants bernois et français. Un Vaudois de Grandcour, Blaise Marquard, est toutefois nommé principal du Collège. Il deviendra dès 1564 professeur de philosophie, puis de théologie en 1576.

LL.EE. décident, en 1561, de supprimer au corps pastoral son droit de regard sur les affaires de l'Académie et, sous le contrôle du bailli, seuls les membres du *coetus academicus* (le recteur, les professeurs et les deux premiers pasteurs de la ville) assureront la marche de la Haute Ecole et proposeront les nominations.

En 1576 le Champenois Claude Aubery est nommé professeur de philosophie. Avec un cercle d'amis, dont le premier pasteur de Lausanne Jean Bœuf, le réfugié français Antoine de Chandieu et les





Plan Buttet, 1638, détail [MHAE]

imprimeurs Jean et François Le Preux, il se fait le champion de la logique d'Aristote.

La qualité des cours attire à nouveau à Lausanne un bon nombre d'étudiants, de Suisse allemande en particulier. On décide alors de construire un bâtiment pour accueillir l'Académie: dès 1579, et pour près de sept ans, de nombreux ouvriers travaillent sur le plus grand chantier de cette époque dans la région.

**1587** En avril, cinquante ans après les débuts de la *Schola Lausannensis*, on inaugure l'édifice de l'Académie, qui se présente alors tel qu'on peut le voir sur le *Plan Buttet* (1638), première représentation précise de la Ville de Lausanne.

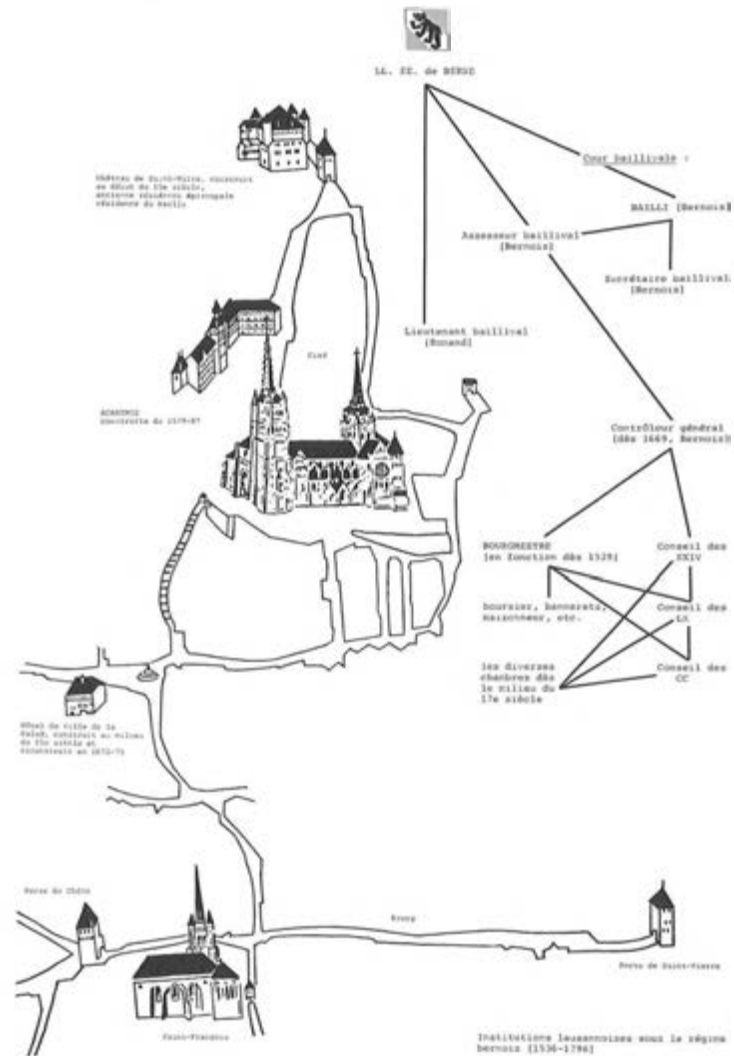
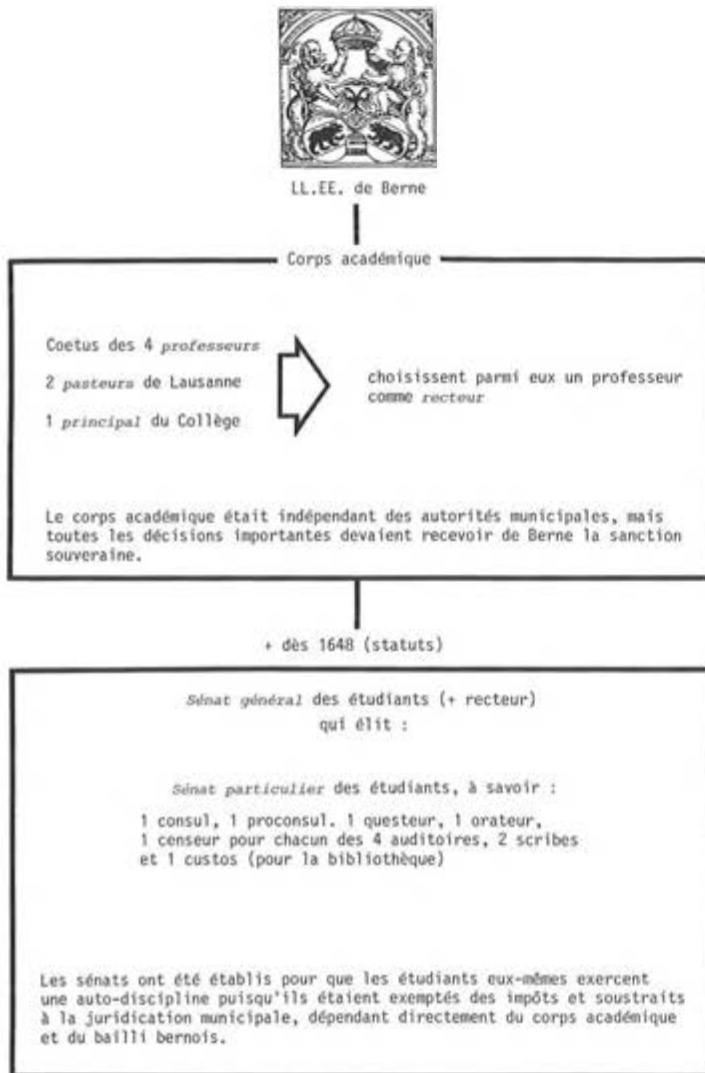
**1588** Conjuraison d'Isbrand Daux, bourgmestre de Lausanne, qui tente sans succès de s'allier à la Savoie pour secouer la tutelle bernoise.

**1588-1598** Soupçonnés d'hétérodoxie (ils s'écartent de la doctrine des théologiens réformés), Aubery et ses disciples de l'Ecole de Lausanne, las des dissensions, donnent leur congé. L'éclat de l'Académie va du coup ternir, d'autant plus que la fin des guerres de religion et la proclamation de l'Edit de Nantes (1598) mettent un terme au Refuge huguenot qui avait amené dans le pays des hommes de valeur.

**1602** Début du *Livre du Recteur* où tous les étudiants sont sensés écrire leur nom en s'engageant à respecter les lois et règlements de l'Académie.

LL.EE. de Berne, sensibles au déclin de l'Ecole de Lausanne, procèdent à une enquête pour en déceler les causes. Constatant une notable incompétence des enseignants et un niveau intellectuel insatisfaisant des étudiants, sans compter «la fréquentation des tavernes, les jeux de paumes, de boules, de cartes et de dés [...], les mariages et les amourettes clandestines», ils décident de nommer une commission pour élaborer une nouvelle loi.

**1616** *Reformatio* (nouvelle loi sur l'Académie): un conseil académique (Oberer Schulrat) est institué à Berne, chargé de veiller sur toutes les écoles et de désigner chaque année un recteur. Comme par le passé le *coetus academicus* (formé cette fois des quatre professeurs en titre, du principal du Collège et des deux premiers pasteurs) règle les affaires courantes sous la haute surveillance du bailli. La durée des études est fixée à trois ans de philosophie et deux ans de théologie. La tâche des professeurs est strictement délimitée.



1621 Un mandat souverain de LL.EE. reconnaît à l'Académie le droit non seulement de former les théologiens mais encore de consacrer les pasteurs de l'Eglise réformée. Elle exercera cette prérogative jusqu'en 1838.

1640 Loi académique qui renforce la *Reformatio* de 1616.

1646 *Lois et règlements qui concernent Messieurs les Etudiants de la Vénérable Académie de Lausanne.*

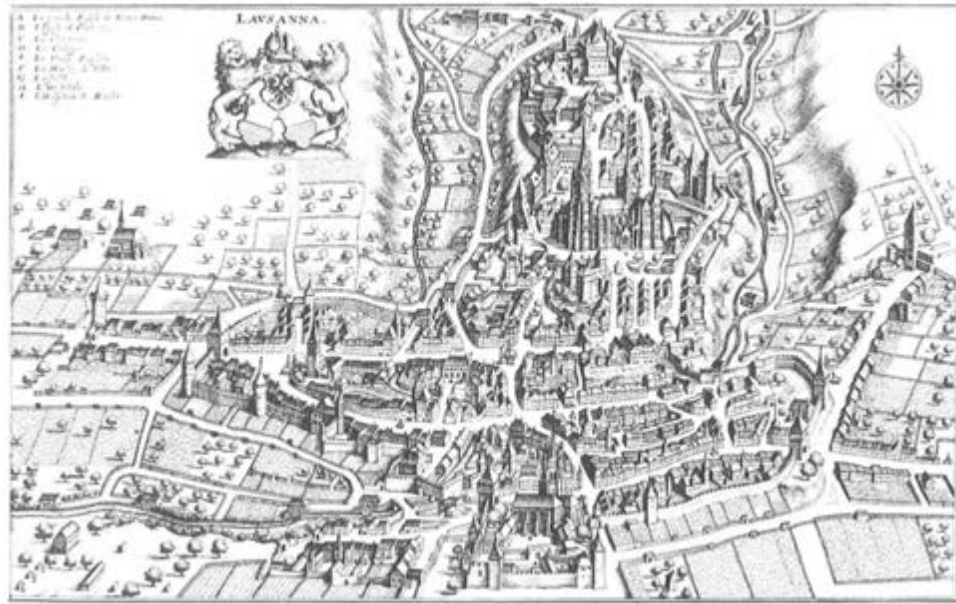
1649 Début des *Acta Academica*, procès-verbaux tenus par le recteur.

1675 Intransigeants quant à la doctrine, les cantons évangéliques vont exiger des pasteurs qu'ils signent la *Formula Consen-*

Lausanna par Matthaeus Merian dans:  
*Topographia Helvetiae* [...] 1642



L'Académie, médaillon de l'adresse de gra-  
 titude [...] par le Pasteur Piffard, 12 août  
 1688 [MHAE]



*sus*, profession de foi qui se voulait un rempart contre toute innovation et déviation.

Le 1<sup>er</sup> octobre les membres de l'Académie de Lausanne sont invités à signer désormais la *Formula*. L'application de cette règle ne semble pas avoir été trop stricte à ses débuts et ne créera de réels problèmes qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**1698** Par un mandat souverain de LL.EE. les libraires de Lausanne sont cités à comparaître devant la Cour baillivale au Château où ils reçoivent l'ordre d'empêcher la diffusion des livres «athéiots, déistes ou mystiques et phanatiques». Sont mis à l'index des ouvrages de Machiavel, Spinoza et Hobbes parmi beaucoup d'autres.



# L'enseignement à Lausanne avant la réforme et la vie intellectuelle vaudoise au Moyen Age

*Danielle Anex-Cabanis*

Si la fondation de l'Académie par LL.EE. de Berne est le point de départ de la vie universitaire lausannoise, il serait faux de croire que les temps qui précèdent ne furent marqués que par une ignorance aussi générale qu'étendue. Plusieurs institutions ont contribué à la formation scolaire des jeunes Vaudois les plus privilégiés, qui partaient souvent compléter leur formation dans les universités françaises ou italiennes, dont les éminents professeurs dispensaient un savoir et une science qui attiraient de loin les étudiants.

L'instruction de base est dispensée dans des écoles urbaines, dont les maîtres furent à l'origine des ecclésiastiques, progressivement supplantés par des enseignants laïques, à mesure que les établissements scolaires tendaient à passer sous le contrôle municipal. A Lausanne, le Cartulaire du chapitre de la cathédrale mentionne la présence d'un écolâtre dès le XII<sup>e</sup> siècle et dès le XIV<sup>e</sup> siècle, il y a à Lausanne au moins deux écoles: l'une, située à la Cité, est sans doute dérivée de l'école capitulaire primitive, alors que la deuxième école se trouve à Pépinet. Les autres villes vaudoises connaissent un développement analogue, puisque l'on trouve des établissements « primaires » à Avenches (1336), Vevey (1337), Moudon (1363), Payerne (1395), Lutry (1404), Cossonay (1418) ou encore Yverdon, pour s'en tenir aux exemples certains. Réservées aux seuls garçons, ces écoles ont pour vocation de préparer à l'état ecclésiastique. Elles sont facultatives et l'enseignement qui y est dispensé demeure fort rudimentaire pendant longtemps, réservé à un petit nombre d'élèves sinon fortunés, au moins aisés, puisqu'il fallait payer un écolage, calculé selon des modalités très variables. Ainsi à Lausanne, dans l'école de la ville inférieure, le tarif exigé des écoliers était fonction du domicile; les familles de la Cité devaient assumer un montant plus élevé que celles du reste de la ville. Cette différence s'explique par le fait que les ressources de la collectivité étaient mises à contribution pour le salaire du ou des maîtres et que, de ce fait, les contribuables du lieu, devaient bénéficier d'un avantage.

Regroupés dans une classe le plus souvent unique, les élèves, d'âges très divers, devaient apprendre à lire, écrire et compter. A cela s'ajoutaient parfois des rudiments de latin, voire de grec et l'apprentissage du chant, indispensable en cas de vocation ecclésiastique. A l'imitation de ce qui s'est passé dans de nombreuses villes épiscopales, le chapitre avait également une école de droit et de théologie, dont le but était d'assurer à la fois un enseignement théorique et pratique, rendu nécessaire par le développement de la vie collective.

La renaissance économique et le mouvement urbain qui lui est lié ont rendu nécessaire la présence de juristes, notaires, juges et avocats, aptes aussi bien à conseiller qu'à débrouiller les situations complexes que les Vaudois, procéduriers à souhait, n'hésitaient pas à contester, tout en les compliquant.

On va chercher parfois très loin les bons maîtres que l'on tente d'appâter par un salaire important ou des avantages en nature agréables, ainsi les deux livres de gingembre proposées à Moudon. Les villes se disputent les maîtres de qualité, tel ce Jean de Chardonnet, maître ès arts, originaire du diocèse d'Autun, qui commence sa carrière d'enseignant aux écoles d'Yverdon où il se marie fort richement, avant de s'établir à Lausanne, puis enfin à Moudon, où sa fortune lui permet finalement d'abandonner l'enseignement. A l'instar de ses émules européens et dans une perspective qui pourrait passer pour anachronique de démocratisation des études, l'évêque Guillaume de Challant fonde en 1419 un collège, destiné à accueillir six élèves méritants, pris en charge jusqu'à l'achèvement de leurs études. Ce collège, dit des Innocents, abrite, outre les élèves, dont les mérites ne doivent pas faiblir sous peine de renvoi, deux prêtres et un serviteur, chargé de la vie matérielle de l'établissement et du service des maîtres et des élèves.

Plus d'un Vaudois a poursuivi ses études hors des frontières et les archives capitulaires permettent de déceler plusieurs chanoines ayant vécu un temps plus ou moins long dans un établissement étranger: ainsi en 1313, sur les trente chanoines du moment, sept sont désignés comme ayant fait des études hors du diocèse, dont six à Bologne. En 1453, sur vingt chanoines présents, huit sont docteurs, licenciés ou bacheliers en droit civil ou canonique: s'ils ont pu amorcer leur apprentissage à Lausanne au sein de l'école capitulaire, ce sont des établissements plus prestigieux qui ont procédé à la collation de leurs grades.

Ainsi pour ne citer que quelques exemples, le chanoine Pierre d'Everdes a été étudiant à Bologne en 1294-1295, tout comme le chanoine François de Colombier, docteur dans les deux droits, qui fut étudiant à Turin de 1468 à 1473, bénéficiant pour ce temps d'une dispense de résidence, sa prébende lui servant en quelque sorte de bourse d'études. On peut encore mentionner à la fin de notre période cet Antoine Chollet, maître d'école à Orbe, qui, selon la chronique de Pierrefleur, passa cinq ans à Paris pour devenir maître ès arts. Non contents de bénéficier de l'enseignement des illustres professeurs étrangers, quelques-uns des étudiants vaudois accédèrent eux-mêmes au rang d'enseignants universitaires: François de Colombier enseigna le droit à l'école du chapitre sans doute devant un parterre de futurs notaires ou avocats, qui pour la plupart ne quittaient pas le pays, mais se contentaient d'une formation théorique assez brève complétée par des stages pratiques chez un confrère plus âgé ainsi que le prévoyaient les statuts de Pierre de Savoie; Nicolas de Billens fut conseiller juridique du comte Amé-

dée V, avant d'enseigner le droit civil à Lyon vers 1290, où il semble n'avoir pas reçu le meilleur accueil de la part du chapitre sans doute inquiet devant ses nouvelles méthodes d'enseignement et d'analyse, puisqu'il fallut une bulle du pape Nicolas IV en 1292 pour contraindre le chapitre récalcitrant à lui accorder la *licentia docendi*. Guillaume Mercier de Lausanne fut professeur de médecine à Paris de 1331 à 1339. On peut encore mentionner le chanoine Pierre Tartaret, originaire de Romont, qui enseigne à La Sorbonne avec le titre de docteur-régent. Il représente la vieille scholastique et suscitera l'ironie de Rabelais.

Le souci de voir leurs descendants ou proches poursuivre des études anime aussi bien les laïques que les ecclésiastiques: ainsi l'apothicaire Antoine Cugin, en 1463, prévoit que son fils Pierre doit être convenablement vêtu et envoyé aux écoles, tandis que sa boutique et tout son matériel professionnel doivent être loués, jusqu'à ce que le jeune homme puisse les reprendre à son compte. En 1333, le chanoine Guillaume de Lutry, qui semble avoir été étudiant à Bologne à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, lègue ses livres de droit à son neveu François ou à quiconque dans la famille voudrait faire des études de droit. Le legs d'un livre est une libéralité fort appréciable, car on sait que les tarifs pratiqués par les copistes étaient fort onéreux. Celui qui a la chance de posséder quelques volumes atteste par là une aspiration à la culture que n'ont pas fait reculer certains sacrifices financiers. Le chanoine Nicolas de Billens lorsqu'il meurt à Lyon ne possède pas moins de onze livres, dont un doublet, la *Summa* de Goffredo de Trani, à côté des ouvrages de base du droit civil, soit le *Corpus* de Justinien complété par la *Glose* d'Accurse, auxquels s'ajoutent la *Summa* d'Azon, la *Lombarda* (glose du Liber papiensis du XII<sup>e</sup> siècle) et une bible, ainsi que son bréviaire. Son frère Pierre, qui était également chanoine, avait partagé sa bibliothèque entre ses deux neveux. L'un Jacques avait reçu des livres directement utiles, alors que le second bénéficiait d'un legs destiné à être vendu afin de financer ses études. En 1350, un modeste curé de Lausanne ne lègue pas moins de six ouvrages à son église paroissiale, pour qu'elle les vende à son bénéfice: leur état devait être médiocre ou les acheteurs potentiels rares puisque l'opération ne rapporte que 25 livres. Quant à l'évêque Aymon de Cossonay enfin, le catalogue de sa bibliothèque montre une double collection d'ouvrages de droit civil et de droit canonique, qui avaient appartenu au moins pour partie à l'évêque François de Montfalcon qui les aurait rapportés du lieu de ses études.

Si l'on ajoute à ces témoignages discontinus l'existence d'une vie intellectuelle dans les monastères de la ville, il n'y a pas lieu de s'étonner des quelques créations littéraires lausannoises, telles *Fier-à-Bras* de Jean Bagnion, le *Champion des Dames* de Martin le Franc, précédés par le triste *Congié pris du siècle séculier* de Jacques de Bugnin ou encore la *Chronique de Moudon* du Lausannois Louis Daux.

#### Références bibliographiques

Emmanuel Dupraz, *la cathédrale de Lausanne*, Lausanne, 1906.

Maxime Reymond, *Ecoles et bibliothèques du Pays de Vaud au Moyen Age*, in *Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte*, XXIX<sup>e</sup> année, 1935, passim.

Danielle Anex-Cabanis, *La vie économique à Lausanne au Moyen Age*, Lausanne, BHV, 1978.

## 1 Extraits des manuaux relatifs aux Ecoles

Copie des registres de la Ville par D. de Thurey vers 1750  
AVL, Chavannes D 4

1497, 2 mars [n.st.] fol. 85

*Eadem die, magister Stephanus Boneti magister in artibus fuit admissus magister scholarum Lausannae sub stipendiis consuetis; qui juravit et promisit fideliter et diligenter regere scholas praedictas pro stipendiis consuetis percipi secundum qualitatem scholarum*

[ce même jour, maître Stephane Boneti, maître ès arts, fut admis comme maître de l'école de Lausanne au salaire habituel, etc...]

1500, octobre, fol. 213

*Eadem die, fuit admissus magister scholarum, magister Johannes de Chardoneto, magister in artibus, Eduensis diocesis, sub salario consueto*

[Ce même jour fut admis comme maître d'école, maître Jean de Chardonet, maître ès arts du diocèse d'Autun, au salaire habituel]

C'est à la famille des écoliers qu'il appartient de payer le maître conformément aux normes coutumières. La vocation ecclésiastique ne pouvait être motif d'exonération que dans l'école religieuse.



3

*Lehre und Unterweisung, wie ein junger Mensch sich halten soll*, Augsburg, Johann Bämeler, 1476

La reproduction des tâches commence à la maison: le père et le fils tiennent un livre, la mère et la fille le fil du rouet. Les petites filles seront encore longtemps tenues éloignées des études.

## 3 Une salle d'école au XVI<sup>e</sup> siècle

Gravure sur bois d'origine non précisée, tirée de: J.F. Kahn, *Histoire du progrès social*, Genève, 1966

## 4 Testament de Guillaume de Lutry, 1331

Parchemin, 34x53 cm  
ACV, C Va 628

*Bibl.: Albert Bruckner, Die Schreibschulen der Diözese Lausanne*, Genève, 1967 [Scriptoria Medii Aevi Helvetica XI], p. 118.

Suzanne et Sven Stelling-Michaud, *Les juristes*

*suisses à Bologne 1255-1330*, Genève, 1960, pp. 117-119.

Ancien étudiant en droit à Bologne, le chanoine Guillaume de Lutry y a acquis une formation qui lui a sans doute grandement facilité sa carrière d'official [juge épiscopal], de sous-collecteur pontifical et de chanoine de Lausanne. Il a aussi vraisemblablement rapporté d'Italie ses ouvrages de droit civil et canon, qu'il légua à ceux de ses neveux et petit-neveux qui s'engageront également dans une carrière juridique. B.A.

## 5 Testament de Michel Frient [Friendi], curé de Saint-Pierre

30 octobre 1350  
Parchemin, 48x37 cm  
AVL, Poncer Test. 21

Le curé de la paroisse Saint-Pierre à Lausanne légua à cette dernière son bréviaire ainsi que les nombreux livres de droit canon qu'il possédait: le *Décret*, les *Décrétales*, deux exemplaires du *Sexte* (l'un glosé par Jean André, l'autre par Jean le Moine, canonistes du début du XIV<sup>e</sup> siècle),

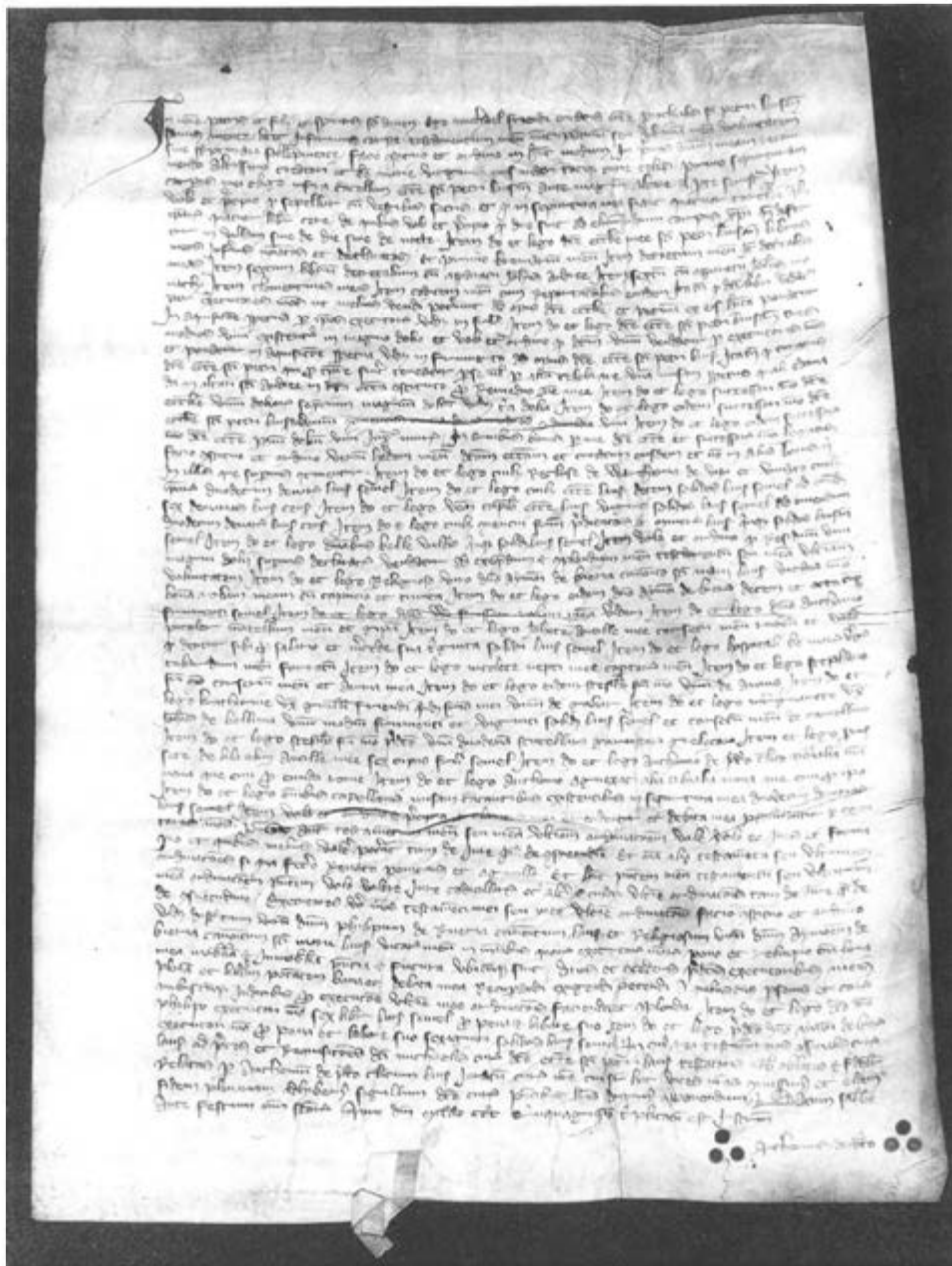


2

## 2 Education domestique

Gravure sur bois tirée de: *Gut nützliche*





5

les Clémentines et le Code. Ils devront être vendus au meilleur prix possible par les exécuteurs testamentaires et l'argent ainsi obtenu reviendra à la paroisse. Ces livres attestent la solide culture juridique de leur possesseur, assez étonnante chez un simple curé, issu il est vrai d'une des meilleures familles de la bourgeoisie lausannoise de l'époque. B.A.

**6 Enseignement du chant choral**  
Gravure sur bois tirée de: Rodericus Zamcensis, *Spiegel des menschlichen Lebens*, Augsburg, 1479



7

Expositio magistri Petri taretii super textu logices Aristotelis.



8

**8 Pierre Taret**  
Expositio super textu logices Aristotelis  
Paris, André Bocard, [vers 1495]

Bibl.: Marius Besson, *L'église et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525*, Genève, Jacquemoud/Trono, t. II, 1938, pp. 340 et suiv.

«Pierre Taret, originaire de Romont, alla étudier à Paris et finit par s'y fixer. Docteur et professeur à la Sorbonne, il publia plusieurs ouvrages qui lui donnèrent, comme philosophe et théologien, une certaine célébrité. Quoique ce

Sous la conduite de leur maître, les enfants apprennent la polyphonie sur un antiphonaire.

**7 Maître et trois élèves**  
Gravure sur bois tirée de: *Opusculum quintupartitum grammaticale pro pueris in lingua latina breviter erudiendus*, Gouda, Gottfried de Os, 1486

Une férule énergique dans la main du maître est prête à appuyer l'enseignement théorique de la grammaire latine.



6

personnage paraisse avoir un peu oublié sa patrie pour se prévaloir surtout de son titre de professeur parisien, il ne la renia pourtant pas. Chanoine de Paris, il était aussi chanoine de Notre-Dame de Lausanne et, quand il mourut, le 5 mai 1522, il légua au chapitre cathédral de Lausanne cent écus d'or. On sait que Rabelais a ridiculisé Taretet dans son *Pantagruel* » [ironisant sur son soi-disant *De modo cacandi* qu'il fait figurer dans une bibliothèque imaginaire].  
M. Besson, *op.cit.*, p. 335.



9a

26



9b

**9 Jean Bagnion  
Fierabras**

Genève, Louis Cruse, 1483  
Londres, British Library, cat. C.6.b.12  
*Bibl.*: Marius Besson, *L'église et l'imprimerie dans les diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525*, Genève, Jacquemoud, 1938, t. II, pp. 414 et suiv.

¶ Cent escales alla en allemaigne ou il moust fairement et se  
la ment denicere a trespin et enespuey impiallement. ¶ Le. e. by. cha.



¶ Par les doctes delibacion l'esperant charles et trespin et to  
les autres sen benoissent et passerent par visne et la trespin  
par benoisse moult faire boe remoura pour cause qd estoit laf  
le et tout asseluy de la paine qual avoit eue pour la fin en espaigne et  
charles sen alla a paris et c'estoit il asseluy toute la noblesse et les p  
grins de son pays pour faire malices cotormances et pour reres jices  
a dieu et a monseigneur saint denis de la bastoie qd avoit obtenu en  
son temps sur les pays ens frances et indies et de apres qd eue lous  
dieu et saint denis et a son esglise pour de paries moult eue faire par l'esper  
fere et saint clement pour avoient fait le temps par le fait de l'esper  
tice qd to les rois de france plens a avoient obtenu au parles et par  
lors seroit de celle esglise et qd l'archove de paris ne fait courre le par  
fere de celle esglise ou l'on seul oise une l'esper de paries ne fait courre  
n saint sans ses s'entent et courre par l'esper de lous phisiciens.

9c

9c

Le Lausannois Jean Bagnion était un homme dont les connaissances juridiques ont souvent été mises à contribution par ses concitoyens lors de leurs démêlés avec l'évêque Benoit de Montferand. En tant que notaire il joua un rôle important dans la rédaction de l'acte d'union entre la Ville basse et la Cité en 1481. Il fut avec Pierre Ravier l'un des deux premiers syndics (on disait prieurs à l'époque) de la Ville de Lausanne. En 1478 il fit paraître à Genève un roman de chevalerie intitulé *Fier-à-bras le géant*, adaptation en prose d'un vieux poème épique qui raconte la vie de Charlemagne. L'ouvrage connut un réel succès dont témoignent les innombrables rééditions à Genève, à Lyon et à Paris.

**10 Jacques de Bugnin  
Le Congié pris du siècle séculier**  
Paris [Michel Le Noir, vers 1510]  
Paris, Bibliothèque Nationale, Rés. Ye.802  
*Bibl.*: édition critique par Arthur Piaget, Neuchâtel 1913. Marius Besson, *L'église et l'imprimerie...*, II, pp. 437-450. Reymond, *Dignitaires...*, pp. 283-284.

Jacques de Bugnin était chapelain de la Cathédrale et curé de St-Martin-de-Vaud lorsqu'il fut nommé official (juge) et vicaire épiscopal le 18 juillet 1476; mais il fut évincé le 2 septembre déjà à la suite d'un changement d'évêque. Dégoûté semble-t-il, il quitta Lausanne et se retira dans un monastère cistercien, où il composa en 1480 son *Congié pris du siècle séculier* (Retrait du monde), recueil d'aphorismes sur mille sujets. Le texte eut beaucoup de succès: huit éditions entre 1485 et 1525.



Et prene conge du siecle seculier  
Quant gy pense trop suis irregulier  
cēdre mē Vois au Bois en hermitage  
po' mespechez Deulx a dieu supplier  
Quilluy plaise du tout les oublier  
passer me fault de la mort le passage  
Quiny pense helas il nest pas sage

Tous Viuans fault a la mort humilier  
Au boys mey Boys Viure soubz le ramage  
Je prene conge du siecle seculier





11

**II Statut de la grande Cour séculière de Lausanne par lequel il est ordonné et statué [...], 2 mai 1404**

Parchemin

AVL, CV ce 363

Intervenant souvent aux côtés des Vaudois volontiers procéduriers, les avocats voient leurs activités soigneusement réglementées afin d'éviter les abus. Ce statut sur les avocats de 1404 en est un exemple. Les avocats n'ont à cette époque le plus souvent pas de formation universitaire, ayant plutôt bénéficié d'un enseignement pragmatique.

Le parchemin est ici présenté plié, et c'est l'occasion de voir, en raccourci, une véritable histoire des archives de la Ville de Lausanne, dont portent témoignages les diverses cotes adoptées par les archivistes de 1428 à 1948. (Vedi: Gilbert Coutaz, *Histoire des Archives de la Ville de Lausanne des origines à aujourd'hui [1401-1986]*, Lausanne, 1986)

# Lausanne, les universités et la fondation de l'Académie

*Jean-Daniel Morerod*

Deux dates résument l'histoire de l'Université de Lausanne: 1537, fondation de l'Académie et 1890, transformation de l'Académie en Université. Elles sont importantes dans la mesure où les institutions n'existent pas sans un nom et un acte de fondation. Mais il faut aussi se demander précisément ce que l'actuelle Université de Lausanne doit à ces deux dates ou, si l'on préfère, à l'Académie qu'elles encadrent; en 1987, Lausanne est parfaitement insérée dans le réseau universitaire contemporain, alors qu'au Moyen Age, elle n'en fait absolument pas partie: quel rôle l'Académie a-t-elle joué comme transition entre ces deux situations opposées? C'est la question que doit se poser l'historien de l'Université de Lausanne. Et qu'est-ce que la fondation de l'Académie a changé pour les Vaudois de 1537? C'est la question que doit se poser celui qui effectue des recherches sur les étudiants vaudois au Moyen Age et au XVI<sup>e</sup> siècle.

Pour répondre à ces deux questions, il faut peut-être énumérer les composantes de l'Université médiévale, qui sont largement restées les mêmes pour l'Université contemporaine:

- des enseignements regroupés en plusieurs facultés;
- des études organisées, scandées par des examens procurant aux étudiants des titres qui les mettent sur le même pied que les ressortissants des autres universités;
- un recrutement des étudiants et des enseignants qui ne soit pas étroitement local;
- une certaine autonomie des facultés dans l'Université et de l'Université dans l'Etat.

S'il faut réunir ces éléments pour qu'il y ait Université, les dates de 1537 et 1890 perdent de leur importance. En effet, en 1890, le nom seul d'Université manque, mais tout ce qu'il contient existe déjà<sup>1</sup>; à ses débuts, en revanche, l'Académie n'offre rien de cela: lorsqu'elle est définitivement organisée après la crise de 1559, elle perd même le rayonnement et l'autonomie qu'elle connaissait au début<sup>2</sup>. Elle sera longtemps un séminaire protestant, avant de s'étoffer et de se diversifier, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, pour se rapprocher par étapes de l'Université<sup>3</sup>.

Si donc la fondation de l'Académie en 1537 marque bien le début d'une longue évolution vers l'université que nous connaissons aujourd'hui, elle ne change rien à la situation vaudoise du moment. Ceux qui désirent étudier ne se voient pas offrir une sorte de presque-université, qui les libérerait de l'obligation de se rendre à

l'étranger. La situation médiévale perdure : les juristes, les médecins et même les théologiens devront se rendre en France, en Allemagne ou aux Pays-Bas, s'ils se soucient de recevoir un enseignement supérieur et des titres universitaires. L'Académie ne forme qu'au ministère pastoral (au point que c'est elle qui consacre les pasteurs<sup>4</sup>); celui qui en sort n'existe pas comme universitaire ailleurs en Europe, savant peut-être, mais sans titre<sup>5</sup>.

Ainsi, il ne faut pas voir, dans la décision bernoise de fonder l'Académie, le désir de doter Lausanne d'une institution de type universitaire; on s'en doute déjà en considérant la date de la fondation (avant le 15 janvier 1537): c'est à peine trois mois après la Dispute et l'instauration du culte protestant. Il y a là un caractère d'urgence que la création d'une université n'aurait pas eu. Il s'agissait de former sur place les nouveaux ministres du culte protestant, comme on avait formé sur place ceux du culte catholique. La différence, c'est que la formation protestante sera beaucoup plus approfondie et surtout plus systématique: elle vise tous les futurs desservants du Pays de Vaud, alors que l'Eglise de Lausanne, comme celles des autres diocèses médiévaux, n'était pas en mesure d'assurer la formation de l'ensemble des curés, ni d'imposer partout dans le diocèse la nomination de curés assurément capables. En effet, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, le Collège des Innocents<sup>6</sup> ne peut guère former plus d'un curé par an, tandis que d'autres, peut-être, bénéficiaient de l'enseignement du Chapitre<sup>7</sup> ou des lectorats dominicains et franciscains<sup>8</sup>. Ce n'était de loin pas assez pour former les desservants dont on avait besoin. Par ailleurs, au contraire de la nouvelle Eglise protestante centralisée, l'Eglise médiévale de Lausanne ne contrôlait la nomination des curés que dans un tiers environ des 260 paroisses du diocèse<sup>9</sup> et ne pouvait leur imposer de résider dans leur paroisse<sup>10</sup>, ce qui réduisait encore la portée de la formation impartie à quelques-uns d'entre eux.

Il y a donc loin entre la situation d'avant 1536 et celle qui suit la fondation de l'Académie et il n'est pas question de sous-évaluer la rigueur et l'ampleur de la formation apportée aux nouveaux desservants; mais si l'Académie de Lausanne, comme les autres académies protestantes, représente un effort bien supérieur à celui consenti par les diocèses médiévaux, elle ne s'apparente pas aux universités: c'est un centre local d'enseignement professionnel<sup>11</sup>. Les avantages de cette formule pour l'unité et la qualité des desservants d'une région sont tels que la Contre-Réforme créera les séminaires diocésains, qui sont en quelque sorte le pendant catholique des Académies protestantes et n'appartiennent pas non plus au monde universitaire.

Si la fondation de l'Académie ne change rien à l'obligation pour les Vaudois d'étudier à l'étranger, la Réforme et les bouleversements politiques qu'elle entraîne transforment leurs habitudes: les universités italiennes vont cesser de compter et les françaises perdre de leur attrait. Les étudiants vaudois vont fréquenter surtout les établis-

sements allemands et hollandais qu'auparavant ils ne pratiquaient pas. Le prestige des plus anciennes universités, l'avantage de fréquenter des pays de langue romane (même si l'enseignement était partout en latin), ne résistent pas devant l'attrait d'universités protestantes et, il ne faut pas l'oublier, la sécurité qu'elles offraient dans une Europe déchirée par les problèmes confessionnels. S'y ajoute un certain déclin des universités du sud de l'Europe qui entretiendra jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle au moins les Vaudois dans leur préférence pour les établissements germaniques.

Bien qu'essentiellement dû aux circonstances historiques locales, ce changement des habitudes de fréquentation illustre assez bien l'évolution générale des universités en Europe. C'est sous cet angle seulement qu'il n'est pas arbitraire de borner à 1536-7 une étude de la présence vaudoise dans les universités. La Réforme ne délimite qu'une des phases de cette histoire, qui commence au XIII<sup>e</sup> siècle et se termine au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque les études à l'étranger ne deviennent que complément volontaire de celles qu'on peut suivre à Lausanne.

### **Les Vaudois et les universités médiévales**

Elles se sont développées au XII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>, lorsque les besoins grandissants en connaissances maîtrisées et productives suscitent des enseignements spécialisés de droit ou de théologie. Ces cours, qui attirent de fort loin les étudiants, se dégagent lentement de l'enseignement traditionnel, tel que l'avait suscité la Réforme carolingienne, soit une reprise de l'éducation antique, les *sept arts* (grammaire, rhétorique, dialectique, géométrie, arithmétique, astronomie et musique), pratiquée selon les moyens des églises épiscopales et des monastères, approfondie dans certains centres particulièrement actifs tels Laon, Paris, Auxerre.

Dans le foisonnement du XII<sup>e</sup> siècle, deux villes émergent, Bologne pour le droit et Paris pour la théologie, et l'enseignement s'y institutionnalise: organisation des études et reconnaissance par les pouvoirs civils et ecclésiastiques. Les étudiants sont regroupés d'après leur provenance en *nations* (corporations géographiques et linguistiques), qui deviennent à Bologne la base même de l'université (*Universitas scolarium*), tandis qu'à Paris les professeurs ont une place prépondérante (*Universitas magistrorum et scolarium*).

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, l'enseignement est assez organisé pour qu'on puisse le décrire. Il existe quatre facultés: les Arts (qui dispensent les sept arts de l'éducation antique, mais cette fois comme préalable aux enseignements spécialisés des autres facultés), la théologie, le droit (canon et civil; on peut n'en suivre qu'un, ou les deux l'un après l'autre) et la médecine. Les études étaient longues et associaient cours, examens et participation progressive à l'enseignement (dès le baccalauréat); pour le droit civil, par exemple, il fallait cinq ans pour être bachelier, un an de plus pour la licence, un an encore pour

le doctorat. Au moins au début (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles), on ne suivait pas nécessairement des cycles complets et beaucoup d'étudiants ont fait des séjours d'un an ou deux. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, les titres universitaires deviennent le préalable d'une carrière administrative ou ecclésiastique, si bien que l'on se soucie beaucoup plus de suivre des études complètes et de porter le titre (bachelier, licencié, docteur) que l'on a gagné.

Quant aux contacts que les Vaudois<sup>13</sup> ont avec les Universités, ils remontent au début du XIII<sup>e</sup> siècle; il y a bien au XII<sup>e</sup> siècle des chanoines qui portent le titre de *maître*, titre qu'ils ont peut-être acquis par leurs études, mais c'est du domaine de l'hypothèse. La première mention certaine du séjour d'un Vaudois dans une université médiévale (on ne sait pas laquelle) est de 1215: Conon, le prévôt du Chapitre, se dit de retour des études. Ils seront plusieurs chanoines à fréquenter l'Université de Paris dans les années 1220 déjà. Et c'est en 1237 que l'on rencontre le premier étudiant vaudois au sens moderne d'étudiant (personne jeune qui se prépare par ses études à une carrière): il s'agit de Jean, fils du seigneur d'Oron, qui sera bientôt chanoine de Lausanne.

Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les institutions vaudoises subissent très profondément l'influence du droit savant, sans qu'on sache si elle passe par des Vaudois formés dans les facultés de droit, ou par des dignitaires du diocèse de Lausanne d'origine étrangère. Ce n'est qu'à la fin du siècle que l'on peut être certain que des juristes vaudois formés au droit savant exercent une influence déterminante dans la haute administration civile et ecclésiastique (administrations savoyarde, épiscopale et capitulaire). Si nous en sommes certains, c'est que dès le troisième tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, notre information s'est diversifiée; alors que le phénomène universitaire existe depuis le début du XII<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas, pendant longtemps, de sources exploitables systématiquement. Bologne, dès 1265, est la première université dont la fréquentation peut être étudiée: jusqu'en 1300, on y trouve une vingtaine de Vaudois.

Dès 1300, les sources vaudoises et étrangères deviennent très riches, mais leur exploitation pose beaucoup de problèmes; un tableau satisfaisant de la présence des étudiants vaudois dans les Universités européennes ne sera pas possible avant longtemps. Déjà, il s'en faut de beaucoup que les sources des universités et des villes universitaires aient été complètement exploitées; et lorsque c'est le cas pour une certaine période, il est difficile de relier les noms d'étudiants découverts avec une région précise: on emploie des entités vastes pour donner l'origine d'un étudiant. Pour un Vaudois, ce sera le diocèse (celui de Lausanne est beaucoup plus vaste que le Pays de Vaud: Neuchâtel, Soleure, Berne et Fribourg en font partie) ou la région (la Bourgogne, qui englobe tout ce qu'il y a entre la Saône et la Sarine). Il faut donc ensuite tout un travail dans les sources locales pour retrouver l'origine précise d'un étudiant, d'autant que son nom



est très souvent altéré par les scribes étrangers qu'il dérouté. Ce travail d'identification doit permettre de retrouver la condition sociale et la carrière future de l'étudiant, faute de quoi on en reste à une simple collection de noms privée de signification et d'intérêt. Pour le Pays de Vaud, ce travail n'a été fait que pour Bologne dont nous venons de parler; sinon il n'existe que des notations éparses. Faute de pouvoir donner actuellement une idée du nombre d'étudiants vaudois et, parallèlement, de la place des universitaires dans la société vaudoise, on peut esquisser le développement du réseau universitaire européen, avant de montrer ce que les Vaudois en ont utilisé. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, ce sont surtout les maîtres de Bologne (pour le droit), de Paris (pour la théologie et la médecine) qui attirent les étrangers, même s'il existe d'autres centres importants (Oxford par exemple) et, surtout, si les Universités ne se dégagent que lentement de tout un foisonnement d'enseignements. Dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, un réseau d'institutions universitaires se met en place, par fondation (Naples, Toulouse) ou par développement (Montpellier, Orléans). D'abord limité au Sud de l'Europe, il s'étend au Nord à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. En 1536, il est très dense, même si l'on exclut les universités au recrutement local.

\* \* \*

Au XIII<sup>e</sup> siècle, tous les étudiants vaudois que nous connaissons se partagent entre Paris et Bologne. Dès 1300, ils suivent la multiplication des universités, mais en se limitant à la France et à l'Italie. En effet, on ne trouve pas de Vaudois dans les listes d'étudiants publiées pour les universités anglaises, espagnoles, « hollandaises ». Il en va de même pour les pays de langue allemande, où les sources, nombreuses, ont été largement étudiées: aucun Vaudois dans les grandes universités de Vienne, Heidelberg ou Tübingen, ni dans aucune autre, sauf Fribourg-en-Brigau et Bâle. Il y a donc des étudiants vaudois en Italie, à Bologne (mais beaucoup moins qu'au XIII<sup>e</sup> siècle), à Padoue, Turin. Mais la plus grande partie a fréquenté les universités françaises: Paris surtout (pour la théologie, mais la formation de base des Arts était très prisée aussi), Orléans (droit), Montpellier (droit et médecine), Bourges (droit), Avignon (droit)<sup>14</sup>.

(1) C'est ainsi que dès 1869, l'Académie se composait de cinq facultés autonomes et pouvait conférer le titre de *docteur* (Henri Meylan, *La Haute Ecole de Lausanne*, Lausanne, 1937, pp. 100-101).

(2) Meylan, p. 25 ss; elle conservera cependant un recrutement très large de ses professeurs et une présence non négligeable d'étudiants étrangers.

(3) On en était conscient au moment même (Meylan, p. 86).

(4) Prérégative reconnue en 1621 et qui dura jusqu'en 1838 (Meylan, p. 42).

(5) L'Académie délivrait de simples attestations (Meylan, p. 42).

(6) Fondé en 1419, le Collège des Innocents devait abriter 6 jeunes clercs à la fois; comme ils pouvaient y rester 8, voire 10 ans, c'est dire s'il en sortait peu chaque année! (Emmanuel Dupraz, *La Cathédrale de Lausanne*, Lausanne, 1906, pp. 193-218).

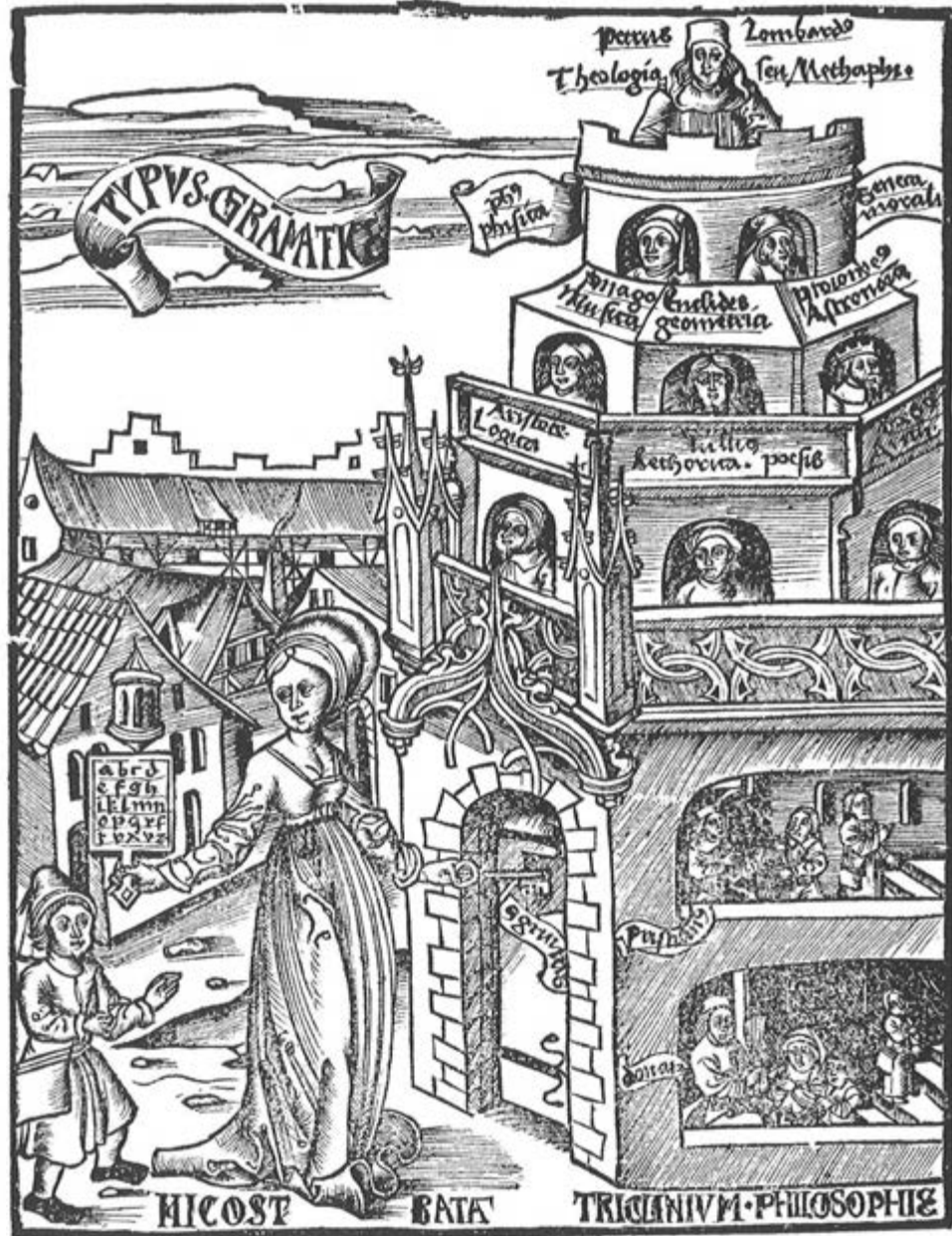
- (7) Un écolâtre du Chapitre est attesté au XIII<sup>e</sup> siècle; mais l'enseignement du droit et de la théologie n'est pas établi sûrement. Des dignitaires portent le titre de *professeur*, mais on ne sait pas s'ils l'ont acquis à l'Université ou s'il indique une fonction d'enseignant à Lausanne (Dupraz, p. 315-325).
- (8) Il y a des lecteurs dominicains et franciscains dès le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, mais on ne peut savoir si leur enseignement a été ouvert à des élèves qui n'étaient pas des novices du couvent (Bernard Andenmatten, «Les Studia des Ordres mendiants à Lausanne...», à paraître in *Ecoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Age*, Etudes et Documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XII, 1987).
- (9) Chaque paroisse avait un patron (Eglise, seigneur, ville) qui présentait son candidat à la nomination comme curé par l'évêque. En 1416-1417, sur quelque 270 paroisses, l'Eglise de Lausanne (évêque, chapitre, hôpital St-Jean, St-Maire) n'en avait le patronage que de 94 (*Visite des Eglises du diocèse de Lausanne en 1416-1417*, Lausanne, 1921 (MDR, 2<sup>e</sup> s., 11)).
- (10) Beaucoup d'ecclésiastiques étaient titulaires de plusieurs bénéfices (cure, prieuré, canonicat...); ils se faisaient remplacer par des vicaires, retenant une partie des revenus. On n'a pas de chiffres pour le diocèse de Lausanne, mais en 1516-1518, dans celui de Genève, 80% des curés ne résident pas (Henri Baud (dir.), *Le diocèse de Genève-Annecy*, Paris, 1985, p. 64).
- (11) Meylan, p. 63.
- (12) Pour une introduction à l'histoire des universités médiévales, v. Jacques Verger, *Les Universités au Moyen Age*, Paris, 1973; A. B. Cobban, *The Medieval Universities, their development and organization*, Londres, 1975.
- (13) Pour les premiers contacts, v. Jean-Daniel Morerod, «Le Pays de Vaud et les Universités aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles», in *Ecoles et vie intellectuelle*, *op. cit.*
- (14) Pour la fréquentation des universités allemandes et de celle de Bâle, v. les tableaux de Marc Sieber, *Die Universität Basel und die Eidgenossenschaft [...]*, Bâle, 1960. On trouve l'ensemble des centres fréquentés par les Vaudois dans les cartes de Sven Stelling-Michaud, «La Suisse et les universités européennes du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle», in *Revue universitaire suisse*, 12 (1938), pp. 148-160; et un survol des étudiants vaudois dans Maxime Reymond, «Ecoles et Bibliothèques du Pays de Vaud au Moyen Age», in *Revue d'Histoire ecclésiastique suisse*, 29 (1935), pp. 110-111 et passim.

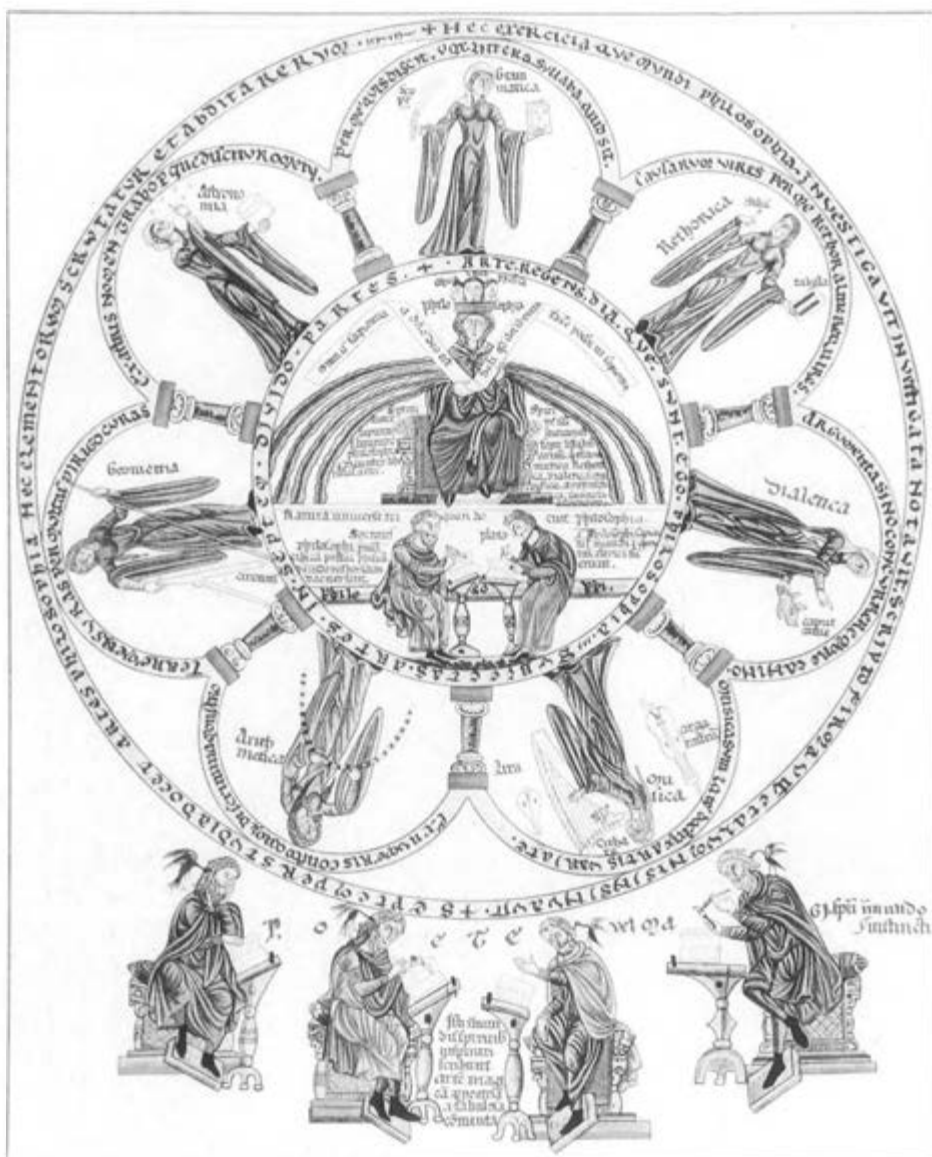
12 Les diverses branches de l'enseignement

Gravure sur bois tirée de: Gregorius Reisch, *Margarita philosophica*, Strasbourg/Fribourg, Johann Schott, 2<sup>e</sup> éd., 1504

Bâle, Universitätsbibliothek

La scolarité débute avec l'enseignement de la Grammaire, symbolisée ici par une jeune femme qui tient dans sa main droite une « tablette » avec l'alphabet qu'elle présente à un jeune garçon. Dans la main gauche elle tient la clé du Temple de la connaissance dont chaque étage représente une étape symbolisée par un personnage [comme la Logique par Aristote ou la Rhétorique par Cicéron] jusqu'au sommet de l'édifice où se tient Pierre Lombard avec sa métaphysique et sa théologie.





13

### 13 La Philosophie et les sept Arts Libéraux

Tiré de Herrade de Landsberg, *Hortus Deliciarum*, fac-simile d'une miniature de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, BCU

Les premières Universités dispensent un enseignement qui a trait aux disciplines qui sont ici symbolisées et disposées comme une rose en vitrail : au cœur, la Philosophie qui unit et vivifie les connaissances et, comme les pétales de la fleur, les sept Arts Libéraux disposés comme suit depuis le haut vers la droite : Grammaire, Rhétorique, Dialectique, Musique, Arithmétique, Géométrie et Astronomie.

#### 14 La description aristotélicienne du Monde

Gravure sur bois tirée de: Petrus de Aliaco, *Concordancia astronomie cum theologia*, Augsburg, Erhard Ratdolt, 1490

Un théologien et un astronome sont en train de débattre pour savoir quel est le nombre des cercles célestes. Grave sujet dont on débat dans les Universités. Des notes de cours prises à l'Université d'Uppsala en Suède datées de 1480 nous apprennent qu'Aristote penchait pour huit sphères célestes, les astronomes pour neuf et les théologiens pour dix [A. Piltz, *The World of Medieval Learning*, Oxford, Blackwell, 1981].



14



15

**15 Carte d'Europe avec les Universités jusqu'à l'année 1500**

**16 Carte d'Europe avec la liste d'étudiants vaudois étudiant dans quelques universités en France et en Italie entre 1298 et 1477**

**17 Conon d'Estavayer  
Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne  
Parchemin  
Berne, Burgerbibliothek, Cod. B 219,  
fol. 98/v**

*Bibl.*: Ed. critique par Charles Roth, Lausanne, Payot, 1948 [Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, III/3], N° 575, p. 482.

«Anno ab incarnatione Domini MCCXIII, dominica in media quadragesima, IIII kalendas aprilis, rediit C., prepositus Lausanensis ecclesie, a scolis»

«L'an de l'Incarnation de Seigneur 1214, le dimanche de mi-carême, 4 des calendes d'avril, Conon, le prévôt de l'Eglise de Lausanne, est rentré des Ecoles» [en règle générale à Lausanne au XIII<sup>e</sup> siècle le millésime changeait à Pâques; nous sommes donc le 29 mars 1215].

Premier contact certain entre un Vaudois et les Universités. On ne sait toutefois pas où il est allé, ni quelles études il a suivies.

**18 Conon d'Estavayer  
Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne  
Parchemin  
Berne, Burgerbibliothek, Cod. B 219,  
fol. 107/r**

*Bibl.*: Op. cit. N° 681, p. 546. Thomas N. Bisson, «Les comptes des domaines au temps de Philippe Auguste: essai comparatif», in *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations* (Colloque int. CNRS, 602, 1980), Paris 1982, pp. 521-539; Catherine Santschi, *Les évêques de Lausanne et leurs historiens des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne 1975 (MDR 3/11), pp. 79-135.

«Anno ab incarnatione Domini .M CC XX II., in festo sancti Luce, arripuit C., prepositus Lausanensis, iter eundi Parisius ad scolias, et mansit ibi usque .III. nonas septembris. Interim Philipus, rex Francorum, diem clausit extremum et fuit sepultus in monasterio beati Dionisii, ydus, et quia ipse semper honorem exhibuerat ecclesie Dei, ideo et Deus in morte talem ei exhibuit honorem quod eius sepulture interfuerunt Chonradus Portuensis et sancte Rufine episcopus cardinalis, apostolice sedis legatus, et com eo Remensis et Senonensis et Bituricensis archiepiscopi et Parisiensis et Carnotensis et Altisiodorensis, [...] Sepultus autem fuit cum insigniis regalibus. Et vixerat annis .L. VIII. et regnavit annis .XL. V., et ditavit regnum et auxit ultra quam credi possit. Quia cum Lodovicus rex, pater suus, non dimiserit ei in redditibus, sicut officiales regis referebant, nisi .LXX. .M. librarum, ipse dimisit Lodovico, filio suo, qualibet die .MCC. libras Parisiensium in redditibus.»

«En 1222, le jour de la Saint-Luc [18 octobre 1222], Conon, prévôt de Lausanne, prit la route de Paris pour aller aux Ecoles. Il y resta jusqu'au nones de septembre [3 septembre 1223]. Pendant ce temps, le roi Philippe atteignit son dernier jour et fut enterré à Saint-Denis aux ides de juillet [15 juillet 1223]. Et parce qu'il avait toujours témoigné son respect à l'Eglise de Dieu, Dieu le lui rendit lors de ses obsèques, faisant en sorte qu'y assistent Conrad, cardinal-évêque de Porto et de Sainte-Rufine, légat du Siège apostolique, et, avec lui, les archevêques de Reims, de Sens et de Bourges, ainsi que les évêques de Paris, de Chartres, d'Auxerre[...] [22 en tout]. Il fut inhumé avec les insignes royaux.

Il avait vécu 58 ans et régné 45, enrichi et augmenté son royaume au-delà de tout de qu'on peut croire. A ce que disaient les officiers du roi, son père le roi Louis ne lui avait laissé qu'un revenu annuel de 19 000 livres; tandis que lui, Philippe, laissa à son fils Louis un revenu quotidien de 1200 livres parisis[...]

Conon, prévôt du Chapitre de Lausanne, de retour de l'Université de Paris, raconte la mort de Philippe Auguste. L'intérêt qu'il porte aux revenus de la couronne illustre une attention nouvelle au fonctionnement de l'Etat et un goût du chiffre précis; c'est peut-être la première trace notable dans les sources vaudoises de l'influence savante. Conon parle de lui à la troisième personne, mais le texte est de lui («à ce qu'entendit

Conon qui assista aux funérailles»; de plus, c'est lui qui l'a recopié dans le Cartulaire du Chapitre). *J.-D. M.*

## 19 Conon d'Estavayer Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne

Parchemin  
Berne, Burgerbibliothek, Cod. B 219,  
fol. 99/v

*Bibl.*: op. cit. N° 578, p. 484.

«[...] quarum si qua interfuerit vel matutinis vel misse vel vesperis, pro uno die residentie habeatur; hoc etiam observato, quod qui primo anno compleverit .VIII. septimanas ante festum Omnium Sanctorum, quod residuum fuerit temporis insequentis anni .XVI. septimanarum residentiam refundatur. Quemcumque vero interesse non contigerit horis predictis et modo predicto, et propter minutionem trium dierum factam Lausanne vel potionem medicinalem factam ibidem vel propter infirmitatem supervenientem Lausanne vel quia licentiatu s'it ad scholas vel in peregrinatione vel cum domino episcopo vel quocumque alio de licentia capituli ierit [...]»  
[...] «Celui qui assiste au moins aux Matines, ou bien à la messe et aux Vêpres, se verra reconnaître un jour de résidence. En procédant ainsi, il faut que le chanoine de première année atteigne huit semaines de résidence, et les autres seize semaines. Ceux qui n'ont pas pu être là aux heures dites, leur absence sera comptée comme résidence, s'il ont subi une saignée à Lausanne (l'excuse vaut pour trois jours), s'ils ont pris médecine à Lausanne ou s'ils sont tombés malades à Lausanne. Il en va de même pour qui est allé aux Ecoles avec la permission du Chapitre, ou qui se trouve en pèlerinage ou bien en compagnie de l'évêque (ou de quiconque) avec la permission du Chapitre[...]»

Les chanoines recevaient une partie importante de leur revenu seulement s'ils résidaient une partie au moins de l'année à Lausanne. Les absences justifiées ne pénalisaient pas les chanoines et l'on voit ici que le séjour dans une Université en faisait partie. *J.-D. M.*

## Quelques témoignages de la présence de Vaudois dans les Universités avant la Réforme

### Paris XVème et XVIème siècle

Etienne Dumont, 1453-1455.  
Pierre Tarteret (celui de Rabelais), 1482-1484, deviendra recteur de l'Université en 1490.  
Jean Jois, 1469.  
Nicolas Thome, 1498.  
Pierre Begaut, 1522.  
Claude Pollat, 1523-1526.

### Paris XIIIème siècle

Conon d'Estavayer, prévôt du Chapitre, 1222-1223.  
Raymond de Roven, chanoine, 1224.  
Conon de Font, chanoine, 1224.  
Jean de Blonay, chanoine, 1224.  
Jean Niger, chanoine, 1221-1224.  
Jean d'Oron, clerc, 1237-1241.

### Bologne 1268-1298

Nicolas de Clarens, curé de Bex, futur chanoine de Sion, 1294.  
Richard d'Estavayer, chanoine de St-Nicolas de Lausanne, futur doyen d'Ogo, 1293.  
Conon de Villarzel, chanoine de St-Maire, futur prieur de son monastère, 1293-1294.  
Pierre de Villarzel (frère de Conon), chanoine de St-Maurice, qui le restera, 1294-1295.  
Etienne de Baulmes, châtelain de Lucens, futur administrateur savoyard et envoyé du roi d'Angleterre, laïc, 1278-1279.  
Rodolphe d'Allaman, chanoine de Lausanne, clerc du roi d'Angleterre, professeur de droit canon à l'Université de Paris, 1273-1276, 1280.  
Pierre d'Allaman, futur chanoine de Lausanne, 1281.  
Nicolas de Billens, laïc, futur juriste et conseiller des comtes de Savoie, 1268-1269.  
Pierre d'Everdes, futur chanoine de Lausanne, 1294-1295.  
Richard d'Everdes (frère de Pierre), sans doute mort jeune, n'a pas laissé de traces de son retour au pays, 1295.  
Henri de Grandson, futur chanoine de Lausanne, envoyé du roi d'Angleterre et évêque de Verdun, 1274, 1276, 1280 (?).  
Girard d'Oron-Bossonens, futur chanoine de Lausanne, 1296-1298.  
Guillaume d'Oron-Vevey, futur chanoine de Lausanne, 1296-1297.  
Guillaume de Payerne, clerc, mort peu après son retour, 1288.  
Thomas Carpin, bourgeois de Vevey, futur juriste au service de l'évêque, clerc, 1296.  
Guillaume Chinuz, bourgeois de Lausanne, clerc, 1297.  
Pierre Girod, bourgeois de Lausanne, laïc, 1268.  
Gérard Torney, bourgeois de Vevey, futur juriste au service de la Savoie, clerc, 1286, 1296-1297.  
Pierre Torney (frère de Gérard Torney), laïc, 1297.  
Nicolas de Vevey, bourgeois de Lausanne, clerc, 1286.

### Avignon 1431-1477

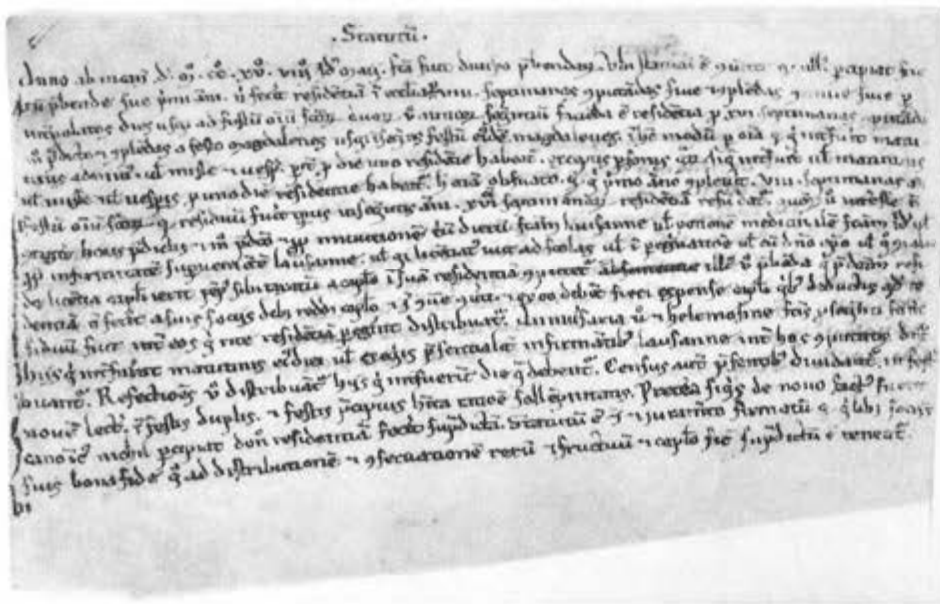
Geraldus Albi, 1431.  
Jacobus Arconcerii, 1431-1442.  
Odo de Balma, noble, aumônier du prieuré de Payerne, 1431.  
Petrus Conoti, 1438-1448.  
Johannes de Cortilia, 1430-1435.  
Petrus de Curtilla, 1431.  
Petrus Durandi de Paterniaco (Payerne), prêtre, 1431.  
Hugo Legerli, 1431.  
Radulphus de Molerra (ou Moleria), moine clunisien, prieur de Payerne, 1430-1431.  
Petrus de Brionens, licencié en droit civil, 1469.  
Petrus de Bono Vilario, 1472.  
Petrus Bone Dfel, 1456.  
Petrus Creschoni, 1456.  
Johannes Loys, 1475.  
Petrus Magni, 1477.  
Urbanus de Meullerrens, 1449.  
Johannes Minodi, 1449.  
Claudius Pignini, prêtre, 1453.  
Johannes Saugeti, prêtre, 1469.  
Georgius Vanie, 1452.

### Montpellier 1378-1403

Johannes Anglici de Viviaco, Vevey, clerc, 1378.  
Petrus Cotini (ou Cottini), clerc, 1403.  
Andreas de Curtilla étudié trois ans le droit civil, 1378.  
Stephanus de Fontz alias Maguyn, clerc, étudié le droit civil, 1393.  
Petrus Jencerandi, clerc, étudié le droit civil, 1378.  
Valcherinus de Lucingio, clerc, étudié le droit civil, 1394.  
Guillelmus Matri de Recordemontis, sous-diacre, étudié le droit civil, 1378.  
Petrus de Monte Molendini, clerc, étudié la médecine, 1378.  
Henricus de Panterea (Penthereaz), clerc, étudiant ès-arts, 1387.  
Petrus Pudralli de Patrinlaco (Payerne), clerc, étudié le droit civil, 1378.

### Toulouse 1378

Jacobus Farqueti, clerc, bachelier ès-arts, étudié le droit civil, 1378.  
Conon Pudioul de Priniaco (= Payerne ?), étudié le droit civil, titulaire de la paroisse de Font (Fons - diocèse de Lausanne), clerc de chœur de l'église de Lausanne, 1378.



19

**20** Reproduction d'un détail d'un monument funéraire de Giovanni di Andrea [1348]

Sculpture  
Bologne, Museo Civico

*Bibl.: Renzo Grandi, Le tombe dei dottori bolognesi: ideologia e cultura, in Università e Società nei secoli XII-XVI, Pistoia, 1982, pp. 429-445 (fig.).*

**21** Tombeau de Matteo Gandoni [1330]

Sculpture

Bologne, Museo Civico  
Des scènes riches d'enseignement recourent des tombeaux de « Docteurs » de Bologne: on peut y voir toutes sortes d'attitudes, de l'ennui au plus vif intérêt pour la matière enseignée.



20

**Les Vaudois à Bologne**

On peut étudier la fréquentation de l'Université de Bologne dès 1265, grâce aux archives de la Commune; cette année-là, en effet, les notaires furent obligés d'enregistrer un résumé de tous leurs actes portant sur plus de 20 lb, dans les « libri memorialium » que la Commune conservait. Il y en a 322, qui couvrent les années 1265 à 1436; on y trouve beaucoup de renseignements sur la vie quotidienne des étudiants étrangers: les études coûtaient cher (séjour + livres) et les obligeaient souvent à des transactions (achat de livres, prêt, garantie...) qu'on retrouve dans ces registres.

*Bibl.: Sven Stelling-Michaud, L'Université de Bologne et la pénétration des droits romain et canonique en Suisse aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, Genève, 1955; Sven et Suzanne Stelling-Michaud, Les Juristes suisses à Bologne 1255-1330, Genève, 1960 (contient notamment la biographie de tous les étudiants suisses signalés à Bologne entre 1265 et 1300, pp. 117-119).*

J.-D. M.





**22 Acte notarié [Not. Adigherii],  
3 mars 1276**  
Registre  
Bologne, Archives d'Etat, Libr.mem.  
vol.44, c.367/v

*Bibl.*: Sven Stelling-Michaud, *Les Juristes [...]*,  
Genève, 1960, pp. 251-252 et reg. 128.

« Dominus Henricus de Grandexono, diocesis  
Lausannensis, scolaris Bononie, promisit solvere  
et restituere domino Duraro quondam domini  
Marchi Durari et Meo filio Castracanis, stipulan-  
tibus vice et nomine suorum sociorum sexcentas  
lib. bon. ad festum sancti Johannis mensis junii  
ex causa mutui, ex instrumento Ghiberti Guido-  
lini, notarii, hodie facto Bononie in cambio,  
presentibus domino Rodolfo de Allamant,  
Gebanensis diocesis, socius (*sic*) et familiaris  
domini Henrici, domino Guidone Algarda, Petro  
Galvani, Adigherio, filio dicti domini Guidonis,  
Francisco de Richadona et me Francisco, filio  
domini Adigherii, notarii, testibus. »

« Henri de Grandson, du diocèse de Lausanne,  
étudiant à Bologne, a promis de payer et rem-  
bourser à Durar fils de Marc Durar (+) et à Meus  
fils de Castracane, agissant au nom de leurs  
associés, 600 livres de Bologne, à la fête de  
Saint-Jean au mois de juin, du fait du prêt qu'il a  
reçu. Copié de l'acte du notaire Guibert Guido-  
lin, fait aujourd'hui à Bologne (3 mars 1276), en  
présence de Rodolphe d'Allaman, du diocèse de  
Genève, compagnon et familier d'Henri [...].  
Appartenant à la plus puissante famille seigneu-  
riale vaudoise du temps, Henri de Grandson aura  
une brillante carrière; chanoine de Lausanne et  
chancelier de l'évêque, prévôt de la Cathédrale, il  
quittera Lausanne pour servir le roi Edouard 1<sup>er</sup>  
d'Angleterre. Il mourra évêque de Verdun en  
1289, jeune encore. Il avait à son service et

protégeait un bâtard savoyard, Rodolphe d'Alla-  
man, qui partagera sa fortune: chanoine de  
Lausanne, il entrera aussi au service du roi  
d'Angleterre. Il sera professeur de droit canon à  
Paris dès 1302. *J.-D. M.*

**23 Acte notarié [Not. Tholomei],  
29 août 1281**  
Registre  
Bologne, Archives d'Etat, Libr.mem.vol.  
29, c.39/v.

*Bibl.*: Stelling-Michaud, op. cit. 1960, reg. 168,  
p. 222.

« Clariolus Boncompagni vendidit domino Petro  
de Allamant unum Digestum novum cum apar-  
atu domini Accursii in cartis edenis pro pretio  
75 lb bononiensium » [...]

« Clariolus Boncompagni a vendu à Pierre  
d'Allaman un Digeste Nouveau avec la glose  
d'Accurse en parchemin d'agneau pour le prix de  
75 livres de Bologne. »

D'une famille de la petite noblesse vaudoise, sans  
rapport avec Rodolphe d'Allaman, Pierre d'Al-  
laman sera chanoine de Lausanne. Le *Digeste* est  
la grande synthèse du droit romain, élaborée au  
VI<sup>e</sup> siècle à la demande de l'empereur Justinien.  
Redécouvert au XI<sup>e</sup> siècle, il sera la base du  
renouveau juridique; il est accompagné ici des  
commentaires d'Accurse, le grand juriste bolo-  
nais de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

*J.-D. M.*

**24 Acte de vente du 13 février 1247**  
Parchemin, 19,2×24 cm  
ACV, C IV 37

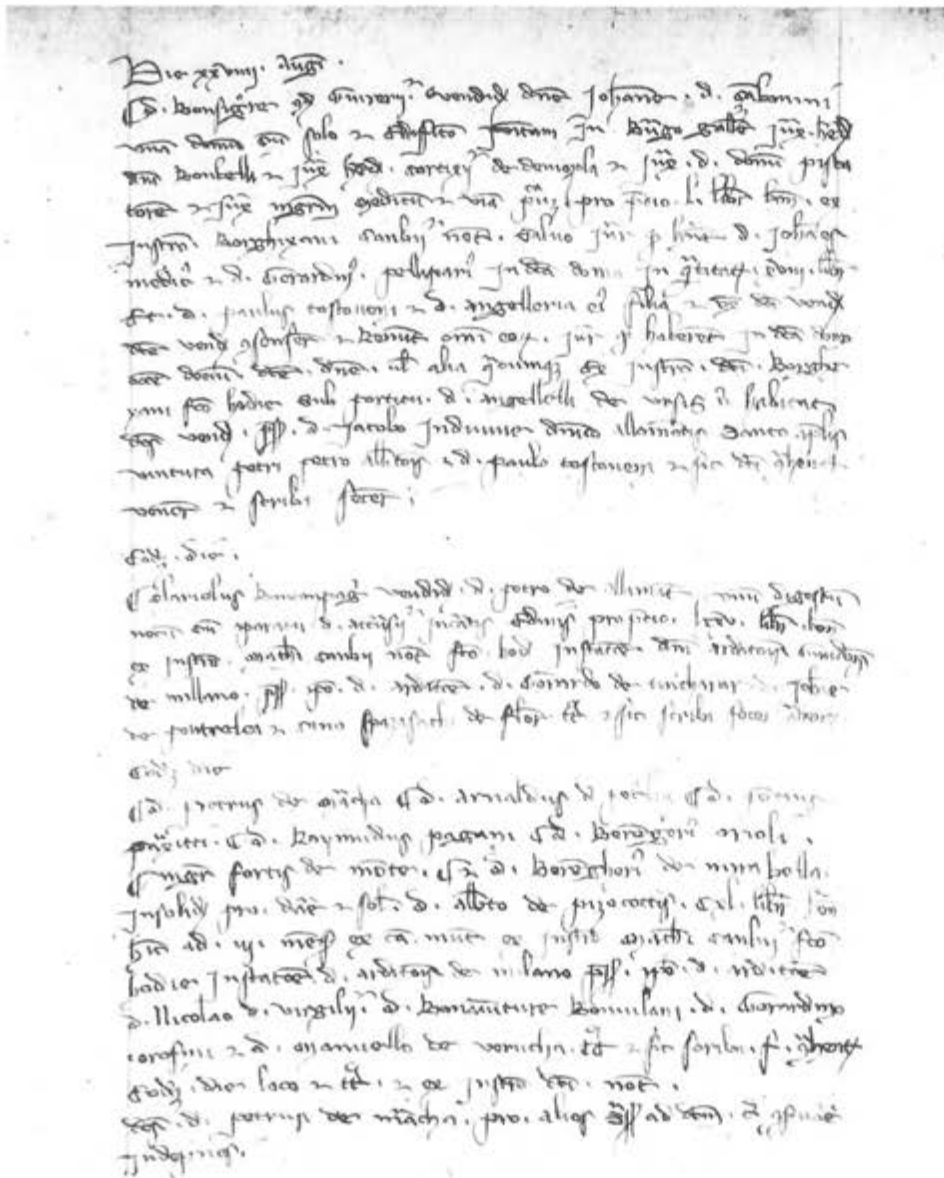
*Bibl.*: Jacques Bercher, *Approche systématique  
de l'ancien droit privé vaudois (888-1250)*,  
Genève 1963, pp. 226-228.

Daté de 1246, parce qu'à Lausanne, au XIII<sup>e</sup>  
siècle, le millésime changeait le 25 mars ou à  
Pâques, c'est le plus ancien acte vaudois conservé  
qui contienne une référence explicite au droit  
romain. « Ils (les vendeurs) renoncèrent à l'ex-  
ception *non numerate, non solute ac non recepte  
pecunie* et à l'exception *de medietate justi pretii  
non recepta* et à toutes les exceptions qui pour-  
raient leur servir contre l'acte ou la transaction ». Il  
s'agissait de renoncer à utiliser les moyens  
prévus par le droit romain pour attaquer après  
coup la vente qu'on venait de conclure. Cet acte  
illustre la pénétration très rapide du modèle  
universitaire de rédaction des actes. Inconnu  
avant 1240, le formulaire savant sera omniprés-  
ent en 1260. *J.-D. M.*

**25 Testament du chanoine  
Pierre de Billens, 1<sup>er</sup> juin 1301**  
Parchemin, 66×53 cm  
ACV, C Va 324

*Bibl.*: Albert Bruckner, *Schreibschulen der Diö-  
zese Lausanne*, Genève 1967, p. 117.

A l'un de ses neveux, il lègue ses livres de droit  
romain, à un autre, le reste de ses livres « pour  
qu'il les vende et puisse ainsi s'acheter le Décret  
(recueil de base du droit canon) pour étudier à  
l'Université ».



**26 Minute du règlement des Innocents**  
 Cahier de papier, incomplet,  
 28,8 x 21,5 cm  
 ACV, C IV 478

*Bibl.*: Emmanuel Dupraz, *La Cathédrale de Lausanne*, Lausanne 1906, pp. 193-218 (avec traduction du règlement); Bruckner, op. cit., pp. 121-126.

Le Collège des Innocents a été fondé en 1419 par l'évêque Guillaume de Challant; il pouvait abriter 6 jeunes clercs à la fois, qui y restaient jusqu'à 16 ou 18 ans. On les instruisait et les formait à la liturgie. Certaines paroisses leur étaient réservées. Avec des corrections qui sont peut-être de l'évêque lui-même, le texte établit minutieusement la vie d'internat et l'enseignement; le début (art. 3-6) insiste sur la bonne conformation des enfants, souci qu'ils puissent chanter, mais aussi défiance de l'Eglise pour les malformations physiques, l'homme étant à l'image de Dieu.

J.-D. M.

**27 Le 28 août 1419, Guillaume de Challant remet au Chapitre la dotation du Collège des Innocents**

(3000 écus d'or et de l'orfèvrerie).  
 Parchemin avec le seing de deux notaires,  
 42,3 x 57 cm  
 ACV, C IV 479

La dotation est du même jour que la fondation du Collège. Pour l'évêque, il s'agit d'un gros effort financier: 3000 écus d'or (et de l'orfèvrerie), c'est plus d'un an du revenu de l'évêché. Il est possible que Guillaume de Challant y ait employé une partie de sa fortune personnelle.

**28 Inventaire de la Bibliothèque du Collège**

Papier, 15 x 21 cm  
 ACV, C IV 494<sup>bis</sup>

*Bibl.*: Bruckner, op.cit., pp. 122-123 (avec édition du catalogue).

Il y a là une soixantaine de titres, avant tout de théologie. L'ensemble permettait une formation pastorale très convenable (sans qu'on puisse évidemment être certain que ces livres aient été largement utilisés).

**29 Testament de Guillaume de Challant, 12 mars 1431**

Cahier de papier  
 ACV, C IV 502

*Bibl.*: Bruckner, op.cit., p. 126.

Guillaume de Challant lègue tous ses livres au collège qu'il a fondé quelques années auparavant. Il stipule à ce propos:

[...] legantur libri capelle Inocentium ut vendantur Item donamus, legamus, disponimus et erogamus ac ordinamus omnes libros nostros (cujus-



27

cumque facultatis existant tam penes nos quam penes ipsos Innocentes tempore obitus nostri existentes, quos iam diu etiam eis donaveramus, volumus tamen quod magistri et Innocentes possint vendere dictos libros, si necesse fuerit, ad opus et augmentationem capelle nostre praedictae et non alias, exceptis missalibus, breviariis, biblia, psalteriis, glosatis et aliis commentis biblie [...]

[...] Les livres des Innocents sont légués pour être vendus Nous donnons, léguons, disposons tous nos livres de quelque genre qu'ils soient qui se trouveront au moment de notre décès, tant chez nous que chez les Innocents eux-mêmes au cas où nous leur en aurions donnés. Nous voulons que les maîtres et les Innocents puissent vendre lesdits livres si nécessaire, pour le bien et l'augmentation de notre chapelle et non dans un autre but, exception étant faite des missels, des breviaires, de la Bible, des psautiers glosés et des autres commentaires de la Bible [...].

**30 Laurentius Voltonia**  
**Un cours universitaire en Allemagne au XIV<sup>e</sup> siècle**  
Miniature tirée de: Frère Henricus de Alemania, *Liber ethicorum*, entre 1350 et 1400

Berlin, Preussischer Kulturbesitz, Kupferstichkabinett  
Une vision pleine d'enseignements sur les attitudes et les âges des étudiants.

**31 La Bible [Ancien et nouveau testament]**  
Parchemin et papier, reliure du temps, en cuir brun avec ferrures, ais de bois, 40x31 cm  
BCU Mss., U 985  
Un des deux volumes survivants de la « Bible Servion ». Il s'agit d'une traduction française de

la Vulgate, réunie et complétée par Jean Servion avec l'aide du prévôt de Lausanne, Martin Le Franc, et d'un médecin, Pierre Aronchel, tous deux normands. Volume achevé en 1460. Jean Servion (début du XV<sup>e</sup> siècle-1465/73), conseiller et syndic de Genève, d'une très riche famille bourgeoise de cette ville (anoblée par l'empereur en 1431), portait les titres honorifiques de *valet de chambre de l'empereur* et *d'écuyer du duc de Savoie*. Amateur de Lettres, il a aussi amplifié les Chroniques de Savoie de Cabaret dans un manuscrit qu'il illustra lui-même, comme il l'avait fait pour la Bible.


*Bibl.*: Denise Werner, «Jean Servion: figure genevoise du XV<sup>e</sup> siècle», in *Revue d'histoire Suisse*, 14 (1934), pp. 205-237.  
Eugène Olivier, *Médecine et Santé dans le Pays de Vaud des origines à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, I, Lausanne, 1962, pp. 321-322.  
Beat Matthias von Scarpatetti, *Catalogue des Manuscrits datés en Suisse en écriture latine...*, II, Zurich, 1983, pp. 161-162, n<sup>o</sup> 442.

J.-D. M.



30




 adieu mon re-  
 ateur et ala floure  
 use de ce maner et  
 atoute se coier celie  
 ille auter et l'ame de l'ame

31a

### 32 Liber sapientie glosatus [...]

Manuscrit sur papier, 37,5×25,5 cm  
BCU Mss., IS 1841

Manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle contenant le *Livre de la Sagesse*. Écrit vraisemblablement dans la France du Nord. Écriture gothique (*libraria*). Le ms. est actuellement composé de 7 cahiers, dont le premier et le dernier feuillet portent une numérotation (*primus quaternus* etc.) qui est identique à celle qui a été apposée vers 1380 sur tous les manuscrits de la bibliothèque du couvent de Saint-François d'Assise.

Ce manuscrit, qui se trouvait donc à Assise au XIV<sup>e</sup> siècle, était alors relié avec 7 autres cahiers contenant le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> livre des *Sentences* de Pierre Lombard. Le manuscrit entier se trouvait au début de ce siècle à Florence, auprès de l'antiquaire L.S. Olschki. Il fut mis en vente à Genève en 1960 et acheté par la Bibliothèque Universitaire de Lausanne.

Une note sur la dernière feuille de garde (*conventus Beati Francisci*) a fait croire que le ms. avait appartenu au couvent Saint-François de Lausanne.

La mise en page et le double apparat des gloses (marginale et interlinéaire) renvoient à une utilisation de type « universitaire » : les Saintes Ecritures sont soumises dès le XII<sup>e</sup> siècle à une « critique textuelle » de plus en plus serrée.

*Bibl.*: Cesare Cenci, *Bibliotheca manuscripta ad Sacrum Conventum Assisiensem*, I, Assise, 1981, p. 286.

Agostino Paravicini Bagliani, « Un manuscrit de la Bibliothèque d'Assise à Lausanne », à paraître dans *Etudes de Lettres*, 2 et 3, 1987. A. P. B.

de moy Des piez estezient ad  
 droit aulo eglises Ore se te  
 benestray



31b

Continuata umbra est q' dicitur  
umbra am' q' un' tuare tua iady  
inmoderatus e' non n' incho  
tem' m' dicit nos holum' cogi  
tatio nec umbra picture l' dicit  
sine fructu effigies scripta per  
uarios colores cui' aspectus in  
scilicet dicit conu' p' dicitur am' q'  
diliget inerte ymaginis effig  
em sine anima in uocem amato  
res digni sunt inerte qui h' em  
hic inuicem q' qui digni sunt  
Et cum illos q' quid digne q'  
quod dicit sed q' signatus in dicit

eternitate qua p' p' h' h' q' est  
i' p' p' m' h' a' t' u' quia im' a' t' h' e'  
q' g' h' a' t' a' c' o' p' i' o' q' u' a' a' i' e' q' u' i' p' p' o'  
f' a' l' u' a' t' o' i' m' o' g' r' a' t' i' o' n' i' b' u' s' i' p' f' e' r' a'  
f' r' u' i' t' o' e' s' s' i' m' e' t' r' i' t' a' t' e' c' u' i' e' s' t'  
h' o' n' o' r' e' t' g' l' o' r' i' a' i' s' e' l' a' s' t' o' z' o'  
Amor

Explicit quadragesimal fratris  
Jacobi de Losanna q' finitum est  
in vigilia s'c' Scolastice v'g' p' mag'  
Jodoci mair' sub anno 1431.  
A. A.

33

33 Jacques de Lausanne  
Quadragesimal  
Manuscrit sur papier, reliure ancienne,  
29,5x21 cm, 462 p.  
BCU Mss., V 1338<sup>A</sup>

Bibl.: Thomas Kaeppli, *Scriptores Ordinis  
Praedicatorum Medii Aevi*, t. 2, Rome, 1975,  
pp. 323-329.  
Beat Matthias von Scarpatetti, *Catalogue des  
Manuscrits datés en Suisse en écriture latine...*,  
II, Zurich, 1983, p. 162, N° 444, ill. p. 119,  
N° 240.

Ce manuscrit contient aux pages 1 à 390 un  
« quadragesimal », c'est-à-dire une série de ser-  
mons à prononcer pendant le Carême, du mer-  
credi des Cendres au jour de Pâques. Sa copie a  
été achevée la veille de la fête de sainte Scolasti-  
que (9 février) 1431 par un certain Jodocus Mair  
[...] « Explicit quadragesimal fratris / Jacobi de  
Losanna, quod finitum est / in vigilia sancte  
Scolastice virginis per magistrum / Jodoci Mair,  
sub anno 1431. » S'il est difficile de localiser ce  
copiste, l'auteur des sermons est par contre bien  
connu, il s'agit de Jacques de Lausanne, origi-  
naire de Vuadens (FR) qui, après avoir pris  
l'habit des Prêcheurs au couvent de la Madeleine  
à Lausanne, gagna Paris au début du XIV<sup>e</sup> siècle,  
où il mena une brillante carrière intellectuelle et  
ecclésiastique. Il composa un grand nombre de  
sermons (près de 1400!), qui furent souvent  
copiés au cours du bas Moyen Age, ainsi qu'en  
témoigne le présent manuscrit. B. A.

32

34 Konrad von Soest  
Reproduction d'un détail de la Pentecôte  
Tableau d'autel, 1404  
Bad Wildungen, église paroissiale

Un des apôtres est représenté avec des lentilles optiques, parmi les toute premières lunettes qui soient représentées dans l'histoire des arts plastiques. Les moines savants et autres intellectuels du Moyen Age ont certainement joué un rôle non négligeable dans l'invention de cet indispensable « outil de travail » pour ceux qui ont passé trop d'heures à lire.



34





# Les débuts de l'École de Lausanne

De l'émulation cosmopolite du XVI<sup>e</sup> siècle à la vocation locale du XVII<sup>e</sup> siècle

*Olivier Fatio* La création à Lausanne d'une École<sup>1</sup> comprenant un Collège et une Académie est liée à l'introduction de la Réformation dans le Pays de Vaud. Partout où leur cause prévalut, les Réformés se préoccupèrent aussitôt d'enseignement et de formation, aussi n'est-il pas étonnant d'entendre parler, au début de 1537, moins de 3 semaines après l'Edit de Réformation du 24 décembre 1536, de l'ouverture prochaine d'une École à Lausanne. Les buts du nouvel établissement? Donner une instruction, essentiellement littéraire, aux jeunes garçons de 7 à 16 ans et former des pasteurs et des maîtres d'école. De l'apprentissage de la lecture à la maîtrise du latin et du grec, le Collège dispensait un enseignement qui introduisait graduellement à la connaissance des classiques et qui était rythmé par la prière et l'étude du Catéchisme. Les grimauds lausannois acquéraient ainsi une *pietas litterata*, cette piété lettrée bientôt caractéristique de l'homme réformé. Quelques-uns suivaient ensuite les «leçons publiques» et s'initiaient aux *artes* — des rudiments de la logique à ceux de la physique aristotélicienne en passant par une teinture de rhétorique, de géométrie et de mathématiques —, poursuivaient l'apprentissage du grec, commençaient celui de l'hébreu et se formaient à la théologie en suivant des leçons d'exégèse biblique au cours desquels ils apprenaient les «lieux communs» de la saine doctrine. Après 3 ou 4 ans de ce régime, la Haute École fournissait à l'Église des pasteurs instruits, capables de lire les Saintes Écritures dans le texte original et d'en donner une interprétation conforme à la foi réformée. Quant aux écoliers qui voulaient apprendre le droit, la médecine ou, plus tard, les sciences naturelles, ils devaient s'expatrier. L'Académie de Lausanne ne commencera à s'ouvrir — modestement et lentement — à ces disciplines qu'un siècle et demi plus tard.

L'École de Lausanne est le premier établissement de ce genre en terre réformée francophone; elle restera le seul jusqu'à la fondation de l'Académie de Genève par Calvin en 1559. Ses débuts sont mal connus. Pourtant quelques points établis avec certitude méritent d'être relevés: d'abord le soutien matériel constant apporté par Messieurs de Berne à la nouvelle École et manifesté aussi bien par la couverture généreuse des traitements professoraux que par la création, en 1540, d'un internat pour Douze boursiers, les «Enfants de Messieurs», véritable pépinière de pasteurs et de maîtres d'école. Ensuite, il faut souligner les efforts déployés dès le début pour recruter des enseignants de qualité. Le pays n'en fournissant guère, on attira des étrangers. On trouve ainsi, autour de Pierre Viret, la

cheville-ouvrière de l'institution pendant ses dix premières années, des hommes promis à une renommée certaine, comme le Zurichois Conrad Gessner, l'un des meilleurs naturalistes de son siècle, qui enseigna le grec de 1537 à 1541, ou l'humaniste piémontais Celio Secondo Curione, responsable de l'internat des Douze et lecteur ès arts de 1542 à 1546, année de son départ pour l'Université de Bâle dont il devint l'une des illustrations.

La brièveté de ces séjours souligne la précarité des commencements de l'École de Lausanne. Pourtant, deux lustres après sa fondation, elle vit son assise encore fragile renforcée par la première de ses lois académiques, les *Leges scholae Lausannensis* de 1547, conçues à Berne par le théologien Simon Sulzer. Cette charte fondamentale confirmait la division du collège en 7 classes progressives et sanctionnait la supériorité de la pédagogie moderne sur le système médiéval qui mêlait débutants et avancés dans un petit nombre de classes. En outre les *Leges* précisait la charge des quatre professeurs de l'Académie. Inspiré par les conceptions scolaires de l'humaniste strasbourgeois Jacques Sturm, ce texte servit de patron à l'école genevoise en 1559 et à toutes les Académies protestantes françaises qui se créèrent sur son modèle.

Pour faire fonctionner l'École désormais bien structurée, Lausanne réussit à s'adjoindre les services du pédagogue le plus chevronné de son temps, Mathurin Cordier (1479 ou 1480 – 1564). Réfugié à Genève, puis à Neuchâtel dès 1538, il prit en 1545 la charge de principal du Collège. Jusqu'à sa retraite en 1557, il en fut l'âme et ses fameux *Colloquia scolastica*, conçus pour «conjoindre la piété et bonnes mœurs avec l'élégance des lettres» et publiés en 1564, nous donnent un témoignage irremplaçable de la vie quotidienne des écoliers et des étudiants lausannois au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

C'est précisément de cette époque que date le début d'une des périodes les plus fastes de l'École de Lausanne. De nouveaux professeurs, réfugiés de France, lui conférèrent un éclat certain et attirèrent les étudiants en nombre croissant. Parmi eux, il faut citer en premier lieu Théodore de Bèze. Humaniste racé, fraîchement acquis à la réforme de Calvin, il fut chargé de l'enseignement du grec en 1549, devint bientôt recteur, fit des cours libres de théologie qui renforçaient ceux du laborieux Jean Ribit, un helléniste savoyard que l'on avait chargé de remplacer Viret en 1547. Le séjour lausannois de Bèze fut d'une rare fécondité. Tour à tour dramaturge avec son *Abraham sacrificiant*, polémiste féroce contre les catholiques-romains et les luthériens, poète mettant en «rimes françaises» les psaumes non encore traduits par Marot, théologien élaborant sa doctrine de la prédestination et rédigeant sa *Confession de la foi chrétienne*, il se révéla également exégète et philologue d'envergure avec sa monumentale édition critique du Nouveau Testament. A ses côtés d'autres réfugiés français contribuèrent à faire de Lausanne un des hauts lieux de la réforme francophone: François Hotman, le fameux juriste, théoricien du droit de résistance après la

Saint-Barthélemy, fut régent de la 1<sup>re</sup> du collège de 1550 à 1556; Jean-Raymond Merlin, Dauphinois, enseigna l'hébreu dès 1548; Jean Tagaut, d'Amiens, mathématicien et poète, les *artes* dès 1557; François Berauld, un autre Français, succéda à Cordier en 1557. A la même époque apparurent deux éléments indispensables à la vie intellectuelle: une bibliothèque, établie dès 1549, lointaine origine de la Bibliothèque cantonale et universitaire, et un imprimeur, Jean Rivery, de Vendôme, qui, venu de Genève, réussit non sans mal à obtenir des Bernois le droit de s'installer en 1556.

Dès 1549 les correspondances de Viret et de Bèze se font l'écho des progrès réjouissants de l'Ecole. Viret note l'accroissement du nombre et de la qualité des étudiants; Bèze désigne l'Ecole par le terme d'*Academiola*, signifiant familièrement que l'établissement gagne en stature. Comparant Lausanne à Strasbourg, où il avait déménagé en 1557, Hotman n'hésite pas à donner la palme de la vertu et de la piété à l'Ecole lausannoise.

Mais qui fréquentait alors le collège et la Haute Ecole? On le sait mal. A ces étudiants auxquels Gessner se plaignait en 1539 de devoir enseigner les *puerilia*, à ces anciens moines fuyant la France à cause de l'Evangile et à peine capables de comprendre le grec du Nouveau Testament, avaient succédé des jeunes gens de meilleur aloi. Des Vaudois d'abord, dont les pères, il est vrai, avaient mis du temps à surmonter leur méfiance à l'égard de la nouvelle institution. Viret le déplorait encore en 1547. Il y avait ensuite des enfants de réfugiés français installés à Lausanne, puis des garçons sortis du royaume pour fréquenter une Académie évangélique, comme ces cinq écoliers arrêtés à Lyon, alors qu'ils rentraient dans leur famille, et brûlés vifs à cause de leur foi. Il y avait enfin des enfants de notables bernois ou zurichois. Ainsi se pressait à Lausanne une foule cosmopolite de collégiens et d'étudiants, en pension chez les régents et les professeurs; le fils du patricien bernois Nicolas de Watteville côtoyait les enfants de l'imprimeur parisien Robert Estienne et ceux de bons bourgeois de chez nous, comme les fils Chollet, Clavel ou Troillet. Combien étaient-ils? On l'ignore. Nombreux assurément, même si le chiffre de 700 articulé par Théodore de Bèze en 1558 semble exagéré.

Cet heureux développement s'arrêta brutalement en 1558-1559. A la suite d'un grave conflit théologique, la totalité des professeurs de la Haute Ecole — Bèze, Tagaut, Ribit et Merlin — démissionna, suivi par nombre de régents, tels Bérauld, Randon, ou Du Molin, et par le quart du corps pastoral, dont Viret. Presque tous Français et surtout stricts disciples de Calvin, les démissionnaires voulaient que l'Eglise exerçât elle-même la discipline parmi les fidèles et disposât, le cas échéant, du droit d'excommunication; de surcroît, ils souscrivaient à la doctrine calvinienne de la double prédestination. Or Messieurs de Berne, en bons zwingliens, ne voulaient ni de la discipline ni de la prédestination à la mode genevoise et entendaient conserver à la juridiction civile la haute surveillance sur l'Eglise.

Le départ des cadres de la Haute Ecole de Lausanne profita à l'établissement que Calvin créait en 1559 et la nouvelle Académie de Genève fut immédiatement dotée d'un corps enseignant qualifié et expérimenté.

La crise eut des répercussions parmi les étudiants qui se déchirèrent en camps opposés. On a écrit qu'ils furent nombreux à suivre leurs maîtres, mais nul jusqu'à maintenant n'a pu mesurer l'ampleur de l'hémorragie. Si les Français semblent avoir déserté les auditoires lausannois (sans paraître pourtant s'être inscrits à Genève), on ne peut dire que le conflit vida l'Ecole de Lausanne. Au contraire le nombre des boursiers mentionnés sur les comptes baillivaux n'en fut pas affecté; il ne cessa même de s'accroître pendant ces années perturbées.

Ramener le calme dans la cité, parmi les collégiens et les étudiants, et surtout remplacer la brochette d'enseignants qui avaient déserté Lausanne ne fut pas une mince affaire. Les premiers successeurs furent obscurs, hormis Blaise Marcuard, originaire de Grandcour, l'un des premiers Vaudois à occuper un poste en vue dans la Haute Ecole. Chargé de la direction du Collège, il fut appelé à enseigner les *artes* en 1564 et Berne ne dédaigna point d'en faire son professeur de théologie en 1576.

La ténacité des autorités responsables parvint finalement à reconstituer un corps enseignant de qualité durant le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Juste retour des choses, quelques professeurs vinrent de Genève orner de leurs talents la Haute Ecole lausannoise: Nicolas Colladon, natif de Bourges, ancien élève de Calvin, dont la prédication impertinente avait provoqué l'expulsion, enseigna la théologie dès 1572. La même année Jean de Serres, déposé de son ministère à Jussy par le Conseil de Genève, fut nommé principal et régent de 1<sup>re</sup>. Frère de l'agronome Olivier de Serres, lui-même remarquable mémorialiste des guerres de religion, il poursuivit à Lausanne sa savante traduction latine de Platon. Deux maîtres de renom méritent aussi d'être cités: Aemilius Portus, fils du Crétois Francesco Porto, réfugié à Genève, fut chargé de l'enseignement du grec de 1581 à 1592 et continua à Lausanne ses éditions de Xénophon, Denys d'Halicarnasse et Thucydide. Corneille Bertram, l'un des principaux artisans de la *Bible* de Genève de 1588, assumait la chaire d'hébreu de 1588 à 1595. Dans la mouvance de la Haute Ecole gravitait encore, dès 1573, un gentilhomme-théologien de qualité, Antoine de La Roche-Chandieu, qui donnait occasionnellement un enseignement représentatif de la scolastique réformée naissante. Deux faits confirment l'heureuse reprise de la Haute Ecole: l'établissement en 1571 des frères Jean et François Le Preux, imprimeurs d'origine parisienne; la mise en chantier en 1579 d'un grand bâtiment pour les besoins du collège. Achevé en 1587, il témoigne 400 ans après du second souffle de l'Ecole lausannoise.

L'esquisse ne serait pas complète si l'on n'évoquait le personnage le plus controversé de ce temps, Claude Aubery. Champenois de

naissance, étudiant à Genève puis à Bâle où il avait pris le grade de docteur en médecine, il fut nommé professeur de philosophie à Lausanne en 1576. Champion de la logique d'Aristote, Aubery connut un grand succès et ses leçons sur l'*Organon* étaient fort courues. Les choses se gâtèrent lorsque les pasteurs et théologiens jugèrent que l'application qu'il faisait d'Aristote à la foi réformée altérerait gravement le contenu de cette dernière. La scolastique commençante recourait certes à la logique d'Aristote pour assurer la transmission scolaire et la défense apologétique de la doctrine, mais ses représentants veillaient à ce que la raison ne joue en théologie qu'un rôle instrumental et non pas normatif. L'« affaire Aubery » secoua les Eglises réformées helvétiques qui entraient dans leur phase d'orthodoxie. En dépit de sa volonté d'apaisement, Aubery continuait d'être tenu pour hétérodoxe. Aussi, lassé, donna-t-il sa démission en 1593 et retourna-t-il en France où il mourut catholique en 1596. L'Académie sortait éprouvée de cette période de tensions. Portus, soupçonné d'idées « alberiennes » avait démissionné en 1592 et la mort ou le départ de quelques autres enseignants réputés achevèrent de mettre fin à la deuxième efflorescence de l'Académie.

La scolastique réformée restait maîtresse du terrain, comme elle l'était désormais dans toutes les académies protestantes. Son représentant à Lausanne n'était certes pas médiocre. Guillaume Du Buc, d'origine française, fut appelé d'Yverdon où il était pasteur pour occuper la chaire de théologie en 1588. Il fut le premier à faire un cours de théologie dogmatique et à prendre le titre de *sacrosanctae theologiae professor*. Ses *Institutiones theologiae* présentaient la théologie des réformateurs dans les cadres rigides de la logique cicero-aristotélicienne. Cette sorte de « géométrie divine » perdait certainement en fraîcheur d'inspiration ce qu'elle gagnait en facilité d'assimilation. Il n'empêche que le manuel de Du Buc connut un succès certain au XVII<sup>e</sup> siècle.

Après la mort de Du Buc en 1603 commença une période de déclin. Les étudiants étaient moins nombreux et dissipés, les maîtres, faibles, les études, confuses. La vigilance de Messieurs de Berne évita à l'Ecole de Lausanne de sombrer par la faute de ses régents buveurs, de ses étudiants bagarreurs et de son enseignement oiseux. Au terme d'une minutieuse enquête, Berne promulgua une nouvelle loi académique, la « Reformatio » de 1616, qui assainissait la situation en restructurant les pouvoirs régissant l'enseignement, en précisant les tâches des enseignants et en fixant la durée des études supérieures (3 ans de philosophie suivis de 2 ans de théologie). L'Académie fut confirmée dans sa tâche de formation des pasteurs et, par son droit quasi-épiscopal de les consacrer, devint une pièce maîtresse du Pays de Vaud.

Commence alors un long XVII<sup>e</sup> siècle, orthodoxe, sans accroc; sans relief aussi. Le temps est révolu où des étrangers illustraient Lausanne des lumières de leur savoir. Désormais des maîtres

autochtones enseignent les enfants du pays. Sous la conduite des honnêtes et sages Davel, Polier, Saussure, Constant, Girard des Bergeries, Currit, l'Ecole de Lausanne confirme sa vocation d'institution au service des besoins locaux.

(1) Par le terme d'Ecole, nous désignons l'ensemble des établissements scolaires lausannois. Les degrés primaire et secondaire sont généralement appelés à l'époque *collegium Lausannense*, encore que la formule puisse signifier également l'enseignement supérieur. Le terme d'*Académie* pour désigner l'enseignement supérieur apparaît vers 1549, mais ne s'impose qu'au XVII<sup>e</sup> siècle. On parle plutôt au XVI<sup>e</sup> siècle de « *lectiones publicae* » ou de « *schola lausannensis* ». Les auteurs modernes ont pris l'habitude d'utiliser la formule « Haute Ecole » qui traduit l'expression *die obere Schul*, par laquelle les Bernois avaient l'habitude de nommer au XVI<sup>e</sup> siècle l'Académie de Lausanne (cf. H. Vuilleumier, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, t. I, Lausanne 1927, p. 411).

35 *Leges Scholae Lausannensis* [1547]

Dans: *Album Academiae Lausannensis* [Livre du Recteur], ms., fol. 1-11  
ACV, Bdd 106

36 *Leges Scholae Lausannensis* [1547]

Dans: *Lettres du gouvernement*,  
1722-1759, ms., pp. 2-14  
ACV, Bdd 8

L'original du texte des lois de la *Schola Lausannensis* n'a pas été conservé. Nous n'en gardons que deux copies postérieures à 1547 aux Archives cantonales vaudoises.

Inspirées par la pédagogie de l'humaniste strasbourgeois Jacques Sturm, ces lois ont été rédigées à Berne par Simon Sulzer [1508-1585] sans doute avec l'aide de Pierre Viret et de Maturin Cordier. En 1547 elles viennent donner un statut officiel à l'École de Lausanne et témoignent de l'adoption d'une pédagogie « moderne », c'est-à-dire progressive: les élèves sont répartis dans sept classes selon leur âge [et non plus mélangés comme c'était le cas auparavant]. Le texte des lois commence d'ailleurs avec la septième classe:

*Septième classe*

*C'est la classe de ceux qui apprennent les lettres de l'alphabet, ensuite à former des syllabes, enfin à lire aisément les mots et les phrases.*

*Ils apprendront aussi à écrire les lettres et les mots.*

*Attendu qu'ils sont généralement très jeunes, ils n'iront à l'école qu'à 6 heures du matin en été et à 7 heures en hiver; ils y resteront en été jusqu'à 8 heures, en hiver jusqu'à 9 heures.*

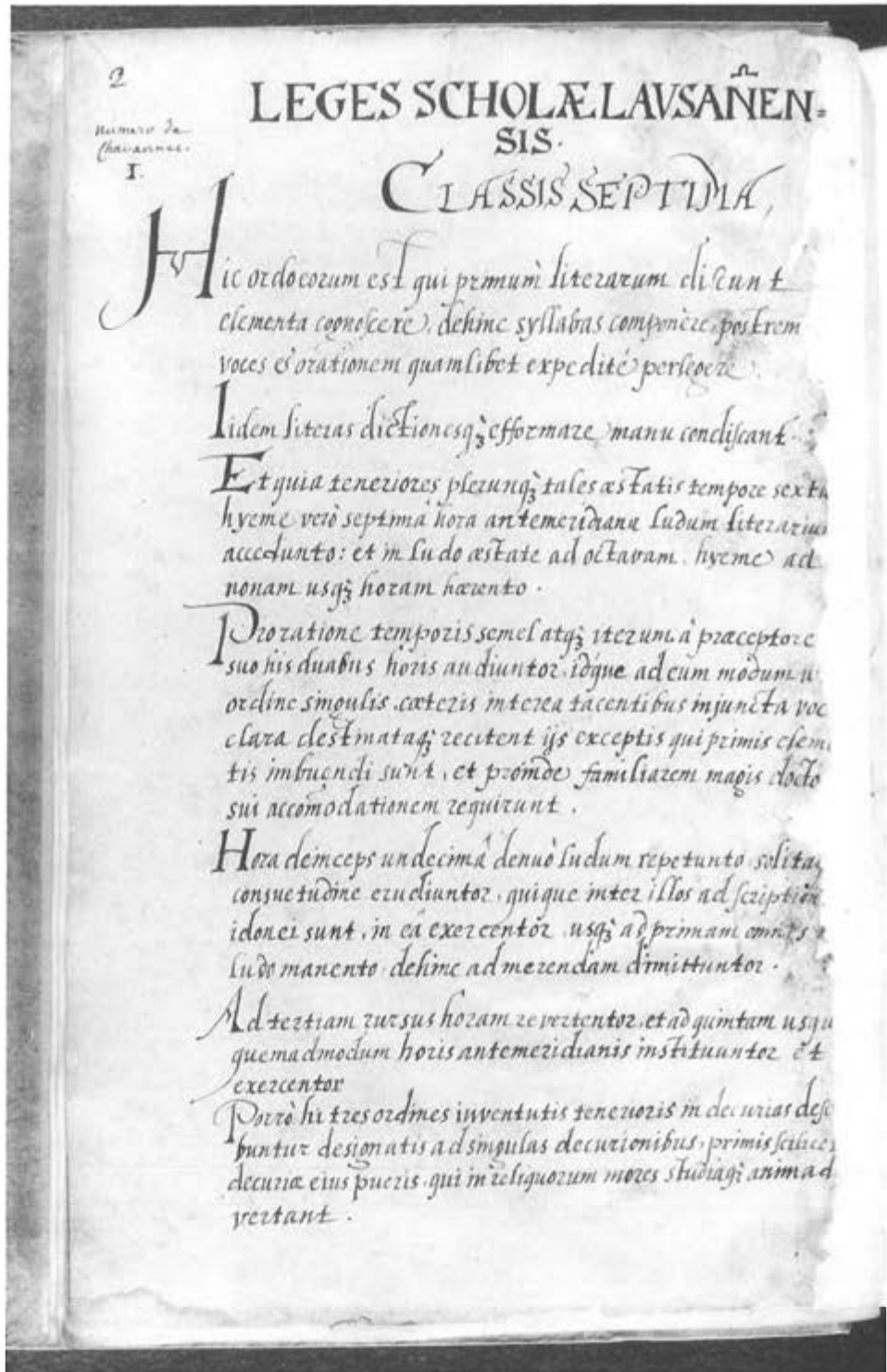
*Selon que le temps le permet, ils seront entendus par leur maître une ou deux fois et de telle façon que chacun à son tour récite isolément d'une voix claire et distincte, tandis que les autres se tairont. On exceptera ceux qui doivent apprendre les premiers éléments et réclament par conséquent une attention familière de leur maître.*

*Ensuite à 11 heures, ils retourneront de nouveau à l'école et seront instruits de la manière accoutumée; ceux d'entre eux qui peuvent prendre des leçons d'écriture y seront exercés; ils resteront tous jusqu'à une heure à l'école, ensuite ils seront renvoyés pour le goûter.*

*A 3 heures, ils reviendront à l'école et jusqu'à 5 heures y seront instruits et exercés comme dans les heures du matin.*

*En outre, les trois classes inférieures seront divisées en *décuries*; on désignera des *décursions* pour chacune, à savoir les premiers de la *décurie*, pour veiller sur la conduite et les études de leurs camarades.*

Les différents degrés jusqu'à la première du Collège sont ensuite abordés avec, pour chacun d'eux, un programme précis. Vient ensuite un chapitre relatif au *principal* qui devra être « un homme grave, instruit en science, de bonne réputation auprès de tous ». Un chapitre de 19 articles indique quelles sont les lois et les activités communes à l'École: prière, exercice de la psalmodie, horaires, discipline, congés [mercredi, samedi après-midi et quinze jours aux



1610

# EX TABULIS LEGUM

illustris hujus Academiae  
leges sequens transscripta est

Quum ad tempus intermissum, verocum  
JACOBUS AD FORTUN, BERNOIS  
Rector Academiae hujus,  
23. Jan. 1610.

## Lex est.

Rectorem, Studiosi, Inductum, ademerunt, lectionibus  
Scholae fructum, adempto, nominis, sui et dantis, liti-  
tatem erga Communitatem, fidem erga magnificam Re-  
publicam Bernensem, et erga Reverendissimum Magistrum,  
tum in rebus proceps, modestiam, diligentiam in spe-  
ditis, fidem erga Scholam, obsequentiam erga pro-  
copiores, promittunt.

In hujus Legis verbis juramus, et ad obe-  
dientiam ejus, nominibus nostris adhibitis  
datis, nos obstringimus.

- Franciscus de Curya Lausannensis Dominus  
in Corselles 19 Febr. Anno 1610
- Gerardus Gurini De Blanco Frisius Delega 21 Februarii  
1610
- Gerardus Jarius Knyst Leonortensis Frisius Belga  
6 Februarii 1610
- Cosmas Melior à Bodée Argentinus 18 Januarii  
1610
- Georgius Huetanus Compten 8 Februarii  
1610
- Joannes Preter. Stunfistensis Westphalis 6 Februarii Anno 1610.
- Rodolphus A Büren Bernensis 6. Februarii Anno 1610.
- Claudius Trollitus Comptenensis 7 Febr. 1610

vendanges], séances de discussions. L'article sur les promotions précède la partie consacrée à l'école publique, à savoir le degré supérieur, dans laquelle on définit le programme de chaque professeur: grec, hébreu, arts (rhétorique et mathématique), théologie. Un chapitre définit ensuite les fonctions du *Président* ou *Recteur* de toute l'Ecole; on énumère enfin les conditions à remplir pour faire partie des *Enfants de Messieurs*, véritables boursiers de LL.EE. de Berne.

Bibl.: Jules Le Coultre, *Premier règlement de l'Académie de Lausanne*, in RHV, février/mars 1924, pp. 33-39 et 65-74.

Id., *Maturin Cordier et les origines de la pédagogie protestante dans les pays de langue française*, Neuchâtel, Université, 1926.

Louis Junod et Henri Meylan, *L'Académie de Lausanne au XVI<sup>e</sup> siècle. Leges Scholae Lausannensis 1547. Lettres et documents inédits*, Lausanne, Rouge, 1947; Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, V.

### 37 Album Academiae Lausannensis

[Livre du Recteur]  
1 volume manuscrit  
ACV, Bdd 106

Le *Livre du Recteur*, qui contient par ailleurs la première copie du règlement de 1547 qui nous soit parvenue (cf. supra), a été commencé en 1602 et constitue le registre des matricules des étudiants puisque chacun était sensé le signer. Le folio 29 présenté ici est rédigé ainsi:

1610

La loi ci-dessous est textuellement extraite du Règlement de notre illustre Académie. Négligée un temps, elle est remise en vigueur par Jacob Amport, Bernois, créé Recteur de l'Académie, le 23 janvier 1610.

Cette Loi donc demeure:  
Les Etudiants, d'où qu'ils arrivent pour bénéficier des cours, se présenteront au Recteur et lui donneront leurs noms. Ils promettent piété envers le Seigneur, fidélité à la magnifique République de Berne et obéissance aux très pieux Magistrats en toutes équitables ordonnances; le zèle à l'étude, leur attachement à l'Ecole, le respect envers leurs maîtres.  
Nous jurons d'observer les termes de cette Loi, et nous nous engageons à nous y conformer; en foi de quoi nous signons de notre propre main.

Les signatures suivent et se poursuivent sur les pages suivantes. On peut y voir la diversité des provenances des étudiants de la *Schola Lausannensis*: le premier est un Lausannois, l'avant-dernier un Bernois; d'autres viennent de Frise et de Westphalie.



38 Adresse de la Classe de Lausanne à LL.EE. du 18 août 1557

Manuscrit  
ACV, Eglise et affaire de l'Académie, I, fol. 109

Le conflit qui oppose Pierre Viret à LL.EE. de Berne dès 1542 est d'ordre à la fois théologique et politique. Pierre Viret et Théodore de Bèze étaient d'obédience calviniste et LL.EE. voulaient imposer la conception de Zwingli. Outre les questions de doctrine (le problème de la prédestination par exemple), les deux tendances s'opposaient sur la question des rapports entre l'Eglise et l'Etat. Berne voulait imposer sa volonté à l'Eglise et Pierre Viret estimait qu'elle devait être libre d'exercer elle-même la discipline en son sein. Le problème de la sécularisation des biens ecclésiastiques divisait également les protestants. Pour discuter et débattre de tous ces problèmes, Viret et ses amis estimaient nécessaire que tous les pasteurs du Pays de Vaud puissent se réunir, au moins une fois par année, en synode général. LL.EE. ne l'entendaient pas de cette oreille et préféraient régner en divisant, n'autorisant que les réunions séparées des Classes des villes romandes, qui pour la plupart d'ailleurs se montraient de fidèles servantes du gouvernement bernois.

Le 18 août 1557 la Classe de Lausanne envoie à LL.EE. une adresse pour demander la réunion d'un synode général: on peut y lire les noms de Pierre Viret, Théodore de Bèze, Jean Ribit, Maturin Cordier et de la plupart des pasteurs de Lausanne.

Cette adresse est à l'origine de la crise de 1559 qui verra le bannissement de Pierre Viret, la démission d'une quarantaine de pasteurs et l'exode des professeurs de l'Ecole lausannoise vers la jeune Académie genevoise fondée par Calvin cette année-là.

De Dieu & sa sainte; et que vend reconnoissans que ne seroient, que ne  
nostre & vray que vend portez de nous de Princes, Princes, & qui le  
au au, n'ont de gloire de la Seigneurie de Vaud, de vray volunta, & y image  
de gouvernement que'il vend a nous.  
Le 18. d'Avoust.  
Nos vobis & semblables permitte, les Doyes,  
Fuyez, & autres ministres de la classe  
de Lausanne.  
167  
Augustin Marlorat Ministre de Vaud & de la classe de Lausanne.  
Pierre de Courmayeur... du colloque de Genève.  
Blaise Mallet Jure du colloque de Genève.  
Theodore de Bèze, Jure du colloque de Lausanne.  
Pierre Viret, Jure de Vaud. Jean Ribit  
Jean Raymond Marin, Maturin Cordier. Francois Brunet.  
Georges Lullmann. Arnaut Bano.  
Francois de Saint Paul Ministre de Vaud  
Jean Joltrain Ministre de Chablais  
Jean Arnaut Ministre de Evêques de Vaud  
Antoine de Chrocobert Ministre de Montbrun  
Jacques Huat Ministre de la ville de Chillon  
Antoine Salvia Ministre de Evêques  
Antoine de Vaud Ministre de Vaud  
Arnaut de Oléba Ministre d'Oléba  
Edouard de Vaud Ministre de Vaud  
Jean Perrin Ministre de Vaud  
Theodore de Vaud Ministre de Vaud  
Jacques Huat, m. d'Avoust  
Jacques Lullmann  
Maurice de Vaud Ministre de Vaud  
Claude de Vaud Ministre de Vaud  
Jean de Vaud Ministre de Vaud  
Antoine de Vaud Ministre de Vaud  
Goubaud de Vaud Ministre de Vaud  
Jean de Vaud Ministre de Vaud  
Jean de Vaud Ministre de Vaud



39

**39 Donne nous aujourd'hui notre pain  
cotidian**

Plaque d'émail peint Nailher vers 1540  
illustrant un *Pater*  
Paris, Louvre

**40 La Sainte Bible qui contient le Vieux et  
le Nouveau Testament [...], par J.F. Oster-  
vald**  
Lausanne, Société Typographique,  
5<sup>e</sup> édition, 1777

**41 Simon Leclerc**  
**Coupe de communion [1584]**  
Argent, hauteur: 15,5 cm  
Lausanne, Cathédrale  
[Monument historique]

**42 Semaise [1651]**  
Etain, hauteur: 40,1 cm  
Saint-Légier [Monument historique]

**43 Plat [1665]**  
Etain, diamètre: 31,5 cm  
Penthéréaz [Monument historique]



41



42



44

« Assurément l'Académie n'a pas le rang d'Université; elle ne prétend décerner ni le grade de maître ès arts, ni le doctorat en théologie; elle se borne à des *testimonia*, comme on le fait aussi à Genève. Les étudiants qui veulent pousser plus avant leurs études et prendre des grades doivent sortir du pays, s'en aller à Heidelberg, aux Pays-Bas ou en France. L'Académie, qui reste liée au Collège, a pour tâche essentielle d'instruire la jeunesse du pays vaudois et de préparer les futurs pasteurs de l'Eglise; ces pasteurs, elle n'a pas seulement le devoir de les former, elle a encore le droit exclusif de les consacrer. Un mandat souverain de 1621 lui a reconnu cette prérogative quasi-épiscopale, que les Classes lui ont souvent disputée et que MM. de Berne ont parfois traitée à la légère. Elle l'exercera jusqu'en 1838. »

[Henri Meylan, *La Haute Ecole de Lausanne*, Lausanne, Rouge, 1937, p. 42]

44 Anonyme (fin XVI<sup>e</sup>)

**Pierre Viret [1511-1571]**

Huile sur toile, 61×49,5 cm

BPU

Né à Orbe, Viret étudie au Collège Montaigu à Paris où il est noté comme luthérien. De retour à Orbe, il est gagné au ministère par Farel et prêche à Neuchâtel, Payerne, Orbe, Genève et Lausanne en 1536. Champion de la Réformation en octobre de cette année à la *Dispute de Lausanne*, il est par ailleurs nommé pasteur et loge au couvent de Saint-François. Puis il s'établit à la Cité et il est nommé pour dix ans professeur de théologie. Il renonce à sa chaire en 1546, mais continue de jouer un rôle important pour l'Ecole de Lausanne en faisant nommer Maturin Cordier au Collège et Théodore de Bèze à la chaire de grec. Proche de Calvin, il s'oppose à L.L.EE. de Berne et quitte Lausanne en 1559 pour rejoindre Calvin à Genève. Dès 1561, il gagne la France où il prêchera encore une dizaine d'années.

CONRADVS GESNERVS.



45

Indications des origines des enseignants à l'Académie et au Collège jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle

François Berauld, de France, de 1557 à 1559, helléniste, principal du Collège.  
 Quintin Le Boiteux, de France, enseigne les arts et maître des Douze de 1549 à 1552.  
 Barthélemy Caffer, de France, enseigne l'hébreu de 1559 à 1562.  
 Etienne de BeauchastEAU, de France, professeur de philosophie en 1597 et de grec en 1598-1603.

François Hotman (1424-1590), de Paris, 1549, régent au Collège, suppléant pour le grec jusqu'en 1556.

Mathurin Cordier (1479 ou 1480-1564), de Normandie ou du Perche, de 1545 à 1557 principal du Collège.

Théodore de Bèze (1519-1605), 1549-1559, enseigne le grec, originaire de Vézelay.

Jean Ribit, du Faucigny, 1540, enseigne le grec; 1547 à 1559 la théologie.

Jean Tagault, d'Amiens, à la tête des Douze et enseigne les arts de 1557 à 1559.

François de Saint-Paul, de Soissons, enseigne le grec de 1547 à 1549.

Eustache Du Quesnoy, de Lille, maître des Douze et professeur d'arts dès 1552.

Jean-Raymond Merlin, du Dauphiné, professeur d'hébreu de 1548 à 1557.

Imbert Paolet, du midi de la France, enseigne l'hébreu de 1538 à 1548.

Antoine de Chandieu, du Maconnais, dirige le collège et enseigne temporairement la théologie entre 1573 et 1583.

Claude Aubery, de Triaucourt en Champagne, enseigne la philosophie dès 1576 jusqu'en 1593.

Michel Hortin, de Montbéliard, professeur d'hébreu de 1567 à 1588.

Jean de Serres, du Vivarais, principal du Collège de 1572 à 1578.

Tobie Yolland, de la Rochelle, principal du Collège dès 1592.

Guillaume Du Buc, de Rouen, professeur de théologie de 1588 à 1603.

Simon Girard des Bergeries, de Bourges, enseigne le grec dès 1592.



46

André Zébédée, du Brabant, maître des Douze et lecteur d'arts de 1547 à 1549.  
 Johannes Helmichius, d'Utrecht, professeur d'hébreu de 1563 à 1564.

Pedro Nunez, d'Avila, professeur de grec de 1567 à 1580.

Coelio Secondo Curione, du Piémont, dirige les Douze et enseigne les arts de 1542 à 1546.

Conrad Gesner, de Zurich, enseigne le grec de 1537 à 1540.

Jean Knechtenhofer, de Berne, enseigne le grec de 1559 à 1567.

Adrien Blauner, de Spiez, enseigne la théologie en 1559.

Jacob Am Port (Amport), de Berne, enseigne la théologie de 1610 à 1636.

Pierre Viret, d'Orbe, 1537 à 1546, professeur de théologie.

Blaise Marcard, de Grandcour, maître des Douze en 1559, professeur d'arts de 1564 à 1576.

Jean Scapula (Espaulaz), de Thonon, professeur de grec en 1581.

Jean Boeuf, de Lausanne, professeur de théologie en 1588.

Nicolas Colladon, de Bourges, via Genève, enseigne la théologie de 1572 à 1586.

Emile Portus, de Crète, via Genève, enseigne le grec de 1581 à 1592.

Bonaventure Bertram (1531-1595), de Cahors, via Genève, professeur d'hébreu de 1588 à 1595.

Etienne Trembley, du Lyonnais, via Genève, professeur de philosophie de 1593 à 1597.



47

**45 Portrait de Conrad Gessner [1516-1565]**

Dans: Théodore de Bèze, *Icones: id est verae imagines virorum doctrina simul et pietate illustrium* [...], Genève, Joannes Laonius, 1580

BCU

Nommé professeur de grec à l'École de Lausanne en 1537, Gessner y restera trois ans avant de se rendre à Montpellier pour y terminer ses études de médecine. (Voir sections Sciences et Médecine)

**46 Portrait de Coelio Secondo Curione [1503-1569]**

Dans: Boissard, *Icones & Effigies virorum doctorum* [...], Francfort, 1645

BCU

Humaniste piémontais qui, ayant fui devant l'Inquisition, se réfugie à Bâle en 1542, puis à Lausanne où il devient professeur des *arts* (philosophie et rhétorique) de 1542 à 1546. Il dirige conjointement l'internat des *Douze escoliers de Messieurs*. Il enseignera ensuite à l'Université de Bâle.

**47 Anonyme (XVI<sup>e</sup>)**

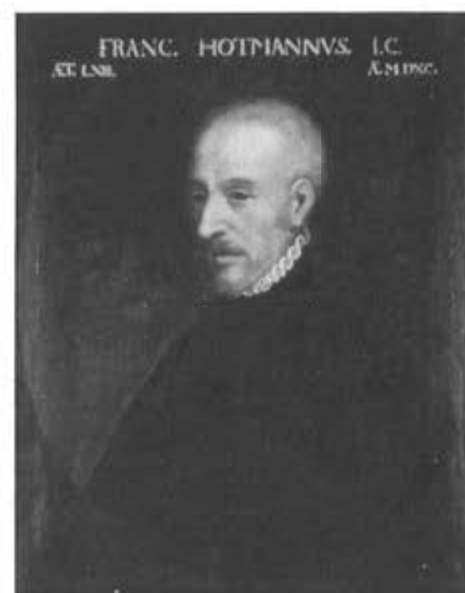
**Portrait de Théodore de Bèze [1519-1605]**

Huile sur bois, 45×32 cm

Genève, Musée historique de la Réformation

*Pour des raisons de conservation, une copie XIX<sup>e</sup> siècle de ce tableau sera présentée dans l'exposition; huile s/toile, 46,5×34 cm, BPU*

Né à Vézelay, il étudie à Bourges où il fait la connaissance de Conrad Gessner et de Calvin. Bèze étudie ensuite le droit à Orléans et s'installe à Paris où il mène une vie brillante et superficielle. Il renonce bientôt à cette vie et quitte la capitale française pour se rendre à Genève où Pierre Viret le persuade de venir enseigner le grec à Lausanne. Il occupe cette chaire dès 1549. Devenu un fidèle disciple de Calvin, il se tourne vers la théologie et publie de nombreux ouvrages sur des sujets variés (traductions, tragédies, polémiques, épîtres, psaumes, etc.) Participant à la controverse avec LL.EE. au sujet de la prédestination, il se retire à Genève juste avant que n'éclate la crise de 1559. Il participe avec Calvin à la rédaction des lois de l'Académie de Genève (qui s'inspirent de celles de l'École de Lausanne) et en devient le premier recteur.



48

**48 Copie d'après Hans Bock le Vieux Portrait de François Hotman [1524-1590]**

Huile sur toile, 65,5×51,5 cm

Université de Bâle  
Basel, Museen an der Augustinergasse

Originaire d'une famille de Silésie établie à Paris, Hotman fait son droit à Orléans où il prend parti pour les Huguenots. Il doit se réfugier sur le territoire de la Confédération et séjourne à Lausanne en 1547. Après des séjours à Lyon et Genève, il est nommé régent de première au Collège de Lausanne en 1549 et y restera jus-

qu'en 1556, suppléant Théodore de Bèze à la chaire de grec. Nommé à Strasbourg après 1556, il s'y distingue dans l'enseignement du droit. Il dispense un enseignement juridique à Valence, à Bourges et à Genève. En 1573 il publie sa *Franco-Gallia* véritable « manifeste politique des huguenots », dans lequel il met le droit du peuple au-dessus de celui du roi et place la souveraineté dans les Etats-Généraux. En 1578 il part pour Bâle, revient à Genève en 1584, et termine sa vie à Bâle dès 1589.



49

**49 Anonyme**  
**Portrait de Jean Le Comte de la Croix**  
**[1500-1572]**

Huile sur toile, 57,5×38,5 cm  
Lausanne, Salle du Sénat de l'Université  
Le Comte étudie à Paris où, protégé par la Duchesse d'Alençon, il prend parti ouvertement pour la Réforme. Il se rend sur le territoire de la Confédération en 1532, devient pasteur dans le baillage de Grandson, et assiste à la *Dispute de Lausanne* en 1536. Il sera par la suite pasteur dans diverses paroisses et remplaçant du professeur d'hébreu Jean-Reymond Merlin à l'Ecole de Lausanne. Il est le seul professeur à rester à son poste lors de la crise de 1559.

**50 Anonyme (XVII<sup>e</sup>)**  
**Portrait d'Antoine de La Roche Chandieu**  
**[1534-1591]**

Huile sur toile, 38,5×32 cm  
BPU  
Originaire du Mâconnais, Chandieu étudie la théologie à Toulouse puis à Genève avec Calvin,



50

après avoir participé aux travaux du premier synode général des Eglises de France à Paris en 1559. Le gentilhomme-théologien séjourne à Lausanne en 1568-70, repart en France et revient à Lausanne de 1573 à 1583, années pendant lesquelles il dirige le Collège et fonctionne comme professeur extraordinaire de théologie.



51

**51 Copie d'après Bartholomé Sarburgh**  
**Portrait de Jacob Amport [1581-1636]**  
Huile sur toile marouflée sur bois,  
26,5×26 cm

1622  
Lausanne, Salle du Sénat de l'Université  
Bernois, Jacob Amport est nommé à Lausanne en 1608 comme professeur de philosophie, puis de théologie dès 1610. Il le restera jusqu'à sa mort, ayant souvent assumé la charge de recteur,

notamment en 1610 lorsqu'il remet en vigueur la loi de l'Académie (*Livre du Recteur*, ACV, Bdd 106, fol. 29). C'est le second Bernois à être nommé à Lausanne, le premier ayant été Jean Knechtenhofer, professeur de grec entre 1559 et 1567.



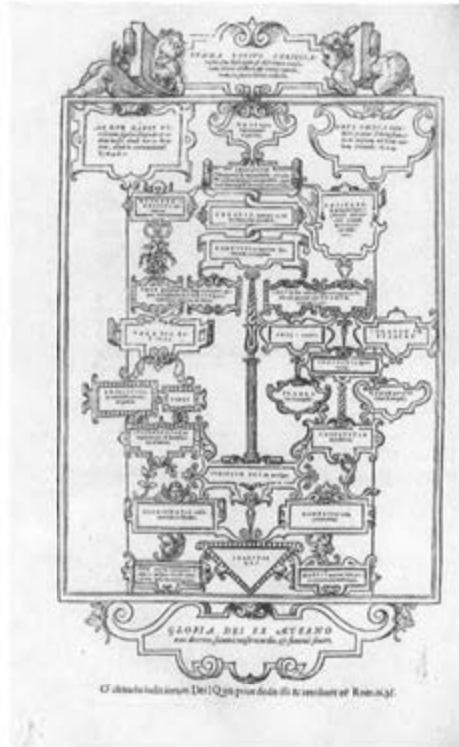
52

**52 Anonyme**  
**Portrait de Jules Févot [1578-1650]**  
Huile sur toile, 75×61,5 cm  
1650

Lausanne, Salle du Sénat de l'Université  
Pasteur et régent à Lausanne, Jules Févot fut envoyé par LL.EE. de Berne à l'Académie de Die dans le Dauphiné comme professeur d'éloquence. Il reste au service des églises de France jusqu'en 1617, date à laquelle on le rappelle à Lausanne. En 1623 il est pasteur à Lutry. Il occupe temporairement la chaire de théologie de l'Académie de 1638 à 1639 et devient ministre de Lausanne.  
P. S.

53 Théodore de Bèze  
**Alphabetum Graecum [...]**  
 Oluua Roberti Stephani, 1554  
 BPU

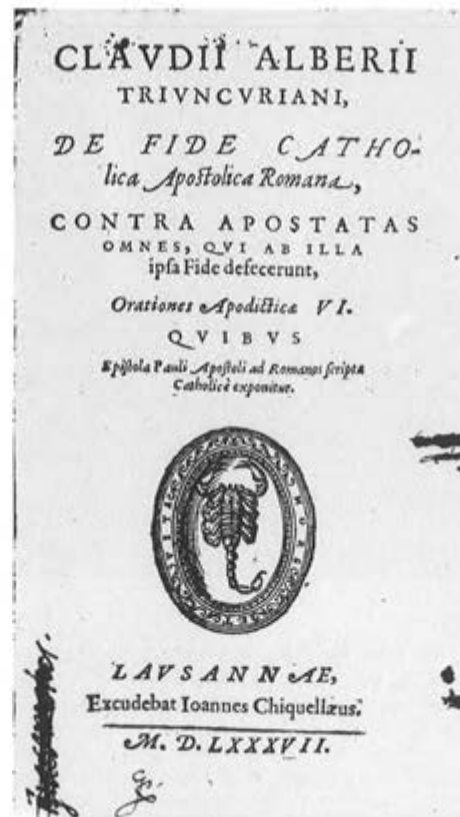
54 Théodore de Bèze  
**Tractationes theologicae [...]**  
 [Genève], Eustache Vignon, 1576  
 BCU



54

55 Théodore de Bèze  
**Tragédie française du Sacrifice  
 d'Abraham**  
 Dans: *Poemata* [...], s.l., apud H. Stephanum vers 1576  
 BCU

L'*Abraham sacrificant* est composé en 1550 par Théodore de Bèze à l'intention de ses étudiants pour être joué en public. Nous n'avons pas de témoignage contemporain sur cette représentation. La tradition veut qu'elle ait eu lieu le jour des promotions (1<sup>er</sup> mai 1550) sur la place de la Palud, mais elle a pu aussi être donnée à la cathédrale ou sur son parvis comme les mystères du Moyen Age. Cette œuvre marque une date importante dans l'histoire de la littérature française puisqu'il s'agit de la première tragédie écrite et jouée en français.



56

56 Claude Aubery  
**De fide catholica Apostolica Romana [...]**  
 Lausanne, Joannes Chiquellæus, 1587  
 BPU

57 Emile Portus  
**Dionysii Halicarnassei Antiquitatum Rom.  
 Libri XI**  
 [Genève], Jacob Stoer, 1590  
 BPU

58 Guillaume Du Buc  
**Institutiones Theologicae [...]**  
 Berne, Le Preux, 1605  
 BCU

59 Bonaventure Corneille Bertram  
**Comparatio grammaticae hebraicae &  
 aramicae [...]**  
 [Genève], Eustache Vignon, 1574  
 BPU

60 Coelio Secondo Curione  
**Selectarum epistolarum Libri duo [...]**  
 Bâle, Joannes Oporinus, [1553]  
 BCU

61 Jean Ribit  
**Studiorum ratio**  
 Manuscrit latin, 1549  
 Paris, Bibliothèque Nationale, Ms.lat.8641  
 fol. 22 et suiv.

Bibl.: Henri Meylan, *D'Erasmus à Théodore de Bèze*, Genève, Droz, 1976, pp. 204-205  
 Louis Junod et Henri Meylan, *L'Académie de Lausanne au XVI<sup>e</sup> siècle*, op.cit., pp. 43-48

Jean Ribit, originaire du Faucigny, étudie à Paris et à Zurich. Alors qu'il est directeur de l'école de Vevey, il est appelé à Lausanne en 1540 pour succéder à Conrad Gessner à la chaire de grec. En 1547 il est nommé à la chaire de théologie dont il démissionne lors de la crise de 1559. Il s'en va à Genève, puis à Orléans où il meurt en 1564. En mai 1549, il rédige un programme d'une journée d'enseignement qu'il se traçait à lui-même. Ce document nous donne de précieux renseignements sur la vie quotidienne d'un humaniste enseignant la théologie à l'École de Lausanne au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle:

« Levé à quatre heures du matin et habillé, je rendrai grâces à Dieu de m'avoir gardé et je lui demanderai de me garder à l'avenir, car je veux que cette façon de prier soit quotidienne et je demande à Dieu qu'il me la conserve ».

« Ensuite je commencerai de lire ce qui peut me servir pour l'explication théologique et j'en tirerai le meilleur pour ma leçon de neuf heures. S'il faut apprendre par cœur des textes bibliques, je les retiendrai pour les énoncer dans la leçon. A cinq heures, je mettrai par écrit ce qui est à observer ».

« A six heures, j'entendrai la prière et le sermon, cela en été, car en hiver c'est à sept heures. Telle est en effet la coutume de Lausanne ».

« De retour du sermon je reprendrai les mêmes études, et je me proposerai un certain ordre de ce qui est à dire, qui me semblera être le meilleur pour aider la mémoire. Cela se fera jusqu'à neuf heures, en été comme en hiver ».

« A neuf heures, je commencerai la leçon par la prière, de même que je la finirai. Voici quel sera l'ordre suivi: tout d'abord, lire de façon claire et distincte le texte, hébreu si c'est de l'Ancien Testament, grec si c'est du Nouveau; ensuite joindre la version grecque à l'original hébreu et la version latine à la grecque, dans l'Ancien Testament. Dans le Nouveau, le texte grec d'abord, puis la version latine, le cas échéant, on y ajoutera l'emploi de la traduction française dans l'un et l'autre Testament ».

« S'il y a quelque obscurité ou variante ou ambiguïté dans les versions, on l'expliquera convenablement, et l'on tirera le vrai sens des sources mêmes. L'état de l'explication et les paragraphes seront présentés sommairement. Le sens de ce qui aura été lu sera clairement expliqué, de sorte que la pensée de l'auteur soit exposée le plus évidemment possible. Si quelque chose a été exposé autrement par des commentateurs anciens ou récents, on mentionnera cette interprétation respectueusement, et l'on signifiera clairement ce qui peut être approuvé et ce qui ne peut pas l'être ».

« On aura soin d'éclairer ce qui peut et doit se rapporter aux lieux communs. Ne pas laisser de côté les observations qui se tirent soit du passage traité, soit de l'examen des mots. Et prêter attention autant à ce qui n'est pas dit par le Saint Esprit qu'à ce qui est dit par lui, et de quelle manière. Car cela sert à l'instruction de l'Eglise, tant privée que publique. Pour conclure, reprendre en un ample discours les principaux points, avec une exhortation qui s'achève en prière ».

« A dix heures, il sera temps de se nourrir, non sans l'entourer de prières. A onze heures, ce sera le moment des affaires du ménage, remettre en place ce qui sera en désordre, écouter les comptes, écrire ce qui touche aux affaires domestiques. Lire aussi et écouter quelque histoire amusante, visiter l'école, entendre ceux qui font un sermon sur l'Ecriture ».

« A douze heures, reprendre l'examen du texte hébreu, feuilleter le Dictionnaire, répéter les Psaumes et les Proverbes ».

« A une heure, j'écouterai ma femme lire la Bible, tandis que j'examinerai le texte hébreu, si c'est dans l'Ancien Testament, le texte grec, si c'est dans le Nouveau ».

« A deux heures, lire trois chapitres bibliques et répéter ce qui aura été lu pour exercer la mémoire; parfois je ferai venir un lecteur ».

« A trois et quatre heures, écrire en latin et en grec alternativement ».

« A cinq heures, lecture du Nouveau Testament, trois chapitres ».

« A six heures, repas du soir ».

« A sept heures, écouter les leçons des enfants ».

« A huit heures, les prières communes, la confession des péchés et la demande de pardon, les jours de jeûne plus longuement et plus ardemment. Mais jamais ne les omettre, si Dieu veut bien favoriser notre règle. Je le lui demande instamment ».

Voilà pour le lundi. Le mardi, même emploi du temps, jusqu'à trois heures après midi.

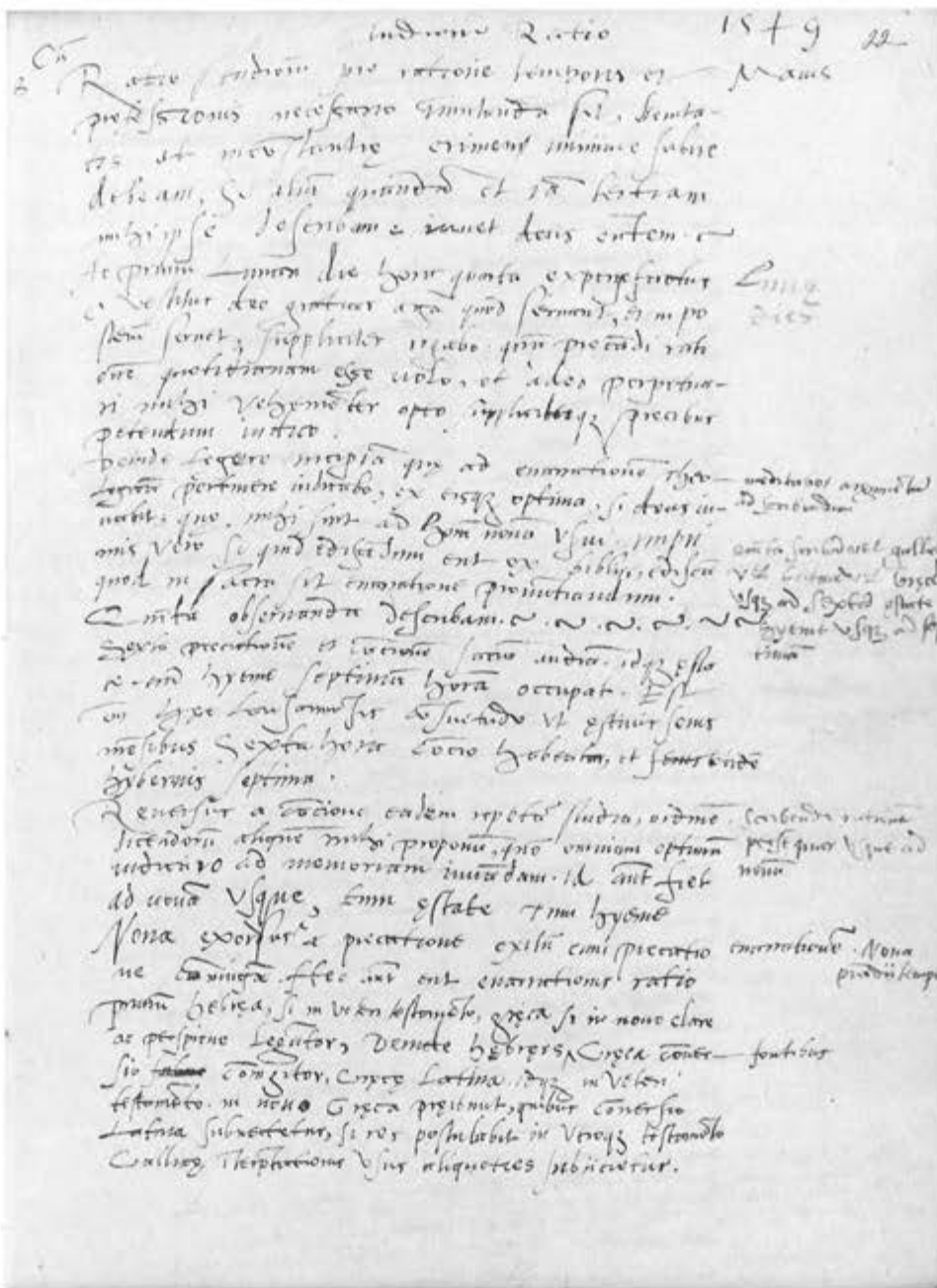
« Alors je commence à examiner ce qui concerne l'explication de l'Ecriture qui se fait le lendemain dans la congrégation des pasteurs. Cette année 1549, on explique la Genèse, et au mois de juin le chapitre 27, dont il y a beaucoup d'interprètes tant anciens que récents, que je dois feuilleter, si toutefois ils se trouvent dans la bibliothèque: Nicolas de Lyre, Steuchus de Gubbio, Jérôme, Munster, Augustin, Zwingli, et les diverses interprétations, Origène, Basile le grand, s'il a quelque chose, Ambroise, etc. Il faut laisser du temps à la méditation, car elle a bien son utilité, et tout cela demande bien trois heures. Le reste du jour, horaire du lundi ».

« Le mercredi, lever à quatre heures, on mange à six; de sept à dix, lecture de l'Ecriture; à dix heures, consultations, qui durent parfois jusqu'à midi; il est très rare qu'on se sépare à dix. S'il n'y a plus de consultations, à partir du repas, on passe une bonne partie du temps à causer agréablement entre collègues. On va à la campagne ou à la forêt pour se recréer, jusqu'à six heures. Le reste du jour comme les autres ».

Le jeudi suit l'horaire du lundi.

Le vendredi de même, si ce n'est que le sermon a lieu à sept heures en été, à huit en hiver.

« Le samedi est libre, pour me vouer à quelque étude, ayant réglé les affaires de famille, jusqu'à



61

trois heures après midi. Le reste du jour comme le lundi ».

« Le dimanche est occupé par les trois sermons. Le reste du jour est donné aux entretiens des amis ».



62

62 Maturin Cordier  
Les Colloques de M.C. en latin et  
en français [...]  
Genève, Pour la veuve de Jean Durant,  
1595  
BCU

Publiés par Jean Durant en 1579, ces colloques  
de Cordier nous permettent de connaître quelle  
était la vie des écoliers du Collège de Lausanne  
dont Maturin Cordier avait été le principal de  
1545 à 1557.

63 Antoine le Chevalier  
Rudimenta hebraicae linguae [...]  
Genève, Henri Estienne, 1567  
BPU

Manuel d'hébreu à la jolie typographie rédigé  
par un réfugié installé dans le Pays de Vaud  
et largement utilisé dans les Ecoles de Lau-  
sanne et de Genève dans la deuxième moitié du  
XVI<sup>e</sup> siècle.

64 Clenardus  
Institutiones ac Meditationes in graecam  
linguam  
Lyon, Jean Maréchal, 1566  
BCU

65 Jean Scapula  
Lexicon graeco-latinum [...]  
Bâle, per Eusebium Episcopium, 1580  
BCU

64



66

66 Formulaire du Serment  
(Formula Consensus)  
ACV, Bdd 103

67 Diverses pièces relatives à l'«affaire  
du Consensus» à Lausanne  
Manuscrits, début du XVIII<sup>e</sup> siècle  
BCU, TH 930



### L'affaire du « Consensus helveticus »

Pour lutter contre les nouveautés théologiques de l'Académie de Saumur, les Cantons évangéliques, à la demande des Eglises réformées, exigèrent de leurs pasteurs et futurs pasteurs la signature d'une confession de foi, la *Formula consensus Ecclesiarum helveticarum reformatarum*, ou *Consensus helveticus*. Cette charte de l'orthodoxie défendait notamment la doctrine de la double prédestination arrêtée au Synode de Dordrecht en 1619 et affirmait, contre toute vraisemblance, l'inspiration littérale du texte hébraïque de l'Ancien Testament. Au moment où la conscience européenne se mettait en crise, le *Consensus* prétendait figer la théologie et se voulait un rempart contre toute innovation.

Un nombre croissant de pasteurs vaudois prirent l'habitude dès 1682 de souscrire à ce texte en faisant suivre leur signature de la formule restrictive: « quatenus sacrae scripturae consentit », « dans la mesure où cela est conforme à l'Écriture sainte ». Tolérée par l'Académie, cette réserve permit aux théologiens et pasteurs de Lausanne de se rallier à la théologie modérément ouverte de l'« orthodoxie libérale » du Genevois Jean-Alphonse Turretini et du Bâlois Samuel Werenfels. Ce climat d'ouverture facilita en 1708 l'introduction d'un nouvel enseignement de droit et d'histoire à l'Académie. Le premier titulaire en fut un jeune juriste, brillant traducteur de Pufendorf, Jean Barbeyrac, fils d'un réfugié de la Révocation de l'Edit de Nantes. L'enseignement de Barbeyrac (1711-1717) contribua à faire de ce début du siècle des Lumières une période faste pour la Haute Ecole vaudoise. C'était compter sans les orthodoxes les plus étroits. S'étant avisés des libertés prises avec le *Consensus*, ils dénoncèrent à Berne en 1715 la pratique d'une signature accompagnée du « quatenus ». Pendant sept ans, l'Académie tenta de justifier sa position. En vain. Malgré l'intervention des souverains de Prusse et d'Angleterre, de l'archevêque de Cantorbéry, Berne exigea en 1722 que les pasteurs et les professeurs signassent purement et simplement le *Consensus helveticus*. Ce qu'ils firent pour éviter de perdre leur place... Scène humiliante qui marqua une étape dans la surveillance de plus en plus sourcilleuse des opinions par LL.EE. de Berne.

L'Académie mit du temps à se relever du coup. Barbeyrac avait quitté Lausanne pour Groningue en 1717, pendant les troubles suscités par le *Consensus*. Il y fut rejoint par le recteur de l'Académie, Jean-Pierre de Crousaz, philosophe et mathématicien renommé, qui préféra quitter la terre natale que supporter la chape idéologique qui s'abattait sur le Pays de Vaud. Comme l'avait prévu le doyen Bergier, l'Académie entra alors dans une période de médiocrité pendant laquelle le nombre des étudiants diminua, ceux qui restaient ressemblant « à ces pécores, capables de tout pour avoir du pain et pour s'élever au titre de Messieurs »!

O.F.



# L'ancienne Académie et l'architecture scolaire du XVI<sup>e</sup> siècle

*Brigitte Pradervand-Amiet*

La fondation de l'Académie de Lausanne en 1537 par LL.EE. de Berne répondait au souci des autorités de former des pasteurs pour la nouvelle église protestante. Les Réformateurs insistaient constamment sur la nécessité d'instruire la jeunesse et trouvèrent dans l'entreprise effectuée par les édiles bernois un écho judicieux auquel ils rendirent hommage<sup>1</sup>. Tous deux poursuivaient d'ailleurs le même but : stabiliser une région encore en proie aux questions que suscitait la conquête du Pays de Vaud et son corollaire, l'introduction de la religion protestante. Décidée dans les années qui suivirent la crise de 1559<sup>2</sup>, la construction des nouveaux bâtiments de l'Académie en 1579-1587, peut-être le plus grand chantier du XVI<sup>e</sup> siècle dans notre région, contribua à donner à cette institution une renommée loin alentour.

L'édifice lausannois est l'un des rares exemples de complexe scolaire protestant européen du XVI<sup>e</sup> siècle construit pour abriter une Académie. Généralement, les Hautes Ecoles réformées se contentèrent d'occuper des locaux laissés vacants par le clergé catholique, et de les adapter aux besoins nouveaux. A cause de leur nombre relativement restreint, on ne peut à proprement parler d'une typologie de l'architecture scolaire protestante, même si des caractères particuliers les unissent et les situent dans un groupe un peu à part.

L'enseignement au Moyen Age ne semble pas avoir nécessité l'usage de locaux spéciaux<sup>3</sup>. La construction des universités, fruit d'une longue évolution, souvent entravée par des contraintes urbanistiques précises, n'aboutit pas à la création de prototypes architecturaux. Implantée au cœur de la ville, l'Université ne peut s'étendre librement au gré de ses besoins<sup>4</sup>. C'est seulement avec l'émergence des collèges universitaires aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, véritables institutions dotées d'un internat, d'un lieu de culte et de locaux de services assurant aux professeurs et aux étudiants une vie autonome du reste de la cité, que nous pouvons véritablement parler d'une typologie scolaire.

## **Les sources de la typologie scolaire**

Un des premiers exemples à la base de cette typologie est le *King's Hall* de Cambridge, qui reçut son plan définitif en 1342. Celui-ci, reconstitué par Michael Kiene<sup>5</sup>, présentait quatre ailes groupées autour d'une cour intérieure. Chaque corps de logis avait déjà une

affectation précise et une grande salle appelée « Hall »<sup>6</sup>, faisant à la fois office de salle à manger et d'espace de divertissement, s'étendait face à l'entrée, cette dernière donnant directement dans la cour intérieure.

Peu après, vers 1363-1365, *le collège de Périgord* à Toulouse montrait le même type de disposition orthogonale, agrémentée toutefois de portiques dans la cour intérieure<sup>7</sup>.

Mais le véritable modèle qui a fonctionné comme archétype de l'architecture scolaire, c'est *le collège d'Espagne* de Bologne, construit de 1365 à 1367 par l'architecte Matteo Gattaponi da Gubbio<sup>8</sup>. Son plan, très rationnel, découpe l'espace selon un axe de symétrie est-ouest correspondant à l'axe entrée-chapelle. De part et d'autre de cette articulation s'ordonnent les divers lieux nécessaires à la vie d'un collège et de son internat. Plusieurs éléments structuraux vont systématiquement réapparaître dans les constructions ultérieures de collèges. Le plan quadrangulaire, autour d'une cour, semble définitivement adopté et la dichotomie entre l'extérieur des bâtiments, très fermé et austère, et l'intérieur, ouvert en portiques au rez-de-chaussée, vaste et aéré, sera très souvent reprise; au même titre que l'uniformité au niveau des toitures, la présence d'une horloge sur un clocheton ou la discrétion de l'entrée en façade qui feront partie des constantes de cette typologie.

Un peu plus tard, de 1380 à 1386, *le New College* d'Oxford est édifié par l'évêque William of Wykeham<sup>9</sup>, selon un plan très semblable à celui du collège d'Espagne dont il semble s'être inspiré. Quatre corps de logis entourent une vaste cour intérieure. Une tour porte, typique des collèges anglais en protège l'accès<sup>10</sup>, et une grande régularité dans les percements des façades extérieures donne à celles-ci un aspect monastique.

Le New College est construit sur un mur de ville, emplacement caractéristique pour les édifices scolaires, qui doivent être situés dans des endroits calmes et loin des bruits du centre des villes<sup>11</sup>. Comme c'était déjà le cas au collège d'Espagne, le New College est en plus entouré de hauts murs. A l'extérieur de l'enceinte, une monumentale tour d'horloge est construite sur une ancienne fortification. Sa présence est un jalon important dans cette typologie puisque les tours, d'escalier ou d'horloge, y prendront une très grande importance au XVI<sup>e</sup> siècle.

Une étape intermédiaire intéressante dans l'évolution architecturale des collèges est donnée par *le Collegium maius* de Cracovie. Fondé en 1400 par le roi Ladislas Jagielos, le Collegium maius fut ravagé par un incendie en 1493 et reconstruit peu après<sup>12</sup>. Son plan quadrangulaire s'inspire encore beaucoup du collège d'Espagne dans ses éléments essentiels, mais il est également porteur d'innovations: l'introduction de murs-pignons rompt l'uniformité des toitures, les ailes se distinguant les unes des autres; des éléments saillant sur les façades, comme une galerie et un escalier monumental, viennent rompre la régularité de l'élévation qui caractérisait les

ensembles précédents; et, comme en témoignent encore des documents anciens, les avant-toits de la cour intérieure étaient soutenus par des poteaux de bois qui s'appuyaient sur le garde-corps de la galerie<sup>13</sup>. Ces éléments prennent une signification particulière en comparaison avec l'Académie de Genève.

### **Assimilation et développement de la typologie des collèges au XVI<sup>e</sup> siècle: l'Académie de Lausanne**

Avec l'introduction de la Réforme et l'attachement de ses disciples à promouvoir l'enseignement supérieur, on assista à une profonde mutation de la scolarité<sup>14</sup>. Le règlement de Jean Sturm de 1538, que nombre d'Académies protestantes adoptèrent<sup>15</sup>, permit à l'élève de faire ses classes dans une même institution depuis le niveau secondaire jusqu'au stade universitaire<sup>16</sup>. Les étudiants de tous les niveaux se virent ainsi concentrés dans un seul bâtiment.

Parallèlement aux fondations réformées, les collèges jésuites se développèrent également au XVI<sup>e</sup> siècle et firent l'objet de codifications précises répondant au « modo nostro » de la Compagnie de Jésus<sup>17</sup>. Si, au niveau de l'enseignement prodigué, de nombreuses parentés peuvent être décelées entre protestants et jésuites, les bâtiments scolaires eux aussi présentent des similitudes parfois étonnantes.

### **L'Académie de Genève (1559-1560)**

L'Académie de Genève (actuellement le Collège Calvin) est le premier ensemble de constructions spécialement conçu pour l'enseignement protestant. Edifié en 1559-1560 près du mur oriental de la ville par le maître d'œuvre Pernet Defosses<sup>18</sup>, il ne comprend que deux ailes disposées à angle droit. Mais l'esprit du plan quadrangulaire demeure grâce à la présence de deux murs qui entourent l'espace entre elles, ce dernier devenant ainsi une cour fermée: le mur d'enceinte à l'est et, au nord, le mur de soutènement qui longe la rue de la Vallée, très en pente. On a donc ce que l'on peut appeler: un plan quadrangulaire tronqué.

Les portiques ne sont plus utilisés qu'en guise de soutien pour le porche-escaliers de l'aile occidentale. Du point de vue stylistique, des parentés étonnantes peuvent être observées entre l'Académie de Genève et le Collegium maius de Cracovie décrit plus haut. Une même silhouette caractérise ces deux édifices, notamment au niveau des toitures, bien détachées, très en pente et soutenues dans les deux cas par des poteaux de bois peu courants dans la typologie classique<sup>19</sup>. Des éléments saillants analogues ornent les façades intérieures et permettent jusque dans le détail de comparer ces deux bâtiments<sup>20</sup>.

### **L'Académie d'Altdorf (1571-1583)**

Une dizaine d'années plus tard, de 1571 à 1583, fut édifiée l'Académie d'Altdorf près de Nuremberg<sup>21</sup>. Comme celle de Genève, elle présente un plan quadrangulaire tronqué, le quatrième côté étant occupé par la loge du portier serrée entre de hauts murs. Construite en bordure de l'enceinte de la ville, elle possède, comme les établissements de Genève et de Cracovie, des murs-pignons qui séparent les trois corps de logis. Cette articulation est encore renforcée par la présence d'une tour d'escalier coiffée d'une flèche surmontée d'un lanternon. Des cordons soulignent les différents niveaux et l'horizontalité des percements. Les portiques de la cour intérieure ne décorent plus que deux ailes, obéissant en cela à l'évolution de la typologie qui tend à les faire disparaître.

Des contacts entre des graveurs suisses alémaniques et les ateliers de gravure de Nuremberg sont bien attestés à cette époque; peut-être est-ce une des raisons qui permettent de comprendre comment l'Académie d'Altdorf a pu influencer celle de Lausanne, comme on peut le penser.

### **L'Académie de Lausanne (1579-1587)**

L'Académie de Lausanne, érigée de 1579 à 1587, soit presque en même temps que celle d'Altdorf, est bâtie le long du mur d'enceinte de la Cité-dessus. Elle a probablement été commencée sur les indications des architectes Uly Jordan et Christian Salchy<sup>22</sup>, mais l'entrepreneur-architecte Antoine Vallon (de Mollondin) semble avoir joué un rôle important par la suite. L'aile nord ne fut construite qu'à partir de 1585 et, en 1587, le gros œuvre était terminé.

Deux corps de logis d'inégale importance, et dont la disposition forme un angle obtus, composent le plan. Quatre tours rythment les bâtiments, dont la plus importante, celle de la façade orientale du corps principal, semble être une copie de celle d'Altdorf. Les horizontales sont soulignées par des cordons sur lesquels viennent s'appuyer des séries de baies très uniformes, primitivement uniques à meneaux<sup>23</sup>. L'aile nord, plus modeste à l'origine que dans son état actuel, avait également de simples percements très régulièrement disposés.

Le plan de l'Académie de Lausanne, comme celui de Genève, peut être considéré comme une réduction du plan quadrangulaire. La cour était fermée au sud par une série de maisons privées<sup>24</sup> et à l'est, un mur garantissait l'isolement des étudiants. L'ensemble des bâtiments s'inscrit parfaitement dans la typologie des édifices scolaires du XVI<sup>e</sup> siècle. L'emplacement même, l'aile occidentale étant construite sur un mur de ville, répond aux critères de choix habituels pour l'édification des collèges. Quant à l'élévation, elle poursuit l'évolution déjà observée à Cracovie, Genève et Altdorf: la

présence de murs-pignons, d'éléments saillants en façade avec ses nombreuses tours, dont la plus importante, celle du corps de logis occidental, devient le symbole même de l'Académie, introduisent une hiérarchisation entre les bâtiments. Un corps de logis principal, correspondant du point de vue fonctionnel au centre vital du collège, s'affirme alors par rapport aux ailes.

Une particularité du plan de l'Académie de Lausanne réside dans la présence d'un angle obtus entre le corps ouest et l'aile nord. Cette «ouverture» n'est motivée par aucune contrainte urbanistique, mais c'est probablement pour des raisons de type hygiéniste que l'on adopta cette disposition peu habituelle, l'ouverture de l'angle entre les bâtiments produisant un meilleur ensoleillement. Le choix même de l'emplacement avait déjà suscité des arguments de ce type<sup>25</sup>.

Le chantier de l'Académie de Lausanne fut un des plus importants du XVI<sup>e</sup> siècle dans le Pays de Vaud, et l'édifice, une fois achevé, recueillit de nombreux éloges. Objet d'admiration, il fut également source d'inspiration pour plusieurs établissements scolaires importants.

#### **Le Collège latin (Lateinschule) de Berne (1577-1582)**

Pendant la construction de l'Académie de Lausanne, LL.EE. firent bâtir le Collège latin de 1577 à 1582<sup>26</sup>. Malheureusement détruit aujourd'hui, il était de dimension beaucoup plus modeste que la Haute Ecole lausannoise, mais présentait des parentés stylistiques intéressantes. Il comportait un seul corps de bâtiment, dont la façade orientale était ornée d'une belle tour d'escalier hexagonale. Celle-ci se coiffait d'une haute flèche qui rappelait, malgré cette forme, celle de Lausanne. Les simples baies à meneaux, qui venaient s'appuyer sur des cordons continus, étaient d'inspiration très proche des percements de l'Académie.

Il est difficile de savoir quel édifice a influencé l'autre, mais il est sûr qu'ils correspondaient tous deux à un type d'établissement scolaire en vogue alors. Preuve en est la construction du collège Saint-Michel à Fribourg quelques années plus tard.

#### **Le Collège Saint-Michel à Fribourg (1584-1596)**

Le Collège Saint-Michel, bâti de 1586 à 1594, offre en effet des points de comparaisons encore plus proches que la *Lateinschule* de Berne. Construit par des maîtres d'œuvre de la ville pour les Jésuites<sup>27</sup>, il ne comportait, à l'origine, que deux ailes, la troisième, pourtant prévue sur le plan initial, n'ayant été édifiée qu'en 1659. Comme à Lausanne, les deux corps de logis forment entre eux un angle obtus qui ne paraît pas avoir été motivé par des accidents de terrains. Ils comptent comme l'édifice lausannois, deux étages sur rez-de-chaussée, de simples baies à meneaux viennent s'appuyer sur

des cordons continus, des murs-pignons ornent l'extrémité des bâtiments et plusieurs tours rythment l'ensemble des constructions. La plus importante, la tour d'escalier de l'aile orientale, montre des parentés stylistiques avec celle de Lausanne, notamment dans sa couverture.

Les rapports avec l'Académie de Lausanne sont si étroits que, suivant l'angle sous lequel on observe le Collège Saint-Michel, on peut avoir parfois l'impression de se trouver devant elle.

### **L'Académie de Lausanne et les collèges régionaux**

Si les bâtiments de la Haute Ecole de Lausanne ont pu être la source d'inspiration d'un édifice fribourgeois et peut-être d'un bernois, ils marquèrent également de leur empreinte la construction des collèges régionaux.

LL.EE. tentèrent de promouvoir non seulement l'enseignement supérieur mais aussi la fondation d'écoles secondaires dans les principales villes du Pays de Vaud<sup>28</sup>.

Leur histoire architecturale est encore mal étudiée, mais les exemples que l'on connaît un peu mieux, soit par les textes, soit par l'iconographie, révèlent qu'ils empruntèrent à l'édifice lausannois plusieurs éléments structuraux importants. A Morges, une disposition orthogonale, ménageant une cour intérieure, est adoptée; à Yverdon, le collège secondaire possédait une belle tour d'escalier qui rappelait celle de l'Académie. Le collège d'Orbe reçut, bien que tardivement, une tour pour y abriter la cloche, et le collège de Vevey semble avoir présenté une élévation simple et des percements réguliers, couverts d'une haute toiture.

La circulation rapide des modèles architecturaux, très évidente pour le XIV<sup>e</sup> siècle où, en peu d'années, avait été élaboré ce qui devint l'archétype des collèges, soit le collège d'Espagne de Bologne, continua à s'effectuer durant les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Les humanistes considéraient les voyages comme faisant partie de leur éducation, et ils sillonnèrent l'Europe pour la plupart. C'est probablement par leur intermédiaire aussi que se propagèrent ces modèles esthétiques et fonctionnels. Calvin, on le sait, participa directement aux séances de chantier de son Académie, conscient probablement que le succès de son institution dépendait aussi de la réussite de ses bâtiments, véhicules, en quelque sorte, de son idéologie.

*Je remercie vivement Monsieur le Professeur Marcel Grandjean pour sa très aimable et précieuse collaboration.*



- (1) Henri Vuilleumier, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, tome premier: *l'âge de la Réforme*, Lausanne, 1927, p. 397.
- (2) Henri Meylan, *La Haute École de Lausanne 1537-1937*. Esquisse historique publiée à l'occasion de son quatrième centenaire. Lausanne, 1937, pp. 25-27.
- (3) Malcom Seaborne, *The English school: its architecture and organization 1370-1870*. Toronto, 1971.
- (4) Konrad Rueckbrod, *Universität und Kollegium. Baugeschichte und Bautyp*. Darmstadt, 1977, pp. 33-37.
- (5) Michael Kiene, «Die Grundlagen der europäischen Universitätsbaukunst», in *Zeitschrift für Kunstgeschichte*, 1983, pp. 67-68.
- (6) C'est un espace développé typiquement par les collèges anglais. Il présente une configuration particulière et est accompagné d'un couloir appelé «screen». Voir Michael Kiene, *op. cit.*, p. 69.
- (7) Michael Kiene, *op. cit.*, p. 67.
- (8) Konrad Rueckbrod, *op. cit.*, pp. 123-127.
- (9) *Ibid.* pp. 128-132.
- (10) En plan, comme dans les autres collèges, l'entrée est discrète. Son élévation par contre se voit agrémentée d'une tour porte rappelant les entrées des châteaux du Pays de Galles du XIII<sup>e</sup> siècle.
- (11) Voir à ce propos le texte de Robert Goulet, *Compendium recenter editum de multiplici parisiensis Universitatis magnificentia, dignitate et excellentia...*, Paris, 1517 f. 17v cité par Michael Kiene, *op. cit.* pp. 76-77.
- (12) Karol Estreicher, *Collegium maius. Stammsitz der Jagellonischen Universität Krakau*. Warszawa, 1974, pp. 11-34.
- (13) Ce document, publié par Karol Estreicher, montre la cour intérieure avant les grandes transformations du XIX<sup>e</sup> siècle.
- (14) Voir à ce propos l'article de Robert Muchembled, «L'enseignement protestant au XVI<sup>e</sup> siècle», in *L'Information historique*, 1970, pp. 155-167.
- (15) Henri Meylan, *op. cit.*, p. 19.
- (16) Ulrich IMHOF, «Die Entstehung des reformierten Hohen Schule. Zürich (1525)-Bern (1528)-Lausanne (1537)-Genf (1559)», in *Wolfenbütteler Forschungen*, 4, 1978, pp. 243-262.
- (17) Jean Vallery-Radot, *Le recueil de plans d'édifices de la Compagnie de Jésus conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris*, Rome, 1960, p. 44.
- (18) *Le collège de Genève 1559-1959. Mélanges historiques et littéraires*. Genève, 1959 et plus particulièrement, pour l'histoire du collège, l'article de Robert Wiblé et Louis Blondel intitulé «Vieux murs et pierres nouvelles. Histoire architecturale du Collège».
- (19) Bien qu'à Genève les «dômes» des Rues Basses aient offert une typologie fort proche, sans portique pourtant.
- (20) Le décor de la galerie de Cracovie et celui du porche de Genève présentent par exemple une source d'inspiration très proche.
- (21) Konrad Rueckbrod, *op. cit.*, pp. 140-142.
- (22) L'histoire architecturale de l'Académie a été minutieusement étudiée par Marcel Grandjean dans *Les Monuments d'Art et d'Histoire du Canton de Vaud*, tome III, pp. 19-34 auquel nous renvoyons.
- (23) Le plan de David Buttet donne une bonne idée de l'état original du bâtiment, l'état actuel résultant de nombreuses transformations effectuées surtout aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.
- (24) Que l'on voit bien également sur la vue de Buttet.
- (25) Deux mémoires traitant de ces questions d'emplacement en vue de la construction de l'Académie sont encore conservés. Ils ont été publiés par Henri Meylan dans son article intitulé «Bâtir à neuf ou raccourcir?» notes sur la construction du Collège de Lausanne, in *Mélanges Charles Gilliard*, Lausanne, 1944, pp. 366-376.
- (26) Paul Hofer, *Die Kunstdenkmäler des Kantons Bern, vol. III*, Bâle, 1947, pp. 252-270.
- (27) Marcel Strub, *Les Monuments d'Art et d'Histoire du Canton de Fribourg, vol. III*, Bâle, 1959, pp. 97 et sqq.
- (28) En effet, le 30 octobre 1540 le gouvernement bernois ordonne à de nombreux baillis d'ériger une école dans leur baillage selon l'importance de la localité.



68

74

## Histoire de la construction

**68 David Buttet**  
**Détail du plan de la ville de Lausanne,**  
**1638**  
 Huile sur toile, 122×189 cm  
 MHAE

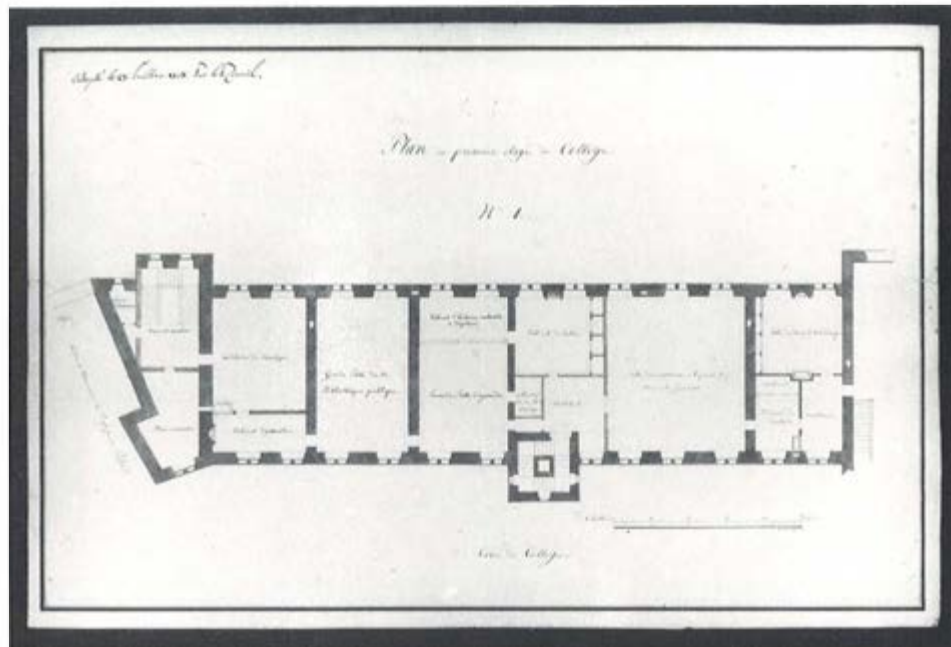
Ce plan de la ville de Lausanne, par David Buttet, constitue un témoignage très intéressant et fiable concernant la physionomie des bâtiments de la ville à cette époque. L'Académie offrait alors un aspect un peu différent de celui qu'elle a aujourd'hui, notamment dans la forme de ses percements. On peut remarquer que des maisons privées fermaient au sud la vaste cour plantée d'arbres, garantissant ainsi l'isolement des étudiants.



69

**69 Coupe longitudinale du corps principal**  
**de l'Académie vers 1771**  
 Dessin aquarellé, 21,9×35,8 cm  
 ACV, Bm 9

Cette coupe, quoique relativement sommaire, est le premier document connu montrant l'intérieur des bâtiments. Un couloir voûté traversait le corps principal au rez-de-chaussée et au premier étage; de part et d'autre de celui-ci, s'organisaient les différents espaces intérieurs, disposés probablement en enfilade. La grande salle du premier étage, lieu de réunion et centre vital de l'Académie, servait alors de temple allemand.



70

**70 Henri Perregaux**  
**Plans des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages du corps principal**  
**de l'Académie exécutés en vue d'y établir**  
**une salle de dessin**  
 1808  
 ACV, K XIII/63

Ce sont les premiers plans connus de l'Académie. Par comparaison avec la coupe de 1771 (cf. N° 52) on peut remarquer que le premier étage était divisé en quatre salles disposées en enfilade. La tour d'escalier permettait d'accéder directement dans la grande salle. L'aménagement du second étage est moins clair et semble avoir comporté des cloisons légères. Ce niveau devait plutôt être affecté à des locaux de service (on y trouvait notamment le grenier à blé).



71

### 71 La charpente du XVI<sup>e</sup> siècle

Etat 1987

Cette belle charpente du XVI<sup>e</sup> siècle, bien conservée, est probablement due à maître Simon Hoffmann, un charpentier bernois qui vient s'installer à Lausanne en 1582.

C'est un bel exemple de charpente à «l'allemande» dont les arbalétriers sont coupés par des entrails et double entrails supérieurs.

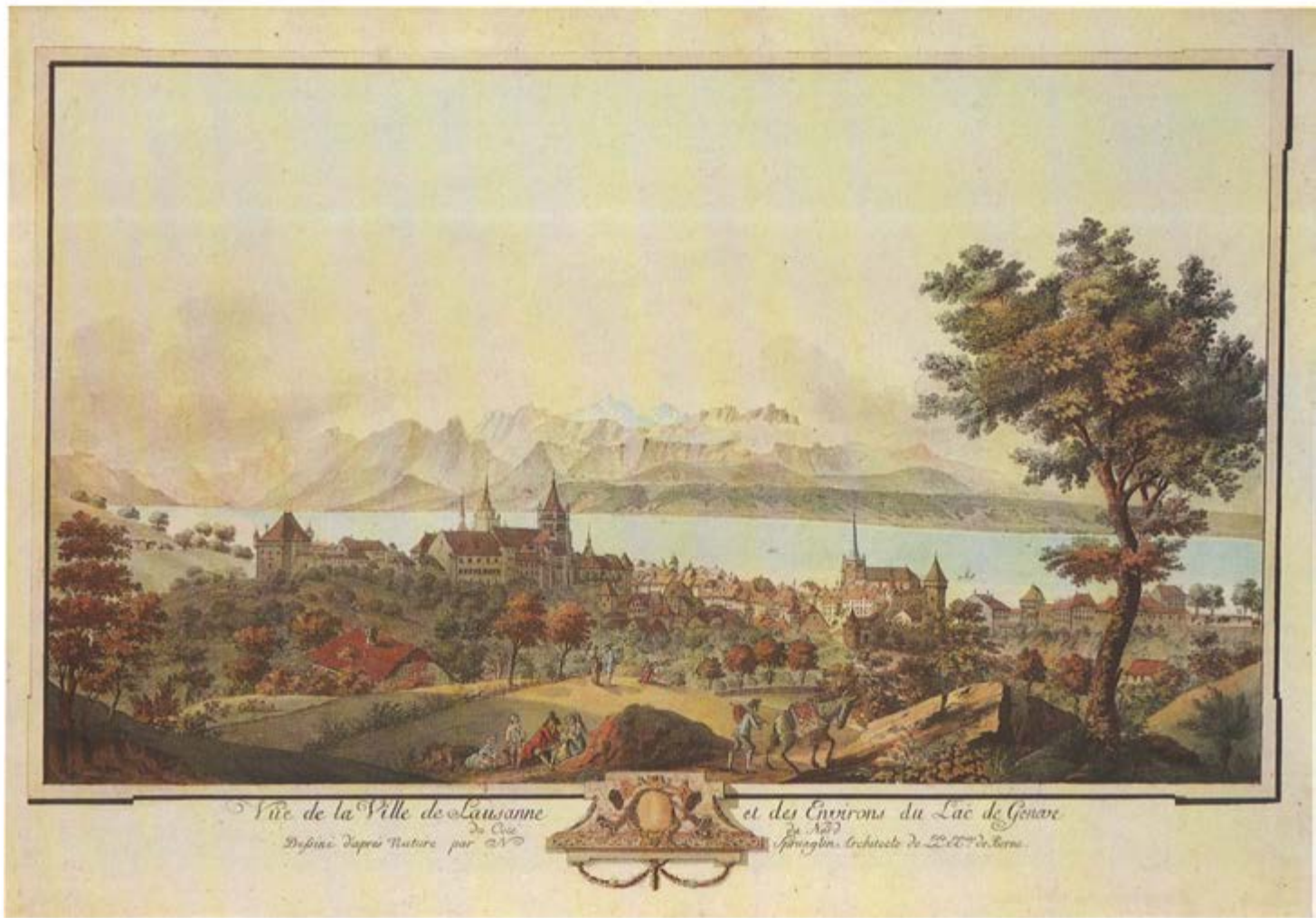
### 72 Nicolas Sprüngli [1725-1802]

**Vue de la Ville de Lausanne et des Environs du Lac de Genève/du côté du Nord/dessiné d'après nature par N. Sprunglin, Architecte de LL.EE. de Berne.**

Eau-forte au trait aquarellée,  
35,4 × 51,4 cm

MHAE

Cette vue pittoresque de la Cité prise du nord-ouest, exécutée probablement vers 1785, permet de bien voir la situation de l'Académie par rapport au reste de la ville. Avec le château, la cathédrale et l'ancien Evêché, elle figure parmi les ensembles architecturaux les plus forts du quartier. Des textes concernant le choix de l'emplacement pour édifier les bâtiments attestent que l'on se décida aussi en fonction d'un parti pris esthétique, afin de mettre en valeur ces nouvelles constructions, et de donner une belle image de la ville.



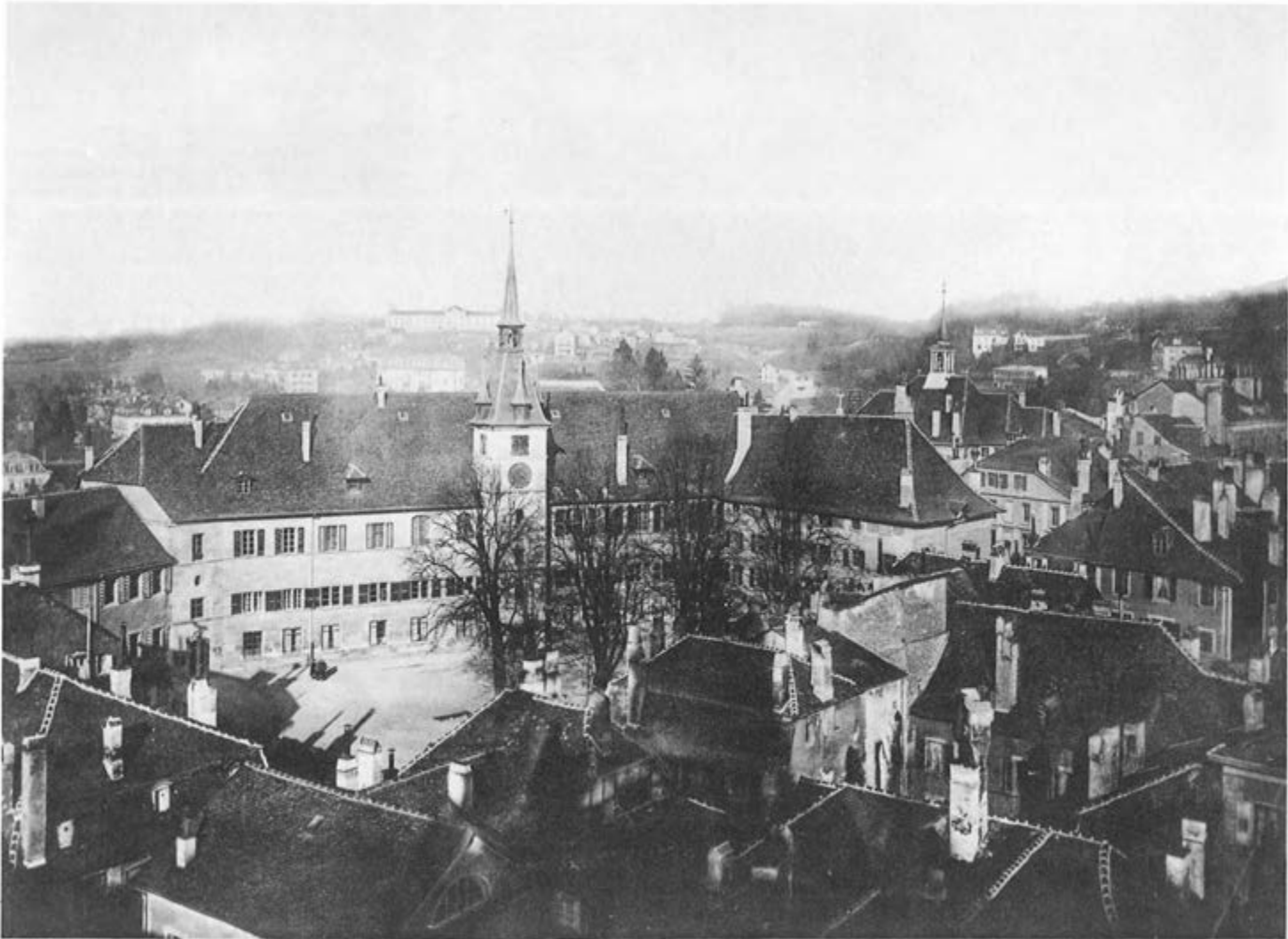


73

**73 Le bâtiment de l'Académie vu de l'ouest à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**  
Photographie vers 1880  
MHAE

Cette photographie, prise avant la construction du Palais de Rumine, montre l'importance qu'eut l'Académie pour l'image de la ville jusqu'au siècle passé. Située sur la colline de la Cité, elle dominait de sa longue silhouette l'ancien couvent de la Madeleine et devait être aperçue de loin.

Elle fit l'objet de nombreux projets de transformation durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle et abrita divers services publics comme un musée ou la Bibliothèque. Ce caractère multifonctionnel que remplit à plusieurs reprises l'Académie atteste l'importance de cette vaste construction implantée en plein cœur de la Cité.



74

**74 Le bâtiment de l'Académie au début du siècle, vu de la cathédrale**

Photographie GrosPierre, 1889

MHAE

Cette vue traditionnelle de l'Académie montre bien l'angle formé entre le corps principal et l'aile nord. Ce type de disposition peut être considéré comme une réduction du plan quadrangulaire traditionnellement adopté depuis le XIV<sup>e</sup> siècle pour les édifices scolaires; il s'agit en fait d'une adaptation de la typologie classique par les Académies protestantes, leurs besoins en locaux étant différents de ceux des collèges catholiques.



75

**75 La grande salle de l'Académie**  
Photographie vers 1920  
MHAE

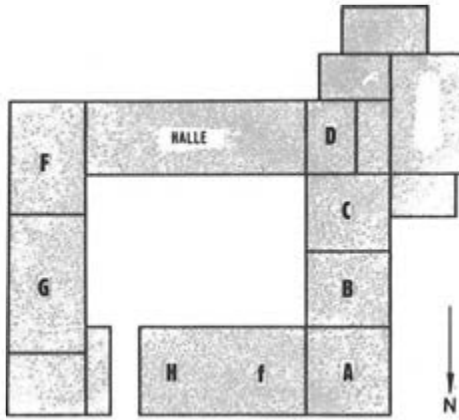
Cette vue de 1920 est, à notre connaissance, la seule photographie montrant l'intérieur des bâtiments avant les grandes restaurations de 1920-1922. La grande salle ou lieu de réunion, eut de nombreux usages. Elle servit notamment de temple allemand (cf. N° 52). Son aménagement intérieur, très simple, était constitué par des colonnes qui divisaient l'espace en trois vaisseaux et soutenaient un plafond à solivage apparent. Aucun ornement n'apparaissait sur les murs, excepté un filet de couleur soulignant les embrasures des fenêtres. Ce genre de disposition semble avoir été traditionnel pour les Académies protestantes; il peut être comparé par exemple à celui de l'Académie d'Altdorf près de Nuremberg.

**76 L'ancienne Académie vue  
de la cathédrale**  
Etat 1987, Photographie Claude Bornand.





## Sources et comparaisons typologiques



77

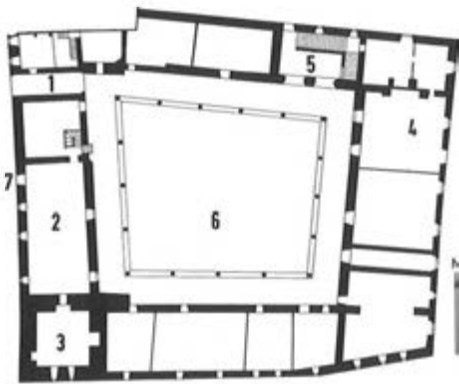
### 77 Le collège King's Hall de Cambridge

Essai de restitution du plan originel.  
Extrait de: Michael Kiene, «Die Grundlagen der europäischen Universitätsbaukunst», in *Zeitschrift für Kunstgeschichte*, 1983, p. 70.

A, B, C, F, G Chambres  
D. «Screen»

H. Nouvelles constructions.

Ce plan du King's Hall élaboré à partir de constructions préexistantes vers 1342, est l'un des premiers exemples de collèges européens à adopter une disposition de type quadrangulaire. Chaque aile a une affectation précise et on y trouve déjà cet espace appelé «screen», sorte de couloir entre la grande salle «Halle» et les autres pièces, typique des collèges anglais.



78

### 78 Le collège de Périgord à Toulouse vers 1363-65

Extrait de : Michael Kiene, op.cit., p. 67

1. Entrée
2. Chapelle
3. Sacristie
4. Ancien réfectoire
5. Cage d'escalier
6. Cour
7. Rue du Taur.

Quelques années seulement après l'élaboration du King's Hall, le collège de Périgord à Toulouse présente, lui aussi, un plan quadrangulaire; mais sa cour intérieure est ornée de portiques au rez-de-chaussée et une galerie couverte, appelée «cloître» sur des documents anciens, occupe le premier étage. Il est intéressant de noter qu'une tour, faisant partie de constructions antérieures au collège, est incorporée dans le nouveau plan (N° 3).



79

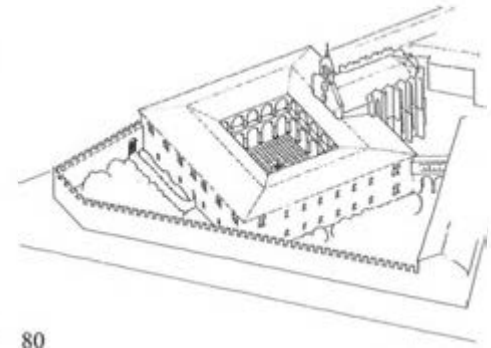
### 79 Le collège d'Espagne à Bologne (1365-1367)

Plan du rez-de-chaussée.

Extrait de Konrad Rückbrod, *Universität und Kollegium. Baugeschichte und Bautyp.* Darmstadt, 1977, planche 18.

1. Loge du concierge.
2. Cuisine.
3. Chambres des collégiens.
4. Chambres pour les hôtes et la direction.
5. Sacristie.
6. Chapelle.
7. Administration.
8. Salle de réception.

C'est avec le collège d'Espagne de Bologne qu'apparaît véritablement le premier modèle architectural pour la typologie des établissements scolaires. Le maître de l'ouvrage, le cardinal Albornoz, avait fait, peu avant l'édification du collège, un voyage à Toulouse d'où il rapporta peut-être une source d'inspiration pour ce plan qui fonctionnera comme archétype de l'architecture scolaire et ce pendant de nombreuses années.



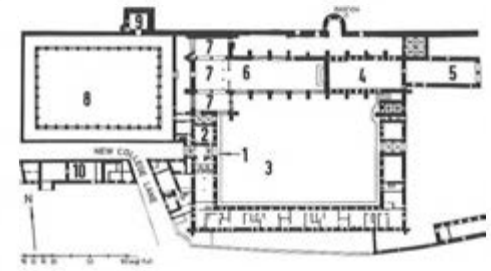
80

### 80 Le collège d'Espagne à Bologne

Élévation

Extrait de Konrad Rückbrod, op. cit., planche 19

Cette vue de l'élévation du collège d'Espagne traduit bien la double influence typologique qu'ont subie les établissements scolaires du XIV<sup>e</sup> siècle. Ils s'inspirent en effet à la fois du plan d'un couvent avec ses bâtiments claustraux et de celui des palais italiens ornés de «cortili». Cette double filiation, civile et religieuse, se remarque encore au XVI<sup>e</sup> siècle, bien que l'architecture des collèges ait beaucoup évolué.



81

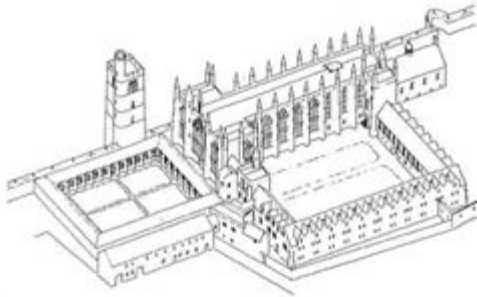
### 81 Le New College d'Oxford (1380-1386)

Plan du rez-de-chaussée

Extrait de Michael Kiene, op.cit., p. 91.

1. Entrée
2. Loge du portier
3. Cour
4. Hall
5. Cuisine
6. Chapelle
7. Entrée de la chapelle
8. Cloître
9. Tour d'horloge
10. Dépendances.

Le New College d'Oxford est le premier collège anglais qui possède un plan quadrangulaire régulier et achevé. Une claire répartition des espaces intérieurs peut laisser penser que le constructeur avait eu connaissance du collège d'Espagne, dont il semble s'inspirer. Son emplacement (il est construit sur un mur de ville) est tout à fait caractéristique des lieux d'implantation des édifices scolaires qui doivent être situés dans des endroits calmes, loin du bruit du centre des villes.



82

### 82 Le New College d'Oxford (1380-1386)

Élévation  
Extrait de Konrad Rückbrod, op.cit.,  
planche 21

L'élévation du New College présente des caractéristiques intéressantes, notamment par la présence de cette haute tour qui est un jalon typologique important dans l'évolution architecturale des collèges. Cet élément, en effet, se développera et deviendra même, au XVI<sup>e</sup> siècle, l'un des principaux signes de reconnaissance de ces bâtiments.

### 83 Charles Dubois-Melly Le collège de Genève en 1863

Aquarelle, 18x25 cm  
Genève, Archives du Collège Calvin

Cette aquarelle montre le collège en 1863, soit avant les grands travaux de réfection de 1881; elle témoigne donc d'un état disparu aujourd'hui.

L'Académie de Genève, fondée par Calvin en 1559, présente ce que l'on peut appeler un plan quadrangulaire tronqué, typique des Académies protestantes. Seuls deux corps de bâtiment, et non plus quatre, composent le plan.

Les portiques qui ornaient généralement la cour intérieure des modèles «classiques» de la typologie scolaire ne subsistent ici que sous la forme d'un porche sous arcades. L'accès aux salles de classes se faisait primitivement par de simples portes donnant sur la cour.



83



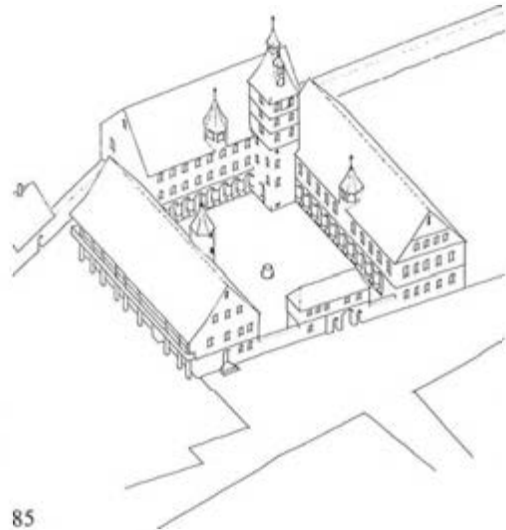
84

### 84 Plan Billon, 1726

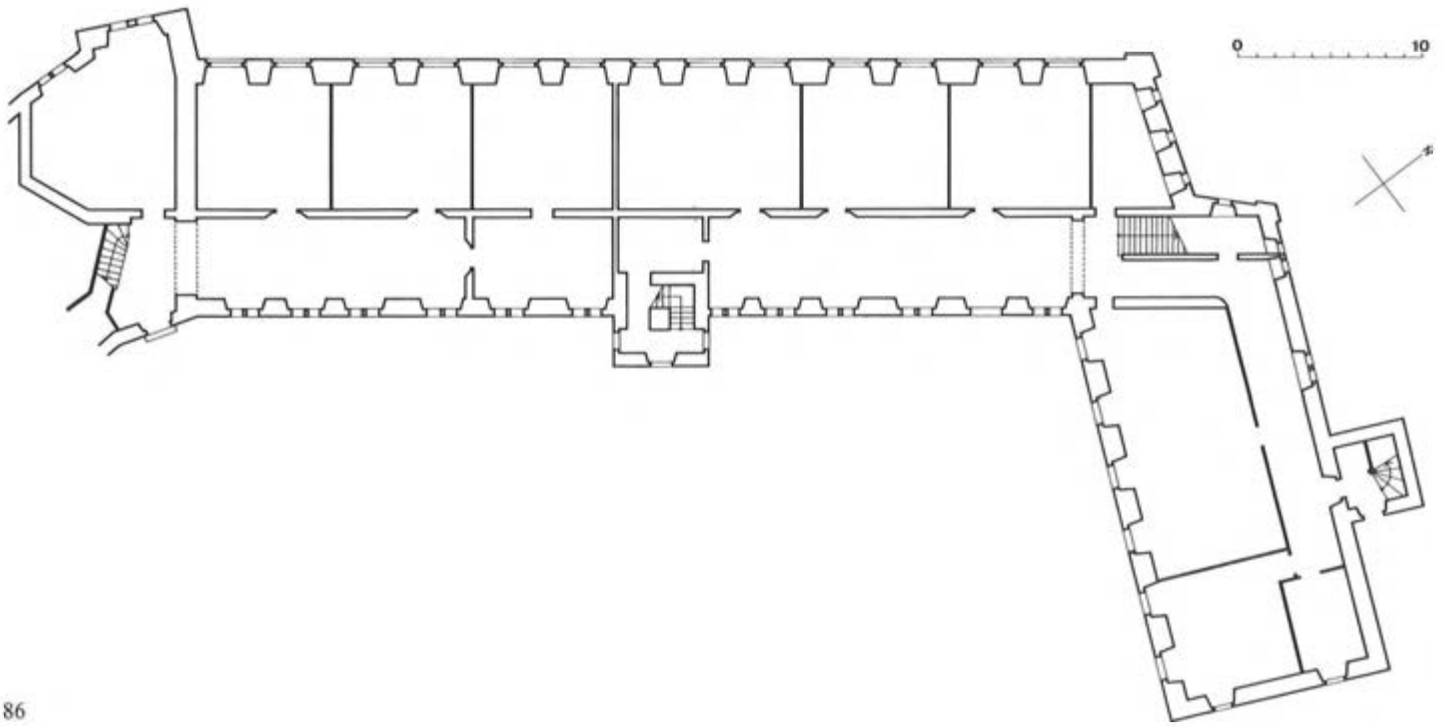
Détail représentant le collège de Genève  
Extrait de: *Le collège de Genève 1559-1959. Mélanges historiques et littéraires.* Genève, 1959

Le plan Billon nous fournit de précieux renseignements sur la disposition intérieure du rez-de-chaussée de l'Académie et sur les abords du collège. De part et d'autre d'un couloir central, comme à Lausanne, le corps principal comptait cinq salles, alors que l'aile sud n'en comportait

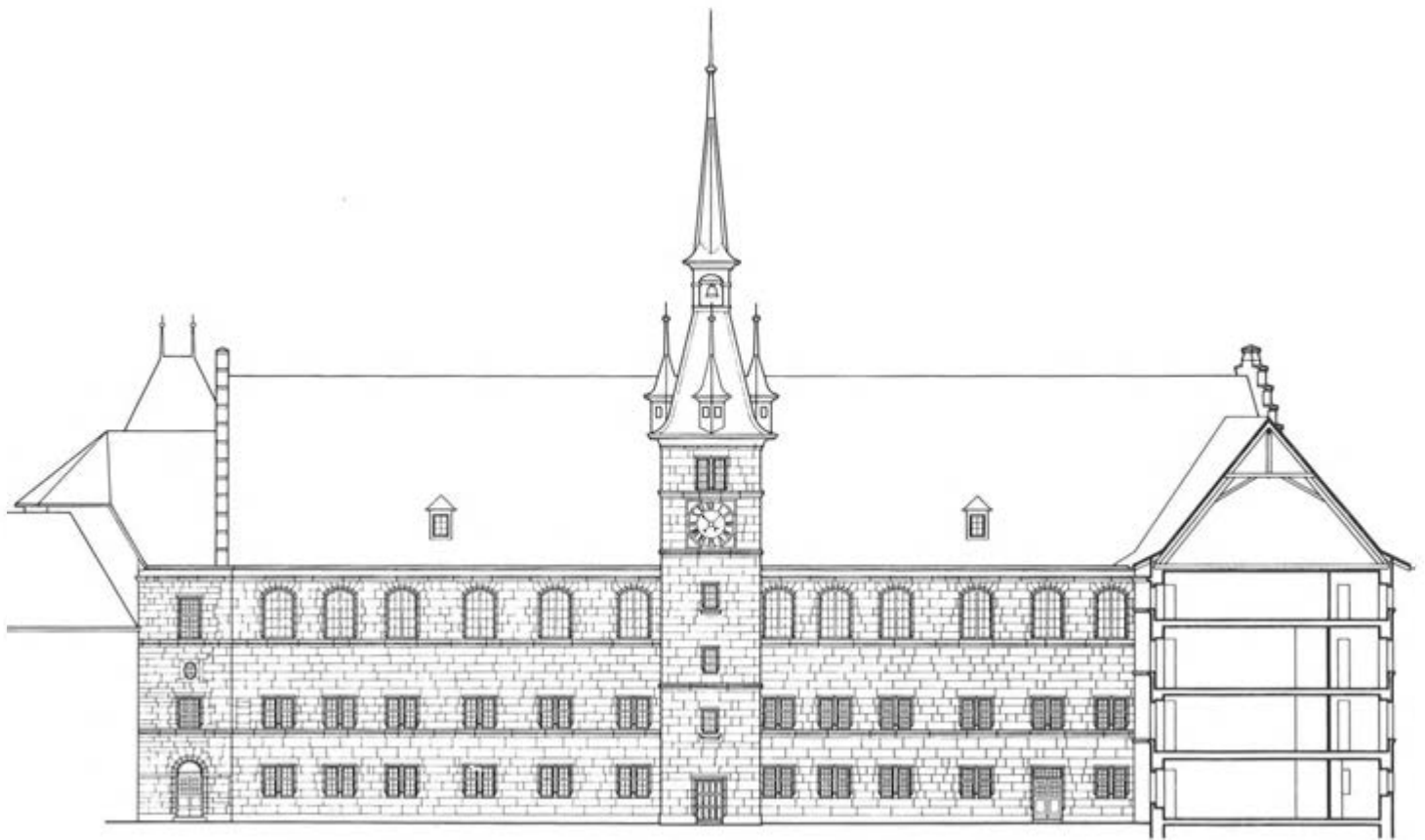
que trois. L'accès principal ne devait pas se faire par la rue de la Vallée, fermée par un portail, mais bien par un étroit passage montant depuis la rue Verdaine. Une suite d'escaliers et de longues rampes permettaient alors de pénétrer dans le collège par le côté occidental. La grande cour était ainsi protégée de l'extérieur, le mur d'enceinte de la ville fermant encore le côté oriental.



85



86



87

84

### 85 L'Académie d'Altdorf (1571-1583)

Élévation

Extrait de: Konrad Rückbrod, op. cit.,  
planche 31

L'Académie d'Altdorf, comme celle de Genève, présente un plan quadrangulaire tronqué, la quatrième aile n'étant occupée que par la loge du portier. Également construite contre un mur de ville, elle comporte des éléments typologiques nouveaux: une haute tour d'escalier à la fois utile et symbolique, sert d'articulation entre les corps de bâtiment sud et ouest. Des clochetons et tourelles animent les autres ailes; la régularité de la cour intérieure que l'on pouvait observer dans les collèges du XIV<sup>e</sup> siècle est désormais rompue.

### 86 L'Académie de Lausanne (1579-1587)

Plan du rez-de-chaussée

Etat actuel

Extrait de: Marcel Grandjean, *MAH, Vaud, III*, Bâle, 1979, p. 27.

### 87 L'Académie de Lausanne (1579-1587)

Relevé de l'état actuel

Extrait de: Marcel Grandjean, *MAH, Vaud, III*, Bâle, 1979, p. 26

L'Académie de Lausanne, probablement un des plus grands chantiers du XVI<sup>e</sup> siècle dans notre région, a des similitudes étonnantes avec celle d'Altdorf, érigée presque en même temps. Une belle tour d'escalier rythme aussi le corps principal qui comporte, comme à Altdorf, des murs-pignons.

D'autres tours (il y en avait trois à l'origine, mais l'une d'elle a été démolie) animent les deux corps de bâtiment.

Tant par ses dispositions intérieures anciennes que par son élévation, l'Académie de Lausanne figure en bonne place dans l'architecture scolaire européenne du XVI<sup>e</sup> siècle dont elle reprend les éléments principaux.

### 88 J.N. Schiel

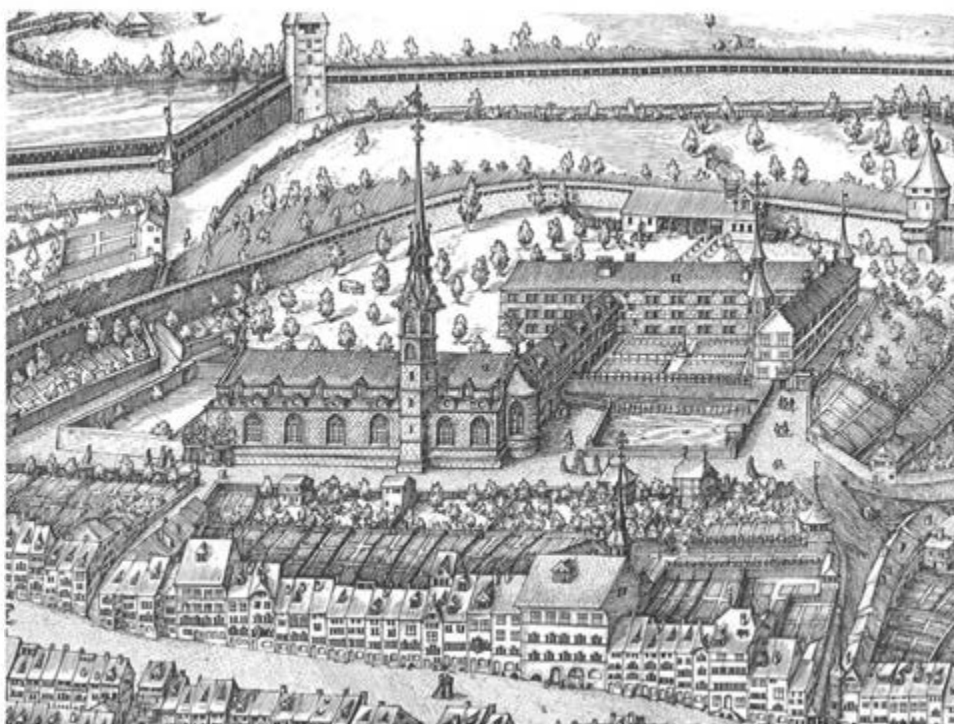
Vue de la Ville de Berne (du Sud)

Vers 1780

Aquarelle, 43x59 cm

Berne, Bernisches Historisches Museum

Cette vue montre, sur la droite, les bâtiments de la Haute Ecole de Berne, créée en 1528. Elle fut installée dans l'ancien couvent des Franciscains, fortement transformé au XVII<sup>e</sup> siècle. A l'extrême droite apparaît le collège latin [«Lateinschule»] construit presque en même temps que l'Académie de Lausanne. Il offre, quoique dans des dimensions plus modestes, des rapprochements avec l'édifice lausannois, notamment dans la présence de cette haute tour d'escalier médiane, coiffée d'une flèche élancée.



89



88

### 89 Martin Martini

Panorama de Fribourg

Gravure, 1606

Musée d'Art et d'Histoire de Fribourg  
Reproduction d'un détail montrant  
le collège Saint-Michel

Ce panorama illustre bien quelle était, au XVII<sup>e</sup> siècle, la situation topographique du collège Saint-Michel, construit de 1584 à 1596 (deux ailes furent d'abord édifiées, et la troisième ne le fut qu'en 1659). Comme pour l'Académie de Lausanne, l'emplacement choisi était situé sur une colline et à proximité d'un mur de ville. Les bâtiments fribourgeois et lausannois présentaient et présentent encore des similitudes étonnantes, tant du point de vue de l'élévation qu'au niveau du décor. Il est fort probable que l'Académie protestante ait influencé les constructeurs de l'édifice fribourgeois.

Si, au niveau de l'élévation, des parentés peuvent être établies entre l'Académie de Lausanne et le collège Saint-Michel, les dispositions intérieures par contre étaient un peu différentes. A Fribourg, un couloir de dégagement permettait d'accéder aux différentes salles par ailleurs très régulièrement ordonnées.

Il est à noter toutefois que, comme à Lausanne, les deux corps de logis nord et oriental forment entre eux un angle obtus, caractéristique relativement rare dans la typologie scolaire.

Tous les textes de cette section ont été rédigés par  
Brigitte Pradervand-Amiet.

## L'Académie à la fin du régime bernois 1700-1798



Vue de Lausanne depuis Montbenon, aquarelle, début du XVIII<sup>e</sup> siècle [MHAE]



J. P. D. CROUSAZ

Jean-Pierre de Crousaz par Pfenninger [op.cit.]

**1700** Règlement académique du 26 janvier qui renforce les précédents et prévoit en outre la nomination de quatre *curateurs*, choisis à Berne parmi les membres du Conseil, instance de protection et de surveillance.

Nomination du Lausannois Jean-Pierre de Crousaz comme professeur de philosophie et de mathématiques.

Les familles patriciennes du *Bourg* vont, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, occuper les chaires de l'Académie (Polier, Loys, de Crousaz, Dapples, Constant, etc.) et le petit monde des théologiens de la *Cité* va peu à peu s'ouvrir sur la Ville où de nombreux étudiants vont prendre pension.

**1708** Création d'une chaire de droit et d'histoire, sous l'impulsion du bailli Jean-Jacques de Sinner.

Pour la première fois le Conseil de la Ville participe à la vie académique en prenant à sa charge une part du traitement du professeur de droit.

**1711** Jean Barbeyrac est installé en qualité de nouveau et premier professeur de droit à l'Académie. Abandonnant le latin traditionnellement de mise, il donne sa leçon inaugurale en français. L'abandon du latin au profit du français va se généraliser au cours du siècle. Le recteur lui-même ouvrira désormais la cérémonie annuelle des promotions à la cathédrale par un discours dans la langue du pays qui témoigne d'une volonté d'ouverture de l'Académie à un public plus large que par le passé.

**1717** Après quelques années d'un enseignement brillant et très suivi, Jean Barbeyrac, supportant mal les contraintes imposées par LL.EE., quitte Lausanne pour aller enseigner dans la fameuse Université de Groningue qui lui offrait de meilleures conditions.

**1719** S'étant rendu compte que, depuis de nombreuses années, l'Académie avait pris certaines libertés avec la *Formula consensus*, Berne ordonne une enquête.

**1722** Les membres de l'Académie sont convoqués au Château et forcés de signer la *Formula consensus*. Un professeur et quatre étudiants refusent. Les autres signent. Mais l'humiliation avait été ressentie par tous. Le recteur Jean-Pierre de Crousaz quitte Lausanne pour rejoindre son ami Barbeyrac à Groningue. Le nombre des étudiants diminue de moitié durant les années qui suivent l'affaire du consensus.

**1723** Tentative de soulèvement solitaire du Major Davel qui veut libérer le Pays de Vaud de l'occupant bernois. Sans



Jean Barbeyrac par Pfenninger [op.cit.]

base populaire et trahi par les aristocrates du Conseil de Lausanne qui alertent LL.EE., Davel est arrêté et exécuté le 24 avril. Il est assisté sur l'échafaud par l'un des premiers pasteurs de Lausanne, Louis-César de Saussure, qui se fera réprimander deux ans plus tard par Berne pour avoir abordé au cours d'un discours des promotions le problème des limites de l'obéissance des sujets à leurs souverains.

**1729** Fondation du *Séminaire français* par Antoine Court et Benjamin Duplan, école de pasteurs pour l'Eglise réformée de France, qui vivra en marge de l'Académie jusqu'en 1812.

**1737** L'historien Abraham Ruchat est nommé recteur et fait un discours inaugural sur la fondation de l'Académie. Son œuvre est immense et son influence sur les développements de l'historiographie vaudoise capitale. Il joue certainement un rôle important avec son collègue Charles-Guillaume Loys de Bochat, pour l'établissement des inventaires des archives de la Ville.

**1741** LL.EE. suppriment les cours publics donnés en français à l'Hôtel de Ville qui avaient été inaugurés par Barbeyrac au début du siècle.

On supprime également l'enseignement de l'histoire, ne conservant à la chaire de droit que l'enseignement du droit naturel et du droit civil.

«Ce fut en vain que l'Académie réclama la conservation du cours d'histoire ecclésiastique. Berne refusa tout: elle eut raison: l'étude de l'histoire n'est pas bonne pour un peuple *sujet*» (A. Gindroz, 1853).

A cette époque, sept chaires constituent l'Académie:  
deux de théologie (dogmatique et polémique)  
une d'hébreu et de catéchèse  
une de grec et de morale  
une de philosophie, y compris mathématique et physique  
une d'éloquence et de belles-lettres  
une de droit.

**1743** Dès cette année-là on imprime périodiquement un *catalogue* des étudiants (150 à cette époque).

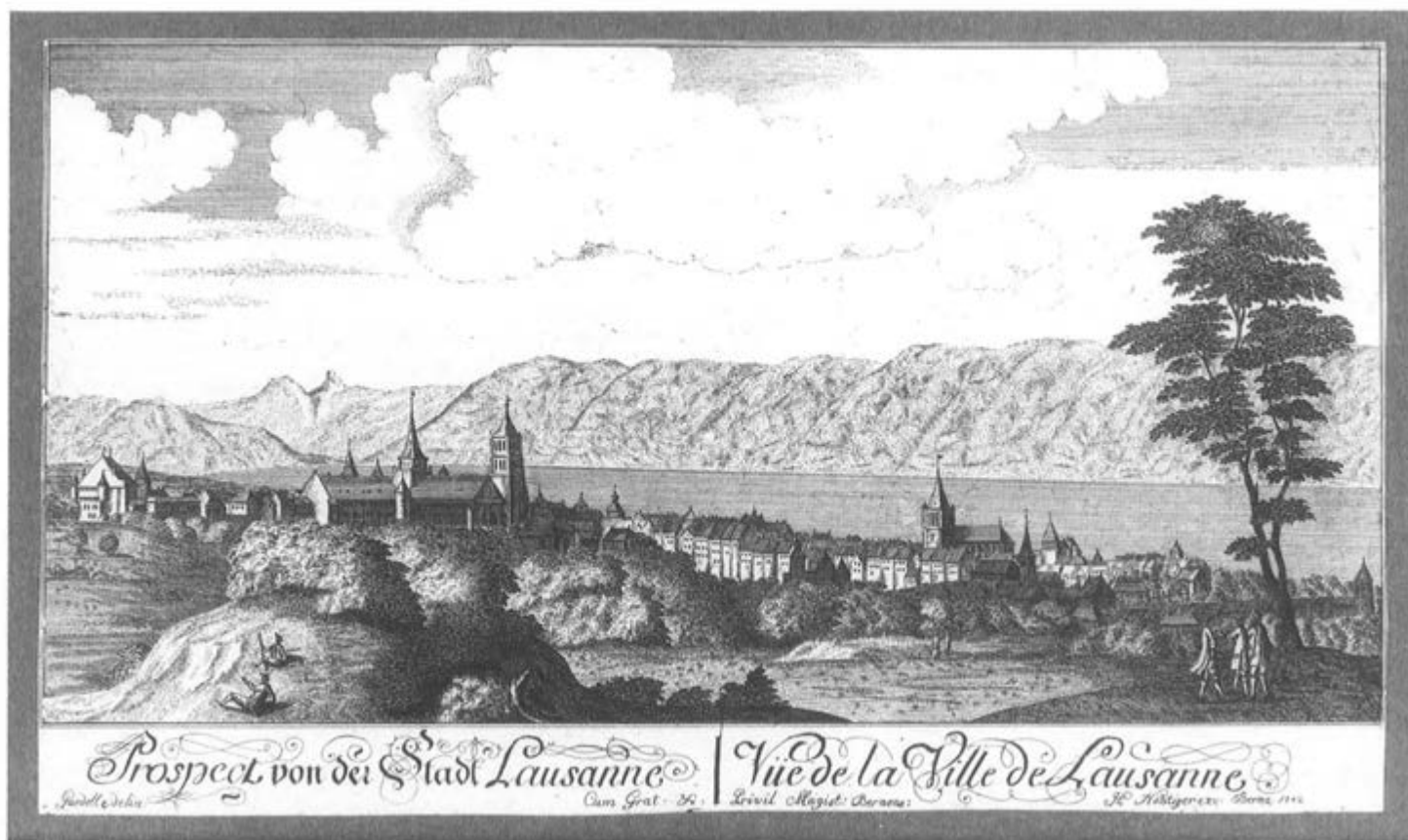
**1757** Nouveau règlement de l'Académie à la suite de l'inspection du curateur Albrecht von Haller, le grand naturaliste et médecin bernois.

**1758** L'enseignement des sciences exactes est détaché (provisoirement) de la chaire de philosophie. Nomination de Louis de Treytorrens comme professeur extraordinaire de mathématiques et de physique expérimentale.



Plan de la Ville de Lausanne et de ses faubourgs, 1721, détail [MHAÉ]





Vue de la Ville de Lausanne par Gardelle et Nöhtiger, Berne, 1742 [MHAE]

**1766** Le célèbre Dr Auguste Tissot est nommé professeur en médecine à l'Académie, mais ne donnera pas d'enseignement régulier. Il joue néanmoins un rôle important pour l'institution, entretenant avec le curateur de l'Académie, Albrecht von Haller, une correspondance suivie et nourrie.

**1776** Cinq étudiants étrangers *externes* sont inscrits sur le catalogue des étudiants. La paix revenue en Europe à la fin de la Guerre de Sept ans, le nouvel intérêt que suscite partout en Europe la nature (Rousseau) et la réputation internationale du Dr Tissot amènent à Lausanne nombre d'étrangers, parmi lesquels Gibbon qui logera chez le recteur Pavillard.

**1784** Henri Struve est nommé professeur honoraire de chimie.

**1786** «[...] depuis quelques années l'Etat de Berne a érigé une Chaire de Médecine pour *M. Tissot*, si célèbre dans toute l'Europe par les lumières qu'il a répandues sur cet art dans des ouvrages qui ne tendent qu'au plus grand avantage de l'humanité. L'Académie est sous la direction du Baillif de Lausanne. [...] L'Etranger s'étonne qu'avec la modicité extraordinaire des revenus

attachés à ces Chaires, elles aient cependant été remplies par des Savans très-distingués. [...] Elle est très fréquentée par les étrangers de la première qualité, par des Anglois, des Allemands, des François, & par des Princes Protestans.» (*Tableaux de la Suisse ou voyage pittoresque fait dans les Treize Cantons et états alliés du Corps Helvétique [...] fait par M. le Baron de Zurlauben*, t. II, Paris, Lamy, 1786, p. 6).

**1788** Nouveau (et ultime) règlement institué par LL.EE. de Berne: l'Académie est composée de neuf professeurs ordinaires (on crée une chaire de physique et une d'histoire avec des enseignements en français), un professeur extraordinaire de médecine et les deux premiers pasteurs de Lausanne. L'Académie est restée, pour l'essentiel, ce qu'elle était à l'origine: une école de pasteurs. Frédéric-César de Laharpe, jeune avocat, pouvait ainsi dire: «La triste pédanterie règne dans l'Académie comme dans son empire; on ne sait y parler que sermons, prières, examens, disputes, grosse théologie et intolérance. Pas le plus petit mot des sciences utiles!»

**1791** Les choses se gâtent entre Berne et ses sujets vaudois. La campagne des banquets, destinée à célébrer la prise de la Bastille et l'échec de la fuite de Louis XVI, est particulièrement virulente à Lausanne. Au *banquet des Jordils* du 14 juillet participent des artisans, des négociants, des magistrats, mais également des membres de l'Académie. Berne envoie des troupes d'occupation qui s'installent à la Cité dans le Collège. Pour plusieurs années les cours ne seront plus donnés qu'au domicile des professeurs.

**1798** 24 janvier: indépendance vaudoise. Les Bernois quittent définitivement le Pays de Vaud.



Le Docteur Tissot par Angelika Kaufmann [MCBA]



Loix et règlemens qui concernent MM. les Etudiants [...], 1746 [ACV]

## Des leçons de droit à la Faculté

*Danielle Anex-Cabanis*

L'apparition tardive de l'enseignement juridique à l'Académie de Lausanne est parfaitement logique: dans toute l'Europe occidentale l'enseignement du droit reposait sur la seule étude du droit savant, c'est-à-dire l'approche du *Corpus iuris civilis* et du *Corpus iuris canonici*. Le Pays de Vaud s'était toujours voulu terre de coutume et la Réforme rendait inutile l'apprentissage du droit canonique. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la réflexion théorique sur le droit coutumier est encore sommaire et celle sur la nature de l'Etat et du pouvoir est encore proche de la philosophie. Louis XIV apparaît vraiment comme un novateur lorsqu'il instaure à Paris d'abord, puis dans les autres universités du royaume une chaire de droit français en 1679. L'Europe n'est plus un empire universel, il devient essentiel que se développe le droit des gens et que se constitue rationnellement la théorie juridique de l'Etat, tous deux susceptibles d'être bien accueillis en Suisse réformée, parce que non catholiques et non impériaux.

Si l'Académie est d'abord vouée à l'enseignement de la théologie, après la formation secondaire conduisant au grade de bachelier, elle intègre néanmoins un embryon de formation juridique dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle: un réfugié français, de Prez, donne des cours de 1598 à 1600. Un Bâlois, Jean Steck, docteur en droit de Montpellier, occupe la chaire de philosophie de 1611 à 1616, tout en assurant un enseignement hebdomadaire de jurisprudence. Un Grenoblois assurera la même charge de 1620 à 1624.

Les autorités bernoises se sont bien gardées de donner une base institutionnelle à cet enseignement juridique, voulant sans doute éviter toute occasion de réveil des particularismes locaux. Les commentaires du droit coutumier rédigés, tels ceux de Jean-François Boyve, sont tenus pour un enseignement suffisant pour les praticiens. De nombreux témoignages font état de la mauvaise qualité des avocats et notaires, du piètre niveau des magistrats vaudois, sans doute peu stimulés par l'absence totale de carrière possible, puisque tous les postes intéressants sont réservés à des Bernois. Sensible à cette situation, peut-être éclairé par quelques Vaudois particulièrement avisés, le bailli Jean-Jacques Sinner va proposer la création de la première chaire de droit à l'Académie. Il profite du décès d'un professeur pour suggérer la fusion de deux classes, en dégagant ainsi un poste qui ne coûterait rien de plus, cela afin d'assurer sur place une préparation sérieuse aux futurs avocats, en même temps que l'on attirerait de riches étrangers. Le Conseil de la Ville s'enthousiasme, propose sa participation financière, moyennant toutefois que les cours se fassent en français et portent sur les coutumes vaudoise et lausannoise. Suspectant là un début d'insoumission, Berne impose l'enseignement du droit romain et la langue latine.

Officiellement, il s'agit de permettre aux avocats d'élargir leur réflexion et de trouver dans le droit savant matière à expliquer, et, le cas échéant, compléter la coutume. Le droit naturel popularisé à l'étranger par les travaux de Püfendorf n'est pas mentionné; en fait, il avait fait une « percée » timide à Lausanne dans le cadre du cours de morale du professeur Jean-Pierre Dapples, qui commentait le *De officio hominis et civis* de Püfendorf. Pour occuper la nouvelle chaire, on propose Jean Barbeyrac, alors professeur au Collège royal français de Berlin, ancien réfugié de 1685 à Lausanne. Barbeyrac avait traduit Püfendorf et était l'auteur d'un *Traité du jeu*, tendant à démontrer que le jeu, qui fait alors fureur, n'est pas en lui-même contraire à la morale chrétienne et au droit naturel, mais que ses excès doivent être combattus. Après des négociations financières sordides, Barbeyrac est installé à Lausanne à l'automne 1710 et il propose un programme de quatre leçons hebdomadaires:

Lundi: cours de droit romain en latin.

Mardi et jeudi: cours de droit naturel en français.

Vendredi: cours d'histoire en français.

Malgré l'intérêt de cet enseignement, les étudiants sont rares et comme bien d'autres, Barbeyrac déplore la mollesse et l'absence de curiosité intellectuelle des jeunes Vaudois, essayant de se consoler par quelques cours particuliers à des étrangers attirés par sa renommée. Découragé et mal rétribué, Barbeyrac quitte Lausanne pour Groningue en 1717. Il avait eu heureusement le temps de former quelques esprits, dont une paire d'amis inséparables, Gabriel Seigneux et surtout Charles-Guillaume Loys de Bochat. Si les Bernois maintiennent la chaire et l'attribuent à Loys de Bochat en 1718, ils exigent que tout l'enseignement se fasse en latin. Après avoir complété sa propre formation, Bochat va axer son enseignement sur l'histoire, dont il fait le fondement de la compréhension du droit et qui lui permet de retrouver le droit local, par le biais de comparaisons. Avec Seigneux, il rêve même de transformer l'Académie en véritable Université sur le modèle français, notamment pour suppléer aux carences de Genève et faire de Lausanne le centre universitaire du monde protestant francophone. Le projet n'aboutit pas et les conditions de travail du professeur de droit sont déplorable, notamment parce qu'il manque cruellement d'étudiants, d'autant plus qu'il n'y a ni examen ni grade en droit. Loys de Bochat entrera dans l'officialité par le biais de l'histoire ecclésiastique qu'il enseigne et qui est matière de contrôles écrit et oral pour les futurs pasteurs. Lorsqu'il abandonne sa chaire pour devenir lieutenant baillival, le poste est maintenu; Berne y voit quelque occasion de prestige et des mobiles utilitaires de formation locale, et le règlement du 12 septembre 1740 introduit un peu plus de souplesse. Si les 4 heures de cours en latin sont maintenues, la méthode d'apprentissage est laissée au choix de l'enseignant, qui est tenu d'enseigner le

droit civil et le droit naturel, l'un en cours publics l'autre en leçons privées par rotation. Les programmes seront affichés, leur contenu est libre, sinon que doivent être impérativement étudiés les *Institutes* de Justinien et le droit naturel selon Püfendorf, afin que, dans une perspective comparatiste, on puisse aborder les institutions vaudoises et «allemandes». Le professeur de droit est désormais dispensé de l'enseignement de l'histoire. Les étudiants sont immatriculés en tant qu'étudiants en droit, les tarifs des leçons privées sont réglementés, avec un avantage au profit des Vaudois.

Le professeur est recruté à la suite d'un véritable concours, avec des épreuves orales et écrites. Afin de valoriser cet enseignement, Berne décida en 1758 que ne pouvait être admis comme avocat que celui qui avait présenté avec succès les épreuves de droit naturel et de droit civil. Malgré ces mesures, c'est devant un public restreint que se succèdent Beat-Philippe Vicat, Abraham-Daniel Clavel de Brenles et Christian Dapples, qui survivra à la chute du régime bernois, demeurant en poste jusqu'en 1802, ayant simplement obtenu de Berne que les pasteurs soient obligés de suivre un cours de droit naturel. En 1798, la ville de Lausanne supprima unilatéralement sa contribution financière, rendant encore plus précaires les conditions de l'enseignement.

En 1801, la chaire de droit reçoit un nouveau statut et sera inaugurée par le professeur Henri Carrard, tenu de donner 6 heures de cours hebdomadaires, 3 de droit naturel et 3, en alternant sur deux ans, de droit civil romain et de droit public européen. A l'enseignement magistral doivent s'ajouter des exercices, ancêtres de nos séminaires modernes, dans lesquels il faut procéder par questions et réponses et terminer par un récapitulatif du travail fait. Le cursus doit aboutir à un diplôme de licence.

Sous l'impulsion du landamann Pidou est votée en 1806 la loi sur l'instruction publique vaudoise qui crée une deuxième chaire de droit. L'une est désormais consacrée au droit naturel, aux procédures civile et pénale, tandis que l'autre porte sur le droit civil (romain) et le droit coutumier vaudois. Le fonctionnement de cet enseignement s'avère difficile, les deux chaires ne sont pas constamment pourvues. La politique se mêle parfois de recrutement, ainsi en 1821, un publiciste français, Charles Comte, est désigné pour occuper la chaire de droit naturel. Ami de Bentham, il a une conception utilitaire du droit, sans lien avec la métaphysique et la théologie. Louis XVIII proteste contre le bon accueil qui lui est fait et il part... Une chaire de droit criminel est ajoutée en 1823 et sera attribuée au professeur Jean-Jacques Porchat, qui, quelques années plus tard, abandonnera le droit pour se consacrer aux lettres classiques. En 1837, la nouvelle loi académique introduit une quatrième chaire: sont dès lors enseignés le droit civil vaudois, le droit pénal et la philosophie du droit, le droit public (vaudois et suisse) et enfin le droit romain. Tous les cours sont assurés en

français. A ces quatre enseignements s'ajoutent des cours extraordinaires, ainsi le cours d'économie politique assuré par Louis-Amédée Melegari, un réfugié italien, qui traite de la théorie économique, tout en critiquant les thèses socialisantes de Saint-Simon, Owen et Fourier. La crise de 1846 frappe de plein fouet l'enseignement du droit: deux professeurs, Melegari et Edouard Secretan, sont démissionnés, malgré le soutien de leurs étudiants. La loi de circonstance votée à ce moment est une régression. Le nombre de chaires diminue et la liberté académique disparaît. Il faut attendre la loi de 1869, inspirée par Louis Ruchonnet, pour qu'apparaisse enfin l'organisation en facultés, dont une de droit avec quatre chaires, complétées par une cinquième en 1877. La jeune Faculté devait alors s'illustrer par les enseignements magistraux, appuyés par des publications de renom des professeurs Ernest Lehr, le père du droit comparé dans les pays francophones, et Ernest Roguin, dont *La règle de Droit* est demeurée un modèle de réflexion théorique, ainsi que des cours de Léon Walras, le fondateur de l'Ecole de Lausanne. L'enseignement du droit à Lausanne, après une enfance et une adolescence pénibles, entrait dans l'âge adulte et allait s'épanouir dans un cadre toujours plus large au XX<sup>e</sup> siècle.

**90 Johann Rudolph Huber  
Portrait de Johann Jakob von Sinner  
[1666-1758]**

Huile sur cuivre, 41,5×33,5 cm  
1704

Coll. privée

Membre du Grand Conseil de Berne dès 1701, Jean-Jacques de Sinner est fils de l'avoyer Jean-Rodolphe. Il prend possession de la charge baillivale à Lausanne en avril 1707, à l'âge de quarante et un ans. Magistrat éclairé, ami des lettres, il jouera un rôle important à Lausanne et c'est sous son impulsion que sera créée la chaire de Droit à l'Académie. Il restera bailli de Lausanne de 1707 à 1714.

**91 Manual du Conseil [de 1706 à 1709] de  
la Ville de Lausanne**

AVL [Chavannes D 74, fol. 141/r]

« 15 mars 1708

*Mons. le Doyen Bergier et Mons. le Recteur Pollier nous ayant représenté de la part de notre Magnifique et très honoré Seign. Ballif et de Messieurs de l'Académie qu'ils auraient trouvés à propos de supprimer une classe du collège et d'établir un professeur de Droit si LL.EE. le jugeaient à propos et nous ont requis de nous joindre à eux pour obtenir cette faveur de LL.EE. [...]*»

Le sénat académique, réuni le 8 mars 1708 sous la présidence du bailli J.-J. Sinner, décide à l'unanimité de proposer au gouvernement bernois la création d'une chaire de Droit et d'y associer la Ville de Lausanne. La réception des deux délégués du Sénat à l'Hôtel de Ville le 15 mars est un événement tout à fait extraordinaire puisqu'il marque la première association de la Ville à l'institution académique.



90

*Bibliotheca Sorsiana Academiae Saup.*  
COURS

OU

EXPLICATION DV  
COUSTVMIER

D V P A Y S

D E

VAUD OU ON RAPORTE

Les Loix de Laufanne, & ou on traite toutes les matieres de  
droit en succant suivant l'ordre du Coustumier, on y a  
mis les definitions, les divisions & les regles les plus  
generales choisies avec un grand soin pour les accom-  
moder a nos Loix, de sorte qu'on peut dire que c'est  
un abregé de la jurisprudence en general & en  
particulier une instruction du sens & de l'in-  
tentation des Loix & pratiques du pais  
de V A U D.

Fait par GABRIEL OLIVIER Châtelain de la Sarra &  
Bourgeois de Laufanne.

PREMIERE EDITION.



A LAUSANNE  
Chez FREDERICH GENTIL Marchand Libraire.  
M. D C C V I I I.

92 Gabriel Olivier  
Cours ou explication du coustumier  
du Pays de Vaud [...]  
Lausanne, Frédéric Gentil, 1708  
BCU

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle rares sont les juges et les avocats du pays préparés par des études juridiques. Gabriel Olivier [1653-1715], châtelain de La Sarraz et lieutenant baillival de Romainmôtier, jette un cri d'alarme dans la préface de son *Explication* et stigmatise le manque de formation de l'avocat vaudois. Peut-être a-t-il été entendu (le *privilege* de LL.EE. de Berne étant du 23 juin 1707) et son ouvrage a-t-il joué un rôle dans la création de la chaire de Droit à l'Académie de Lausanne. [Voir Ph. Meylan, *Jean Barbeyrac* [...], Lausanne, 1937, pp. 23-26].

Il revendiquera par ailleurs l'usage du français pour les cours de droit à l'Académie et donc l'abandon du latin, non accessible à ceux qui n'ont pas suivi le collège. Il ne sera que partiellement entendu: Barbeyrac enseignera en latin à l'Académie et en français à l'Hôtel de Ville dans un cours public d'histoire et de droit.



93 J. Houbraken d'après J. Wandelaar

**Portrait de Jean Barbeyrac**

Eau-forte, 28×18,5 cm

Zurich, Graphische Sammlung

Zentralbibliothek

*Bibl.*: Philippe Meylan, *Jean Barbeyrac [1674-1744] et les débuts de l'enseignement du droit dans l'Ancienne Académie de Lausanne*, Lausanne, 1937.

Fils d'un pasteur originaire du Vaucluse, réfugié huguenot arrivé à Lausanne en 1686, Jean Barbeyrac a suivi les cours du Collège et de l'Académie à la Cité. Ses parents étant morts, il devient chef de famille à dix-sept ans. Famille pauvre, assistée et menacée d'expulsion comme beaucoup de réfugiés huguenots à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Jean a malgré tout la chance de pouvoir suivre les cours de théologie à Lausanne et Genève. Mais en 1693 la chambre des réfugiés de Berne donne l'ordre du refoulement. Malgré diverses interventions, la famille Barbeyrac s'en va chercher asile à Berlin, où l'Electeur assura une retraite favorable à des milliers de réformés français. Dès 1697 Barbeyrac enseigne les langues anciennes au Collège français de Berlin. Irrité par les querelles théologiques, il abandonne le saint ministère et se tourne vers le droit. Passionné par le droit naturel, il fait paraître en 1706 la traduction française du *De Jure Naturae et Gentium* de Pufendorf et en 1709 son *Traité du Jeu* dans lequel il prouve par les textes et par la raison que le jeu en lui-même [jeu d'adresse, jeu de hasard] est licite selon la morale chrétienne et le droit naturel, tout en combattant les abus qu'on en fait. C'est alors que, sur les conseils éclairés du bailli Jean-Jacques de Sinner, LL.EE. de Berne font appel à lui pour occuper la chaire de droit et d'histoire qu'ils venaient de créer à l'Académie de Lausanne. Barbeyrac l'inaugure en 1711. Protagoniste de la tolérance religieuse, précurseur du Montesquieu de l'*Esprit des Lois*, son enseignement rénové du droit naturel à Lausanne contribua à la diffusion en Europe de la nouvelle discipline. Sa réputation lui vaudra d'être appelé à enseigner dès 1717 le droit civil à l'Université de Groningue. Durant les six ans d'enseignement lausannois, il fut trois fois recteur et cela lui donna l'occasion de beaux discours de promotion, celui sur l'*Utilité des Lettres et des Sciences par rapport au bien de l'Etat*, imprimé à Genève en 1714, reste fameux.





94

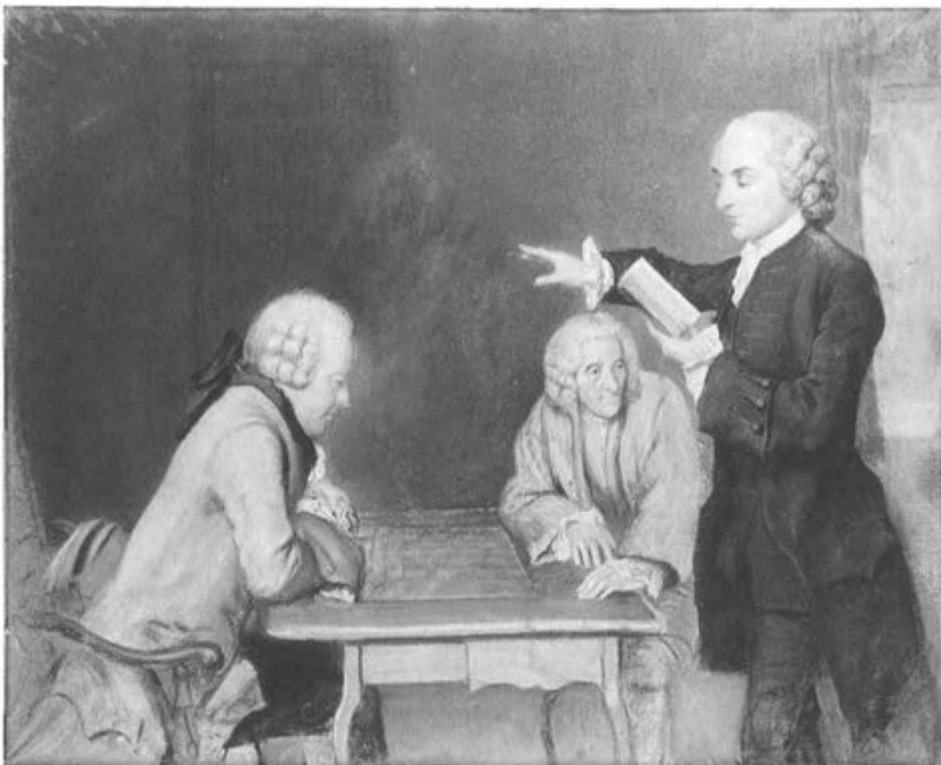
94 Jean Barbeyrac  
**Traité du jeu [1709]**  
Amsterdam, Pierre Humbert,  
seconde édition, 1737  
BCU

Dans cet ouvrage Barbeyrac traduit la préoccupation du monde protestant face au développement du jeu à cette époque. Il cherche un équilibre entre les partisans et les détracteurs d'un face à face agressif.

95 Jean Huber  
**Voltaire jouant (c. 1760)**  
Pastel, 48,5×61 cm  
MHAE

Vers 1763-64, Voltaire, passionné d'échecs, accueille à Ferney un jésuite défroqué, le père Adam, dont le seul devoir sera de «remuer de petits morceaux de bois» avec son maître. Le peintre genevois Jean Huber a souvent représenté le philosophe aux prises avec son commensal, notamment dans une peinture acquise par Catherine II de Russie (aujourd'hui à l'Ermitage de Léningrad).

Ce pastel de la collection lausannoise peut être daté vers 1760 et représente Voltaire attablé avec un inconnu [Abraham de Gallatin?]. Le vieillard prête l'oreille (et l'œil) au pasteur Moultoy [1731-1787] qui leur lit une œuvre de Voltaire. Le Narcisse septuagénaire perdra-t-il sa partie parce qu'il aime trop entendre ses propres propos? Né à Montpellier, mais reçu bourgeois de Genève en 1755, Moultoy demeure célèbre pour son amitié avec Rousseau. G. A.



95

96 Baron de Pufendorf  
**Le Droit de la Nature et des Gens, t. I**  
traduit, préfacé et annoté par J. B.  
Amsterdam, Pierre de Coup,  
seconde édition, 1712  
BCU

97 Jean Barbeyrac  
**Discours sur le bénéfice des Loix [...]**  
Genève, Fabri et Barrillot, 1716  
BCU

98 Jean Barbeyrac  
**Recueil de discours [...], t. I**  
Amsterdam, Pierre Humbert, 1731  
BCU



BOCHAT.

B. Gardelle pinx.

N. Spitzinger fecit.

99

99 Heinrich Pfenninger d'après Robert Gardelle  
Portrait de Charles-Guillaume Loys de Bochat [1695-1754]

12,2x8,4 cm  
Gravure pour: Leonard Meister, *Helvetiens Berühmte Männer in Bildnissen [...]*, t. II, 2<sup>e</sup> édition, Zurich, 1799  
MHAÉ

Charles-Guillaume Loys, seigneur de Bochat, est fils d'Isaac Loys qui fit arrêter le Major Davel en 1723 et requit sa condamnation ayant la charge de lieutenant-baillival. A l'Académie il suit les cours de J.-P. de Crousaz et de Barbeyrac, puis va à Bâle faire sa théologie. La maladie le ramène à Lausanne où, au contact de Barbeyrac, il prend goût au droit. Il soutient sa thèse dans cette discipline à l'Université de Bâle en 1717. Après avoir encore fréquenté les universités d'Allemagne et de Hollande, il est installé par LL.EE. dans la chaire de droit laissée vacante par le départ de Barbeyrac [1720]. Il y restera jusqu'à sa nomination comme lieutenant-baillival [1740].



102

100 Charles-Guillaume Loys de Bochat  
**De Optimo Principe [...]**

Thèse de doctorat soutenue en 1717 à l'Université de Bâle  
BCU

101 Charles-Guillaume Loys de Bochat  
**Ouvrage pour & contre les services militaires étrangers [...]**, t. I

Lausanne-Genève, Marc-Michel Bousquet, 1738  
BCU

Les capitulations fondaient les ressources de nombreux Suisses au service des états étrangers (54 000 hommes au début du XVIII<sup>e</sup>), ce qui n'empêchait pas que l'institution fasse l'objet de controverses passionnées. Zwingli avait déjà combattu avec violence le service mercenaire et nombre de pasteurs déploraient du haut de la chaire les mœurs dissolues des soldats. La question du service étranger trouve en Loys de Bochat un défenseur habile et zélé face aux condamnations catégoriques des Grotius et Pufendorf.

## MEMOIRES CRITIQUES,

Pour servir d'Eclaircissement sur divers Points de  
L'HISTOIRE ANCIENNE  
DE  
LA SUISSE,

ET SUR  
LES MONUMENS D'ANTIQUITÉ  
Qui la concernent; avec une nouvelle Carte de la  
SUISSE Ancienne.  
Par M. LOYS DE BOCHAT,  
Lieutenant Baillival de LAUSANNE.  
TOME PREMIER.



A LAUSANNE,  
Chez MARC-MICHEL BOUSQUET & Compagnie.  
MDCCLXVII.

102 Charles-Guillaume Loys de Bochat  
**Mémoires critiques pour servir d'Eclaircissements sur divers Points de l'Histoire ancienne de la Suisse [...]**, t. I  
Lausanne, Marc-Michel Bousquet, 1747  
MHAÉ

Nommé lieutenant-baillival à Lausanne en 1740, Loys de Bochat eut dès lors plus de temps à consacrer à sa passion d'historien et à ses recherches sur les antiquités d'Helvétie. Il joua un rôle important dans la réorganisation des archives de la Ville en recommandant l'engagement de Denis de Thurey, archiviste qui marquera de son empreinte cette institution [vedi: Gilbert Coutaz, *Histoire des Archives de la Ville de Lausanne* Lausanne, 1986, p. 39.]

103 **Ancienne maison de la Grotte ayant appartenu à Loys de Bochat**

Photographie Oswald Welti vers 1895  
11,5x16,5 cm  
MHAÉ

Les bâtiments du cloître au sud de Saint-François ayant été incendié, la Ville vendit cet emplacement en 1750. Charles-Guillaume Loys de Bochat y fit construire entre 1750 et 1754 une maison que l'on appellera *La Grotte* et qui deviendra célèbre pour le séjour qu'y fit l'écrivain Edward Gibbon. La maison fut démolie en 1896 pour permettre la construction de l'Hôtel des Postes.



104

**104** Jacques-Samuel-Louis Piot  
**Jacques-Abram-Elie-Daniel Clavel de Brenles [1717-1771]**  
 Pastel sur parchemin, 31×25 cm  
 Inscr. au dos: « Monsieur Clavel/De Brenles/né en 1717:/mort en 1771/peint par L.Piot »

Lausanne, Salle du Sénat de l'Université  
 Jacques-Abram Clavel de Brenles avait étudié le droit à l'Académie. Il devint un juriste-consulte réputé et fut nommé assesseur baillival en 1754. En 1768, le roi de Prusse le choisit pour régler le différend qui l'opposait au peuple neuchâtelois. La lettre qui figure sur le pastel de Louis Piot fait allusion à cet événement. Clavel de Brenles fréquentait Voltaire, et sa femme Etienne Chavannes tint l'un des premiers salons lausannois. Il fut nommé professeur de droit à l'Académie en 1770.

Sur la lettre placée à la droite du personnage on peut déchiffrer les phrases suivantes: « Voici en attendant un petit souvenir/ que sa Majesté m'a ordonné de/ vous remettre de sa part et de/ vous témoigner son parfait/ contentement des peines que/ vous vous êtes données jusqu.../ pour les affaires de/ Neufchatel/ » plus loin on distingue: « Les/ Principes/ de l'Europe » signature: « R. Lentulus ». P.S.



105

**105** Inconnu  
**Jacques-Abram-Elie-Daniel Clavel de Brenles**  
 Huile sur toile, 77×64 cm  
 Lausanne, Salle du Sénat de l'Université

Seul le cartel, placé sur le cadre identifie le personnage. Sous sa main, on reconnaît le Nouveau Testament, dans la bibliothèque on lit les noms suivants: « S. GRAVES/ FONTEN.../ LEIBN.../ MONTESQ / MALPIG. / SWAMMER / REAUMUR ».

Ces noms d'auteurs révèlent une personnalité aux connaissances étendues et qui faisait preuve d'une grande ouverture d'esprit. Le personnage s'appuie sur la Bible, mais par ailleurs tous les domaines (philosophie, droit et sciences) sont représentés. Leibniz et Montesquieu évoquent, en effet, la philosophie et le droit; Fontenelle est connu pour ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*, véritable essai de vulgarisation scientifique. Quant à « SWAMMER », il pourrait s'agir de Swammerdam (1637-1680), un naturaliste hollandais « MALPIG » pourrait cacher le nom du médecin et anatomiste italien Marcello Malpighi (1628-1694), célèbre pour avoir été le premier à utiliser le microscope. Réaumur (1683-1757) créa un thermomètre et s'intéressa à

la production de l'acier. Quant à « S. Graves », il s'agit d'un savant hollandais, professeur à Leyde, Guillaume Jacob S'Gravesande (1688-1742) qui défendit les idées de Newton, Descartes, Leibniz et Locke: mathématicien et philosophe, il apporta des contributions importantes à la physique et à l'optique. P. S.

**106** Abraham-Daniel Clavel de Brenles  
**De Exemtione Legatorum a foro criminali [...]**  
 Thèse de droit présentée à l'Université de Marburg en 1740  
 MHAE

La thèse est dédiée à « Viro nobilissimo, generosissimo, Carolo Guilielmo Loys A Bochat, propaefecto Lausannensi, Evergetae Humanissimo. »

Malgré la dédicace, et l'Académie ne délivrant pas de doctorat, le candidat a été conquérir le grade de *docteur* à l'étranger, ce qui est conforme à la pratique de l'époque, marquée par une très grande mobilité des jeunes universitaires fortunés, le voyage à l'étranger étant considéré comme un approfondissement de l'éducation.

107 Lettre souveraine concernant la profession en droit, les fonctions du Professeur et un ordre de faire une nomination  
12 septembre 1740  
ACV, Bdd 13 [livre bleu]

108 Règlement sur la profession en droit, ses devoirs et ses fonctions, 12 septembre 1740  
Dans: Recueil de Loix et ordonnances souveraines [...] à l'Académie [...] par le Recteur Chavannes, 1782, fol. 105  
ACV, Bdd 6



109

109 Claude Michaut  
Marc-Antoine Porta en 1777  
Huile sur toile  
81 x 64 cm  
Inscrit au dos: M A Porta / né en may 1725 / justicier de la ville a la St michel 1745 / Avocat de la chambre Souveraine en 1755 / Professeur en Droit coutumier en 1764 / Voix délibérative en Académie en 1769 / Auteur du code de diesse en 1770 / Assesseur Baillival en 1772 //  
Plus bas: E. [?] Michaut pinxit Laus / anno 1777 //  
Lausanne, Salle du Sénat de l'Université  
Marc-Antoine Porta [1725-1781] étudia à Lausanne et en Allemagne où il obtint le titre de Docteur en droit. Il s'installa à Lausanne et devint un juriconsulte réputé; ayant rendu divers services au gouvernement bernois, il reçut le titre de professeur honoraire et extraordinaire de droit coutumier à l'Académie, en 1764. Il obtint également le droit de suffrage dans les assemblées académiques, ce qui suscita l'indignation de ses collègues pasteurs qui jugeaient sa conduite licencieuse.  
P. S.

108

187.  
doivent avoir la préférence, & être nommés par la classe d'Orbe, mais à leur refus & au cas qu'un d'eux ne prétendit à la Dignité, ils doivent vous en donner avis, & alors vous pourriez continuer de nommer pour le poste, d'entre les Impositionnaires, comme par le passé; C'est de quoi nous vous donnons avis, & vous ferez enregistrer en lieu convenable nos présentes ordonnances pour votre conduite à l'avenir. Dieu soit avec vous.  
Donné le 12<sup>e</sup> juillet 1740.

CV.

L. C. E. A l'Académie

1740 12<sup>e</sup> 9<sup>h</sup>  
Règlement sur  
la Profession en  
Droit, ses devoirs  
& ses fonctions.

Comme nous nous sommes déterminés à continuer à l'avenir la Profession de droit à Lausanne, & que l'on doit commencer les épreuves le 10<sup>e</sup> Janvier prochain; nous avons trouvé bon & nécessaire de prescrire au préalable les devoirs & les fonctions du futur Professeur en droit, qu'on établira à Lausanne; le Professeur sera donc chargé de faire ce qui suit.

Il fera quatre heures de leçons publiques par semaine en langue latine, & s'appliquera à la Méthode d'enseigner qu'il jugera la plus utile aux Écoliers pour apprendre la Jurisprudence. D'autant que Dieu a été le droit de la Nature et des

101



110

**110 Diverses thèses d'étudiants vaudois soutenues à l'Université de Tubingue entre 1774 et 1820**

Louis de Morsier, *Observationes Miscellaneae ex iure privato Comitatus Veldensis*, thèse de doctorat présentée sous la direction de Jacob Kapff en 1774

François Salomon Christian Carrard, *De Protopraxia in concursu creditorum secundum leges et statuta comitatus veldensis*, dissertation juridique inaugurale présentée sous la direction de Jacob Kapff en août 1775

Charles d'Apples, *Observationes Miscellaneae ex iure privato helvetico speciatim Lausoniensi*, thèse de doctorat présentée sous la direction de Jacob Kapff en octobre 1778

François Louis Cassat, *Observationes miscellaneae ex iure privato helvetico continuatae*, thèse présentée sous la direction de Jacob Kapff en mars 1779

Eugène Monod, *Collationem Juris Romani cum legislationibus praecipuis hodiernis et speciatim cum iure helveto-waldensi circa requisita testamentorum interna*, dissertation juridique inaugurale présentée sous la direction de Frederic de Malblanc en décembre 1820

Charles Carrard, *De Auctoritate hypothecarum generalium legibus complurium regionum recentioribus et imprimis iure helveto-waldensi sapienter abolita aut diminuta*, dissertation juridique inaugurale présentée sous la direction de Frederic de Malblanc en janvier 1820  
Coll. privée

L'Académie de Lausanne ne décernant pas de titre de docteur en droit, les étudiants vont à l'étranger soutenir leurs thèses. Une tradition bien établie veut que l'on se rende dans une université protestante de langue allemande et Tubingue constitue le *nec plus ultra* de cette tradition qui se perpétue de pères en fils.

**111 Arrêté du 30 décembre 1801 sur la chaire de Droit**

ACV, Bdd 15  
L'usage de la langue française est alors définitivement consacré [art. 3]

**112 Louis Vallotton Cours de Droit Naturel d'après les leçons de Monsieur le Professeur Carrard, dès le mois d'octobre 1818 au mois de juin 1819**

Notes de cours manuscrites  
ACV, Bdd 205 b

113 Louis Arlaud  
Le Landammann Auguste Pidou  
[1754-1821]

Huile sur toile  
65x50 cm

Lausanne, Musée cantonal des Beaux-Arts

Après avoir suivi le Collège de Lausanne et l'Académie de Genève, Pidou est consacré pasteur en 1775, puis il voyage en Europe, fait son Droit à Strasbourg et sert de *Cicerone* à des gentilhommes anglais désirant faire leur *Grand Tour* sur le continent. Membre de l'Assemblée provisoire en 1798, il va contribuer à la réorganisation de l'Instruction publique et présider le Conseil académique dès sa fondation en 1806. C'est à lui que l'on doit la création de la deuxième chaire de droit figurant dans la loi de 1806. Il sera par la suite Landammann du Canton de Vaud et député à la Diète.

114 François-Henri Pidou [1799-1877]

Photographie  
Lausanne, Musée de l'Elysée

115 François-Henri Pidou  
Dissertation sur cette question: le Droit  
Naturel présente-t-il quelques principes sur  
la Procédure? [...]

Lausanne, Hignou Ainé, octobre 1824  
BCU

116 Caroline Porchat  
Jean-Jacques Porchat [1800-1864], par sa  
fille en 1858

Aquarelle sur papier  
28,7x21,7 cm [ovale]  
MHAÉ

D'abord professeur de droit romain et de droit criminel, Jean-Jacques Porchat fut nommé professeur de latin en 1832. Doux rêveur, il sera abondamment chahuté en Droit et sa nomination en Lettres convenait sans doute mieux à son tempérament. Il publiera plusieurs recueils de poésies et une édition française des œuvres de Goethe.

117 Cours de Droit Criminel donné par  
Monsieur le Professeur Porchat, années  
1824 à 1825

Cahier manuscrit  
ACV, Bdd 210



*François-Henri Pidou*  
*né le 13 avr. 1799.*

*Prof. extraord. de Droit naturel 1823,*  
*nommé prof. ord. de Droit nat. et public 1824.*  
*Recheur: 1831-34.*

*De 1838 - 1842, prof. extraord., en même temps que membre*  
*du Conseil de l'Instruct. publique. - Professeur honoraire 1838.*  
*Mort 1<sup>er</sup> juillet 1877.*

114



116

EXERCICES DE PRÉPARATION DONNÉS PAR LES QUATRE PROFESSEURS  
MÉTIER,  
Samedi, à 10 heures.

III.

FACULTÉ DE DROIT

DROIT PUBLIC.

M. ENOCH SURETAN, professeur ordinaire.  
Droit public fédéral.  
Jeudi, vendredi et samedi à 7 heures.

PROCEDES DE DROIT.

M. MULLER, professeur extraordinaire.  
Suite du cours.  
Mardi, mercredi et jeudi à 9 heures.

DROIT CIVIL.

M. SURETAN-SECRETAN, professeur extraordinaire et honoraire.  
Deuxième partie du cours.  
Tous les jours à 9 heures.

D. PÉRIE, avocat.

Cours élémentaire de procédure civile complétive essentiellement par  
le point de vue pratique.  
Tous les jours à 6 heures du matin.

DE. DE VOUS COMMUNIQUER UN NOMBRE DE NAI ET DE DECES DANS UN AN.

DROIT ALIÈNE.

M. ENOCH SURETAN, professeur ordinaire.  
Partie spéciale.  
Mardi et mercredi à 7 heures, vendredi à 9 heures.

119

118 Programme des cours qui se donnent dans l'Académie de Lausanne pendant le semestre d'été 1842  
Lausanne, Marc Ducloux, 1842

119 Programme des cours qui se donnent dans l'Académie de Lausanne pendant le semestre d'été 1843  
Lausanne, Marc Ducloux, 1843

Les charges d'enseignement de la Faculté de droit sont devenues un quasi monopole familial autour des années 1840.

104



Edouard Secretan  
Professeur de Droit à l'Académie de Lausanne;  
extraordinaire 1838-1840 et 1855-1863, ordinaire 1840-1846  
et 1864-1870

1838-1870

Ed. Secretan

120

120 Edouard Secretan, professeur de droit à l'Académie  
Photographie  
Lausanne, Musée de l'Élysée



**121 Inconnu**  
**Portrait de Louis-Rodolphe Pellis en uniforme**  
Huile sur toile, 76×62,5 cm (ovale)  
Coll. privée

Louis Pellis obtient sa thèse de doctorat en droit à Tubingue en 1811. Il ouvre un cabinet d'avocat à Lausanne et se fait un nom en défendant Alexandre Vinet et Charles Monnard accusés d'avoir troublé la paix publique. Député à l'Assemblée Nationale et au Grand Conseil, il devient professeur de droit à l'Académie. Il est à l'origine du *Journal des Tribunaux vaudois* qui paraît dès 1853, premier recueil officiel des arrêts et de la jurisprudence, outil de travail indispensable des juristes.

**122 Gazette des Tribunaux suisses**  
Journal hebdomadaire de jurisprudence et de débats judiciaires  
Vol. 1, N° 1, 14 décembre 1874, Corbaz, Lausanne

La *Gazette des Tribunaux* fait suite au *Journal des Tribunaux* et devient une publication au niveau suisse, motivée notamment par l'installation du Tribunal Fédéral à Lausanne dès 1875.

**123 Le Tribunal Fédéral à Saint-François vers 1880**  
Photographie  
MHAE

Le *Casino*, construit par Henri Perregaux en 1824, devient en janvier 1875 le siège du *Tribunal Fédéral* nouvellement installé à Lausanne. En 1886 le Tribunal se déplace au Palais de Justice de Montbenon qui vient d'être terminé où il reste jusqu'en 1927 date de l'inauguration du Palais de Justice de Mon-Repos.



121



123

**126 Ernest Bonzon**  
**Droit public cantonal donné par**  
**le professeur Berney**  
 Notes de cours manuscrites, 1895-96  
 Coll. privée

**127 Ernest Biéler**  
**Portrait d'Ernest Roguin [1851-1939]**  
 Détrempe sur carton, 60,5×79 cm  
 1928

Lausanne, Salle du Sénat de l'Université  
 Né à Yverdon le 27 mai 1851. Etudes de Droit à Lausanne et à Leipzig. Licencié en droit, 1874. Docteur en droit *honoris causa* de l'Université de Zurich. Commandeur de l'ordre d'Orange-Nassau. Attaché à la légation de Suisse à Paris, 1874-1876. Avocat vaudois depuis 1878. Secrétaire, puis conseiller de la légation de Suisse à Paris, 1880-1884. Professeur extraordinaire, 1884, ordinaire, dès 1886, de droit comparé et d'autres branches juridiques, à l'Académie puis Université de Lausanne. Président de l'Ecole des SSP de 1902 à 1917.



124

**125 Code civil du Canton de Zurich de 1887**

Traduit et annoté par Ernest Lehr  
 Paris, Imprimerie Nationale, 1890  
 BCU

**128 Ernest Roguin**  
**La règle de droit, analyse générale,**  
**spécialités [...],**  
 Lausanne, Rouge; Paris, Pichon; Leipzig,  
 Köhler, 1889  
 BCU

127



**124 Ernest Lehr [1835-1919]**

Photographie

Lausanne, Musée de l'Elysée

Alsacien, Ernest Lehr vint à Lausanne après des études de droit à Strasbourg. Nommé professeur extraordinaire de droit civil comparé en 1870, il accède à l'ordinariat en 1874. C'est Louis Ruchonnet, songeant déjà à l'unification du droit civil suisse, qui encourage le jeune professeur à étendre son enseignement à l'étude du droit civil allemand et des codes civils des cantons allemands.

*Bibl.: In Memoriam Ernest Lehr [1835-1919],*  
 Lausanne, Imprimeries Réunies, s.d.

## Apparition de nouveaux enseignements: les Sciences

*Paul-Emile Pilet* Le *Tableau synchronique des Professeurs de l'Académie de Lausanne* publié par André Gindroz en annexe de son livre *Histoire de l'Instruction publique dans le Pays de Vaud* montre clairement que l'enseignement des *mathématiques* et de la *physique* n'était pas séparé de celui de la *Philosophie* dans l'Ancienne Académie. Ce n'est qu'en 1794 — avec la nomination du philosophe Jean David Secrétan — que ces deux sciences seront détachées de la troisième. Cela ne signifie nullement que l'Académie, de sa fondation à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, ignora complètement les « sciences ». Celles-ci feront quelques apparitions timides avant d'être officiellement consacrées par des « chaires » dont la permanence au début sera d'ailleurs toute relative. Sur les cent trente-quatre professeurs que compta l'Académie de 1536 à 1802, la *théologie* en eut trente-neuf, l'*hébreu* quinze, le *grec* vingt-deux, la *philosophie* vingt-quatre, l'*éloquence* et les *belles-lettres latines* dix-neuf, le *droit* huit, la *physique*, la *chimie* et l'*histoire naturelle*, ensemble... deux seulement! Il est vrai que l'Académie était avant tout destinée à former des ministres du Saint Evangile. Ce qui ne l'empêcha pas de s'associer quelques hommes de sciences de valeur en les nommant *professeurs honoraires*. Ceux-ci n'étaient chargés d'aucun enseignement, ne touchaient aucune rétribution. Leur seul avantage était de paraître, à la suite de l'Académie, dans des cérémonies publiques. Bien qu'il n'y ait eu aucun enseignement scientifique à l'Académie à ses débuts, il faut se souvenir que Pierre Viret, chargé de la théologie (1536-1558), était un excellent connaisseur des « choses de la nature ». Il suffit de lire ses *Dialogues du désordre qui est présent au monde* (1545) et sa *Métamorphose chrestienne faite par dialogue* (1561) pour s'en rendre compte. Et rappelons que le premier professeur de grec fut Conrad Gesner dont les ouvrages sur la flore ont eu le plus grand retentissement. Gesner, dans ses herborisations autour de la ville, entraîna sans doute certains de ses étudiants et les initia à la *botanique*.

Dans son *Discours sur la fondation de l'Académie* (2 mai 1737), le Recteur Abraham Ruchat cite Jean Tagault comme enseignant, depuis 1557, de *mathématiques* et de *philosophie*. Il aurait donc été le premier professeur de « science » de notre Académie. Une certaine confusion règne cependant à son sujet. Alexandre-César Chavannes, dans des notes manuscrites, l'appelle Tagant et le situe en 1537. Ph. Bridel, dans ses *Matériaux pour une histoire littéraire de l'Académie* (1828) ne le mentionne pas, alors que A. Gindroz (1853) en fait un professeur extraordinaire.

Par contre, il semble bien établi que Claude Boccard (ou Boucart), qui enseigna la philosophie de 1594 à 1608, fut nommé, en 1617, lecteur de *mathématiques*. Ph. Bridel raconte qu'en 1608 il quitta furtivement Lausanne, abandonnant femme et enfants, pour se réfugier à Thonon dans cette « Maison de Nostre Dame de compassion » qu'il avait quittée une quinzaine d'années auparavant pour embrasser la foi réformée. Boccard rentre donc dans le sein de l'Eglise catholique. En 1608, va paraître une brochure intitulée *Discours sur la révolte de Claude Boucart* où les « Ministres, Professeurs et Escoliers » de Lausanne ne sont pas ménagés et où l'on fait dialoguer, en vers, des bons pères Jésuites et le dit Boccard. Il n'empêche qu'en 1617, il revint à Lausanne, abjura dans la Cathédrale et obtint, curieusement, un poste de « lecteur » en *mathématiques*, « science en laquelle il était fort versé ».

Pierre Jenin a écrit plusieurs ouvrages dont *le Grand Almanach ou Calendrier perpétuel* (1626) où il s'intitule « professeur de mathématique en l'académie de Lausanne ». Cet ouvrage traite, dans un style particulièrement emphatique, d'astronomie, de climatologie, d'arithmétique, de médecine...

Dès 1675, Jacques Marchandon dit Des Marets, régent au Collège, donne des leçons de mathématiques à l'Académie. L'un de ses élèves Jean-Pierre de Crousaz (1663-1750), professeur de philosophie dès 1700, acquit très vite une réputation de mathématicien qui dépassa largement nos frontières. L'un des premiers à donner son enseignement en français, il écrivit de nombreux ouvrages parmi lesquels il faut citer ses *Réflexions sur l'utilité des mathématiques* (1715), *la Géométrie des lignes et des surfaces rectilignes et circulaires* (1718; réédité à Lausanne en 1733), un *Discours sur le principe, la nature et la communication du mouvement* (1721), un *Traité de l'algèbre* (1726), des *Dissertations sur la nature, l'action et la propagation du feu* (1729) et *...sur les causes de la liquidité et de la solidité* (1735).

Quand de Crousaz accepta l'appel que lui fit l'Université de Croningue (1724), c'est François-Frédéric de Treytorrens qui le remplaça. Membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris (1717), il publia en 1725 des *Eléments de mathématiques, de géométrie et de trigonométrie* qui connurent un certain succès. Le petit-fils de de Crousaz, Philippe Loys de Cheseaux écrivit de remarquables *Essais de Physique* (1743), souvent cités, et des mémoires sur les comètes. Il mourut à trente-trois ans sans avoir la chaire qu'il méritait. Le fils de François-Frédéric, Louis de Treytorrens est nommé professeur extraordinaire de *mathématiques* et de *physique expérimentale* (1758). En 1761, ce dernier abandonne cette charge pour enseigner la philosophie jusqu'en 1794. En 1776, Jean-Samuel François sera professeur honoraire, puis professeur extraordinaire, enfin professeur ordinaire (1788) de *physique expérimentale* et de *mathématiques*. Il avait fait ses études à Leyde sous la direction d'un Vaudois, le physicien Jean-Nicolas-Sébastien Allamand. François prononça un *discours d'ouverture* (1778) en

latin qu'il consacra à l'expérimentation. Il sera professeur jusqu'en 1800.

N'oublions pas de citer ici le naturaliste Charles De Loys De Cheseaux, frère de Philippe, qui, en 1764, proposa d'agrandir notre Académie en la dotant de chaires de *physique*, de *chimie*, d'*histoire naturelle* et de *médecine*. Ce projet ambitieux n'est pas sans rappeler celui de Charles-Guillaume Loys De Bochat, professeur de droit et de Gabriel Seigneux De Correvon. Vers 1738, ils avaient imaginé de faire de l'Académie une *Université protestante* qui eût été la seule, en Europe, de langue française. Bien entendu... rien ne fut retenu de ces idées généreuses, confirmant ainsi les propos pessimistes que J.P. De Crousaz rapportait, dans une lettre (27 août 1717) à l'abbé Veissière de Paris... «Le país où je suis né n'a jamais été celui des sciences: de bons soldats, de bonnes gens et, par-ci par-là, quelques têtes plus éclairées... On n'a pas conçu que les sciences fussent propres à faire estimer nos troupes et à leur attirer de bonnes soldes...»

En 1772, Othon-Guillaume Struve, médecin, ancien professeur de chimie à Fribourg-en-Brisgau, proposait d'établir à Lausanne un «collège de chymie, science aussi belle et utile qu'ignorée parmi nous». Son fils, Henri Struve deviendra professeur honoraire (1784) de *chimie* puis professeur ordinaire de *chimie* et d'*histoire naturelle* (1799) et chargé, en outre, dès 1801, de l'enseignement de la *physique expérimentale*. En 1778, Emmanuel Develey et Jean-Abraham Gindroz seront nommés, l'un et l'autre professeurs honoraires de *mathématiques* et resteront à l'Académie, le premier jusqu'en 1839 et le second jusqu'en 1840. Gindroz enseigna les mathématiques au collège et, dès 1794, à l'Académie en attendant de devenir, quatre ans après, professeur. On le trouve en France chargé de l'introduction du système métrique. En 1789, il fait réimprimer un *Abrégé d'Arithmétique* qu'avait écrit son père, François Gindroz. Ce traité a été fort répandu dans notre pays et utilisé par des générations d'écoliers et de collégiens.

Revenons brièvement en arrière en signalant les efforts conjugués d'Albert de Haller — le médecin et naturaliste bernois, directeur des Salines de Bex — et le docteur Samuel-Auguste Tissot pour tenter de donner à notre Académie, et particulièrement à propos des disciplines scientifiques, le rang qu'elle méritait. Tissot, dont la réputation européenne était considérable, avait été nommé par LL.EE. «professeur public» en *médecine* (1766). Il écrivit (1765) à de Haller un long rapport sur notre Académie. Mais MM. de Berne ne promulguèrent un nouveau (et dernier) règlement pour l'Académie que le 7 mai 1788. Une chaire de *physique théorique et expérimentale* est créée; le titulaire de la chaire de *philosophie* continuera cependant à enseigner les *mathématiques*.

L'Académie va évidemment subir les conséquences de l'agitation qui secoue le Pays de Vaud. Le nombre des étudiants, en 1803,

tombe à trente-huit compte tenu des élèves du Gymnase! En 1805, nommé directeur des Salines de Bex, Henri Struve abandonne son enseignement de *physique* confié provisoirement à Emmanuel Develey. Le cours de ce dernier attire toute la bonne société lausannoise.

Avec la loi du 26 mai 1806 sur l'Instruction publique quatorze chaires sont prévues dont *quatre pour les Sciences: physique théorique et expérimentale, chimie et minéralogie*, deux de *médecine* et de *chirurgie*. La *botanique* est enseignée par l'un des professeurs de médecine. Ces deux chaires de médecine n'auront jamais de titulaire. En 1808, le Conseil académique examine un projet du D<sup>r</sup> Auguste Verdeil d'établir, à Lausanne, une «Ecole de médecine». L'un des professeurs enseignerait la *zoologie*, l'*anatomie*, la *physiologie* et la *médecine légale*, l'autre la *botanique*, la matière médicale et la *thérapeutique*. Le médecin et le chirurgien de l'Hôpital seraient chargés du reste. Enfin, le professeur de *chimie* donnerait une vingtaine de leçons de *pharmaceutique*. On se décida d'ouvrir, en 1811, un concours... mais les deux seuls candidats qui se présentent parurent si médiocres que l'on renonça au projet.

Avec plus de retard encore que pour les enseignements de *physique* et de *chimie*, ceux d'*Histoire naturelle* devaient timidement apparaître dans la «Nouvelle Académie». Et pourtant le goût pour les sciences de la Nature ne manquait pas aux Vaudois du XVIII<sup>e</sup> siècle. Des commerçants, des pasteurs, des médecins avaient leurs *cabinets de curiosités*. Certains, plus riches que d'autres, possédaient leur propre *jardin des plantes* — comme Jacob Constant de Rebecque qui «cultivait» le sien, vers 1720, sur les bords du Flon, au bas de la Mercerie. Beaucoup collectionnaient des herbiers, celui du pasteur Jean-François-Aimé-Théophile Gaudin — un disciple d'Albert De Haller — avait acquis une réputation européenne, bien avant la Révolution. Et il ne faut pas oublier le merveilleux herbier peint de Rosalie De Constant qui commença à dessiner ses planches (il y en aura plus de 1250...) vers 1790. La première mention d'une «collection» de l'Académie remonte à 1755; un catalogue, bien modeste, sera établi en 1779. Grâce aux efforts du pasteur Daniel-Alexandre Chavannes, le cabinet d'Histoire naturelle de l'Académie deviendra — le 27 juillet 1818 — le Musée Cantonal. Dès 1806, Chavannes donne des leçons publiques de *sciences naturelles* à son domicile. En 1813, puis dès 1817, il fait, à l'Académie, un cours de *zoologie*. Il sera professeur honoraire, en 1829, pour un enseignement de *systématique des animaux*, d'*anatomie* et de *physiologie des vertébrés*. En 1825, le Grand Conseil décide la construction d'une annexe au bâtiment académique pour y loger laboratoires et collections, mais le projet d'un observatoire (1830) lancé par Philippe Pellis, un élève d'Ampère, est abandonné.

La loi du 21 décembre 1837 va donner à l'Académie un but qui est vraiment celui d'une université moderne: «former des hommes

pour les carrières qui exigent une instruction supérieure, entretenir dans le pays une culture scientifique et littéraire». Il n'est pas question de créer seulement de nouvelles chaires, mais de modifier profondément la structure même de l'Académie. Elle comprend désormais trois facultés: Lettres et *Sciences*, Théologie et Droit. Trois chaires sont réservées aux *sciences physiques et mathématiques*. Des hommes de valeur comme Emmanuel de Fellenberg et Elie Wartmann enseigneront respectivement la *chimie* et la *physique*. Des *professeurs extraordinaires* sont envisagés pour des enseignements spéciaux et momentanés. L'Académie s'associe encore des *professeurs honoraires*. Pour les *Sciences*, citons Matthias Mayor (1775-1847), le premier chirurgien de l'Hôpital cantonal et le naturaliste Louis Agassiz, le zoologiste vaudois qui enseigne à Neuchâtel pour terminer brillamment sa carrière aux USA.

Le 14 février 1845, le Conseil d'Etat cède au mouvement populaire. Un gouvernement provisoire est constitué avec, à sa tête, Henri Druey. L'Académie entre alors dans une période difficile. Druey ne lui était pas personnellement hostile (il avait fait nommer A. Vinet — le 24 juin 1845 — à la chaire de littérature française) mais il n'était pas toujours maître du mouvement qu'il dirigeait. L'article 256 de la *loi du 12 novembre 1846* est particulièrement significatif. «Toute personne attachée à une branche quelconque de l'enseignement qui fréquenterait des assemblées religieuses dissidentes en dehors de l'Eglise nationale, pourrait être destituée». Ainsi, Vinet et E. Secrétan, Mélégar et les deux professeurs de sciences de Fellenberg et E. Wartmann ne seront pas réélus dans la nouvelle Académie. Le peuple, suivant Druey, était «pour le Château et contre l'Académie». L'excellente loi de 1837 avait été balayée par la tourmente de 1845.

L'Académie n'est plus qu'une simple institution locale dépendante de l'Etat. Les *Sciences* n'ont que *deux chaires*, celle de *mathématiques* et d'*astronomie* (dont Jean Gay est titulaire) et celle des *sciences physiques et naturelles* (occupée par Emile Kopp, un ancien député de Paris). Cette seconde chaire fut divisée en une chaire de *physique*, attribuée à Louis Dufour, et une chaire de *chimie* qu'occupera Henri Bischoff.

Le 22 août 1853, Jean Gay et Henri Bischoff, auxquels s'étaient joints le chimiste Louis Rivier et le mathématicien Jules Marguet, fondèrent l'*Ecole spéciale de Lausanne*, la future école d'ingénieurs. Elle allait être rattachée à l'Académie (1869) en qualité de Faculté technique.

La Réputation des «hommes de sciences» de l'Académie n'est pas étrangère au projet (1854) — patronné par A. Escher — de faire de Lausanne le siège de l'*Ecole polytechnique fédérale*. La réprobation unanime des Vaudois et du Grand Conseil le fit avorter et c'est Zurich qui obtient cette Haute Ecole, Grâce à l'influence d'Eugène Rambert, titulaire de la chaire de littérature, mais botaniste passionné, les *sciences naturelles* vont être enfin repré-

sentées officiellement à l'Académie et d'une façon permanente. Jacques-Auguste Chavannes — le fils de Daniel-Alexandre — sera nommé professeur de zoologie en 1858. Il se fit connaître par des recherches sur le ver à soie et réorganisera la pisciculture vaudoise. Après lui, on trouve Georges Du Plessis qui resta en fonction jusqu'en 1885 et qui introduisit le premier enseignement de *microscopie*. François-Alphonse Forel lui succéda et illustra la chaire d'*anatomie* et de *physiologie générales* en publiant une prestigieuse monographie sur le *Léman* (1892-1904). De 1881 à 1915, Edouard Bugnion enseigna l'*embryologie* alors que la chaire de *zoologie*, d'*anatomie comparée* et d'*histologie* de l'Académie puis de l'Université sera occupée (1883-1929) par Henri Blanc. C'est encore un Chavannes, Edouard, qui dès 1834, donne un enseignement de *botanique*. Mais ce n'est qu'en 1858 qu'une chaire de *botanique* est envisagée pour Jean-Balthazar Schnetzler nommé professeur en 1869 et qui donnera le premier cours de *physiologie végétale* à Lausanne. Il sera suppléé par Louis Favrat et Jean Dufour. Ce dernier deviendra professeur de *Botanique générale* lors de la transformation de l'Académie en Université.

La loi du 12 mai 1869 est l'œuvre de Louis Ruchonnet, alors chef du Département de l'Instruction publique et des cultes, créé en 1862. L'Académie comprend maintenant *quatre facultés* (Théologie, Droit, Lettres et *Sciences*). Les Facultés des lettres et des *sciences* cessent d'être l'« antichambre » des « auditories » de théologie et de droit. L'« Ecole spéciale », créée en 1853, deviendra la *Faculté technique...* (la cinquième faculté de l'Académie). Aux grades de licencié et d'ingénieur s'ajoute celui de *docteur* que l'Académie peut désormais conférer. L'Ecole de Pharmacie est créée en 1873. Elle portera même, pendant quelques années, le nom de *Faculté de Pharmacie*. La loi fédérale de 1877 sur les professions médicales entraîne, en 1880, la création de *trois chaires* (*anatomie humaine*, *physiologie*, *histologie* et *embryologie*). Le *règlement fédéral* de 1879 sur la profession médicale place les autorités vaudoises devant le dilemme... ou créer de nouvelles chaires à l'Académie ou de l'abandonner à une situation de second plan. Là encore L. Ruchonnet — redevenu député — défendit remarquablement les intérêts de l'enseignement supérieur.

Le 19 mai 1881, la *Faculté des sciences* compte trois sections: 1) *scientifique* (sciences mathématiques, physiques et naturelles), 2) pharmaceutique et 3) propédeutique médicale (comprenant une chaire d'*anatomie* et une chaire de *physiologie*).

C'est à la *Faculté des sciences* que l'on enregistre les bouleversements les plus significatifs quand l'Académie — réorganisée par la loi du 10 mai 1890 — se transforme en Université. La *Section des sciences médicales*, qui en dépendait, est attribuée à la jeune *Faculté de médecine* alors que l'*Ecole d'ingénieurs* et l'*Ecole de pharmacie* sont annexées à la *Faculté des sciences*.



La nouvelle Université ne connaîtra vraiment son « régime de croisière » que quelques semestres après sa création. Je me propose donc de consacrer quelques lignes à ce que notre Faculté était devenue en 1896. Elle compte alors trois sections... celles des *sciences mathématiques, physiques et naturelles*, des *sciences techniques* et des *sciences pharmaceutiques*. L'enseignement est déjà dispersé. L'École de *physique* et de *chimie* est inaugurée, en 1893, à la place du Château. Les Instituts de *zoologie*, de *botanique* et de *géologie* sont installés (1906) au Palais de Rumine, à la place de la Riponne. Des appartements en ville abritent les locaux de la future école d'ingénieurs. Il faudra attendre que se construisent, en Dorigny, le *collège propédeutique* (inauguré le 12.11.1970), le bâtiment des *sciences physiques* (14.2.1974) et celui de *biologie* (7.9.1983) pour que la Faculté des sciences commence à se regrouper.

En 1896, elle compte alors un professeur honoraire (c'est F.A. Forel qui enseigne la géographie et la physique du globe), huit professeurs ordinaires, treize professeurs extraordinaires, six privat-docents. Le Doyen d'alors est le Professeur E. Chuard qui donne des cours de *chimie agricole* et de *chimie spéciale*. Quelques professeurs enseignaient déjà à l'ancienne académie... H. Blanc (*zoologie*), H. Brunner (*chimie*), H. Dufour (*physique*), E. Renevier (*géologie*), S. Bieler (*micrographie*).

Comparée à l'histoire de l'Académie, celle de la *Faculté des sciences* est bien courte. Pourtant, avant d'être officiellement consacrée — et bien timidement — elle a été longuement, difficilement mise en œuvre. Et c'est aux hommes de science de ce Pays de Vaud, inconnus souvent mais quelquefois célèbres, qu'il convient de penser aujourd'hui. Leur enthousiasme, leurs talents, leur obstination surtout, ont permis que peu à peu les « sciences » prennent place à l'Académie, entraînant finalement sa transformation en Université.

PIERRE VIRET, D'ORBE  
EN SAVOYE, MINISTRE DE L'E-  
GLISE DE LAVSANNE.



129

**129** Portrait de Pierre Viret [1511-1571]  
Gravure extraite des *Vrais portraits des hommes illustres en piété et doctrine* de Théodore de Bèze, Genève, 1581  
MHAE

**130** Pierre Viret  
*Dialogue du désordre qui est à présent au monde et des causes d'iceluy, et du moyen pour y remédier*  
Genève, Jehan Girard, 1545  
BCU

**131** Pierre Viret  
*Métamorphose chrestienne faite par dialogues*  
Genève, Jacques Brès, 1561  
BCU

En lisant certains de ses écrits, on constate à quel point Viret est passionné d'histoire naturelle. Ses connaissances devaient être très larges à en juger par les exemples pertinents qu'il donne dans le troisième des *Dialogues du désordre qui est présent au monde* (Genève, Jehan Girard, 1545), puis dans sa *Métamorphose chrestienne faite par dialogues* (Genève, Jacques Brès, 1561) où Viret consacre de nombreuses pages à l'*Eschole des bestes*, souvent reprises et considérées comme un modèle parmi les écrits consacrés aux animaux dans la poésie de la Renaissance. Il suffit de lire certains sermons de Pierre Viret pour constater l'ampleur de sa culture « biologique » et que rien ne le laissait indifférent dans la connaissance des plantes, des animaux, de l'homme. P.-E. P.



132

**132** Tobias Stimmer [1539-1584]  
*Portrait de Conrad Gessner [1516-1565]*  
Tempéra et huile sur toile, 48,2×36,8 cm  
1564  
Schaffhouse, Museum zu Allerheiligen  
Bibl.: *Spätrenaissance am Oberrhein. Tobias Stimmer, 1539-1584*, catalogue d'exposition, Kunstmuseum Basel, 1984, N° 40.

**133** Conrad Gessner  
*Historia plantarum et vires ex Dioscoride, Paulo Aegineta Theophrasto, Plinio & recentibus Graecis, iuxta elementorum ordinem*, Bâle, 1541  
BCU



134

**134 Conrad Gessner**  
**Catalogus plantarum Latinè, Graecè,**  
**Germanicè & Gallicè [...]**  
 Zurich, Christoph Froschouer, 1542  
 Zurich, Zentralbibliothek

Né à Zurich le 28 mars 1516, Conrad Gessner devait mourir de la peste le 13 mars 1565. Il entre au séminaire du Fraumünster et poursuit, dès 1632, ses études à Strasbourg où il apprend l'hébreu avec Capito. Au lieu de se vouer à la théologie, il entreprend des études de médecine à Bourges, puis à Paris et à Bâle. Mais il se passionne pour les langues anciennes et, avant d'être nommé à Lausanne en 1537, il rédige un dictionnaire gréco-latin. On le retrouve donc à Lausanne où il donne des leçons de grec, à côté de Viret et de Farel qui enseignent la théologie et Merlin, l'hébreu. Dans leur lettre du 30 octobre 1540 où LL.EE. confirment l'existence de l'*Ecole de Lausanne*, elles annoncent que le «lecteur» de grec prendra prochainement congé. En effet, Gessner quittera Lausanne en 1541 pour présenter, à Bâle, son doctorat en médecine. Professeur au Carolinum de Zurich, il publie une *Bibliotheca universalis* qui fait de lui le fondateur des sciences bibliographiques. En 1541, il fait paraître, à Bâle, son premier grand traité de botanique[...] *Historia plantarum et vires*[...] qu'il complète, en 1542, par son *Catalogus plantarum*[...] publié à Zurich. Nul doute qu'il travaillait à ses deux ouvrages lorsqu'il était à Lausanne dans les environs de laquelle il a d'ailleurs herborisé. Il convient de rappeler que Gessner fut réellement le premier à reconnaître l'importance des pièces florales pour établir des liens de parenté entre les espèces. Il publie encore de nombreux traités dont son *Historia animalium* de plus de 4500 pages et que Cuvier admirait encore trois siècles plus tard.  
 P.-E. P.



135

**135 Le naturaliste Ole Borch en**  
**excursion botanique [c. 1672]**  
 Plume et aquarelle tirée du *Journal de*  
*Voyage de Holger Jacobus*  
 Copenhague, Bibliothèque royale



136

**136 Pierre Jenin [? -1642]**  
**Le Grand Almanach ou Calendrier perpétuel,**  
 Calculé & accommodé au Méridien de la très Illustre République et Canton de Berne, avec le vieux et le nouveau calendrier  
 Pour Jean Bontemps, 1626  
 BCU

Il semble que Jenin ait été chargé par LL.EE. d'un enseignement de mathématiques à l'Académie vers 1623. Il venait de Jametz dans le Barrois. C'est en 1626 que paraît, chez Jean Bontemps, un ouvrage qui semble avoir eu quelque succès *Le Grand Almanach ou Calendrier perpétuel*[...] qu'il dédie d'ailleurs, dans une épître introductive faisant l'apologie des sciences rédigée dans un style grandiloquent, aux «Magnifiques, Hauts et Souverains Seigneurs» et qu'il signe en précisant qu'il est «Mathématicien en vostre Académie de Lausanne».

**137 Barthélemy Guillibaud [1687-1742]**  
**Portrait de Jean-Pierre de Crousaz**  
**[1663-1750]**  
 Huile sur toile, 91,5×72 cm  
 1738  
 Lausanne, Salle du Sénat de l'Université

Né à Lausanne où il fit ses études à l'Académie, de Crousaz les compléta à Leyde et à Paris où il se lia avec Le Vassor et Malebranche qui essayèrent, en vain, de le convertir au catholicisme. Pasteur pendant une quinzaine d'années, il fut nommé professeur à l'Académie de Lausanne (1700) pour y enseigner la philosophie, les mathématiques et la physique. Il y restera jusqu'en 1724, date à laquelle il répondit à un appel de l'Université de Groningue qu'il dut quitter en 1726 parce qu'il s'était engagé trop hardiment dans des «disputes» théologiques au lieu de se borner à enseigner les mathématiques. On le retrouve précepteur de Frédéric de Hesse jusqu'en 1733. Son successeur à l'Académie,



137

F- Fréd. de Treytorrens étant décédé, il y est rappelé en 1738 et il y enseignera jusqu'en 1749, un an avant sa mort.

De Crousaz avait été le premier, à l'Académie, à donner ses cours en français. Esprit novateur, il correspondit avec des savants de toute l'Europe, parmi lesquels il faut citer Réaumur avec qui il se lia d'amitié. Il écrivit de nombreux ouvrages sur la logique, les mathématiques, la physique (sur la nature du mouvement, du feu, de la liquidité...), la pédagogie et l'esthétique.

Bien que n'ayant jamais publié, à notre connaissance, un livre sur les sciences naturelles, J.P. de Crousaz s'était passionné pour des observations sur le terrain qu'il rapportait scrupuleusement dans ses lettres à Réaumur. Il y est question de mollusques, de marées, d'infiniment petits, etc.

P.-E. P.

**138 Jean-Pierre de Crousaz**  
**Réflexions sur l'utilité des mathématiques**  
**et sur la manière de les étudier [...]**  
 Amsterdam, l'Honoré et Chatelain, 1715  
 BCU

**139 Jean-Pierre de Crousaz**  
**Traité du Beau, où l'on montre en quoi**  
**consiste ce que l'on nomme ainsi [...]**  
**(1715)**  
 Amsterdam, l'Honoré et Chatelain,  
 nouvelle éd., 1724  
 BCU

J.-P. de Crousaz est fils de l'architecte Abraham de Crousaz, qui a reconstruit l'hôtel de ville de la Palud en 1672-75, et il joue un rôle de précurseur en rédigeant dès 1715 le premier ouvrage d'esthétique vaudois. Diderot le trouvera assez important pour juger bon de réfuter la définition que Crousaz donne du Beau dans le traité sur ce sujet qu'il écrira quelques années plus tard.



138

REFLEXIONS  
 SUR L'UTILITE  
 DES  
 MATHEMATIQUES  
 ET SUR LA  
 MANIERE DE LES ETUDIER  
 AVEC UN  
 NOUVEL ESSAI  
 D'ARITHMETIQUE  
 DE MONTRE'E.

Par J. P. DE CROUSAZ,  
 Professeur en Philosophie & en Mathématique  
 à Lausanne.

Et de Treytorrens

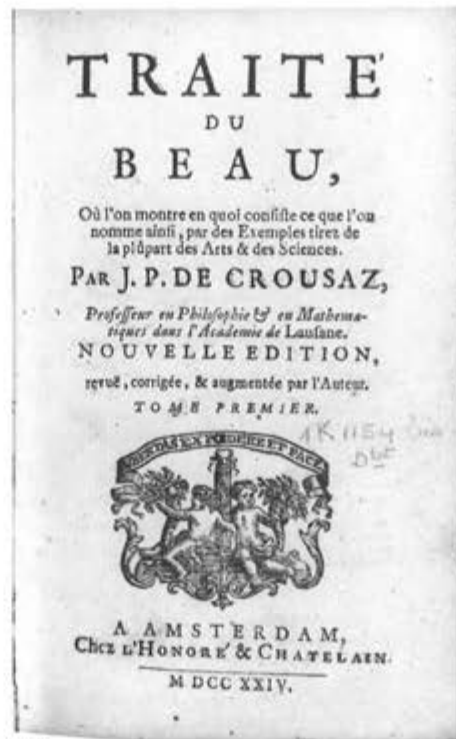


A AMSTERDAM,  
 Chez L'HONORÉ & CHATELAIN.

MDCCLXV.

**140 Jean-Pierre de Crousaz**  
**Traité de l'éducation des enfants**  
 La Haye, Vaillant & Prevost, 1722  
 BCU

**141 Jean-Pierre de Crousaz**  
**Traité de l'Algèbre**  
 Paris, François Montalant, 1726  
 BCU



139



142

142 J.P. Henchoz  
**Portrait de Jean-Philippe Loys de Cheseaux [1718-1751]**

Huile sur toile, 80×64,5 cm  
1746

Lausanne, Salle du Sénat de l'Université

*Bibl.*: Maurice Paschoud, *L'astronome vaudois Jean-Philippe Loys de Cheseaux*, in *Bulletin d'astronomie*, IV, 1912, pp. 5-28.

143 [Jean-Philippe Loys de Cheseaux]  
**Essais de physique**

Paris, Durand, 1743  
BCU

144 Jean-Philippe Loys de Cheseaux  
**Traité de la comète qui a paru en décembre 1743 & en janvier, février & mars 1744**

[...]  
Lausanne & Genève, Marc-Michel Bousquet, 1744  
BCU

Petit-fils du professeur Jean-Pierre de Crousaz, Loys de Cheseaux fut un enfant prodige qui écrivit ses *Essais de physique* à l'âge de dix-sept ans. Sa mort prématurée seule l'empêcha d'enseigner à l'Académie et la place que l'on réserva à son portrait (donné en 1796 par le Colonel de Crousaz) parmi les effigies des Professeurs montre bien l'estime dans laquelle il était tenu par le corps académique. Mais son apport essentiel concerne l'astronomie: s'étant fait construire en 1736 dans le domaine de son père, au château de Cheseaux, le premier observatoire en Suisse romande, il put mener à bien ses recherches sur les comètes qui lui valurent d'être nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris en 1747.

145 Sigmund Freudenberger  
**Portrait de Albrecht von Haller**  
[1708-1777]

Huile sur toile, 56,5×46 cm (ovale)  
1773

Coll. priv.

Né le 16 octobre 1708, à Berne, A. de Haller fait de solides études à Tubingue et à Leyde où il obtient, en 1727, son doctorat en médecine après avoir été l'élève de Hermann Boerhavve. Il voyage en Allemagne, en Angleterre, en France, séjourne à Bâle où il suivit les cours de Johannes Bernouilli. En 1729, il ouvre à Berne un cabinet médical et il crée, peu après, un «théâtre anatomique» tout en acceptant la charge de bibliothécaire de la ville. On le retrouve, en 1736, à Goettingue où il a accepté la chaire d'anatomie, de chirurgie et de botanique. Il l'occupera dix-sept ans. Mais il reviendra à Berne pour exercer la charge enviée de «Rathausamann» (1753).



145

Nommé directeur des Salines de Bex (1758), il allait être désigné, en 1762, par LL.EE comme vice-gouverneur du Baillage d'Aigle. Il meurt à Berne le 12 décembre 1777. De Haller a publié de nombreux ouvrages, pour la plupart relatifs à l'anatomie, la physiologie et la botanique. Très jeune il avait écrit un grand poème *Les Alpes* qui produisit une véritable sensation dans les milieux littéraires. Parmi ses ouvrages scientifiques il convient de mentionner son *Elementa physiologiae* où il fait œuvre de novateur dans divers domaines, l'irritabilité, la respiration, la nature des vaisseaux sanguins... De Haller fut aussi un grand botaniste et ses mémoires sur la flore suisse et la matière médicale sont classiques.

De Haller n'enseigne jamais à l'Académie mais il en fut un des *curateurs*. Il lui porta un intérêt constant, jouant tour à tour le rôle de protecteur et de médiateur et participant activement à la rédaction du règlement de 1757. En contact

direct avec le Dr Tissot et divers professeurs lausannois, de Haller est souvent intervenu auprès de LL.EE. en faveur de la Haute Ecole.

P.-E. P.

**146** Albert de Haller  
**Histoire des plantes suisses, ou  
 matière médicale et de l'usage économique  
 des plantes**  
 Berne, Société typographique, 1791  
 BCU

**147** Lettre d'Auguste Tissot à  
 Albert de Haller  
 Manuscrit autographe, 22 février 1765  
 Berne, Burgerbibliothek [Mss. helv. XVIII,  
 vol. 24, pièce 29]  
 [...] je vois que vous êtes fort embarrassé de notre  
 académie, et j'ai eu l'honneur de vous dire ce que  
 j'en pensais, en général si j'étais mieux instruit de  
 votre plan j'entrerais dans quelques détails [...]



Monument de Albert de Haller  
 dans le bois de Dorigny.

148

**148 Monument de Albert de Haller  
 dans les bois de Dorigny**

Photographie Kern, 17×13 cm  
 Lausanne, Musée de l'Elysée

Cet obélisque, sans date, peut se voir dans les  
 bois de Dorigny, à mi-chemin entre le Collège  
 propédeutique et le bâtiment central qui abrite la  
 bibliothèque et les restaurants. Il porte l'inscrip-  
 tion (en latin et en français): « *A Albert de Haller,  
 son fils Emanuel* ». On sait aujourd'hui qu'il a été  
 commandé par Emilie de Haller, petite-fille  
 d'Albert et fille du banquier Rodolphe-Emma-  
 nuel. Emilie avait épousé (avril 1816) le proprié-  
 taire de la campagne de Dorigny, le Sieur de  
 Loys.



149

**149** Joseph Wright of Derby  
**Expérience avec la pompe à vide d'air**  
**[1767-1768]**  
 Huile sur toile, 182,9×243,8 cm  
 Londres, National Gallery

**150 Jacques-Louis David**  
**Le chimiste Lavoisier et sa femme [1788]**  
 Huile sur toile, 286×224 cm  
 New-York, Rockefeller Institute for Medical  
 Research

Le succès des Sciences est tel au XVIII<sup>e</sup> siècle que les peintres représentent les hommes de sciences comme des héros (Lavoisier peint par David en 1788) dans des formats habituellement réservés aux monarques ou aux dieux de l'Olympe. En Angleterre quelques années plus tôt, un peintre de Derby décrit dans de grands tableaux didactiques des expériences de physique dans un fascinant clair-obscur. Ces œuvres marquent le début d'une ère nouvelle: celle des sciences et de la société industrielle.

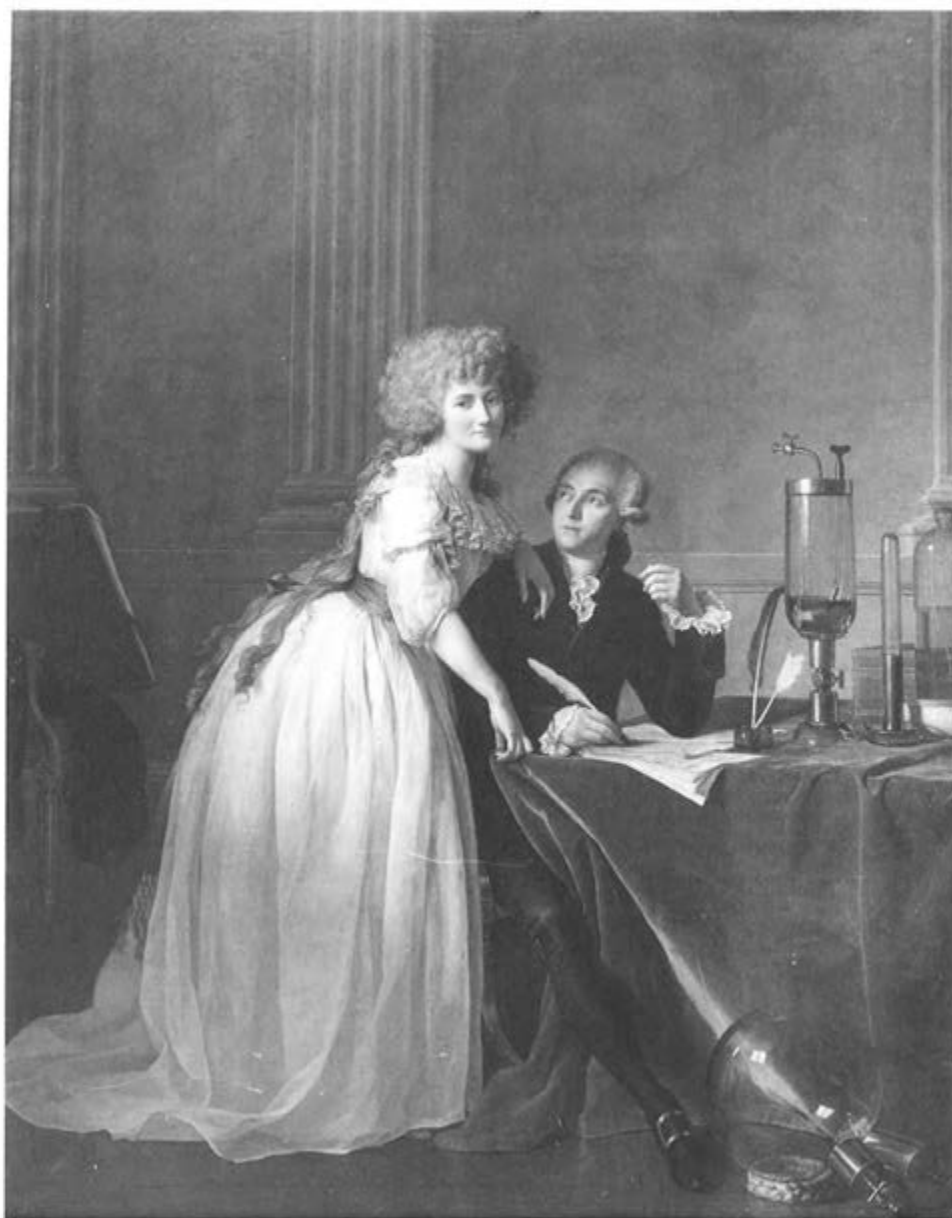


IOHANNES NICOLAUS SEBASTIANUS ALLAMAND  
 P. & F. H. St. P. Delin. Sculp.  
 W. Blomquist. St. P. H. delin. Sculp.  
 in Acad. Sci. Lipsiae. 1771.  
 Obiit 11. Mart. 1787. Aetatis 73.

151

**151 Jean-Nicolas-Sébastien Allamand**  
**[1713-1787]**  
 Gravé par Prestel, 30,7×19,4 cm  
 MHAE

Allamand est né à Lausanne le 18 septembre 1713. Il y fit toutes ses études et, à l'Académie, s'enthousiasma pour les enseignements de de Crousaz, de Treytorrens et de Loys de Bochat. Consacré au Saint-Ministère (1736), il préfère quitter le pays et accepte un poste de précepteur à Leyde. Attiré par les sciences, il devient le préparateur du Professeur S'Gravesande et lui succède (1742) à la chaire de physique. En 1759, il est recteur de l'Université de Leyde. Excellent expérimentateur, Allamand fut considéré comme l'un des meilleurs physiciens de son



150

temps. Mais il se passionna aussi pour l'Histoire naturelle. Il fit paraître une remarquable édition des *Œuvres de Buffon* (24 volumes de 1766 à 1770) qu'il compléta de nombreux notes et articles originaux. On lui doit encore des ouvrages théologiques. Il mourut à Leyde le 2 mars 1787.

P.-E. P.



152

152 Benjamin Bolomey [1739-1819]  
Jean-Samuel François [1744-1800]  
Pastel, 10,5×7,5 cm (ovale)  
Lausanne, Musée de l'Élysée

153 Jean-Samuel François  
**Discours académiques sur différents sujets de Physique et d'Histoire naturelle**  
Lausanne, A. Fischer & L. Vincent, 1797  
MHAE

François fit toutes ses études en Hollande qu'il compléta par un séjour à Londres où il rencontra Priestley et à Paris où il devait se lier à Lavoisier. Très vite, il se fit connaître par ses travaux de physique. LL.EE, pour reconnaître ses mérites le nomment, le 17 septembre 1776, professeur honoraire et extraordinaire à l'Académie. En 1788, on le retrouve professeur ordinaire de physique. A Lausanne, François a peu publié. On connaît pourtant de lui un ouvrage intéressant édité par Fischer et Vincent (1797) consacré à des *Discours* que François devait prononcer en qualité de recteur puis de prorecteur de l'Académie (1794-1797) et sa *leçon inaugurale* qu'il prononça en latin le 24 novembre 1778. Ces textes traitent de sujets de sciences naturelles et de physique. Il embrassa avec enthousiasme la cause de la révolution vaudoise et fit imprimer (1798) cinq *Discours* – donnés à la *Société des Amis de la Liberté* – et respectivement consacrés à l'abolition des droits féodaux, aux fêtes civiles, à la patrie, à la bourgeoisie et à la tolérance due aux étrangers. Il meurt le 6 novembre 1800.

P.-E. P.



154

154 Benjamin Bolomey  
**Portrait d'Emmanuel Develey [1764-1839]**  
Pastel, 10,5×7,5 cm (ovale)  
Lausanne, Musée de l'Élysée

Emmanuel Develey est né près de Payerne le 27 mai 1764. Après avoir fait un apprentissage de commerce, il est à Genève puis à Paris où il étudie les mathématiques et la physique. En 1791, il est nommé suppléant du professeur Louis de Treytorrens qui enseigna la *philosophie* et la *physique* à l'Académie de 1758 à 1794. A la mort de ce dernier, ces deux disciplines furent séparées en deux chaires distinctes que Develey sollicita, sans succès. En 1794 toujours, il fit l'acquisition d'un «cabinet de physique» qui, plus tard, constituera la base de la collection d'instruments de l'Académie. C'est en 1795 que Develey publie son ouvrage classique *l'Arithmétique d'Emile* que le Conseil de l'instruction publique de France inscrit parmi les manuels utilisés dans les écoles et qui sera adopté par le Conseil Académique à l'usage des collèges vaudois. Partisan actif de la révolution vaudoise, Develey se signala par de nombreux écrits patriotiques. En récompense, il sera nommé (16 avril 1798) professeur honoraire de *mathématiques* à l'Académie. Il succédera à Henri Struve (1804) à la chaire de *physique* après avoir donné, dès 1801, des leçons à l'Académie sur *l'agriculture* et les *finances*! Son enseignement sera complété, plus tard, par des cours d'*astronomie*. Develey a publié de très nombreux ouvrages dans des domaines fort différents qui touchent non seulement aux mathématiques, à la physique et à l'astronomie, mais aussi à l'histoire naturelle, à la philosophie, à l'éducation, à l'histoire, à la linguistique.

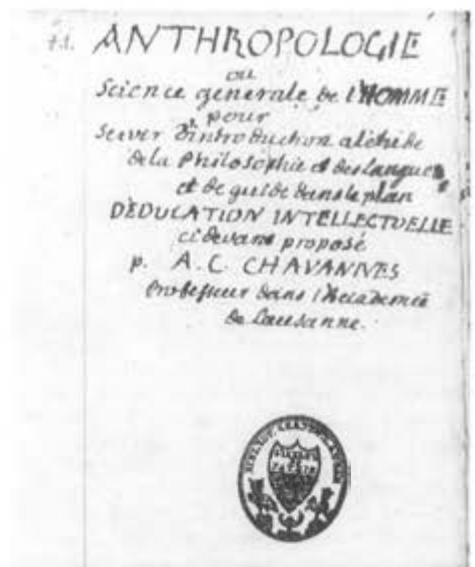
P.-E. P.

155 Emmanuel Develey  
**Elémens de géométrie à l'usage des collèges du canton de Vaud**  
Lausanne, Blanchard, 1816  
BCU

156 Emmanuel Develey  
**Arithmétique d'Emile**  
Lausanne, Lacombe, 3<sup>e</sup> édition, 1823  
BCU

157 Emmanuel Develey  
**Cours élémentaire d'astronomie à la portée de tous les lecteurs**  
Lausanne, 1833  
BCU

158 [Emmanuel Develey]  
**Guide pour les lecteurs des romans de Walter Scott et Cooper par un amateur**  
Paris, Renard, 1835  
BCU



159



159 Alexandre-César Chavannes  
[1731-1800]

**Anthropologie ou science générale de l'homme** pour servir d'introduction à l'étude de la philosophie et des langues, et de guide dans le plan d'éducation intellectuelle ci-devant proposé [...]

Manuscrit  
BCU

160 Alexandre-César Chavannes  
**Essai sur l'éducation intellectuelle, avec le projet d'une science nouvelle**

Lausanne, 1787  
Coll. priv.

Fils de César Chavannes, pasteur à Montreux, A.-C. Chavannes, après avoir suivi les cours de l'Académie, devient pasteur à l'église française de Bâle [1759-1766] où il se lie notamment avec le mathématicien Daniel Bernouilli. Professeur de théologie dès 1766 et jusqu'à sa mort, il écrit divers ouvrages de théologie, d'étymologie et de philosophie. Il est considéré aujourd'hui comme l'un des fondateurs d'une science nouvelle: l'anthropologie.



161

161 Charles Eynard [1807-1876]  
**Portrait de Daniel-Alexandre Chavannes**  
[1765-1846]

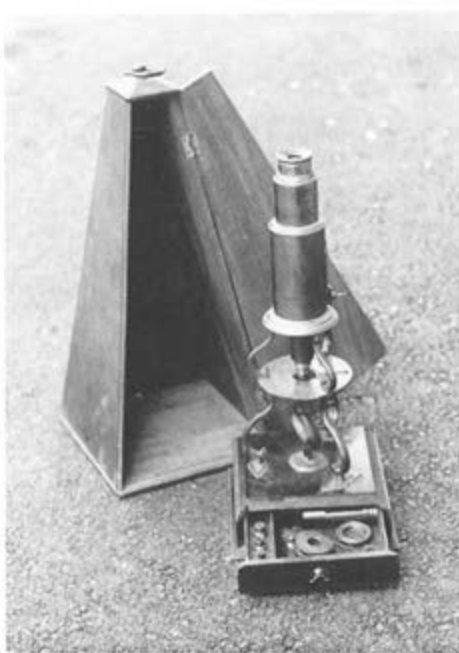
Huile sur toile, 81×65 cm  
1838

Lausanne, Salle du Sénat de l'Université

Fils aîné du pasteur François Chavannes (1727-1846), Daniel-Alexandre est né à Vevey le 21 juillet 1765. A dix ans, il est placé chez son oncle Alexandre-César (1731-1800) qui était professeur de théologie à l'Académie, passionné d'une science toute nouvelle, l'anthropologie, et qui exerça une profonde influence sur lui. Daniel-Alexandre fit ses études à l'Académie pour être consacré (20 juillet 1788) au Saint-Ministère. Passionné par les idées nouvelles, il fonde, le 12 mars 1798, la *Société des amis de la liberté et de l'égalité*. Le 28 novembre de cette année, il est nommé chapelain de la Diète, poste qui le mettra en contact avec tous les hommes politiques de ce pays. En novembre 1799, il est chargé de la rédaction du journal libéral *la Feuille helvétique*. Il joue un rôle de premier plan durant cette période troublée qui devait aboutir à la création du Canton de Vaud et il fera partie du premier *Grand Conseil* (14 avril 1803). Chavannes est l'un des fondateurs de la *Société d'Emulation du Canton de Vaud* (1804). En 1806, il devient membre du *Conseil académique* et il est chargé notamment de la «censure» des ouvrages parus dans le canton. Le 4 août 1812, dans la campagne de Dorigny qui appartenait à Jean-Samuel de Loys, Chavannes et quelques amis créaient la *Société d'Agriculture et d'Economie générale du Canton de Vaud* qui se mit à éditer les *Feuilles d'agriculture et d'économie* [...], dont Chavannes assumait la rédaction de 1813 à 1843.

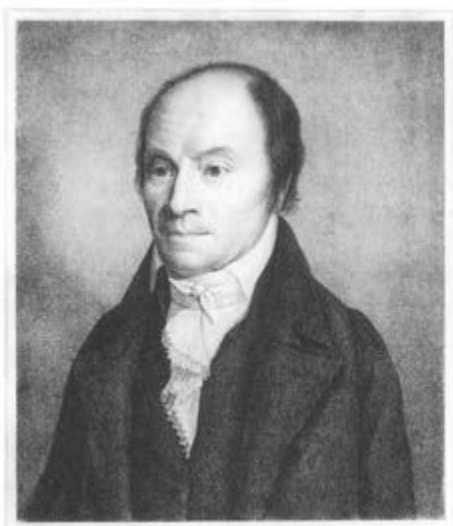
Ces «Feuilles» furent aussi, au début, la publication de la section vaudoise de la *Société helvétique des Sciences naturelles* fondée le 4 octobre 1815 et où Chavannes joua un rôle de premier plan. En juillet 1818, cette société se réunit à Lausanne sous la présidence de Chavannes qui avait saisi l'occasion de cette rencontre des hommes de sciences suisses pour présenter le *Musée cantonal* en formation dans deux salles de l'Académie. Réunies par ses soins et ceux de son ami Ch. Lardy, inspecteur forestier, la collection du peintre Louis Ducros, celle consacrée à des minéraux que l'Etat venait d'acheter à l'Anglais Maryat et une série d'oiseaux empaillés dont Chavannes s'occupait depuis 1796, étaient pour la première fois montrées au public. En 1809 déjà, à Vevey, Chavannes avait donné des cours publics de sciences. A Lausanne, dès 1812, il se chargea de «cours libres» qui attiraient un public enthousiaste. Mais ce n'est que le 18 octobre 1820 que Chavannes fut officiellement nommé professeur honoraire de zoologie. Ses fonctions nouvelles lui permirent de s'occuper avec plus de soin de ses collections d'histoire naturelle qui comprenaient, outre les oiseaux du début, des poissons, des reptiles et de remarquables préparations d'anatomie comparée. En 1826, un comité se forma pour organiser une souscription en vue de l'achat de cette précieuse collection qui aboutit, en 1832, à la création officielle du *Musée cantonal*. Il eut la joie, en 1837, d'assister à la création de l'Ecole normale pour les «régentes» et de voir sa fille Cornélie nommée — grande nouveauté pour l'Annuaire vaudois — directrice. Le 6 septembre 1837, il participa à la fondation de la *Société d'Histoire de la Suisse romande*. Son dernier discours au Grand Conseil (1841) fut en faveur du *Musée de Sciences naturelles* qui s'était séparé du Musée

de peinture, installé dans le bâtiment Arlaud, à la Riponne. Il souhaitait le voir annexé à l'Académie pour le plus grand profit des enseignements scientifiques qu'il espérait voir se développer. Il devait consacrer les dernières années de sa vie à quelques cours qu'il donnait à l'Académie, à l'Hospice des malades et à la Maison pénitentiaire dont il fut l'un des fondateurs. Très affecté par la révolution de février 1845, il eut un long entretien avec Alexandre Vinet et fut l'un des premiers pasteurs démissionnaires de novembre de cette année-là. Il mourut le 28 octobre 1846.  
P.-E. P.



162

162 Microscope Harris & Son, London,  
avec sa boîte, ayant appartenu au  
professeur Dan.-Alex. Chavannes  
Hauteur: 37 cm  
MHAE



163

**163 Kellner**  
**Portrait de Jean Gaudin [1766-1833]**  
 Lithographie, 35×27 cm  
 Lausanne, Musée de l'Elysée

Après avoir fait ses études de théologie à Zurich, Gaudin est nommé pasteur de l'Eglise allemande de Nyon et partage avec M. Snell la direction d'un institut pour jeunes gens où il enseigne les mathématiques et les sciences naturelles. Membre fondateur de la *Société helvétique des Sciences naturelles* (1815), il est considéré — très jeune — comme le meilleur botaniste du pays. Pasteur à Longirod (1821), il finira sa vie comme premier pasteur de Nyon. En 1820, reconnaissant ses mérites, l'Académie lui avait confié (octobre) le titre de professeur honoraire de botanique.

Gaudin est l'auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels il convient de citer une « vie d'Erasmus » (1789) et divers livres de botanique... « *Agrostologia helvetica* » (1811) et son volumineux ouvrage « *Flora helvetica* » en 7 volumes publiés entre 1828 et 1833. P.-E. P.



164

**164 Inconnu**  
**Portrait d'Edouard Chavannes**  
**[1805-1861]**  
 Mine de plomb, 14×10,5 cm  
 Collection privée

Neveu de Daniel-Alexandre Chavannes, il sera professeur de botanique et de sciences naturelles à l'Académie où il donne un premier cours en 1834. Il fera partie des « révoqués » de 1845.

**165 Edouard Chavannes**  
**Mémoire sur les propriétés et les usages de la féculé amylogée, considérée dans les divers végétaux qui la contiennent**  
 Lausanne, Samuel Delisle, 1830  
 BCU

**166 J. Peytrequin**  
**Portrait de Jean-Balthazar Schnetzler**  
**[1823-1896]**  
 Fusain et réhauts de gouache,  
 52×42 cm (ovale)  
 1896

Vevey, Musée Jénisch  
 Schnetzler naquit le 3 novembre 1823 à Gaechlingen (Schaffhouse). Il fit toutes ses études dans son canton d'origine pour les poursuivre à l'Ecole polytechnique de Stuttgart où il se passionna pour les mathématiques. Il passe quelques mois à Paris avant d'être nommé (1843)



166

maître de français au gymnase de Schaffhouse qu'il quitte brusquement pour se rendre à Genève. Il y suit avec passion les cours de philosophie, de botanique et de zoologie, donnant des leçons particulières pour subvenir à son entretien. Il s'intéresse à la physiologie des mollusques et à leur anatomie comparée et publie plusieurs notes remarquables à ce sujet. Il fréquente assidûment les excursions botaniques que dirige le professeur Choisy. En 1847, il est nommé maître de sciences au collège de Vevey où il enseignera vingt-deux ans. Très populaire auprès de ses élèves, Schnetzler donnait des conférences publiques fort suivies. Il fut aussi l'un des initiateurs de la farine lactée. Et c'est lui qui, en 1867, suggéra au chimiste Nestlé, qui possédait alors une petite fabrique de poudre d'os, de s'intéresser à l'alimentation des enfants. Il refusa le poste qu'on lui offrait au Gymnase Impérial de Saint-Petersbourg pour accepter en 1869, l'appel que lui fit l'Académie.

Il y avait d'ailleurs déjà donné quelques cours de botanique en qualité de suppléant des professeurs Planchon et Ramu (1858, 1864-1869) tout en conservant son poste à Vevey. La loi de 1869 modifiait profondément l'Académie et Louis Ruchonnet comptait sur Schnetzler pour organiser la Faculté des sciences toute nouvelle. A côté de ses cours de *botanique générale* et *pharmaceutique*, Schnetzler donnait, au Gymnase cantonal, un cours d'*Introduction aux sciences naturelles* qui connut un énorme succès. Il réorganise le « cabinet de botanique » (1873) qui deviendra, grâce à lui, le « Musée et l'Herbier cantonal ». Il dirige avec Louis Favrat, des excursions que vont suivre beaucoup d'étudiants de l'Académie qui ne font pas des études scientifiques. Il est le premier à donner des cours de *physiologie végétale* qu'il illustre d'observations personnelles très en avance sur son temps. Il est de ceux qui

participent à la transformation de l'Académie en Université. Il prit sa retraite en 1891 et meurt le 29 juin 1896.

Parmi les travaux de Schnetzler, mentionnons ceux qu'il consacra à la sensibilité des végétaux, au mouvement des feuilles et des étamines, à la cyclose cellulaire dont il est un des premiers à percevoir la régulation physico-chimique, au curare à propos duquel il vérifie, après Claude Bernard, l'effet de ce poison sur le cytoplasme. Il s'associa aux premières recherches de F.A. Forel en examinant les algues du Léman et il en étudia leurs pigments. Mais il s'occupa aussi de fermentations en décrivant les effets du borax et de l'acide formique comme agents antiseptiques. Il présida la Société helvétique des Sciences naturelles (1877) et c'est lui qui inaugura le rocher du Pont-de-Nant consacré à la mémoire de Jean Muret, Juste Olivier et Eugène Rambert. A côté de ses charges académiques, Schnetzler s'intéressa à l'agriculture et la viticulture vaudoises. Il donna, le premier, des cours de botanique agricole (1870) et fut un précurseur dans la lutte contre le Phylloxera. P.-E. P.

#### 167 Quelques publications de J.-B. Schnetzler (1823-1896)

Discours d'ouverture de la 60<sup>e</sup> session de la Société helvétique des Sciences naturelles à Bex le 20 août 1877

De la diffusion des bactéries. *Arch. des Sc. Phys. et nat.*, 8, p. 60, 1882

Observations sur une matière colorante des eaux du lac de Bret, *Bull. Soc. Vaud. Sc. Nat.*, 23, 96, 1888

Sur la résistance des végétaux à des causes qui altèrent l'état normal de la vie. *Ibid.*, 24, 98, 1888

#### 168 Un microscope C. Reichert (Wien, 1880)

Le professeur Schnetzler le fit acheter pour le Musée botanique et l'utilisa notamment pour ses recherches sur les chlorophylles des algues du Léman.

Lausanne, Institut de Biologie et de Physiologie végétales de l'Université

#### 169 Notes manuscrites du cours de Botanique

(prises par l'étudiant Georges-Antoine Bridel) que donna le professeur Schnetzler durant l'année académique 1887-1888

Don du pasteur J. Bridel au professeur P.-E. Pilet.



170

#### 170 Portrait d'Eugène Renevier [1831-1906]

Photographie, 14×9 cm  
Berne, Bibliothèque Nationale

E. Renevier est né à Lausanne le 26 mars 1831 où il fit ses études. Il les termina à l'École polytechnique de Stuttgart où il fit la connaissance de Opper qui sut l'enthousiasmer pour la paléontologie. On le retrouve (1851) à Genève. Il y travaille notamment avec F.-J. Pictet et entreprend l'étude géologique de la «Pente du Rhône». En 1854 il est à Paris et entreprend, suivant les conseils d'Hébert, une vaste recherche sur la faune du «Nummulitique» des Alpes. En 1855, Renevier s'installe définitivement à Lausanne. Il aurait souhaité faire des cours de géologie à l'Académie... mais la place était prise par Morlot qui l'enseignait depuis 1851. Le gouvernement désirait s'attacher le jeune chercheur et c'est pourquoi il fut chargé d'un cours de zoologie en 1865, cours qui sera repris, en 1858, par Jacques-Auguste Chavannes (1810-1879), le fils de Daniel-Alexandre. En 1859, Renevier commence son cours de géologie mais il ne figurera dans les programmes qu'à partir de 1861. Il sera professeur ordinaire en 1882. Au moment de la transformation de l'Académie en Université, Renevier se déchargea de la minéralogie. Sans être un brillant professeur, il fut un homme de terrain remarquable et sa réputation de géologue des Alpes s'étendit bien loin de notre pays. Il présida, en 1893, la session annuelle de la Société helvétique des Sciences naturelles qui eut lieu à Lausanne. Il fut recteur de l'Université.

P.-E. P.

#### 171 Documents divers [1819-1919] sur la Société vaudoise et la Société helvétique des Sciences naturelles MHAÉ

##### La Société vaudoise des Sciences naturelles (SVSN)

Le 10 mars 1783 s'était créée une Société des Sciences physiques de Lausanne. Elle devait disparaître en 1790 et on peut la considérer comme l'ancêtre de la SVSN. Le 9 juin 1803 voit apparaître la Société d'Emulation du Canton de Vaud, dont sera issue la Société d'Agriculture et d'Economie générale du Canton de Vaud, qui va subsister jusqu'en 1815. C'est cette année-là que sera fondée, à Mornex près de Genève, la Société helvétique des Sciences naturelles (SHSN). Deux Vaudois participeront à la séance inaugurale, Daniel-Alexandre Chavannes et Louis Reynier. A l'assemblée annuelle de la SHSN, à Berne en 1816, on sait que douze des quinze membres de la SVSN étaient présents. Notre Société était donc déjà créée. C'est elle qui, en juillet 1818, accueillit la SHSN à Lausanne. Le 17 mars 1819, la Société devenait section cantonale de la SHSN. La Société des Sciences physiques faisait paraître des Mémoires transformés (1805) en Notices d'Utilité publique puis en Feuilles d'Agriculture et d'Economie générale du Canton de Vaud qui deviendront à leur tour (1821) la Feuille du Canton de Vaud, journal d'Agriculture pratique, de Sciences naturelles et d'Economie politique pour s'appeler, dès 1833, Journal de la Société vaudoise d'Utilité publique. Toutes ces publications — dont D.A. Chavannes sera le rédacteur pendant près de trente ans — annoncent celles de la SVSN. Et c'est le 23 décembre 1841, qu'Elie Wartmann, professeur de physique à l'Académie, décide les membres de la SVSN à créer un bulletin. Celui-ci — source de fierté et de souci tout à la fois — deviendra un moyen remarquable pour diffuser les travaux des chercheurs vaudois et leur servira pour les échanges avec de nombreuses sociétés étrangères. La plupart des professeurs de l'Académie vont y publier le résultat de leurs recherches. A cet égard, la SVSN a joué un rôle inappréciable dans le développement de la future Faculté des sciences. Dès 1922, les Mémoires s'ajoutent aux Bulletins permettant ainsi la publication d'articles plus volumineux que les communications habituelles des revues scientifiques. C'est dans les mémoires que paraîtront un grand nombre des thèses de la Faculté des sciences, à l'époque où le règlement exigeait encore qu'elles soient intégralement imprimées. P.-E. P.



172

**172 Deuxième Congrès des Jardins Alpins**  
Pont-de-Nant, 6 août 1907  
Reproduction d'une photographie ancienne  
Coll. P.-E. Pilet

*Une des premières rencontres internationales organisées par l'Université.*

Le 21 juillet 1891 était créé le *jardin botanique alpin* de Pont-de-Nant dont le Professeur E. Wilczek assumait la direction dès 1892. Ce jardin fut baptisé *La Thomasia* pour rappeler le souvenir des Thomas de Bex, botanistes éminents des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Le 26 janvier 1896, une convention était signée entre l'Etat de Vaud et la municipalité de Bex, assurant l'organisation et l'entretien du jardin.

Le Congrès de 1907 réunit, à Pont-de-Nant, la plupart des directeurs de jardins alpins européens. Sur la photographie, on notera quelques uns des participants :

Le Prince Roland Bonaparte (1), le professeur Wilczek (2), derrière le (1), le professeur Maillefer qui fut le premier à enseigner la physiologie végétale à l'Université, le professeur Flahaut (Montpellier) (3), H. Correvon, directeur de la « Linnaea » (4), le professeur Hochreutiner (Genève) (5), le professeur Mouillefarine (Paris) (6), le professeur R. Chodat (Genève) (7), le professeur F.-A. Forel, représentant l'Université de Lausanne (8), le professeur Vidal (Grenoble) (11), le professeur Vaccari (Rome) (13). P.-E. P.



173

**173 Vue d'une partie — les rocailles — de l'ancien jardin botanique de l'Université, à la Cité**

Photographie prise en 1920. On reconnaîtra, en haut à droite, le bâtiment de l'Ecole de chimie

Lausanne, Archives du Rectorat

A sa mort (1871), Ch.L.D. Cottier-Boys, député au Grand Conseil et habitant Rougemont, donnait à l'Etat la somme de 25 000 francs pour que soit créé, à Lausanne, un jardin botanique. En 1873, le baron Albert de Büren léguait une très belle collection de plantes qu'il cultivait dans son jardin de Vaumarcus. Un terrain fut réservé au Champ-de-l'Air et c'est le professeur J.-B. Schnetzler qui fut chargé d'organiser le premier jardin botanique universitaire de Lausanne.

Sous la direction du professeur E. Wilczek, successeur de Schnetzler (1892), le jardin est transféré à la Cité, sur les talus qui dominent la rue de Couvaloup. Il y restera à peu près cinquante ans. En 1914, E. Wilczek (1867-1948) entreprend l'étude d'un projet relatif à l'installation, au Crêt de Montriond, du jardin universitaire décidément bien à l'étroit à la Cité où des immeubles, peu à peu, l'ont emprisonné, compromettant la culture même des plantes et le faisant oublier. Le 13 novembre 1940, sous l'impulsion du professeur F. Cosandey (1897-1982), un accord est signé entre la Ville et l'Etat. Trois ans après, le jardin universitaire quitte la Cité pour la colline de Montriond, où l'on peut le visiter aujourd'hui.

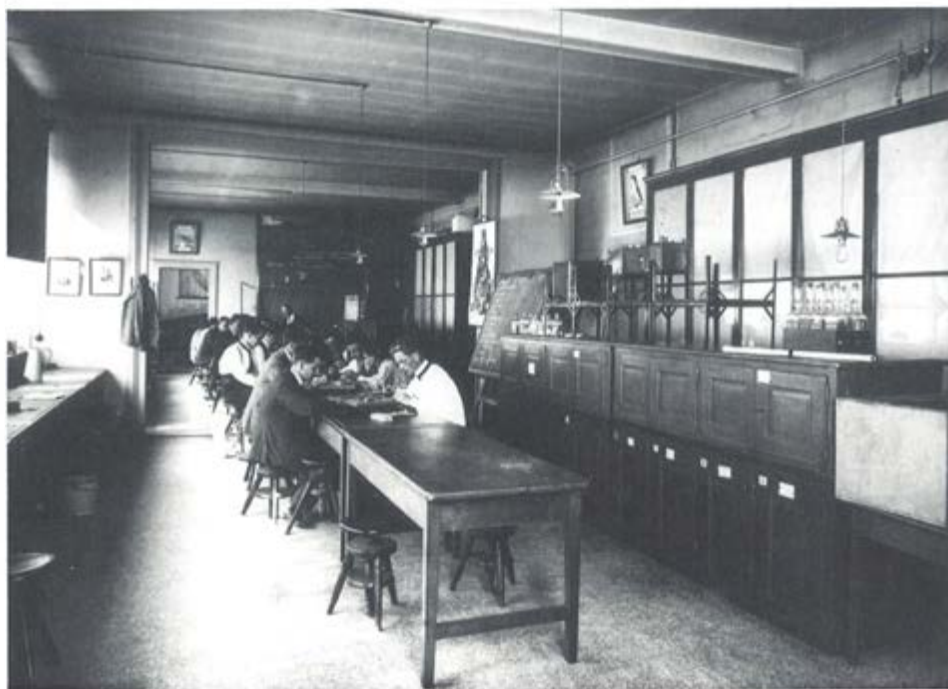
P.-E. P.

**174 Une séance de travaux pratiques (1923) au laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée de la Faculté des sciences (Palais de Rumine)**

Photographie Fr. de Jongh  
Lausanne, Archives du Rectorat

Ce laboratoire était dirigé par le professeur Henri Blanc (1859-1930) qui avait été nommé professeur en 1883 et qui acheva son enseignement en 1929. C'est H. Blanc qui avait installé le laboratoire de zoologie au Palais de Rumine. Avec l'aide de son collaborateur et successeur Paul Murisier (1879-1950), H. Blanc avait créé une importante collection d'anatomie comparée — l'une des premières d'Europe. Le professeur Blanc publia de nombreux mémoires de taxonomie animale et fut un spécialiste du plancton du Léman. Quant au professeur Murisier, il laissa des travaux remarquables sur la pigmentation de la truite.

P.-E. P.



174

**175 Le bâtiment de biologie de la Faculté des sciences à Dorigny.**

Photographie prise en 1983 par  
Henri Germond

Les études préliminaires relatives à la construction de ce bâtiment ont commencé en 1979 et ont été réalisées par G. Cocchi, architecte en chef du BUD et le professeur P.-E. Pilet, délégué du Rectorat. Le crédit de construction a été voté par le Grand Conseil en automne 1980. Les architectes désignés furent MM. F. Boschetti, F. Martin, J.-J. Alt et G. Isely. La construction débuta en 1981 et la mise en service remonte à l'automne 1983.

*Quelques données:*

Surface brute totale: 11 963 m<sup>2</sup>

Surface nette: 7378 m<sup>2</sup>

Circulation: 2756 m<sup>2</sup>

Locaux techniques et sanitaires: 1829 m<sup>2</sup>

P.-E. P.



175

**176 Deux laboratoires de l'Institut de biologie et de physiologie végétales**

Photographies mars 1987

Faculté des sciences / Bâtiment de Biologie / Dorigny

Qu'il s'agisse d'étudiants de 2<sup>e</sup> cycle (préparant leur licence ou leur diplôme de biologie) ou de 3<sup>e</sup> cycle (doctorat), leurs travaux de laboratoire se font par petits groupes. Cette pratique d'enseignement expérimental offre des avantages concrets: accueil d'un plus grand nombre d'étudiants sans qu'il y ait encombrement ni nécessité de multiplier les instruments, accès pour chacun à des équipements modernes, délicats et performants. De plus, c'est le meilleur moyen d'initier de jeunes biologistes aux travaux par équipe, caractéristique de la recherche d'aujourd'hui.

Les documents montrent deux laboratoires consacrés aux analyses qualitatives et quantitatives des hormones de croissance extraites de tissus végétaux. On y remarquera une partie des appareillages GC-MS (gas chromatography / mass spectrometry) et HPLC (High performance liquid chromatography) et l'équipement d'informatique correspondant.

P.-E. P.



# Chymie et chimie

*Jean-Claude G. Büinzli* Tel le phénix, la chymie est née du feu. Longue est son histoire, qui se confond avec celle de l'humanité et qui fut longtemps hantée par les chimères des alchimistes. Science magique des transformations de la matière, pourvoyeuse des plus élémentaires nécessités comme des luxes les plus futiles, elle porte en elle l'espoir de vie. Métallurgique et mystique dans ses débuts, l'art royal fut longtemps influencé par le rêve insensé d'atteindre à la pierre philosophale qui devait donner à quelques privilégiés le pouvoir sur la matière et l'élixir de longue vie. Transformer l'homme en dieu... vain espoir progressivement évanoui lorsque sous l'impulsion d'hommes de science tels que Lavoisier et Dalton, la chymie perdra aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles le mystère de son y au profit d'un i plus rigoureux.

## La première chaire de chimie

Dix ans avant la fondation de la *Schola Lausannensis*, Théophraste Bombast de Hohenheim, alias Paracelse, obtient à Bâle la première chaire de chimie qui fut fondée au monde. C'est à Bâle encore que Georg Agricola publie en 1546 son ouvrage *De re metallica*. Las, insensible aux travaux des érudits et des savants des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'Académie de Lausanne garde comme seul but la formation des pasteurs: diffuser le savoir laïque est dangereux et risquerait de détourner la jeunesse des études de théologie. En 1772, Othon-Guillaume Struve, médecin de Jéna établi dans le Pays de Vaud, propose de créer à Lausanne « un collège de chymie, science aussi belle et utile qu'ignorée parmi nous ». Six ans plus tard, Jean-Samuel-Rodolphe François, nommé professeur honoraire de physique contre l'avis de l'Académie, prononce un discours d'ouverture en latin où il est question d'expérimentation et de théories chimiques. C'est finalement en 1784 qu'Henri Struve, fils d'Othon-Guillaume, se voit confier le premier enseignement de chimie de l'Académie en tant que professeur honoraire (avec pension). Nommé professeur ordinaire en 1799, il enseignera jusqu'en 1819, tout d'abord la chimie et l'histoire naturelle, puis la chimie et la physique, enfin la chimie et la minéralogie. Dès 1805, il est en outre nommé directeur des Salines de Bex.

## La création de l'école de chimie et de physique

Entre 1819 et 1910, l'enseignement de la chimie est souvent associé à celui d'autres sciences, au gré des lois, des personnalités et des remous politiques.

C'est Samuel Mercanton qui reprend la chaire de chimie et minéralogie entre 1820 et 1841, date à laquelle il est nommé

directeur de l'Ecole moyenne. Rodolphe de Fellenberg lui succède, mais est « démissionné » cinq ans plus tard. La loi de 1846 réunit une fois encore chimie et physique en une seule chaire. Comme on ne trouve pas immédiatement l'*avis rara* capable d'enseigner simultanément ces deux disciplines, deux professeurs seront nommés. Samuel Mercanton reprend la chimie jusqu'en 1850 quand Emil Kopp, fils d'un pasteur alsacien, auteur d'un Dictionnaire de chimie, professeur de physique depuis 1849, est nommé titulaire de la double chaire. Le passage à Lausanne d'Emil Kopp fut éphémère : signataire de l'Appel aux armes au lendemain du coup d'Etat de Paris du 2 décembre, il est expulsé de Suisse par le Conseil fédéral. Il finira néanmoins sa carrière en tant que professeur de chimie technique à l'Ecole polytechnique fédérale...

Séparée définitivement de la physique, la chimie trouve ensuite des affinités du côté de la pharmacie. C'est Henri Bischoff qui occupe la chaire de chimie de 1851 à 1873, année où il devient le premier directeur de l'Ecole de pharmacie. Son successeur, Henri Brunner sera professeur de chimie et de pharmacie. Il est le véritable créateur de l'enseignement de chimie moderne à Lausanne. Directeur de l'Ecole de pharmacie dès 1874, il enseigne à la fois à cette école et à la Faculté des sciences. Parallèlement, d'autres unités sont créées : Georges Brélaz dirige dès 1869 un laboratoire de chimie pratique (chimie analytique et industrielle) et Ernest Chuard, qui deviendra président de la confédération, un laboratoire de chimie agricole dès 1883, laboratoire qui donnera naissance à l'école de Marcelin. Notons aussi l'enseignement de chimie-physique commencé par Paul Dutoit.

Brunner cependant concentre sur lui la plupart des enseignements fondamentaux de chimie. Il joue un rôle prépondérant dans la conception de l'école de chimie et de physique, inaugurée le 22 octobre 1893.

## **Le vingtième siècle**

La mort subite de Henri Brunner en 1910 consacre la division des enseignements de chimie en quatre branches. La chimie organique échoit à Friedrich Kehrman auquel succédera en 1925 Henri Goldstein puis, en 1960, Hans Dahn.

La chimie analytique est attribuée à Rodolphe Mellet qui sera directeur de l'école de pharmacie de 1933 à 1947.

La chimie minérale est confiée à Louis Pelet auquel succédera au début des années vingt Paul Dutoit puis, en 1944, Robert Flatt qui ajoute à l'enseignement de chimie minérale celui de la chimie analytique. Cette chaire est reprise par Georges Brunisholz en 1964.

La chimie physique continue à être enseignée par Paul Dutoit, qui cède cet enseignement à son collaborateur Marcel Duboux lorsque



la chaire de chimie minérale lui échoit. Duboux sera remplacé par Charles-Bertrand Haenny.

En 1968, la chimie vit des heures dramatiques: elle est déchirée entre deux institutions à l'occasion de la reprise de l'Ecole polytechnique par la Confédération. En effet, à la suite de marchandages peu éclairés, la future EPF-L ne s'attribue pas seulement les branches techniques et industrielles, mais également la chimie-physique, l'électrochimie et la radiochimie. Cet état de fait perdure encore aujourd'hui et nuit considérablement à l'épanouissement des sciences chimiques.

Entre 1960 et 1980, un nombre important de chaires sont créées, tant à l'Université qu'à l'EPF-L. Actuellement on en compte quatre en chimie organique, cinq en chimie minérale et analytique, quatre en chimie-physique, électrochimie et radiochimie et trois en génie chimique. A ces chaires sont associées une douzaine d'autres personnes qui enseignent à divers titres une partie des cours obligatoires de chimie.

A l'Université, la chimie attend impatiemment que l'histoire se répète et qu'un siècle après l'inauguration de l'Ecole de chimie et de physique, la construction d'un nouveau bâtiment à Dorigny la fasse sortir de son isolement et la mette sur pied d'égalité avec les autres sections de la Faculté des sciences.



177

**177 Etudiant-pèlerin vers 1771  
en Allemagne**

Tempéra et gouache, 11×17,5 cm  
Dans: *Liber amicorum* de Henri Struve  
MHAE

Daté du 30 mai 1771 cette gouache est probablement l'œuvre d'un ami de Struve, G.-F. Christmann, étudiant en médecine à Tubingue, qui dédicace la page du *liber amicorum* en regard. Nombreux étaient les étudiants fraîchement diplômés qui s'en allaient d'une ville savante à l'autre, affublés de la canne et de la toque caractéristiques. Henri Struve est immatriculé à Tubingue en 1770 et il passe sa thèse de doctorat en médecine en août 1772. Il étudiera par ailleurs la minéralogie et l'exploitation des mines à Strasbourg puis à Goettingue. En 1784 il se voit confier le premier enseignement en chimie à l'Académie.

**178 Guillaume François Rouelle  
Traité de Chymie**

Paris, 1760  
Manuscrit, 236 p.  
BCU Mss., P 725

**179 A.F. Fourcroy  
Tableaux synoptiques de chimie**  
Paris, Paris, 2<sup>e</sup> édition, 1805  
Lausanne, Institut de chimie

**180 La nouvelle Ecole de chimie  
à la place du Château**

Photographie vers 1893  
MHAE

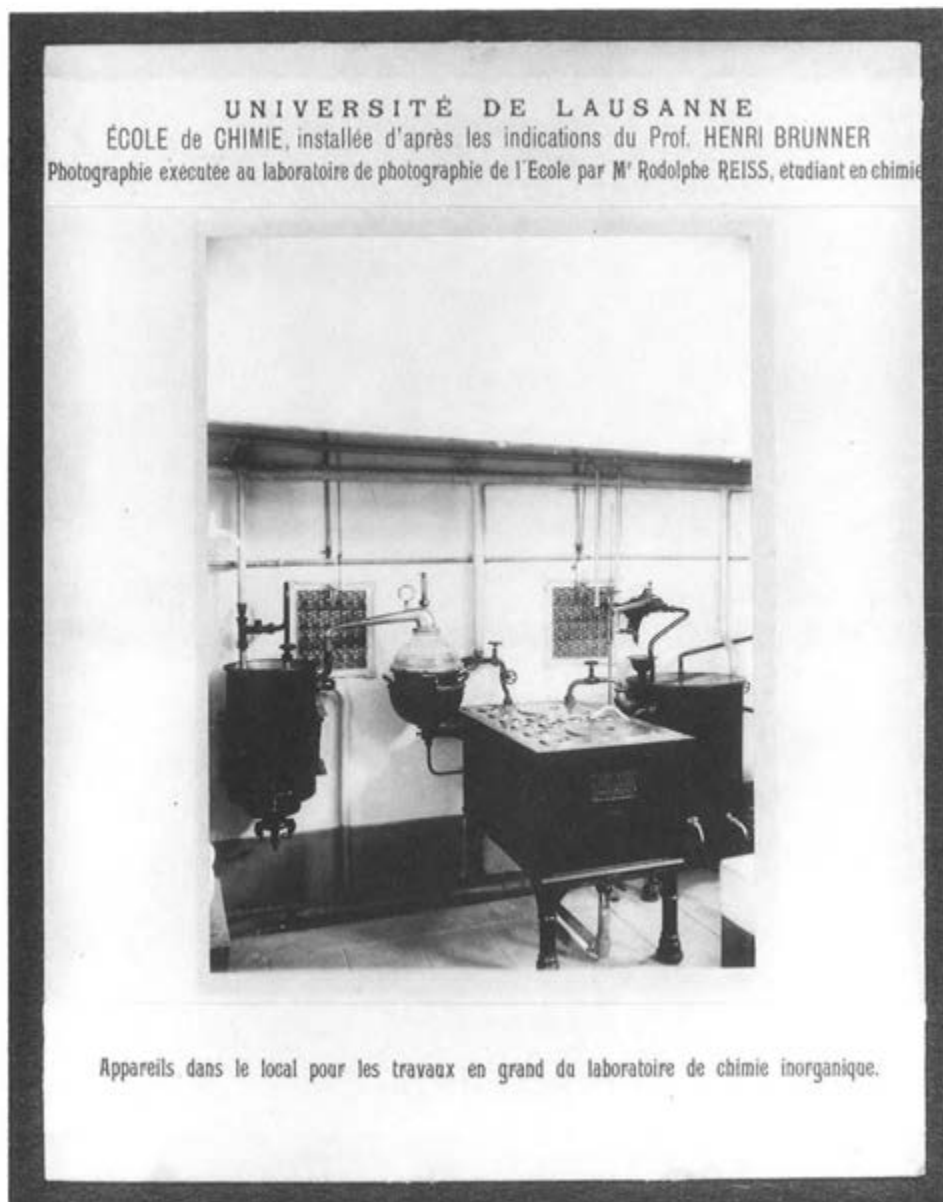
Construite de 1883 à 1891, l'Ecole de chimie est inaugurée le 22 octobre 1893. Créateur de l'enseignement de la chimie moderne à Lausanne, le professeur Henri Brunner est également celui qui décida de la conception intérieure de l'Ecole.



181

**181 Henri Brunner et ses élèves de  
l'Ecole de chimie en 1896**

Photographie de Robert de Greck  
Lausanne, Musée de l'Elysée



182

**182 Intérieur et extérieur de l'École de chimie, vers 1894-1895**

Photographies de Rodolphe-Archibald Reiss

Lausanne, Musée de l'Elysée

Réalisées par le jeune étudiant en chimie Reiss, ces photographies sont parmi les premières de ce photographe qui dirigera le premier service de radiographie de l'Hôpital cantonal, deviendra professeur extraordinaire de photographie scientifique à l'Institut de police scientifique et sera un des pionniers de la photographie vaudoise.



183

**183 Cornue en plomb pour la distillation de l'acide fluorhydrique**

Origine inconnue, fabrication datant probablement du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle  
Hauteur 38 cm, longueur 32 cm, largeur 15 cm

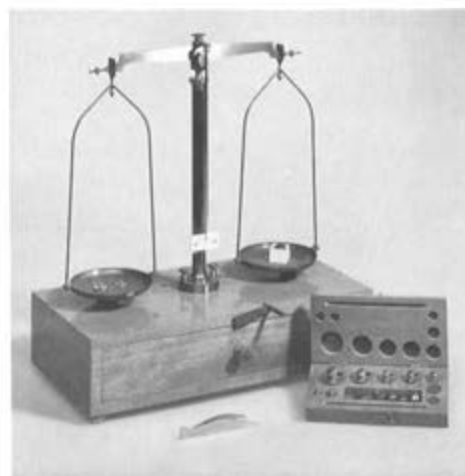
Lausanne, Institut de chimie



184

**184 Appareil à distiller moderne**

Tout en verre, avec colonne Vigreux pour améliorer la séparation et collecteur de fraction à quatre ballons. Montage sur statif  
Hauteur 60 cm (avec thermomètre), longueur 35 cm, largeur 25 cm  
Lausanne, Institut de chimie



185

**185 Balance analytique à deux plateaux**

Sur socle avec tiroir contenant la boîte de poids  
Hauteur 41 cm, longueur 38 cm, largeur 19 cm  
Lausanne, Institut de chimie

**186 Balance analytique dans cabinet vitré**

Fabrication vers 1930 par Sartorius-Werke (Göttingen). Balance mécanique à deux plateaux, à poids; lecture de la dernière décimale (dixième de milligramme) par cavalier  
Hauteur 49 cm, longueur 39 cm, largeur 29 cm

**Boîte à poids pour dito**, même fabricant. Réservée au chef de travaux de l'Institut de chimie minérale et analytique. Poids de 50, 30, 10, 5, 3, 2, 1 grammes, ainsi que de 500, 300, 200, 100, 50, 30, 20, 10, 5, 3, 2 et 1 milligrammes; cavalier et bruxelles  
Hauteur 4,5 cm, longueur 14,5 cm, largeur 9,5 cm  
Lausanne, Institut de chimie

**188 Panneau d'échantillons de fibres textiles colorées**

Avec divers colorants dont les noms et formules chimiques sont indiqués. Origine: probablement matériel de démonstration de cours du professeur Goldstein (entre 1940 et 1960)  
Encadré sous verre 65x35 cm  
Lausanne, Institut de chimie

**189 Robert Flatt**

**Précis d'analyse qualitative**  
Lausanne, Payot, 1949  
Lausanne, Institut de chimie

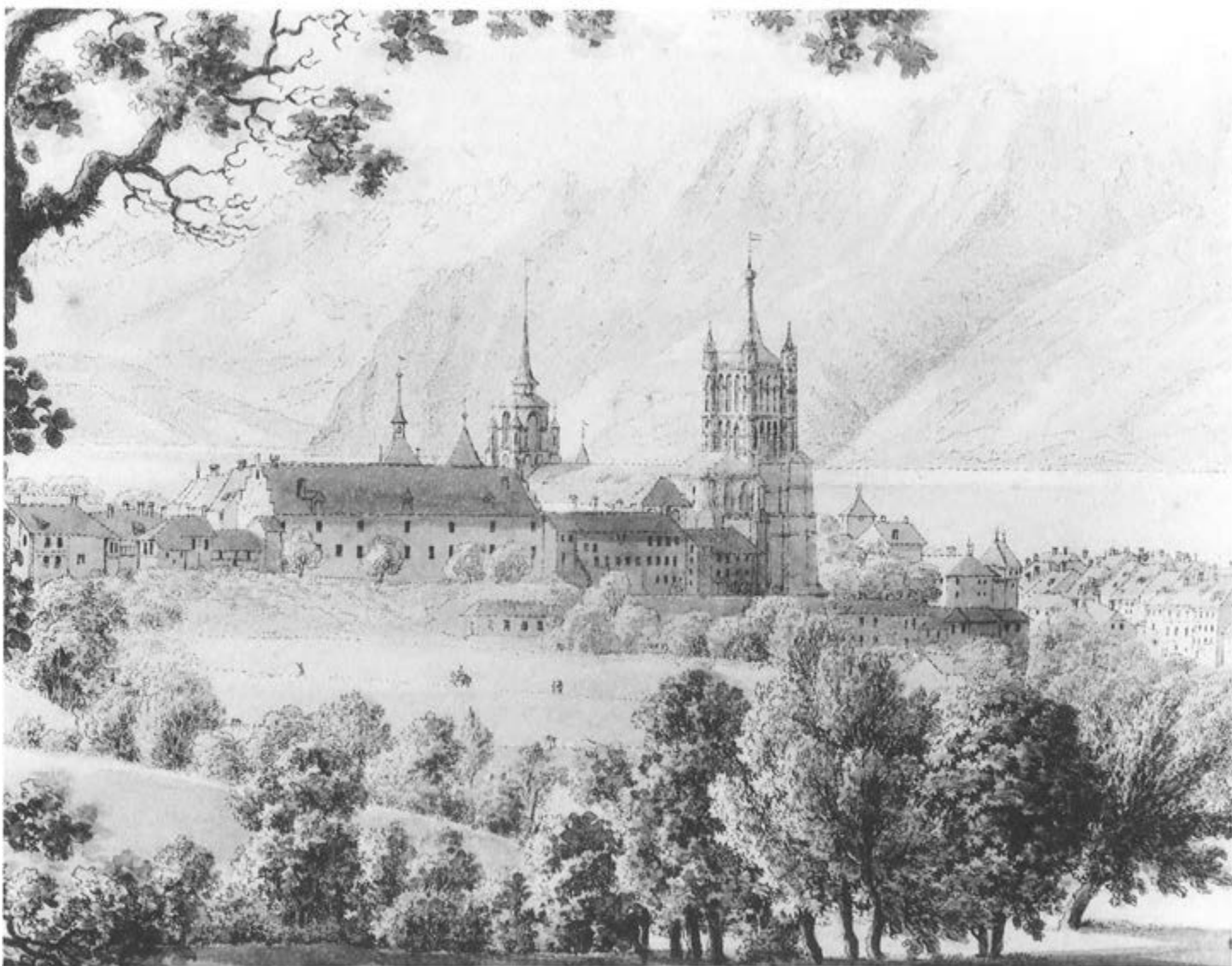


187

**187 Balance analytique électronique**

Fabrication vers 1985 par Mettler (Greifensee). Capacité 160 grammes. Précision un dixième de milligramme, lecture directe. Systèmes de mise à zéro et de tarage automatiques  
Hauteur 28 cm, longueur 35 cm, largeur 20 cm  
Lausanne, Institut de chimie

## De l'Académie à l'Université 1798-1890



La Ville de Lausanne dessinée depuis Beaulieu par Joyeux et Wexelberg, vers 1795, détail [MHAÉ]



République Helvétique, papier à en-tête, 1798 [BCU]



Plan de la Ville de Lausanne par L. Emery, 1806 [détail]

**1798** 24 juillet: le ministre des Arts et des Sciences de la jeune République helvétique, Philippe-Albert Stapfer, institue un Conseil d'éducation de huit membres (dont les professeurs Struve et Leresche), chargé de veiller sur tout ce qui concerne l'instruction publique.

**1798-1803** Sous le régime centralisé de la République helvétique beaucoup de projets, notamment pour développer l'instruction, sont élaborés. Mais le temps a manqué pour les réaliser. Ils seront repris plus tard, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. L'Acte de Médiation de février 1803 met fin à la République et rend aux cantons la haute main sur les écoles.

**1803** 14 avril: installation du Grand Conseil vaudois à l'Hôtel de Ville de Lausanne.

**1806** Loi du 28 mai sur l'instruction publique du canton de Vaud. Un *Conseil académique* surveille l'instruction à tous ses degrés (primaire, secondaire et académique).

Charles Monnard crée avec quelques étudiants la *Société de Belles-Lettres* « dans le but de cultiver la littérature ».

**1806-1815** L'application de la nouvelle loi est lente et difficile: les trois *auditoires* prévus de Belles-Lettres, Philosophie et Théologie, qui devaient regrouper une centaine d'étudiants autour de quatorze chaires, restent souvent inoccupés faute de professeurs.

**1816** Charles Monnard, de retour de Paris, est nommé professeur de littérature française. A côté des auteurs classiques, il présente à ses étudiants les poètes romantiques contemporains, donnant à l'enseignement de la littérature à l'Académie un brillant départ.

**1818** Une loi académique prescrit que le titre de *professeur honoraire* peut être décerné « à celui qui aura fait preuve de connaissances distinguées dans quelques branches des sciences ». On remédie ainsi aux lacunes de l'enseignement académique et l'on régularise la situation d'éminents savants. C'est le cas de Daniel-Alexandre Chavannes qui donnait des cours extraordinaires de zoologie très appréciés d'un large public.

Installation des collections d'aquarelles du peintre Ducros et de celles de minéraux du professeur Struve dans les locaux de l'Académie par Daniel-Alexandre Chavannes et Charles Lardy. Ce sera l'embryon du futur musée cantonal.

**1820** Un règlement prévoit encore l'usage du latin pour certains cours.

Fondation de la *Société de Zofingue* qui regroupe des étudiants de toute la Suisse.

1821 Le doyen Curtat, premier pasteur de Lausanne, met les jeunes étudiants en garde «contre une sorte d'exagération de leur zèle religieux». Il vise les adeptes du *Réveil* (piétistes et méthodistes) qui reprochent à l'Eglise officielle son formalisme et son immobilisme.

1824 Par la loi du 20 mai, le gouvernement vaudois décide d'interdire toute manifestation sectaire et assemblée religieuse en dehors du culte établi.

1826 Alexandre Vinet, alors maître de français au gymnase de Bâle, répond à la loi sur les sectes par un *Mémoire en faveur de la liberté des cultes* qui conclut à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

1829 Vinet récidive avec un pamphlet publié par Charles Monnard: *Observations sur l'article sur les sectaires inséré dans la Gazette de Lausanne du 13 mars 1829*. Attaqués en justice, Vinet est condamné à l'amende et Monnard acquitté. Mais le Conseil d'Etat suspend Monnard de ses fonctions de professeur pendant une année.

1830 Après la Révolution de Juillet à Paris, et à l'unisson avec les mouvements libéraux et nationaux européens, un important rassemblement de pétitionnaires à Lausanne oblige le gouvernement vaudois à capituler.

1831 En février l'Assemblée constituante établit une nouvelle constitution qui supprime le cens électoral et introduit le suffrage universel et direct pour l'élection au Grand Conseil, réduisant ainsi le rôle du Conseil d'Etat.

1833 Création de l'Ecole Normale pour la formation des instituteurs et, dès 1837, des institutrices.

1834 La loi sur les sectes est abrogée.

1837 La loi du 21 décembre sur l'Académie va profondément transformer l'institution. Elle assigne à celle-ci comme but «de former des hommes pour les carrières qui exigent une instruction supérieure, et d'entretenir dans le pays une culture scientifique et littéraire».

Pour la première fois depuis sa fondation, l'Académie n'est plus essentiellement une école de théologie. Elle est sécularisée, perdant



Alexandre Vinet, lithographie et signature autographe [MHAE]



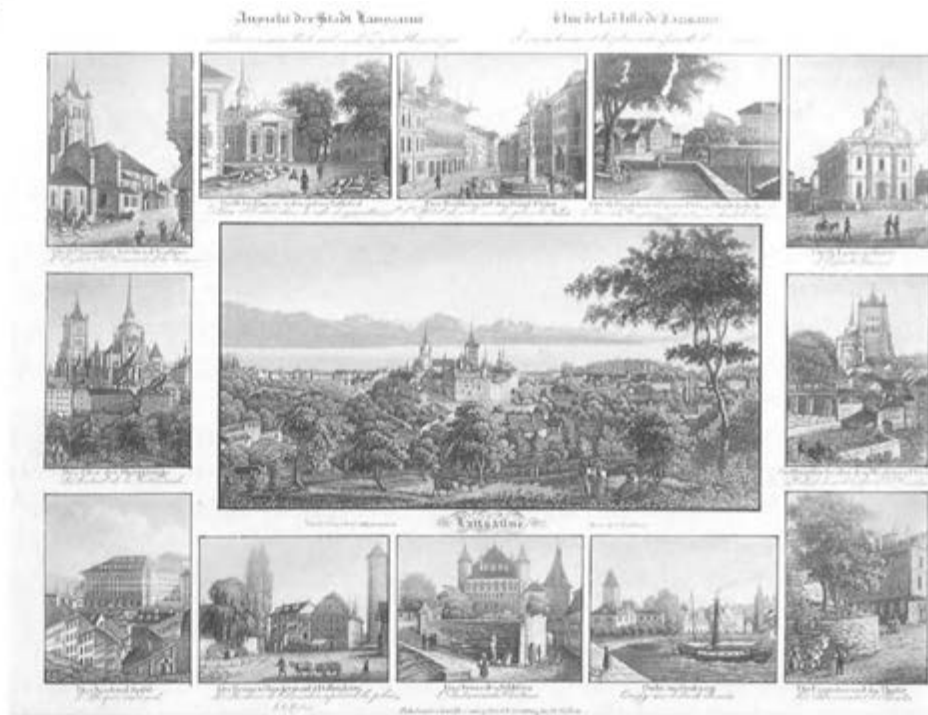
Assemblée Constituante du canton de Vaud par Spengler [MHAE]



Vue de la Ville de Lausanne par Schmid et Burckhard, 1834 [MHAE]



Plan de la Ville de Lausanne par Berney, 1838 [détail]



le caractère ecclésiastique et les pouvoirs qu'elle avait détenus durant presque trois siècles.

L'enseignement, qui se donne désormais en français, est réparti entre trois *facultés*: Lettres et Sciences, Théologie, Droit, chacune pouvant décerner une *licence*. Le nombre des chaires est augmenté à dix-sept:

- trois pour les Lettres
- trois pour les Sciences philosophiques, historiques et politiques
- trois pour les Sciences mathématiques et physiques
- quatre pour la Théologie
- quatre pour le Droit.

Un *gymnase* fait la transition entre le collège et les études supérieures. La *liberté académique* de choisir les cours est reconnue officiellement.

**1839** La loi ecclésiastique votée par le Grand Conseil abolit la confession de foi comme règle doctrinaire dans l'Eglise, mais maintient le pouvoir de l'Etat sur celle-ci.

**1839-1845** Cette période, brillante par son aspect intellectuel — c'est l'époque des cours très suivis de Sainte-Beuve, Mickiévicz, Cherbuliez, Vinet, Charles Secretan et Juste Olivier —, est également marquée par les liens très étroits qui se sont tissés entre l'Académie et le régime libéral au pouvoir — les professeurs Charles Monnard, François Pidou et André Gindroz se

succèdent à la présidence du Grand Conseil. L'opinion publique parle volontiers du « régime des professeurs » pour caractériser le gouvernement libéral et admet difficilement des dépenses jugées excessives pour une Académie plus lausannoise que vaudoise.

**1845** Le conflit entre libéraux et radicaux atteint son apogée avec « l'affaire des Jésuites » de Lucerne et aboutit à la révolution de février qui place les radicaux et leur chef Henri Druey à la tête d'un gouvernement provisoire. Les professeurs Edouard et Charles Secretan s'opposent au nouveau gouvernement vaudois dans des articles virulents du *Courrier suisse*, organe libéral qui stigmatise les positions radicales du *Nouvelliste*.

A la suite de la suspension de quarante pasteurs par le Conseil d'Etat, suivie de menaces de démission d'autres ministres, un schisme éclate au sein de l'Eglise nationale qui aboutira, en 1847, à la création de l'*Eglise libre*, indépendante de l'Etat.

Les professeurs S. Chappuis, J.J. Herzog et Ch. Monnard donnent leur démission. Alexandre Vinet, adversaire de la religion d'état et démissionnaire de son poste de professeur de théologie (qu'il occupe depuis 1837), est nommé professeur de littérature française par Druey qui tente de désamorcer le mouvement d'hostilité à l'encontre de l'Académie, de plus en plus considérée comme un « nid de mômiers ».

**1846** La loi sur l'instruction publique du 12 novembre supprime la liberté académique et réduit le nombre des chaires à treize. Les professeurs d'avant la révolution de 1845 sont tous destitués, sauf un, et la majorité des étudiants réagit par une lettre de soutien à leurs professeurs, action qui bénéficie d'une large publicité. Il faudra une dizaine d'années à l'institution pour se relever de ce véritable « coup d'état académique », selon la formule d'Eugène Rambert.

**1853** Fondation de l'*Ecole spéciale de Lausanne* (future Ecole d'ingénieurs) sur le modèle de l'Ecole centrale de Paris, à l'initiative personnelle de cinq techniciens supérieurs, ingénieurs vaudois de formation parisienne, professeurs de mathématiques et de chimie à l'Académie.

**1861** Nouvelle Constitution vaudoise.

**1862** Création du Département de l'Instruction publique et des Cultes. On décrète la révision des lois sur l'enseignement supérieur.

**1868** Le chef du DIPIC, Victor Ruffy, ayant été appelé au Conseil fédéral, c'est le jeune avocat Louis Ruchonnet qui lui



Jean-Daniel-André Gindroz par Louis Arlaud, huile [Salle du Sénat]



Les professeurs de la Faculté de théologie de l'Eglise libre en 1868 [MHAE]



Gabriel de Rumine vers 1865 [MHAE]

succède et qui va marquer de son empreinte la nouvelle loi qu'il propose au Grand Conseil l'année suivante.

Dans son exposé des motifs, Ruchonnet définit sa démarche: «[...] Pendant bien des années, les études classiques ont été considérées comme seules dignes d'attirer l'attention de l'Etat; mais aujourd'hui, les études scientifiques ont acquis une importance qui va croissant. Il sera toujours vrai que l'étude de l'Antiquité est d'une importance capitale pour le développement de l'homme et du citoyen; mais il n'en est pas moins vrai que l'étude du monde moderne, de ses besoins et de ses mœurs, l'étude des forces de la nature qui fécondent le commerce, l'agriculture, l'industrie, ne peuvent plus aujourd'hui être maintenues dans la position inférieure qu'on leur assignait autrefois [...].»

### 1869 *Loi du 12 mai sur l'enseignement supérieur.*

Elle donne à l'Académie le statut légal qui lui permettra de se transformer en université quelques années plus tard.

Quatre facultés sont désormais sur pied d'égalité: Lettres, Sciences, Droit et Théologie.

L'Ecole spéciale est en outre intégrée à l'Académie sous le nom de *Faculté technique*.

Au grade de licencié et d'ingénieur de ces cinq facultés, l'Académie ajoute désormais le grade de *docteur*.

Le gymnase est divisé en deux sections (littéraire et scientifique).

1871 Gabriel de Rumine, aristocrate russe ancien élève de l'Ecole spéciale, lègue un million et demi à la Ville de Lausanne pour la construction d'un édifice jugé d'utilité publique.

1873 Création de l'Ecole de pharmacie.

1874 Lausanne devient le siège du Tribunal fédéral.

1881 Loi du 19 mai modifiant celle de 1869 et introduisant une section de «propédeutique médicale» à la Faculté des sciences.

Louis Ruchonnet est élu au Conseil fédéral. Il sera remplacé à la tête du DIPC par Eugène Ruffly.

1888 Une convention est signée le 3 août entre la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud concernant le legs Gabriel de Rumine: la commune propose de construire un édifice pouvant abriter l'Académie, la Bibliothèque et les Musées. Le canton de son côté s'engage à transformer l'Académie en Université et à entretenir le bâtiment. La convention, défendue par Eugène Ruffly, est ratifiée


96 Instruction publique.

Les étudiants réguliers payent une finance annuelle de 100 à 150 fr. pour les Facultés (amphithéâtre et laboratoire non compris) et de 100 fr. pour le Gymnase. La finance payée par les externes est proportionnelle au nombre des cours, et n'exède jamais 200 fr. pour le Faculté de pharmacie (laboratoire non compris), la Faculté technique et la section des sciences médicales, et 150 fr. pour les autres Facultés et le Gymnase.



Sans peu, l'Académie recevra des améliorations importantes: un legs considérable, fait le 18 juin 1871 par M. G. de Rumine à la ville de Lausanne, et qui, avec ses intérêts, s'élevait au 31 décembre 1885 à 2,400,000 fr. environ, servira dans ce but. Il est même question de créer une Université.

Rem. Il existe, à côté de la Faculté de théologie de l'Académie, dite nationale, une Faculté libre, indépendante de l'Etat. Ses cours se donnent dans un bâtiment spécial situé au Chemin des Côtes, près du Marquis.



par le Grand Conseil, mais elle est loin de réunir l'unanimité dans le canton.

**1890** *Loi du 10 mai sur l'instruction publique supérieure* qui donne à l'Académie le statut et le nom d'*Université*.

Création de la Faculté de médecine.

Alexandre Maurer, professeur de littérature comparée, est le dernier recteur de l'ancienne Académie et le premier recteur de la nouvelle Université de Lausanne.

Le nombre des étudiants atteint le chiffre de 300.

# L'Académie au début du XIX<sup>e</sup> siècle et le « coup d'Etat académique » du 2 décembre 1846

Nathalie Gardiol

L'Académie bernoise était une haute école, formant exclusivement des pasteurs. La qualité de ses cours avait assuré à cette profession une notabilité incontestée, du moins jusqu'à la chute de l'Ancien Régime. Mais avec les bouleversements économiques et politiques du tournant du siècle et les débuts de l'industrialisation, les structures sociales anciennes s'effritent, laissant souvent l'homme seul devant des options nouvelles.

L'Eglise et la religion sont touchées par cette transformation. Dans une société individualiste, la religion doit-elle aussi s'adapter aux circonstances, et se libéraliser? Faut-il par exemple admettre la liberté des cultes, actualiser certains points de doctrine, démocratiser l'institution par la participation des laïcs? Enfin, dans un Etat démocratique, l'Eglise peut-elle toujours lui être soumise, et ainsi varier au gré des différentes majorités? Voilà les questions qui agitent les esprits dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle.

Une nouvelle tendance religieuse, le *Réveil*, va donner rapidement à ces questions un tour conflictuel. Inspirés par le romantisme, de nouveaux courants protestants développés en Allemagne et en Angleterre connaissent un succès croissant dans le Canton. Les sectes *methodistes* ou *wesleyennes*, en particulier, ont un grand succès. Elles proposent une vie religieuse communautaire très sentimentale et exaltée. On insiste sur la manifestation de la foi personnelle et vécue, en particulier par la conversion. L'Eglise officielle n'est pas en reste. De nombreux pasteurs sont séduits par cet aspect vivant et individuel, qui peut très bien être introduit sans bouleverser la doctrine. La crainte de perdre des fidèles attirés par les sectes pousse aussi le mouvement. Ainsi, dans de nombreuses paroisses, des assemblées ou *conventicules*, de forme moins rigide que le culte du dimanche matin, s'organisent. Dans ces réunions du soir l'assistance prend librement la parole, et une vie religieuse communautaire et enthousiaste se développe, le *Réveil* de l'Eglise vaudoise.

Ce renouveau est cependant loin de plaire à tout le monde. Les pressions exercées par les *réveillés* en faveur de conversions spectaculaires, les manifestations publiques de la présence divine agacent et dérangent une majorité de fidèles satisfaits de leur vie religieuse traditionnelle axée sur le culte dominical. Ils se sentent jugés par ceux qui manifestent ainsi leur foi et leur nouvelle naissance, leur exaltation paraît être le signe des plus ridicules bondieuseries. Le terme de *mômier* qu'on applique alors aux *réveillés* exprime bien

cette perception, et avec son synonyme *methodiste* il restera l'injure majeure pour des décennies.

Cette opposition tourne rapidement en véritable conflit. La loi de 1824 consacre le courant *anti-mômier* et interdit toute assemblée religieuse en dehors de l'Eglise nationale. Avec l'arrivée des libéraux au pouvoir, cette loi est abolie et on proclame le principe de la liberté des cultes. Les opinions se sont néanmoins formées, et les partisans du *Réveil*, persécutés par la loi de 1824, se sont mis à militer pour une séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les débats sur la révision de la loi ecclésiastique en 1838-39 donneront aux différentes tendances vaudoises l'occasion de s'exprimer.

Dans le vaste bouleversement social comme dans le conflit religieux, l'Académie tient une position clé puisqu'elle est le seul lieu de formation des pasteurs jusqu'en 1837.

Ayant pris le pouvoir en 1831, les libéraux s'attachent à une révision de l'instruction publique. Après les écoles primaires, les écoles moyennes et le collège, les débats arrivent à l'Académie. Face à la transformation du monde, il est clair que l'Académie doit se moderniser. Les avis sont partagés sur le sens que cette modernisation doit prendre. Un développement du côté des sciences et techniques et peut-être de la médecine, sont la véritable voie moderne que certains préconisent, d'autres insistent sur les sciences morales et spirituelles qui doivent assurer aux étudiants une solide formation leur permettant d'affronter le monde nouveau. La solution adoptée ne tranche pas réellement. L'innovation principale réside dans la création de trois facultés, Théologie, Droit, ainsi que Lettres et Sciences. C'est la fin du monopole de la théologie. L'âge d'entrée est repoussé à 18 ans, les étudiants passent trois ans dans la faculté des Lettres et Sciences, avant de choisir une des deux facultés qui mènent à une licence, Théologie ou Droit. On a renoncé à la médecine, renoncé aussi à une véritable Université qui couvrirait l'ensemble des branches des connaissances humaines par de multiples facultés. Les cours de sciences doivent tout de même être poussés et assurer une bonne formation préparatoire aux étudiants qui désirent compléter leurs études ailleurs.

Le sens de cette réforme est clair: l'Académie doit être un phare intellectuel où l'on appellera les plus illustres esprits du temps à enseigner, pour y former une élite par l'élite. Les meilleurs pourront y recevoir l'enseignement le plus riche possible, pour ensuite rayonner et donner au pays une renommée grâce à l'éclat de leur savoir. Les personnalités appelées à enseigner doivent assurer cette haute mission.

Alexandre Vinet est le premier nommé, avant même que la loi soit votée. Par sa formation théologique très originale, et ses profondes connaissances littéraires, il marque le renouveau de la théologie vaudoise. Il insiste sur la révélation divine, et accorde une très grande importance à la spiritualité personnelle. Les querelles

d'école par contre lui importent peu : la foi et la conscience doivent être les seuls guides dans la vie sociale et le chrétien doit pouvoir aller jusqu'à la contestation de l'autorité, quand cela est nécessaire. Il milite en faveur de la liberté des cultes, ce qui le place irrémédiablement du côté des *mômiers* aux yeux de ceux qui ne s'embarrassent pas de nuances.

Charles Monnard, professeur de littérature française, est l'autre figure principale du nouveau régime académique. Chef de file libéral, il est longtemps président du Grand Conseil. Déjà professeur avant 1837, il avait été suspendu de son enseignement en 1830, pour avoir publié une brochure de Vinet défendant la liberté des cultes. Cela le place aussi du côté des *mômiers*.

Dès 1841 le jeune Charles Secretan s'ajoute au nombre des professeurs dont les noms resteront connus jusqu'à aujourd'hui. Le futur « philosophe de la liberté » est aussi un bouillant journaliste, co-rédacteur du *Courrier Suisse*, avec son frère Edouard, professeur de Droit.

Toutes les chaires de la nouvelle académie sont mises au concours et seront pourvues petit à petit jusqu'en 1843. Les principes mis en avant par la loi, et respectés par la commission de nomination, ont contribué à ce que tous les professeurs nommés soient très proches, tant au point de vue des opinions politiques que religieuses. Ils entretiennent entre eux de solides amitiés, et ainsi le milieu académique fait socialement penser à un cercle, assez fermé et même une coterie selon ses détracteurs.

Durant les quelques années qui précèdent la révolution radicale de 1845, l'Académie vit une époque de gloire. C'est d'abord le cours extraordinaire de Sainte-Beuve sur *Port-Royal*, l'année où le poète polonais Adam Mickiewicz enseigne la littérature latine, les cours d'économie politique du réfugié italien Melegari. A leurs côtés citons Juste Olivier, Jean-Jacques Herzog, Samuel Chappuis, Elie Wartmann, Louis-Rodolphe de Fellenberg, Marc Secretan-Mercier et Johannes Zündel, qui ont tous contribué à la renommée de l'institution.

Ces années dorées pour l'Académie marquent aussi pour le Canton la montée du parti radical. Le gouvernement libéral s'éloigne petit à petit de la population, et néglige certains problèmes qui inquiètent l'opinion. Les principes qu'il défend ne sont pas toujours compris dans le public, prompt à débusquer l'élitisme derrière les principes de libertés publiques. Les radicaux qui défendent la démocratie avant tout, par le triomphe de la majorité, traitent vite les intellectuels et les libéraux d'*aristocrates*, bien qu'il ne s'agisse nullement de noblesse. En effet l'idée qu'un individu puisse estimer avoir raison contre une majorité est dénoncée comme élitaire et anti-démocratique, donc aristocratique. En 1839, les radicaux ont placé le conflit religieux sur un plan politique, en montrant que l'Eglise soumise à l'Etat est la seule garantie d'une démocratie dans l'Eglise. Ainsi les

différentes tendances religieuses qui voulaient la séparation deviennent à leur tour des *aristocrates*. Les nombreux *anti-mômiers* jusqu'alors confinés dans une antipathie plus ou moins active, trouvent dès lors un parti politique, radical, prêt à défendre leurs intérêts. Il ne reste plus qu'à attendre une occasion explosive. Ce sera pour le Canton l'affaire des jésuites de Lucerne.

Contre l'avis des Cantons protestants, bien que dans les limites du pacte fédéral, le gouvernement lucernois fait appel en 1844 aux jésuites pour les charger de l'instruction publique du Canton. Le Canton de Berne demande l'appui vaudois pour voter à la Diète un ordre d'expulsion des jésuites. Le Grand Conseil vaudois, bien qu'opposé aux jésuites, renonce à donner ce mot d'ordre à son délégué, et préfère respecter le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre canton. Ce refus provoque la colère de la population vaudoise, qui envoie alors 32 000 pétitions au Grand Conseil, demandant l'expulsion. Refusant de modifier son ordre, le Gouvernement démissionne devant la foule assemblée à Lausanne. C'est la révolution des 14 et 15 février 1845, et les radicaux prennent alors le pouvoir.

L'Académie et ses professeurs étaient très proches de l'ancien gouvernement. On parle même parfois du régime des professeurs. Ils sont mal vus de la population, qui les traite d'*aristocrates*, de *mômiers* et de *jésuites protestants*. Dans les premiers mois du nouveau régime, leur position paraît terriblement menacée, et beaucoup s'attendent à une révolution académique. De nombreuses critiques se font entendre, trouvant par exemple le salaire professoral (égal à celui d'un conseiller d'Etat) bien exagéré pour 12 heures d'enseignement par semaine! Le système d'éducation supérieure en lui-même paraît antidémocratique, il devrait disparaître au profit d'une école d'agriculture, bien plus utile pour le canton.

Mais ces critiques sont souvent plus épidermiques que profondes, et la soumission que les professeurs ont dû envoyer au gouvernement provisoire, comme tous les fonctionnaires, a calmé les critiques d'humeur. En fait l'Académie est vite reléguée à l'arrière-plan. Dès l'été 1845 l'affaire des pasteurs devient la préoccupation première. A la base de cette affaire se trouve la loi ecclésiastique de 1839. Après les longues discussions de 1838-39, aucune solution satisfaisante n'avait été trouvée. Le nouveau système était un mauvais compromis, où l'Eglise restait liée à l'Etat, mais perdait la garantie archaïque de la Confession helvétique, sorte de pacte qui délimitait les compétences de l'Eglise face à l'Etat. La perte de cette garantie n'avait pas gêné une majorité du clergé satisfaite du gouvernement en place, mais avec la révolution les radicaux vont faire sentir aux pasteurs qu'ils sont toujours soumis au Gouvernement, même radical. Un terrible affrontement débute en été 1845, qui se solde par une démission massive du clergé, suivie au cours de l'hiver de la création d'une Eglise Libre, face à l'Eglise Nationale.

Ce n'est que l'été suivant que le Grand Conseil peut s'occuper de la

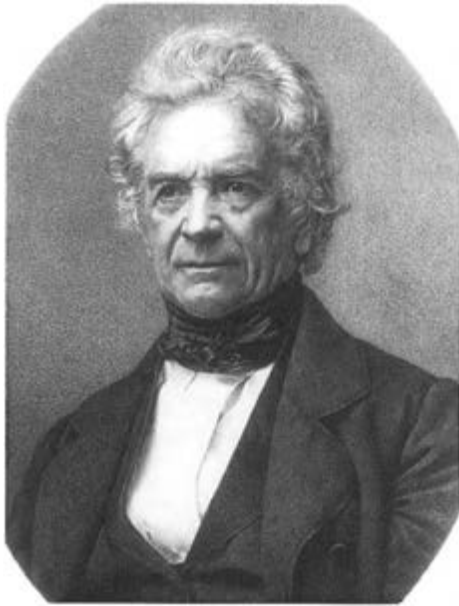


réforme de l'instruction publique. L'enthousiasme de la révolution est alors un peu retombé, et la loi qui est votée le 12 novembre 1846 est certainement plus modérée qu'on ne l'avait craint dans les milieux d'opposition. En ce qui concerne l'Académie, les députés souhaitent plus un changement de personnes qu'un changement de l'institution. On conserve le système des facultés, le nombre de chaires est tout de même réduit au nombre d'avant 1837, c'est-à-dire treize au lieu de dix-sept. Les principes de liberté d'enseignement et de liberté d'études sont supprimés, on retrouve un système de contrôle plus scolaire. L'ensemble de la nouvelle loi est marqué par une concentration du pouvoir entre les mains du Conseil d'Etat, au détriment des corps intermédiaires du système précédent. Aux manifestations d'inquiétude, Drucey, l'homme fort du Conseil d'Etat répond par un argument bien radical: tout risque d'abus est automatiquement écarté puisque le Conseil d'Etat est bien plus lié qu'auparavant au Grand Conseil, lui-même étroitement lié à la population par des élections très fréquentes. Enfin un article de la loi, directement inspiré par la situation ecclésiastique, prévoit que le Conseil d'Etat pourra destituer tout enseignant qui assisterait à des assemblées dissidentes. Cet article touche tous les niveaux de l'instruction, des instituteurs aux professeurs d'Académie.

Le « coup d'Etat académique » intervient lors de la mise sur pied de la nouvelle loi. On s'attend à ce que certains professeurs, trop ouvertement dans l'opposition, soient éliminés. L'événement dépasse les prévisions: à l'exception de César Dufournet, professeur de théologie et fidèle national, tous les anciens professeurs reçoivent le 2 décembre une lettre du Conseil d'Etat leur signifiant qu'il n'a « pas cru devoir [les] réélire, et qu'en conséquence [leur] fonction a cessé ». Ainsi huit professeurs sont en fait mis à la porte.

Comment expliquer cette mesure spectaculaire? Différentes raisons ont certainement concouru à cette décision d'ensemble: incompetence pour certains, oppositions politiques trop fortes pour d'autres, pour la plupart une participation aux assemblées dissidentes les auront fait paraître indésirables. Le désir de faire les choses légalement aura repoussé de près de deux ans une mesure décidée pratiquement en février 1845. Une récente élection enfin, marque un recul radical. Cela aura peut-être poussé le Conseil d'Etat à raviver la flamme révolutionnaire vacillante, par un sacrifice exemplaire.

L'Académie perd brutalement ici ses forces, et près de dix ans seront nécessaires pour qu'elle retrouve un corps enseignant au complet et compétent, ainsi qu'un nombre d'étudiants égal à ce qu'il était en 1845.



190

190 Hasler

**Portrait de Charles Monnard [1790-1865]**  
Lithographie, 23,2×16,6 cm  
MHAÉ

Jeune étudiant en théologie à l'Académie, Charles Monnard crée avec quelques camarades la *Société de Belles-Lettres* [1806]. Bien que consacré pasteur en 1813, il se tourne vers l'étude des langues et littératures. Il obtient la chaire de littérature française à l'Académie en 1816, ce qui ne l'empêche pas de prendre part aux affaires publiques et, dès 1824, il crée le *Nouvelliste vaudois* pour s'opposer à la *Gazette de Lausanne*, trop ostensiblement gouvernementale. Aux côtés d'Alexandre Vinet dans les vifs débats sur le *Réveil* et la liberté religieuse, il fut suspendu pendant un an de ses fonctions académiques à cause d'une publication signée par Vinet dont il assumait l'édition et qui réfutait avec virulence les arguments d'un article de la *Gazette* hostile au réveil religieux. Chef du parti libéral après la «révolution» de 1830, il se battra au Grand Conseil pour la liberté de la presse, l'égalité devant la loi et le vote universel. «Démissionné» en 1845, il termine brillamment sa carrière d'enseignant à l'Université de Bonn, où la mort de Schlegel avait laissé vacante la chaire de littérature des langues romanes.

191 Charles Monnard

**Dissertation sur les causes de la décadence du goût**, présentée au concours pour la chaire de littérature française dans l'Académie de Lausanne, octobre 1816  
Lausanne, Blanchard, [1816]  
MHAÉ

192 **Tableau de l'Académie**

Pamphlet en vers manuscrit, [1826-28]  
BCU Mss., IS 4086 a

*« Le Professeur Levade, habile courtisan  
Encense lâchement tout ce qui est riche et grand  
Il n'épargna jamais ses humbles révérences;  
Surtout aux grands seigneurs de britannique  
[vengeance.*

*Le bon petit Gindroz qu'on rencontre souvent  
Arpentant Montbenon d'un pas tranquille et lent  
La canne vers la bouche, le bras derrière le dos,  
Faisant ses réflexions sans articuler mot.  
On ne peut trop louer ce recteur estimable  
Qui joint à ses talents, l'art heureux d'être*

*[aimable.  
Il est aimé de tous, sans aucune exception.  
[...]*

*Dufournet comme l'on sait est surnommé  
[Vitranga*

*Professeur en hébreu, est vraiment l'Attila  
de chaque étudiant dont il est abhorré  
Qui ne voit en lui qu'un monstre détesté [...]  
Et le Doyen Curtat, le Pape de Lausanne,  
Alimentant toujours le feu de la chicane  
La terreur des mômières et leur plus grand effroi  
[...]*

*Son confrère Ricou feignant la modestie  
Se vante à tout propos de sa fille Sophie  
[...]*

*Vous tous qui me lirez recevez mon hommage  
Mais ne vous flattez pas d'en savoir davantage  
Je pars, si le destin me ramène en ces lieux,  
Le ciel accomplira le plus doux de mes vœux.  
Adieu Académie! adieu mes professeurs,  
J'espère bien sans vous rencontrer le bonheur.»*

**Professeurs nommés dans cette pièce :**

Philippe Dutoit [1751-1832], professeur d'éloquence. David Levade [1750-1834], professeur de théologie. André Gindroz [1787-1857], professeur de philosophie. César Dufournet [1790-1870], professeur d'exégèse. Jean-Jacques Porchat [1800-1864], professeur de droit romain. Emmanuel Develey [1764-1839], professeur de mathématiques. Charles Monnard [1790-1865], professeur de littérature. J.G.A. Leresche [1763-1853], professeur de théol. prat. Louis Gilliéron [1784-1838], professeur de physique. Henri Struve [1751-1826], professeur de chimie. Samuel Mercanton [1794-1871], professeur de chimie et minéralogie. Louis Curtat [1759-1832], doyen de la Classe de Lausanne.

**Sont encore nommés :**

Henri Salomon Descombes [1795-1845], médecin. J.P.L. Ricou, premier pasteur de 1815 à 1838. Louis Curtat [1801-1868], pasteur. La date est indiquée par la mention de la mort toute récente du professeur Henri Struve (1826).

193 **Diverses cartes de convocation à l'Académie**  
Imprimés, 1827  
MHAÉ

194 Samuel Heer-Tschudi  
**Portraits de Charles Scholl et d'Alexandre Vinet [1797-1847]**

Daguerréotype, 9,5×7,5 cm  
1846

MHAÉ

*Bibl. :* Georges-Antoine Bridel, *Album Vinet. Collection iconographique relative à Alexandre Vinet*, Lausanne, Bridel, 1902, pp. 43-45.

Né à Ouchy et baptisé à l'Eglise Saint-François de Lausanne, Vinet fait son collège dans cette ville. A l'Académie, il fréquente les auditoires de belles-lettres, de philosophie puis de théologie. Il part à Bâle où il est nommé professeur de français au gymnase en 1817. Consacré pasteur en 1819, il poursuit toutefois son enseignement à Bâle. Dès 1824 il écrit des articles en faveur de la liberté en matière de religion et plaide pour la séparation entre l'Eglise et l'Etat. Un opuscule sur ce thème lui vaut même d'être convoqué au tribunal avec son éditeur Charles Monnard; bien que libéré de toute accusation, il doit payer une amende pour n'avoir pas respecté la loi de la censure et le gouvernement le suspend de ses fonctions pastorales pour deux ans. Il publie une *Chrestomathie française* [1829-30, 3 vol.], longtemps utilisée dans les écoles, et dès 1835, il est professeur de littérature française à l'Université de Bâle. En 1837, il accepte la chaire de théologie pratique à l'Académie de Lausanne. En 1844 il remplace momentanément Charles Monnard comme professeur de littérature française. Au moment des débats sur la liberté du culte, il préfère donner sa démission du poste de professeur de théologie [1845]. Le Conseil d'Etat l'accepte, mais Druey le fait nommer à la chaire de littérature française, laissée vacante par la démission de Charles Monnard. Le « coup d'état académique » de 1846 l'oblige à quitter son poste; destitution ou « non-réélection » selon que l'on se place du point de vue officieux ou officiel. Cinq mois plus tard, le 4 mai 1847, Vinet meurt à Clarens.

195 Portrait d'Alexandre Vinet en 1843

Reproduction d'un dessin au crayon de Charles Eynard

Daguerréotype, 7x5,5 cm (ovale)

MHAE

Bibl.: G.A. Bridel, op. cit., pp. 31-33.



196

196 Portrait [posthume] d'Alexandre Vinet

Reproduction d'un pastel d'Amélie

Munier-Romilly

Daguerréotype, 7x5,5 cm (ovale)

MHAE

Bibl.: G.A. Bridel, op.cit., pp. 51-55.



197

197 Etudiants d'Alexandre Vinet vers 1845

Daguerréotype, 7x9 cm (ovale)

MHAE

sur de sa force, nous accorder quelque douceur, nous jeter  
quelque relief de l'orgie électorale. Nous assistons, je crois,  
à une énergique réaction de la barbarie contre la civilisation  
et de l'impie contre tous les respects, et contre la religion  
qui est le respect par excellence. Le pouvoir tend à descendre.  
Le mot à bas tout court, que j'ai entendu crier,  
résume l'événement.

199

198 Lettre d'Alexandre Vinet à Henri Lutteroth

Manuscrit autographe, 24 février 1845

BCU Mss., IS 3760/XVI, n° 655

Bibl.: Alexandre Vinet, *Lettres*, recueillies par Pierre Bovet, t. IV [1843-1847], Lausanne, Payot, 1949, n° 1827.

« Merci de votre bonne lettre; elle m'a été doublement agréable dans les circonstances où nous nous trouvons. J'entre tout de suite dans le sens de votre affectueuse sollicitude en vous parlant de deux de mes collègues, dont l'un est un ami bien cher, et qui me paraissent tous les deux menacés de perdre leur position sans pouvoir trouver dans ce pays l'occasion d'en obtenir une autre. Ce sont MM. Ch. Secrétan et Melegari. [...] M. Melegari est encore plus exposé, car sa chaire l'est beaucoup; elle représente, il représente lui-même les principes qui condamnent la révolution actuelle. Vous connaissez son mérite; on peut dire qu'il sort de la ligne, et qu'un théâtre comme le nôtre était bien étroit pour un esprit comme le sien. [...] »

199 Lettre d'Alexandre Vinet à Charles Monnard

Manuscrit autographe, 27 février 1845

BCU Mss., IS 3760/XVI, n° 655 (II)

Bibl.: *Lettres*, op. cit. n° 1829.

« [...] Nous assistons, je crois, à une énergique réaction de la barbarie contre la civilisation et de l'impie contre tous les respects, et contre la religion qui est le respect par excellence. Le pouvoir tend à descendre. Le mot à bas tout court, que j'ai entendu crier, résume l'événement.

On ne saurait tout en déplorant tant d'immoralités, et le manque de principes de notre pauvre peuple, se dispenser de remarquer que ce peuple n'est pas méchant, dans le sens ordinaire de ce mot. Je doute qu'en aucun autre pays, il y eût, en cas pareil, aussi peu de voies de fait, aussi peu de violences matérielles.

Nous sommes châtiés, nous avions à l'être, ne fût-ce que pour nous être beaucoup trop caressé le menton. Nous sortirons d'affaire, avec l'aide de Dieu, s'il permet que la Suisse elle-même en sorte. Mais mon espérance est à longue échéance. Le canton de Vaud, la Suisse, l'Europe ont une orbite à parcourir. La diffusion presque universelle des demi-lumières doit produire le radicalisme; la religion, un mouvement religieux comme celui du XVI<sup>e</sup> siècle, réparerait tout; mais je n'en vois pas les symptômes. Epérons en Dieu; regardons à Dieu; au-dessus de ces nuages, le ciel est bleu. [...] »

Les épurations ont commencé et continueront. L'Académie en  
 sera menacée. Elle en est coupable de pédantisme. Vous ne comprenez  
 pas ? Pédantisme, dans l'argot du jour et du lieu, signifie moralité  
 scrupuleuse, respect des principes et de soi-même. Je vous l'affirme.

Toutes les révolutions, jusqu'ici, étaient largées d'un principe.  
 Ici, point. Je n'ai entendu alléguer que la volonté du peuple. On ne  
 sort pas de là. Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

Il y a eu des révolutions beaucoup plus horribles ; de plus  
 bêtes, aucune ; de peuple plus niais, aucun. Que dis-je ? niais !  
 après tout, n'a-t-il pas ce qu'il veut, et n'a-t-il pas voulu ce qu'il a ?  
 Humilier qui on ne veut mieux, sait davantage, et possède.

200



202

**200 Lettre d'Alexandre Vinet à  
 Henri Lutteroth**

Manuscrit autographe, 19 mars 1845  
 BCU Mss., IS 3760/XVI, n° 656 (B)

Bibl.: Lettres, op. cit., n° 1844.

«[...] Les épurations ont commencé et continueront. L'Académie est fort menacée. Elle est coupable de pédantisme. Vous ne comprenez pas ? Pédantisme, dans l'argot du jour et du lieu, signifie moralité scrupuleuse, respect des principes et de soi-même. Je vous l'affirme.

Toutes les révolutions, jusqu'ici, s'étaient targuées d'un principe. Ici, point. Je n'ai entendu alléguer que la volonté du peuple. On ne sort pas de là. Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

Il y a eu des révolutions beaucoup plus horribles ; de plus bêtes, aucune ; de peuple plus niais, aucun. Que dis-je ? niais ! après tout n'a-t-il pas ce qu'il veut, et n'a-t-il pas voulu ce qu'il a ? Humilier quiconque vaut mieux, sait davantage, et possède. [...]

**201 Lettre d'Alexandre Vinet à son fils  
 Auguste**

Manuscrit autographe, 28 novembre 1846  
 BCU Mss., IS 3760/XVI, n° 780

« Je profite, mon cher ami, de quelques moments de loisir ou de répit pour t'adresser ces lignes. [...] J'ai continué jusqu'à ce jour mes leçons au gymnase, sans savoir ce qu'on veut faire de moi. A deux jours du 1<sup>er</sup> décembre, terme fatal, nous ne savons, mes collègues ni moi, rien du tout des intentions du pouvoir. Les miennes me sont bien connues ; tu les sauras un peu plus tard. M. Monnard va partir lundi pour Bonn ; nous passons la soirée d'aujourd'hui avec lui chez M. Wartmann ; je l'ai vu lundi matin, M. Herzog mercredi. Nous le regrettons beaucoup. [...] Rien de connu pour le sort réservé à l'Académie. Le nouveau Conseil de l'Instruction publique doit avoir fait des propositions au Conseil d'Etat. On ne sait pas quelles. Quelques personnes pensent que les élections du jury, au lieu de calmer, inciteront le parti révolutionnaire, et que les décisions relatives à l'Académie s'en ressentiront. [...]

**202 Herminie Chavannes  
 L'Académie en 1845**

Dessin au crayon, 23,5x29 cm  
 MHAÉ

**203 Des probabilités d'existence que peut avoir notre Académie**

Justice et Vérité. L'Observateur, feuille hebdomadaire du collège cantonal vaudois, Lausanne, n° 8, 25 février 1845  
ACV, Bdd 21 b

*« Aurons-nous une Académie ou n'en aurons-nous point, sous le nouveau régime? Voilà certes une question qu'il n'est pas superflu d'agiter aujourd'hui, car nous ne serions pas fâchés de savoir si à la suite et par le fait de la révolution qui vient de s'accomplir, le gouvernement compte nous remercier de nos services et prononcer la clôture définitive et sans remise, si par conséquent nous pouvons espérer des vacances indéfiniment prolongées; — ou si au contraire la marche des leçons ne sera pas interrompue, si tout doit rester dans le statu-quo. — Comme cette question nous touche d'assez près, nous nous hasardons à l'aborder ici.*

*A en juger d'après les apparences, l'Académie doit dès aujourd'hui subsister avec éclat, et même prendre un lustre inaccoutumé; car un gouvernement qui se fait fort d'extirper radicalement les tendances aristocratiques ne peut faire mieux que de conserver nos établissements d'instruction supérieure, et surtout celui dont nous parlons. En effet, effacez-les tous, ces monuments de la grandeur passée du Canton de Vaud; abolissez l'Académie, le Collège cantonal, peut-être même l'Ecole-Normale: voilà nos jeunes-gens forcés d'aller faire leurs études à l'étranger. Or lesquels d'entre eux, je vous le demande, lesquels est-ce qui pourront alors recevoir une éducation soignée et complète? eh! ceux-là seuls qui se trouveront avoir des parents moyennés: c'est tout simple. Mais vous établissez ainsi l'aristocratie des richesses, qui ne vaut certes pas mieux que celle de la naissance, ou que telle autre dont on croit avoir eu à se plaindre jusqu'ici. [...]*

**204 Portrait d'Henri Druey [1799-1855]**

Lithographie, 44,6x34,2 cm  
MHAE

Né à Faoug, Druey fait ses écoles à Avenches, puis à Berne. Il suit ensuite les cours de Droit à l'Académie de Lausanne et, après des séjours à l'étranger, s'installe comme avocat à Moudon. Dès 1828 il fait partie du Grand Conseil vaudois, participe à l'Assemblée constituante de 1831 et représente le canton de Vaud à la Diète fédérale à de nombreuses reprises. Bien que conseiller d'Etat du gouvernement libéral de 1831, il se distancie peu à peu de ses collègues, divergeant notamment sur les problèmes religieux. Il prend la tête des radicaux qui veulent une église démocratique, s'opposant ainsi au gouvernement libéral, à la plupart des pasteurs et à beaucoup de professeurs de l'Académie qui désiraient conserver la Confession de foi et un système Eglise-école très hiérarchisé. Inspirateur du mouvement qui renverse le gouvernement libéral en 1845, il dirige le nouveau gouvernement radical et, par sa volonté de subordonner l'Eglise à l'Etat, provoque la démission des pasteurs et la réorganisation de l'Académie qui débouche sur le « coup d'état

203

JUSTICE ET VÉRITÉ.

**L'OBSERVATEUR,**

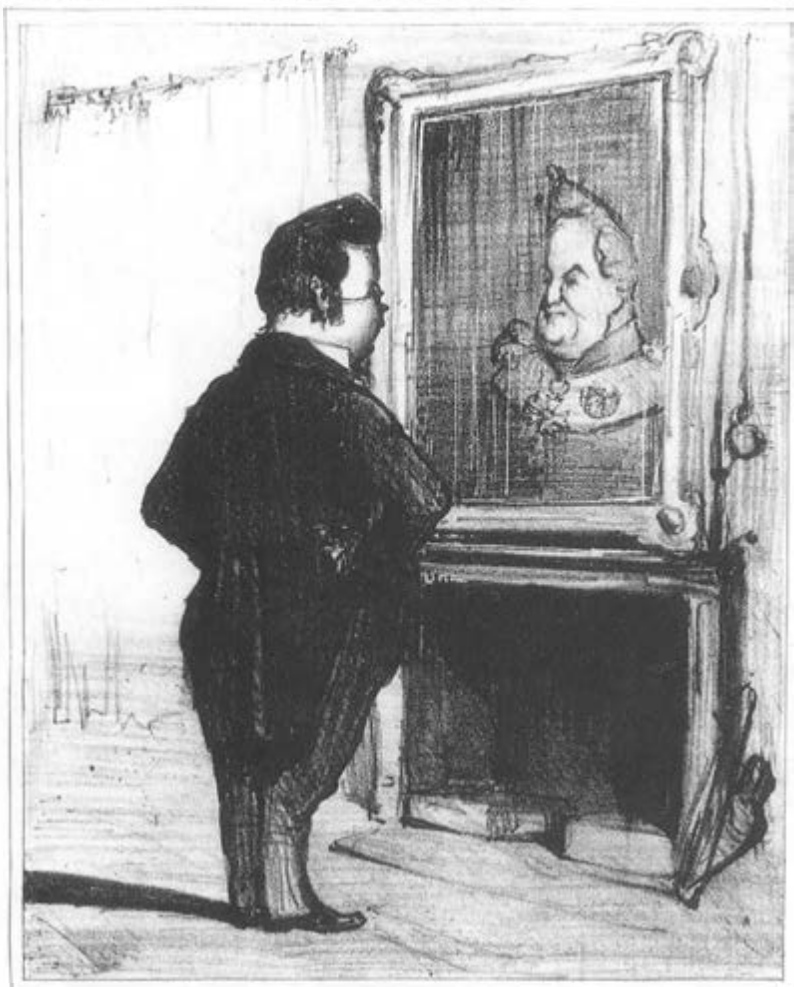
FEUILLE HEBDOMADAIRE DU COLLÈGE CANTONAL VAUDOIS.

LAUSANNE, 1845. — N° 3. — 25 FEVRIER.

**DES PROBABILITÉS D'EXISTENCE  
que peut avoir notre Académie.**

**Aurons-nous une Académie ou n'en aurons-nous point, sous le nouveau régime? Voilà certes une question qu'il n'est pas superflu d'agiter aujourd'hui, car nous ne serions pas fâchés de savoir si à la suite et par le fait de la révolution qui vient de s'accomplir, le gouvernement compte nous remercier de nos services et prononcer la clôture définitive et sans remise, si par conséquent nous pouvons espérer des vacances indéfiniment prolongées; — ou si au contraire la marche des leçons ne sera pas interrompue, si tout doit rester dans le statu-quo. — Comme cette question nous touche d'assez près, nous nous hasardons à l'aborder ici.**

**A en juger d'après les apparences, l'Académie doit dès aujourd'hui subsister avec éclat, et même prendre un lustre inaccoutumé; car un gouvernement qui se fait fort d'extirper radicalement les tendances aristocratiques ne peut faire mieux que de conserver nos établissements d'instruction supérieure, et surtout celui dont nous parlons. En effet, effacez-les tous, ces monuments de la grandeur passée du Canton de Vaud; abolissez l'Académie, le Collège cantonal, peut-être même l'Ecole-Normale: voilà nos jeunes-gens forcés d'aller faire leurs études à l'étranger. Or lesquels d'entre eux, je vous le demande, lesquels est-ce qui pourront alors recevoir une éducation soignée et complète? eh! ceux-là seuls qui se trouveront avoir**



La ressemblance avec ma personne est frappante, non seulement au physique, mais encore quant à l'intellectuel & au moral. Tout est harmonique dans cette œuvre remarquable, tout y est caractéristique et révèle l'âme, l'esprit et le génie de l'artiste incorruptible, dont elle fera la gloire —...!!  
 (Lettre de M. Druey à M. François.)

205

académique» de 1846. Dès 1847 il prend part à la commission chargée de réviser le pacte fédéral et de rédiger la Constitution fédérale de 1848. Il sera président de la Confédération en 1850 et restera conseiller fédéral jusqu'à sa mort.

205 François Bocion

Portrait-charge d'Henri Druey

Lithographie, 36,8×28 cm

Parue dans le n° 13 de l'Album de la Guêpe, 1851

MHAE

L'allusion politique ironique était immédiatement perçue des spectateurs de l'époque: le reflet de Druey dans le miroir n'est autre que la face de Louis-Philippe dont la forme de *poire* avait été largement raillée par les journaux d'opposition en France sous la Monarchie de Juillet.

**206 Avis de non-réélection adressé à Charles Secrétan par Henri Druoy, Président du Conseil d'Etat**

Lettre manuscrite, signature autographe, 2 décembre 1846

BCU Mss., IS 3762-I/472 bis

«Je suis chargé de vous faire connaître que le Conseil d'Etat, appelé à mettre à exécution la nouvelle loi sur l'instruction publique du 12 novembre 1846, n'a pas cru devoir vous réélire aux fonctions de professeur de Philosophie et qu'en conséquence vos fonctions ont cessé.

Le Conseil de l'Instruction publique est chargé de régler ce qui concerne votre traitement.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de ma considération.»



207

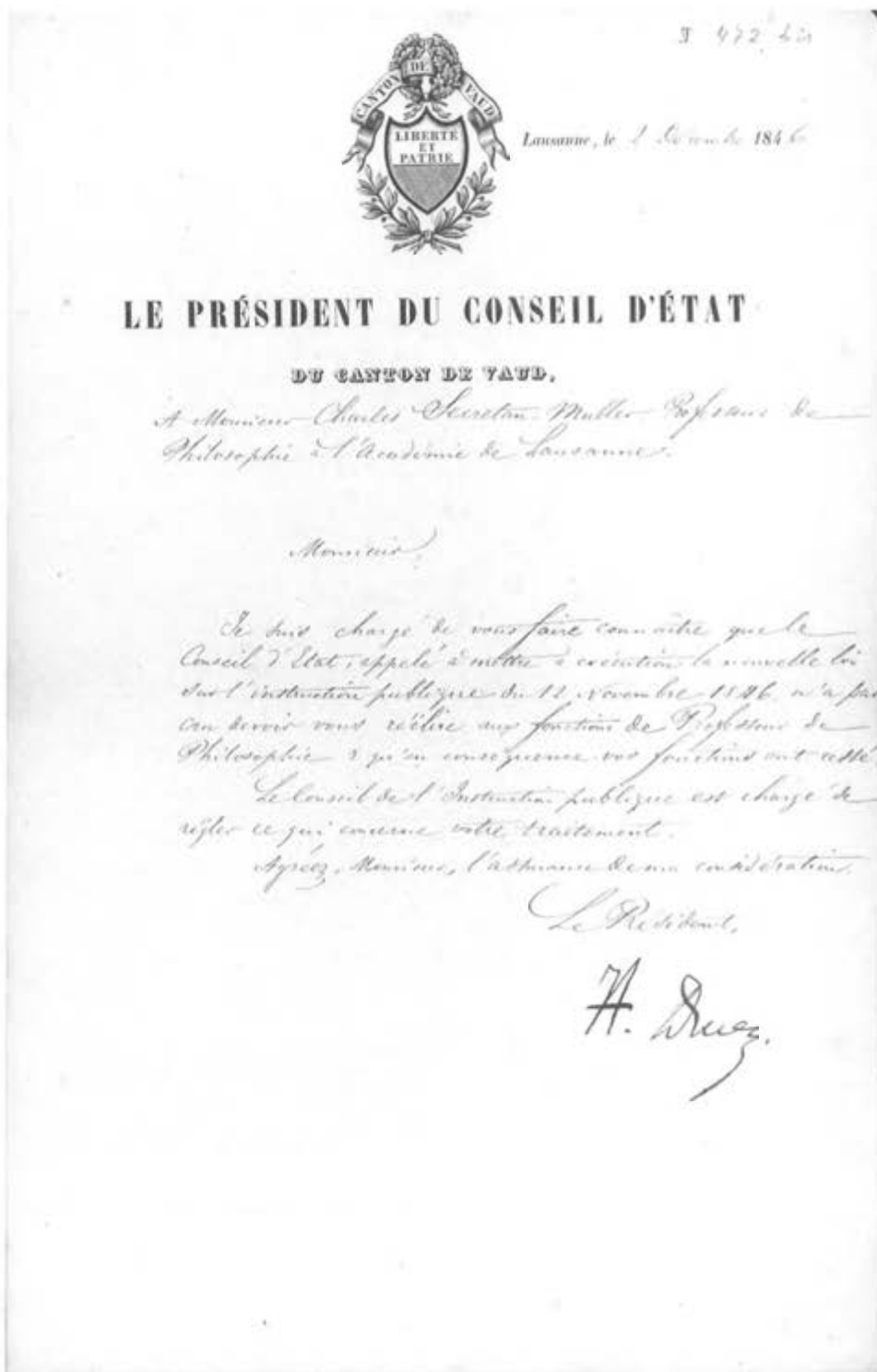
**207 Portrait d'Elie-François Wartmann [1817-1886]**

Photographic, 1864

Lausanne, Musée de l'Elysée

Fils de l'astronome genevois bien connu, Elie-François Wartmann était professeur de physique à l'Académie de Lausanne lorsqu'il ne se fit pas réélire en 1846. Dès 1848 il enseignera à l'Académie de Genève qui accueille volontiers ce physicien qui se distingua par ses travaux sur la lumière et les courants électromagnétiques.

Wartmann se trouve «démisionné» avec sept autres de ses collègues: Alexandre Vinet, Charles Secrétan, Edouard Secrétan, Jean-Jacques Porchat, Luigi Amedeo Melegari — professeurs dont nous parlons par ailleurs —, ainsi que Jean Zündel de Schaffhouse, professeur de langue et littérature grecques, et Ludwig-Rudolph de Fellenberg, professeur de chimie et minéralogie.



206

## LES ÉTUDIANTS DE L'ACADÉMIE DE LAUSANNE

### A LEURS PROFESSEURS DESTITUÉS

[Messieurs Vinet, Parchat, Ch. Secretan, Zündel, Wartmann, De Fellenberg, Ed. Secretan et Melegari.]

Messieurs et bien chers maîtres,

Les étudiants viennent d'apprendre l'acte qui a frappé notre Académie. Faut-il vous dépeindre les sentiments qui nous ont agités? Depuis assez longtemps ce coup nous était annoncé; et cependant, comme s'il eût été imprévu, pas un cœur d'étudiant qui n'ait été saisi d'indignation et pénétré de honte pour son pays. On destitue des professeurs (car c'est bien une destitution, quels que soient les termes dont on se sert), on les destitue, sans avoir aucun égard à l'affection et à l'estime qu'ont pour eux leurs élèves; et à des étudiants jaloux de la gloire des hommes distingués qui les ont enseignés, il n'est permis qu'un mot d'adieu pour remercier ces hommes de leur dévouement à leur pays.

Acceptez-le, nos chers professeurs, cet adieu de vos amis. Peut-être adoucira-t-il en vous le sentiment de l'injustice dont vous êtes les victimes. En tout cas, il vous apprendra que les idées de justice et de gratitude ont au moins trouvé un asile dans le cœur de la jeunesse.

Comment ne ferions-nous pas éclater ces sentiments-là? Vous qui nous guidiez d'une manière si libérale dans le chemin de la science, vous dont l'étranger venait écouter avidement les leçons, c'est bien vous que l'on renvoie comme peu capables ou peu dignes d'enseigner la jeunesse vaudoise!

208

**208 Les étudiants de l'Académie de Lausanne à leurs professeurs destitués**  
Double feuille imprimée, 2 pages  
Lausanne, Blanchard, le 5 décembre 1846  
MHAÉ

**209 Portrait de Jean-Samuel Chappuis [1809-1870]**

Photographie  
Lausanne, Musée de l'Elysée

Quelques professeurs avaient, tel J.-Samuel Chappuis professeur de théologie systématique [1838-45], donné leur démission avant d'être destitués: c'est le cas de Charles Monnard, professeur de littérature française, de Jean-Jacques Herzog, professeur de théologie historique et d'Alexandre Vinet en sa qualité de professeur de théologie pratique (il sera en revanche «démisionné» de la chaire de littérature française où il avait succédé à Monnard).



209



César Dufournet  
né le 20 nov 1790  
nommé prof. d'interprétation du Livre saint  
(Anc. Test.) en 1821, prof. d'histoire de l'Anc. et  
du Nouveau Test. de 1825 à 1849, du Nouveau Test.  
depuis 1849. - Mort en 1870. Inscrit  
à la Société vaudoise de l'histoire et de la géographie.  
Recteur 1844-45 et 1846-47.

210

**210 Portrait de César Dufournet [1790-1870]**

Photographie  
Lausanne, Musée de l'Elysée

Le seul professeur de l'ancien corps enseignant d'avant 1845 à s'être soumis. «L'inamovible et vénérable M. Dufournet» selon Vinet, le «monstre détesté» évoqué par les pamphlets d'étudiants, est en réalité un terne professeur d'exégèse de l'Ancien Testament nommé à l'Académie dès 1821 qui a également enseigné l'hébreu et qui sera remercié par le gouvernement de sa soumission: il est nommé recteur de l'Académie de 1846 à 1849.

**211 Portrait de Jean-Joseph Hisely [1800-1866]**

Photographie  
Lausanne, Musée de l'Elysée

Alors que, pour faire suite aux destitutions de 1846, le Conseil d'Etat annonce qu'il va repourvoir toutes les chaires de professeurs «non réélus» par voie de concours, le Conseil de l'instruction publique renonce à cette procédure pour les chaires de littérature grecque et latine. Hisely, qui était professeur extraordinaire depuis 1841, profite de la vacance du poste pour se faire nommer sans concours.



# Les Lettres vaudoises au XIX<sup>e</sup> siècle

*Doris Jakubec* La brillante période européenne du Groupe de Coppet fait place à une littérature qui, pour la première fois, va s'affirmer vaudoise et nationale, selon trois orientations majeures.

La première est marquée par la volonté de décrire ou chanter la patrie, en retraçant ses traditions cantonales ou nationales. Ce sont, par exemple, les *Poèmes suisses* (1830), d'ailleurs édités à Paris, de Juste Olivier: «Julia Alpinula» avec le passé romain de l'Helvétie et «La Bataille de Grandson» comme un épisode de sa geste héroïque. Dans sa Préface, le poète destine son livre à un public précis:

«Quand vous aurez bien lu ces deux mots: *Poèmes suisses*, vous comprendrez que, si l'on cherchait dans ce recueil autre chose que la Suisse, que des peintures de ce pays ou des récits de son histoire; d'abord, on agirait un peu injustement, et l'on s'exposerait ensuite à être complètement déçu dans son attente (...). Peut-être ainsi, la lecture achevée, vous direz-vous que l'auteur de ces vers semble possédé d'un seul désir, celui d'obtenir quelques regards bienveillants pour sa patrie qu'il aime, et qui généralement est peu comprise et mal jugée. De plus, vous aurez dû bien vite vous apercevoir qu'il a écrit principalement pour des lecteurs suisses, n'hésitant point à entrer dans les détails de son sujet, et fuyant les descriptions générales, au risque de n'être pas toujours compris par les lecteurs étrangers, supposé que le hasard ou la curiosité lui en envoient quelques-uns».

Mais ce sont aussi ces poèmes, célèbres pour les générations qui nous ont précédés, qui peuplent nos anthologies: «Le Léman» de Juste Olivier, «Le Pays natal» d'Alexandre Vinet, «Salut, glaciers sublimes» d'Eugène Rambert.

La deuxième direction est celle de la découverte des paysages, avec une prédilection pour la montagne. Comme symbole d'élévation et d'idéal, chez Juste Olivier ou Alexandre Vinet:

Il est un pays fortuné,  
Un beau ciel rit à ses campagnes;  
Et d'un beau lac son sol baigné  
S'appuie à de blanches montagnes.  
Douce image d'un paradis,  
C'est mon pays, mon cher pays.

Comme ample lieu d'observation et d'exploration, de récits d'ascen-

sions, de marches et de narrations dans la série des *Alpes suisses* d'Eugène Rambert. Comme possibilité d'évasion mythique ou anticipatrice dans le recueil intitulé *Sur l'Alpe* (1895) ou dans le grand poème des « Origines » d'Henri Warnery :

En ces temps-là, les eaux enveloppaient la terre;  
A peine, çà et là, quelque roc solitaire  
Dressait sur l'horizon sa tête de granit.  
Son pied ne baignait point dans un lit d'algues vertes;  
Du levant au couchant les mers étaient désertes;  
Nul oiseau n'eût trouvé de quoi se faire un nid.

Nulle voix, nul appel, nul cri d'homme ou de bête  
N'interrompait jamais l'horreur de la tempête;  
Nul être ne marchait sur le sol rare et nu;  
Nul Atlas ne portait le ciel sur son épaule;  
Et déroulant ses plis de l'un à l'autre pôle,  
L'océan par des bords n'était point contenu,

De pesantes vapeurs versaient sur lui leur ombre;  
Et des siècles sans fin, et des âges sans nombre  
Passaient, et jusqu'au fond l'abîme s'agitait.  
Il sentait s'éveiller sa force créatrice;  
Un germe était tombé dans sa chaude matrice,  
Et la vie en son sein vaguement palpitait.

La troisième orientation est marquée par un souci de l'expression principalement sous deux formes: celle de l'histoire comme pour prendre date en un moment décisif du destin national et répondre à un désir de continuité et à une volonté de définir une identité. C'est le *Canton de Vaud* de Juste Olivier qui paraît en 1837: entreprise systématique et totalisante d'analyse du pays:

«C'est donc la même étude que nous avons faite pour l'ensemble de l'humanité; seulement, appliquée à une parcelle obscure et cachée, mais qui ne nous est pas moins chère», dit Olivier à ses lecteurs.

Celle aussi de la poésie comme moyen le plus concentré, le plus noble et le plus sûr pour élever l'âme, sublimer les passions, exprimer le but de l'humanité qui est en Dieu. Mais la tonalité la plus frappante de toute cette production poétique n'est pas une gravité conforme aux enjeux moraux proposés mais plutôt un courant de chanson populaire qui la traverse et l'allège comme malgré elle: mètres courts ou alternés, des refrains, des reprises, une musicalité immédiate. Juste Olivier qui l'attribue à une disposition «volontiers nerveuse» de notre nature, écrit dans sa Préface à la seconde édition de ses *Chansons lointaines* (Paris-Genève, J. Cherbuliez, 1855):

«L'auteur n'ignore point que c'est là, en fait d'art, une manière de sentir et de juger peu française. L'esprit français, par habitude ou par goût, aime mieux en général les *clairs* que les ombres, le devant que le fond de la scène, les premiers plans que ces lointains où l'on ne voit, comme on n'y est vu, qu'à demi; cette manière de sentir ne saurait pourtant lui être absolument étrangère, puisque, après tout, elle est *humaine*, et qu'on la retrouve, avec les formes poétiques qu'elle affectionne, aussi bien dans les chants populaires de la France que dans ceux de toutes les autres nations.»

Les chansons de Juste Olivier qui sont des créations ou des variations, quelques chants d'Henri Durand ou de Frédéric Monneron, certaine «Romance» d'Alexandre Vinet, des poèmes d'Henri Warnery et d'Eugène Rambert, comme «Les Lavandières», nimbées de nostalgie et d'aspiration vagues, touchent juste et rejoignent les sources profondes chères aux Romantiques et aux rêveurs.

Voix est donnée aussi, sur un fond de mélancolie et comme pour échapper à l'étroitesse et à l'étouffement du petit pays, à l'humour, au jeu, au divertissement de salon, à une certaine malice. Tel ce sonnet de Juste Olivier dédié à Sainte-Beuve:

A MON AMI SAINTE-BEUVE,  
en réponse au sonnet: *Pardon, cher Olivier, si votre alpestre audace...*

Quel est cet Olivier, diront dans un autre âge,  
Les critiques, vantant l'or fin de vos sonnets;  
Cet Olivier dont parle, en pur et beau langage,  
Sainte-Beuve qui prit tant d'auteurs dans ses rets?

Pourquoi cet inconnu dans ce noble entourage?  
Pourquoi cette fleur pâle en ces brillants bouquets?  
Dans quel sentier perdu, sur quel lointain rivage  
L'a donc vu le poète? en quels vallons secrets?

Olivier? ... diront-ils: et la chanteuse rime,  
Harmonieux écho, seule leur répondra.  
Olivier: rien de plus; c'est tout ce qu'on saura.

Mais peut-être l'un d'eux plus longtemps cherchera,  
Et, comme vous aimant, cœur penché sur l'abîme,  
Il ne pourra pas voir, mais il devinera.

Edifier, former, instruire et guider, servir et convaincre, tels sont les actes décisifs de l'écrivain tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, ceux qu'il se doit d'accomplir, ceux que le public attend, voire exige. C'est pourquoi leur activité didactique — tous quatre furent professeurs à

l'Académie et chargés d'enseigner la littérature française, à l'exception de Juste Olivier qui inaugura la chaire, nouvellement créée, d'histoire générale et Alexandre Vinet qui fut d'abord et plus longtemps titulaire de la chaire de théologie pratique — va de pair avec leur métier d'écrivain.

Pour eux quatre, et malgré d'inévitables différences dans leur enseignement et leur vision du monde, la littérature est une vaste bibliothèque où se lisent à visage découvert, dans la grandeur comme dans la souffrance, les luttes de l'homme à la recherche de son humanité qui est en Dieu. La lecture qu'ils font des écrivains classiques est analogique: même goût pour la phrase maîtrisée, même sens de la pudeur, de la dignité et des valeurs, même soumission à l'ordre institutionnel, même relation d'équivalence entre *prodesse* et *delectare*. Ils s'y reconnaissent comme la partie d'un tout. Vinet rencontre en Pascal un génie particulièrement fraternel, car il a, plus que ses collègues ou successeurs, le sens des ruptures et des gouffres — «de révolte en révolte» — et le sentiment physique de l'amour de Dieu.

Les écrivains pré-romantiques et romantiques qui leur sont plus proches dans le temps et dont ils peuvent connaître, voire suivre l'évolution de la pensée, rompant cet équilibre, les effraient par leur outrance, leurs revendications, leur individualisme. Vinet en particulier, vibrant à leur déploiement d'images et leur rhétorique nouvelle, subit leur charme tout en mettant en garde ses auditeurs comme lui-même contre les illusions d'une pure délectation solitaire; il circonscrit alors la littérature dans le domaine moral, la crainte du péché et la nécessité du dépassement de soi-même. En appliquant, d'une manière si personnelle et par le truchement de la parole orale plus que de l'écrit, à la littérature les principes de l'exégèse biblique, attentive à la lettre des textes comme à leur inspiration, Vinet l'enserme pour longtemps dans des contraintes morales et une finalité religieuse.

Dans la seconde moitié du siècle, un souci de continuité se fait jour; Eugène Rambert reprend la tradition de pensée et de poésie incarnée par Juste Olivier et Alexandre Vinet; il consacre à ce dernier une biographie exhaustive et d'une fidélité rare: *Alexandre Vinet, histoire de sa vie et de ses ouvrages* (1875). Henri Warnery met ses pas dans ceux de Juste Olivier, Virgile Rossel dans ceux d'Eugène Rambert, avec son livre: *Eugène Rambert, son temps, sa vie, son œuvre* (1917), Edmond Gilliard dans ceux de Warnery...

Henri Warnery, témoin lucide et inquiet d'un temps essoufflé et vidé progressivement de sa substance, présente à ses étudiants, à Neuchâtel d'ailleurs plutôt qu'à Lausanne où il enseigna si peu de temps, un cours sur « le mouvement littéraire en Suisse romande » et découvre, dans le même temps que Philippe Godet et Virgile Rossel, la richesse et l'importance d'un parcours, certes discontinu, mais

témoignant, notamment à des moments décisifs, d'une préoccupation constante de définir une identité conforme à une histoire vécue et non subie.

Les étudiants de l'Académie, dont la liberté si grande est aujourd'hui inconcevable, jouent un rôle considérable, surtout dans les années fastes de l'Académie. Public attentif et ouvert, exigeant parfois, ils stimulent et encouragent leurs professeurs, notamment par leur écoute, leur soif d'apprendre et leur respect filial. Du côté des professeurs, en témoignent notamment la dédicace du *Canton de Vaud*:

«A Messieurs les étudiants de l'Académie de Lausanne!

Ce livre est à vous comme à sa meilleure espérance.»

Ou celle du *Port-Royal* de Sainte-Beuve:

«A mes auditeurs de Lausanne. Pensé et formé sous leurs yeux, ce livre leur appartient.»

Du côté des étudiants, leurs cahiers de notes, si soignés, si scrupuleusement présentés, si suivis, ont permis en particulier de publier les cours d'Alexandre Vinet et de transmettre son enseignement aux générations suivantes. A cet égard, les cahiers conservés de Gustave Roud, à cette application studieuse et peut-être par trop soumise et minutieuse ajoutent par des dessins, des portraits caricaturaux, des jeux de mots et des remarques caustiques, une dimension ludique et critique qui annonce des temps nouveaux d'émancipation; ces cahiers, il est vrai, sont contemporains des *Cahiers vaudois*...

Par ailleurs, et comme en accord avec l'activité créatrice des professeurs, se fondent au sein de l'Académie de Lausanne, d'une part, dès 1820, la section vaudoise de la Société de Zofingue, portée par un élan helvétique et la volonté de resserrer les liens confédéraux, et d'autre part, en 1835, la Société de Belles-Lettres, grâce à Charles Monnard et quatre autres élèves de l'auditoire des lettres, avec dès l'année suivante la publication de la *Revue de Belles-Lettres*, encore vivante aujourd'hui et destinée à développer et favoriser le goût pour la littérature.

Plus le siècle avance, plus les actes édificateurs des écrivains comme des professeurs s'appauvrissent, se banalisent, s'affadissent, deviennent forme vide, et c'est contre eux que la génération des Ramuz, Gilliard, Budry s'élève violemment et vigoureusement, imposant une nouvelle forme de rapport au monde et d'écriture, d'autres gestes, d'autres actes.



212

**212** Charles Gleyre  
**Portrait de Juste Olivier [1807-1876]**  
 Dessin au crayon sur papier, 22×19 cm  
 Genève, coll. privée

**213** Juste Olivier  
**Marcos Botzaris au Mont Aracynthe**  
 Lausanne, Imprimerie des frères  
 Blanchard, 1826  
 BCU

Poème qui a obtenu, en 1825, le prix de poésie proposé pour la première fois par l'Académie de Lausanne. La préface est signée de Charles Monnard, professeur de littérature française: «Le sujet était, pour ainsi dire, commandé par les circonstances et par l'opinion publique, aujourd'hui plus que jamais la reine du monde. Un corps littéraire chargé de former la jeunesse par des études relevées, de l'initier au culte du beau et de lui inspirer l'amour du bon, devait tourner ses regards reconnaissants et attendris vers le foyer primitif de nos lumières, la terre classique des grandes inspirations des arts et du patriotisme. Nos jeunes poètes furent invités à chanter la Grèce régénérée. [...]»

**214** Juste Olivier  
**Julia Alpinula**  
 Manuscrit autographe, relié et daté 1828,  
 deuxième état  
 BCU Mss., IS 1081  
 Ce poème en deux chants remporta le concours de poésie de l'Académie de Lausanne en 1828.



215

215 Juste Olivier

Poèmes suisses  
Paris, Delaunay, 1830  
BCU

Ce recueil se compose de « Julia Alpina » et de « La Bataille de Grandson ».

Dans sa préface, Juste Olivier écrit :

« [...] quand vous aurez bien lu ces deux mots : Poèmes suisses, vous comprendrez que, si l'on cherchait dans ce recueil autre chose que la Suisse, que des peintures de ce pays ou des récits de son histoire; d'abord, on agirait un peu injustement, et l'on s'exposerait ensuite à être complètement déçu dans son attente [...]. Peut-être ainsi, la lecture achevée, vous direz-vous que l'auteur de ces vers semble posséder d'un seul désir, celui d'obtenir quelques regards bienveillants pour sa patrie qu'il aime, et qui généralement est peu comprise et mal jugée. [...] »

216 Charles Gleyre

Les Romains passant sous le joug [étude]  
Huile sur toile, 38x46 cm  
Lausanne, Musée cantonal des beaux-arts

217 Juste Olivier

Leçon inaugurale, Lausanne,  
6 novembre 1833

[A l'occasion de la création d'une chaire d'histoire générale, confiée provisoirement à Juste Olivier]

Manuscrit autographe non paginé, daté : Aigle 5-12 octobre 1833, lu à Lausanne le 6 novembre 1833, dans la grande salle de l'Académie

BCU Mss., IS 1111

Juste Olivier développe des considérations sur l'histoire comme science et son utilité dans l'édification et le progrès national.

« Oui, Messieurs, j'ose croire que je suis ici pour répondre à un besoin de la patrie; que nos concitoyens ont vu, à introduire dans les études académiques celles de l'histoire, une grande importance, non pas seulement pour la science, mais pour le bien général du pays, au progrès duquel nous devons consacrer nos forces. »

Juste Olivier sera installé officiellement dans sa charge, le 23 juillet 1839. Il prononcera à cette occasion un discours intitulé : *Du portrait de la vérité humaine en histoire* (Lausanne, Marc Ducloux, 1839).

218 Juste Olivier

Discours d'ouverture au Cours d'histoire sur le Canton de Vaud (novembre 1834).  
Manuscrit autographe ni daté ni paginé  
BCU Mss., IS 1121

« Je me propose donc d'interroger l'idée de notre vie et de notre histoire, à nous Vaudois, pour écouter ce qu'elle va nous répondre. Pour un étranger, et qui en jugerait superficiellement, il y aurait sans doute dans le projet que je vous indique, de quoi l'étonner beaucoup: ce sujet lui semblerait être d'une grande mesquinerie, et puéril, pour ne rien dire de plus. Quant à vous, Messieurs, je sais que vous en jugerez autrement: il a tout d'abord, par lui-même et si peu qu'il vous apprenne, un grand intérêt. Ensuite vous rappelleriez à l'étranger, que les idées générales, celles qui planent sur l'histoire, doivent réfléchir leur grandeur et leur importance, jusque dans le plus petit miroir; que dans l'étroit bassin de notre lac se mirent aussi l'azur céleste et les astres d'or qui gouvernent la terre.

C'est donc la même étude que nous avons faite pour l'ensemble de l'humanité; seulement, appliquée à une parcelle obscure et cachée, mais qui ne nous en est pas moins chère. »

219 Louis Durand

Cours d'histoire, donné à l'Académie de Lausanne par Mr. J. Olivier, en 1834-35.  
MOYEN AGE

Notes manuscrites  
BCU Mss., IS 1773

Louis Durand [1817-1890] deviendra pasteur et professeur de théologie systématique à l'Académie dès 1869. Son frère est le poète Henri Durand [1818-1842].

220 Juste Olivier

Etudes d'histoire nationale: le Major Davel (1723). Voltaire à Lausanne [1756-1758]. La Révolution helvétique (1780-1830)  
Lausanne, Marc Ducloux, 1842

Coll. privée

Cet exemplaire est dédié par Juste Olivier à « notre cher M. Vinet » qui occupera la chaire de littérature française à l'Académie en 1845-46.

221 Juste Olivier

Le Canton de Vaud. Sa vie et son histoire  
Nouvelle édition précédée d'une lettre de C.F. Ramuz  
Lausanne, F. Roth, 1938, 2 volumes  
MHAÉ

L'édition originale [Lausanne, Marc Ducloux, 1837] est dédiée à « Messieurs les étudiants de l'Académie de Lausanne! Ce livre est à vous comme à sa meilleure espérance ».

Ramuz, dans sa lettre introductive, relève d'abord que l'indifférence et le silence ont enseveli cet ouvrage fondamental qui n'a connu, avant cette réédition de 1938, qu'une seule édition :

« Olivier avait compté sur l'accueil du pays; il avait dû voir qu'il n'y avait pas de pays. Il retournait sans doute cet échec et d'autres encore dans sa tête: c'était un jour qu'il avait neigé, et le soir était venu; de temps en temps seulement se faisait entendre le bruit mou et étouffé d'une branche trop chargée qui ploie sous son fardeau et tout-à-coup s'en débarrasse comme d'un mouvement d'épaules, à part quoi il n'y avait que le pétitement du feu » [p. VI].

Ramuz relève ensuite que cette œuvre, par la description exhaustive du pays qu'elle en donne, est le seul classique dont nous disposions en propre :

« Classique par une concordance profonde entre ce qu'il a à dire et la façon dont il le dit, classique donc et classique vaudois, et dans ses maladrotes mêmes; classique vaudois par la poésie qui, je crois bien pouvoir le dire, n'est qu'à nous. Classique enfin en ceci encore qu'il embrasse pour la première fois mille traits épars autour de lui dans une certaine nature et parmi ceux qui y vivent et en vivent, pour en faire un ensemble et les douer d'une unité » [p. XI].

222 Edmond Gilliard

Le Pays de Juste Olivier

Par le Pays, 4<sup>e</sup> Cahier vaudois, juillet 1914, pp. 1-33  
BCU

« Nous donnons, aujourd'hui, vie au passé; c'est lui qui naît de nous; nous engendrons chaque jour nos pères. Il n'y a pas de tradition qui ne soit présente création; rien n'est permanent qui ne soit actuel. Nous marquons, en Juste Olivier, la constance du présent. »



223

**223 Plaque commémorative Sainte-Beuve [1804-1869]**

Avec médaillon en bronze fixée au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'ancienne Académie le 23 décembre 1904  
Photographie de Jongh  
Lausanne, Musée de l'Elysée

**224 Sainte-Beuve Port-Royal**

Paris, Renduel, 1840  
BCU

«A mes auditeurs de Lausanne. Pensé et formé sous leurs yeux, ce livre leur appartient»  
Sainte-Beuve écrit dans sa préface:  
«Dans cette patrie de Viret, dans ce voisinage de Calvin, il me semblait que c'était le lieu de tenter, s'il se pouvait, l'alliance autrefois tant imputée à Port-Royal et tant calomniée, mais de la tenter surtout à l'endroit de la fraternité chrétienne et de la charité intelligente.»

**225 Sainte-Beuve Billet à Juste Olivier, 24 juillet 1837**

Manuscrit autographe  
BCU Mss., IS 1905/48

«Je passe à Lausanne, mon cher Monsieur Olivier, et mon premier souci est de monter à la rue du Marteray. J'ai le regret de vous savoir absent [...]»  
On compte 136 lettres de Sainte-Beuve à Juste et Caroline Olivier, la première datant du 18 septembre 1835 et la dernière du 10 juillet 1869.



225

**226 Sainte-Beuve Discours prononcé à l'ouverture du cours sur Port-Royal, le 6 novembre 1837, dans la grande salle de l'Académie, et publié dans la Revue des deux mondes du 15 décembre 1837.**

«[...] Nous tâcherons du moins, Messieurs, de relever, chemin faisant, de recueillir et de vous communiquer ces doux éclairs d'un sujet si grave. Ce ne sera jamais une émotion vive, ardente, rayonnante: c'est moins que cela, c'est mieux que cela peut-être; une impression voilée, tacite, mais profonde — quelque chose comme ce que je voyais ces jours derniers d'automne sur votre beau lac un peu couvert, et sous un ciel qui l'était aussi. Nulle part, à cause des nuages, on ne distinguait le soleil ni aucune place bleue qui fit sourire le firmament; mais à un certain endroit du lac, sur une certaine zone indécise, on voyait, non pas l'image même du disque, pourtant une lumière blanche, éparse, réfléchie, de cet astre qu'on ne voyait pas. En regardant à des heures différentes, le ciel restant toujours voilé, le disque ne s'apercevant pas davantage, on suivait cette zone de lumière réfléchie, de lumière vraie, mais non éblouissante, qui avait cheminé sur le lac, et qui continuait de rassurer le regard et de consoler. La vie de beaucoup de ces hommes austères, que nous aurons à étudier, est un peu ainsi, et elle ne passera pas sous nos yeux, vous le pressentez déjà, sans certains reflets de douceur, sans quelque sujet d'attendrissement.»[...]

**227 Commémoration du centenaire du cours de Sainte-Beuve sur Port-Royal**  
Etudes de Lettres, bulletin de la Société des Etudes de Lettres, N° 34, 1<sup>er</sup> avril 1938

Table des matières:  
René Bray: Sainte-Beuve et ses détracteurs  
Henri Perrochon: Lausanne en 1837  
Jean Bonnerot: Sainte-Beuve et le Pays vaudois  
Jean Pommier: Le cours sur Port-Royal  
René Bray: Poètes et écrivains vaudois de 1837  
Cahier de notes prises au cours de Sainte-Beuve, par M<sup>lle</sup> Ch.-E. Secrétan

**228 Catalogue de l'exposition Sainte-Beuve. Le Lausanne de 1837**  
Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, 1937



**229 René Bray**  
**Sainte-Beuve à l'Académie de Lausanne.**  
**Chronique du cours sur Port-Royal**  
**(1837-1838)**

Paris-Lausanne, Droz-F. Rouge, 1937  
BCU

Dans son avant-propos, René Bray écrit:  
« Une ville qui a pu retenir pendant trente ans  
l'affection d'un esprit aussi riche que celui du  
critique, un homme qui a pu être l'ami de Vinet et  
de Juste Olivier et garder l'estime de celui-ci, à  
travers les brouilles, jusqu'à la mort méritent  
qu'on évite avec soin tout préjugé qui pourrait les  
desservir ». [p. 9]

D'origine vendéenne, René Bray fut professeur à  
la Faculté des lettres dès 1928; auteur notamment  
de *La Formation de la doctrine classique  
en France* (Paris, Hachette, 1927), « *Les Fables* »  
de *La Fontaine* (Paris, Malfère, 1929), *Chrono-  
logie du romantisme* (Paris, Boivin, 1932), *Boi-  
leau, l'homme et l'œuvre* (Paris, Boivin, 1942),  
*La Préciosité et les Précieux de Thibaut de  
Champagne à Jean Giraudoux* (Paris, Albin  
Michel, 1948), *Molière homme de théâtre* (Paris,  
Mercure de France, 1954).

Il collabora à la *Gazette de Lausanne*, *Suisse  
contemporaine*, *Les Cahiers du Rhône*, *Labyrin-  
the*, *Pour l'art*, etc.

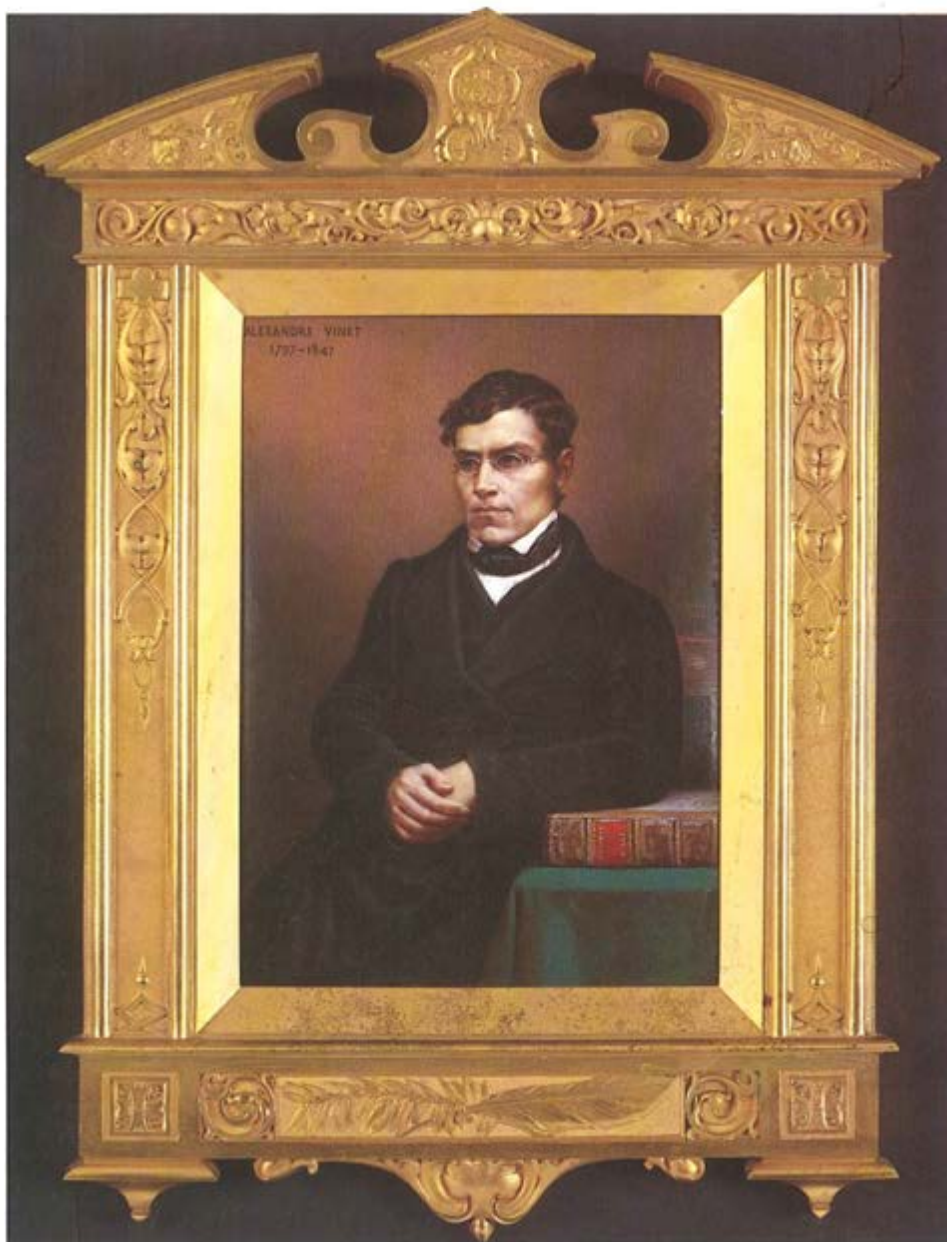
De ses Conseils aux futurs étudiants en Lettres  
publiés dans les *Etudes de Lettres* en 1945:

« Le scientifique et le littéraire doivent avoir la  
même formation de base, les mêmes qualités  
intellectuelles et morales; le littéraire, en plus,  
doit être au moins doué de goût.

[...] Avoir du goût, c'est savoir que tout n'est pas  
contenu dans l'idée, bien moins dans le fait, c'est  
sentir qu'une couleur, un son, un mot a une  
signification double: avec une connaissance, il  
apporte une jouissance. Il faut que vous sachiez  
jouir du monde. »

**230 Charles-L. Gardon-Leubel**  
**Portrait d'Alexandre Vinet [1797-1847]**  
Peinture sur émail, 16,5×12 cm  
[46,5×39,5 cm avec cadre]

*Bibl.*: Georges-Antoine Bridel, *Album Vinet.*  
*Collection iconographique relative à Alexandre*  
*Vinet*, Lausanne, Bridel, 1902, pp. 58-60.  
MHAE



230



231

**231** C.B. d'après Henriette Chavannes  
**Cabinet d'étude d'Alexandre Vinet**  
 [à la rue Saint-Etienne]  
 Lithographie coloriée, 23,3×20 cm  
 MHAÉ

**232** Henri Druey  
**Appel d'Alexandre Vinet à la chaire de théologie pratique de l'Académie de Lausanne, 1837**  
 Manuscrit autographe signé H. Druey  
 BCU Mss., IS 3441

*« M. Vinet jouit d'une réputation européenne bien méritée, légitimement acquise par divers écrits fort remarquables sur des questions religieuses et littéraires; son enseignement à Bâle se distingue par la clarté autant que par la vie de l'exposé. Sous tous les rapports, M. Vinet est une précieuse acquisition pour notre Académie sur laquelle sans contredit il jettera un grand lustre. » [...]*

*« Tout le monde, il est vrai, ne partage pas le point de vue de M. Vinet; quelques personnes trouvent dans ses doctrines une empreinte d'individualisme dont il ne se doute peut-être pas, ce que les Allemands appellent de la subjectivité; de là son protestantisme, de là sa polémique, de là sa controverse à laquelle on peut quelquefois reprocher de la subtilité, de la préoccupation et d'autres défauts. »*

*Mais M. Vinet ne serait pas M. Vinet s'il n'était pas M. Vinet: ce que le penseur chrétien peut regretter en lui tient précisément à ses rares et supérieures qualités. »*



## Les Lavandières.

Les filles du hameau lavaient leurs robes blanches, ...  
Elles avaient dansé fort avant dans la nuit, ...  
Et l'eau de la rivière écumait sous les planches  
D'où le linge tordu ruisselait à grand bruit.

La première, une blonde au regard doux et tendre,  
Belle enfant de seize ans ne croyant point au mal, ...  
Rien qu'à la voir passer les cœurs se laissaient prêter ...  
S'entretenait tout bas des souvenirs du bal :

— "Elles n'en savent rien, les filles du village ;  
Lui seul a mon secret et seule j'ai le sien.  
Hier, de son amour un baiser fut le gage,  
Ma joie est d'être aimée et qu'on n'en sache rien."

Une autre, une brunette à la bouche rieuse,  
En regardant ses sœurs chantait à haute voix,  
Légère voix d'oiseau, semillante et moqueuse,  
Faites pour affoler tous les échos des bois :

— "Elles le savent bien, les filles du village ;  
Pour moi la danse est tout, pour moi l'amour n'est rien.  
Je me ris des garçons et de leur vain parlage,  
Ma gloire est d'être libre et qu'on le sache bien."

Et les autres riaient et gaussoient entre elles,  
Seule, une pâle enfant soupirait à l'écart,  
On ne l'eût pas comptée au nombre des plus belles,  
Pourtant ses grands yeux bleus avaient un <sup>beau</sup> regard :

— "L'ont-elles deviné, les filles du village ?  
Lui seul a mon amour et je n'ai pas le sien,  
Hier, plus d'une larme a mouillé mon visage,  
Mon lot est de souffrir et qu'il n'en sache rien."

Zurich, 8 nov. 1869.

E. Rambert

238 Eugène Rambert

### Les Lavandières

Poème manuscrit autographe, signé et daté: Zurich, 8 nov. 1869  
BCU Mss., IS 1379

Poème dans la tradition, retrouvée tout d'abord par Juste Olivier, de la chanson populaire. « On dirait, écrit Warnery, de ces vieilles chansons impersonnelles, nées on ne sait quand, sur les lèvres naïves des paysans et des bergers. »

### LES LAVANDIÈRES

Les filles du hameau lavaient leurs robes blanches,  
— Elles avaient dansé fort avant dans la nuit, —  
Et l'eau de la rivière écumait sous les planches  
D'où le linge tordu ruisselait à grand bruit.

La première, une blonde au regard doux et tendre,  
Belle enfant de seize ans, ne croyant point au mal,  
Rien qu'à la voir passer les cœurs se laissaient prêter  
S'entretenait tout bas des souvenirs du bal.

«Elles n'en savent rien, les filles du village ;  
Lui seul a mon secret et seule j'ai le sien.  
Hier, de son amour un baiser fut le gage.  
Ma joie est d'être aimée et qu'on n'en sache rien.»

Une autre, une brunette à la bouche rieuse,  
En regardant ses sœurs chantait à haute voix,  
Légère voix d'oiseau, semillante et moqueuse,  
Faites pour affoler tous les échos des bois.

«Elles le savent bien, les filles du village ;  
Pour moi la danse est tout, pour moi l'amour n'est  
Je me ris des garçons et de leur vain parlage.  
Ma gloire est d'être libre et qu'on le sache bien.»

Et les autres riaient et gaussoient entre elles.  
Seule, une pâle enfant soupirait à l'écart ;  
On ne l'eût pas comptée au nombre des plus belles  
Pourtant ses grands yeux bleus avaient un beau regard

«L'ont-elles deviné, les filles du village ?  
Lui seul a mon amour et je n'ai pas le sien.  
Hier, plus d'une larme a mouillé mon visage.  
Mon lot est de souffrir et qu'il n'en sache rien.»

239 Eugène Rambert

### Poésies [1874]

Lausanne, Rouge, 3<sup>e</sup> édition, 1895  
BCU

240 Eugène Rambert

### Alexandre Vinet. Histoire de sa vie et de ses ouvrages

Lausanne, G. Bridel, 1875  
MHAÉ

**241** Eugène Rambert  
**Alexandre Calame, sa vie et son œuvre**  
 d'après les sources originales  
 Paris, Fischbacher, 1884  
 BCU

**242** Alexandre Calame  
**Paysage de montagne**  
 Huile sur toile, 33,5×52,5 cm  
 Lausanne, Musée cantonal des beaux-arts



242

Exilé en Suisse à la suite de sa participation à la Commune, Georges Renard devint professeur au collège de Vevey, puis à l'Académie de Lausanne de 1875 à 1900. Il succéda en 1887 à Eugène Rambert. De retour à Paris, il est nommé professeur au Collège de France. Défenseur de Zola et des thèses naturalistes, passionné de théâtre, il encouragea le premier séjour d'Edouard Rod à Paris, en 1878.

**246** Henri Warnery  
**La Rhétorique et la Morale**  
 Manuscrit autographe, 1900  
 BCU Mss., IS 1913/1

Leçon d'ouverture du cours de littérature française à la Faculté des lettres de Lausanne prononcée le 1<sup>er</sup> novembre 1900, ce texte a ensuite été publié dans un recueil groupant essais et discours [Henri Warnery, *Littérature et Morale*, Lausanne, Payot, 1904]

A un moment où bon nombre d'auteurs et de critiques tentent d'affranchir l'art de sa portée morale, Warnery montre que si leurs finalités sont différentes, la littérature et la morale reposent cependant sur les mêmes principes: la sincérité et la vérité.

Bien plus qu'un ensemble de règles et de préceptes à suivre, la rhétorique, comme la théorie de l'art littéraire, désigne avant tout une attitude face à soi-même et face au monde. Attitude faite à la fois d'autorité et d'effacement, où la subjectivité doit en même temps s'affirmer dans son originalité et s'oublier au moment où elle s'exprime: «un art trop orné choquerait, parce qu'il prouverait une trop grande possession de soi». Refutant l'opinion volontiers répandue que la forme d'une œuvre n'est qu'un accessoire extérieur et que seul compte le message, Warnery en souligne au contraire l'importance: le style est la part visible de la pensée. Et s'il ose affirmer, non sans provocation, que «la rhétorique est une morale», c'est que tout travail sur la langue exige d'abord un travail sur soi-même. J.-F. T.



243

**243** Henri Warnery [1859-1902]  
 Photographie, vers 1890  
 Lausanne, Musée de l'Elysée

«Né à Lausanne le 11 juin 1859. Etudes de théologie à Lausanne. Professeur au Robert's College près de Constantinople, 1881-1882. Licencié en théologie, 1882. Etudes littéraires à Paris, 1882-1883. Professeur à l'Ecole normale protestante de Courbevoie près de Paris, 1883-1885. Maître au Collège cantonal à Lausanne, 1885-1889. Professeur de littérature française à l'Académie de Neuchâtel, 1889-1900, puis à l'Université de Lausanne, 1900-1902. Mort à Lausanne le 23 septembre 1902.

*Poésies*. (Les pures ivresses, Les origines, etc.). 1887, F. Payot. — *Littérature et morale*. Essais et discours, avec notice par S. Cornut. 1904, Payot & Cie.»

[*Un demi-siècle. L'imprimerie typographique Georges Bridel & Cie de 1857 à 1907*, Lausanne, Bridel, 1907].

**244** Henri Warnery  
**Notes de H.W., alors encore étudiant**  
**en théologie: Cours de littérature française**  
**de G. Renard [1847-1930]**

2 cahiers manuscrits, 1875-1876  
 BCU Mss., IS 1913/II

**245** Georges Renard  
**La méthode scientifique de l'histoire**  
**littéraire**

Paris, Alcan, 1900

Dédicace: «A mes élèves de l'Université de Lausanne

Je dédie, en les quittant non sans regret, ce livre, qui fut parlé devant eux avant d'être écrit pour le grand public. Il garde des traces du langage plus vivant, mais moins châtié, qui convient à un cours. Je n'ai pas cru devoir les effacer toutes; il résume en effet, et je ne crains pas qu'on le sache, de nombreuses années d'enseignement où j'ai toujours été soutenu dans mon labeur par de jeunes et chaudes sympathies qui sont devenues souvent de fidèles amitiés. En souvenir et en reconnaissance de cette constante harmonie qui m'a rendu facile et douce la carrière de professeur en pays étranger, j'ai voulu laisser à ceux et à celles dont je fus le maître un instrument de travail que j'eusse éprouvé par un long usage et qui leur permît de se passer de moi. Puisse-t-il sous cette forme nouvelle leur être encore utile, servir aussi à leurs camarades de France et d'ailleurs, et, manié, perfectionné par leurs mains juvéniles, les aider tous à dégager de la gaine de pierre où elle est à demi emprisonnée les lignes pures et harmonieuses de la Vérité!»

Lausanne, 30 mai 1900

Conseils de l'Alpe

J'ai dit à la montagne impavide et serene,  
 Fumant ses pipes de fumées blanches,  
 - O les montagnes blanches et lumineuses,  
 Qui vi vivez de ces yeux primaires, meses!


Et l'Alpe claire au bord de l'infini songeuse  
 J'ai dit, comme un enfant aux yeux de perles:  
 - O confidante des étoiles voyageuses,  
 Qui frissonnent aux bleus espaces, parle-moi.

Parle-moi, raconte-moi l'Alpe au bord de l'infini  
 Et ses yeux d'été, et ses yeux d'hiver,  
 Et sa robe de chambre et sa robe de chambre,  
 Et ses yeux d'été et ses yeux d'hiver.

Elle m'a répondu : J'ignore  
 Le secret des bleus infinis :  
 Les plis de ma robe ont des ailes  
 Où chantent les pâles aurores ;  
 Mais moi je me tais et j'adore.

247

247 Henri Warnery  
 Conseils de l'Alpe  
 Poème manuscrit autographe  
 BCU Mss., IS 1913/III



CONSEILS DE L'ALPE

I

A l'Alpe claire, au bord de l'infini songeuse,  
 J'ai dit, comme un enfant anxieux des pourquoi :  
 - O confidante des étoiles voyageuses  
 Qui frissonnent aux bleus espaces, parle-moi.

Elle m'a répondu : J'ignore  
 Le secret des bleus infinis :  
 Les plis de ma robe ont des ailes  
 Où chantent les pâles aurores ;  
 Mais moi je me tais et j'adore.

248

248 Henri Warnery  
 Sur l'Alpe: poésies  
 Lausanne, Payot, 1895  
 BCU

**249 Henri Warnery**  
**Le Peuple vaudois. Pièce historique**  
**en quatre tableaux**  
 Lausanne, Payot, 1903

**250 Divers souvenirs du 14 avril 1903**  
 Cartes postales et photographies  
 [Warnery et Gustave Doret]  
 MHAE

Le 14 avril 1903, date anniversaire de la réunion du premier Grand Conseil vaudois, fut célébré dans toutes les communes du canton par diverses manifestations populaires. Dans la capitale, après la cérémonie officielle à la Cathédrale, les autorités et le public assistèrent le soir, au théâtre municipal, à la première de *Le Peuple vaudois* de Warnery (qui venait de mourir) sur une musique de Gustave Doret.



*une première à Paris  
 le 14 avril 1903 à cette occasion  
 Gustave Doret  
 H. Warnery*



LE PEUPLE VAUDOIS  
 1<sup>er</sup> acte - Vercy après la prise de l'anneau

IMMAG. G. DORÉ. LAUSANNE



*Le Peuple vaudois  
 par Henri Warnery  
 musique de Gustave Doret  
 1<sup>er</sup> acte - Vercy après la prise de l'anneau*

**251 Gustave Roud**  
**Notes du cours de philosophie de**  
**Maurice Millioud**  
 Notes manuscrites non datées  
 [Fonds Gustave Roud]  
 Lausanne, Centre de recherches sur  
 les lettres romandes



LE PEUPLE VAUDOIS  
 2<sup>e</sup> acte - La proclamation de la République Leominque sur la place de la Cathédrale

IMMAG. G. DORÉ. LAUSANNE

**252 Gustave Roud**  
**Traduction du De amicitia de Cicéron**  
 3 cahiers bleus manuscrits, 1918  
 Fonds Gustave Roud  
 Lausanne, Centre de recherches sur  
 les lettres romandes

250





# De l'Académie à l'Université (1869-1890)

*Laurent Tissot* Le régime bernois voulait des pasteurs. Rien de plus. Le XIX<sup>e</sup> siècle laïcise la société et l'instruction. Il croit à la Science, au Progrès, à la Démocratie. Les Constitutions se succèdent (1803, 1831, 1845, 1861, 1885), témoins des transformations sociales profondes du canton. La Haute-Ecole vaudoise en subit les contrecoups (lois de 1806, 1837, 1846, 1869, 1890). Les attaques contre elle ont été rudes, l'Académie focalisée sur la théologie a été brutalement secouée. Elle s'ouvre bon gré mal gré à de nouveaux enseignements: le droit, les lettres, les sciences, la médecine. Entre 1869 et 1890, la mutation est rapide. La Loi sur l'instruction supérieure du 12 mai 1869 amorce le passage du régime académique au régime universitaire qui se matérialise dans la Loi sur l'Université du 18 mai 1890.

Le « coup d'Etat académique » laisse des traces durables autant dans la Haute-Ecole qu'au sein de la classe politique. C'est dire que le changement constitutionnel de 1861 place au rang de priorité la refonte de l'enseignement supérieur. La réforme de 1869 vient donc briser les cadres stérilisants de 1846. Louis Ruchonnet, à la tête d'un parti radical qui retrouve son dynamisme et son unité, en est le principal instigateur. A certains égards, on sent à nouveau souffler l'air libéral de 1837. Le Gymnase est réintégré à l'Académie tout en gardant une direction propre et une organisation plus conforme à l'âge de ses élèves. Les Facultés de théologie et de droit récupèrent chacune la chaire perdue lors de la tourmente de 1846. La Faculté des lettres, cessant de leur être subordonnée dans l'ancienne faculté préparatoire, redevient leur égale.

Le travail de Ruchonnet est pourtant plus qu'une remise à jour de 1837. L'Académie de 1869 se caractérise par maints aspects inédits. Le dédoublement de la Faculté des lettres et des sciences fait figure de pièce maîtresse. Alors que dans toute l'Europe et aux Etats-Unis les sciences physiques et naturelles occasionnaient depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle d'importantes réformes universitaires et la création de nombreux établissements, elles traînaient le pas à Lausanne. La Loi de 1837 avait bien substitué à l'ancien auditoire de Philosophie une Faculté des lettres et des sciences, mais le législateur la reléguait au rang d'une faculté préparatoire à la théologie et au droit. Une prise de conscience s'était pourtant faite jour dans certains milieux scientifiques. En 1853, sur l'initiative d'un comité privé, une *Ecole spéciale pour l'industrie, les travaux publics et les constructions civiles* s'était ouverte à Lausanne sur le modèle de l'Ecole centrale des arts et manufactures de Paris et s'était chargée de délivrer une formation d'ingénieur, absente à l'Académie. Cette institution

restait hors des sphères de l'Etat. L'originalité de Ruchonnet réside dans la création d'une *Faculté des sciences* et le rattachement à l'Académie, sous le nom de *Faculté technique, de l'Ecole spéciale*. « Il est un fait certain, positif, indéniable, lance-t-il à la tribune du Grand Conseil, c'est que le développement de la science est le mouvement qui caractérise notre époque [...] Le courant scientifique est là, il est plus fort que nous: tâchons de le suivre, et pour cela, développons les études scientifiques afin que nous marchions en clairvoyants et non en crédules esclaves des phénomènes de la nature. » Cette profession de foi positiviste indique clairement la direction qu'il entend donner dorénavant à l'enseignement supérieur. La Haute-Ecole vaudoise doit activement participer, mais à sa mesure, à ce mouvement irréversible qui entraîne les sociétés. En 1869, l'Académie de Lausanne redevient une académie. Mais, dans l'esprit de Ruchonnet, il s'agit avant tout d'équilibrer un édifice orienté essentiellement vers les études littéraires et d'offrir un enseignement scientifique égal, en volume et en qualité, à celles-ci. La création, en 1873, d'une *Ecole de pharmacie* et l'instauration, en 1881, d'une propédeutique médicale prolongent la tendance amorcée en 1869. En 1873, le conseil d'Etat saisit l'occasion, à la suite de l'annexion de l'Alsace à l'Empire allemand, de la fermeture de l'Ecole de pharmacie de Strasbourg où les étudiants vaudois achevaient leurs études pour ouvrir à Lausanne un tel établissement. En 1881, le pouvoir politique, contraint de se soumettre aux dispositions fédérales sur les professions médicales, ne veut pas mutiler sa Haute-Ecole de toute sa faculté des sciences dont la plupart des étudiants se destinent à la médecine. Le gymnase scientifique, en l'absence d'un enseignement littéraire, ne peut plus servir de préalable à l'examen propédeutique de médecine et la licence en sciences, privée d'enseignements d'anatomie et de physiologie, ne donne plus accès aux examens finals. L'Académie est en quelque sorte mise au pied du mur. Elle s'engage pourtant sur une voie où elle n'est manifestement pas encore préparée. Ses extensions successives s'opèrent en effet sur une infrastructure totalement insuffisante et nettement dépassée. Les salles, mal équipées, sont disséminées dans la ville. Les laboratoires, exigus, ne répondent guère à des exigences scientifiques sérieuses. On ne l'ignore pas au Château, mais on choisit d'aller de l'avant: l'intendance finira bien par suivre...

1881 laisse une institution quasi universitaire, demandant encore il est vrai des bâtiments convenables, mais ne restant plus qu'à être dotée d'une *Faculté de médecine*. Le legs de Rumine comble ces vides. Légataire de la fortune de Gabriel de Rumine, la Ville de Lausanne qui tire des avantages appréciables du développement de la Haute-Ecole est consciente de ses insuffisances. Aussi la commission chargée de se prononcer sur l'affectation du legs opte-t-elle pour la construction d'un édifice dont l'Académie serait l'une des principales bénéficiaires. Mais on attend de l'Etat des compensa-

tions. Le Château et l'Hôtel de Ville trouvent rapidement un terrain d'entente. A la construction avec le legs d'un bâtiment abritant les auditoires académiques, l'Etat répond en s'engageant à transformer la Haute-Ecole en Université et à se charger de l'entretien du nouvel édifice. C'est le sens de la convention conclue le 3 août 1888. Les législatifs ont laissé pourtant transparaître des réticences et des résistances. A l'Hôtel de Ville, le conseil communal, unanime sur le principe, diverge déjà sur l'emplacement du bâtiment. Cette question va diviser les Lausannois pendant plus de quinze ans. Riponne? Cité? Champ de l'Air? Mont-Repos? Le feuilleton du palais de Rumine connaîtra encore de nombreux rebondissements. Prévue au début des années 1890 à la Riponne, la construction commencera bien au même endroit mais en... 1898. Au Grand Conseil, des voix conservatrices donnent l'assaut à l'ambitieuse politique radicale, la soupçonnant d'entraîner le canton dans un gouffre financier. Le legs de Rumine, un cadeau empoisonné? Eugène Ruffy, le chef du département de l'Instruction publique, n'a pas besoin d'user de longues explications pour rassurer une majorité de députés prête à le suivre. Il doit montrer plus de fermeté à l'extérieur de l'hémicycle. Les arguments développés sont amplifiés ici par une partie de l'opinion publique, prompt à amalgamer l'utilité d'une université dans le canton de Vaud à l'emplacement et l'architecture du futur palais de Rumine, mais surtout effrayée par les sommes articulées dans les journaux. C'est dire que la transformation de l'Académie en Université s'inscrit dans un contexte politique et social plus agité que lors des réformes de 1869, 1873 ou 1881. A l'intérieur du canton, l'unanimité est loin d'être acquise et les soutiens extérieurs peu nombreux. A Genève, les autorités académiques, relayées par la presse, raillent les prétentions vaudoises à rejoindre le cénacle des cantons universitaires. Le spectre de l'Université de Lausanne plane à vrai dire depuis 1881 sur la Haute-Ecole genevoise, inquiète de ses retombées sur le recrutement des étudiants en médecine. Mais les « ennemis » de l'Université se font surtout entendre dans le canton. Des milieux paysans s'en prennent notamment à une politique qui fait peu de cas des vrais intérêts de la population. Une pétition antiuniversitaire circule à la fin de 1889 demandant l'annulation de la convention de 1888 et la création, avec le legs de Rumine, d'une Ecole d'agriculture. Plusieurs journaux locaux emboîtent le pas: le *Démocrate* de Payerne, le *Courrier de la Broie* d'Avenches, le *Progrès* de Château-d'Œx, le *Messenger des Alpes* d'Aigle. Canton agricole, le Pays de Vaud n'a que faire d'une université qui lui coûtera les yeux de la tête. La mauvaise humeur paysanne est prise très au sérieux au Château. Eugène Ruffy use de toute son autorité politique et mobilise tout son appareil administratif pour étouffer ces velléités. Des enquêtes sont menées dans les districts pour détecter les trouble-fête. La manœuvre dissuade semble-t-il bon nombre de récalcitrants. La pétition ne recueille guère plus de deux mille signatures. La transformation de l'Acadé-

mie irrite aussi plusieurs médecins, anxieux de voir augmenter le nombre de leurs jeunes collègues que la nouvelle faculté jettera sur le marché. Cette opposition est plus diffuse, moins tapageuse. Elle joint certainement ses voix à la grogne paysanne, mais elle emprunte les canaux plus subtils de l'influence politique.

La discussion de la nouvelle loi sur l'instruction publique n'y fait pourtant guère d'allusions. Eugène Ruffy dispose au Grand Conseil d'une confortable majorité nullement déterminée à revenir sur les engagements de 1888. La machine radicale est trop bien huilée pour laisser apparaître pour le moment des défaillances. L'Académie est transformée en Université le 18 mai 1890. C'est plus qu'une substitution de termes. La loi crée une nouvelle faculté, la Faculté de médecine. Elle réunit la Faculté technique à la Faculté des sciences. Elle consacre la liberté des études. Elle constitue enfin l'Université en personne morale dotée d'une large autonomie.

Le vigoureux développement des sciences au XIX<sup>e</sup> siècle, en même temps qu'il influe sur les idées et se répercute dans les programmes politiques, modifie la mission idéologique de l'instruction supérieure. Sous la houlette radicale, le canton de Vaud se dote d'une Haute-Ecole propre à diffuser cet « esprit scientifique » au sein de ses élites, mais encore aux autres niveaux de l'enseignement. La réforme de 1869 en porte la trace. 1873, 1881 et 1890, en laïcisant presque complètement la vénérable institution, en prolongent les ramifications. Si l'Université marque à cet égard un aboutissement, c'est que le pouvoir politique, tout en consolidant les enseignements traditionnels, a su saisir toutes les occasions pour étendre l'édifice à de nouveaux domaines: l'Ecole de pharmacie à la suite de la fermeture de celle de Strasbourg, la propédeutique médicale avec les nouvelles réglementations fédérales, la Faculté de médecine grâce au legs de Rumine. Le canton n'y trouve pas toujours, il est vrai, un profit matériel immédiat, ce que ne manque pas de relever une partie de l'opinion publique, attisée par les divergences politiques, mais surtout sensibilisée par la vocation agricole du canton. En ce sens, le canton de Vaud a peut-être moins besoin en 1890 d'une Université que le radicalisme. Mais ne faire de la transformation de l'Académie qu'une opération de prestige politique ou le symbole d'un régime aide en partie à saisir les véritables motivations qui animent les caciques radicaux. Les défis sont tout autant économiques, sociaux, intellectuels que strictement politiques. Le mouvement dépasse les frontières cantonales. En 1890, gouverner c'est aussi prévoir.



253

**253** Gustave Courbet  
**Portrait de Louis Ruchonnet [1834-1893]**  
 Huile sur toile, 55x49 cm  
 Lausanne, Musée cantonal des  
 Beaux-Arts

*Bibl.:* *Courbet et la Suisse*, catalogue exposition  
 La Tour-de-Peilz, 1982, n° 162

Reprenant en 1868 la tête du Département de l'Instruction publique (créé en 1862), le jeune avocat Louis Ruchonnet joue un rôle déterminant dans l'adoption de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur de 1869, qui permettra de créer, quelques années plus tard, l'Université de Lausanne. C'est lui également qui fait venir à l'Académie l'économiste français Léon Walras dont l'enseignement et les publications donneront à l'École de Lausanne une audience internationale. Il entretient par ailleurs des rapports d'estime et d'amitié avec le peintre français Gustave Courbet, qui, exilé de la Commune, vivait à La Tour-de-Peilz entre 1873 et 1877.

Celui-ci avait dû se contenter, comme cela se faisait beaucoup à l'époque, de peindre l'homme d'état trop occupé d'après une photographie [A. Wicky à Berne, 1869].

**254** Rapport sur l'Académie de Lausanne, 1868-69

Cahier manuscrit, rapport signé

L. Dufour

ACV, K XIII/35

**255** Exposé des motifs du projet de loi sur l'Instruction publique supérieure, 1869

Imprimé annoté de la main de Ruchonnet  
 ACV, K XIII/35

## EXPOSÉ DES MOTIFS

20

### PROJET DE LOI

#### sur l'Instruction publique supérieure.

La constitution qui nous régit actuellement a décidé que les lois sur l'Instruction publique seraient révisées. La loi de 1865 a réglé ce qui concerne les écoles primaires et secondaires. Il reste à traiter de l'Instruction supérieure. Et non-seulement la constitution a rendu cette révision obligatoire, mais encore divers pétitions, une motion présentée au Grand Conseil et des vœux venus de toutes parts montrent qu'elle est désirée et attendue par le pays.

Sous la dénomination d'établissements d'Instruction supérieure, le projet comprend non-seulement l'Académie, mais aussi le Collège cantonal et tous les établissements cantonaux ou communaux qui préparent les élèves aux études qu'ils achèveront ensuite dans des écoles plus élevées. On ne pourrait appliquer à ces Collèges la dénomination d'écoles secondaires, puisque ce terme a été pris dans la loi de 1865 un sens spécial.

Avant d'examiner les dispositions principales proposées pour chaque catégorie d'établissements, il convient d'indiquer sommairement les bases du projet ou plutôt de résumer les améliorations que le Conseil d'Etat a cherché à réaliser et le programme que les auteurs du projet se sont donné.

Voici ce programme :

1° Développement des collèges communaux en les mettant en relations intimes avec les établissements cantonaux, en les appelant à participer à l'élaboration des programmes de ces établissements, en les plaçant sous une surveillance soignée ;

2° Organisation et développement des écoles supérieures pour les jeunes filles ;

3° Organisation des études scientifiques à égalité de position avec les études classiques et pour cela création d'une école industrielle cantonale, recevant les élèves à l'âge où le collège les reçoit et les conduisant sans interruption à une école cantonale technique où l'ingénieur puisse faire toutes les études de sa profession ;

4° Création d'une école commerciale ;

5° Création d'une école d'agriculture, ou tout au moins d'un établissement où les jeunes agriculteurs puissent acquérir les notions scientifiques et les connaissances théoriques qui sont utiles dans la direction d'un domaine ;

6° Transformation des écoles inférieures de la faculté des sciences et lettres en un gymnase, pour obtenir des étudiants de ces écoles, par une discipline meilleure, une somme plus grande de travail que celle que l'on obtient aujourd'hui ;

7° Fortifier les études de théologie et de droit, soit par l'augmentation du nombre des professeurs, soit par l'introduction d'études graduées ;

8° En raison des meilleures études faites au gymnase et de la graduation de l'enseignement dans les facultés spéciales, abréger d'un an le temps des études pour l'obtention de la licence en théologie ou en droit, sans cependant diminuer en rien la valeur de ces grades ;

9° Créer une faculté de lettres et une faculté de sciences qui ne soient plus, comme aujourd'hui, de simples classes préparatoires à l'entrée en théologie ou au droit, mais qui soient leur vie propre, qui soient susceptibles d'un développement sérieux et qui forment des instituteurs capables pour nos collèges ;

10° Par l'organisation de gymnase littéraire et celle de la section des sciences, donner une nouvelle impulsion aux études classiques.

Ce programme posé, nous avons à examiner comment le projet a cherché à le réaliser, tout en demeurant dans la limite de nos ressources.

1 del / del  
/ la / an

1 del / del

255



256

**256 François-Antoine Cavalli  
Portrait de Gabriel de Rumine  
[1841-1871]**

Huile sur toile, 64,5×54 cm  
Lausanne, Musée cantonal des  
Beaux-Arts

Fils d'un prince et d'une princesse russes ayant quitté leur pays pour s'établir à Lausanne dès 1840, Gabriel de Rumine suit les cours de l'*École spéciale* où il obtient en 1864 son diplôme d'ingénieur-constructeur. Membre de la Société vaudoise des sciences naturelles, zofingien, il avait obtenu la bourgeoisie d'honneur de la Ville de Lausanne en 1862, puis la naturalisation. Il meurt de la fièvre typhoïde à Bucarest en 1871. Par testament il lègue un million et demi à la Ville de Lausanne pour que cette somme, capitalisée, puisse être employée à la construction d'un édifice d'utilité publique.



257



JUSTICE DE PAIX  
CERCLE DE LAUSANNE

Lausanne, le 27 Juillet, 1871

A Monsieur le Syndic  
Lausanne

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que, par ses dispositions de dernières volontés, homologuées à Lausanne, le 5 Courant M. Gabriel de Rumine a décidé définitivement, — — — lègue : à la ville de Lausanne la somme de un million cinq cents mille francs (1.500.000) qui devra être placée dans de bonnes conditions pour que, étant doublée, elle soit employée à la construction d'un édifice qui sera, jusqu'à quinze ans après la mort de son auteur, d'utilité publique par une commission de six membres dont le moitié parmi les magistrats de la ville, moitié parmi les professeurs de l'Université. M. de Rumine agit avec l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier,

si Saché

258

**257 Frédéric(?) Millet  
Portrait de la princesse Catherine de  
Rumine [née Schahowskoy]  
Aquarelle, 35,5×27 cm  
1846**

MHAE [Fonds du Musée industriel]

Madame de Rumine avait fait appel au géologue Charles-Théophile Gaudin [1822-1866] comme précepteur de son fils et celui-ci joue un rôle non négligeable dans l'éducation et l'orientation scientifique des intérêts de Gabriel de Rumine. Avec Catherine de Rumine ils forment le projet de créer un « musée industriel » qui sera construit à la rue Chaucau en 1861-62 et dont les riches et hétéroclites collections seront léguées à la Ville de Lausanne à la mort de la princesse.

**258 Extrait du testament de Gabriel  
de Rumine transmis au syndic de Lausanne  
par la Justice de Paix  
Lettre manuscrite, 27 juillet 1871  
AVL, 306.18.5/4**

259 Procès-verbaux de la Commission  
du legs de Rumine  
Séance du vendredi 18 juin 1886  
Cahier manuscrit  
AVL, 225.6.3

260 Convention entre l'Etat de Vaud  
et la Commune de Lausanne au sujet de  
l'affectation du legs de Rumine  
Copie manuscrite, 3 août 1888  
AVL, 225.6.3

## Commission du legs de Rumine.

Séance du Vendredi 18 Juin 1886.

En conformité des délibérés du Conseil communal de Lausanne, en date des 14 et 16 Juin 1886.

M. le Saumon Césaire, Syndic, Louis Raux, Louis Franier, Henri Fescher et Arthur Dering, membres de la Municipalité, et

M. le Baron Desfour, Eugène Rambat, Joly Redanpen, Henri Jullien et Jules Menges, professeurs de l'Académie,

Commissaires de la Commission

Magistrats de la Ville

Professeurs de l'Académie

tous présents.

Ont été appelés à composer la Commission instituée par feu Gabriel de Rumine dans son acte de dernières volontés en date du 26 Mars 1871, homologué par la Justice de Sa Seigneurie de Lausanne le 5 Juillet de la même année.

Cette séance de ce jour est la 15<sup>e</sup> anniversaire de la mort de M. de Rumine, survenue le 18 Juin 1871, et c'est ce jour que le Conseil communal a désigné pour la constitution de la Commission, sur la convocation du Syndic.

Pour justifier la légitimation de la Commission réunie, le Syndic donne lecture :

- 1<sup>o</sup> des testaments de M. Gabriel de Rumine, ainsi conçus :
- « Je donne et lègue à la ville de Lausanne, canton de Vaud,
- « une somme de 1,500,000 frs, que je désire de placer dans de bonnes conditions,
- « pour que cette somme, étant doublée, soit employée à la construction d'un édifice qui sera
- « juré, paré aux usages de l'Etat, d'utilité publique par une Commission de deux
- « membres choisis de moitié parmi les professeurs de l'Académie, et moitié parmi les
- « Magistrats de la Ville. »

Testaments de Rumine



# DÉCRET

du 23 août 1888

ratifiant la convention conclue les 23 juin et 3 août 1888  
entre l'Etat et la commune de Lausanne pour l'affectation  
du legs de Rumine.



## LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

Vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat;

### Décète :

ARTICLE PREMIER. La convention conclue les 23 juin-3 août 1888 entre le Conseil d'Etat et la Municipalité de Lausanne, au sujet de l'affectation du legs de Rumine, convention ayant pour but essentiel la transformation de l'Académie en Université, est ratifiée.

ART. 2. Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 23 août 1888.

*Le Secrétaire :*

Lecourt, Chancelier.

(L. S.)

*Le Président du Grand Conseil :*

G. MARTINONI.

Le Conseil d'Etat ordonne la promulgation du présent décret.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> septembre 1888.

*Le Chancelier :*

Lecourt.

(L. S.)

*Le Président :*

V. DEBONNEVILLE.

261 Décret du 23 août 1888 ratifiant la convention [...] entre l'Etat et la Commune de Lausanne pour l'affectation du legs de Rumine  
Affiche, Lausanne, imprimerie Borgeaud AVL, 225.6.3



**262 L'Université de Lausanne**  
Revue de l'enseignement dans la Suisse romande  
29 janvier-30 décembre 1888,  
45 numéros  
MHAE

**263 Diverses coupures de journaux en relation avec le projet de création de l'Université**  
La Revue, le Carillon de Saint-Gervais, 1888-89

**264 Pétition [anti-universitaire] au Conseil d'Etat du Canton de Vaud**  
1 feuille imprimée sans signature, [1889]  
ACV, K XIII/51

**265 Lettres des Préfets au Département de l'Instruction publique au sujet de la pétition « anti-universitaire »**  
Lettres manuscrites, décembre 1889-janvier 1890 [préfectures de La Vallée et du Pays d'Enhaut, commune de Coppet]  
ACV, K XIII/51



266

Numéro 24. BUREAU: Université B. Benda, Rue Centrale, 3. Lausanne. 8 juillet 1888.

# L'UNIVERSITÉ

## DE LAUSANNE

### REVUE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LA SUISSE ROMANDE

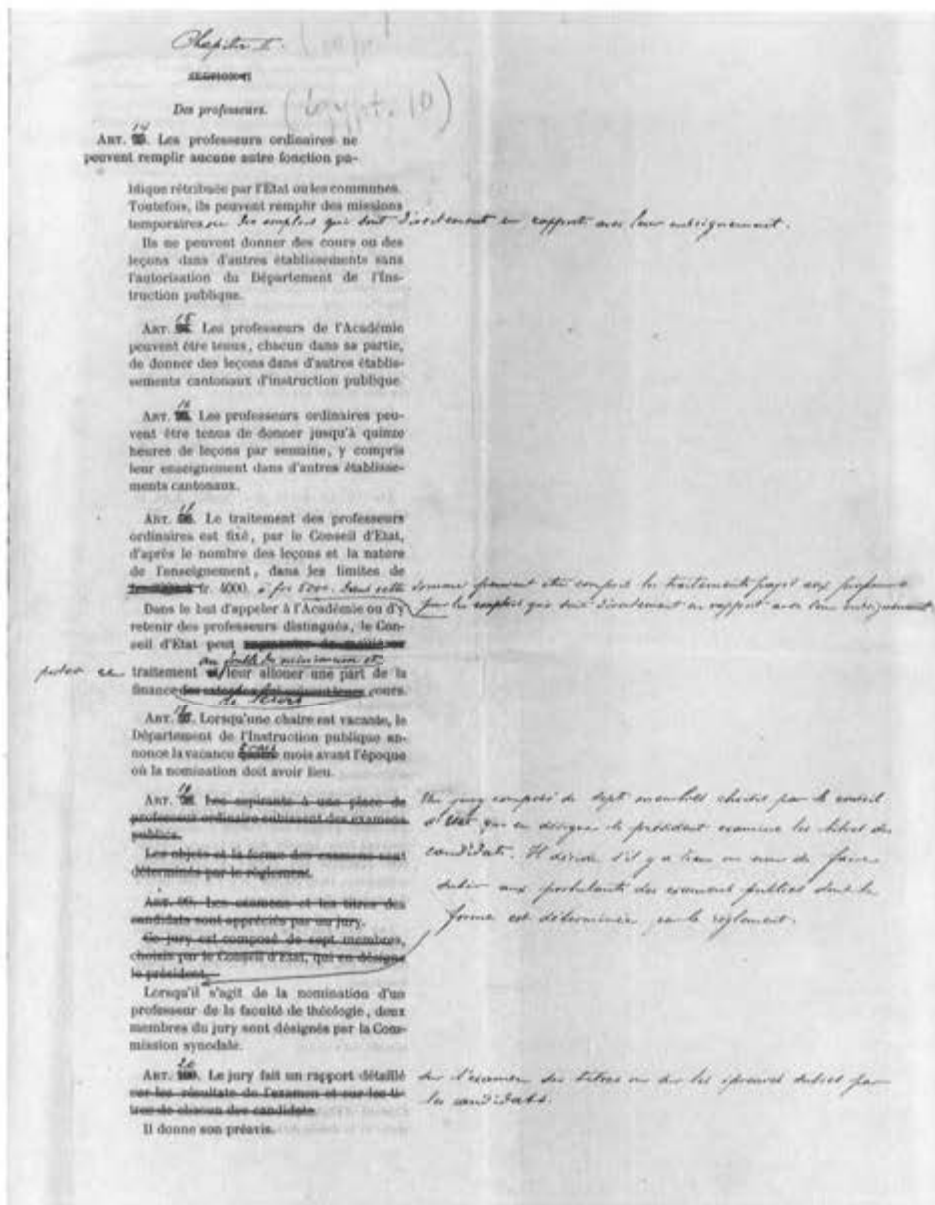
10 cent. le numéro.    ABONNEMENTS: Un an, 5 fr.    ANNONCES: La ligne, 45 c.    Le numéro 10 cent.

<p><i>L'UNIVERSITÉ de Lausanne, revue de l'enseignement dans la Suisse romande, paraissant tous les dimanches, est rédigée par des professeurs, des instituteurs et des maîtres des établissements secondaires et universitaires. Elle traite toutes les questions qui touchent à l'enseignement et au progrès des études, ne publiant que des travaux originaux et those des écoles littéraires et scientifiques du plus haut intérêt.</i></p> <p><i>A titre exceptionnel, l'administration de l'UNIVERSITÉ prend des abonnements d'essai de six mois ou d'un an, pour le prix réduit de DEUX francs.</i></p> <p><i>Les personnes qui reçoivent le présent numéro et ne le refusent pas, seront considérées comme abonnées jusqu'à la fin de l'année et priées de faire leur accord ou remboursement de DEUX francs qui leur sera prochainement adressé.</i></p> <p><i>Écrire pour tout ce qui concerne les abonnements et les commandes à l'administrateur de l'UNIVERSITÉ, M. B. BENDA, éditeur, 2, rue Centrale, Lausanne.</i></p>	<p>rigides; pour l'histoire, M. Dugross enseigne l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne, et les régents doivent enseigner l'histoire suisse; la physique, enseignée en première année, s'occupe des propriétés des gaz, de la chaleur et de l'électricité; la première partie de la chimie générale est enseignée dans la division supérieure; en mathématiques, on enseigne à une seule la trigonométrie rectiligne, et à l'autre, la géométrie analytique. Il n'y a rien dans tout cela qui convienne aux élèves-régents. Ces études diverses sont, ou trop spéciales ou trop étendues pour eux. Cela saute aux yeux des plus présents et des moins éclairés: les deux ne font qu'un.</p> <p>Respect les cours des sciences naturelles (zoologie, géologie) de M. Schneider, qui les donne simultanément aux deux sections, et qui ne pourrait loger tout ce monde, et celle de M. Auguste Vuillet assupé de nouvelles heures de classe devraient être ajoutées, ou l'impossibilité de donner le même enseignement littéraire à des élèves ayant et à des élèves n'ayant pas une éducation classique.</p> <p>Il faudrait donc des professeurs succursaux, même pour les enseignements secondaires, et comme il faudrait créer des chaires de pédagogie, de psychologie, de grammaire et analyse, etc., on constituerait tout simplement, sous le titre de revues pédagogiques, un éta-</p>	<p>Quant à la proposition faite de transférer l'école normale au gymnase, elle ne suppose pas la discussion; il n'est pas un seul membre du haut enseignement ni de l'administration qui s'y puisse rallier.</p> <p>Il convient d'attendre pour examiner ce qu'il sera bon de faire pour l'école normale, de savoir d'abord ce que l'on veut faire de cette école. Le Grand Conseil sera très prochainement invité à trancher la question de principe.</p> <p>Lorsqu'elle aura été tranchée (et il faut s'attendre à une majorité très considérable en faveur du maintien de cette institution), on pourra mettre la main aux réformes auxquelles l'autorité supérieure est déjà résolu.</p> <p>A ce point de vue, le rapport de l'année dernière et celui de cette année lui seront utiles et elle ne peut que reconnaître l'étendue de travail et de l'activité qu'ils représentent.</p> <p>C'est à ce titre qu'elle accorde un subside pour leur impression.</p> <p>Pour elle, son unique souci est et doit être de s'élever au-dessus des discussions passionnées et des polémiques irritantes et d'as-</p>
--	---	---

262

**266 Portrait d'Eugène Ruffy [1854-1919]**  
Photographie Charles Messaz, Lausanne  
MHAE

Eugène Ruffy succède à Ruchonnet, nommé au Conseil fédéral, à la tête du Département de l'Instruction publique. De la même origine (radical démocrate de Lavaux) et de la même trempe (avocat et brillant orateur) que son prédécesseur, il achève le travail commencé: transformation de l'Académie en Université, construction du Palais de Rumine. Il doit faire front à de nombreuses oppositions dans les campagnes et quelques réticences parmi les députés.



267 Loi sur l'enseignement supérieur  
Epreuves d'imprimerie avec notes  
manuscrites du conseiller d'Etat  
Eugène Ruffy, 1890  
ACV, K XIII/278-1

268 Fêtes universitaires du 17 au  
20 mai 1891  
Diverses photographies et documents  
MHAE



268a



268b

NUMÉRO UNIQUE  
Prix 20 cent.

# INAUGURATION DE

NUMÉRO UNIQUE  
Prix 20 cent.

# L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

## JOURNAL ILLUSTRÉ

donnant le Programme complet des Fêtes universitaires, les 17, 18, 19 et 20 mai 1891.

<b>SOMMAIRE</b> L'Université de Lausanne. — Corps enseignant de l'Université. — Bénévolements directs. — Programme complet des fêtes.	<b>H. WINZELER</b> ÉDITEUR LAUSANNE — 7, Chemin Violet, 7 — LAUSANNE	<b>ILLUSTRATIONS</b> d'après les dessins de M. R. LÉVY, professeur, à Lausanne.
--	--	--

### L'Université de Lausanne.

Lausanne, 10 mai 1891.

Au moment où l'on célèbre avec éclat l'inauguration de l'Université de Lausanne, il y a, semble-t-il, quelque intérêt à redire comment est née cette institution et à retracer dans ses grands traits l'histoire de la vénérable Académie, à laquelle elle vient de succéder.

Cette histoire remonte à trois siècles et demi en arrière. En effet, c'est peu de mois après avoir conquis le pays de Vaud et leur *Édit de réformation* étant à peine promulgué, que les Bernois fondèrent à Lausanne l'École de la paroisse de Saint-Nicolas, qui resta jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sous le nom d'École de Lausanne (*Schola Lausannensis*) qui, durant longtemps, fut presque exclusivement un séminaire ecclésiastique destiné à fournir le pays de conducteurs spirituels.

« Bien de plus humble », de plus obscur même, que les premiers débuts de l'École de Lausanne. Aucun acte officiel ne nous a conservé la date exacte de la fondation. Nous ne connaissons pas davantage celle de l'ouverture des cours. Tout ce que nous savons, c'est que dès 1537, l'un des pasteurs de la ville, le réformateur Pierre Viret, d'Orbe, homme jeune encore, fort érudit et d'une éloquence entraînante, donnait des leçons de théologie. L'hébreu était enseigné par un docteur dont le nom est demeuré inconnu et qui, l'année suivante,

fut remplacé par maître Imbert Pacolet, ci-devant recteur des écoles de Nîmes. La chaire de grec était inaugurée au mois de septembre par un jeune savant, plus tard célèbre comme médecin et naturaliste, Con-

Les passages entre guillemets sont extraits de la première partie d'un remarquable travail de M. le professeur H. Vuillemin, dont on a mis obligeamment à notre disposition les bonnes feuilles, travail qui, sous le titre de *L'Académie de Lausanne (1531-1891)*, figurera dans la *Revue historique*, formera la préface d'une publication devant contenir les discours prononcés à la séance d'ouverture de l'Université (octobre 1890) et les leçons inaugurales.

rad Gessner de Zurich, qui furent ces premières leçons académiques? Adressées à des auditeurs insuffisamment préparés, n'étaient-elles pas, pour la plupart, elles ont dû revêtir un caractère assez élémentaire. A la même époque il existait aussi, sous la direction d'un *ordinarius*, d'origine française, un rudiment de collège latin.

« A partir de 1549, Berne prit une série de mesures propres à développer l'institution naissante. Le mandat souverain du 30 octobre de la dite année, tout en sanctionnant et régularisant ce qui existait déjà y ajoutait un internat pour « douze escoliers » entretenus aux frais de l'État. Le peuple les appelait « les enfants de Messieurs ».

L'École de Lausanne, qu'on trouve désignée dans quelques écrits du XVI<sup>e</sup> siècle sous le nom d'Université, demeura jusqu'en 1559 la seule académie protestante en pays de langue française; aussi l'a-t-on appelée avec raison la fille aînée de l'Église réformée française. Elle prit un rapide développement. Les étudiants d'origine étrangère, d'au-delà du Jura particulièrement, augmentèrent en nombre. Théodore de Bèze, qui y enseignait alors, parle en 1558 de 700 « escoliers ».

« Combien suivait les leçons publiques? C'est ce qu'on ne saurait dire. Mais il est certain que l'Académie a compté parmi ses disciples des vingt premières années nombre d'hommes qui devaient occuper une place des plus honorables, plusieurs même une place distinguée dans l'Église, dans l'École ou dans la république des lettres, non-seulement en Suisse et en France, mais en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Pologne.

« En 1559 furent posées les premières bases d'une bibliothèque à l'usage des professeurs et des réigents. Berne consacra une somme considérable à l'achat de livres et ajouta une rente annuelle pour l'augmenter peu à peu.

« Cette même année, surgirent des dissentiments, entre leurs Excellences et une partie du clergé romand, au sujet de questions de discipline ecclésiastique. Le corps enseignant académique s'était rangé du côté des ministres. En dépit des efforts de Berne, une rupture éclata à la fin de 1558. « A la Pentecôte 1559 les professeurs avaient quitté Lausanne. Avec eux étaient partis la plupart des étudiants. Ce fut Genève qui les recueillit et en forma le noyau de son académie.

« L'École lausannoise semblait ruinée. La tenacité des Bernois la sauva.



GABRIEL DE RUMINE



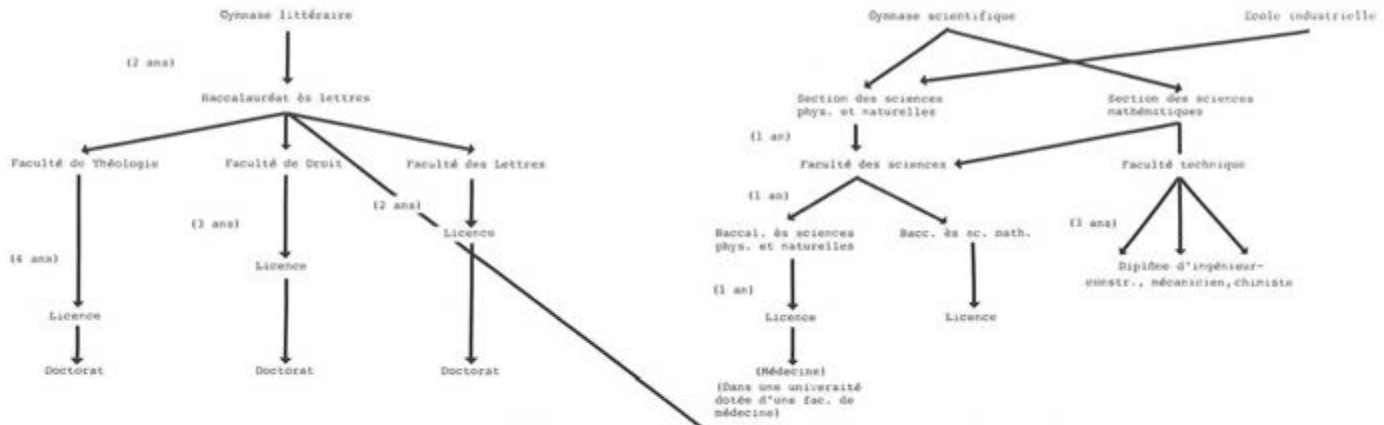
M. EUGÈNE RUFFY

Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud.

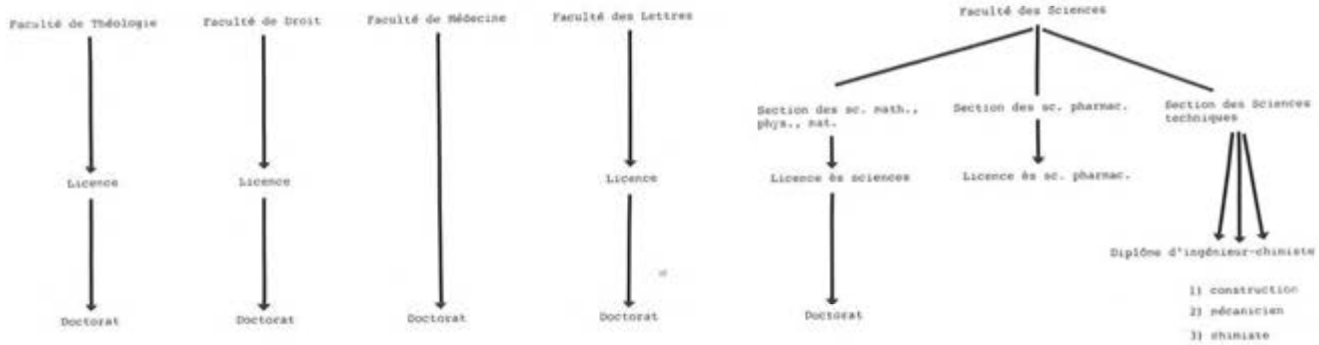
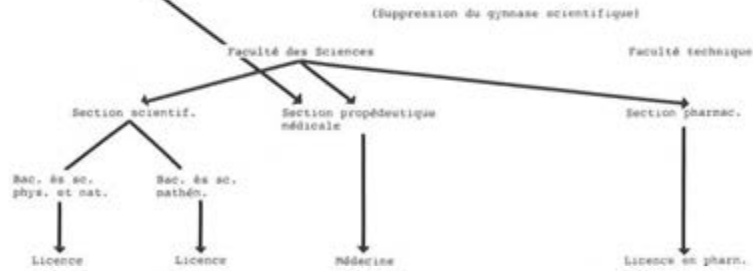


M. MAURER,

Premier recteur de l'Université de Lausanne.

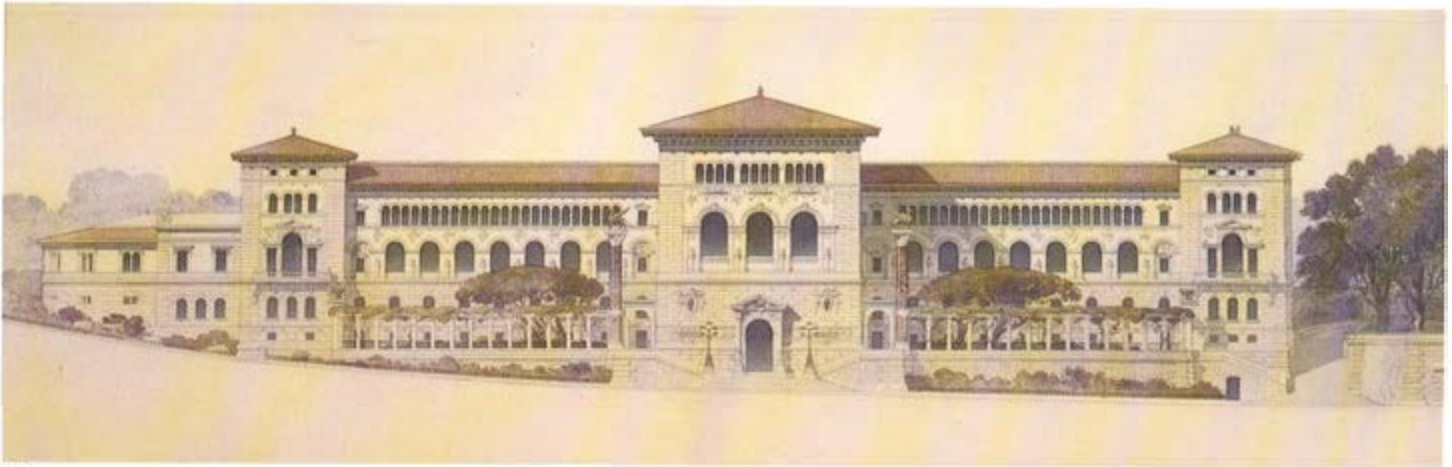


Après le baccalauréat ès lettres, l'étudiant qui se voue au droit ou à la théologie doit passer 1 an dans la Faculté des Lettres.



269 Inauguration de l'Université de Lausanne  
Journal illustré  
Numéro unique, Lausanne, Winzeler, 1891  
MHAÉ

270 Tableau schématique présentant les différentes infrastructures de l'Académie de 1869 et de la nouvelle Université de 1890.



271



272

271 Gaspar André  
**Projet architectural du Palais de Rumine**  
 Elévation  
 Plume, lavis et aquarelle, 32,5×98 cm  
 AVL

272 Photographies et documents en relation avec le nouveau bâtiment de l'Université à la place de la Riponne  
 Photographies, cartes postales, imprimés  
 MHAÉ

## Des cabinets particuliers aux musées cantonaux

Marc Weidmann

En 1762 paraît à Paris chez Tilliard [à Lausanne chez Antoine Chappuis], le *Discours philosophique sur la physique et l'histoire naturelle* du Vaudois Charles Loys de Cheseaux, frère de l'astronome Jean-Philippe et petit-fils de l'illustre mathématicien et philosophe Jean-Pierre de Crousaz. Loys de Cheseaux y propose l'édification d'un Temple à la nature et au Créateur. «[...] un édifice immense qui, semblable à l'arche de Noë, rassembleroit de toutes les parties de l'Univers, tous les êtres, que sa main toute puissante y a semé. Ce seroit le seul monument, que l'homme put ici-bas véritablement ériger à la gloire de son Créateur [...] qui feroit connoître en deux mots, l'existence et la puissance d'un Dieu Créateur: l'invariabilité des loix établies par sa sagesse et observées par toutes les créatures, pendant toute la durée du monde [...]» Tous les princes, toutes les nations y rassembleraient leurs collections d'histoire naturelle et on organiserait des voyages pour en rassembler d'autres; tous les savants s'y retrouveraient, unis par un but commun: l'étude de la nature et la louange de son Créateur. C'est là, exprimée dans le climat du XVIII<sup>e</sup> siècle, une bonne description des buts et du fonctionnement d'un grand musée moderne.

Deux ans plus tard, en 1764, Charles Loys de Cheseaux réclame la création de nombreuses chaires académiques nouvelles en physique, chimie, mathématique, anatomie, médecine et histoire naturelle, de même que l'établissement d'une banque d'état destinée à favoriser le commerce, l'industrie et l'agriculture. On pourrait traduire: recherche et développement fondés sur une formation professionnelle de haut niveau.

Bien entendu, Loys de Cheseaux ne fut pas entendu, car il prêchait dans un désert vaudois particulièrement sec. Il n'existait en effet pas encore de cabinet d'histoire naturelle privé ou public (voir par exemple la liste des collections suisses publiée en 1742 par Dezallier d'Argenville); l'enseignement des sciences à l'Académie ne comprenait qu'un peu de physique et de mathématique dispensé par le professeur de philosophie. Seules oasis dans ce désert: la brillante mais éphémère *Société littéraire du comte de Lippe* qui, à Lausanne entre 1742 et 1747, traitait assez souvent de questions scientifiques; ainsi que le grand jardin botanique du «noble, docte et savant docteur en médecine» Jacob Constant de Rebecque qui, vers 1720-1730, occupait la rive droite du Flon, au bas de la Mercerie.

Dès 1776 cependant, une succession de réformes académiques vont améliorer et diversifier l'enseignement des sciences.

C'est de 1755 que date la première trace du «Cabinet de l'Académie» dans les archives: le don de cinq monnaies turques que fit

César de Saussure-Gaudard. Un premier catalogue très sommaire fut dressé en 1779; le suivant, de 1799-1800, nous montre que cette première collection officielle comprenait des antiquités, monnaies et médailles, des spécimens zoologiques, géologiques et botaniques, ainsi que divers objets « de curiosité » disparates, tous rassemblés au fil des années par legs, dons ou même achats. En 1797 par exemple, on consacre 2000 livres à l'acquisition du cabinet du colonel Des Ruines, riche de plus de 200 oiseaux naturalisés, de minéraux, de pétrifications et de coquillages. Mais la visite et l'usage des collections de l'Académie étaient réservés aux professeurs et étudiants. Bourrit nous donne en 1808 une idée des impressions qu'un étranger pouvait retirer d'une visite: « La bibliothèque de l'Académie est composée de deux salles et d'un cabinet d'insectes et de serpens, où l'on voit deux beaux boicininguas ou serpens à sonnettes, long de six pieds, et le pipal ou grand crapaud d'Amérique, qui fait ses petits par-dessus le dos ».

Cependant, dès les années 1780, d'autres cabinets d'histoire naturelle sont rassemblés à Lausanne et ailleurs dans le canton; ils sont la propriété d'amateurs isolés ou regroupés qui les ouvrent volontiers aux savants et curieux de passage. Le plus souvent cité est celui de la *Société des Sciences physiques de Lausanne*, fondée en 1783 à l'instigation et grâce aux libéralités du comte Grégoire de Razoumowsky; ce cabinet est logé par la Ville de Lausanne, tout d'abord dans l'ancien hôpital, puis dans le bâtiment des postes. D'autres collections lausannoises sont celles du professeur H. Struve (minéraux et instruments de physique), du pasteur D.-A. Chavannes et de MM. Bonjour d'Ouchy (oiseaux naturalisés), du contrôleur des postes J.-F. Wyder (batraciens et reptiles vivants: le premier « Vivarium de Lausanne »), du chevalier de Langallerie (monnaies antiques), etc. Il faut aussi mentionner le jardin botanique du journaliste et apothicaire Jean Lanteires au-dessus de La Barre, ainsi que les herbiers du conseiller Secretan, du chancelier Boisot, du directeur des postes J. L. A. Reynier.

Cette passion de la collection n'est pas exclusivement lausannoise: le colonel de Dompierre rassemble ses insectes à Payerne, le docteur Levade ses minéraux et ses monnaies à Vevey; Ricou de Bex et Davall d'Orbe ne semblent pas spécialisés et collectionnent un peu de tout. On vient de loin pour visiter les herbiers du doyen Bridel de Montreux, de Schleicher et des Thomas de Bex. Et c'est la très riche collection géologique du pasteur Elie Bertrand qui fut, déjà en 1763, à l'origine de la fondation du Musée d'Yverdon.

Si beaucoup de ces cabinets ont disparu sans laisser de trace à la mort de leur propriétaire, quelques-uns cependant sont venus enrichir, comme on l'a vu, celui de l'Académie. Mais, en 1810 et 1812, « en raison de l'insuffisance des finances publiques », le Petit Conseil refuse d'accorder à l'Académie la place nécessaire à l'exposition de son Cabinet, de même que les crédits sollicités pour l'achat de nouvelles pièces.



Et c'est le dénuement ou le désintérêt de l'Etat qui va stimuler, dans un admirable élan de patriotisme et de dévouement, l'initiative de deux citoyens à qui le canton de Vaud doit ses Musées: le pasteur Daniel-Alexandre Chavannes (1765-1846) et l'inspecteur des forêts Charles Lardy (1780-1858).

Tout d'abord, en 1811 et 1816, Chavannes et Lardy parviennent à éviter la dispersion de la collection d'aquarelles du peintre Abraham-Louis Ducros et obtiennent son rachat par l'Etat: ce fut le premier fonds de ce qui deviendra le Musée cantonal des Beaux-Arts, installé en 1841 dans le nouveau Musée Arlaud et dès lors détaché de l'Académie.

Puis, en 1817, ils organisent une souscription publique pour faciliter l'achat des 4400 échantillons de minéraux de la collection du professeur H. Struve. Jointe à celle de Ducros et à l'ancien Cabinet de l'Académie, cette collection Struve fut installée par Chavannes et Lardy dans deux grandes salles du bâtiment académique.

Le Musée cantonal ainsi créé fut inauguré le 27 juillet 1818 à l'occasion de la 4<sup>e</sup> session de la *Société helvétique des Sciences naturelles*, tenue à Lausanne sous la présidence de Chavannes.

Officiellement désignés comme conservateurs en 1820, Chavannes et Lardy ont continué jusqu'à leur mort à se dévouer pour le Musée cantonal. Ce dernier resta dépendant de l'Académie jusqu'en 1848, date à laquelle il fut rattaché au Département de l'Intérieur et ses diverses collections pourvues chacune d'un conservateur spécialisé.

Dès sa fondation, le Musée cantonal verra ses collections s'enrichir, le plus souvent par des dons et legs, également par l'achat à des prix très favorables de nombreux cabinets privés. Citons les plus importantes acquisitions du début du siècle dernier: les collections Chavannes (oiseaux), Lardy (minéraux et fossiles), de Charpentier (minéraux, coquillages, herbier), F.-C. de la Harpe (minéraux et monnaies), Levade (monnaies), Schleicher (herbier), etc.

Les liens avec l'Académie, puis l'Université, sont demeurés très étroits tout au long des 160 années d'existence des collections cantonales. Ils se sont même renforcés après la séparation administrative de 1848, puisque les conservateurs successifs ont presque tous cumulé leur fonction avec une charge d'enseignement et souvent avec la direction d'un laboratoire universitaire. En outre, les cours et démonstrations pratiques de zoologie, géologie et botanique se donnaient le plus souvent, au XIX<sup>e</sup> siècle, dans les locaux et salles d'exposition des musées. Après le regroupement et l'installation des Musées et des Laboratoires universitaires au Palais de Rumine, en 1906, une véritable symbiose s'institua, qui a permis un développement considérable des collections, de la recherche et de l'enseignement. Malgré l'engorgement progressif du Palais de Rumine, le déménagement de certains musées et le regroupement de l'Université à Dorigny, cette symbiose est plus vivante et efficace que jamais.

**273 Catalogue de la collection des minéraux de Russie offerte par l'empereur Alexandre I<sup>er</sup> au général Frédéric-César de la Harpe, pour le musée de son pays natal, en 1820**

Copie manuscrite de l'époque, mais incomplète, du catalogue original qui décrivait 856 pièces

Lausanne, Musée de géologie

**274 Azurite, Malachite, Olivénite, Tétrahédrite**

Berezovo, près de l'Ob, NE de l'Oural  
Lausanne, Musée de géologie

Pièce faisant partie de la collection donnée à F.-C. de la Harpe par l'empereur de Russie et décrite dans le catalogue original de la manière suivante: «n° 181, Cuivre pyriteux avec malachite soyeuse dans le quartz. [gisement:] A une verste de la fabrique de Beresoff.»



275

**275 Louis Arlaud  
Portrait de Frédéric-César de la Harpe  
[1754-1838]**

Huile sur toile, 73×62 cm

Lausanne, Musée cantonal des Beaux-Arts

Ancien précepteur du tsar de Russie, patriote vaudois, avocat, il prit une part active à la réorganisation politique de la Suisse de 1798 à 1800. Il joua un rôle diplomatique important au moment du Congrès de Vienne et fit de nombreux dons à la Bibliothèque de l'Académie.



278

**276 Grégoire de Razoumowsky  
Histoire naturelle du Jorat et de ses environs et celle des Trois Lacs de Neuchâtel, Morat et Bienné, précédées d'un Essai sur le Climat, les Productions, le Commerce, les Animaux de la partie du Pays de Vaud ou de la Suisse romande, qui entre dans le plan de cet ouvrage**

Lausanne, Mourer, 1789, 2 vol.

BCU

**277 Astragale de rhinoceros**

La Molière FR

Lausanne, Musée de géologie

On trouve cette pièce reproduite dans l'ouvrage de Razoumowsky au t. II, planche 3, figure IX.

**278 Robert Bittner  
Portrait du comte Grégoire de Razoumowsky**

Aquarelle sur papier, 45×33 cm

Paris, Société géologique de France

Le Comte Grégoire de Razoumowsky, aristocrate polonais, séjourna à Lausanne de 1780 à la Révolution, voyagea et étudia tout le pays romand, en particulier la partie alpine. Il publia de très importants ouvrages sur la minéralogie vaudoise.



279

**279 Catalogue de la collection de Daniel-Alexandre Chavannes donnée au musée cantonal**  
Cahier manuscrit  
Lausanne, Musée zoologique cantonal



280

**280 Cathartes papa L.**  
[décrit dans le catalogue de la coll. Chavannes: «Vultur papa. Roi des vautours. Amérique méridionale.»]  
Lausanne, Musée zoologique cantonal



281

**281 Auguste Clésinger**  
**Buste de Daniel-Alexandre Chavannes [1765-1846]**

marbre, hauteur: 52 cm  
1840

Lausanne, Musée zoologique cantonal  
Voir la notice qui lui est consacrée au chapitre sur l'*Apparition de nouveaux enseignements: les Sciences.*

**282 Louis Agassiz**  
**Notes prises au cours du professeur honoraire Daniel-Alexandre Chavannes à l'Académie de Lausanne**  
Manuscrit autographe, 1823  
Neuchâtel, Institut de géologie de l'Université



283

**283 Louis Agassiz [1807-1873]**  
Photographie  
MHAE

L'illustre savant naturaliste « vaudois-neuchâtelois-américain » a fait son gymnase à Lausanne où il suit les cours publics de sciences naturelles du professeur honoraire D.-A. Chavannes avant d'aller étudier la médecine à Zurich, Heidelberg et Munich.



284

284 Catalogue de la collection des mollusques d'eau douce et fluviatiles de Jean de Charpentier, et quelques mollusques de cette collection avec leurs étiquettes d'origine  
Lausanne, Musée zoologique cantonal



285

285 Auteur inconnu  
Portrait de Jean de Charpentier  
[1786-1855]

Huile sur carton, 16,5x14,2 cm  
Berne, Musée d'histoire naturelle

Chargé dès 1813 de la direction des Salines de Bex, ce Français passionné de géologie et de botanique, écrira un intéressant *Essai sur les glaciers et le terrain erratique du Rhône*. Nommé professeur honoraire à l'Académie de Lausanne en 1829, il participe, en tant qu'expert, à de nombreux travaux d'utilité publique (endiguement du Rhône, captage de la source thermale de Lavey, mines de fer du Jura bernois, etc.). Il lègue ses riches collections d'histoire naturelle aux musées cantonaux.



286

286 Maison de Jean de Charpentier  
au Devens s/Bex  
Photographie de Heinz Balmer

Bibl.: Heinz Balmer, in *Gesnerus*, 26, 3/4, 1969, p. 217

A droite, la maison de Charpentier qu'il reçut de l'Etat de Vaud en témoignage de reconnaissance pour sa fructueuse activité aux mines de sel, avec les maisons des botanistes Thomas, ses voisins, et, à l'arrière-plan, la colline du Montet sur les flancs de laquelle se trouvent les deux énormes blocs erratiques de granit dédiés au savant: le « Bloc Monstre » et la « Pierre Bessa ».



287

**287 Portrait de Charles Lardy [1780-1858]**

Photographie, vers 1850  
Lausanne, Musée de l'Elysée

Lardy suit les cours de Henri Struve à l'Académie et participe à plusieurs voyages géologiques avec ce professeur. Entré au service de l'Etat de Vaud, il devient inspecteur général des forêts cantonales. Ses connaissances étendues en géologie et minéralogie le font s'intéresser à la création d'une collection cantonale. Déjà entre 1811 et 1816, avec Daniel-Alexandre Chavannes, il avait réussi à éviter la dispersion des aquarelles du peintre Louis Ducros et, en 1817, il organise une souscription publique pour le rachat de la collection de minéraux du professeur Struve. Chavannes et Lardy installent ces collections à l'Académie, qui deviennent en 1818 le premier Musée cantonal.

**288 Inventaire de la collection du professeur Henri Struve acquise par souscription publique, env. 1800 numéros**

Catalogue manuscrit, incomplet, découpé et recollé en liasses  
Lausanne, Musée de géologie



288

**289 Liste des dons en argent et en nature, avec les noms des donateurs, pour l'achat des minéraux de la collection Struve et l'établissement d'un musée cantonal**

4 pages manuscrites, non datées [1817], non signées [mais de la main de Dan.-Alex. Chavannes]

Lausanne, Musée de géologie



290

**290 Jean-Christophe Schleicher**

**Herbier [un volume]**

Lausanne, Musée et jardin botaniques cantonaux

Durant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, la connaissance des plantes et la confection d'herbiers étaient très prisées, en particulier parmi les gens instruits. Des commerces de plantes séchées se développèrent un peu partout. Ce fut le cas à Bex où les familles *Thomas* et *Schleicher* diffusaient des catalogues et vendaient le fruit de leurs récoltes.

Le 12 février 1832, *Jean-Christophe Schleicher* (1768-1834) écrivait ce qui suit au Conseil d'Etat du canton de Vaud: «Comme mon âge et ma santé ne me permettent plus de monter sur les montagnes et de continuer mon commerce de plantes, je me vois dans la nécessité de vendre ma bibliothèque et mon herbier pour vivre. Désireux que cette précieuse collection reste dans le Canton à l'usage de l'Académie et du Museum, je prends la liberté de vous proposer de l'acheter ou de faire tel arrangement qui me procure une petite rente pour vivre.»

Suite à l'expertise de *Jean de Charpentier*, alors directeur des Salines, l'Etat acquit ainsi un herbier suisse comprenant 4073 espèces, un herbier général de 10 848 espèces, ainsi qu'une collection de 1060 échantillons de lichens. G. M.



293

**291 Rosalie de Constant  
Une planche de son herbier**

Aquarelle  
Lausanne, Musée et jardin botaniques  
cantonaux

*Rosalie de Constant* (1758-1833) faisait partie de ces botanistes amateurs et éclairés qui aimaient à collectionner les plantes et à en discuter dans les salons. Trouvant sans doute que son talent lui autorisait autre chose que la conservation de plantes séchées et bientôt décolorées, elle s'appliqua, durant plus de trente ans, à reproduire fidèlement les végétaux qu'elle récoltait ou qu'on lui apportait. Elle réunit ainsi une collection de

1245 aquarelles, accompagnées d'une description scientifique et, parfois, poétique. Elles furent données au Musée cantonal en 1844.

G. M.

**292 Règlement pour le Musée Cantonal.  
Des objets qui composent le Musée [...]**

Vu et approuvé par le Conseil d'Etat, le 16 décembre 1820. Signé par le landamann A. Pidou et le chancelier Boisot  
Copie manuscrite  
ACV, K XIII/61

Première et savoureuse description des collections cantonales, dans laquelle la « momie d'Egypte envoyée par M. Bel de Payerne » hésite à être classée sous la rubrique *zoologie* ou la rubrique *botanique*.

**293 La Salle Troyon du musée  
archéologique cantonal**

Photographie Vionnet, vers 1910  
Lausanne, Musée de l'Elysée

«Le plus grand archéologue que le pays ait produit, Frédéric Troyon, n'a pas trouvé place à l'Académie» rappelle Henri Meylan dans son historique de la Haute Ecole de Lausanne en 1937 (p. 104).

Frédéric-Louis Troyon (1815-1866), doué d'un talent oratoire certain, a donné en revanche de nombreux cours publics entre 1848 et 1857 à Lausanne, Morges, Vevey, Genève ainsi qu'à l'étranger; le contenu de ces conférences a en grande partie été publié, notamment dans 2 volumes des «Mémoires et documents» de la société d'histoire de la Suisse romande, l'un des deux posthume, rédigé sur la base de ses notes. Troyon, dès 1838 (il avait 23 ans) date de la mise au jour des tombes du Haut Moyen Age dans la propriété paternelle de Bel-Air près de Cheseaux, s'est consacré à la recherche du passé, en délaissant ses études de théologie ce qui fit la déception de son père. Il voyagea à travers l'Europe entière, établit des contacts fructueux avec les savants «Antiquaires», comme on les appelait à l'époque, parmi lesquels on rencontre les noms les plus prestigieux des pionniers de l'archéologie.

Conservateur des Antiquités au Musée cantonal (l'actuel musée cantonal d'archéologie et d'histoire), entre 1852 et 1866, il donna à cette institution naissante un élan bénéfique.

Troyon est à juste titre considéré comme le père de l'archéologie vaudoise. Le musée l'honora en lui dédiant une salle après sa mort, salle que l'on retrouve à Rumine après le déménagement de 1907. On pouvait y découvrir, disposés selon la mode muséographique de l'époque, les objets de sa propre collection, cédée au musée tout comme celle de son successeur, Morel Fatio, et des antiquités vaudoises préhistoriques, romaines et médiévales.

G. K.



294

**294** Portrait du Dr Louis Levade  
[1748-1839]  
Médaillon en cire, 12×9,5 cm (ovale)  
Coll. privée



295

**295** Reproduction d'un tableau  
aujourd'hui non localisé  
**Le Dr Louis Levade et son fils vers 1795**  
devant la maison de campagne de Levade  
à Gilamont s/Vevey  
Huile sur toile 74×55 cm  
Cliché typographique pour Eugène Olivier,  
*Médecine et santé*, op.cit.  
Lausanne, Musée de l'Elysée

Le Dr Levade pratiqua la médecine plus de soixante ans à Vevey. A côté de son activité médicale, il participe au *Journal de Lausanne* et rédige un des premiers dictionnaires spécifiquement vaudois, le *Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Vaud*, avec carte et planches, Lausanne, Blanchard, 1824. Passionné par l'histoire, il collectionna durant toute sa vie et constitua un cabinet particulier de près de 5000 médailles. Il sera acquis après sa mort par l'Etat de Vaud et constitue un des noyaux du cabinet des médailles au musée cantonal d'histoire et d'archéologie.

L

LIVRE

Destiné à tenir en note tout ce que  
l'Académie de Lausanne  
possède actuellement ou pourra acquérir  
dans la suite  
en fait de monuments, antiquités,  
médailles anciennes, de moyen âge  
ou modernes,  
histoire naturelle, pétrifications  
coquillage, minéraux, &c.  
commencé en Janvier 1779.  
par le Professeur Chavannes  
présent Bibliothécaire.

Tous les objets inscrits dans ce livre ont été reconnus en 1779  
ou mai par les Prof. Struoz et Serclan de la part de  
l'Académie à l'occasion des Demandes du Ministre des  
arts et sciences. Les objets marqués sont tous compris  
à l'exception de quelques pièces trop effacées pour com-  
-tre quelques choses et d'un grand nombre de monnoies  
sans intérêt quelconque. Le Médailles au verso 120 Médailles  
d'empereur. 6 de pape, 9 de rois, 10 d'hommes illustres  
et 91 de divers pays avec une 20 de pièces de monnoie  
des Indes. Les objets d'histoire naturelle ont été classés  
avec ceux du Cabinet Des Ducs et font actuellement  
une Collect. de Minéralogie de 814 échantillon,  
plus une Collect. portative d'environ 1000 petits  
morceaux

296

296 Alexandre-César Chavannes  
Livre destiné à tenir en note tout ce que  
l'Académie de Lausanne possède actuelle-  
ment ou pourra acquérir dans la suite en fait  
de monuments, antiquités, médailles ancien-  
nes ou modernes, histoire naturelle, pétrifi-  
cations, coquillages, minéraux, etc. com-  
mencé en janvier 1779 par le Professeur  
Chavannes, présent bibliothécaire  
Cahier manuscrit

Lausanne, Cabinet des médailles  
Parmi les objets qui se prêtent le mieux à  
conserver la mémoire collective vaudoise, les  
collections historiques du Cabinet des médailles  
occupent une place privilégiée et personnalisée.  
Les médailles, les sceaux sont autant de jalons  
commémoratifs des hommes, des institutions ou  
associations et des événements. La monnaie, les  
poids et mesures représentent la volonté de  
réglementer les échanges qui constituent la base  
de tout état souverain et se situent à la source de  
toute culture matérielle en tant qu'objets indis-  
pensables au quotidien. Cette diversité d'inter-  
prétation met en exergue la complexité de l'étude  
de ces objets.

La plus ancienne mention connue de la collec-  
tion remonte au catalogue d'Alexandre-César  
Chavannes, professeur et bibliothécaire à l'Ac-  
adémie. On y trouve le don le plus ancien offert à  
l'un de nos musées cantonaux: celui de cinq  
médailles turques par César de Saussure Gau-  
dard.

On remarque dans cet inventaire les dons de  
professeurs de l'Académie, tels que François-  
Louis Allamand, professeur de grec, Georges  
Pollier de Bottens, professeur d'hébreu, Fran-  
çois-Frédéric Treytorrens, professeur de mathé-  
matiques. Enfin, on y rencontre la mention écrite  
la plus ancienne d'un trésor monétaire prove-  
nant du sol vaudois et dont l'attribution dans nos  
collections ne laisse aucun doute. A. G.





297a

«Médaille de Turquie...  
 donnée par le Marquis de Saussure...  
 1755...  
 une pièce de cinq francs...  
 de même à la suite...»

297b



298

**297 Médaille turque donnée par César de Saussure Gaudard**  
 Argent, diamètre 40,5 mm et inventaire A.-C. Chavannes correspondant p. 147 Lausanne, Cabinet des médailles

**298 Cruche et partie du trésor de sersterces romains trouvés à Avenches en 1807 et adressés à la bibliothèque en 1808 avec l'inventaire Chavannes à la page 153**  
 Manuscrit de la main de Louis Secrétan Lausanne, Cabinet des médailles

*Enumeratio  
 Numismatum Veterum  
 Romanorum,  
 Ex omni Metallo et Forma,  
 quae extant in Scriniis  
 Bibliothecae publicae Vaudensis  
 in Lausanna,  
 Civitate.*

299

**299 Antoine Baron**  
**Enumeratio Numismatum Veterum Romanorum Ex Omni Metallo et Forma quae extant in Scriniis Bibliothecae publicae Vaudensis in Lausanna Civitate**  
 Antoine Baron, «Régistre-Récipissé des Médailles et Monnaies antiques, moyennes

et modernes que Messieurs les Conservateurs du Musée du Canton de Vaud ont fait déposer au Médailleur de l'Etat à la Bibliothèque cantonale à Lausanne depuis le 12 mai 1833  
 Cahier manuscrit, 1853  
 Lausanne, Cabinet des médailles  
 Les premiers registres d'inventaire systématique des collections du Cabinet des médailles, sont de la main d'Antoine Baron, archiviste et conservateur des Antiquités de l'Etat. Avec une précision remarquable, il inscrivait dès 1833, les trouvailles monétaires qui parvenaient à l'Etat en indiquant leur provenance, leur composition, leur détermination et leurs références.  
 Au XIX<sup>e</sup>, plusieurs professeurs de l'Académie offrirent leur collection au Cabinet cantonal. Parmi ceux-ci il faut particulièrement citer les Professeurs Jean-Daniel Benjamin Gindroz et Ernest Lehr. Aujourd'hui la collection compte plus de 40 000 objets et constitue l'une des plus importantes de Suisse dans ses domaines de spécialisation. La gestion informatique du catalogue viendra progressivement combler les lacunes d'un catalogue par trop ancien et erroné.  
 A. G.



300

**300** Antoine Baron  
Catalogue de Médailles relatives à l'Histoire de la Suisse en général, celle de ses hommes célèbres, & celle des XXII. Cantons en particulier. Fait en 9bre. 1819 & continué les années suivantes avec un supplément séparé

Cahiers manuscrits

Lausanne, Cabinet des médailles

Les études des XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles montrent l'intérêt que l'on portait alors à la numismatique et à la sigillographie. On mentionnera par exemple celle de Conrad Gessner, premier professeur de grec à l'Académie, et surtout celle de Charles Guillaume Loys de Bochat, professeur d'histoire et dont les lignes mentionnent plusieurs trouvailles régionales.

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, professeurs, étudiants et amateurs éclairés possèdent de petites collections dont certaines plus importantes portent le nom de Cabinets de Curiosités. L'un d'entre eux, Antoine Baron fut probablement le premier chercheur de notre région à étudier systématiquement monnaies et médailles suisses de sa collection.

A. G.

**301** Rodolphe Blanchet  
Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman

Lausanne, Bridel, 1854

Rodolphe Blanchet, premier conservateur officiel du Cabinet des médailles, de 1849 à 1867, fut également l'auteur de la plus ancienne monographie de numismatique régionale.

**302** Arnold Morel-Fatio  
Histoire monétaire de Lausanne, 1273-1354, fragment

Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, tome XXXVI, Lausanne, Bridel, 1882

De 1867 à 1887, le Cabinet des médailles connut un conservateur et chercheur exceptionnel. En effet, Arnold Morel-Fatio publiait « l'Histoire monétaire de l'Evêché de Lausanne », en faisant appel à la fois aux sources d'archives et aux monnaies, et plusieurs études dont la qualité scientifique est encore reconnue aujourd'hui. Il sut également s'entourer de savants numismates comme Ernest Lehr, professeur de droit à l'Académie et auteur d'un important ouvrage de numismatique suisse écrit à partir des collections cantonales vaudoises.

Deux professeurs de l'Académie succédèrent à Morel-Fatio à la conservation du Cabinet vaudois, Henri Carrard, professeur de droit puis Aloys de Molin, professeur d'histoire de l'art.

A. G.



**303 Ancienne exposition du Cabinet des médailles au Palais de Rumine**

[située à l'emplacement actuel de la salle de travail de la BCU]

Photographie Vionnet, vers 1910

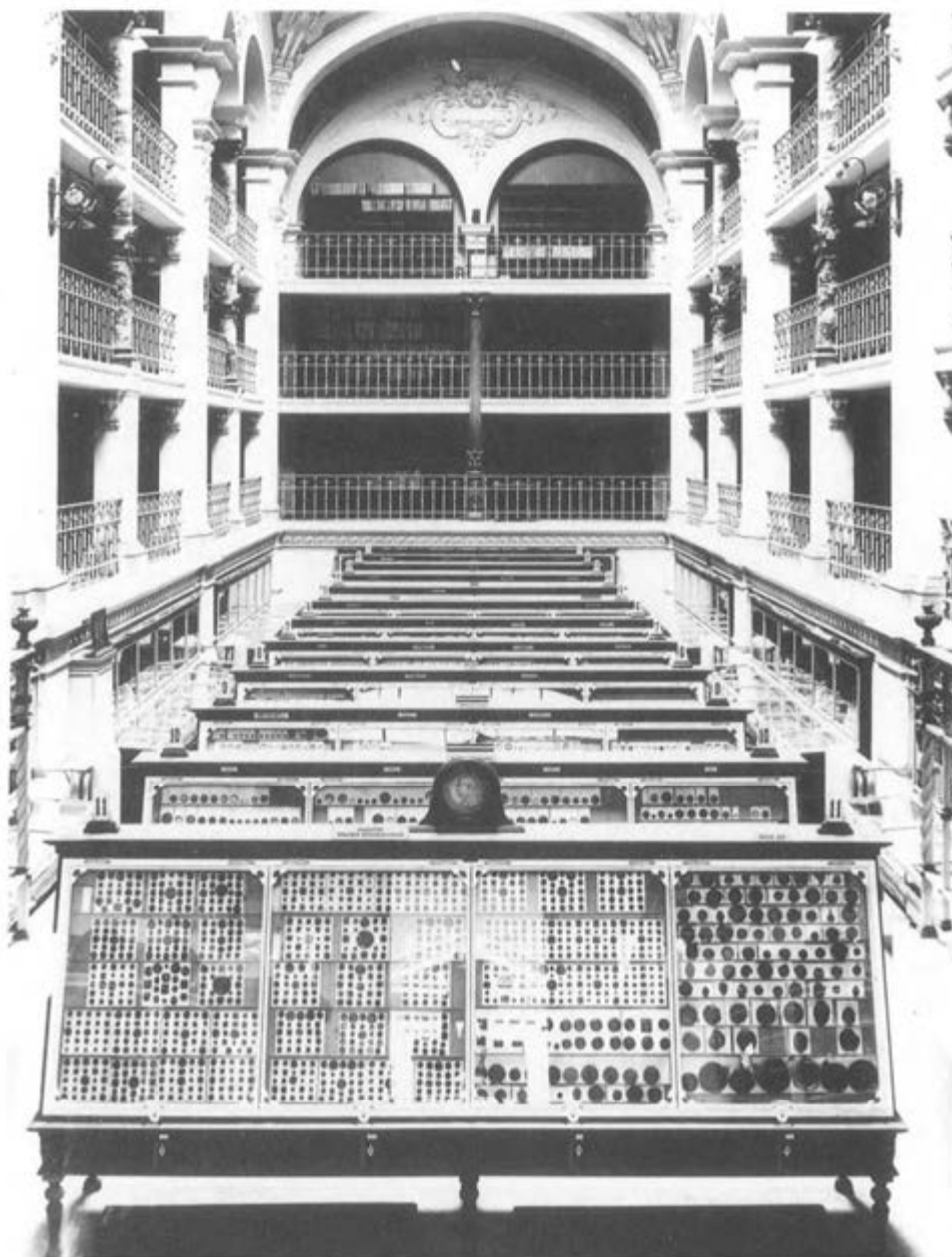
Lausanne, Musée de l'Ellysée

D'abord conservées et présentées au public dans les locaux de la Bibliothèque à l'Académie, les collections du Cabinet des médailles furent déménagées au Palais de Rumine en 1906 dans une grande exposition de type universel considérée à l'époque comme l'une des meilleures de Suisse.

Abandonnée en 1945, cette exposition ne fut jamais renouvelée, et les quelques vitrines qui la remplacèrent au Musée des beaux-arts, disparurent bientôt tout à fait.

Actuellement, la portion congrue du Cabinet est représentée dans une petite vitrine de l'exposition d'archéologie.

D'importants aménagements de conservation sont actuellement en cours, particulièrement dans le domaine des meubles de rangements appropriés aux conditions climatiques des locaux. Il restera à résoudre les problèmes de restauration des acquisitions dégradées sans lesquelles aucune détermination précise (cas de trouvailles) et conservation à moyen ou long terme ne peuvent être envisagés. A. G.



303



304

**304 Cabinet des médailles: étudiante au binoculaire**

Photographie, 1987

Le Cabinet des médailles entretient actuellement d'excellentes relations avec l'Université de Lausanne, particulièrement avec les sections d'histoire ancienne et d'histoire de la Faculté des lettres. Des séminaires pratiques de détermination sont organisés au médaillier pour les étudiants.

Trois mémoires de licence sont en cours de

préparation à partir des collections cantonales dont l'un traitera des trouvailles monétaires d'Yverdon et deux des monnayages anonymes de l'Evêché de Lausanne. Ces travaux nécessitent l'utilisation d'un système de prise de vue, mis au point avec la collaboration de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, pour la comparaison des coins monétaires. La bibliothèque d'étude du Cabinet des médailles, que l'on doit à Colin Martin, est cataloguée sur le système de la Bibliothèque cantonale et universitaire.

A. G.



# L'économie et les sciences sociales à Lausanne

*Giovanni Busino*

«L'éducation est l'idée et la loi de l'avenir»: telle était la conviction des patriotes vaudois voulant donner au Canton toutes les chances d'une vie ordonnée et prospère. En conséquence, tous les savoirs nécessaires à l'organisation du nouvel ordre social sont fort appréciés et cultivés. Des sciences sociales, dont l'économie politique apparaît comme la sentinelle avancée, on attend les remèdes pour résoudre la «question sociale», des idées pour maîtriser les «réformes», des enseignements pour mieux agencer les institutions et consolider l'autorité. Au Grand Conseil vaudois, maintes voix soulignent l'importance des connaissances scientifiques et des nouveaux savoirs pour le gouvernement de la société et, avec assurance, disent combien l'économie politique est indispensable aux hommes que l'Académie prépare en vue des jours où ils seront chargés de guider la vie de la République.

Malgré ces ouvertures et ces attentes, l'Académie de Lausanne n'arrive pas, jusqu'en 1820 environ, à mobiliser les énergies spirituelles et matérielles afin de créer un véritable enseignement universitaire de sciences sociales. Genève se précipite ébahie aux leçons de Pellegrino Rossi, Liège crée une chaire d'économie, partout dans le monde la nouvelle discipline connaît une promotion considérable, et pourtant à Lausanne on se borne à lire les écrits des saint-simoniens, à suivre les travaux de Jean-Baptiste Say.

Ce Français, après avoir systématisé en la modifiant la pensée de Turgot et de Smith, entre 1815 et 1832, élabore le fameux plan en trois parties de la discipline (production des richesses, distribution, consommation) et en fixe les thèmes principaux, tels le concept de valeur fondée sur l'utilité, de valeur créée par l'industrie, de l'entreprise comme moyens pour combiner ensemble les ressources naturelles, les hommes et les capitaux. Dans ce processus, l'entrepreneur joue un rôle fondamental, alors que la propriété reste le moteur de tout progrès économique. L'explication des prix des facteurs de production par l'offre et la demande, la loi des débouchés, l'apologie de la libre concurrence et du libre échange séduisaient passablement la nouvelle classe dirigeante vaudoise, préoccupée par le fait — selon la formule de Juste Olivier — que «La richesse ne vient trop souvent chercher ici que la tranquillité et la retraite», et convaincue que les sciences morales et politiques pourraient avoir à Lausanne «un champ tout trouvé d'activité qui lui soit propre et en harmonie avec le caractère national [...]»

Une solution est enfin trouvée: un cours d'économie politique est confié au Français Charles Comte (1782-1837), élève et gendre de J.-B. Say, fondateur et rédacteur avec Charles Dunoyer de *Le*

*censeur* et de *Le censeur européen*, journaux libéraux, défenseurs et propagateurs acharnés des doctrines de Henri de Saint-Simon sur l'industrialisme et la production universelle.

Comte, attaqué en justice pour sa propagande libérale, condamné à plusieurs reprises pour des crimes de presse, se réfugie à Lausanne dans le but de se soustraire à l'exécution d'un jugement le condamnant à trois mois de prison ferme et à 600 francs d'amende. Dans le chef-lieu vaudois ses amis lui procurent un enseignement à l'Académie, où, dès 1821, il donne des leçons de droit naturel, de droit public et d'économie politique. Le gouvernement de Louis XVIII, alerté par ses agents, prive Comte de la nationalité française. En 1823, il obtient des autorités suisses l'expulsion de l'écrivain libéral vers Londres. Bien que son séjour à Lausanne ne dure que trois ans, Comte, grâce à ses leçons très brillantes, fait une propagande importante en faveur de l'enseignement de l'économie politique. Ses leçons célèbrent les libertés individuelles et culturelles, la société industrielle, les institutions représentatives, les garanties pour protéger la propriété privée, ainsi que la liberté des personnes et des consciences. Elles exaltent les producteurs, le progrès, l'industrie, recommandent la formation de sociétés d'assurance et d'épargne. Les messages industrialistes, pétris et repétris par une philosophie du progrès et de l'harmonie sociale, avaient trouvé beaucoup d'auditeurs très attentifs. Les Vaudois n'oublieront plus ses formules: «La carrière ouverte au talent», «L'abstention gouvernementale dans l'économie», la politique économique en tant que moyen «d'établir clairement, de combiner le plus sagement possible les travaux à faire par la société pour améliorer physiquement et moralement l'existence de tous ses membres».

L'enquête sur le paupérisme dans le canton de Vaud, ordonnée par le Conseil d'Etat en 1835, se situe dans la droite ligne des idées propagées par Comte et par d'autres. La situation est grave: les pauvres sont nombreux et le retard industriel considérable. Comment éviter des nouvelles dépenses publiques et réaliser néanmoins les préceptes de la charité chrétienne? Dans l'indécision il faut rester prudents. La liberté du travail, dit un rapport gouvernemental de 1841, «rend la condition de la classe laborieuse plus précaire; la détresse de l'individu devient même quelquefois telle qu'une philanthropie plus sympathique qu'éclairée a pu calomnier un état de chose qui, dans l'ensemble, est pourtant un immense progrès».

De l'éducation on attend le miracle. L'économie, diffusée parmi les futures ménagères, «contribuera à la prospérité de tous; son influence se répand sur le riche et sur le pauvre, sur les maîtres et les serviteurs». Le *Cours d'économie domestique* de Cornélie Chavannes, paru pour la première fois en 1840, arrivé en 1868 à sa V<sup>e</sup> édition, traduit en allemand à Leipzig en 1843, apprendra à des générations de vaudoises que «toute administration, pour être bonne, doit reposer sur des bases solides et morales», celles de la Bible, que la vie économique est essentiellement ordre, exactitude,

propriété, activité, prévoyance, vigilance, qu'« il ne faut rien laisser perdre de ce qui peut servir, comme la moindre chose a son utilité, ce soin doit s'étendre à tout ».

En 1838, une charge de cours d'économie politique est confiée à Antoine-Elysée Cherbuliez (1797-1869), disciple de Prevost, le traducteur de Malthus et de Smith, depuis 1835 titulaire de la chaire d'économie politique à l'Académie de Genève. Collaborateur très actif de la *Bibliothèque universelle*, Cherbuliez enseigne à Lausanne de 1838 à 1840 avant de devenir, en 1855, titulaire de la première chaire d'économie à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Les leçons lausannoises de Cherbuliez sont des critiques âpres, parfois virulentes, des révolutions dont « l'effet le plus certain et le plus immédiat » est « de détruire [...] un des éléments du bonheur social, la sécurité » et de faire « lâcher la proie [...] pour courir après une ombre ». Ces leçons fournissent à l'auteur la matière du livre, paru en juin 1840, intitulé *Riche ou pauvre*. La haine pour la démocratie, le scepticisme absolu à l'endroit des interventions de l'Etat dans les affaires économiques, la glorification de l'ordre établi, le mépris des régimes représentatifs source de tous les malheurs, cause de l'anarchie universelle, sont les thèmes majeurs de ce gros livre. Ses auditeurs et lecteurs vaudois semblent en être ravis. Cherbuliez en est enchanté. Dans une lettre du 31 octobre 1852 il avoue: « Le trait qui caractérise cette démocratie paisible et modérée du canton de Vaud, c'est que les chaires académiques sont en grande partie occupées par des conservateurs prononcés, et que moi-même je viens d'être appelé par le Conseil d'Etat à donner un cours d'économie politique à la faculté de droit ».

En 1853, Cherbuliez fait à nouveau une série de leçons, très fréquentées, sur les causes de la misère du peuple et sur les conséquences sociales du paupérisme. Louis Vulliemin, auditeur fidèle de ces leçons, raconte qu'elles furent à l'origine de la première société vaudoise de patronage dont le but principal était de rapprocher les travailleurs des riches. En constatant l'influence de ses idées dans le canton de Vaud et l'indifférence de ses concitoyens genevois, Cherbuliez dira le 11 mars 1855, à la veille de son départ pour Zurich: « Les Vaudois, d'ailleurs, me plaisent justement par leurs défauts, parce qu'ils sont flâneurs, rêveurs, apathiques. Rien de plus facile que de vivre en paix avec ces gens-là! Pour avoir des querelles, il faudrait les chercher, et je n'en cherche pas... ».

Le Conseil d'Etat vaudois se souviendra de « ce Genevois si Vaudois » en lui confiant la présidence du jury du Concours international de l'impôt en 1860.

Vers la fin de l'année 1840, lorsque Cherbuliez quitte pour la première fois le canton de Vaud, James Fazy propose ses services d'enseignant d'économie. L'offre du radical genevois est refusée avec dédain. La charge de professeur d'économie est confiée à Luigi Amedeo Melegari (1807-1881), un patriote italien, arrivé à Lausanne en 1835, sous le nom d'emprunt de Thomas Emery, de Malte.

Ami de Ch. Monnard, de Juste Olivier, de Charles et Edouard Secrétan, Emery/Melegari commença son cours en décembre 1840. Ses premières leçons sont un succès. Caroline Olivier confie à Sainte-Beuve: «[...] c'est un cours plein de mérite, d'idées et de sciences», tandis que le sévère Alexandre Vinet déclare: «Ce cours fait une vive sensation». Henri Lutteroth publie dans *Le Semeur*, le texte intégral de la première leçon et, plus tard, Charles Secretan donnera un résumé attentif de tout le cours.

En 1841, Emery/Melegari est chargé d'enseigner également la statistique et la philosophie sociale. Soutenu par Charles Monnard et Alexandre Vinet, Emery annonce au Conseil d'Etat que son vrai nom est Melegari et sollicite l'octroi d'un permis de séjour en bonne forme. L'année suivante, il obtient même, à la grande satisfaction de ses amis, la naturalisation vaudoise.

Très attaché aux principes modérés du monde académique vaudois, Melegari se trouve — lui aussi — happé par le cyclone du coup d'Etat académique de février 1845. Le 28 novembre 1846, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi de réorganisation de l'Académie, l'Italien est destitué du professorat. Sans moyens matériels, après une halte infructueuse à Paris, Melegari retourne à Turin en 1848; ici on lui confie la chaire de droit international. Sénateur du Royaume d'Italie en 1862, en 1867 ministre d'Italie à Berne, Melegari deviendra ministre des affaires étrangères dans le cabinet Agostino Depretis, du 25 mars 1876 au 26 décembre 1877. En 1875, l'Académie de Lausanne l'élèvera à la dignité de professeur honoraire de sa Faculté de droit. L'enseignement de Melegari est dominé par un souci majeur: améliorer la situation des classes laborieuses, moraliser les rapports économiques, éviter que les injustices sociales favorisent le développement du socialisme. Science de la richesse publique, l'économie doit apporter des remèdes aux souffrances sociales et ainsi rétablir l'harmonie entre classes. Ainsi dans la société «l'ordre remplacera l'anarchie», les «rapports de sympathie et d'utilité s'établiront entre les individus et les masses, et en tempéreront l'antagonisme. L'équilibre enfin entre la liberté et l'égalité sera trouvé, le problème de notre organisation sociale résolu, et par là le lien qui unit l'histoire à l'avenir, les souvenirs aux espérances, les regrets aux désirs, découvert».

De 1856 à 1870, il n'y a pas de cours de sciences sociales ou d'économie à l'Académie, cependant à Lausanne on parle beaucoup de la nouvelle science sociale. En 1860, les autorités cantonales organisent un congrès international pour étudier la question de l'impôt. Un très jeune savant français, Léon Walras (1834-1910) y présente un mémoire, *De l'impôt dans le canton de Vaud* (Lausanne, Vincent, 1861 et «Précédé de souvenirs du Congrès de Lausanne», Paris, Guillaumin, 1861). En 1860, Walras s'était exprimé nettement sur *L'économie politique et la justice* (Paris, Guillaumin). Dans ce mémoire, il formule explicitement sa théorie de l'attribution de la terre et de la rente foncière à l'Etat. Une «quatrième



récompense» est attribuée à Walras sur un rapport de Cherbuliez, «qui avait été partisan de la nationalisation du sol vingt ans auparavant, mais qui avait jugé à propos de se retourner contre elle depuis lors». Cependant, les connaissances faites au fil des séances du congrès, les contacts noués, les interventions au cours des débats se révéleront fort utiles. Walras écrira dans son autobiographie que grâce à ce congrès, il sera à Lausanne «apprécié favorablement par le public, par la presse et par les autorités vaudoises». Le Conseil de l'Instruction publique ira jusqu'à le proposer au Conseil d'Etat comme professeur d'économie à l'Académie. La requête n'eût toutefois aucune suite.

Louis Ruchonnet, qui avait été très impressionné par l'homme et le savant en 1860, qui, à présent est chargé de mettre en route la loi de 1869 sur la réorganisation de l'Académie, s'adresse à Walras et l'encourage à se porter candidat à la chaire d'économie politique nouvellement créée. Nonobstant l'opposition des milieux universitaires et les réticences des politiciens conservateurs, Ruchonnet obtient la nomination de Walras. Celui-ci enseignera de 1870 à 1892 l'économie politique avec «cette liberté entière dont la science a le privilège». A Lausanne, il élabore les principes fondamentaux de ses théories économiques et rédige tous ses travaux, les *Eléments d'économie politique pure*, la *Théorie mathématique de la richesse sociale*, la *Théorie de la monnaie*, les *Etudes d'économie sociale* et l'*Economie politique appliquée*. Au cœur de tous ses travaux demeure la théorie de l'équilibre économique général. Cette théorie, désormais classique dans les études économiques, est exprimée par des équations dites de Walras. Le point de départ de cette gigantesque construction intellectuelle est constitué pour la notion de richesse, dotée de deux qualités: l'utilité et la rareté. La richesse, limitée et utile, est — dès lors — objet d'appropriation, d'échanges, d'activités productives. L'économie devient ainsi la théorie de la détermination des prix, des quantités produites et échangées. Elle est donc la théorie de la richesse sociale. Puisque les prix se forment comme résultats d'un ensemble d'actions et réactions de tous les sujets considérés (chaque sujet en soi considéré devant accepter le prix du marché comme une donnée non modifiable), la théorie de l'équilibre général devient alors un schéma analytique essentiel. Et c'est bien cette théorie, reformulée, complétée, généralisée par les successeurs de Walras à Lausanne, qui constitue le noyau dur de ce qu'on appelle l'Ecole de Lausanne. Tous les adeptes de cette Ecole sont convaincus de la nécessité absolue de formaliser le langage économique, mais surtout ils conçoivent le monde économique, la société comme un système dont toutes les parties demeurent reliées les unes aux autres, en rapport de dépendance mutuelle. Dès lors, l'équilibre n'est qu'une suite de stratégies, chacune d'elles n'étant orientée que par les résultats des autres et ceci jusqu'au moment de l'obtention d'une coordination non intentionnelle.

La «révolution walrasienne» a été célébrée en 1909 par des savants

du monde entier au cours d'un Jubilé organisé par l'Université. Elle continue à faire l'objet d'études nombreuses et sa vitalité pour la science économique est loin d'être épuisée. L'engagement de Walras pour le socialisme municipal, pour le mouvement coopératif, pour le pacifisme et la justice sociale, donnent à ce savant une place à part également dans la philosophie sociale des mouvements alternatifs. Walras doit abandonner l'enseignement pour des raisons de santé. Le marquis italien, Vilfredo Pareto (1848-1923), fervent partisan de l'économie mathématique, lui succède en 1893. Politiquement, il est à l'opposé de Walras: anarchiste individualiste, pessimiste, sans illusions sur la « comédie sociale ». Pendant trois années universitaires, il donne un *Cours d'économie pure*, puis un *Cours d'économie politique appliquée* et formule la théorie de la distribution de la richesse bien connue sous le nom de « loi de Pareto ». Bien qu'il continue à étudier l'économie et à publier des *Ecrits d'économie politique pure* ainsi qu'un *Manuel d'économie politique*, Pareto commence à douter de la science économique. Pour cette raison, il voudrait la compléter, l'asseoir sur une sociologie générale. Il obtient d'enseigner les sciences sociales et commence alors à publier des écrits sociologiques: *Les systèmes socialistes*, *Le Mythe vertuiste et la littérature immorale*, le *Traité de sociologie générale*. La réalité sociale, pour lui, ne peut pas se réduire à la production, à l'échange, car en elle, il y a une part importante d'irrationalité, de vécu, de subjectif. Pareto est convaincu que l'homme rationnel postulé par l'économie n'a jamais existé, que l'économie ne peut guère fournir des directions à l'action ni conseiller correctement les « princes » qui nous gouvernent. Tout au plus peut-elle indiquer des tendances, mais de la manière la plus approximative. Dès lors, il met au point une théorie des formes de la société, une théorie de la circulation des élites, une théorie des idéologies et des discours argumentatifs. Sa doctrine des choix, connue sous l'étiquette d'« optimum de Pareto », est à l'origine des doctrines de l'économie du bien-être et des choix collectifs. Ses notions du système social ont été reprises par la sociologie ainsi que les notions d'équilibre, d'interaction, de communication. Bref, comme Walras, il continue d'être actuel dans le débat scientifique contemporain.

Au fur et à mesure que les intérêts de Pareto se dirigeait du côté de la sociologie, une partie des cours d'économie politique devaient être confiés à d'autres savants. Vittorio Racca (1876-1957) est chargé d'enseigner la théorie économique, la législation sociale et la science des finances, et ceci dès 1900. A la même époque, André Schnetzler assure les enseignements de démographie et de statistique sociale. Racca, qui poursuivra sa carrière aux Etats-Unis, développe à Lausanne des recherches sociales sur le travail, les travailleurs, les politiques sociales, alors que Schnetzler, auteur d'une célèbre enquête sur les conditions du logement à Lausanne, va prendre une part active aux recherches visant à éclairer les autorités lors de décisions politiques importantes.

En 1905, à Racca et à Schnetzler, succède Pasquale Boninsegni (1869-1939), économiste mathématicien, lequel se proposait de traduire les théories des économistes dans les « formules de l'économie mathématique ». Pendant presque trente-cinq ans, Boninsegni se consacra aux questions de formalisation des théories économiques et à la diffusion par des manuels des doctrines de l'École de Lausanne, avec ténacité mais sans originalité.

Après le départ de Pareto, la sociologie fut enseignée par Maurice Millioud. A la suite du décès de ce dernier, elle devint une discipline subsidiaire, dont Boninsegni se chargea bénévolement. C'est en 1939 qu'elle retrouva une autonomie. En effet, cette année-là, Jean Piaget reprit l'enseignement de la sociologie, avec celui de la psychologie. Lorsque ce dernier quitta Lausanne pour la Sorbonne, un nouveau titulaire fut nommé en la personne de Pierre Jaccard. Pendant ces années l'École de Lausanne, notamment après la première guerre mondiale, connaîtra un succès considérable, surtout aux États-Unis et en Italie. Joseph A. Schumpeter et James Harrey Rogers, entre autres, ont écrit sur les succès intellectuels de Walras et Pareto avec finesse et justesse.

A Lausanne, à part Boninsegni et pendant une courte saison, Stanislas G. Scalfati, Pierre Boven, procureur général du canton de Vaud, continue dans le sillon parétien: ses études sur *L'économie mathématique*, *Le prix normal*, sa traduction du *Traité de sociologie générale*, faites en marge de l'Université, ont maintenu très vivante une grande tradition intellectuelle. A la mort de Boninsegni, Firmen Oulès (1904), puis François Schaller (1920) ont poursuivi l'enseignement de l'économie politique, alors que les développements des autres sciences sociales continuaient à se faire de façon très intensive.

Des professeurs-artisans, travaillant dans une petite université, ont créé un mouvement d'idée dont on continue à étudier les implications partout dans le monde savant.

#### Références bibliographiques

- Joseph A. Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*, Paris, Gallimard, 1983.  
Giovanni Ferretti, *Melegari à l'Académie de Lausanne, suivi de documents sur son enseignement*, Lausanne, Payot, 1949.  
William E. Rappard, *Economistes genevois du XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1966.  
Hervé Dumez, *L'économiste, la science et le pouvoir: le cas Walras*, Paris, Puf, 1985.  
Julien Freund, *Pareto: la théorie de l'équilibre*, Paris, Seghers, 1974.  
*L'École de Lausanne. Textes choisis de L. Walras et V. Pareto* présentés et commentés par F. Oulès, Paris, Dalloz, 1950.  
Vilfredo Pareto, *Œuvres complètes*, Genève, Droz, 1963-1987, 30 vols.  
Giovanni Busino, *La Faculté des SSP: 80 ans déjà!*, in «Uni-Lausanne», n° 37, juin 1983, pp. 21-36.

**305 Charles-François Comte**  
**Le Censeur**, ou examen des actes et des ouvrages qui tendent à détruire ou à consolider la constitution de l'Etat.  
Paris, Charles, n° 1, [1814]  
BCU

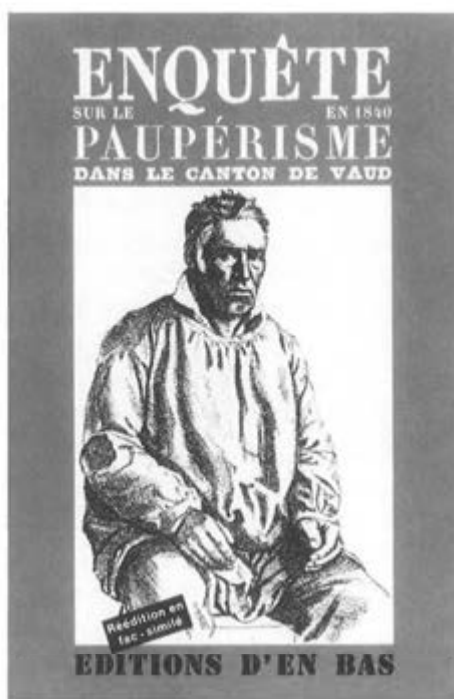
Charles-François Comte [1782-1837], gendre de l'économiste français J.-B. Say, enseigne à l'Académie de Lausanne de 1821 à 1823 (droit naturel, droit public et économie politique). En rédigeant et publiant le *Censeur*, puis le *Censeur européen*, il contribue à la propagation des idées libérales de Saint-Simon sur l'industrialisme.

**306 Charles-François Comte et Charles Dunoyer**  
**Le Censeur européen**, ou examen des diverses questions de droit public, et de divers ouvrages littéraires et scientifiques, considérés dans leurs rapports avec les progrès de la civilisation  
Paris, Bureau de l'Administration, t. I, 1817  
BCU

**307 Louis-Frédéric Berger**  
**Du paupérisme dans le canton de Vaud**  
Mémoire lu à la réunion des sociétés d'utilité publique de Vaud et de Genève, à Rolle, le 25 juin 1835  
Lausanne, Blanchard, 1836  
MHAE

Le pasteur L.-F. Berger [1794-1857] donne en 1821 un cours extraordinaire d'économie politique à l'Académie de Lausanne. Il est membre de la commission chargée de préparer de nouvelles lois sur les écoles du canton de Vaud en 1832 et fait partie du Conseil de l'Instruction publique en 1834.

**308 Enquête sur le paupérisme dans le canton de Vaud et rapport au Conseil d'Etat à ce sujet**  
Lausanne, Ducloux, 1841  
BCU



309

**309 Enquête sur le paupérisme en 1840 dans le canton de Vaud**

[Réédition en fac-similé de l'édition de 1841]

Lausanne, Editions d'en bas, 1977

«[...] Il nous paraît utile, maintenant, de nous interroger sur le sort des véritables « artisans de la prospérité », ces travailleurs anonymes sur le dos desquels s'est édifiée la prospérité du canton, ceux-là mêmes dont il est fait état dans *L'Enquête*. Pour les patrons, qu'on se réfère à l'*Encyclopédie vaudoise* qui leur fait la part belle.

Ceux qui louent leurs bras et leur savoir-faire, qu'ils soient artisans, ouvriers ou journaliers dans les campagnes vivent sous le signe de la plus totale insécurité. Qui sait de quoi demain sera fait? Aura-t-on de l'ouvrage et du pain? La question est là. A la campagne, les journaliers subissent la concurrence de petits propriétaires en voie de paupérisation qui acceptent de se louer à des salaires dérisoires, assurés qu'ils sont des premières nécessités. Dans les villes, les entreprises de type préindustriel ne fournissent pas du travail pour toute l'année. Un salaire, s'il suffit à peine à nourrir un homme adulte, ne suffit pas pour toute une famille: femmes et enfants doivent travailler. [...]»

[Monique Weber-Jobé, introduction, pp. 15-16].

**310 Cornélie Chavannes**  
**Cours d'économie domestique**  
Lausanne, Blanchard, 1840  
BCU

**311 Cornelia Chavannes**  
**Die Hauswirtschaftskunde**  
[Aus dem französischen übersetzt und für Deutschland bearbeitet]  
Leipzig, Rein'sche Buchhandlung, 1843  
BCU

**312 Cornélie Chavannes**  
**Cours d'économie domestique**  
Lausanne, Duret et Roy, 5<sup>e</sup> édition, 1868  
Jeanne-Henriette-Cornélie Chavannes [1794-1874], fille du professeur honoraire de zoologie Daniel-Alexandre Chavannes, est directrice de l'Ecole normale des institutrices dès sa fondation en 1837 [l'Ecole normale pour les institutrices existe depuis 1833]. Elle est destituée par le gouvernement en 1846, à la suite des conflits relatifs à la liberté religieuse, et elle fonde une école privée gratuite pour les petites filles du quartier de la Cité. Son activité se situe dans le prolongement de celle commencée par son père dans la *Feuille d'agriculture et d'économie générale* et par la *Société vaudoise d'utilité publique* [voir: Françoise Nicod, *Le souci de l'utilité publique dans le canton de Vaud dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, in RHV, XC, 1982, pp. 81-147].

Cornélie Chavannes « envisage l'économie domestique comme une des branches de l'enseignement primaire, qui, sous la forme de préceptes, devrait donner les bases théoriques de ce sujet *si important à notre sexe*. L'énoncé de ces bases théoriques est suivi de l'exposé des devoirs des femmes, en particulier des domestiques. Une importance très grande est accordée à l'entretien de la maison et du mobilier. Le dernier chapitre, consacré à la tenue des comptes, donne un matériel très utile, à travers quelques exemples de *journaux de ménage*, concernant les prix des denrées et de divers travaux effectués dans le ménage. »

[Geneviève Heller, *Propre en ordre*, Lausanne, Editions d'en bas, 1979, p. 235].

**COURS**  
**D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE,**

PAR

*Cornélie Chavannes,*

DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES  
DU CANTON DE VAUD.

Toute femme sage bâtit sa maison,  
mais la folle la ruine de ses mains.

PROV. XIV. §. 1.

AA 2563

LAUSANNE.

IMPRIMERIE DES FRÈRES BLANCHARD.

—  
1840.



313

**313 Portrait d'Antoine-Elysée Cherbuliez**  
**[1797-1869]**

Photographie, vers 1850  
Lausanne, Musée de l'Elysée

Né à Genève, Cherbuliez présente en 1826 une thèse sur *Les causes naturelles du droit positif* à l'Académie de Genève où il enseigne le droit public et l'économie politique dès 1835. Il joue un rôle non négligeable dans la vie politique genevoise jusqu'à l'avènement du parti radical en 1846. Il se rend alors à Paris. Il enseigne à l'Académie de Lausanne durant deux périodes de sa vie: de 1838 à 1840, puis de 1852 à 1855, année de sa nomination au Polytechnicum de Zurich.



314

314 Antoine-Elysée Cherbuliez  
**Leçons d'économie politique** données à  
 l'Académie de Lausanne, 1838-1839  
 1 volume autographié  
 BCU

315 Antoine-Elysée Cherbuliez  
**Théorie des garanties constitutionnelles**  
 Paris-Genève, Ab. Cherbuliez & Cie, 1838,  
 2 vol.  
 BCU

316 Antoine-Elysée Cherbuliez  
**Riche ou pauvre. Exposition succincte  
 des causes et des effets de la distribution  
 actuelle des richesses sociales**  
 Paris-Genève, Ab. Cherbuliez & Cie,  
 1840  
 BCU



317

317 **Portrait de Luigi-Amedeo Melegari**  
 [1807-1881]  
 Photographie  
 Lausanne, Musée de l'Elysée

Le patriote italien Luigi-Amedeo Melegari arrive à Lausanne en 1835 et, comme réfugié politique, il se présente aux autorités sous le nom de Thomas Emery en provenance de Malte. Il se lie rapidement avec les milieux de l'Académie (notamment Caroline et Juste Olivier, les Secretan,

Charles Monnard) et propose un cours libre d'économie politique et de statistique aux étudiants de l'Académie en 1840. L'année suivante il est chargé des enseignements de droit international, d'économie politique et de statistique. En 1843 il dévoile son identité et peut enfin enseigner sous son vrai nom. Balayé par le «coup d'état académique» de 1846, il retourne en Italie; il y devient sénateur, puis ministre de ce pays (à Berne) et finalement ministre des affaires étrangères en 1876-77. Il sera fait professeur honoraire à la Faculté de droit de l'Académie de Lausanne en 1875.

318 Thomas Emery [Luigi-Amedeo Melegari]

Proposition de donner des cours d'économie politique à l'Académie de Lausanne

Lettre manuscrite au Conseil de l'Instruction publique, 30 septembre 1840  
ACV, K XIII/30

«Etant dans l'intention d'offrir à MM. les étudiants de l'Académie de Lausanne un cours d'Economie politique, pendant le semestre qui va s'ouvrir, le soussigné a l'honneur de s'adresser à vous dans l'espérance qu'il vous plaira lui accorder [sic] la permission de le donner dans une des salles destinées à l'enseignement dans les bâtiments de l'Académie. [...]»

319 Lettre de M. Emery de Malte à M. le recteur de l'Académie

Copie manuscrite, 5 novembre 1841  
ACV, K XIII/30

320 Lettre du Département de Justice et Police du canton de Vaud au Département de l'Intérieur

Lettre manuscrite, 2 février 1843  
ACV, K XIII/30

«Nous avons l'honneur de vous informer pour autant que cela peut vous intéresser comme autorité chargée de la haute surveillance sur l'Académie, que le professeur extraordinaire chargé de l'enseignement de la philosophie du droit connu jusqu'à présent sous le nom de *Thomas Emery* de Malte a déclaré par une pétition qu'il a adressée dernièrement à la Municipalité de Lausanne, en vue d'obtenir un permis d'établissement, que son vrai nom est *Louis Amédée Melegari*, et qu'il est originaire de Castel novo di Sotto, dans les Etats de Modène, et que dorénavant il ne porterait pas d'autre nom. [...]»

321 Lettre du Département de l'Intérieur du canton de Vaud au Conseil de l'Instruction publique

Lettre manuscrite, 6 février 1843  
ACV, K XIII/30

31  
3  
6 février 1843  
Melegari

Je vous prie de ne pas oublier que l'on doit être sous chaque lettre et à rappeler la date de la lettre à laquelle vous répondez.

S. 27  
N° 14.



Lausanne, le 2 Février 1843.

**LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE**  
**DU CANTON DE VAUD.**

au Département de l'Intérieur.

Messieurs & Chers Collègues,

Nous avons l'honneur de vous informer pour autant que cela peut vous intéresser comme autorité chargée de la haute surveillance sur l'Académie, que le Professeur extraordinaire chargé de l'enseignement de la philosophie du droit connu jusqu'à présent sous le nom de *Thomas Emery*, de Malte a déclaré par une pétition qu'il a adressée dernièrement à la Municipalité de Lausanne, en vue d'obtenir un permis d'établissement, que son vrai nom est *Louis Amédée Melegari*, et qu'il est originaire de Castel novo di Sotto, dans les Etats de Modène, et que dorénavant il ne porterait pas d'autre nom.

La circonstance qu'il est réfugié politique, l'a engagé à cela, et nous son seul et unique motif.

Après Messieurs & Chers Collègues l'espérant de votre amicale distinction.

Pour le Département

J. F. F. F.

A. Schellenberg

320



322

**322 Philippe-Félix Dupuis**  
**Portrait de Léon Walras [1834-1910]**

Huile sur toile, 65x54 cm

1862

Portrait légué par Aline Walras à M. Deluc, puis par celui-ci à l'Université de Lausanne en 1948.

Lausanne, Salle du Sénat de l'Université

«Le 25 juillet 1860, le Conseil d'Etat vaudois organise à Lausanne un congrès international pour faire évaluer les principales doctrines susceptibles d'éclairer les autorités cantonales dans l'élaboration de la nouvelle législation fiscale et des pratiques de prélèvement des impôts.

Un jeune Français de 26 ans, Léon Walras, présente au Congrès une communication, claire, précise, frappante, intitulée *Théorie critique de l'impôt*. L'auteur y analyse les lois spéciales de variation des valeurs des capitaux et revenus, les effets de l'impôt sur les différents revenus, ainsi que les conditions et les limites rendant l'impôt équitable et conforme aux idées de justice et d'égalité. Walras critique vertement le principe de proportionnalité de l'impôt au nom de celui de l'égalité et de l'impôt unique sur les fermages. Puisqu'il y a une relation étroite entre la question de la propriété et celle de l'impôt, Walras prône l'attribution de la terre et de la rente foncière à l'Etat. Bref, l'impôt est le moyen de réaliser la propriété collective de la terre.

Ces thèses sont très mal accueillies par les congressistes venus à Lausanne, tous partisans de l'impôt unique sur le capital et sur le revenu, mais elles frappent un jeune avocat vaudois, Louis Ruchonnet, très sensible à la question ouvrière, épris de justice sociale, désireux de porter remède aux situations iniques. Il l'est d'autant plus que — pour lui — les sciences sociales peuvent aider à résoudre les problèmes sociaux.

Quelques années plus tard, étant devenu conseiller d'Etat et voulant transformer l'Académie en Université, il se souvient de Walras et va à Paris lui demander, en juin 1870, de faire acte de candidature à la chaire d'économie politique nouvellement créée. Malgré des réticences et des oppositions, Walras est nommé. Il enseigne l'économie politique avec « cette liberté entière dont la science a le privilège », de 1870 à 1892. A Lausanne, il élabore la célèbre théorie déterminant les conditions générales de l'équilibre économique dans l'hypothèse de la libre concurrence absolue. Ces conditions sont exprimées par des équations dites de Walras, lesquelles mettent en évidence les rapports de mutuelle dépendance du système. C'est bien ce point qui caractérise le noyau dur de ce qu'on appelle l'Ecole de Lausanne: tous ses tenants conçoivent, en effet, la société comme un système dont toutes les parties demeurent reliées les unes aux autres, en rapports de dépendance mutuelle. Dès lors l'équilibre général n'est qu'une suite de stratégies, chacune d'elles étant orientée par les résultats des autres et ceci jusqu'au moment de l'obtention d'une coordination non intentionnelle.»

[Giovanni Busino, *La Faculté des SSP: 80 ans déjà!*, in Uni-Lausanne, n° 37, juin 1983, p. 21].

**323 Léon Walras**

**L'économie politique et la justice**

Examen critique et réfutation des doctrines économiques de M. P.-J. Proudhon, précédé d'une introduction à l'étude de la question sociale

Paris, Guillaumin, 1860

BCU

**324 Léon Walras**

**De l'impôt dans le canton de Vaud**

Mémoire auquel un quatrième accessit a été décerné ensuite du Concours ouvert par le Conseil d'Etat du canton de Vaud sur les questions relatives à l'impôt.

Lausanne, Vincent, 1861

BCU



324

**325 Léon Walras**

**Théorie critique de l'impôt, précédée de souvenirs du Congrès de Lausanne**

Paris, Guillaumin, 1861

BCU



326 Léon Walras

**Notice autobiographique**

Cahier manuscrit

BCU Mss., IS 1927/IV a5 [Fonds Walras]

«II. (1870-1892)

Ce fut alors que les hommes au gouvernement dans le canton de Vaud, ayant réorganisé par une loi de 1869 l'Académie de Lausanne, et voulant instituer une chaire d'économie politique à la Faculté de droit, se souvinrent de l'économiste qu'ils avaient vu et entendu au Congrès de l'impôt de 1860 et m'avertirent de leurs intentions en m'exprimant le désir de me voir me présenter au concours. [...]»



327

327 François Bocion

**Portrait de Léon Walras**

[Détail du tableau représentant les Professeurs de l'Ecole Industrielle en 1881, en dépôt au collège de l'Elysée, Lausanne]

Reproduction

A côté de son enseignement à l'Académie, Walras donne un cours d'économie politique aux étudiants de l'Ecole Industrielle Cantonale (future Ecole de Commerce) de mai 1871 à juillet 1894.

328 Léon Walras

**Etudes d'économie sociale (Théorie de la répartition de la richesse sociale)**

Lausanne, Rouge/Paris, Pichon, 1896

BCU

329 Documents divers sur Léon Walras

à Lausanne, tirés du Fonds Walras

BCU Mss., IS 1927

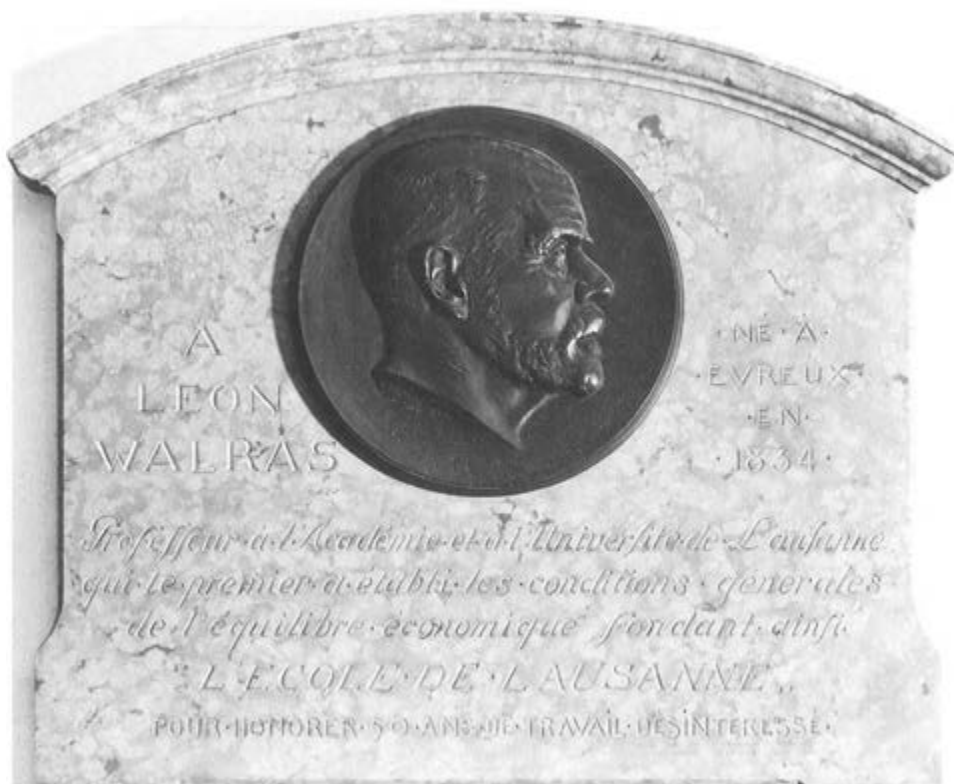
11.

(1870-1892)

9

Le fut alors que les hommes au gouvernement dans le canton de Vaud, ayant réorganisé par une loi de 1869 l'Académie de Lausanne, et voulant instituer une chaire d'économie politique à la Faculté de droit, se souvinrent de l'économiste qu'ils avaient vu et entendu au Congrès de l'impôt de 1860 et m'avertirent de leurs intentions en m'exprimant le désir de me voir me présenter au concours. J'y consentis, donnai ma démission de mes fonctions pour la fin de juillet, quittai Saint-Mandé que j'habitais et traversai Paris, sans m'y arrêter, le dimanche matin 7 août 1871, pour aller en Normandie. Les événements qui suivirent me trouverent là, me préparant à l'enseignement de l'économie politique qui était devenu l'ambition de ma vie, et m'y retinrent d'abord sous le coup d'un décret du Gouvernement de la Défense nationale qui mobilisait en principe les hommes mariés jusqu'à l'âge de quarante ans. Le concours était ouvert et le jury nommé; j'avais exposé mes titres et envoyé mes ouvrages. Le jury se composait de sept membres: trois personnes notables du pays et quatre professeurs d'économie politique. Les premiers m'étaient favorables; des quatre professeurs, trois m'étaient nettement opposés. Le

326



330

**330 Raphaël Lugeon**

**Profil de Léon Walras**

Médailon en bronze appliqué sur une plaque de marbre rouge, posée le 11 juin 1909 à l'Académie de Lausanne lors du *Jubilé Walras*.

Photographie



331

**331 Portrait de Vilfredo Pareto**

[1848-1923]

Photographie Chastellain & Gross, Lausanne, 1895

Lausanne, Musée de l'Élysée

«A la suite du départ de Walras, Ruffly, après avoir pris l'avis de l'Université, propose à Vilfredo Pareto de venir à Lausanne y enseigner l'économie politique. La nomination est faite par le Conseil d'Etat le 25 avril 1893 et la leçon inaugurale du nouveau professeur prononcée le 12 mai. Pendant trois années universitaires l'enseignement porte sur l'économie politique pure et sur l'économie appliquée. Mais dès l'année 1897 Pareto commence à donner un cours intitulé «Principes de sociologie» et un autre «Les systèmes socialistes», tous les deux publiés à présent dans ses «Œuvres complètes». Pourquoi cette innovation? Pareto s'en explique dans ses lettres. L'économie ne peut pas saisir les phénomènes sociaux en leur totalité. La réalité sociale ne peut plus se réduire à la production et à l'échange, car en elle il y a une part importante d'irrationalité, de vécu, de subjectif qu'il faut analyser si l'on veut vraiment faire œuvre de science. Pareto est désormais convaincu que l'homme rationnel postulé par l'économie n'a jamais existé, que l'économiste ne peut guère fournir des directions à l'action ni conseiller correctement les «princes» qui nous gouvernent. Tout au plus peut-il indiquer des tendances, mais de la manière la plus approximative. Pour ces raisons, Pareto propose à la Faculté de droit, dès la fin de l'année universitaire 1895-1896, de réaménager l'enseignement des sciences sociales, en subordonnant l'enseignement de l'économie à celui de la sociologie et en liant ce dernier davantage avec la psychologie et l'histoire.

Un tel point de vue est partagé par Ernest Roguin, juriste de grande réputation, et par André Schnetzler, professant des cours libres de statistique et de démographie. L'Université s'y rallie aisément pour des raisons pratiques et d'opportunité».

[Giovanni Busino, op. cit., pp. 21-22].

**332 Vilfredo Pareto**

**Œuvres complètes**

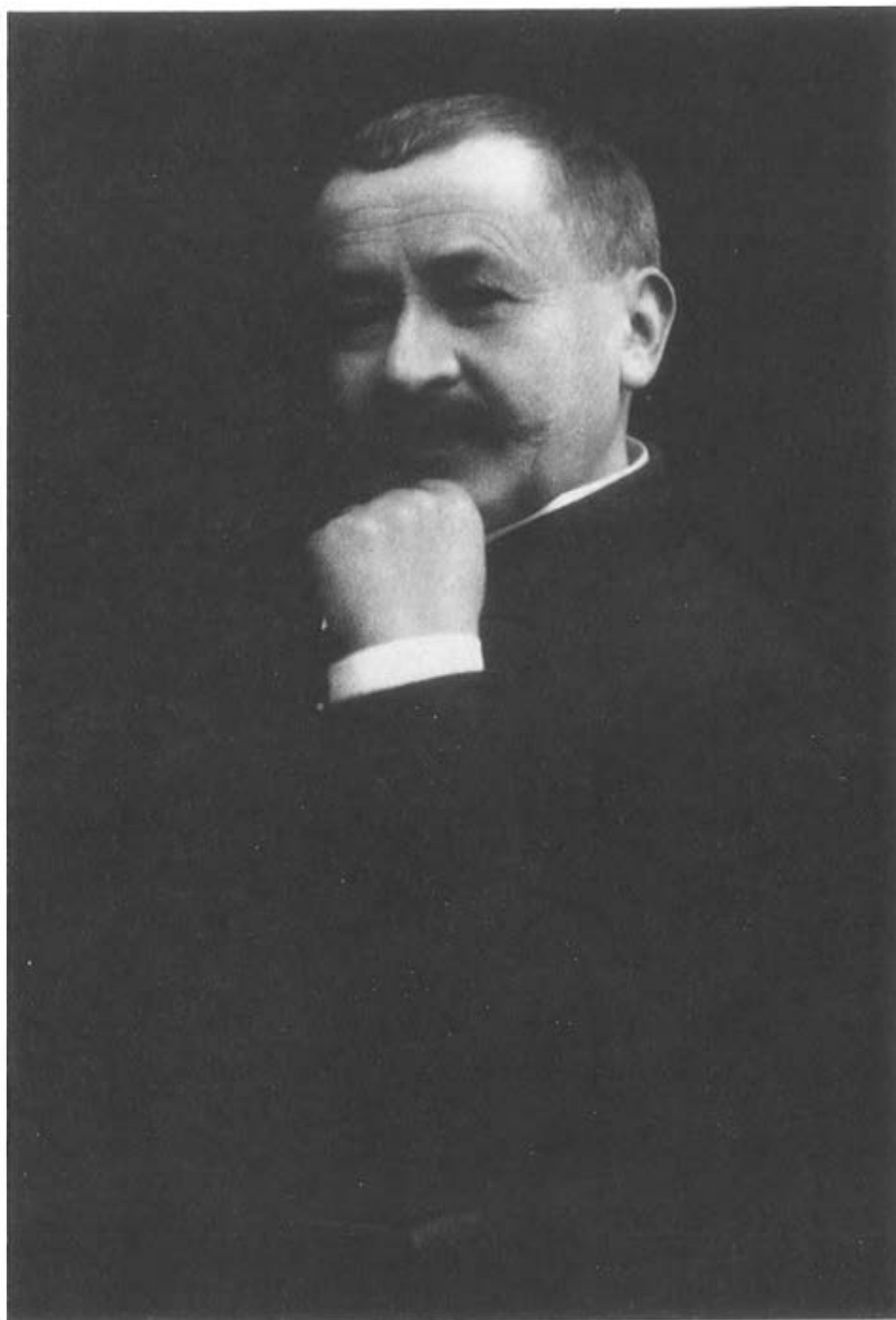
Genève-Paris, Droz, 1964-1984,

28 vol. parus

**333 Portrait d'André Schnetzler  
[1855-1911]**

Photographie de Jongh, publiée par les  
éditions Adolf Eckstein, Berlin  
MHAE

Fils de Jean-Balthasar Schnetzler, professeur de  
botanique à l'Académie, puis à l'Université de  
Lausanne, André Schnetzler est avocat. Elu au  
Conseil communal en 1890, nommé privat-  
docent à la Faculté de droit de la jeune Université  
dès 1893, il siège par ailleurs au Grand Conseil  
de 1896 à sa mort. En 1904 il entre à la  
Municipalité de Lausanne et en sera le syndic dès  
1907. Il a toute sa vie voué une attention  
particulière aux questions sociales: son mémoire  
sur le logement à Lausanne et ses rapports sur la  
protection des ouvriers et ouvrières restent des  
modèles du genre.



*André Schnetzler*

333

G. A. Boidel -

VILLE DE LAUSANNE

---

**ENQUÊTE**

sur les conditions du logement

ANNÉE 1894

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION NATIONALE SUISSE A GENÈVE (1894).

**MÉMOIRE**

PRÉSENTÉ À LA

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

PAR

André SCHNETZLER, avocat

*Privat-dôcent à l'Université de Lausanne.*



LAUSANNE

IMPRIMERIE LUCIEN VINGENT

1894

334 André Schnetzler  
Ville de Lausanne. Enquête sur les  
conditions du logement. Année 1894.  
Lausanne, Vincent, 1896  
[avec un supplément, Lausanne, 1899]  
MHAE

335 Quartier du Rôtillon et du Cheneau  
de Bourg  
Photographies H. Chappuis, vers 1900  
MHAÉ



335a

336 André Schnetzler  
La protection des ouvriers et ouvrières non  
soumis à la loi fédérale sur les fabriques  
Dans: Journal de la Société vaudoise  
d'utilité publique, n° 4, avril 1901  
BCU



335b



# La Faculté de médecine (1890)

*Guy Saudan* «Au début étaient les chemins de fer»...  
et la Faculté de médecine.  
Imagine-t-on Lausanne aujourd'hui sans Gare, ni Université?

*Chemin de fer et Haute-Ecole* Vers 1850 pourtant, rien n'est acquis. Le jeune chef-lieu vaudois ne pèse guère dans les projets initiaux de liaison ferroviaire entre les frontières bernoise et genevoise, où il ne figure que comme station périphérique<sup>1</sup>.  
Quant à la «belle paysanne», elle vient tout juste d'accomplir ses humanités, avec la sécularisation par les Libéraux (1837) de son séminaire de pasteurs fondé trois siècles plus tôt pour asseoir le régime bernois<sup>2</sup>. L'Académie traverse alors une période brillante mais éphémère, à laquelle l'avènement du régime radical (1845) donne un coup d'arrêt.

*Lausanne entre Berne et Genève* Lausanne, fraîchement émancipée, doit se tailler sa place: Berne, la puissance patricienne promue capitale fédérale, et l'industrielle Genève sont ses rivales immédiates. Or, la première conception générale du réseau ferroviaire helvétique ignore la capitale vaudoise et, par la suite, Genève menace de détourner à son profit la ligne Paris-Milan.

*Examens fédéraux de médecine et Faculté à Genève* De même, il est longtemps question d'une Université fédérale: après le Polytechnicum (1854), des examens fédéraux de médecine sont institués (1878). Entretemps, Genève transforme son Académie en Université (1873), en la dotant d'une Faculté de médecine (1876)<sup>3</sup>. Témoignant d'une conscience aiguë des enjeux, Lausannois puis Vaudois réagissent avec détermination. L'itinéraire Lausanne-Oron-Berne est imposé (1856), les tunnels du Simplon (1906) et du Mont-d'Or (1914) sont finalement percés: le carrefour des voies ferrées Genève-Berne / Paris-Milan est résolument implanté dans la capitale vaudoise.

*«Section propédeutique médicale» de la Faculté des sciences (1881) et Faculté de médecine de l'Université de Lausanne (1890)* Louis Ruchonnet (1834-1893), conseiller d'Etat chef du département de l'Instruction publique, réorganise l'Académie dans une perspective universitaire, y créant une Faculté des sciences (1869) où s'ouvre en 1881 une «Section propédeutique médicale» muée en Faculté «complète» de médecine (1890) par Eugène Ruffy (1854-1919), nouveau chef du Département. Ainsi Lausanne devient siège d'examens fédéraux de médecine, les Vaudois conservent le contrôle

de la profession et n'ont pas à s'en remettre à des praticiens formés à l'« étranger », les autochtones peuvent étudier au pays et c'est tout bénéfique pour la jeune Faculté des sciences: *L'Académie, après avoir servi d'abord à rattacher le Pays de Vaud à la Réforme et à la Suisse, était devenue peu à peu un centre de vie nationale vaudoise*<sup>4</sup>.

*La Faculté de médecine de l'Université de Lausanne est d'origine fédéraliste. Il faut être Suisse pour comprendre la portée de ce terme*<sup>5</sup>.

*Fédéralisme*

Chemin de fer et Haute-Ecole: Lausanne, puis Vaud, confrontés dans l'un et l'autre cas aux visées bernoises et genevoises, les considèrent comme autant de centralisations ou dépossessions nouvelles, dans le contexte passionné d'une indépendance récente et de l'interminable débat sur la révision de la Constitution fédérale (1860/70).

La capitale vaudoise a des arguments: 600 000 francs (de l'époque!) en 1856 pour obtenir la ligne d'Oron; le legs providentiel de Rumine en 1888<sup>6</sup>, consacré à l'édification du Palais du même nom, moyennant quoi l'Etat de Vaud s'engage à « compléter » la Faculté de médecine et « développer » les autres Facultés, accédant ainsi au rang de canton universitaire, rejoignant Bâle, Zurich, Berne et Genève.

*Des arguments de poids*

Ces deux grandes options fondamentales, ferroviaire et universitaire, décident prioritairement de la concentration de la croissance cantonale sur le chef-lieu, rajeunissant « la perspective séculaire du carrefour lausannois de grandes routes internationales »<sup>7</sup>. La Lausanne « ville d'échanges, ville d'études » est née. L'inauguration, significativement conjointe, du Tunnel du Simplon et du Palais de Rumine en 1906 donne l'image d'une (Belle) époque enregistrant les orientations nouvelles en parfaite intelligence d'un avenir à long terme, avec faste, dans la liesse populaire et la ferveur patriotique.

*Centralisme du chef-lieu*

De 1880 à 1914, la progression démographique est sans précédent, la prospérité effrénée et les luttes politiques acerbes: doublement de la population résidante, afflux d'étrangers, gonflement du secteur tertiaire, fièvre de la construction, mise en route des transports urbains et des services industriels, hégémonie radicale et naissance d'un mouvement ouvrier.

*La « mutation lausannoise »*

La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (1850-1914) voit quadrupler la population lausannoise — de 17 000 à 70 000 résidants — et tripler la proportion de l'élément « étranger », non vaudois de souche — de



17,7 à 55,7% (28,9% de Confédérés et 26,8% d'Étrangers fin 1913)<sup>8</sup>. La mutation est d'importance.

Et le nouveau rôle de la capitale ne va pas sans investissements ni sacrifices. La dette publique passe, dans la même période, de 0 à près de 60 millions de francs<sup>9</sup>. De plus, en 1856, pour obtenir le passage de la ligne d'Oron, Lausanne prend le risque d'un affrontement majeur avec l'État de Vaud qui la met sous tutelle et mobilise des troupes.

*La Faculté de médecine de l'Université de Lausanne: option certes, mais nécessité?*

En 1888-90 encore, on redoute les réactions de l'arrière-pays à l'égard du chef-lieu, concernant la « transformation » de l'Académie en Université, soit la création de la Faculté de médecine: *Transformation qui ne paraissait à beaucoup ni désirable, ni justifiée. Des pétitions circulèrent, qui protestaient contre le projet; si ces feuilles ont été conservées, on y trouverait mon nom. Après quoi, une fois la décision prise, les opposants n'en furent pas moins reconnaissants de pouvoir continuer leurs études (de médecine clinique) à Lausanne.* L'auteur de ces lignes n'est autre qu'Eugène Olivier (1868-1955)<sup>10</sup>, étudiant et doctorant de la première volée clinique à Lausanne, par la suite éminent historien de la médecine en Pays de Vaud et docteur ès Lettres honoris causa de l'Université.

L'institution d'une Section propédeutique en 1881 avait aussi suscité l'hostilité de quelques personnalités notables, tel Frédéric Recordon, fondateur de l'Asile des aveugles, chef du Service sanitaire cantonal (1857-85), professeur honoraire à l'Académie et de surcroît vice-président du comité directeur des examens fédéraux, qui pouvait écrire: *Cette prétention de créer une chaire d'anatomie et de physiologie est réellement ridicule, pour ne rien dire de plus*<sup>11</sup>.

Faut-il en effet que Lausanne entreprenne de rivaliser avec les universités suisses et allemandes, prises pour modèle<sup>12</sup>? Certaines feuilles locales conservatrices ne sont pas de cet avis<sup>13</sup>.

De plus, les médecins, principaux intéressés a priori, ont pour leur formation une longue habitude de sillonner l'Europe et s'en portent fort bien, encouragés sur ce point par l'illustre Dr Tissot: *S'il fallait statuer sur le lieu des études, je statuerais que les habitants d'une ville où il y a une école de médecine ne pourraient pas l'y étudier. Cette facilité de l'étudier sans frais, sans déplacement, sans peine; cette confiance d'y trouver plus de patronage dans les épreuves qu'ailleurs, déterminent une foule de gens, qui ne sont qualifiés en aucune façon pour cette vocation, à s'y vouer*<sup>14</sup>.

L'impulsion vient donc des politiques, au premier rang desquels Eugène Ruffy qui, prenant à un siècle d'intervalle le contre-pied de Tissot, déclare: *Il n'est pas utile que le jeune homme quitte trop tôt son pays pour aller étudier au dehors. Il est bon qu'il forme auparavant son caractère, qu'il acquière des principes et des opinions. Puis, plus tard, il ira chercher le supplément d'instruction*

*qui lui sera nécessaire*<sup>15</sup>. On voit là l’empreinte du fédéralisme sans doute, mais on devine également l’Europe des mouvements nationaux.

La Faculté de médecine de l’Université de Lausanne résulte avant tout d’une volonté, et d’un consensus. Lausanne doit pouvoir disposer de l’atout universitaire, c’est un choix engageant l’avenir; Ville et Canton s’accordent à ce sujet dans la Convention sur l’affectation du legs de Rumine, adoptée au Grand Conseil (parlement) le 23 août 1888 à l’unanimité des votants (et les pétitions n’y pourront rien).

Volonté certes, mais nécessité?

Si un déterminisme quelconque préside à la création d’une Faculté de médecine à Lausanne, il faut l’imputer à la coïncidence ou correspondance de l’âge d’or de la médecine et du premier siècle du Canton de Vaud.

Avec la méthode anatomo-clinique, les progrès nosologiques, l’auscultation-percussion, l’anesthésie, l’anti- puis l’asepsie, la bactériologie et enfin la radiologie, le XIX<sup>e</sup> siècle promeut la médecine, « triomphante », au rang de science, fière du chemin parcouru, sûre des succès à venir.

*1800-1900: âge d’or de la médecine et premier siècle du Canton de Vaud*

Le tout jeune Etat de Vaud, quant à lui, est stimulé dès 1804 par son chef du Bureau de santé, François Verdeil (1747-1832), réclamant un « institut de médecine » au Petit Conseil (gouvernement), dans une lettre du 22 mars, à l’exemple de la récente reprise par le canton de Zurich du « Medizinisch-chirurgisches Institut » fondé en 1782. On fait un geste à Lausanne en 1806, avec la création de deux chaires à l’Académie, l’une de médecine, l’autre de chirurgie... finalement non pourvues, après un concours décevant en 1812<sup>16</sup>. Initiative prématurée; puis, suivant un scénario « bien de chez nous », pression des événements (examens fédéraux de médecine, Faculté à Genève) et occasion providentielle (legs de Rumine).

*La spontanéité n’est pas le point fort du caractère vaudois. On a peur de faire autrement que le voisin; on se regarde, on s’épie, on attend qu’un autre donne le signal*<sup>17</sup>.

*Un scénario « bien de chez nous »*

Lausanne connaît pourtant un enseignement médical officiel — mais passager — dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la haute autorisation et inspection de l’Académie: les anatomies publiques de Pierre-François Martin, 1731-40<sup>18</sup>.

Auguste Tissot (1728-1797), à l’origine de la réputation médicale européenne de Lausanne, est « professeur public en médecine à l’Académie » en 1766; mais il ne s’agit là que d’un honneur destiné à le retenir au Pays, obtenu sur l’intervention du « grand Haller »

*Avant la Faculté, pourtant...*

(1708-1777), lequel vient d'ailleurs de publier à Lausanne son œuvre maîtresse, *Elementa physiologiae corporis humani* (1757-66). Jean-André Venel (1740-1791) dispense à Yverdon dès 1778 le premier enseignement aux sages-femmes en Suisse; LL.EE. lui confèrent le titre de « professeur honoraire », mais sans lien avec l'Académie (1786).

Après Tissot, trois médecins sont encore professeurs honoraires à l'Académie: Mathias Mayor (1775-1847) en 1841, premier chirurgien de l'Hôpital cantonal, Hermann Lebert (1813-1878) en 1859, grand pathologiste et directeur des bains de Lavey (Vaud), Frédéric Recordon (1811-1889) en 1879, fondateur de l'Asile des aveugles, chef du Service sanitaire cantonal et à ce titre responsable de l'édification de l'Asile psychiatrique de Cery (1873) et de l'Hôpital cantonal du Calvaire (1883)<sup>19</sup>.

Les médecins, et les plus grands dès la Renaissance et la Réforme<sup>20</sup>, ne manquent pas au Pays de Vaud.

Font en revanche défaut autonomie et maturité politiques, carences auxquelles un homme d'Etat de la trempe d'Eugène Ruffy apporte en 1888-90 le remède définitif lorsque à 35 ans il rassemble, par voie d'appel, les neuf professeurs qui, ajoutés aux trois de la Section propédeutique, formeront la première équipe enseignante de la Faculté naissante.

*Professeurs de 1890: cosmopolitisme  
et orientation germanique*

Six sont de pure souche vaudoise, deux sont allemands, deux autres d'origine russe et les deux derniers d'origines respectivement piémontaise et cévenole.

L'ophtalmologiste Marc Dufour (1843-1910) est le premier doyen<sup>21</sup>.

Tous ou presque se rattachent à la médecine d'Outre-Rhin, traduisant l'hégémonie germanique de l'époque, à la fois scientifique et universitaire, politique et militaire.

**Les 12 professeurs de 1890, par ordre de nomination:**

**Sciences propédeutiques**

Bugnion Edouard (1845-1939), Lausanne  
Herzen Alexandre (1839-1906), Russie  
Loewenthal Nathan (1855-1942), Russie

Anatomie et embryologie  
Physiologie  
Histologie

*La Faculté des sciences assure le solde de l'enseignement propédeutique*

**Sciences médicales**

Roux César (1857-1934), Piémont, puis Ste-Croix (Vd)  
de Cérenville Edouard (1843-1915), Paudex (Vd)  
Dufour Marc (1843-1910), Châtelard s/Montreux (Vd)  
Rabow Siegfried (1848-1931), Prusse  
Stilling Heinrich (1853-1911), Prusse  
Bourget Louis (1856-1913), Rivaz (Vd)  
Rapin Oscar (1847-1902), Corcelles p/Payerne (Vd)  
Larguier des Bancels Jaques (1844-1904), Cévennes, puis Genève  
Nicolas Charles (1846-1898), Mézières (Vd)

Chirurgie  
Médecine  
Ophtalmologie  
Psychiatrie  
Anatomie et physiologie pathologiques  
Thérapeutique et matière médicale  
Obstétrique  
Médecine légale  
Hygiène

*La loi cantonale de 1890 instituant l'Université établit encore, outre les exigences fédérales, les enseignements de dermatologie et d'histoire de la médecine: le premier est pourvu d'un professeur extraordinaire dès 1891, le second d'un chargé de cours en 1933...*

La Faculté connaît un essor fulgurant: en 1905/06, 15 ans après sa fondation, elle représente le quart des étudiants en médecine de Suisse (24,7%) et près de la moitié des étudiants de l'Université de Lausanne (46,7%).

*Etudiants de 1900: « curious creatures they are »*

En outre, sur le total de 469 étudiants en 1906/07 — inégalé jusqu'en 1947/48 — 396 sont étrangers (84,4%) et 32 seulement vaudois (6,8%); de plus, 322 sont des femmes (68,7%)...<sup>22</sup>

*Lausanne itself is not so interesting as Geneva, but the University here is excellent, drawing many, many foreigners from the world over. About half the medical school are Russians, and half of these women. Curious creatures they are, écrit l'Américain Harvey Cushing<sup>23</sup>, futur « père de la neurochirurgie », de passage en 1900 dans le service du professeur César Roux.*

**Les étudiants de la Belle Epoque:**

**en 1906/07, 4/5<sup>e</sup> d'étrangers et 2/3 de femmes, dont la majorité de Russes.**

Pour se maintenir, sinon se développer, la Faculté de médecine de Lausanne, petite ville de 35 000 habitants en 1890, devait pouvoir compter sur une clientèle largement étrangère.

Sur les traces de leur compatriote de Rumine, c'est de Russie essentiellement qu'affluent les étudiants vers 1900: de St-Petersbourg à Tiflis, d'Irkoutsk à Odessa, bien des intellectuels prennent alors le chemin de l'exil; l'immatriculation dans les universités leur fait accorder le séjour, et la carrière médicale, vocation sociale par excellence, est très prisée par l'élément féminin, sous l'influence du populisme.

Initialement accueillantes, les universités allemandes se font bientôt dissuasives. Lausanne, d'orientation germanique et comptant deux professeurs russes exilés — dont le fils même du célèbre socialiste utopiste Alexandre Herzen —, présente de plus l'attrait de la nouveauté, et ses dimensions réduites sont le gage d'un enseignement clinique de qualité: avec Genève, elle prend donc le relais, profitant de l'aubaine, ne resserrant quelque peu ses conditions d'immatriculation qu'à partir de 1906.

« Médecine triomphante », « mutation lausannoise » et « Mecque médicale »

La pléthore étrangère n'inquiète guère. La médecine est en pleine gloire, la Faculté et l'Université doivent prospérer et ont des devoirs: *Il peut arriver telle circonstance où nous serons heureux de trouver parmi les personnages influents en pays étrangers des personnes qui aient étudié chez nous*, avertit Eugène Ruffy. *Rappelons que c'est un savant et un éducateur, le général la Harpe, qui défendit l'indépendance du canton de Vaud en 1798 et en 1815. Il nous vient parfois de l'étranger des esprits turbulents et ardents qui nous donnent quelque embarras et que nous accueillons cependant par respect pour les principes de l'asile.*

*Sachons aussi faire notre possible pour recevoir les éléments paisibles, ceux qui par leur travail et leurs lumières seront appelés un jour à diriger les Etats voisins*<sup>24</sup>.

Et le Prorecteur Emile Dind, dermatologue, de renchérir: *Voulons-nous faire de tout Vaudois un avocat, un pasteur, un disciple d'Esculape? L'Université n'est-elle pas, d'essence même, une institution scientifique d'ordre international, universel*<sup>25</sup>?

Vers 1900, « médecine triomphante », « mutation lausannoise », Faculté, cliniques privées, site et climat conjuguent leurs effets: Lausanne, sacrée « Mecque médicale » à l'étranger<sup>26</sup>, devient le rendez-vous d'une clientèle nombreuse et cosmopolite.

En somme, dans l'euphorie générale et les conditions particulières de la période, la Faculté de Médecine de Lausanne paraît fort bien partie; fruit du fédéralisme vaudois, du centralisme du chef-lieu et du siècle d'or de la médecine.

La conflagration mondiale et la crise européenne ouvertes dès 1914 briseront durablement ce premier élan, avant que la médecine anglo-saxonne n'offre, dans les années quarante, l'occasion d'un puissant second souffle.

(1) André Lasserre, « La croissance et ses problèmes », in *Histoire de Lausanne*, publ. sous la dir. de Jean Charles Biaudet, Toulouse/Lausanne, 1982, pp. 306-312.

(2) Henri Vuilleumier, « Notice historique et statistique sur l'Académie de Lausanne », in *Académie de Lausanne, Programme des cours, hiver 1878/79*, pp. 19 ss.

(3) L'Université de Bâle et sa Faculté de médecine sont fondées en 1460, mais cette dernière ne fonctionne véritablement que près d'un siècle plus tard; Facultés de médecine à Berne dès 1805 et Zurich dès 1833.

(4) Henri Vuilleumier, *op. cit.*, p. 23.

(5) Gustave Delay, « La polyclinique universitaire », in *Recueil de travaux publiés à l'occasion du quatrième centenaire de l'Université de Lausanne*, Lausanne, 1937, p. 44.

(6) « Je donne et lègue à la ville de Lausanne, canton de Vaud, Suisse, la somme de Fr. 1 500 000.—, que je prierai de placer dans de bonnes conditions pour que cette somme, étant doublée, soit employée à la construction d'un édifice qui sera jugé, quinze ans après ma mort, d'utilité publique, par une commission de dix membres, choisie de moitié parmi les professeurs de l'Académie, de moitié parmi les magistrats de la ville ».

Gabriel de Rumine (1841-1871), originaire de St-Petersbourg, bourgeois d'honneur de Lausanne par sa mère (1862), est emporté par la fièvre typhoïde à Bucarest.

(7) André Lasserre, *op. cit.*, p. 307.

(8) *Histoire de Lausanne, op. cit.*, pp. 262, 304 et 360.

- (9) Maxime Reymond, *Lausanne, notice historique*, Lausanne, 1916, p. 62: des 60 millions, 25 correspondent, il est vrai, à une mise de fonds pour les services industriels.
- (10) BCU, Mss. *Fonds Olivier*, IS 1905/134, « 1868-1900, quelques dates et notes », p. 7.
- (11) Jules Taillens, « La Fondation de la Faculté de médecine », in *Cinquantième de la Faculté de médecine de Lausanne, 1890-1940*, Lausanne, 1940, p. 48.
- (12) Pour les universités allemandes: Erlangen, Innsbruck, Kiel, Rostock et Würzburg.
- (13) *Le Démocrate* (Payerne), *Le Progrès* (Pays-d'Enhaut), *L'Echo de la Broie* (Moudon et Oron); cf. également *Gazette de Lausanne*, 12 mars 1890, et *Revue*, 13 mars 1890.
- (14) *Essai sur les moyens de perfectionner les études de médecine*, Lausanne, 1785, p. 15.
- (15) *Bulletin des séances du Grand Conseil vaudois*, débat sur la Convention de Rumine, 21 août 1888, p. 15.
- (16) ACV, K XIII 24, *Chaires de médecine*, 1803-36.
- (17) Eugène Rambert, *Alexandre Vinet, histoire de sa vie et de ses ouvrages*, Lausanne, 1875, p. 524.
- (18) Eugène Olivier, *Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, 1939, pp. 105 ss.
- (19) ACV, K XIII 21, *Professeurs honoraires*, 1817-85.
- (20) Notamment les chirurgiens Pierre Franco (v.1506-v.1579), Jean Griffon (v.1544-1604) et Guillaume Fabri (1560-1634).
- (21) Intime de la famille de Rumine, il assiste, impuissant, aux dernières heures de Gabriel à Bucarest en 1871. Successeur de Frédéric Recordon à l'Asile des aveugles, il acquiert une réputation internationale. Rapporteur de la commission de Rumine au Conseil communal de Lausanne, le 7 mars 1887.
- (22) *Catalogue des étudiants de l'Université de Lausanne*, et *Annuaire statistique de la Suisse*; record féminin absolu en 1905/06: 71,9%.
- (23) Lettre du 26 octobre 1900 à sa mère, citée par Frédéric Saegesser, « César Roux (1857-1934) et son époque... », in *Revue médicale de la Suisse romande*, 1984, pp. 429-430.
- (24) *Bulletin des séances du Grand Conseil vaudois*, débat sur la Convention de Rumine, 21 août 1888, pp. 16-17.
- (25) « La Séance universitaire », in *La Revue*, 7 novembre 1908.
- (26) Cf. notamment « Lausanne et ses médecins », in *Gazette de Lausanne*, 9 octobre 1910, traduction d'un article du professeur Escalier de Buenos-Aires, initialement paru dans *La Nacion*.



337

**337 Opération de la cataracte au XVI<sup>e</sup> siècle**

Gravure tirée de Georg Bartisch, *Ophthalmouloia*, Dresde, 1583

Pierre Franco (v. 1506-v.1579), de Turriers, près de Gap, Provence, affectionnait tout particulièrement cette intervention, couronnée de succès dans neuf cas sur dix. Au moyen d'une aiguille, on abaissait le cristallin opaque, sans le retirer. Oculiste réputé, Franco se doublait d'un accoucheur expérimenté: on le considère, après Paré (1509-1590), comme le plus grand chirurgien de son temps.



338

**338 Pierre Franco  
Petit traité contenant une des parties principales de chirurgie [...]  
Lyon, Antoine Vincent, 1556  
Berne, Stadtbibliothek**

Pierre Franco est établi à Lausanne vers 1556 et de 1573 à 1578. Outre la cataracte et la taille (extraction des pierres de la vessie), il renouvelle la «cure radicale des hernies» par des procédés consignés dans le présent ouvrage. On remarque l'épigraphe: «Il faut endurer pour durer».



339

**339 Rhinoplastie, suivant la méthode du Bolognais Gaspare Tagliacozzi (1545-1599)**

Gravure tirée de Gaspare Tagliacozzi, *De curtorum chirurgia per insitionem* [...] Venise, 1597

Jean Griffon (v. 1544-1604), de San Miniato, Toscane, bourgeois de Genève en 1588, se retire à Lausanne en 1592, où il restaure le nez coupé d'une jeune fille, mutilée par son amant. S'inspirant du procédé de Tagliacozzi, transmis par un patient, il obtient son résultat par greffe d'un lambeau de peau du bras. Ce succès fait sensation, mais n'emporte pas l'adhésion des confrères. Ambroise Paré s'en tient à ses nez artificiels en argent.



340

**340** Bartholomeus Sarburgh  
(1590-1634)  
**Portrait de Guillaume Fabri vers 1620**  
Huile sur bois, 30×23 cm  
Berne, Faculté de médecine  
de l'Université

Guillaume Fabri (1560-1634), de Hilden, près Düsseldorf, est considéré comme le Paré allemand. Il est établi à Lausanne une douzaine d'années, entre 1586 et 1615; il devient ensuite médecin des villes de Payerne (1602-1611), puis Berne (1614-1634).

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, médecine et chirurgie demeurent en principe dissociées: le médecin, souvent issu de l'Université, est un érudit, perpé-

tuant une tradition écrite; au contraire, le chirurgien effectue un apprentissage, c'est un manuel, «barbier», «inciseur», «opérateur», généralement itinérant.

Fabri, fondant son art sur l'anatomiste Vesale (1514-1564), le pionnier de la Renaissance médicale, est l'un des premiers à rechercher l'union de la technique chirurgicale et la science médicale.



341

**341** Guillaume Fabri  
**Opera observationum et curationum  
Medico-Chirurgicarum**  
Genève, 1669  
BCU

Les opérations «chirurgiques» de Fabri paraissent à Genève dans une traduction de Théophile Bonet (1620-1689), illustre précurseur genevois de l'anatomo-pathologie, qui est pourvue par ailleurs de nombreuses planches et figures.

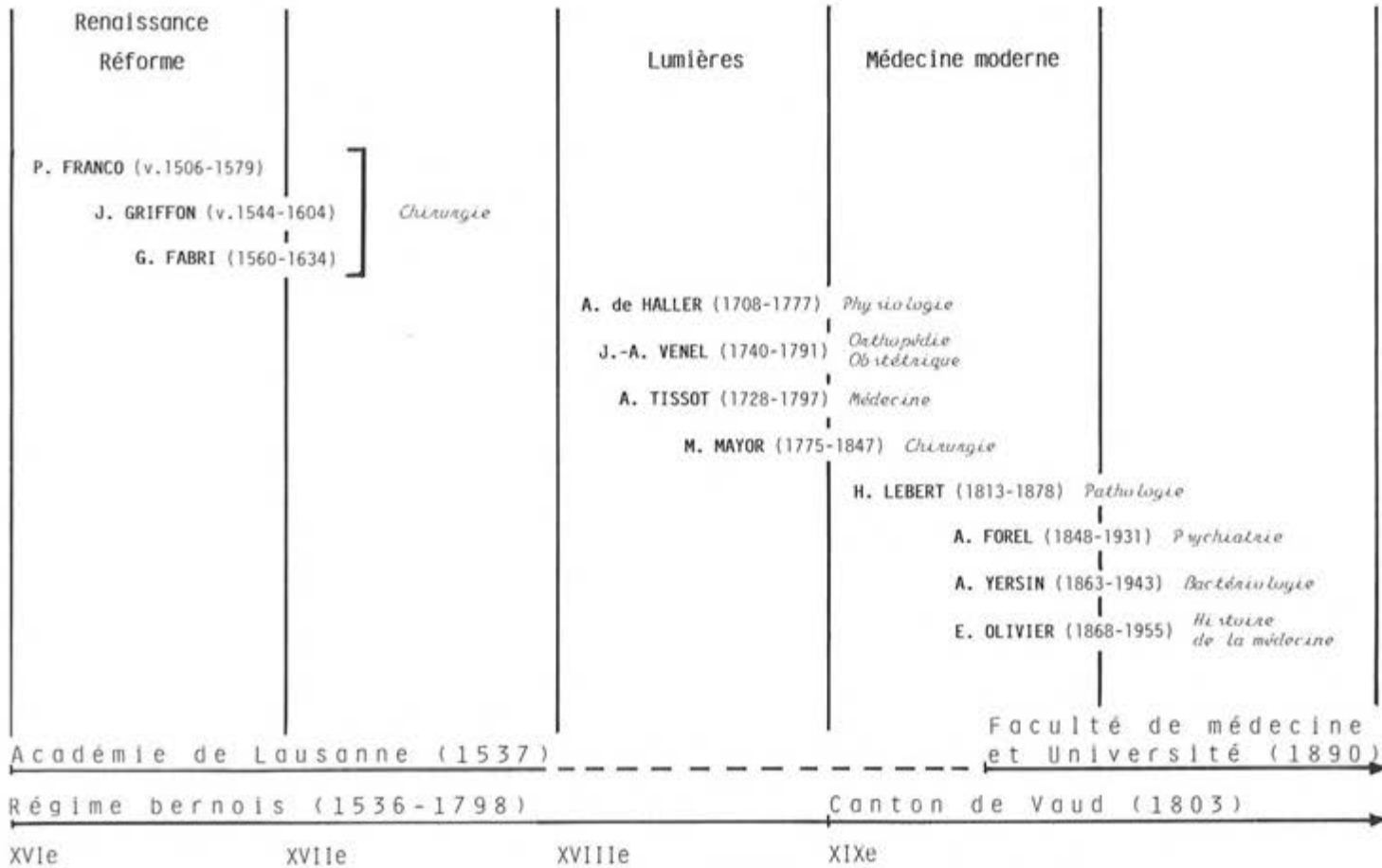
**342** Guillaume Fabri  
**Opera omnia**  
Francfort, 1646  
BCU

**343** Opération de la taille  
Gravure tirée de Guillaume Fabri,  
*De Lithotomia vesicae*, Bâle, König, 1628  
BCU

L'opération de la taille ou lithotomie, l'une des trois grandes interventions au XVI<sup>e</sup> siècle, avec la cure des hernies et la cataracte: il s'agissait d'extraire les pierres de la vessie (alors très fréquentes, pour des raisons d'ordre diététique, pense-t-on) par voie périnéale, d'où la position du patient. Le geste était audacieux, pour ne pas dire risqué.



La médecine vaudoise avant la Faculté (XVI-XIXe s.)



Lumières (XVIII<sup>e</sup> siècle)

344 Albrecht von Haller  
**Elementa physiologiae corporis humani, tome I**  
 Lausanne, Marc-Michel Bousquet, 1757  
 BCU

Albrecht von Haller (1708-1777), de Berne, élève de Boerhaave (1668-1738) à Leyden, premier physiologiste de son temps, anatomiste et botaniste de réputation européenne, professeur à Göttingen (1736-53), directeur des Salines de Bex (1758-64) et vice-gouverneur du baillage d'Aigle (1762-63). Son influence sur ses contemporains est immense, tant par sa vaste correspondance que ses quelque 600 publications. Plus de 50 volumes signés de Haller sortent des presses vaudoises de 1746 à 1774, parmi lesquels ce premier grand traité de physiologie, son œuvre maîtresse. Pour Tissot, il obtient en 1766 du Sénat de Berne le titre de « Professeur public en médecine à l'Académie de Lausanne »; il appuie également Venel dans son entreprise d'instruction des sages-femmes.





345

**345** Inconnu [E.H.pinx. 1757]

**Portrait du Dr Auguste Tissot**

Huile sur toile, 81×64 cm

Lausanne, Salle du Sénat de l'Université

Samuel-Auguste-André-David Tissot (1728-1797), de Grancy, élève de Boissier de Sauvages (1706-1767) et docteur de Montpellier, médecin des pauvres de Lausanne et des grands de ce monde, atteint la célébrité européenne avec l'*Avis au peuple sur sa santé* (1761), son œuvre maîtresse.

Grand, mince, élégant, homme de société et de conversation, Tissot est un personnage saillant de la société lausannoise de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, culturellement très animée.

**346** Auguste Tissot

**L'inoculation justifiée**

Lausanne, Marc-Michel Bousquet, 1754

MHAE

Il s'agit de l'inoculation contre la variole ou petite-vérole qui faisait à l'époque des ravages. C'est le premier ouvrage publié par Tissot (à l'exception de sa thèse) et il lui valut une célébrité immédiate.

**347** Auguste Tissot

**Avis au peuple sur sa santé**

Lausanne, Zimmerli pour Grasset, 1761

BCU

**348** Auguste Tissot

**Avis au peuple sur sa santé**

Manuscrit autographe

BCU, Ms, IS3784/129

Cet ouvrage, initialement destiné aux seules campagnes vaudoises, connut un extraordinaire succès: traduit 17 fois et constamment réédité jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il s'agit d'un traité populaire de médecine où il est question d'hygiène, de maladies aiguës (mais pas chroniques) et de premiers secours, pour mieux lutter contre la dépopulation et la superstition.

Ce livre remarquable vaudra à son auteur les appels les plus flatteurs et une vaste clientèle cosmopolite ébauchant la réputation médicale européenne de Lausanne.

**349** Auguste Tissot

**Sermo inauguralis de valetudine litteratorum**

Lausanne, Chapuis, 1766

BCU

Nommé «Professeur public en médecine à l'Académie de Lausanne» sur intervention de Haller, par décret de Leurs Excellences de Berne

et sans consultation de la Haute Ecole, Tissot prononce une leçon inaugurale le 9 avril 1766. Toujours préoccupé de santé publique, il concentre ici son attention sur les sédentaires: une traduction française paraîtra en 1768, intitulée *De la santé des gens de lettres*.

Mais l'enseignement de Tissot à l'Académie en restera là. Son titre, honorifique, n'était destiné qu'à le retenir au pays.

**350 Auguste Tissot**  
**L'Onanisme; ou Dissertation physique sur les maladies produites par la masturbation**  
Lausanne, Chapuis, 1760  
BCU

Presque aussi célèbre que l'*Avis au peuple*, ce livre sur l'onanisme qui, quoique rédigé dans l'intention — louable en soi — de médicaliser ce qui était alors considéré comme entorse au plan divin, terrorisera des générations. 69 rééditions...

**351 Auguste Tissot, lettre à une patiente**  
Manuscrit autographe, s.l.n.d.  
MHAE

«L'idée de prendre les bains entre 7 et 8 h. du soir me plaît beaucoup, Madame, et je vous conseille de l'exécuter; mais comme il y a quelque temps que vous prenez la tisane, il me semble qu'il faut un léger laxatif et un peu de catholicum come vous avez déjà pris serait propre à cela. Ici, le Chambellan a vu une personne sourde qui a été guérie par l'application d'une pome cuite pétrie avec du poivre. Après quelques bains je joindrais peut-être Madame à la tisane quelques remèdes un peu plus actifs, et je me féliciterais bien véritablement si l'on pouvait trouver un qui vous rendit toute votre santé. Agréez mes hommages les plus empressés. Tissot Aug.»



352

**352 Ch. W. Bock**  
**Portrait de Jean-André Venel vers 1788**  
Eau-forte, 18x12 cm  
Orbe, Musée du Vieil-Orbe

Jean-André Venel (1740-1791), de grand-père languedocien réfugié huguenot, n'est pas docteur. Néanmoins, il ouvre en 1778 à Yverdon la première école de sages-femmes de Suisse, et en 1789 à Orbe, la première clinique orthopédique connue au monde. Venel fréquente les universités de Montpellier, Strasbourg et Paris. Il sera nommé «Instituteur en l'art des accouchements» par Leurs Excellences de Berne, puis «Professeur honoraire», mais sans lien avec l'Académie de Lausanne.

«Sévère envers lui-même, toujours désireux de se perfectionner, puisant dans son désir d'être utile et dans la conscience de sa valeur la force nécessaire pour surmonter les obstacles, Venel est à coup sûr celui de nos médecins vaudois du XVIII<sup>e</sup> siècle qui mérite le mieux que nous conservions en vénération sa mémoire».

[Eugène Olivier, *Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII<sup>e</sup> siècle*, tome I, p. 284, Lausanne, Concorde, 1939.]

**353 C. Bourgeois**  
**Vue d'Orbe en 1822**  
Eau-forte aquarellée, 30x43 cm  
Orbe, Musée du Vieil-Orbe

L'Abbaye d'Orbe, première clinique orthopédique connue au monde, ouverte en 1780 par Venel. Vue d'aval en 1822, dominant le pont du Moulinet. «En été 1780 Venel quitte Yverdon pour revenir à Orbe, cette fois définitivement. Il s'installe à l'Abbaye, vieille maison dominant les rochers qui tombent à pic sur l'Orbe, décrépite, habitée seulement par les oiseaux de nuit, hantée même aux dires des voisins; il lui fallut sept ans de travaux pour la remettre en état».

[Eugène Olivier, *op. cit.*, t. II.]



354

**354 Le Sabot de Venel pour la correction des pieds-bots:**

a) suivant F.L.E. Mellet, modèle admis comme authentique (*Manuel pratique d'orthopédie*, Paris, 1835) [à droite]

b) suivant A.G. Richter, version peu vraisemblable (*Anfangsgründe der Wundarzneikunst*, Vienne, 1804) [à gauche]  
(Reconstitution d'après les planches originales: Amrein, orthopédiste, Lausanne).

Grâce à ce simple appareil de son invention, Venel obtenait d'excellents résultats, dans le délai de quelques mois à trois ans.

**355 Mannequin d'obstétrique (vers 1800)**

du type de celui utilisé par Venel pour l'instruction des sages-femmes  
Zurich, Medizinhistorische Sammlung der Universität

Bassin et vertèbres lombaires véritables, recouverts de cuir. Un coussin tient lieu de rétro-péritone, une grande poche d'utérus. Vessie et rectum sont également représentés. L'ouverture du vagin est réglable aux deux extrémités.

«La seule lacune qui frappe dans l'œuvre de Venel est l'absence de toute mention d'une maternité, même de tout examen d'une femme par l'élève, sous la direction du maître. Toute l'instruction pratique se fait par le moyen de «machines» (...). La première maternité vaudoise fut ouverte en 1874, — et dans le même bâtiment qui abritait le lazaret des contagieux! — et en 1886 seulement les élèves sages-femmes furent astreintes à des stages pratiques dans cette institution, alors du moins installée (dès 1883) dans un pavillon de l'Hôpital cantonal».

[Eugène Olivier, *op. cit.*, t. I, p. 286.]

**356 Jean-André Venel**  
**Essai sur la santé et sur l'éducation**  
**médicinale des filles destinées au mariage**  
 Yverdon, Société littéraire et  
 typographique, 1776  
 BCU

Dédié « A son Excellence Madame la Comtesse  
 Potocka ».

On remarque l'épigraphe, empruntée à Rous-  
 seau: « La délicatesse n'est pas la langueur, et il  
 ne faut pas être malsaine pour plaire ».



357

**357 Jean-André Venel**  
**« Appareil de jour » pour le traitement**  
**des scolioles**

Proposé dans « Description de plusieurs  
 nouveaux moyens mécaniques, propres à  
 prévenir, borner et même corriger, dans  
 certains cas, les courbures latérales et la  
 torsion de l'épine du dos », in *Histoire et*  
*mémoires de la Société des sciences physi-*  
*ques de Lausanne*, 1789.

(Reconstitution d'après planche originale:  
 Lausanne, Kern, orthopédiste).

**358 Difformités des membres inférieurs**  
**traitées à l'Abbaye sous Venel**  
 3 des dessins originaux de l'artiste tessinois  
 Caselli, présentant les cas avant et après  
 traitement:

a) n° 3: la fille de M. Charpentier, con-  
 seiller d'Estavayer, canton de Fribourg;

15.6.1782, âge 3 ans — 25.3.1783 (genua  
 vara bilatéraux).

b) n° 31: le fils de M. Meyer, négociant  
 à Mulhouse; 12.7.1787, âge 9 ans —  
 6.9.1788 (flexum du genou droit, séquelles  
 d'arthrite ou de traumatisme).

c) n° 35: le fils du Sieur Jaquillard de  
 Château-d'Ex; 8.7.1788, âge 4 ans —  
 8.2.1789 (pieds-bots en varus).

Lausanne, Musée de l'Elysée

## Médecine moderne (XIX<sup>e</sup> siècle)



359

**359 Mathias Mayor (1775-1847)**

Plâtre patiné bronze réalisé vers 1840 par  
 un artiste italien, à l'aide d'un moulage du  
 visage du chirurgien.

Hauteur: 61 cm  
 MHAÉ

Mathias Mayor (1775-1847), de Grandcour,  
 élève de Scarpa (1747-1832) et docteur de Pavie,  
 est le premier chirurgien de souche purement  
 vaudoise à « penser par lui-même », selon le mot  
 d'Eugène Olivier.

Premier chirurgien de l'Hospice cantonal (1806-  
 1847), membre du Conseil de santé, député,  
 professeur honoraire à l'Académie, Mathias  
 Mayor est une figure lausannoise particu-  
 lièrement originale de la première moitié du  
 XIX<sup>e</sup> siècle.

**360 Le docteur Mayor au premier étage**  
 Plaque de Mathias Mayor, résidant derrière  
 Bourg, en Saint-Pierre 15 et à Beau-Séjour  
 jusqu'en 1847.

MHAÉ

**361 Mathias Mayor**  
**Essai sur l'anthropo-taxidermie,**  
**ou sur l'application à l'espèce humaine**  
**des principes de l'empaillage**

Paris, Bêchet Jeune, 1838

BCU

« Mathias Mayor (est un) praticien de premier  
 ordre, esprit fertile, ingénieux, et qui n'a quel-  
 quefois dépassé le but que par trop de puissance  
 et de fécondité » (Juste Olivier, *Le Canton de*  
*Vaud, sa vie et son histoire*, Lausanne, 1841, t. II,  
 pp. 1146-47).

En fait d'empaillage, il s'agissait essentiellement  
 du moulage d'une tête en plâtre, sur laquelle on  
 collait ensuite la peau tannée et colorée. Mayor,  
 qui fit venir à cet effet des têtes de Lyon et  
 Besançon, aurait souhaité pouvoir appliquer son  
 procédé à Frédéric-César de La Harpe: « Il  
 m'honorait de son amitié, et comme il aimait,  
 contre l'habitude des hommes de son grand âge,  
 être au courant de toutes les idées progressives,  
 et qu'il les favorisait, il me pria de lui communi-  
 quer mon manuscrit. J'ai eu le plaisir, dès lors,  
 de m'entretenir maintes fois avec lui sur la tax-  
 idermie humaine; mais, tout en me concédant  
 qu'elle pourrait avoir son côté utile dans quel-  
 ques rares circonstances, il m'exprimait ses  
 craintes sur la répugnance invincible qu'elle  
 rencontrerait, qui lui semblait, du reste, fort  
 naturelle, et qu'à tort ou à bon droit il partageait.  
 Il est mort, hélas! avant que le temps et des essais  
 ultérieurs aient pu agir sur ses convictions, et  
 ébranler celles plus prononcées encore, de sa  
 famille! Seul donc avec mes larmes, près de son  
 corps inanimé, je n'ai osé ni me plaindre, ni  
 réclamer; et j'ai dû suivre, sans murmurer, cette  
 belle figure à peine refroidie, pour la voir s'en-  
 gloutir, tout entière, dans les entrailles de la  
 terre » (cité par Jean-Charles Biaudet in *L'Éveil*  
*médical vaudois, 1750-1850*, Lausanne, 1987:  
*Essai sur l'anthropo-taxidermie*, p. II et 48).

**362 Mathias Mayor pratiquant**  
**une tachytomie**

Reconstitution du Dr François Forel à  
 l'occasion d'une exposition au Palais de  
 Rumine en 1929, pour le centenaire de la  
 Société vaudoise de médecine.

Photographie  
 MHAÉ

Mathias Mayor propose, en 1843, la «tachy-tomie» ou amputation rapide à la hache. Conçue dans le dessein de réduire les souffrances du patient en opérant avec la rapidité de l'éclair, cette technique demeurera sans suite.

En 1847, en effet, quelques semaines avant sa mort, Mayor assiste à l'Hôpital cantonal à la première anesthésie à l'éther pratiquée à Lausanne, par son fils Charles, quelques mois seulement après les premiers essais réalisés à Boston.

**363 Deux boîtes d'instruments de chirurgie — trépanation et amputation — ayant appartenu à Mathias Mayor**  
MHAE

**364 Lettre de Mathias Mayor au Conseil d'Etat, du 20 novembre 1841**  
ACV, K XIII/21

Mayor remercie le gouvernement vaudois de lui avoir attribué le titre de «Professeur honoraire de l'Académie de Lausanne»: «La médecine opératoire avait grand besoin d'être réformée, dans une foule de ses bases les plus importantes; et j'ai eu l'insigne bonheur d'arriver à son perfectionnement, par la voie de la simplicité».



365

**365 Portrait d'Hermann Lebert**  
Photographie

Lausanne, Musée de l'Elysée

Hermann Lebert (1813-1878), de Berlin, élève de Schönlein (1793-1864) et docteur de Zurich. Directeur des bains de Lavey (1838), bourgeois de Bex (1841), il s'installe à Paris dès 1846, où il produit ses grandes œuvres d'anatomie pathologique. Professeur de clinique médicale à Zurich (1853) puis Breslau (1859), il est nommé professeur honoraire de l'Académie de Lausanne, sur proposition du Dr F. Guisan de Vevey (1859). Lebert partagera sa retraite entre Bex et Nice.

**366 Hermann Lebert**  
Traité d'anatomie pathologique générale et spéciale

Paris, Baillière, 1854-62, 2 vol. + 2 vol. de 200 pl. en couleurs

Fruit de 25 ans de recherches cliniques et anatomo-pathologiques, c'est l'œuvre magistrale d'un grand représentant de la médecine allemande en France, joignant les qualités du naturaliste d'Outre-Rhin à celles du clinicien parisien: «M. Lebert cherche à exposer principalement dans son ouvrage ce que l'observation et l'expérimentation lui ont appris, et ne déduit les conclusions générales que de l'analyse et de la méditation des faits. Pénétré de cette conviction que nous vivons à une époque de transition et que nous assistons à une transformation des principes mêmes de la science médicale, l'auteur a voulu que ses successeurs pussent toujours profiter de ses investigations, lors même que les doctrines actuelles seraient remplacées par des vues plus conformes aux progrès ultérieurs de la science» (Charles Daremberg (1817-1872), historien français de la médecine, in *Journal des débats*, 18 novembre 1858).



367

**367 Portrait du Dr Henri-Auguste Forel**  
in *Album national suisse*, N° 399, Zurich, Orell Füssli, 1893

MHAE

Auguste Forel (1848-1931), de Morges, élève de von Gudden (1824-1886) et Meynert (1833-1892) et docteur de Zurich. Professeur à Zurich dès 1879, il revient s'établir au Pays de Vaud en 1898.

«Auguste Forel est sans aucun doute une des personnalités médicales vaudoises les plus marquantes. On peut dire, sans tomber dans l'exagération, qu'il fut le véritable créateur et animateur de la psychiatrie suisse» (Dr Hans Steck, prof. psych. Lausanne, «In memoriam Auguste Forel (1848-1931)», in *Revue médicale de la Suisse romande*, 1949, p. 523).

«Il y a dans la carrière et la vie d'Auguste Forel une grande unité et un enchaînement logique, dont le développement est à peu près le suivant: l'étude des fourmis a conduit tout naturellement le naturaliste, selon la théorie de Darwin, du cerveau des insectes, à des recherches sur le cerveau animal et ensuite humain; l'anatomie normale du cerveau le mène à l'anatomie pathologique de l'encéphale, il devient un psychiatre de premier ordre et il en arrive tout naturellement à l'étude des causes des maladies nerveuses et mentales et aux moyens de les prévenir et les guérir. C'est alors la lutte acharnée contre diverses maladies sociales et, en particulier, contre l'alcoolisme, l'une des plus graves».

(Maurice Muret, prof. gynéc., Lausanne, «Auguste Forel», in *Revue médicale de la Suisse romande*, 1934, p. 952).

**368 Auguste Forel**  
La Question sexuelle

Paris, 1906

BCU

Après la myrmécologie (étude des fourmis) et la neuropsychiatrie. l'hygiène sociale constitue le troisième volet du génie multiforme de Forel. Convaincu de l'importance capitale de la prophylaxie en psychiatrie, Forel s'était fait abstinant militant dès 1885; il poursuit sur sa lancée hygiéniste avec cet ouvrage qui lui vaudra la célébrité mondiale:

«Cette étude correspondait, dans l'idée de Forel, à une nécessité urgente, car cette question n'avait guère été traitée jusqu'alors que dans des romans pornographiques ou dans des livres soi-disant moralisants, qui dénonçaient toute sexualité comme immorale ou, enfin, dans des traités purement scientifiques incompréhensibles au grand public [...]. On reconnaît ici le sens moral si élevé de Forel et sa préoccupation de répandre la vérité et de la dégager de l'hypocrisie; il fallait alors, en effet, beaucoup de courage pour aborder même de cette manière une question reléguée jusque-là parmi celles dont on ne parle qu'à mots couverts ou dont on ne parle pas du tout. Aussi le livre de Forel fut-il fort discuté et abondamment critiqué, mais il a été pour un nombre incalculable de gens une vraie révélation et un soulagement, un bienfait moral et il a complètement

modifié, au sujet de cette question, la mentalité de la plupart de ceux qui pensent et réfléchissent, des éducateurs, de beaucoup de médecins et d'une grande partie du public» (Maurice Muret, prof. gynécolog., Lausanne, «Auguste Forel», in *Revue médicale de la Suisse romande*, 1934, p. 959-960).



369

### 369 Alexandre Yersin en Extrême-Orient

Photographie

Lausanne, Musée de l'Elysée

Alexandre Yersin (1863-1943), de Rougemont, élève de Cornil (1837-1908) et E. Roux (1853-1933) est docteur de Paris.

Comme Forel, Yersin est un Vaudois «exilé»: après avoir fréquenté la section propédeutique médicale de la Faculté des sciences à Lausanne, il part pour Paris, où il entre en contact avec les pastoriens dans les années 1880, en plein essor de la bactériologie. Passionné de voyages autant que de laboratoire, Yersin acquiert la nationalité française et s'embarque comme médecin de bord sur les lignes d'Extrême-Orient.

La découverte du bacille de la peste en 1894 à Hong-Kong fait de lui, sans conteste, le médecin le plus célèbre d'origine vaudoise.

### 370 Alexandre Yersin posant devant sa paillotte de Hong-Kong

Photographie

Lausanne, Institut de microbiologie de la Faculté de médecine



371

Chargé par le gouvernement colonial d'Indochine de parer à la peste ravageant la Chine, Yersin découvre en 1894 le bacille fautif, qui avait terrorisé l'Europe des siècles durant.

«Yersin arrive à Hong-Kong avec un autoclave et de quoi faire quelques milieux de culture [...] Il a beaucoup de peine à trouver un local fermé où il puisse travailler et qui lui serve surtout de laboratoire. Enfin, après avoir improvisé une sorte d'hôpital avec l'aide d'un missionnaire italien, le Père Vigano, il construit en annexe une paillote dans laquelle il se met au travail [...] On ne veut pas lui laisser faire d'autopsies. De plus les cadavres sont immédiatement saupoudrés de chaux et emportés au voisinage des fosses, la plupart du temps enterrés immédiatement à l'arrivée. Yersin s'adresse à des matelots anglais qui laissent les cadavres quelques heures dans une cave. Cela lui donne le temps de découvrir un bubon et de l'enlever. Il l'apporte au laboratoire, fait un frottis coloré du pus, et découvre une purée de bacilles trapus, colorés aux pôles bien que faiblement. Il recommence sur plusieurs autres cadavres et fait une constatation identique. Dans son journal de laboratoire, ce jour-là, il consigne: «Il y a beaucoup de chances pour que mon microbe soit celui de la peste, mais je n'ai pas le droit de l'affirmer». Autorisé enfin à faire des autopsies, il multiplie les examens et parvient à cultiver un germe particulier à partir des lésions humaines. Pendant ce temps, il ne peut pas ne pas remarquer les innombrables rats morts dans la ville; il en fait une autopsie et retrouve le même organisme.

Durant toute cette période, cultures et préparations sont envoyées à l'Institut Pasteur à Paris où elles sont étudiées encore par M. Roux. Le

30 juillet 1894, le Dr Roux pouvait annoncer à l'Académie des Sciences de Paris l'immense découverte.

(Valentin Bonifas, prof. microbiol. Lausanne, «Alexandre Yersin (1863-1943)», in *Revue médicale de la Suisse romande*, 1984).

### 371 Le Dr Eugène Olivier rédigeant son histoire de la médecine

Photographie R. Chapallaz

Lausanne, Musée de l'Elysée

Eugène Olivier (1868-1955), d'Eysins, élève de De Cérenville (1843-1915) et docteur de Lausanne, est l'éminent historien de la médecine en Pays de Vaud.

Olivier passe pour le successeur probable de son maître De Cérenville, avant d'être gravement atteint de tuberculose dès 1895. Condamné même à brève échéance, il épouse néanmoins le Dr Charlotte von Mayer, née à Saint-Petersbourg, avec laquelle il se voue à la lutte contre la tuberculose sur le plan social.

Suite à une nouvelle aggravation de son état, il se consacre dès 1925 à l'investigation des espaces quasi vierges de l'histoire de la médecine en Pays de Vaud; le plus souvent confiné à domicile, sinon au lit, il est soutenu dans son entreprise par un véritable réseau de chercheurs amicaux et zélés.

Durant les trente dernières années de sa longue vie, il produit quelque 40 articles historiques et, surtout, son monumental ouvrage: *Médecine et santé dans le Pays de Vaud, des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, 1939 et 1962, 4 vol.

**372 Le couple Olivier à son domicile du Mont en 1921**

Photographie

Lausanne, Musée de l'Elysée

« Nous nous connaissons depuis mon second internat à l'Hôpital, 1895/6, où elle suivait l'enseignement clinique, et étions restés en correspondance. Mlle Charlotte de Mayer ayant, pour des raisons de santé et de famille, momentanément quitté sa clinique de Saint-Petersbourg et rejoint sa famille en Suisse, le revoir aboutit bientôt (1901) au mariage. L'approbation de notre maître de Cérenville avait été mitigée d'une réserve: Vous faites bien, dit-il à celle qui lui annonçait notre décision; vous aurez la satisfaction de soigner votre mari, et dans six mois vous serez veuve... »

(Eugène Olivier, « 1868-1900, quelques dates et notes », BCU, Mss.)

« Jamais on ne vit couple plus contrasté. Eugène et Charlotte Olivier se ressemblaient peut-être, à juger superficiellement; tous deux maigres, tous deux blonds, tous deux de grande taille. Mais que pesaient ces analogies, en regard des différences, qui se révélèrent d'ailleurs merveilleusement complémentaires. Sur l'esquif conjugal, Charlotte Olivier se tenait à l'avant, dressée, scrutant l'horizon, guettant les écueils et s'appêtant à les vaincre. Lui, à l'arrière, modérait l'allure et savait à l'occasion imprimer au gouvernail une discrète inclinaison. »

(René Burnand, « Le docteur Eugène Olivier (1868-1955) », in *Revue médicale de la Suisse romande*, 1955.)

**373 Eugène Olivier**

**Médecine et santé dans le Pays de Vaud, des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle**

Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 1939 et 1962, 4 volumes.

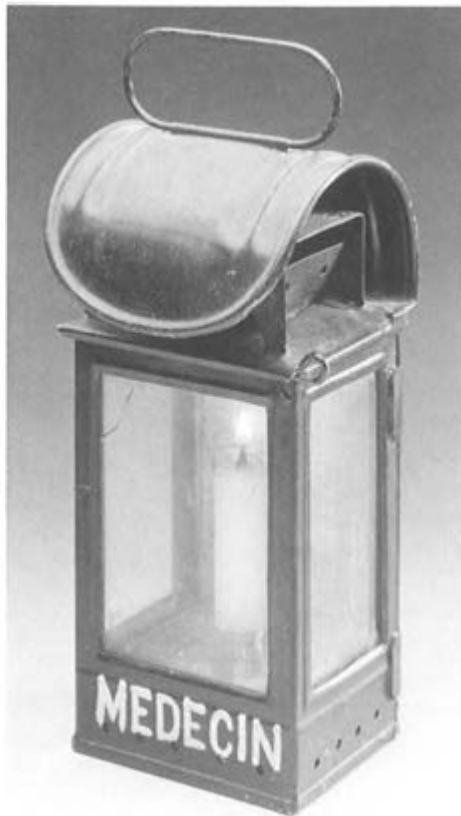
Les 2 premiers volumes (XVIII<sup>e</sup> siècle) paraissent en 1939, à un moment aussi peu favorable que possible: seuls 39 confrères ont souscrit, et la Société vaudoise de médecine ramène son don de Fr. 2000.— à Fr. 500.—.

Le stock, encombrant l'éditeur, est déposé à la Bibliothèque cantonale et universitaire dont le directeur, Jean Charles Biaudet, accueille également en 1950 le manuscrit des 2 autres volumes (des origines à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle), à la publication duquel il préside en 1962.

Monument d'érudition et synthèse admirable tout à la fois, cet ouvrage magistral, qui vaut à son auteur le doctorat ès Lettres honoris causa de l'Université de Lausanne, demeure aujourd'hui une référence absolue.

**La Faculté de médecine de Lausanne: une longue gestation (1804-1890)**

**Médecine: l'âge d'or (XIX<sup>e</sup> siècle)**



374

**374 Lanterne à bougie, marquée « médecin »**

Fin XIX<sup>e</sup> siècle

Lausanne, Hôpital psychiatrique de Cery

**375 2 grosses seringues portatives, dans leur étui**

Fin du XIX<sup>e</sup> siècle

Lausanne, Hôpital psychiatrique de Cery

**376 3 thermomètres médicaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**

MHAE

Boerhaave (1668-1738) avait utilisé le thermomètre au début du XVIII<sup>e</sup> siècle; son élève de Haen (1704-1776) l'employait beaucoup à Vienne; ça n'est pourtant que vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que les médecins apprennent peu à peu à s'en servir et ce que valent ses renseignements. Tissot (1728-1797), par exemple, n'y fait pas la moindre allusion...



377

**377 Masque d'anesthésie à l'éther de Louis Ombrédanne (1871-1956)**

Lausanne, Centre hospitalier universitaire vaudois, Service d'anesthésiologie

Conçu en 1908 par un chirurgien aux Hôpitaux de Paris, devenu Professeur de chirurgie infantile et d'orthopédie, cet appareil combine respiration libre et en circuit fermé, tirant parti de l'air confiné mêlé aux vapeurs d'éther, sans pour autant cyanoser le patient. Aux antipodes de la sphère métallique remplie d'éther: une baudruche correspondant à la capacité vitale et une admission d'air frais, réglable de 1 à 8. L'opérateur, deux doigts dans les anneaux, l'autre main sur le robinet, contrôle le mélange tout en maintenant l'embout sur le visage du patient. Cet appareil doit son excellent état de conservation à un usage prolongé jusque vers le milieu de ce siècle.



378

**378 La découverte des rayons X**  
Arrachement osseux traumatique  
au coude

Radiographie, 1896, 19×15 cm  
Lausanne, Centre hospitalier universitaire  
vaudois, Service de radiodiagnostic

L'une des premières radiographies réalisées par  
le Professeur Henri Dufour, au laboratoire de  
physique de l'Université, quelques mois seule-  
ment après la découverte de Roentgen. Une pose  
de 20 minutes était nécessaire.

La Faculté de médecine de Lausanne sera dotée  
en 1926 de la première chaire de radiologie en  
Suisse.

**379 André Schmid**  
**Radiographie de la main droite**  
Fracture de l'annulaire

Faite à Paris en 1896 (1906 ?)  
Plaque de verre, 23,5×18 cm  
Lausanne, Musée de l'Elysée

**380 Tube à rayons X**  
Début du XX<sup>e</sup> siècle

Lausanne, Centre hospitalier universitaire  
vaudois, Service de radiodiagnostic



383

**Vaud: un jeune Etat (1803)**

**381 Portrait de Louis Ruchonnet**  
Photographie A. Wicky, 1869  
Lausanne, Musée de l'Elysée

**382 Portrait d'Eugène Ruffy**  
Photographie A. Wicky, 1889  
Lausanne, Musée de l'Elysée

Deux grands hommes d'Etat, Louis Ruchonnet  
(1834-1893) et Eugène Ruffy (1854-1919), for-  
gent l'Université en deux décennies et décident  
de la vocation lausannoise de «ville d'études».  
Leurs destinées se confondent et leurs réalisa-  
tions se complètent.

Tous deux sont originaires du Lavaux, avocats,  
Helvétiens, chefs du Parti radical et conseillers  
d'Etat chefs du Département de l'Instruction  
publique; ils seront l'un et l'autre présidents du  
Conseil national, puis de la Confédération.

Ruchonnet établit la Loi sur l'Instruction publi-  
que supérieure de 1869, préparant le terrain  
à Ruffy, auteur de la Loi de 1890 instituant  
l'Université.

**La Faculté de médecine  
de l'Université de Lausanne  
(1890)**

**383 La leçon d'anatomie**  
Frontispice de: Jean-Jacques Manget,  
*Theatrum anatomicum*, Genève, 1717  
Lausanne, Faculté de médecine,  
Bibliothèque de l'Institut d'anatomie

Cette scène d'anatomie datant du début du  
XVIII<sup>e</sup> siècle est analogue aux dissections prati-  
quées à l'Hôtel de Ville de Lausanne de 1731 à  
1740 par le Dr Pierre-François Martin (v. 1698-  
1756), disciple de Boerhaave, sous la haute  
autorisation et inspection de l'Académie, avec  
l'assentiment des autorités locales et l'appui de  
Leurs Excellences de Berne.



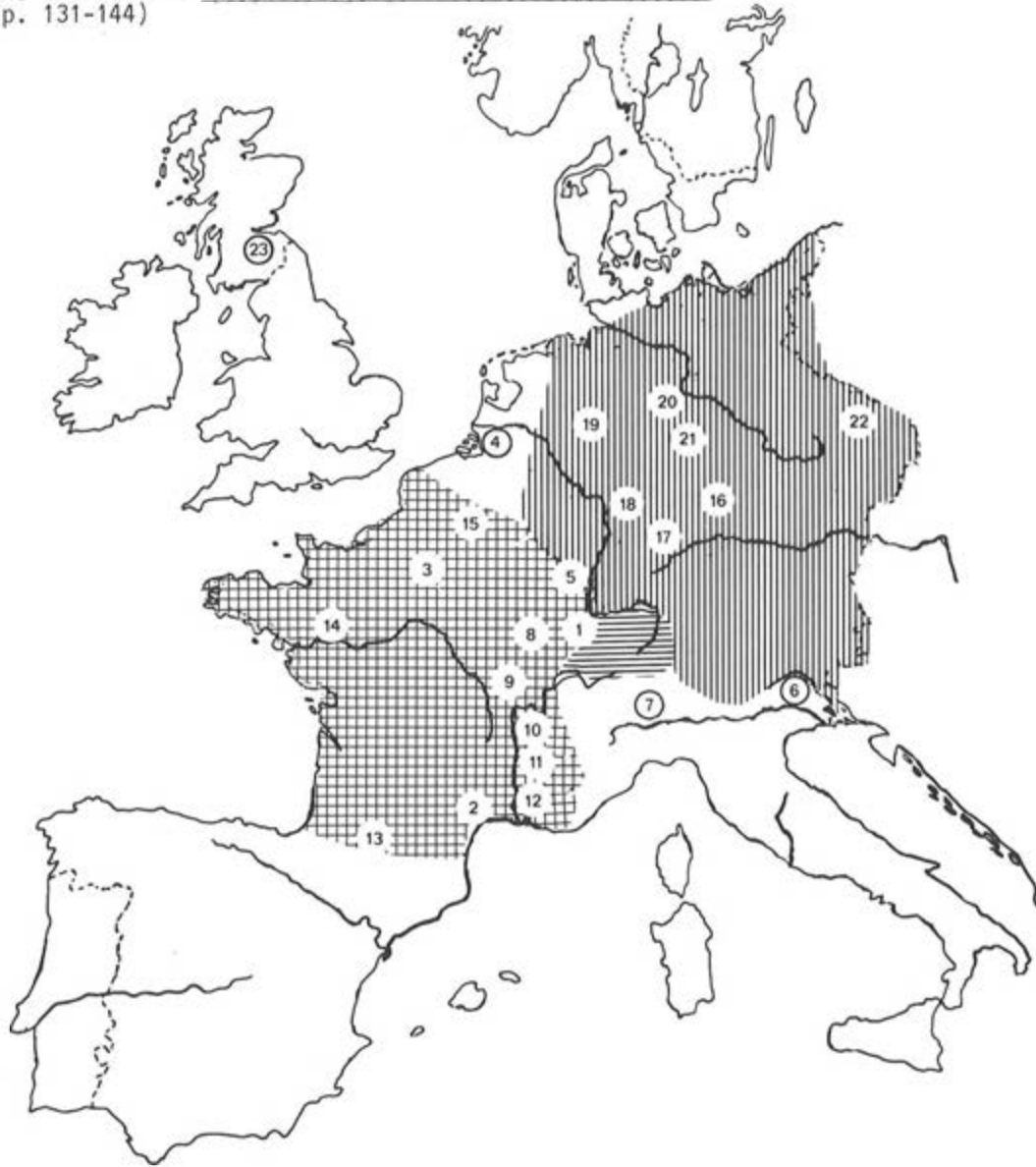
Les universités fréquentées par les candidats-médecins vaudois vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (d'après Eugène OLIVIER, *Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1939, p. 131-144)

5 universités très fréquentées:

- 1 Bâle
- 2 Montpellier
- 3 Paris
- 4 Leyden
- 5 Strasbourg

Et les autres:

- 6 Padoue
- 7 Pavie
- 8 Besançon
- 9 Lyon
- 10 Valence
- 11 Orange
- 12 Avignon
- 13 Toulouse
- 14 Angers
- 15 Reims
- 16 Jena
- 17 Tübingen
- 18 Heidelberg
- 19 Göttingen
- 20 Berlin
- 21 Halle
- 22 Erlangen
- 23 Edinbourg



384

### 384 Carte des universités fréquentées par les candidats-médecins vaudois vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Réalisation atelier des maquettes, Ville de Lausanne

Notons bien que la réglementation des professions médicales n'intervient en Pays vaudois qu'en 1788; jusque-là, est médecin qui veut. Autrement dit, tous les médecins ne sont pas issus de l'Université; mais que préférer alors de l'érudition livresque du médecin titré ou du savoir-faire de l'autodidacte?



385

**385 Lettre du Dr François Verdeil (1747-1832),** Chef du Bureau de Santé générale du Canton de Vaud, au Président du Petit Conseil, le 22 mars 1804  
ACV, K XIII/24

Suite à la reprise par le Canton de Zurich du «Medizinisch-chirurgisches Institut» fondé en 1782, Verdeil réclame un établissement analogue au gouvernement vaudois: «Ce serait le vrai moyen de délivrer le pays de cette foule de maiges qui l'infeste».

Ceci constitue la première initiative officielle en faveur d'une école de médecine à Lausanne. Le Petit Conseil réagit en 1806, par la création à l'Académie de deux chaires, de médecine et chirurgie, ... jamais pourvues.

**386 Profil du Dr François Verdeil (1747-1832)**

Reproduction d'une œuvre en cire déposée au Musée de Nyon  
Lausanne, Musée de l'Elysée

François Verdeil, issu d'une famille réfugiée du Languedoc, bourgeoise de Lausanne dès 1768, suit ses études de médecine à Bâle et Montpellier; membre du Collège de médecine de Lausanne dès sa fondation (1787), vice-président successeur de Tissot (1797), chef du Bureau (1798) puis Conseil de Santé du Canton de Vaud (1810), Verdeil est un patriote de la première heure, bonapartiste et enfin municipal lausannois (1815-32).



388

**387 Compositions des deux candidats à la chaire d'anatomie et chirurgie en 1812**

Manuscrits  
ACV, K XIII/24

Compositions à huis clos des deux candidats à la chaire d'anatomie et chirurgie de l'Académie, mise au concours en 1812, suite à sa création en 1806 sur requête de François Verdeil, chef du Bureau de Santé.

Sujet: «Exposition de la théorie de la respiration et de la sanguinification. Celle de la différence du sang artériel d'avec le sang veineux, et des effets que ces deux espèces de sang produisent sur l'économie animale».

Candidats: tous deux de Moudon; F.C.R. Tissot, Dr d'Erlangen, rédige 3 pages en latin, jugées insuffisantes; A. Bourgeois, Dr de Paris, rédige une composition en français, jugée «bonne quant au fond». Cependant, l'enseignement se donne en latin à l'Académie.

Au terme des épreuves, comportant par ailleurs une dissertation sur un sujet libre, une dispute et une leçon sur un sujet tiré au sort, personne n'est retenu...

**388 L'Ecole de médecine, établie à l'Ancienne Douane dès 1888**

Photographie  
MHAÉ



389

**389 Rodolphe Piccard  
Portrait du Dr Frédéric Recordon  
vers 1845**

Aquarelle, 16,5x11,5 cm  
MHAÉ

Le Dr Frédéric Recordon (1811-1889), père des hôpitaux modernes de Lausanne, sans l'œuvre duquel un enseignement médical eût été impensable.

Fondateur de l'Asile des aveugles (1843) et responsable, comme chef du Service sanitaire cantonal (1857-85), de l'édification de l'Asile psychiatrique de Cery (1873) et de l'Hôpital cantonal du Calvaire (1883), il sera nommé professeur honoraire à l'Académie (1879). Ce qui ne l'empêchera pas de se montrer très hostile à la «Section propédeutique médicale» instituée en 1881.

**390** Frédéric Martens  
**L'Hospice cantonal vu de la Caroline**  
Gravure sur acier, 13,2×17,6 cm  
Vers 1845  
MHAÉ



390

**391** Frédéric Martens  
**L'Asile des aveugles**  
Gravure sur acier, 12,9×17,2 cm  
Vers 1845  
MHAÉ

**392** Jacques Regamey  
**L'Asile psychiatrique de Cery**  
Dessin aquarellé, 90×122 cm  
Exécuté à l'occasion de l'Exposition nationale de 1896  
Lausanne, Hôpital psychiatrique de Cery



391



393

**393 Jacques Regamey**  
**L'Hôpital cantonal du Calvaire et ses**  
**bâtiments annexes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**  
 Dessin aquarellé, 90×122 cm  
 Exécuté à l'occasion de l'Exposition  
 nationale de 1896  
 Lausanne, Centre hospitalier universitaire  
 vaudois

**394 Faculté de médecine (1890),**  
**les 12 premiers professeurs**  
 Tableau synoptique avec portraits

**395 Premier Règlement de la Faculté,**  
**1891**  
 Faculté de médecine de Lausanne, Décanat

**396 Livret d'étudiant de**  
**Bruno Galli-Valerio**  
 Immatriculé le 12 novembre 1890, futur  
 professeur de bactériologie, parasitologie et  
 hygiène à la Faculté (1897-1939)  
 MHAE



398

**397 La clinique obstétricale, réunie en été**  
**1896 autour du Professeur Oscar Rapin**  
**(1847-1902)**

Photographie  
 Lausanne, Musée de l'Elysée

On remarque: Charlotte von Mayer, future Mme  
 Eugène Olivier et animatrice de la Ligue vau-  
 doise contre la tuberculose (sous l'ombrelle);  
 André Guisan, qui donnera le premier cours  
 d'histoire de la médecine en 1928 (troisième  
 debout depuis la gauche, partiellement caché);  
 Gustave Delay, futur chef du Service sanitaire  
 cantonal et professeur de polyclinique (troisième  
 assis depuis la gauche, au premier rang).

**398 Scène de dissection:**  
**canular estudiantin, vers 1890**

Photographie annotée au dos  
 par E. Olivier  
 Lausanne, Musée de l'Elysée

On reconnaît, de gauche à droite: Henri Vulliet,  
 qui succédera à César Roux comme professeur  
 de chirurgie; Eugène Olivier, qui deviendra  
 l'éminent historien de la médecine en Pays de  
 Vaud; un étudiant bulgare, Doukof (?); Gustave  
 Rochaz, médecin à Orbe; Alfred Ackermann,  
 mort jeune de tuberculose après avoir exercé en  
 Afrique du Nord; Willem Lubber, Hollandais,  
 mort peu après de tuberculose; Châtelain, Neu-  
 châtelais, fils du médecin et écrivain. Le «cada-  
 vre» est Fernand Paccaud, qui accomplira sa  
 carrière en Egypte.

**399 Volée d'étudiants, sous le porche de l'École de médecine, en juin 1909**

Photographie

Lausanne, Musée de l'Elysée

On remarque la proportion considérable de femmes; à cette époque, 4/5<sup>e</sup> des étudiants en médecine de Lausanne sont étrangers et 2/3 sont des femmes, dont la majorité de Russes.

Au centre: le Professeur Edouard Bugnion (embryologie) entouré, de gauche à droite, de ses collègues Maurice Arthus (physiologie), Auguste Roud (anatomie) et Nathan Loewenthal (histologie).



**Lausanne « Mecque médicale » (1900)**

399

**400 Lausanne « Mecque médicale »: César Roux en compagnie d'un patient reconnaissant**

Photographie Francis de Jongh

Lausanne, Musée de l'Elysée

**401 Lausanne « Mecque médicale »**

*Indicateur vaudois*, t. I,

Adresses de Lausanne

Lausanne, Corbaz, 1897

52 médecins et chirurgiens inscrits en 1896 dans l'*Indicateur vaudois* (1897); 19 enseignent à la Faculté, 5 y enseigneront.

Parmi les autres noms, on distingue Eugène Olivier, futur historien de la médecine en Pays de Vaud, et Henri Martin, fondateur de l'Hospice orthopédique de la Suisse romande.



**402 « Lausanne et ses médecins »**

*Gazette de Lausanne*, 9 octobre 1910, traduction d'un article du Dr Escalier, professeur à Buenos-Aires, initialement paru dans *La Nación*.

Coupure de presse des archives

Georges-Antoine Bridel

MHAE

400



403

**403 Portrait du Dr Marc Dufour**  
Photographie de Francis de Jongh  
MHAE

Marc Dufour (1843-1910), du Châtelard s/Montreux, élève de von Graefe (1828-1870), Dr de Zurich, est médecin-chef de l'Hôpital ophtalmique de Lausanne (1880), premier professeur d'ophtalmologie et premier doyen de la Faculté (1890), premier médecin recteur de l'Université (1894). Intime de Gabriel de Rumine, il assiste à ses derniers instants à Bucarest en 1871 ; comme conseiller communal, il est en 1887 rapporteur de la commission chargée de l'affectation du généreux legs.

La notoriété professionnelle de Dufour est immense: son extraordinaire clientèle internationale provient essentiellement d'Amérique, d'Angleterre, d'Espagne, de Grèce et de France.



406

**404 Portrait du Dr César Roux**  
Photographie de Francis de Jongh  
Lausanne, Musée de l'Elysée

César Roux (1857-1934), né réfugié piémontais pour cause de religion, naturalisé à Sainte-Croix en 1871, élève de Kocher (1841-1917) et docteur de Berne, est chirurgien-chef de l'Hôpital cantonal vaudois (1887), puis premier professeur de chirurgie à la Faculté (1890-1926).

Opérateur extrêmement adroit et rapide, il aborde toutes les régions alors accessibles, avec une prédilection pour la chirurgie abdominale, en un temps où l'asepsie était encore incertaine, la narcose relativement dangereuse et la transfusion sanguine hors d'atteinte.

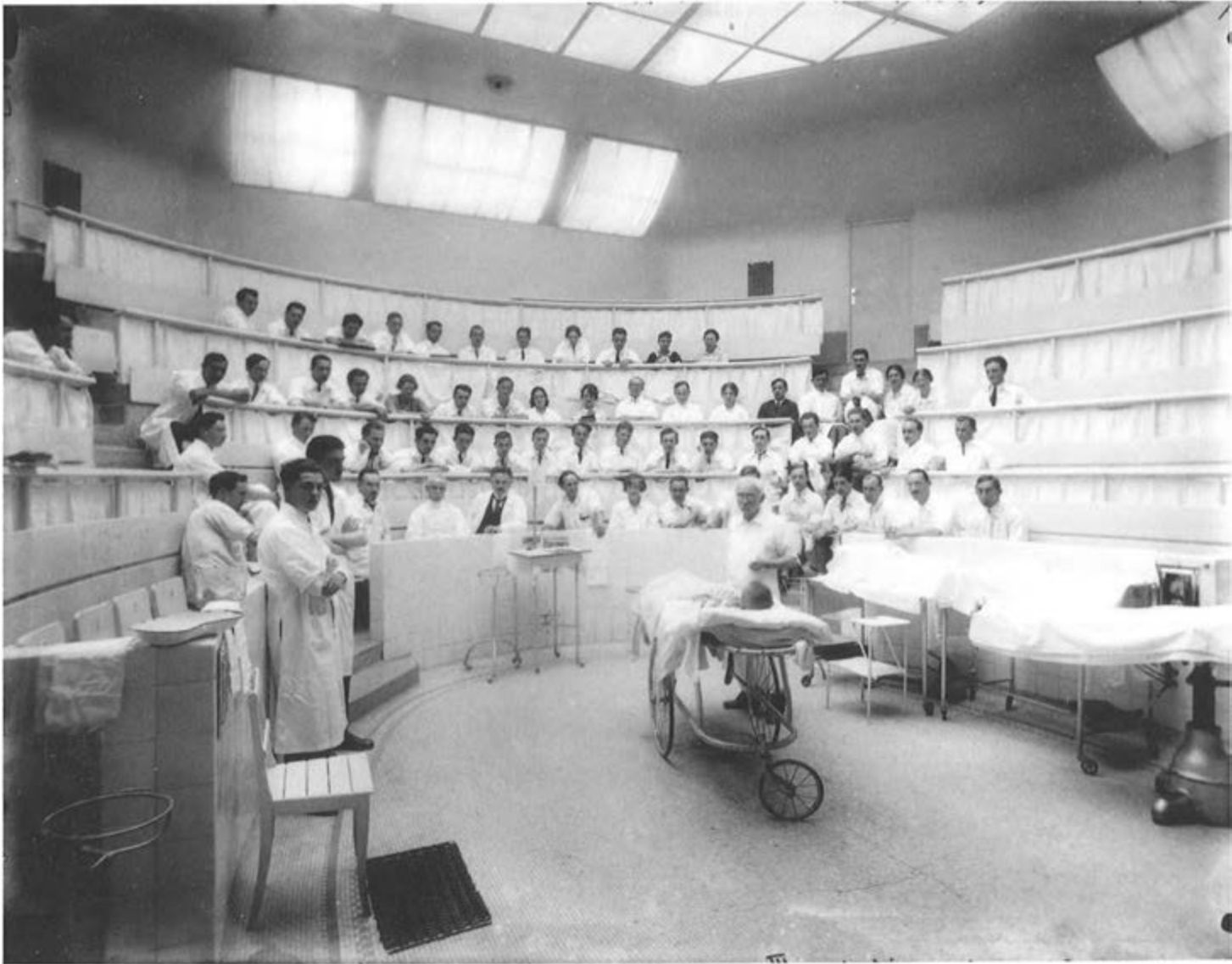
Dr honoris causa de l'Université de Paris en même temps qu'Einstein, il entre vivant dans la légende.

**405 Les mains de César Roux**  
Deux photographies de Francis de Jongh  
Lausanne, Musée de l'Elysée

**406 La salle d'opération de l'Hôpital cantonal, unique jusqu'en 1914**  
Photographie  
MHAE

**407 Le Dr César Roux à l'auditoire de chirurgie de l'Hôpital cantonal en 1925**  
Photographie de Francis de Jongh  
MHAE

On reconnaît notamment: au 1<sup>er</sup> rang à gauche le professeur d'obstétrique Guillaume Rossier (moustache blanche), le professeur de médecine interne Louis Michaud (blouse ouverte) et, 2<sup>e</sup> depuis la droite au premier rang, Pierre Decker, futur professeur de chirurgie.



407

#### 408 Portrait de Charles Krafft

Photographie

Lausanne, Musée de l'Elysée

Charles Krafft (1863-1921), pionnier de l'appendicectomie en Europe.

Jeune élève de César Roux, Krafft entreprend, à l'initiative de ce dernier, une thèse, soutenue à Zurich en 1888, intitulée *Essai sur la nécessité de traiter chirurgicalement la pérityphlite appendiculaire stercorale perforatrice*. Il concluait: «On n'opérera jamais trop tôt». Dès 1889, la plupart des confrères allemands acquiescent; Roux convaincra les latins.

La paternité du terme même, ainsi que du traitement chirurgical de l'appendicite revient néanmoins à l'Américain Reginald Fitz (1843-1913) de Boston, publiant 2 ans avant Krafft.

#### 409 Portrait du Dr Jules Gonin

Photographie

Lausanne, Musée de l'Elysée

Jules Gonin (1870-1935), de Lausanne, élève de Marc Dufour (1843-1910) et docteur de Lausanne est un pur produit local.

Médecin-chef à l'Hôpital ophtalmique (1918), il devient professeur en 1920; ses travaux, engagés de longue haleine sur les causes et le traitement du décollement de la rétine, alors l'une des sources essentielles de cécité, débouchent en 1921 sur l'intervention chirurgicale, couronnée de succès, puis constamment améliorée.

Comme vainqueur du décollement rétinien, Gonin est sur le plan scientifique le plus illustre représentant de la jeune Faculté de Lausanne.

#### 410 Journal des consultations en ophtalmologie du Dr Jules Gonin, 1932-33

Manuscrit avec croquis au crayon

Volume relié, 24,5×19 cm

Ollon, Dr Jean Rumpf



411

#### 411 Thermocautère du Dr Jules Gonin

Lausanne, Hôpital ophtalmique

Le thermocautère de Jules Gonin est en fait une vulgaire pointe à pyrogravure servant à l'obturation de la déchirure cause du décollement. Le flacon contient un carburant (benzine épurée), tandis qu'on chauffe le brûleur à la lampe à esprit-de-vin; on entretient ensuite la température en pressant les soufflets.

Partant d'un grand nombre d'observations, Gonin se convainquit que le décollement de la rétine était dû à une déchirure qu'il s'agissait d'obturer: «En 1921 et 1922 il passe de l'idée théorique à l'application pratique. Il veut une cicatrice intéressant à la fois la sclérotique, la choroïde et la rétine; pour créer celle-ci il risque un coup de thermocautère à travers sclérotique, choroïde et jusqu'en plein dans le globe. C'est le succès. Cependant, pour que le succès soit obtenu il faut atteindre la rétine et l'atteindre juste au point déchiré; si elle est touchée ailleurs, l'effet sera nul. C'est pourquoi le repérage de la déchirure qui est petite (elle peut n'avoir qu'un millimètre, même moins), est parfois d'une importance primordiale, et c'est dans cette localisation que le Dr Gonin est passé maître. Il met un soin méticuleux à ce repérage parfait; de l'exactitude duquel dépend le succès ou l'insuccès. C'est huit ou dix fois plus de temps qu'il faut pour préparer l'opération que pour la faire. Il ne se rebute jamais, il prend ses mesures, les reprend à nouveau, les vérifie encore et c'est un étonnement pour tous les étrangers qui passent chez lui que le temps qu'il consacre à tous ces préliminaires. Mais il répète sans cesse: «C'est de cette préparation que tout dépend».

(Othmar Dufour? «Jules Gonin, nécrologie», in *Revue médicale de la Suisse romande*, 1935, p. 955).

#### 412 Jules Gonin

Le décollement de la rétine: pathogénie, traitement

Lausanne, 1934

Lausanne, Bibliothèque de l'Hôpital ophtalmique

#### 413 Jules Gonin (chapeau), avec ses premiers fidèles, en 1934

De gauche à droite: H. Arruga, M. Amsler et H.J.M. Weve

Photographie

Lausanne, Bibliothèque de l'Hôpital ophtalmique

#### 414 Portrait du Dr Auguste Rollier

Photographie de Paul Bonzon, 1917

Lausanne, Musée de l'Elysée

Auguste Rollier (1874-1954), de Nods (Berne), comme César Roux élève de Kocher et docteur

de Berne, ouvre en 1903 à Leysin sa clinique «Le Chalet», pour le traitement hélio-alpin des tuberculoses dites «chirurgicales» parce que relevant précisément jusque-là du bistouri.

Sa méthode consiste en une thérapeutique de relèvement de l'état général — y compris moral — du patient.

Rollier sera Dr honoris causa de l'Université de Lausanne (1917), puis professeur honoraire (1928).

«Rollier! S'il est une justice qui guide les hommes dans le choix des modèles à admirer, à aimer, à suivre, voilà un nom qu'elle fera vivre dans la mémoire des générations. Un temps viendra sans doute où le spectre des tuberculoses «chirurgicales», comme les désignait la nomenclature savante d'il y a cinquante ans, se sera évanoui, où l'image de ses victimes ne tiendra plus de place dans le souvenir des vivants. Même alors, le nom de celui qui ouvrit, toute grande, et par ses seules forces, la porte conduisant au succès, devrait rester à l'honneur — à plus forte raison, peut-on dire» (Eugène Olivier, «Le docteur Rollier (1874-1954)», in *Revue suisse des infirmières*, 1955).



415

#### 415 Les cliniques du Dr Rollier à Leysin, Alpes vaudoises

S.l.n.d.

BCU

Au terme de l'essor prodigieux de Leysin dans les Années folles, vers 1930, pas moins de 37 établissements, soit 1150 lits, sont sous la responsabilité médicale d'Auguste Rollier.

#### 416 Cliniques du Dr Rollier

Miremont, une galerie des Frênes et sports d'hiver

3 cartes postales

Lausanne, Musée de l'Elysée

«Revanche» de la médecine sur la chirurgie, avant le coup décisif porté à la tuberculose dans les années 1950 par la chimiothérapie, la «méthode Rollier» a de quoi surprendre par son apparente simplicité de principe: grand air et soleil.

Pourtant, l'hygiène corporelle avait alors tout à apprendre d'une culture physique à l'écoute de la nature.

Cette section a été entièrement réalisée par Guy Saudan.



# De l'«Ecole spéciale de Lausanne» à l'«Ecole polytechnique fédérale de Lausanne»

## Une histoire d'hommes

*Bernard Vittoz*

Ils étaient cinq, un jour de l'an 1853. Cinq à prendre la décision de fonder leur école polytechnique pour y former des ingénieurs constructeurs, des mécaniciens, des chimistes et des architectes. Il y avait Jean Gay, originaire de Lutry, 31 ans, professeur et recteur de l'Académie de Lausanne. Henri Bischoff, originaire de Commugny, pharmacien de 40 ans et professeur à l'Académie. Louis Rivier, de Jouxens, ingénieur chimiste, 33 ans. Et puis encore Jules Marguet, 35 ans, ingénieur constructeur et professeur à l'Académie. Et enfin, l'aîné du groupe avec ses 68 ans, Pierre Joseph Marguet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

De ces cinq, l'initiateur est probablement Jean Gay, recteur de l'Académie depuis un an et professeur de mathématiques et de mécanique théorique. Doté d'un esprit prospectif, il est sensible aux grands changements qui s'annoncent en ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et en pleine période de révolution industrielle..., alors que l'école d'ingénieurs la plus proche est à Paris.

Leur entreprise est d'autant plus audacieuse qu'à la même époque, on discute ferme de la création d'une université suisse et d'une école polytechnique fédérale. En 1851, le Conseil fédéral adresse aux Chambres un message dans ce sens. Proposition fut faite de créer l'Université fédérale à Zurich et l'Ecole polytechnique en Suisse romande. Mais l'opposition des cantons à l'Université fédérale et l'absence d'entente entre les Romands au sujet de l'emplacement de l'Ecole polytechnique fédérale amènent la création à Zurich d'une école polytechnique complétée d'une école pour les sciences exactes, les sciences politiques et les lettres.

Sans attendre les décisions fédérales de 1854, l'*Ecole spéciale de Lausanne* ouvre ses portes le 7 novembre 1853. Cette institution privée délivre ses cinq premiers certificats de capacité en août 1855, soit quelques semaines avant l'ouverture des cours à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Installée en octobre 1858 à la rue de la Tour, l'Ecole spéciale de Lausanne poursuit son développement et, en 1864, la *Société de l'Ecole spéciale de la Suisse française*, société anonyme au capital de Fr. 100 000.—, est constituée. Le premier conseil d'administration est présidé par Edouard Dapples, syndic de Lausanne et conseiller national. Trois des fondateurs en font aussi partie (Bischoff, Gay et Jules Marguet).

Parmi les autres membres, citons Louis Gonin, un des fondateurs de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes et du Bulletin de cette société, lequel deviendra plus tard le *Bulletin technique de la Suisse romande*.

### L'entrée à l'Académie

En 1869, pour des raisons financières, l'Ecole spéciale de la Suisse française est incorporée à l'Académie de Lausanne sous l'appellation de *Faculté technique*. La finance de cours annuelle, de Fr. 500.—, est abaissée à Fr. 150.—, premier pas vers la démocratisation des études d'ingénieurs.

L'esprit de ses fondateurs, leur ouverture alliée à la compétence et à la conscience professionnelle allaient marquer le destin de l'Ecole et former, dès l'origine, des ingénieurs dont la réputation a largement dépassé nos frontières: de cette première période sont issus des Alphonse Vautier, spécialiste en ponts, funiculaires et ouvrages en béton armé, Jules Dumur, directeur du Jura-Simplon, Gabriel de Rumine qui légua à la ville un million et demi de francs pour construire le palais qui porte son nom, Emile Colomb, directeur général des CFF, Théodore Turretini qui développa la Société genevoise d'instruments de physique.

De 1869 à 1880, les effectifs de l'école fluctuent autour de 40, la durée des études est portée à trois ans. Jules Gaudard, professeur de construction, topographie et géodésie, reçoit à trois reprises le prix Telford ainsi que la médaille Watt des ingénieurs civils anglais, pour ses travaux sur la résistance des matériaux, la construction des arches de ponts et la consolidation des terrassements. Benjamin Mayor et Adrien Palaz se distinguent également. Le premier crée le cours de statique graphique et enseigne la mécanique rationnelle et appliquée. Le second, le cours d'électricité industrielle qui sera à l'origine d'une tradition dans la formation des ingénieurs électriciens en courant fort.

En 1890, l'Académie de Lausanne devient Université et la Faculté technique prend le nom d'*Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne*. Trois ans plus tard, les études sont prolongées d'un septième semestre. L'école prépare alors aux carrières d'ingénieur civil, d'ingénieur mécanicien, d'ingénieur électricien et d'ingénieur chimiste mais elle ne forme plus d'architectes.

En 1903, elle fête avec éclat son cinquantenaire. Adrien Palaz, qui en a pris la direction en 1898, déclare à cette occasion: « Malgré les difficultés d'admission, le nombre des élèves ingénieurs poursuit une augmentation rapide, parallèle au développement industriel; on se heurte toujours plus aux difficultés qui proviennent de l'encombrement des cours et des exercices pratiques. C'est pourquoi on peut se demander si l'Ecole polytechnique (Zurich) sera toujours le seul établissement supérieur de la Confédération et si, dans l'intérêt général du pays, il n'y aurait pas lieu de prévoir dans un

avenir rapproché la création d'une seconde école polytechnique». Mais il faudra encore soixante-cinq ans pour voir se réaliser ce vœu.

A l'issue de cette cérémonie officielle, E. Barraud, conseiller municipal et directeur des Travaux de la ville de Lausanne, fait l'apologie du rôle moteur de l'Ecole: « La présence de l'Ecole a été pour notre pays l'occasion de tentatives hardies. La première station centrale d'éclairage électrique d'Europe n'est-elle pas celle de Lausanne, fondée par L. Kaoux (promotion 1878), le tramway Vevey-Montreux, dû à l'ingénieur Aguet (promotion 1882) n'est-il pas le premier qui ait été installé sur le continent? La ligne Orbe-Chavornay n'a-t-elle pas été la première tentative de traction électrique sur voie normale? Et qui a le record des hautes chutes sinon la Suisse romande avec l'usine de Vouvry que notre ami Boucher (promotion 1880) a si parfaitement conçue et exécutée? » Les quinze ans qui suivent ces fêtes mémorables voient la croissance continue du nombre des élèves qui atteint le chiffre de 390 à la fin de la Guerre 1914-1918.

### Trois étapes primordiales

De 1919 à 1978, l'Ecole va vivre trois étapes importantes, trois périodes qui portent la marque de trois personnalités, des hommes qui furent chacun à leur tour, l'homme de la situation:

- Jean Landry, de 1919 à 1940, en une période de marasme économique, de difficultés politiques, de régression et de stagnation du nombre d'étudiants.
- Alfred Stucky, de 1940 à 1963, en une période d'accroissement rapide du nombre d'étudiants et de prospérité économique.
- Maurice Cosandey, de 1963 à 1978, en une période de métamorphose radicale où l'Ecole devient fédérale et s'implante sur le site d'Ecublens.

Jean Landry, c'est le fondateur de la Société de l'Energie de l'Ouest Suisse (EOS) et le créateur de l'usine de la Dixence. C'est le brillant professeur d'électrotechnique et de machines électriques maniant les mathématiques aussi bien que le verbe. Il est l'artisan de la réforme des programmes. En 1929, il crée le Fonds d'aide aux laboratoires qui contribue notamment à la création des laboratoires des matériaux, d'hydraulique et de géotechnique. C'est sous sa direction et grâce aux efforts conjugués de l'Etat et de l'industrie que la période la plus difficile de l'Ecole est franchie.

Alfred Stucky, c'est le génial constructeur de barrages, l'homme aux capacités extraordinaires et le merveilleux pédagogue. Sous son impulsion, l'Ecole s'installe en 1942 sur le terrain des Cèdres dans l'ancien hôtel Savoy et la Société d'aide aux laboratoires de l'Ecole d'ingénieurs est constituée. En 1943 c'est la création de l'*Ecole d'architecture*, et en 1946 l'adoption d'un statut d'autonomie dans le

cadre de l'Université sous le nom d'*Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne* (EPUL).

Le nombre des élèves est alors de 360. Pressentant leur rapide accroissement, Alfred Stucky planifie et propose des agrandissements pour permettre d'accueillir 1000 élèves. A sa retraite, en 1963, l'Ecole abrite 1200 étudiants.

Sous la présidence de Maurice Cosandey, l'Ecole va encore enfler ses effectifs jusqu'à 1900 étudiants. Mais surtout, elle va vivre une métamorphose majeure: elle se voit conférer le statut fédéral, elle déménage à Ecublens. En effet, face aux impératifs du développement scientifique et à la croissance des hautes écoles, le canton de Vaud, de qui dépendent l'Université et l'EPUL, décide, en 1964, de les déplacer à l'ouest de Lausanne. Ce transfert et l'extension qui en résulte se concrétisent par des charges telles pour le canton qu'une reprise de l'EPUL par la Confédération s'impose. Le 1<sup>er</sup> janvier 1969, l'EPUL devient EPFL, c'est-à-dire «Ecole polytechnique fédérale de Lausanne» égale en rang à celle de Zurich.

Sous le régime fédéral, elle va connaître alors un important développement. Elle construit à Ecublens un vaste complexe immobilier, voisin de celui de l'Université de Lausanne, où les premières unités s'installent dès 1977.

### **EPFL-UNIL: une liaison heureuse**

Pour répondre à son rôle national, l'EPFL se structure en 9 départements: génie civil, génie rural et géomètre, mécanique, électricité, physique, chimie, matériaux, mathématiques et architecture. De nouveaux diplômes sont ensuite créés: mathématicien, ingénieur en sciences des matériaux; de nouveaux instituts de recherche ou de service s'installent: Centre de calcul, Centre de recherche en physique des plasmas, Institut de recherche sur l'environnement construit, Communauté romande d'étude sur l'aménagement du territoire.

Mais cette dimension nationale ne remet pas en cause la bonne intelligence qui marque les relations avec l'Alma Mater, cette «mère nourricière» qui avait accueilli au sein de l'Académie de Lausanne l'*Ecole spéciale de la Suisse française* sous l'appellation *Faculté technique*, puis *Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne*. Des conventions furent signées lorsque l'EPUL adopta un statut d'autonomie dans le cadre de l'Université. Des conventions similaires règlent encore les relations entre l'EPFL et l'Université, afin de coordonner leurs efforts dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, et pour utiliser de façon rationnelle les moyens à disposition.

Ces conventions concernent principalement l'enseignement et la recherche en chimie, physique et mathématiques, et elles sont élaborées dans le respect du caractère propre de chaque institution, la Faculté des Sciences de l'Université étant plus spécifiquement

ournée vers la recherche de base et l'enseignement, l'EPFL vers les sciences appliquées et les recherches orientées pour répondre aux préoccupations des milieux de l'industrie.

Le bon voisinage entre l'Université installée sur le site de Dorigny, et l'EPFL sur celui d'Ecublens, se traduit également par des échanges plus pratiques: les installations sportives sont communes, les étudiants mangent indifféremment à prix réduits dans les établissements des deux hautes écoles, les aumôneries œuvrent parallèlement sur les deux sites, etc. Mais surtout, par l'intermédiaire de ses facultés des sciences humaines, l'UNIL apporte à la formation d'ingénieur une dimension humaniste en participant notamment à la direction de projets H.T.E. (Homme-Technique-Environnement) mis en place par l'EPFL en 1979.

### **L'ouverture tout azimut**

En prenant la présidence du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales en 1978, une année après l'installation des premières unités sur le site d'Ecublens, Maurice Cosandey laisse à son successeur, le soussigné, la direction d'une EPFL propulsée vers l'avenir. L'Ecole, qui depuis son origine a acquis une envergure impressionnante, est prête à poursuivre sa mission de formation d'ingénieurs de haut niveau, dans l'esprit d'ouverture et d'entreprise qui l'a imprégnée tout au long de son histoire. En 1978, en collaboration avec l'Université de Neuchâtel, la section de microtechnique est créée, puis en 1981, celle d'informatique.

Aujourd'hui l'EPFL rassemble plus de 3200 étudiants dont 33% sont étrangers. Ils contribuent à la dimension internationale de l'Ecole tout en étant de précieux ambassadeurs qui tisseront aux quatre coins du monde des fils féconds avec l'Ecole et la Suisse. Pour regrouper des forces réparties dans deux départements et pour répondre à la pression de l'avance technologique, un nouveau département va naître: celui d'informatique. Un nouveau diplôme va être conféré dans le cadre des études postgrades: la maîtrise en sciences techniques, qui devrait contribuer à améliorer encore la qualité de l'enseignement technique donné dans l'Ecole et à étendre son renom, et donc celui de Lausanne et de la Suisse, dans le monde entier. Les liens avec le monde économique sont resserrés, notamment avec la création du CAST, le Centre d'Appui Scientifique et Technologique, en janvier 1986. L'Ecole, propulsée par une dynamique d'ensemble, est ainsi vouée de plus en plus à jouer un rôle prépondérant dans le développement économique et social du pays.

**417 Prospectus de l'Ecole préparatoire polytechnique de Lausanne**

20 juin 1808

1 feuille dactylographiée

MHAE

Cette copie dactylographiée [qui se trouve dans les archives Georges-Antoine Bridel] d'un prospectus dont il n'a pas été possible de retrouver l'original, était vraisemblablement un projet écrit par Emmanuel Develey, professeur de mathématique à l'Académie. Si cette école n'a probablement pas vu le jour, il est intéressant de noter qu'il s'agit ici de la première esquisse d'une future école préparatoire d'ingénieurs, trente-deux ans avant le projet d'académie industrielle du pasteur Archinard [*Le Canton de Vaud et l'Industrie*, 1840] et quarante-cinq ans avant la création de l'Ecole spéciale en 1853.

**PROSPECTUS DE L'ECOLE PRÉPARATOIRE POLYTECHNIQUE DE LAUSANNE**

On connaît les avantages de l'Ecole Impériale polytechnique de France; les élèves y acquièrent dans l'espace de deux ans des connaissances très étendues en mathématiques, en physique et en chimie; ils sont ensuite placés ou dans les ponts et chaussées, ou dans l'artillerie, ou dans le génie, ou dans les mines, etc.; et dès-lors ils reçoivent une pension du Gouvernement. C'est aussi dans cet Institut que se sont formés plusieurs savans distingués et plusieurs professeurs célèbres, dont les noms rivalisent déjà de gloire avec ceux des plus grands maîtres dans les sciences physiques et mathématiques. D'ailleurs pendant leur séjour à l'école, les élèves ne coûtent à leurs parens que 800 francs de France par an, et un trousseau en entrant.

Par un article du traité d'alliance de la France avec la Suisse, il pourra être admis, sur présentation de S.E. le Landamann de la Suisse, vingt jeunes gens de l'Helvétie à l'école polytechnique de France, après avoir subi les examens prescrits par les réglemens. Or la Suisse n'a encore, à ce que nous croyons, qu'un seul élève à cette école\*, pourquoi cela? Sans doute par la difficulté que trouvent les parens à faire donner à leurs fils les connaissances préliminaires qui sont exigées pour entrer dans ce bel établissement. Il était donc à désirer qu'un homme versé dans les mathématiques voulût se charger d'organiser et de diriger un institut préparatoire à l'école polytechnique. C'est ce que se propose de faire à Lausanne, Mr. Develey, professeur de mathématiques, membre de l'Académie Impériale des sciences de St. Pétersbourg, de l'Académie Royale des sciences de Harlem, des Sociétés de Iéna, de Leipzig, de Montauban, de Bordeaux, de Lyon, de Besançon, etc. et dès ce moment il recevra les souscriptions de ceux qui voudront bien lui confier leurs enfans.

Cet institut portera le nom d'Ecole préparatoire polytechnique, et pourra s'ouvrir au commencement de Janvier 1809. Les élèves vivront en commun dans une maison tenue par un des aides que Mr. Develey s'adjoindra\*\*. La surveillance sera continuelle et très exacte. Les catholiques et les protestants recevront les uns et les autres l'instruction religieuse qui leur est propre. L'enseignement général roulera sur les mathémati-

ques, la langue française, le latin, l'histoire, la géographie, l'écriture et le dessin.

Le régime de cet institut sera jusqu'à un certain point militaire et on le rendra analogue à celui de l'école polytechnique, afin que les élèves en passant dans cette école ne se trouvent point soumis à un genre de vie absolument nouveau. On y admettra aussi des jeunes gens qui ne se voueront point à l'école polytechnique, et qui voudront simplement recevoir une éducation soignée sous les yeux d'Instituteurs vigilans. Ces jeunes gens pourront être Suisses ou étrangers. Le prix de la pension, pour la nourriture, le logement, le chauffage, la lumière et l'enseignement tel qu'il est indiqué dans ce prospectus, sera de cinquante louis par an, payables par quartiers, au commencement de chaque trimestre. Ceux qui désireront des leçons de danse, d'armes, de manège, de musique, d'italien, d'anglais, etc. les payeront à part; mais on prendra des arrangements avec les différens maîtres, pour que la dépense relative à tous ces objets soit la moindre possible.

On pourra s'adresser, lettres franches, à Mr. le Prof. Develey à Lausanne, pour obtenir de plus amples renseignemens sur son entreprise.

Lausanne le 20 juin 1808.

\*) Mr. Adrien Pichard de Lausanne, élève de Mr. le Prof. Develey.

\*\*) Il espère que Mr. D.F. Briatte avantageusement connu par ses talens, ses connaissances, sa douceur et les qualités les plus précieuses, voudra bien se charger de cette tâche.

**418 Ecole Spéciale de Lausanne: Règlement d'intérieur**

1 feuille manuscrite, 6 octobre 1854

EPFL

**419 Ecole Spéciale pour l'industrie, les travaux publics et les constructions civiles, fondées à Lausanne (Suisse) en 1853**

Circulaire imprimée, 1 feuille

MHAE

«L'Ecole a pour but de former des ingénieurs constructeurs, des ingénieurs mécaniciens et des ingénieurs chimistes. Elle est organisée pour donner aux jeunes gens les connaissances théoriques et pratiques que réclament ces professions.

Les études durent trois ans. Elles se terminent par un concours à la suite duquel les élèves peuvent obtenir un *diplôme d'ingénieur* ou un *certificat de capacité*, suivant qu'ils ont satisfait d'une manière plus ou moins complète aux diverses épreuves auxquelles ils sont soumis.»

[...]

**420 Ecole Spéciale de la Suisse française, fondée à Lausanne en 1853**

Programme des cours pour l'année scolaire 1864-65

1 feuille imprimée

MHAE

**421 Rapport du Conseil d'administration de l'Ecole Spéciale de la Suisse française**

Circulaire imprimée, 1864

MHAE

**422 Ecole Spéciale de la Suisse française: Règlement d'intérieur**

1 affichette imprimée, 10 octobre 1864

MHAE

**423 Faculté technique de l'Académie de Lausanne: Règlement intérieur**

1 affichette imprimée, 16 mai 1872

ACV, K XIII/35



424

**424 Jean Gay [1822-1874]**, professeur de mathématique à l'Académie  
Photographie  
Lausanne, Musée de l'Elysée



426

**426 Louis Rivier [1820-1883]**, ingénieur-chimiste  
Photographie  
Lausanne, Musée de l'Elysée



428

**428 Etudiants de l'Ecole spéciale de Lausanne, promotion 1863**  
Photographie  
[de g. à dr.: F. de Crousaz, A. Champ-Renaud, Ch. de Jacobs (assis), de Senn]  
MHAE



425

**425 Henri Bischoff [1813-1889]**, professeur de chimie à l'Académie  
Photographie  
Lausanne, Musée de l'Elysée



427

**427 Jules Marguet [1818-1888]**, ingénieur, professeur extraordinaire à l'Académie  
Photographie  
Lausanne, Musée de l'Elysée



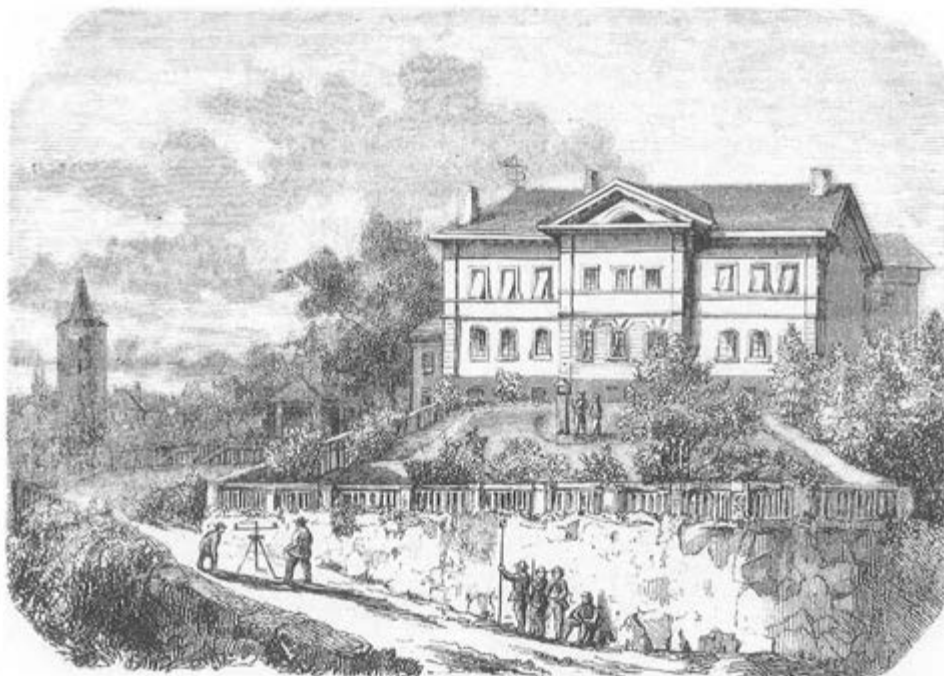
429

**429 Etudiants de l'École spéciale de Lausanne, promotion 1864**  
 Photographie  
 [2<sup>e</sup> depuis la droite, debout: Gabriel de Rumine]  
 MHAÉ

**430 Liste des anciens élèves de l'École Spéciale de Lausanne 1855-1868**  
 1 double feuille imprimée, 1<sup>er</sup> mars 1869  
 MHAÉ

**431 Divers documents imprimés sur la bibliothèque de l'École d'ingénieurs et l'association des anciens élèves de l'École technique de Lausanne**  
 1878-1904  
 MHAÉ

**432 Rue de la Tour 8: École Spéciale inaugurée en 1858**  
 Illustration tirée d'un journal non identifié vers 1860  
 MHAÉ



432



**433 Rue de la Tour 8: bâtiment de la Faculté technique de l'Académie, ancienne Ecole Spéciale**  
Photographie par J. Bois, élève-mécanicien, en 1885



433

**434 Etudiants de la Faculté technique devant le bâtiment de la Rue de la Tour**  
Photographie tirée de: *Cinquantenaire de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, 1853-1903, Album de Fête, Lausanne, 1904, fig. 2*



434



435

**435 Place Chauderon: bâtiment de l'Ecole d'ingénieurs au sud de la place dans le «Collège Gaillard»**  
Photographie Louvrier, vers 1900  
MHAE

**436 Etudiants de l'Ecole d'ingénieurs devant le «Collège Gaillard» à Chauderon**  
Photographie Emile Gos, vers 1923  
MHAE

**437 Avenue de Cour: l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne dans l'ancien Hôtel Savoy**  
Photographie de Jongh, 1942  
Lausanne, Musée de l'Elysée



440



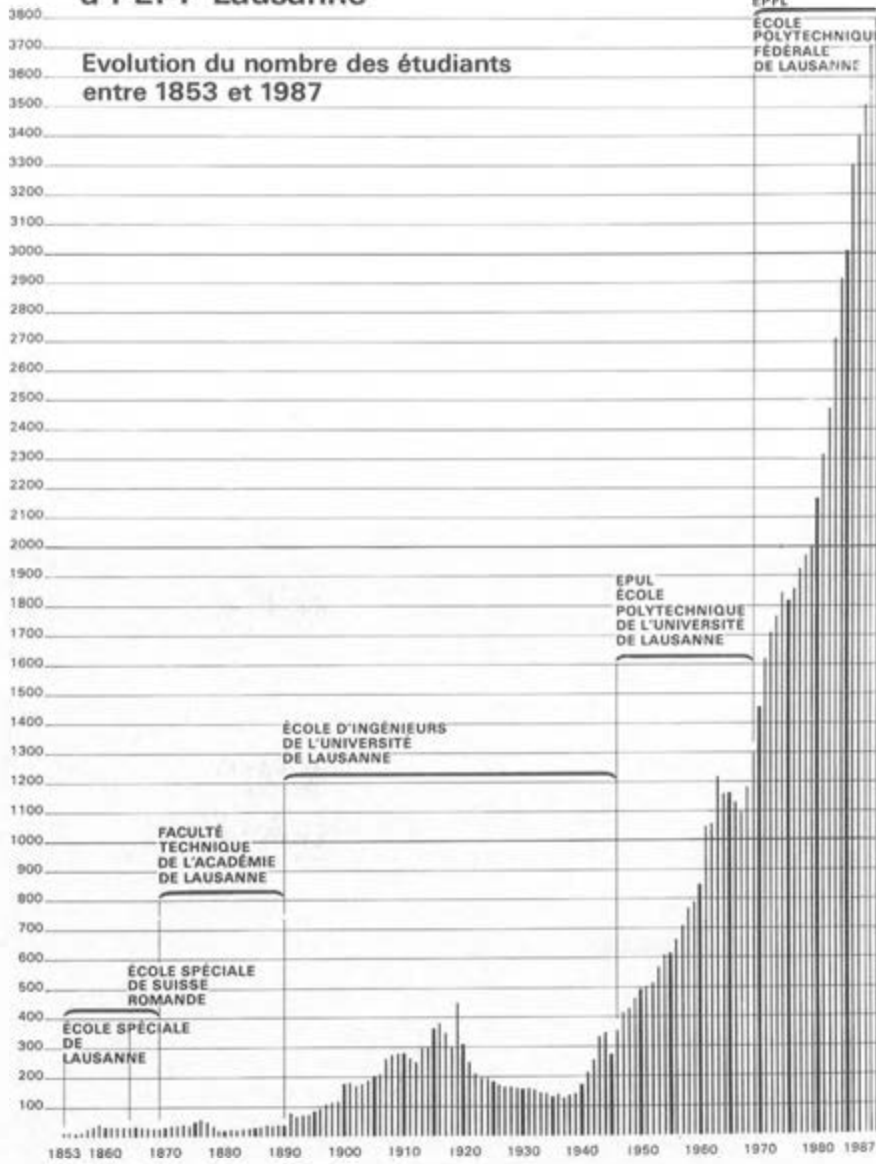
438

**438 Ecublens: le site de l'EPF-Lausanne**  
Photographie, 1984

**439 Etudiants de l'Ecole d'ingénieurs à la salle de dessin dans l'annexe du Valentin N° 2**  
Photographie, vers 1907  
MHAE

**440 Laboratoire d'essais des matériaux à l'Ecole d'ingénieurs à Chauderon**  
Photographie de Jongh, 1923  
Lausanne, Archives du Rectorat

## De l'Ecole spéciale de Lausanne à l'EPF Lausanne



441

**441 Evolution du nombre des étudiants entre 1853 et 1987**  
Graphique EPF-Lausanne

**442 Relevés topographiques des étudiants-géomètres:**  
hier [1853] et aujourd'hui [1980]



443 a



443 b

**443 Laboratoire des machines électriques:** hier [1900] et aujourd'hui [1984]

**444 Plans d'architectes:** de la table à dessin [1903] à la conception assistée par ordinateur [1986]

**445 Plans d'ingénieurs:** de la coupe de la Dixence [1929] aux calculs par ordinateur [1985]

**446 Le progrès des calculatrices électroniques:**

1958 30 opérations par seconde grâce à la « Zebra », première calculatrice électronique à l'EPUL.

1986 160 000 000 opérations par seconde grâce au « CRAY 1 S-2000 », le plus puissant ordinateur de Suisse.



# Les Sociétés d'étudiants

## Origines des sociétés d'étudiants

*Olivier Meuwly*

C'est au Moyen Age qu'il faut rechercher l'origine des sociétés d'étudiants. En effet, dans les grandes universités d'alors, Bologne ou Paris, les étudiants d'une même région avaient pris l'habitude de se réunir en des sortes d'associations nationales, les « nationes ». Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, ce principe fut repris dans les universités allemandes: les « nationes » devinrent alors des *Landsmannschaften*. Influencées par les corporations artisanales et par les ordres estudiantins, d'obédience franc-maçonnique, elles adoptèrent un certain nombre de règles particulières, qu'elles codifièrent en des « *Comment* » (sorte de code de comportement de l'étudiant) et des « *Trinkcomment* » (régissant la manière de boire et les relations entre les participants autour de la table), et de rites, comme le port des couleurs (casquettes et rubans, ces derniers symbolisant le lien qui unit les membres d'une Société entre eux) ou le principe de société à vie. A l'orée du XIX<sup>e</sup> siècle, quasiment toutes les *Landsmannschaften* s'intitulèrent des « Corps », encore prospères aujourd'hui en Allemagne.

Ce XIX<sup>e</sup> siècle vit un autre événement capital dans l'histoire de la Société d'étudiant. Alors que le Saint Empire Romain Germanique était occupé par Napoléon, nombre d'étudiants avaient combattu l'ennemi en s'engageant dans des corps-francs.

Dès 1815, ces étudiants marqués par la doctrine nationaliste de philosophes comme Fichte, furent à la base du formidable mouvement nationaliste qui anima la jeunesse allemande, mouvement tendant à l'unification de l'Allemagne. Ils organisèrent, en 1817, une fête, au château de la Wartburg, qui devait annoncer le rassemblement des jeunes allemands dans une même association nationale et patriotique. La *Deutsche Bundschaft* était née et elle marquera de façon déterminante l'histoire des sociétés d'étudiants suisses. Les *Burscherschaften* adoptèrent également les coutumes estudiantines dont on a déjà parlé.

## Historique des sociétés vaudoises

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Académie de Lausanne, fondée par l'envahisseur bernois en 1537 dans le but de former les pasteurs nécessaires à la propagation de la foi réformée dans le Pays de Vaud, connaît, comme le canton lui-même, une période troublée. L'enseignement est perturbé et la vieille institution ne répond qu'imparfaitement à sa mission. En 1806, cinq étudiants de l'auditoire de Belles-lettres (en quittant cet auditoire, l'étudiant entrait dans

l'auditoire de Philosophie avant d'accéder à la Faculté de théologie, seule faculté digne de ce nom), désireux de perfectionner les connaissances acquises aux cours, fondèrent une société capable d'atteindre ces objectifs. La société de Belles-Lettres était née. Son essor sera remarquable et de nombreux travaux seront présentés par ses membres dans le petit local du bâtiment de l'Académie, à la Cité, que les autorités académiques avaient mis à la disposition des premiers Bellettrien.

La deuxième société lausannoise ne verra le jour que 14 ans plus tard: ce sera la société de Zofingue, qui s'implantera exclusivement dans la Faculté de théologie et dans l'embryonnaire Faculté de droit. En effet, en 1819, reprenant les idéaux nationalistes des étudiants allemands, quelques étudiants de Berne et Zurich avaient décidé de se réunir au sein d'une Société dans le but de rassembler tous les étudiants suisses sous une même bannière et d'encourager la jeunesse estudiantine à bâtir une Confédération Helvétique unie où les multiples divisions issues du Pacte Fédéral de 1815 imposé par les puissances européennes au lendemain du Congrès de Vienne seraient abolies. Mue par la philosophie libérale qui recouvrait tant les principes démocratiques et nationalistes que libre-échangistes, et qui faisait son apparition à cette époque, la nouvelle Société, active dans le combat en faveur de la nation suisse, comme beaucoup d'autres sociétés — de tir, de gymnastique, etc... — nées à ce moment, rencontrera un vif succès à Berne et Zurich, puis, en 1820, à Lucerne, pourtant bastion du conservatisme catholique et, enfin, à Lausanne. L'extension de la Société se poursuivra ensuite dans les autres villes suisses.

Cependant, suite aux événements de Neuchâtel et de Bâle, où les Zofingiens avaient pris le parti du gouvernement aristocratique contre le peuple, la section lucernoise et une minorité de celle de Zurich, de plus proches d'un nouveau parti apparu sur la gauche du parti libéral, le parti radical, se séparèrent de la société de Zofingue et fondèrent, en 1832, la Société Helvétia. Après des débuts encourageants qui avaient vu son installation, en plus de Lucerne et Zurich, à Berne et Aarau, de grosses difficultés s'abattirent sur l'Helvétia. Toutes les sections, à part Berne, furent interdites sur ordre des autorités, inquiètes de son activisme politique. En outre, en 1841, la création d'une nouvelle société d'étudiants avait à nouveau mis à mal le vieux rêve zofingien de regrouper tous les étudiants suisses sous le même drapeau. Cette société, la Société des Etudiants Suisses, réunissait les étudiants conservateurs-catholiques, ardents défenseurs de la foi catholique contre le libéralisme protestant, cher aux Zofingiens, qui progressait partout en Suisse. Bien qu'officiellement ouverte à toutes les confessions, la jeune société ne sera fréquentée que par des catholiques, mais ce ne sera qu'après le Kulturkampf, en 1874, qu'elle affirmera sa soumission aux principes catholiques.

En 1847, la Société de Zofingue connaît de nouveaux soubresauts,

autrement plus importants que ceux survenus en 1832. La société issue de la scission qui résulta de ces événements, prendra le nom de Nouvelle-Zofingue qui s'intitulera, un an plus tard, de sa propre initiative, Helvétia, malgré le refus de la dernière section de l'Helvétia de 1832, la section bernoise. Très vite, des sections de la Nouvelle-Zofingue naîtront dans toutes les villes suisses (à Lausanne en 1848). Toutefois, en 1855, les différences entre libéraux et radicaux s'étant progressivement estompées, Zofingue et Helvétia fusionnèrent sous le nom de «Nouvelle-Zofingue» (l'Helvétia vaudoise avait préféré se dissoudre plutôt que d'adhérer à cette nouvelle société). Mais cette association contre nature ne résistera pas au renouveau des querelles entre les deux partis et, en 1857 déjà, à l'instigation des anciennes sections helvétiques de Lausanne, Aarau et Berne, l'Helvétia suisse renaissait de ses cendres. La Nouvelle Zofingue ne reprendra son nom de Société de Zofingue qu'en 1867.

Quelques jours avant la reconstitution de l'Helvétia vaudoise, quelques étudiants de l'Ecole spéciale (école privée destinée à former des ingénieurs, elle est l'ancêtre de notre Ecole Polytechnique), qui avaient côtoyé des Zofingiens au sein de la légion académique constituée pour défendre la patrie lors des événements de Neuchâtel, se proposèrent de fonder leur propre société, ne pouvant entrer à Zofingue qui ne s'ouvrira que plus tard aux élèves de cette Ecole. Ils donnèrent le nom de Stella à leur société et s'assignèrent comme but l'étude de sujets tant scientifiques que littéraires. La Stella, qui s'associera aux Stella de Neuchâtel et de Genève, tentera d'attirer des étudiants de l'Académie mais, devant l'échec de cette entreprise, restera jusqu'en 1881 exclusivement scientifique.

Et tandis que Zofingue continuait à croître, que Stella prenait de l'assurance et que l'Helvétia digérait sa dernière crise, Belles-Lettres, qui n'était toujours présente qu'à l'échelon inférieur (gymnase et collège suivant les époques) et qui ne constituait qu'un marche-pied avant d'entrer à Helvétia ou, surtout, à Zofingue, décida, en 1862, d'interdire à ses membres d'entrer dans l'une des sociétés susmentionnées et deviendra ainsi l'égale des autres (en 1846, elle s'était associée aux Belles-Lettres de Genève et de Neuchâtel).

Il faudra attendre 1887 pour assister à la naissance de la cinquième société d'étudiants lausannoise: la Germania. En cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, de plus en plus de ressortissants du jeune Empire allemand partent étudier dans différentes villes européennes. Lausanne, de par sa situation géographique privilégiée, en attire un grand nombre. Quelques-uns d'entre eux, pris de nostalgie pour leur pays, fondèrent une société, réservée aux Allemands, sur le même modèle que les sociétés allemandes. Il y aura beaucoup d'autres sociétés étrangères à Lausanne, entre 1900 et 1920, regroupant des étudiants d'un même pays, mais, si elles auront toutes une casquette et un ruban, n'en resteront pas moins que des associations d'entraide

en faveur des étudiants fraîchement débarqués à Lausanne en provenance de leur pays. Elles n'adopteront jamais les traditions et les coutumes des sociétés suisses ou allemandes.

En 1891, après la transformation de l'Académie de Lausanne en Université, une section de la Société des Etudiants Suisses s'installera enfin à Lausanne. Ce sera la Lémania. Elle connut une existence prospère, mais depuis 1960 environ a dû à plusieurs reprises être suspendue. En 1915, ce fut autour du Falkensteinerbund (composée de Schwyzerhüsli de Bâle, de Zähringia de Berne et de Carolingia de Zurich) d'avoir sa section lausannoise: la Valdésia. Si elle fut fondée par des étudiants en théologie, elle s'ouvrira très vite aux autres disciplines. Citons encore 4 sociétés aujourd'hui dissoutes: la Lepontia (formée par des Tessinois conservateurs et qui s'était séparée de la Société des Etudiants Suisses), la Brigata Goliardica (qui regroupait des Tessinois libéraux), la Turnerschaft Jurassia (active de 1897 à 1917, elle fut également membre de la Schweizerische Akademische Turnerschaft qui, elle, existe toujours) et, enfin, le Corps Alpigenia (actif de 1910 à 1915).

### **Coutumes et traditions**

Les Sociétés d'étudiants suisses n'adoptèrent qu'avec retard les us et coutumes, que l'on a déjà brièvement évoqués, des corporations estudiantines germaniques. Mais le grand nombre d'étudiants suisses qui fréquentaient les universités allemandes ainsi que la proportion croissante d'étudiants allemands en villégiature dans notre pays (surtout à Zurich) assurèrent la pénétration, dans les universités helvétiques, de ces traditions. Ce mouvement débuta vers 1840 et se poursuivra en Suisse romande dès 1855 environ. Vers la fin des années 1830, l'Helvétia avait déjà ses couleurs (sautoir vert, rouge et or, casquette verte, soit les couleurs de la République helvétique) alors que Zofingue, quoique plus ancienne, attendit la même période pour choisir les siennes (qui ne changeront jamais): sautoir rouge, blanc et rouge et casquette blanche. Leur adoption fut toutefois difficile: elle craignit, par le port des couleurs, d'être assimilée à la Burschenschaft allemande, ce dont elle s'est toujours défendue, malgré les similitudes que l'on a déjà vues.

C'est en 1855 que l'Helvétia adopta ses couleurs définitives: sautoir amarante, blanc et amarante, casquette amarante. Les autres sociétés portèrent couleurs dès leur fondation (Stella: sautoir blanc, bleu, blanc et casquette blanche avec une étoile bleue, Germania: sautoir noir, blanc, rouge et casquette noire, Lémania: sautoir orange, blanc, vert et casquette orange, Valdésia: sautoir noir, or et rouge et casquette rouille) sauf Belles-Lettres, société romande par excellence (elle se voudra toujours le défenseur de la culture romande en Suisse), qui, en choisissant des couleurs (sautoir vert, rouge et vert, béret vert) en 1846 seulement, fit ainsi sa seule concession aux mœurs germaniques.



Quant au Comment, véritable code de conduite de l'étudiant portant couleurs et instituant une hiérarchie entre les membres (différenciation entre le Fux, le novice, et le Bursch, membre confirmé, par exemple), s'il fut accepté dans sa totalité par l'Helvétia et, suivant les époques, par Zofingue et Stella, il ne fut reçu qu'avec beaucoup de réticence par Valdésia. A part Germania (jusqu'en 1937) et d'éphémères sociétés comme Jurassia ou Alpigenia, les grandes sociétés lausannoises ne pratiquèrent jamais l'escrime.

Il existe aussi des traditions typiquement romandes dont il convient maintenant de parler: en premier lieu le chant patriotique où les sociétés d'étudiants, notamment Zofingue, jouèrent un rôle déterminant dans sa diffusion dans les écoles grâce à la publication de chansonniers dont elles eurent longtemps le monopole; ensuite, les théâtrales qui constituent encore aujourd'hui l'une des activités principales de Zofingue et Helvétia (ce fut Belles-Lettres qui lança le mouvement dès 1815: d'abord soirées privées, elles devinrent ensuite de véritables spectacles publics à succès; elle fut suivie, vers 1850, par Zofingue, sous la forme de concerts de bienfaisance dans un premier temps, puis, vers 1870, par Helvétia). Enfin signalons encore une tradition bien romande: le charriage, sorte d'épreuve que doivent subir les candidats et qui doit permettre aux membres de la Société de juger de la personnalité de leur (peut-être) futur frère de couleurs!

Depuis la fin du siècle dernier, les principales sociétés lausannoises possèdent leur association d'Anciens, garante d'une certaine continuité de la vie d'étudiant et, souvent, précieux soutien pour les sections des jeunes! En outre, chaque société possède sa revue, la plus célèbre restant sans conteste la Revue de Belles-Lettres dont la notoriété dépasse largement les frontières romandes.

### **Maisons des sociétés**

Trouver un local fut toujours le souci le plus aigu des sociétés lausannoises. Aussi, quand leurs moyens financiers se furent accrus, elles s'attachèrent à acquérir une maison, assurance contre des déménagements trop fréquents. Zofingue, la première, eut la sienne, à l'avenue Caroline, en 1893, mais elle devra être détruite pour permettre la construction du pont Bessières en 1905. Les Zofingiens en bâtirent alors une nouvelle à l'avenue Tivoli. Les Helvétiens acquirèrent en 1917 une vieille maison donnant sur la rue Pierre Viret. A l'origine, cette antique bâtisse aurait dû être détruite et être remplacée par une demeure plus spacieuse, mais la guerre ayant mis à mal les finances de la société, cette maison fut conservée et est classée aujourd'hui monument historique. Stella fit construire en 1928 sa maison à la rue Jean-Jacques Mercier et Belles-Lettres, après diverses acquisitions qui ne donnèrent jamais satisfaction, possède depuis 1957, un immeuble à la rue Cité-Derrière.

Il serait vain de tenter de faire un bilan de l'apport des sociétés

d'étudiants à la Suisse moderne mais, en guise de conclusion, il convient de rappeler que, grâce à l'activité politique que des sociétés comme Zofingue ou Helvétia déployèrent, elles ont assurément contribué dans une large mesure à transformer la Suisse en l'Etat moderne que nous connaissons en jetant les bases des Constitutions de 1848 et 1874 et en fournissant à la jeune Helvétie les cadres dont elle avait besoin.

#### 447 Bierzipfel

De gauche à droite: Helvétia (1957, coll. privée), Stella (1920, coll. privée), Germania (1985, coll. privée), Valdésia (1984, coll. privée), Belles-Lettres (1885, Archives de Belles-Lettres), Zofingue (1902, coll. privée).

Ces breloques qu'un *Bursch*, membre confirmé, offre à un *Fux*, novice, devenant ainsi son « parrain » au sein de la société, symbolisent le lien d'amitié entre ces deux personnes. Accessoires, fixées à une chope, elles servent à identifier le propriétaire dudit récipient. O. M.



450

448 Canne Zofingienne (fin XIX<sup>e</sup> siècle, coll. privée)

Pipe longue bellettrienne (fin XIX<sup>e</sup> siècle, Archives de Belles-Lettres)

Corne d'abondance de Pharmacia (1879, Archives de Stella). Cette société fusionnera avec Stella en 1887.

Pipe Zofingienne (début XX<sup>e</sup> siècle, coll. privée)

Pipe Zofingienne (id)

#### 449 Livre d'or de Germania

1912, Archives de Germania

#### 450 Casquettes

De gauche à droite: Stella (coll. privée), Helvétia (coll. privée), Belles-Lettres (Archives de Belles-Lettres)

#### Rapières

De gauche à droite: Germania (Archives de Germania), Helvétia (Archives d'Helvétia, Lausanne)

#### Rubans

De gauche à droite: Helvétia, Germania, Valdésia, Stella (tous coll. privées), Belles-Lettres (Archives de Belles-Lettres)

#### Cerevise

De gauche à droite: Germania (Archives de Germania), Belles-Lettres (Archives de Belles-Lettres)

Dès le Moyen Age, le chapeau et l'épée étaient les attributs caractéristiques de la noblesse. A cette époque, l'étudiant, en général issu de cette caste, avait un droit légitime à les porter mais même quand l'étudiant fut sorti de tous les milieux, il continua à faire usage de ce droit. Dès lors, la casquette et la rapière devinrent les signes distinctifs de l'étudiant, signes qui furent repris par les sociétés d'étudiants portant couleurs. Autour de la rapière se développa un genre particulier d'escrime, typiquement estudiantine, la Mensur. Les rubans symbolisent, on l'a vu, le lien entre l'étudiant et sa société. Quant aux deux Cerevise, sorte de capet posés sur la tête et retenus par un élastique, ils se portent — ou se portaient — lors de certaines cérémonies.

O. M.



451

#### 451 Chopes

De gauche à droite: Zofingue (1900 environ, coll. privée), Germania (fin XIX<sup>e</sup> siècle, Archives de Germania), Helvétia (1899, Archives d'Helvétia, Lausanne), Helvétia (1965 environ, idem), Belles-Lettres (1890 environ, Archives de Belles-Lettres).

452 Coupe helvétique (1889, Archives d'Helvétia)

Coupe germanienne (début XX<sup>e</sup> siècle, Archives de Germania)

Grand « pot » stelliien (début XX<sup>e</sup> siècle, Archives de Stella)

Chope en grès de Belles-Lettres (fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Archives de Belles-Lettres)

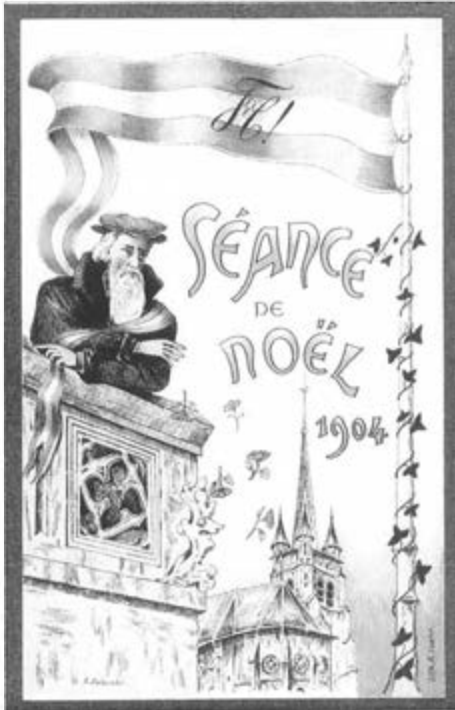
Chope en grès zofingienne (fin du XIX<sup>e</sup> siècle, coll. privée).

La coupe de gauche fut offerte à l'Helvétia par la veuve de Louis Ruchonnet (Helvétien en 1850, conseiller fédéral de 1881 à 1893).

#### 453 Médaille zofingienne

Fête Centrale, 1893 (coll. privée)

454 Médaille zofingienne créée à l'occasion d'une réunion de la Société sur la plaine du Grütli, 1907 (coll. privée)



455

**455 Séance de Noël 1904**  
Programme d'Helvétia, Lausanne  
MHAE

**456 Journée zofingienne 17 avril, 1803-1903**  
Programme  
MHAE

Zofingue organisa une grande manifestation le 17 avril 1903 pour le centième anniversaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération.

**457 30<sup>e</sup> anniversaire de la Stella, [1857-1887], Hôtel Beau-Site, 12 janvier 1888**  
Programme  
Lausanne, 1887  
MHAE



458

**458 Souvenirs zofingiens. Vers inédits d'auteurs connus**  
Chansonnier, Lausanne 1849  
MHAE

Les Zofingiens, puis les Helvétiens et les Belletriens, choisirent très vite le moyen du chant pour exprimer leur patriotisme et leur foi en la nouvelle Suisse. Ce furent ces sociétés qui, par le biais de leurs chansonniers, permirent l'essor du chant patriotique dans les écoles vaudoises au XIX<sup>e</sup> siècle. *O. M.*



459

**459 Programme de la Théâtrale d'Helvétia**  
Lausanne 1924  
MHAE



460

**460 Programme de la Théâtrale de Belles-Lettres**  
Lausanne 1902  
MHAÉ

**461 Programme de la Théâtrale de Zofingue**  
Lausanne 1892  
MHAÉ

**462 Programme de la Théâtrale de Belles-Lettres**  
Lausanne 1915 environ  
MHAÉ

**463 Théâtrale de Belles-Lettres**  
Photographie Gross, Lausanne  
(fin XIX<sup>e</sup> siècle)  
MHAÉ

Dès sa fondation, Belles-Lettres proposa à l'intention d'un public privé des déclamations tirées d'œuvres classiques. Le succès aidant, ces représentations devinrent publiques. Puis Zofingue, dès 1860 environ, monta elle aussi des spectacles, d'abord sous la forme de concerts de bienfaisance puis sous la forme traditionnelle d'extraits de pièces. Helvétia et Stella n'organisèrent des soirées théâtrales que respectivement depuis 1910 et 1920 environ. Les théâtrales telles qu'elles existent actuellement (prologue dans le style cabaret suivi d'une pièce de théâtre) remontent au début du XX<sup>e</sup> siècle. *O. M.*

**464 Biercomment de Stella**  
Lausanne (début XX<sup>e</sup> siècle)  
MHAÉ

Comme on l'a vu, les usages particuliers des sociétés d'étudiants étaient rassemblés dans des sortes de codes spécifiques, les « Comment » et les « Biercomment ».

**465 Société de Zofingue**  
Photographie vers 1895  
MHAÉ

A la fin du siècle dernier et au début du XX<sup>e</sup> siècle, les sociétés d'étudiants avaient l'habitude de faire ce genre de photo-montages représentant les membres de la section sur un fond fictif montrant des monuments typiques de Lausanne. *O. M.*



466

**466 Cartes postales de sociétés d'étudiants**  
MHAÉ

Les premières cartes postales apparurent en 1869 en Autriche. Très vite, les sociétés s'en inspirèrent pour représenter des scènes de la vie estudiantine, un peu romantisée, ou bien des caricatures ou encore à l'occasion d'événements particuliers (Fêtes de fondation, etc.). En Suisse, en tous cas à Lausanne, les premières séances servaient à annoncer une séance ou un bal. En général, elles n'étaient ornées que des armoiries de la société. Avec le changement de siècle, des motifs variés illustrèrent les cartes d'étudiants, notamment les couvertures des bulletins de théâtrales qui furent souvent reprises en cartes. *O. M.*

*O. M.*



# Histoire de la BCU par ses catalogues: de la Bibliothèque artisanale à la Bibliothèque informatisée

*Louis-Daniel Perret*

Les origines de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne remontent à 1537. Aucun document ne peut encore prouver que la création de la Bibliothèque académique est contemporaine de celle de l'Académie au service de laquelle elle fut mise. Tout ce qu'on sait, c'est que, dès son arrivée à Lausanne en 1548, Théodore de Bèze, en plus de ses lourdes tâches académiques, se chargea d'acheter des livres pour la bibliothèque. Bèze fut en quelque sorte et peut-être le premier bibliothécaire en chef de l'Académie de Lausanne. Les factures étaient payées par le Bailli de Lausanne: la Bibliothèque académique est mentionnée en 1549 dans un reçu d'une somme versée par le Bailli pour la «libreri». La Bibliothèque académique connut-elle un essor parallèle à celui de l'Académie elle-même? On ne peut le dire avec certitude, mais il est probable que Bèze et ses collègues ont tout fait pour assurer à leur bibliothèque un développement qui pût contribuer au grand renom de l'Académie de Lausanne. Aussi la crise de 1559 dut-elle porter un sévère préjudice à la Bibliothèque académique, préjudice aggravé par l'incendie, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1587, du château de Menthon où ses collections étaient déposées. Il semble pourtant qu'une grande partie des livres fut sauvée et installée dans le nouveau collège que firent construire MM. de Berne, au rez-de-chaussée de l'actuel Gymnase cantonal de la Cité.

Dès lors, la Bibliothèque académique connut un développement très limité. L'accroissement se faisait en partie par quelques achats, mais surtout par des dons, des legs et des héritages. Les plus réputés professeurs de l'Académie donnaient à la Bibliothèque académique de nombreux livres: Colinet, Girard des Bergeries; Jean Bœuf légua, en 1587, «ceux des livres de sa librairie qui ne s'y trouveraient pas déjà». Ce n'est guère qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle que Berne, considérant l'état misérable de la Bibliothèque académique, lui accorda, le 18 août 1728, une somme unique de mille écus blancs pour acquérir des livres indispensables à l'enseignement et combler les lacunes; par la même occasion, le Souverain décida que dorénavant les ouvrages et éditions qui se trouvaient à double dans la Bibliothèque de Berne seraient remis à la Bibliothèque académique de Lausanne. De plus, LL.EE. accordèrent un crédit annuel d'achats de 100 florins qui fut maintenu par le nouveau régime issu de 1798.

Mais c'est surtout et toujours grâce à la générosité de quelques particuliers que la Bibliothèque académique doit son développement. En 1753, par exemple, le professeur Hyacinthe Don Quiros céda sa bibliothèque à LL.EE. de Berne qui la confièrent à l'Académie de Lausanne. Or, malgré tout, Gibbon, qui lui-même fit don de ses collections en 1794, se montre peu aimable avec la Bibliothèque académique: dans une lettre à son ami Deyverdun il écrit, en 1783, « Votre Bibliothèque publique, en y ajoutant même celle de M. de Bochat, est assez piteuse. » En octobre de cette même année 1783, le Pasteur Moret, décédé à Perroy, légua une collection de 450 volumes sous condition qu'il ne s'en fasse aucune aliénation. Le 6 juin 1791 fut signée une convention par laquelle la Bibliothèque de l'Hôpital de la Ville (appelée aussi Bibliothèque publique de Lausanne) cédait ses collections à la Bibliothèque de l'Académie qui s'engagea à publier un catalogue imprimé des livres des deux bibliothèques réunies.

En vertu d'une loi du 12 septembre 1768, LL.EE. de Berne instituèrent, pour d'une part mieux contrôler la production imprimée de leurs Etats et d'autre part pour favoriser l'accroissement des collections, une manière de dépôt légal qui forçait tous les imprimeurs du canton de fournir à la Bibliothèque académique un exemplaire de tout ce qu'ils imprimaient. Les imprimeurs du Pays de Vaud obtempérèrent, mais on n'obtint rien des imprimeurs de Berne. Avec le nouveau régime, les imprimeurs vaudois cessèrent peu à peu de déposer leur production à la Bibliothèque cantonale. Une circulaire du Conseil d'Etat du 7 octobre 1817 leur a rappelé de satisfaire à cette obligation. Une nouvelle loi, votée en 1832, ne fut pas mieux respectée. La loi sur le dépôt légal fut réactualisée en 1938 et depuis cette date elle est scrupuleusement appliquée au profit de la Bibliothèque cantonale à la Riponne.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la Bibliothèque académique reçut, entre autres legs, les collections de Frédéric-César de La Harpe (18 000 vol.), du professeur Henri Struve, du Landamann F. Pidou, de Henri Druet, du professeur Arduini, de Louis Ruchonnet, d'Alphonse Rivier. En 1899, la Société vaudoise des sciences naturelles céda sa bibliothèque en toute propriété à l'Etat de Vaud en faveur de la nouvelle Bibliothèque cantonale et universitaire, et, à la fin de cette même année 1899, la BCU reçut les 12 000 volumes de la Société de lecture « La Bibliothèque bleue ». Cette tradition des legs se poursuit encore aujourd'hui: au XX<sup>e</sup> siècle, la BCU a reçu les importantes bibliothèques Ayala, Gérard, Larguier des Bancelles, Savigny, Philippe Meylan, etc.

Depuis la fusion des Eglises vaudoises en 1965, la Bibliothèque des Cèdres, anciennement Bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Eglise évangélique libre du Canton de Vaud ou Bibliothèque des Pasteurs, fondée en 1847, a été rattachée à la BCU. Elle comporte environ 100 000 volumes de théologie, de philosophie, d'histoire et de belles-lettres.



Sous le Régime bernois et jusqu'en 1837, la fonction de bibliothécaire en chef était confiée à un professeur, sous la surveillance de l'Académie qui gérait le fonds capital. Le salaire de 12 francs l'an était peu tentant, et quand un volontaire manquait, le corps professoral désignait le dernier nommé de ses membres pour assumer la charge et la responsabilité de la Bibliothèque académique.

Jusqu'en 1727, le bibliothécaire en chef était seul responsable de la Bibliothèque académique. Lors de la réorganisation de 1728, on lui associa un sous-bibliothécaire ou bibliothécaire ordinaire, et en 1795 on créa un poste de bibliothécaire adjoint ou aide-bibliothécaire. En 1832, on établit un concierge. Le nombre d'employés resta très bas tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, puisqu'en 1905, « l'effectif de la Bibliothèque comprend un directeur, trois bibliothécaires... et deux garçons de salle », écrit Dupraz, qui ajoute : « Ce personnel est le minimum de ce qui est en usage dans des bibliothèques de même importance que celle de Lausanne. »

En 1956, grâce aux efforts de Georges-André Chevallaz, directeur de la BCU de 1955 à 1958, le Conseil d'Etat fixa les effectifs du personnel de la BCU à 24 employés (5 universitaires, 8 fonctionnaires du service moyen, 11 employés). Depuis, ces effectifs ont triplé, et le fonctionnement de la BCU est aujourd'hui assuré par 98 postes.

La Loi sur l'instruction publique du 25 mai 1806 donna à la Bibliothèque académique le nom de Bibliothèque cantonale qu'elle porta jusqu'en 1898; dès lors, elle s'est appelée Bibliothèque cantonale et universitaire, suite à la fondation de l'Université de Lausanne remplaçant l'Académie.

En 1805, le bibliothécaire en chef Moïse Conod, quand parut le projet de loi, protesta auprès du Grand Conseil vaudois contre le nouveau nom donné à la Bibliothèque académique. Il reçut l'entier appui de l'Académie elle-même qui entendait assumer entièrement la gestion de la bibliothèque pour son usage exclusif. Le Gouvernement vaudois, par contre, voulait que la Bibliothèque cantonale fût à la fois une bibliothèque savante au service de l'Académie et une bibliothèque circulante pour le grand public; c'est cette dernière fonction que contestait l'Académie. Pourtant, malgré cette opposition, le nouveau titre fut maintenu.

Longtemps, l'usage de la bibliothèque fut exclusivement réservé aux professeurs: le premier noyau de ce « cabinet de lecture » contenait le matériel d'étude propre à ceux dont la mission principale consistait à former des pasteurs et des maîtres destinés à propager et diffuser la nouvelle foi protestante imposée au Pays de Vaud. Mais, peu à peu, et surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, on y admit les étudiants et quelques privilégiés qui, moyennant finance, pouvait consulter et emprunter. Une salle de lecture avait été ouverte en 1825. A la suite de la loi de 1837 sur l'Académie, la Bibliothèque cantonale devint publique, et l'Académie perdit le contrôle administratif et financier

de la bibliothèque et de son capital. L'Etat fit rentrer les fonds dans ses caisses et prit désormais à sa charge toutes les dépenses.

Les ressources financières de la Bibliothèque cantonale restèrent très modestes: jusqu'en 1825, le Gouvernement vaudois lui servit une somme annuelle de quarante francs pour les achats de livres (la même somme que celle octroyée par MM. de Berne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle!). C'est bien peu, si on compare avec les deux millions dont dispose la BCU dans les années 1980. En 1826, il fut décidé, pour soutenir une meilleure politique d'acquisitions, d'affecter les deux tiers de la finance d'immatriculation, la moitié de la finance pour les certificats d'étude et les trente-deux francs dus par chaque licencié en droit lorsqu'il reçoit son diplôme, aux caisses de la bibliothèque. Malgré ces largesses, les sommes consacrées aux achats de livres restaient faibles, et ce n'est qu'après 1950 que la BCU se vit enfin octroyer des crédits d'achats dignes d'une Bibliothèque cantonale et universitaire qui, de 300 000 volumes en 1920, a dépassé le million dans les années 1980.

Avec la construction du Palais de Rumine, en 1905, la BCU, très à l'étroit dans ses locaux de l'Académie, s'installa sur la place de la Riponne, en compagnie du Musée cantonal des Beaux-Arts. Elle y loge encore la Bibliothèque cantonale de Rumine, depuis que la Bibliothèque universitaire (les deux bibliothèques restant la même institution une et indivisible) s'est installée à Dorigny en 1982, en absorbant les bibliothèques de facultés (Droit, HEC, Lettres, SSP, Théologie).

En 1829, Charles Monnard, bibliothécaire en chef de 1826 à 1829, écrit, faisant l'histoire de la Bibliothèque académique: «Jusques à l'an 1764, on n'eut que des catalogues manuscrits, dont un double était de temps en temps envoyé à la curatelle de Berne. Dans le projet de réforme de 1728 adopté par l'Académie, il est dit: «On a jugé nécessaire d'avoir un catalogue exact des livres de la Bibliothèque et on a prié M. le recteur [...] d'avoir inspection pour faire dresser ce catalogue par le sous-bibliothécaire et par quelques autres [...]».

Des réparations ayant été faites au local de la Bibliothèque et le vieux catalogue étant en si mauvais état qu'on ne pouvait plus en faire usage, l'Académie décida, le 9 septembre 1749, qu'on rédigerait deux catalogues, l'un par ordre de corps de bibliothèque et de rayons désignés par les lettres de l'alphabet et par des numéros; l'autre par ordre alphabétique pour trouver les livres sous leurs numéros respectifs. Une copie du premier catalogue devait être déposée entre les mains du recteur; une seconde, rester dans la Bibliothèque. M. le professeur Vicat fut seul chargé de ce travail. Le second de ces catalogues fut aussi envoyé à la curatelle le 1<sup>er</sup> août 1752. L'un était de 105 pages in-folio écriture assez serrée; l'autre, de 113 pages, vu qu'il s'y trouvait des renvois des matières aux noms des auteurs. Une nouvelle édition fut faite en 1757 et un double envoyé de même à Berne».

Un exemplaire du catalogue de 1728 est conservé aux Archives cantonales vaudoises, tandis que la BCU/Dorigny possède encore le catalogue systématique de 1753 et le catalogue par auteurs imprimé en 1764. Tous les catalogues antérieurs à 1728 sont pour l'instant introuvables, ainsi que ceux de 1749, 1752 et 1757.



467

**467 Le château de Menthon**  
 Détail de la gravure de Mathaeus Merian in *Topographia Helvetiae Rhetiae et Vallensiae*, 1642

Le château de Menthon, acquis par la Ville en 1562, servit de Collège provisoire durant la construction de l'Académie [1579-87] et abritait sans doute les collections de la bibliothèque de l'Académie à ses débuts. Un incendie détruisit en partie le bâtiment au début de 1587 et l'on ne conserva que les deux tours [que l'on voit sur le plan Buttet de 1638 et sur celui de Merian], les entretenant jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Elles disparaîtront définitivement au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.



469

**469 La salle de lecture de la BCU au Palais de Rumine en janvier 1938**  
 Photographie

Lausanne, Musée de l'Elysée  
 La bibliothèque de l'Académie, devenue bibliothèque cantonale et universitaire par la loi du 19 novembre 1897, déménage au Palais de Rumine en 1905 et inaugure ses nouveaux locaux l'année suivante. Ils sont aujourd'hui le siège de la bibliothèque cantonale, la bibliothèque universitaire ayant déménagé à Dorigny en 1982.



468

**468 La salle de lecture de la bibliothèque à l'ancienne Académie vers 1900**  
 Photographie Francis de Jongh  
 Lausanne, Musée de l'Elysée

Peu avant de déménager au Palais de Rumine, voici la salle de lecture à l'ancienne Académie. On peut voir de droite à gauche: Louis Dupraz, directeur; A. Gilliard, distributeur des livres; H. Bersier, bibliothécaire; J. Corbaz, aide.



470

**470 Le « libre accès » de la bibliothèque universitaire à Dorigny**  
 Photographie J.-P. Grisel, 1982



471

**471 Catalogus omnium librorum qui reperiantur in bibliotheca Lausannensis**  
 Manuscript, S.d. [1728?]  
 ACV Bd 1/8 pp. 259-274

Dans le «*Projet pour la conservation et l'augmentation de la Bibliothèque de l'Académie*» du 9 mars 1728, qui en est aussi le premier règlement connu et fut rédigé sous l'impulsion du recteur Charles-Guillaume Loys de Bochat, on peut lire :

«1° Le sous-bibliothécaire fera un catalogue de tous les livres de la Bibliothèque, dans lequel il marquera exactement les titres, dans toute leur étendue, le lieu et l'année de l'impression, le format et le nombre de volumes.

2° Pour recouvrer les livres égarés, il comparera le dernier catalogue qui a été fait avec celui qui se fera, et mettra en mémoire ceux qui manquent : il répandra plusieurs copies de ce Mémoire, afin que ceux qui peuvent avoir de ces livres, sans savoir qu'ils sont de la Bibliothèque, soient avertis de les restituer.»

Ce petit fascicule manuscrit de 15 pages est le **catalogue le plus ancien connu jusqu'à ce jour**. Il recense, dans un classement systématique et par *numerus currens* continu, 538 titres qui représentent 1019 volumes. A partir de ce chiffre, on peut déduire que de 1549 à 1728, il est entré en moyenne 6 volumes par année dans la bibliothèque, ce qui confirme la modicité des moyens financiers de l'institution pendant le XVII<sup>e</sup> siècle. Voilà qui justifiait le mécontentement des utilisateurs et amenait tout naturellement aux réformes de 1728.

L'exemplaire exposé, en excellent état de conservation, n'est pas celui de la bibliothèque elle-même, qui était, selon Monnard, en mauvais état ; c'est peut-être celui qui était destiné à la Curatelle de Berne. Il n'est pas daté, mais c'est sûrement le catalogue réclamé au sous-bibliothécaire le 9 mars 1728, car il est conservé aux Archives cantonales vaudoises avec le *Projet pour la conservation et l'augmentation de la Bibliothèque de l'Académie*. L.-D. P.

#### 472 *Catalogus librorum bibliothecae Academiae Lausannensis*

Manuscrit, S.d.  
Archives BCU/D, VII/2

Ce catalogue manuscrit, de l'ensemble des fonds de la Bibliothèque de l'Académie, est le plus ancien conservé dans les archives de la BCU/D. Il fut rédigé entre novembre 1753 et juin 1754, sous la direction de Beat Philippe Vicat (1715-1770), professeur de droit (1741-1770) et bibliothécaire en chef (1749-1762). En effet, une note manuscrite à côté d'un livre biffé (XII, 33) indique «Rendu à Mr le professeur Pavillard qui l'avait prêté à feu Mr de Quiros» (mort en 1753). On a, par conséquent, refait le catalogue peu après réception et intégration des livres du professeur Hyacinthe de Quiros en novembre 1753. Et puis, on ne trouve aucune notice catalographique d'ouvrages postérieurs à 1753 (sauf les accroissements ultérieurs). Enfin, dans les comptes de Vicat, le «9 juin 1754: Cartoné le catalogue de la Bibliothèque et fourni du papier blanc pour doubler chaque page de l'écriture», et le «10 juin: Pour papier employé à dresser les catalogues».

Vicat a classé son catalogue selon les onze classes suivantes, désignées par les chiffres romains suivis d'un *numerus currens* en chiffres arabes :

- I Bible
- II Pères de l'Eglise
- III Exégèse biblique
- IV Théologie
- V Sermons
- VI Histoire des Eglises
- VII Géographie et Histoire
- VIII Grec et Latin
- IX Dictionnaires
- X Sciences
- XI Droit

#### Ce découpage montre clairement l'orientation toute théologique des fonds de la Bibliothèque académique au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le classement était fait par ordre des corps de bibliothèque (*capsae*) et des rayons (*tabulae*) désignés par les lettres de l'alphabet, et par le *numerus currens*.

Il n'y a pas de table alphabétique des auteurs. Vicat, pendant son bibliothécaire, donna une grande impulsion à la Bibliothèque académique : des travaux importants furent entrepris entre 1749 et 1753 pour agrandir la bibliothèque, changer le mobilier (rayonnages, tables, chaises), et sur injonction de l'Académie, soucieuse d'améliorer les prestations de la Bibliothèque, on rédigea de nouveaux catalogues. L.-D. P.

#### 473 *Catalogus librorum qui in bibliotheca Academiae Lausannensis asservantur*

Lausanne, Chappuis, 1764  
BCU/D, 1A 314

C'est le premier catalogue imprimé de la Bibliothèque de l'Académie. Rédigé par Vicat, il est classé par ordre alphabétique des auteurs et des titres anonymes, sans cotes. Imprimé par Chappuis pour la somme de 61 florins, il fut ensuite relié par Heubach pour un peu plus de 16 florins. Dans le Registre du Prêt 1728-1792, on peut lire : «Le 23<sup>e</sup> Février 1765, j'ai reçu de Monsieur le Recteur Vicat 223 catalogues de la Bibliothèque et 9 catalogues reliés avec du papier blanc.»

Après 1764, et pour près d'un siècle, la Bibliothèque semble avoir renoncé à rédiger des catalogues classés par auteurs et titres anonymes, puisqu'il faut attendre 1856 pour voir ressurgir ce type de classement sous la forme de la *Table alphabétique des auteurs et des ouvrages anonymes*.

On peut estimer que ce catalogue recense environ 2700 titres, chiffre qui confirme bien la modestie des fonds de la Bibliothèque de l'Académie au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Un avis en latin signale que la bibliothèque Loys de Bochat a été cédée à l'Académie, mais que pour des raisons juridiques, le legs n'ayant pas encore été officialisé : «[...] hinc est quod iidem libri in hoc Catalogo non recensentur.»

L.-D. P.

#### 474 *Catalogue de la bibliothèque de Charles Guillaume Loys de Bochat*

Manuscrit, avant 1779 [1762?]  
Archives BCU/D, VII/1

C'est peu après la mort de Loys de Bochat (1695-1754), en septembre 1755, que ses livres furent déposés à la Bibliothèque de l'Académie. L'éminent juriste et professeur (1719-1740), lieutenant baillival et contrôleur général (1740-1754), avait, par testament, légué sa bibliothèque aux mâles de sa famille, en leur substituant l'Académie en cas d'extinction. La descendance s'opposa au testament. La bibliothèque resta à l'Académie en attendant que tombe la sentence : l'affaire traîna jusqu'en 1779, ce qui explique que le catalogue de Vicat (1764) ne recense pas cette importante collection qui fit l'objet d'un catalogue manuscrit séparé. Un compromis intervint en 1779 : la Bibliothèque académique hérita des livres, mais elle dut payer 1000 francs aux descendants de Loys de Bochat. Le présent catalogue, authentifié par le notaire G. Vullyamy le 25 janvier 1779, servit de base au contrat final. On y recense environ 1600 titres classés selon une systématique propre, parmi lesquels beaucoup d'ouvrages juridiques et une impressionnante série d'auteurs latins.

Il n'y a pas de table alphabétique des auteurs. En 1764, la Bibliothèque de l'Académie avait donc trois catalogues : celui des collections Loys de Bochat, et les deux catalogues réclamés par l'Académie le 9 septembre 1749. L.-D. P.

#### 475 *Livre de comptes, 1748-1828*

Remis au Conseil Académique à Lausanne  
Archives BCU/D, XLI/1

Le catalogue Loys de Bochat pourrait bien être de la main du professeur Vicat, et avoir été rédigé en 1762. En effet, dans le livre des comptes de la Bibliothèque académique, remis chaque année par le Bibliothécaire en chef au Conseil académique, en date du 25 mai 1762, on peut lire les deux notes suivantes : «Pour papier fourni pour le catalogue nouveau de la Bibliothèque De Bochat» — «Pour la personne qui a travaillé avec moi au catalogue de la Bibliothèque De Bochat, aiant tendu les livres et replacé avec des étiquettes et numéros, ce qui a pris plus de cinquante relevées de deux, de trois ou quatre heures chacune».

Ce registre des recettes et des dépenses de la Bibliothèque académique a été tenu par les professeurs qui ont occupé la charge de Bibliothécaire en chef de 1748 à 1828 :

Jean Salchly	? -1749
Beat Rodolphe Vicat	1749-1762
Daniel Pavillard	1762-1766
Jean Salchly	1766-1769
Daniel Pavillard	1769-1772
Alexandre-César Chavannes	1772-1781
Philippe Dutoit	1781-1788
Alexandre-César Chavannes	1788-1799
Philippe Dutoit	1799-1802
Moïse Conod	1805-1809
Jean David Secrétan	1809-1813
Jean Guillaume Alexandre Leresche	1813-1826
Charles Monnard	1826-1829

L.-D. P.

**476 Catalogue général des livres de la bibliothèque académique de Lausanne dressé l'an 1779 au mois d'avril par Alexandre-César Chavannes, professeur en théologie et bibliothécaire**

Manuscrit, 1779  
Archives BCU/D, VII/3

La systématique retenue par Vicat vers 1753 ne semble pas avoir donné entière satisfaction, mais elle servit de base à une nouvelle classification mise au point par Chavannes.

Alexandre-César Chavannes (1731-1800) obtint la chaire de théologie de l'Académie en 1766. En plus de son professorat, il exerça deux fois la charge de bibliothécaire en chef de l'Académie: d'abord de 1772 à 1781, puis de 1788 à 1799. Il consacra beaucoup de temps à la Bibliothèque académique et il fut le premier à envisager la fonction de bibliothécaire en professionnel. Dans l'avant-propos de son catalogue de 1779, il se fait l'historien de l'institution qu'il dirige et développe une conception «moderne» du rôle, du fonctionnement et de l'organisation d'une bibliothèque au service d'une académie. Son œuvre principale fut le reclassement total des collections. Faisant la critique de la systématique de Vicat, Chavannes écrit: «L'an 1748 [...] on fit pour lors une distribution de livres un peu plus régulière que la précédente, quoique encore très confuse, puisque divers genres se trouvaient confondus, et que les livres du même genre se trouvaient dispersés en divers lieux, comme on peut le voir par l'ancien catalogue déposé dans nos archives.» Chavannes transforma les locaux de la bibliothèque, en obtint de nouveaux pour pouvoir loger les livres plus aisément et assurer le développement des collections. Il procéda, seul, au reclassement des fonds selon une classification de son cru, à l'étiquetage des livres et à leur mise en place sur les rayons, il fit relier un grand nombre de volumes tant anciens que nouveaux et «[...] cela fait le Bibliothécaire prit la peine de déplacer à peu près tous les livres, et les porter lui-même un à un dans la place qu'il leur assigna à chacun selon son plan de distribution, ce qu'il fit aussi en très peu de jours en mars 1779.» La rédaction du catalogue fut achevée en avril 1779. Dans sa préface au catalogue de 1829, Charles Monnard rend hommage au grand zèle de Chavannes: «L'an 1777 [sic pour 1779?] M. le Professeur Chavannes, le bibliothécaire le plus

distingué que l'Académie a eu jusqu'à ce jour, rédigea un nouveau catalogue d'après la classification introduite par lui dans la bibliothèque et maintenue encore à présent. Il l'écrivit de sa main en un volume in-folio.»

Les 21 classes du système Chavannes sont les suivantes:

Biblici	Physici
Ecclesiastici	Naturae curiosi
Exegetici	Medici
Dogmatici	Historici
Polemici	Juridici veteres
Historici ecclesiastici	Juridici recentiores
Philologici	Juridici canonici
Grammatici	Polygraphi
Graeci	Litterarii
Latini	Acta Accademica
Philosophici	et Diaria

Le classement systématique était fait par ordre alphabétique des corps de bibliothèque (capsae) et de rayons (tabulae), et par *numerus currens*.

Il n'y a pas de table alphabétique des auteurs. Dans sa préface, Chavannes donne une excellente description d'une bibliothèque en libre-accès: «Le Bibliothécaire a eu soin en faisant sa distribution de distinguer dans chaque caisse et dans chaque étagère les espèces d'ouvrages qui peuvent être distingués dans chaque genre, en les plaçant, autant que le format des livres a pu le permettre, les uns au-dessus des autres dans les étagères, en sorte qu'en suivant de l'œil la direction verticale de bas en haut, on peut sans aucune peine démêler les livres de l'espèce qu'on cherche, et que des personnes instruites pussent, à la simple vue, trouver d'abord et sans secours ce qu'elles souhaitent.»

Et sur le catalogue lui-même, «le Bibliothécaire après avoir donné aux livres l'arrangement convenable a dressé lui seul ce grand catalogue in-folio (dans l'espace d'un mois) où il a suivi exactement l'ordre des caisses, des étagères et des livres, en marquant sur chacun, en colonnes séparées, le nom de l'auteur, le titre avec ce qu'il a jugé nécessaire pour son intelligence, le nombre des volumes, le lieu et le temps de l'édition.» Chavannes décida de refaire le catalogue en 1779, car l'Académie, en janvier de cette année, venait d'absorber définitivement la bibliothèque de Loys de Bochat. Une nouvelle version du catalogue était devenue indispensable, la bibliothèque ayant pratiquement doublé ses fonds entre 1764 (environ 3000 volumes) à près de 7000 en 1779.

L.-D. P.

**477 Bibliothecae Academiae Lausannensis catalogus**

Secundum ordinem capsarum et tabularum distributus, nec tamen neglecta in capsis accurata scientiarum divisione et in tabulis accurata generum librorum distinctione

Lausannae, Anno MDCCCLXXXVI  
Manuscrit  
BCU/D, A 389

«Neuf ans après,» écrit Monnard en 1829, «une nouvelle rédaction était devenue nécessaire, et cette fois l'Académie en corps y coopéra. Au mois d'avril 1787 [sic pour 1786?] elle décida de hâter la fin des examens et la promotion d'éloquence, afin d'employer les jours qui resteraient libres entre la promotion d'éloquence et les examens du collège à rédiger le catalogue; les membres de l'Académie se relevaient successivement, en sorte que les jours entiers furent employés à ce travail.»

La rédaction définitive fut confiée à un «Mr Charles» («Compte du Bibliothécaire, 7 octobre 1786: A Mr Charles pour la copie du Catalogue et celui du projet de réforme pour les études, avec le papier.»); une note indique que la Bibliothèque de l'Académie comptait, en 1786, 7120 volumes.

Aux 21 classes de 1779, Chavannes en ajouta une 22<sup>e</sup> intitulée «Aesthetici».

Il n'y a pas de table alphabétique des auteurs.

**478 Registre du prêt 1728-1792 et 1793-1799**

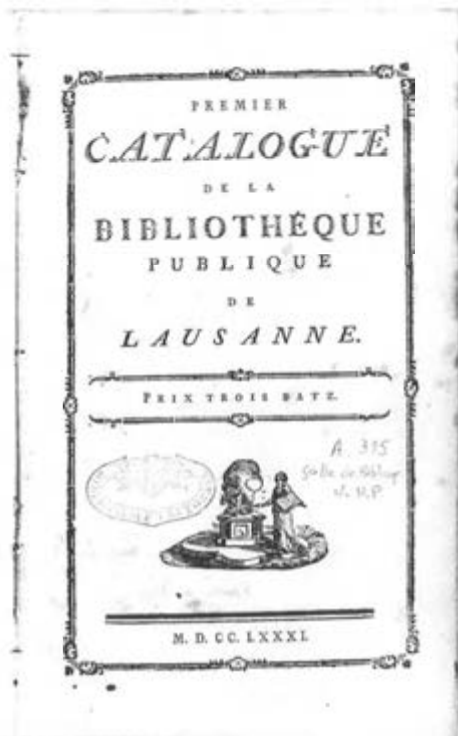
2 vol. manuscrits  
Archives BCU/D, I/1

C'est par le *Projet de 1728* que l'on apprend la décision d'ouvrir un registre du prêt. Le point 6 stipule: «On aura un livre en blanc dans lequel on inscrira tous les livres prêtés, en laissant une large marge, pour y marquer *rendu*, lorsqu'ils l'auront été.» Le point 3 précise que: «Le sous-bibliothécaire ne pourra prêter aucun livre sans la permission de M. le Bibliothécaire en chef, excepté aux Membres de l'Académie, et Mrs les Ministres de la Ville [...] Mais on ne devra prêter hors de la Ville aucun livre sans la permission de la V. Académie.»

Chavannes, dans les *Devoirs du bibliothécaire* qu'il a mis en tête de son catalogue de 1779, dit au point 4: «Le Bibliothécaire doit inscrire dans un livre ou journal les livres qu'il prête, avec le nom de l'emprunteur et la date, et n'en livrer qu'à la personne même, ou sur un billet de reconnaissance.» et au point 5: «Il ne doit prêter aux étudiants que des livres qu'il sait leur être utiles, et non ceux qui sont au-dessus de leur portée, ni ceux d'un grand prix, qui ont beaucoup de planches, qui ne servent qu'à la consulte comme les dictionnaires; s'il en prête de tels, c'est à ses risques.» et au point 6: «Il doit veiller à ce que les livres rentrent dans la Bibliothèque à des temps marqués, et exiger des amendes de ceux qui ne rendent pas les livres au terme fixé.»

Au début du *Registre 1728-1792*, on trouve une «Note des livres qui ne se sont pas trouvés à la revue de la Bibliothèque faite en 1788 et 1789.» Une révision des collections était faite chaque année, en été; la bibliothèque était alors fermée, et tous les livres devaient, en principe, être rendus.

L.-D. P.



479

**479 Premier catalogue de la Bibliothèque publique de Lausanne**

Lausanne, 1781  
BCU/D, 1A 315

Un supplément parut en 1788 sous le titre:

**480 Catalogue de la Bibliothèque publique de Lausanne**

Lausanne, 1788  
BCU/D, 1A 315

La Bibliothèque de l'Hôpital de Lausanne, devenue ensuite, sous l'égide de la Société littéraire de Lausanne, la Bibliothèque publique de Lausanne, fit imprimer le catalogue de ses collections en 1788; il était disponible pour le prix de trois batz.

L'exemplaire exposé au N° précédent a été continué à la main de 1781 à 1788, date à laquelle parut le supplément vendu quatre batz.

Ces deux catalogues sont classés par formats et par ordre alphabétique des titres.

C'est cette bibliothèque qui fut absorbée par la Bibliothèque académique en 1791. Son déménagement eut lieu dans les derniers jours de juin. A cette occasion, on fit dresser des rayonnages neufs afin d'y loger les nouveaux arrivés.

**481 Catalogus librorum Bibliothecae Academicæ Lausannensis**

Lausannae, Apud Isaacum Hignou et soc., 1792  
BCU/D, 1A 316/1

**482 Catalogo librorum Bibliothecae Academicæ Lausannensis**

Supplementum  
Lausannae, Apud Isaacum Hignou et soc., 1800  
BCU/D, 1A 316/1

**483 Catalogi librorum Bibliothecae Academicæ Lausannensis**

Supplementum alterum  
Lausannae, Apud Isaacum Hignou et socium, 1812  
BCU/D, 1A 316/1

Le Catalogue manuscrit de Chavannes (version 1786) et le catalogue de la Bibliothèque publique, cumulés, furent imprimés chez Hignou en avril 1792. En juin de la même année, on fit imprimer une table alphabétique par auteurs et titres anonymes, indépendante du catalogue lui-même, mais, «les personnes qui souhaiteront cette table devront manifester leur désir en achetant le catalogue qu'on pourra, en attendant, laisser broché.» Dans son avis aux lecteurs servant de préface à son catalogue, Chavannes se fait le champion du classement systématique qu'il avait déjà expérimenté dans le catalogue manuscrit de 1779. Voici un extrait qui résume bien la conception générale, très moderne d'ailleurs, d'un classement systématique: «Tous les livres devraient être classés par genres et par espèces, par divisions et par subdivisions, exprimées sous des titres généraux et particuliers, inscrites dans une table avec des renvois paginaux; de plus, dans l'arrangement des livres présentés sous chaque titre, on devrait observer un certain ordre qui ne serait relatif ni à l'alphabet, ni au format, mais aux objets, aux époques, ou à d'autres circonstances de quelque importance.»

Un premier supplément, contenant «les livres acquis par la bibliothèque par achats ou par donations depuis 1792 jusqu'à 1800», fut imprimé chez Hignou en 1800, selon la systématique de Chavannes, avec une table alphabétique des auteurs. Un deuxième supplément semblable sortit en septembre 1812.

Le catalogue imprimé de 1792 est précédé d'un *réglémens pour la bibliothèque*, le premier règlement imprimé connu de la Bibliothèque académique.

L.-D. P.

**484 Catalogue de la Bibliothèque cantonale**

Troisième supplément rédigé par Charles Monnard  
Lausanne, Imprimerie de Hignou Aîné, 1829  
BCU/D, 1A 316/2

Avec une préface refaisant l'histoire de la Bibliothèque.

L'article 65 du Règlement de la Bibliothèque cantonale de 1820 stipule que «la Commission fait imprimer chaque année avant le 1<sup>er</sup> octobre la liste des ouvrages achetés, et tous les dix ans un supplément au catalogue.» C'était la réponse au problème de la mise à jour des catalogues imprimés. Or donc, un troisième supplément au catalogue de 1792 aurait dû paraître en 1822. Mais, comme l'écrivit Charles Monnard, «les causes de ce retard de sept ans n'offriraient guère d'intérêt au public [...] Pendant les cinq dernières années la Bibliothèque cantonale s'est considérablement enrichie en livres», par conséquent la Commission de la bibliothèque décida de retarder la publication du *Troisième supplément*, afin de livrer au public un état des collections le plus complet possible, tenant compte de l'accroissement accéléré des collections dans les années 1820 pour, comme le dit Monnard, «remplir quelques-unes des lacunes les plus choquantes». C'est sous le bibliothécaire de Charles Monnard que la Bibliothèque cantonale connut un nouveau départ. Monnard, le premier, se battit pour que l'institution obtienne des crédits suffisants tant pour ses acquisitions que pour sa gestion en général.

Ce troisième supplément offre, en plus de la partie principale classée selon la classification de Chavannes, et de la *Table alphabétique des auteurs*, deux catégories originales intitulées *Bibliothèque vaudoise* et *Bibliothèque suisse*. «La première comprend les ouvrages des auteurs vaudois, auxquels on a cru devoir joindre les professeurs de l'Académie de Lausanne étrangers au canton. L'autre se compose d'écrits sur la Suisse». Faut-il voir dans ces deux bibliographies spécialisées l'influence des idées politiques du temps, marquées par le nationalisme naissant et par le fédéralisme?

Pour la rédaction des parties *Vaud* et *Suisse* de son catalogue, Monnard reçut l'aide bénévole de quelques étudiants qui l'aidèrent dans le dépouillement des titres. Ce sont «MM. Jaccard, Burnand, Sam. Chappuis, Adrien Chavannes, Michoud et Pascal.»

L.-D. P.

**485 Catalogue des livres qui ont été acquis pour la Bibliothèque cantonale**

Depuis l'impression du troisième supplément jusqu'à la fin de 1830  
Lausanne, Imprimerie de Hignou Aîné, 1831  
BCU/D, 1A 313<sup>a</sup>

**486 Catalogue des livres de la Bibliothèque cantonale,** qui ont été acquis depuis décembre 1830 au 15 janvier 1833

Lausanne, de l'Imprimerie d'Emanuel Vincent fils, 1833  
BCU/D, 1A 313<sup>a</sup>

Pour compléter le catalogue à intervalles réguliers, on fit paraître en 1830 et en 1833 des listes complémentaires, classées selon le principe de Chavannes et Monnard. Et, en 1835, le bibliothécaire en chef (1831-1835) Rodieux fit imprimer un 4<sup>e</sup> supplément:

**487 Quatrième supplément au catalogue de la Bibliothèque cantonale**

Lausanne, Imprimerie de Marc Ducloux, avril 1835  
BCU/D, 1A 316/3

Ce supplément recense tous les livres entrés à la Bibliothèque cantonale de 1829 à 1835; il cumule et remplace les deux listes de 1830 et 1833. Il contient en outre une nouveauté: il signale les *livres jaunes*, soit les ouvrages exclus du prêt, manuscrits et livres rares ou précieux. En 1838 parut un cinquième supplément, sous un curieux titre (N° suivant).

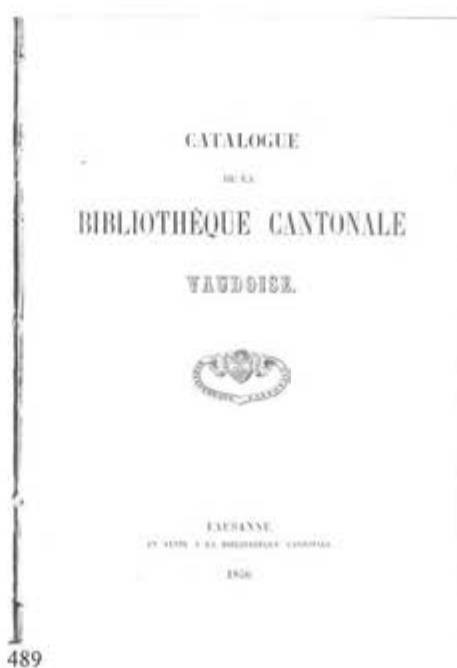
**488 Appendice au quatrième supplément du catalogue de la Bibliothèque cantonale** Lausanne, Imprimerie de Marc Ducloux, 1838

BCU/D, 1A 316/4

Le quatrième et le cinquième suppléments sont l'œuvre de Charles-Philippe Dumont, bibliothécaire ordinaire de 1832 à 1875 et bibliothécaire en chef de 1875 à 1881.

Des éditions de plus en plus rapprochées des suppléments au catalogue montrent que le volume des acquisitions commençait à croître plus vite que précédemment.

De plus, la consultation du catalogue général de la Bibliothèque cantonale devenait compliquée, «le public trouvait que l'usage des six volumes qui constituaient le catalogue imprimé devenait de plus en plus embarrassant. Au lieu d'un nouveau supplément, on demandait un catalogue nouveau, qui servît de répertoire unique pour tous les livres de la Bibliothèque; on demandait, de plus, que dans ce catalogue on abandonnât la classification suivie jusque alors, qui, pour certaines classes de livres, semblait être trop peu précise et trop étrangère aux divisions généralement admises dans la bibliographie». Ce fut là l'origine du *Catalogue de 1856*.



489

**489 Catalogue de la Bibliothèque cantonale vaudoise**

Lausanne, 1853-1856  
BCU/D, A 313

Ce catalogue annule et remplace tous les précédents.

L'administration de la bibliothèque, tout en reconnaissant la majeure partie des inconvénients signalés par l'opinion publique, craignait de s'engager à la légère dans l'entreprise d'un catalogue nouveau, opération qui, selon toutes les apparences, serait longue et coûteuse. Mais, finalement, en 1848, il fut décidé d'éditer un catalogue sur des bases entièrement nouvelles. Le travail démarra en janvier 1849, organisé par Jean Rickli, bibliothécaire en chef, qui démissionna peu après. L'entreprise fut alors continuée sous la direction du sous-bibliothécaire Dumont et terminée en automne 1855. (Il y a vacance du poste de bibliothécaire en chef de 1849 à 1855).

Le Professeur Hermann Wiener, auteur de la préface du catalogue, décrit admirablement bien les opérations de recatalogage et de reclassification de la bibliothèque; les bibliothécaires des années 1970 à 1987 y reconnaîtront la problématique qu'ils ont eux-mêmes eu à résoudre pour organiser le transfert à Dorigny des collections universitaires: «Diverses opérations durent marcher de front: corriger les épreuves, continuer le classement, contrôler celui qui avait été fait, numéroter les volumes d'après le nouveau système (sans toutefois interrompre le service ordinaire de la Bibliothèque), et, enfin, leur assigner leurs nouvelles places sur les rayons.» C'est, sans le secours de l'informatique, le travail fait pour organiser les libre-accès de Dorigny et recataloguer tous les fonds de la BCU. «Le public appréciera l'étendue d'une entreprise de ce

genre, pour juger ensuite du degré d'activité de ceux dont le travail a produit le présent catalogue.»

Le catalogue fut imprimé en livraisons successives:

la Partie I (Généralités) fut achevée par l'imprimeur Blanchard en 1853,  
la Partie II (Histoire) chez Corbaz et Rouiller en 1854,  
la Partie III (Littérature) chez Genton, Voruz et Vinet en 1854,  
la Partie IV (Sciences et Arts) chez Pache en 1855,  
la Partie V (Politique et Jurisprudence) chez Blanchard Aîné en 1855,  
la Partie VI (Théologie) chez Blanchard Cadet en 1855.

Ces six parties, qui constituent le *Catalogue de 1856*, sont complétées par la *Table alphabétique des matières* et par la *Table alphabétique des auteurs et des ouvrages anonymes* imprimées en 1856 chez Larpin et Coendoz. L'ensemble des fonds fut reclassé selon une systématique connue sous le nom de *Système des libraires de Paris*, classification qui fut employée notamment par Brunet, et par les bibliothèques de la Sorbonne, de Bruxelles, de Gottingue et de Darmstadt.

Les cotes alphanumériques adoptées (classement de A à Z) sont encore aujourd'hui reconnaissables et utilisées pour le fonds ancien:

A Généralités  
B Périodiques (la cote B est toujours ouverte)  
C Histoire  
D Histoire universelle  
E Histoire des Etats modernes  
F Histoire de la Suisse  
G Histoire des religions et des superstitions  
H Histoire ecclésiastique de la Suisse  
J Anecdotes, biographies, éloges, mémoires, lettres  
K Linguistique  
L Littérature orientale et littérature ancienne  
M Littérature moderne  
N Philosophie et éducation  
O Sciences mathématiques  
P Sciences physiques et naturelles  
Q Sciences médicales  
R Arts et métiers  
S Politique  
T Jurisprudence  
U Théologie générale et exégèse  
V Théologie systématique et pratique.

L.-D. P.



**490 Catalogue de la Bibliothèque cantonale vaudoise**  
1<sup>er</sup> supplément

Lausanne, Larpin, 1858. En vente à la Bibliothèque cantonale  
BCU/D, A 313

**491 Catalogue de la Bibliothèque cantonale vaudoise**  
2<sup>e</sup> supplément

Lausanne, Borgeaud, 1864. En vente à la Bibliothèque cantonale  
BCU/D, A 313

**492 Catalogue de la Bibliothèque cantonale vaudoise**  
3<sup>e</sup> supplément

Lausanne, Borgeaud, 1868. En vente à la Bibliothèque cantonale  
BCU/D, A 313

**493 Catalogue de la Bibliothèque cantonale**  
Supplément 1856-1886

Lausanne, Borgeaud, 1887  
BCU/D, A 313

Puis, pour que le public soit régulièrement averti des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque, et pour tenir à jour le catalogue dont une réédition cumulée ne pouvait pas être envisagée à intervalles rapprochés, la Bibliothèque cantonale vaudoise publia une série de suppléments. Le premier, chez Larpin, en 1858; deux autres suivirent, imprimés chez Adrien Borgeaud, en 1864 et en 1868. Et pour faciliter les recherches, en 1887, on cumula les trois suppléments précédents en un *Supplément 1856-1886* qui signale «tous les ouvrages qui sont entrés à la bibliothèque [...] jusqu'en 1886, soit environ 20 000 volumes dans l'espace de 30 ans [...] Cette publication rend par conséquent inutile l'usage des trois suppléments parus en 1858, 1864 et 1868.» Ce cumulatif a été rédigé par le sous-bibliothécaire Sigismond Emery et terminé en janvier 1887.

Les trois suppléments et le cumulatif sont classés selon le système retenu dans le catalogue principal et général de 1856. Le *Supplément 1856-1886* est complété par une *Table alphabétique des matières* qui est l'œuvre du professeur Wiener, et par une *Table alphabétique des auteurs et des ouvrages anonymes*.

Ainsi, tout lecteur désirant s'informer sur le contenu de la Bibliothèque cantonale vaudoise devait consulter deux parties: d'abord le *Catalogue général de 1856* et son *Supplément 1856-1886*.  
L.-D. P.



489-494

**494 Supplément 1898**

Lausanne, Viret-Genton, 1899  
BCU/D, A 313

**495 Supplément 1899**

Lausanne, Viret-Genton, 1900  
BCU/D, A 313

**496 Catalogue de la Bibliothèque cantonale et universitaire**  
Supplément 1886-1902

Lausanne, Viret-Genton, 1905, 2 vol.  
BCU/D, A 313

«Depuis assez longtemps déjà le besoin se faisait sentir d'imprimer un nouveau supplément au Catalogue général de la bibliothèque», écrit Louis Dupraz, directeur de la BCU de 1894 à 1920, dans son rapport annuel de 1905. «Deux tentatives faites en 1899 et 1900 pour publier chaque année les acquisitions nouvelles ne donnèrent pas les résultats espérés. Il fallut donc en revenir à l'ancien mode de faire». C'est pourquoi, en 1902, au lieu de publier une refonte complète du catalogue, jugée trop risquée et trop ardue (les bibliothécaires du début du XX<sup>e</sup> siècle étaient-ils moins audacieux que ceux des années 1850?), et ne pouvant pas publier chaque année un supplément «dans la crainte de multiplier les catalogues et de compliquer les recherches [...], il fut décidé de publier un supplément au catalogue général, renfermant les acquisitions par achats ou par dons de 1886 à 1902, 2 volumes in-8° de 550 à 600 pages chacun.» Le tome I contient une *Notice historique*, la *Table alphabétique des matières* et la *Table alphabétique des auteurs et des ouvrages anonymes*. Le tome II contient le Catalogue méthodique, selon la classification du catalogue principal de 1856. Ce volume II, qui représente la partie essentielle du catalogue,

confirme la volonté de la BCU de rester fidèle au principe du classement systématique affirmé dès 1779 par Chavannes.

Dupraz semble avoir énergiquement repoussé toute idée d'adopter un catalogue sur fiches intercalables qui aurait définitivement supprimé l'inconvénient représenté par la série des catalogues imprimés, par le problème de la cumulation imprimée de ce catalogue principal, et par le signalement des nouvelles acquisitions. Dans sa notice historique, Dupraz donne l'explication suivante: «On nous dira peut-être (les conseillers bénévoles et même juvéniles abondent en cette matière, pourtant difficile) qu'il eût été préférable de mettre en un seul catalogue sur fiches tout ce que renferme notre Bibliothèque. On pourrait ainsi supprimer les catalogues imprimés. Mais, ce serait oublier le double but de la Bibliothèque cantonale et universitaire qui est à la fois collection savante et bibliothèque circulante. Comment informer le public qui n'habite pas Lausanne si ce n'est par des catalogues imprimés? Dans la salle de lecture de l'édifice de Rumine, chaque lecteur aura sous la main toute la série des catalogues imprimés; les acquisitions nouvelles seront portées dans un catalogue méthodique et par noms d'auteurs, à fiches articulées, du système G. Borgeaud, à Paris.»

Dupraz fit d'ailleurs coïncider la publication du *Supplément 1886-1902* avec le transfert des collections et des services de la BCU dans le Palais de Rumine, «principale préoccupation de l'année 1905».  
L.-D. P.

## Les catalogues sur fiches de format international

Dans la préface du *Supplément 1886-1902*, on peut lire: «Les ouvrages entrés à la bibliothèque depuis l'impression du supplément de 1902 figurent dans un catalogue à fiches établi sous la forme méthodique et sous la forme alphabétique par nom d'auteur. Le lecteur qui cherche un volume devra donc consulter successivement le catalogue de 1856, les suppléments de 1886 et 1902 et le catalogue sur fiches. Les trois premiers sont en vente à la salle de prêt et déposés sur les tables de la salle de lecture où le public peut les consulter. Le catalogue sur fiches est placé dans l'un des locaux annexes de la salle de lecture où le public a librement accès.»



497

**497** Ce catalogue sur fiches, classé selon la classification de 1856, devait être provisoire et transitoire: il aurait dû servir de base à l'impression d'un nouveau supplément, qui ne parut jamais. Lecteurs et bibliothécaires s'habituèrent peu à peu au nouveau système de fiches intercalées dans des tiroirs. Ce catalogue manuel vécut jusqu'en 1930.

En 1930, Alfred Roulin, qui venait d'être nommé directeur de la BCU, et ses collaborateurs prirent d'importantes décisions dans le domaine catalographique. Une nouvelle conception du catalogue s'imposait; les lecteurs devaient consulter successivement le Catalogue général de 1856, les deux suppléments de 1886 et de 1902, et le fichier manuel de 1902 à 1930. Une refonte imprimée complète, le cumul de ces divers catalogues aurait coûté trop de temps et d'argent. La technique des catalogues imprimés et de leurs suppléments conduisait chaque fois dans une impasse. L'innovation s'imposait et Roulin entreprit ce que Dupraz n'avait pu faire.

Partout dans le monde des bibliothèques s'imposait l'abandon du catalogue imprimé au profit du catalogue sur fiches, et l'abandon du classement systématique pour le classement alphabétique par auteurs et anonymes. Seuls ces nouveaux venus permettaient de digérer correctement la masse grandissante des imprimés entrant dans les bibliothèques.

A la BCU, «les conseillers bénévoles et même juvéniles» stigmatisés par Dupraz en 1905 finirent par l'emporter. La mode des catalogues imprimés avait passé; l'usage s'était répandu partout du catalogue sur fiches intercalées dans des tiroirs; le problème de la mise à jour permanente du catalogue était résolu.

Le catalogue auteurs et anonymes, plus fonctionnel certes, ne pouvait pas vraiment remplacer le catalogue systématique jugé plus noble et mieux adapté à la recherche que son rival heureux. Ce fut, à la BCU, le mérite d'Alfred Roulin de tenter de concilier les deux conceptions en ouvrant, à côté du catalogue auteurs et anonymes, un catalogue alphabétique par matières. Et pour compléter ses réformes, Roulin, abandonnant les cotes systématiques de 1856, devenues ingérables, introduisit des cotes alphanumériques par formats et ordre d'entrée des volumes.

Dans le rapport annuel de la BCU pour 1931, on peut lire: «Pour permettre l'établissement dans un avenir très prochain d'un catalogue général sur fiches, et pour des raisons d'économie, la Direction de la Bibliothèque a estimé nécessaire l'abandon définitif des fichiers et des fiches du système Borgeaud, dont on s'était servi depuis 1902. Ils ont été remplacés dès le 1<sup>er</sup> janvier 1931, pour les nouvelles acquisitions, par des fichiers de dimensions réduites et par des petites fiches 7 1/2 + 12 1/2 cm, aujourd'hui adoptées par la plupart des bibliothèques. L'adjonction d'un second catalogue sur fiches est sans doute une nouvelle compli-

cation du catalogue, mais cette complication disparaîtra dès que des crédits spéciaux permettront de faire copier les fiches rédigées de 1902 à 1930 et de faire coller sur fiches les titres découpés dans le catalogue imprimé et dans ses deux suppléments»; et dans celui pour 1932, Roulin peut annoncer la naissance du:

### 498 Catalogue général par auteurs et titres anonymes

«Des circonstances favorables nous ont permis de réaliser cette année un projet déjà ancien, celui d'un catalogue général sur fiches à l'usage du public comme des bibliothécaires.

On sait combien était délicate et compliquée, même pour des habitués de la bibliothèque, la consultation de ses catalogues imprimés. Aussi était-il urgent de mettre à la disposition du public un instrument de recherche plus commode.

La dure crise de chômage de 1932 nous parut pouvoir nous procurer l'occasion de réaliser cette amélioration dans les meilleures conditions, par l'établissement d'un catalogue général [...] C'est au début de mai que l'équipe de 13 chômeurs et chômeuses put se mettre au travail [...] Trois dactylographes furent chargées de la copie en 5 ex. sur papier pelure des grandes fiches de 1902 à 1930, tandis que les 10 autres chômeurs eurent à découper les titres de 10 ex. (5 pour le recto et 5 pour le verso) des divers catalogues imprimés, à les coller sur cartes-fiches et à les remettre dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs et des anonymes. Cette opération a duré un peu plus de 5 mois.»

Ce Catalogue général a été alimenté et entretenu jusqu'en 1972, date à laquelle fut entreprise, grâce à l'informatisation, sa mise en ordinateur. Cette opération (elle aussi de longue haleine) dure encore en 1987 (on en est à la lettre T).

**499** A côté du *Catalogue général par auteurs et anonymes*, Roulin créa un **Catalogue alphabétique des matières**, appelé aussi **Catalogue méthodique**. Dans le rapport annuel pour 1932, il écrit: «Il reste, il est vrai, que pour que l'opération soit complète et que nous puissions en recueillir tous les fruits, à établir en utilisant la provision de fiches qui a été constituée, un catalogue alphabétique par matières. Mais c'est là un travail trop considérable et trop délicat pour qu'il puisse être entrepris avant qu'un nouveau poste de bibliothécaire ait été créé.» En 1933, la direction

peut annoncer: «Mais un travail plus important encore a été mis en chantier au cours de l'année 1933. Grâce au crédit spécial accordé à cette fin par le Conseil d'Etat, il a été possible, dès cette année, de jeter les bases du Catalogue analytique par sujets [...] Cette entreprise délicate et de longue haleine n'a pu être commencée que le 1<sup>er</sup> juillet... Ce n'est encore sans doute qu'un embryon assez informe, mais il ne tardera pas à se développer et à rendre de nombreux services sinon au public, du moins aux bibliothécaires que les lecteurs harcèlent de questions souvent embarrassantes et parfois saugrenues.»

Ce catalogue alphabétique et méthodique, dont la rédaction dura jusque après 1950 (opération véritablement de longue haleine) rendit de bons services jusqu'en 1964.

De plus, Roulin fit ouvrir un *catalogue bio-bibliographique* classé selon l'ordre alphabétique des noms propres de personnes, et plus tard encore on ajouta un *catalogue topo-bibliographique* classé selon l'ordre alphabétique des noms propres géographiques.

En 1950, Jean-Charles Biaudet, qui venait de succéder à Alfred Roulin, put écrire de son prédécesseur: «Tout de suite il a fait admettre le principe du catalogue exclusivement sur fiches, et trois catalogues — alphabétique, systématique et bio-bibliographique — se trouvent aujourd'hui à la disposition des lecteurs dans un local relativement commode.» En 1987, ils rendent encore de précieux services pour ceux qui souhaitent s'orienter dans les fonds anciens.

Car, en 1965, Jean-Pierre Clavel, à la tête de la BCU depuis 1958, et son responsable pour les catalogues matières fermèrent les trois catalogues alphabétiques par matières pour les remplacer par l'actuel *Catalogue analytique des matières*.

Dans le rapport annuel 1965, J.-P. Clavel écrit: «Depuis quelque temps, le catalogue matières devient difficile à consulter à cause du trop grand nombre de fiches. Certaines rubriques sont tellement gonflées que le lecteur s'y perd. La nécessité de faire un nouveau catalogue s'est imposée [...] La transformation de l'ancien catalogue étant impossible par manque de temps et de personnel, il a été décidé de commencer un nouveau catalogue, dit analytique, conçu à l'exemple de celui de la Bibliothèque nationale de Paris. C'est en quelque sorte un dictionnaire encyclopédique concentrant en un seul ce qui faisait autrefois l'objet de trois catalogues (méthodique, bio-bibliographique et topo-bibliographique). Cha-

que fiche comportera une vedette matières permettant de classer chaque titre sous une rubrique précise et non plus à l'intérieur de vastes chapitres semi-systématiques, comme c'était le cas précédemment.»

Dès 1931, pour informer les lecteurs sur les nouveaux livres (et ainsi répondre à la principale objection de Dupraz en 1902, à savoir qu'un catalogue sur fiches ne peut être utile aux lecteurs qui n'habitent pas Lausanne), Roulin fit publier huit fois l'an la *Liste des acquisitions récentes*: «Seuls y ont été annoncés les livres récents, de publication postérieure à 1910», lit-on dans le rapport annuel 1932. «Mais à la demande de nombreux lecteurs, la possibilité d'y faire passer toutes les incorporations nouvelles sera examinée.» L.-D. P.

### La bibliothèque de MM. les étudiants de l'Académie de Lausanne

Pour remédier à l'insuffisance de la Bibliothèque académique dont les volumes nouveaux, à peine acquis, séjournèrent pendant des mois chez les professeurs (tiens! tiens! On entend aussi ce refrain en plein XX<sup>e</sup> s!), le Corps des étudiants créé en 1648 obtint la fondation d'une bibliothèque destinée à leur usage particulier et gérée par eux: la *Bibliotheca Studiosorum Academiae Lausannensis* dont la responsabilité incombait au questeur et au bibliothécaire sous le contrôle du Consul au nom du Sénat des étudiants. Cette collection fut logée dans les combles de l'Académie, et elle y demeura jusque après 1945: elle fut alors répartie entre les diverses Facultés, et la BCU elle-même en conserve une grande partie. Fondée avant 1720, la Bibliothèque des étudiants, financée par Berne puis par l'Etat de Vaud, soutenue par de nombreux dons et legs, encouragée par des souscriptions volontaires, connut un développement réjouissant et put constituer des fonds utiles aux recherches des étudiants lausannois. Le premier catalogue manuscrit date de 1723, et il fut suivi d'une douzaine d'autres, tous manuscrits. Le premier catalogue imprimé est de 1752. On en publia d'autres en 1814,

en 1828 et en 1866. Tous les catalogues antérieurs à 1814 sont pour l'instant introuvables, sauf celui de 1752 et celui de 1758. L.-D. P.

[Vedi: Betty Lugrin, *La Bibliothèque de MM. les étudiants de l'Académie de Lausanne*, Lausanne, Rouge, 1943; *Etudes et Documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne*, I.]

**500 Catalogue des livres de la Bibliothèque de MM. les étudiants de la V. Académie de Lausanne**  
Fait en mars 1752, manuscrit, S.l.n.d., BCU/D, Gilliéron 26

Classement par formats et par ordre alphabétique d'auteurs et de titres anonymes.



501

**501 Librorum qui studiosorum Lausannensis Academiae Bibliothecae annumerantur catalogus**

Manuscrit, 1758

BCU/D, IS 2153

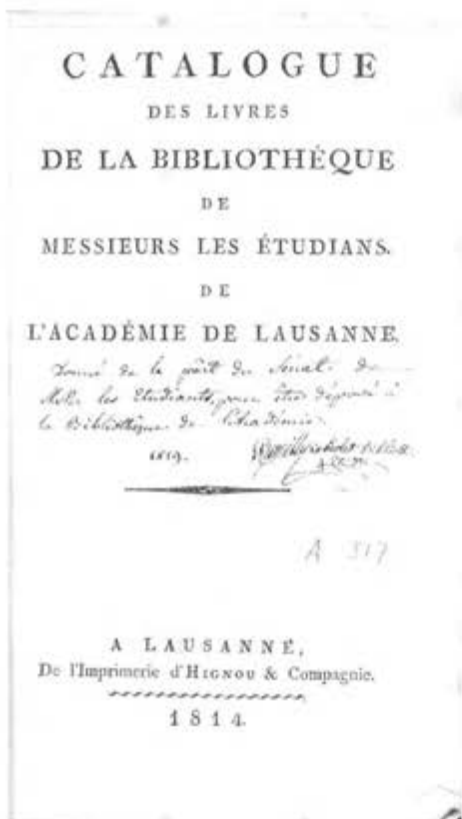
Dufour Consule

Bournet Bibliothecario

Cuhe Questore

Meunier Actuario

Classement alphabétique auteurs – titres anonymes.



502

**502 Catalogue des livres de la Bibliothèque de MM. les étudiants de l'Académie de Lausanne**

A. Mouron, consul  
Lausanne, Hignou, 1814  
BCU/D, A 317

Avec le «Règlement pour la Bibliothèque, extrait du Recueil des Lois des Etudiants». Cet exemplaire a été «donné de la part du Sénat de MM. les Etudiants pour être déposé à la Bibliothèque de l'Académie, 1819» (Note manuscrite sur la page de titre de l'exemplaire BCU/D).

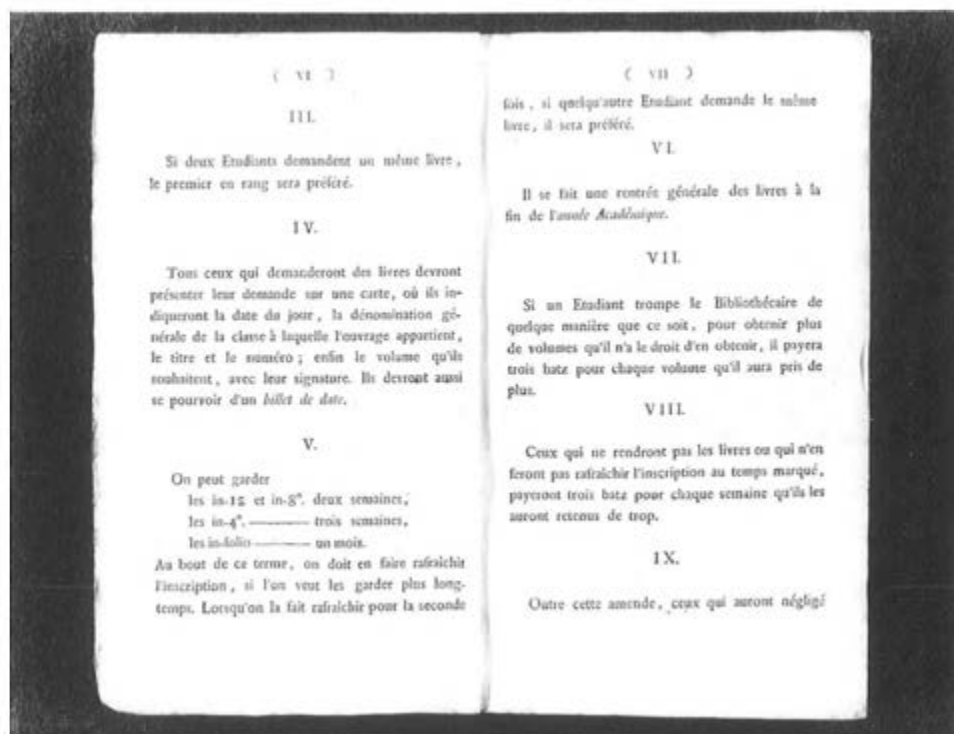
**503 Catalogue des livres de la Bibliothèque de MM. les étudiants de l'Académie de Lausanne**

F. Chavannes, consul, G. Combe, bibliothécaire  
Lausanne, Blanchard, 1828  
BCU/D, A 317

Avec un «Règlement pour la bibliothèque, extrait du Recueil des Lois des Etudiants».

**504 Supplément au catalogue des livres de la Bibliothèque des étudiants de l'Académie de Lausanne**

Lausanne, mai 1835  
BCU/D, A 317



503

**505 Catalogue de la Bibliothèque de MM. les étudiants de l'Académie de Lausanne**

Par H. Vuilleumier et P. Burnand, G. Dubois, consul; L. Grenier, bibliothécaire  
Lausanne, Bridel, 1866  
BCU/D, A 318

«A la Bibliothèque Cantonale de la part du Corps des Etudiants» (Note manuscrite sur la couverture).

Préface de P. Burnier, faisant l'historique de la Bibliothèque des étudiants.

Le catalogue de 1866 signale 8100 volumes qui se répartissent de la manière suivante:

Généralités	1450
Histoire	1500
Littérature	1350
Sciences et arts	1000
Jurisprudence	600
Théologie	2200

Le bibliothécaire P. Burnand, étudiant en théologie, responsable du catalogue de 1866 avec H. Vuilleumier, écrit dans sa préface: «Ce sont les chiffres minimum et par lesquels on peut voir que, comme la théologie a été de tout temps la principale branche d'études de notre académie, c'est aussi elle qui est la plus fortement représentée dans notre bibliothèque. Les autres branches en forment comme les parvis et le portique. Elle est le couronnement de toute l'œuvre, aussi est-elle le degré le plus élevé de cette grande échelle. Quant au droit, il est faiblement représenté, il est du reste nouveau-né au milieu de nous; cette faculté est un fruit du XIX<sup>e</sup> siècle.»

**506** Chaque volume de la Bibliothèque des étudiants porte, en plus du sceau, les noms du questeur et du bibliothécaire. Par exemple, les «**Poésies de Mr Haller**», Berne 1760, porte sur son titre: «**Additus Biblioth. Studiosorum Accademiae Lausannensis**, Questore Gilliéron, Bibliothecario Legras, 1763.»

**507** Le folio exposé montre, par la succession des sceaux sur sa garde blanche, les divers dépôts où il a séjourné avant d'arriver à la BCU: **Ex Libris Bibliothecae Lausannensis**, sceau de la Bibliothèque des étudiants, sceau de la Bibliothèque de la Faculté des lettres; sceau de la BCU/Dorigny.

# L'automatisation des catalogues de la Bibliothèque cantonale et universitaire

*Pierre Gavin* L'automatisation du catalogage à la BCU est directement liée au déménagement progressif de l'Université, dès la fin des années 60. En facilitant une restructuration des bibliothèques, le déménagement représentait une occasion très propice pour réunir les fonds autrefois dispersés, pour créer un libre-accès de grande dimension, et de manière plus générale pour considérer l'ensemble des bibliothèques comme formant un *réseau*. Impensable dans ces conditions de poursuivre la gestion manuelle du catalogue sur fiches. La réalisation du projet obligeait à déménager plusieurs centaines de milliers de volumes, à fusionner certaines collections, à les reclasser selon un ordre systématique, à recataloguer des fonds entiers. Seule l'automatisation permettait de mener à bien une opération de cette envergure, tout en apportant un avantage déterminant, à savoir l'accès décentralisé à la totalité de l'information. On ne pouvait en effet obliger les lecteurs à se déplacer constamment d'une bibliothèque à l'autre (Centre ville/Dorigny) pour trouver l'information recherchée; il devenait donc indispensable de mettre sur pied un *catalogue collectif* des fonds lausannois, catalogue consultable sur les lieux de travail.

Le catalogage a donc reçu tout naturellement la priorité dans les travaux de développement du système SIBIL; en commençant par le catalogage, on mettait l'accent sur l'essentiel, c'est-à-dire sur l'accès à l'information; en quinze ans de catalogage automatisé, et grâce au développement du réseau dans toute la Suisse romande, on a pu ainsi mettre en ordinateur plus de 800 000 notices, ce qui correspond à plus d'un million de volumes.

Les catalogues de bibliothèques, du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup>, ont souffert d'un défaut incurable: le manque de flexibilité. Le catalogue imprimé sous forme de volume pouvait être diffusé, mais il était impossible de le mettre à jour sans recourir à d'innombrables suppléments. Le catalogue sur fiches permettait de résoudre le problème de la mise à jour; mais à quel prix! Ecartelés entre le souci de diffuser leurs catalogues et la nécessité de les mettre à jour, les bibliothécaires se sont vus contraints, au cours des siècles, de refaire plusieurs fois entièrement leurs catalogues.

A l'opposé, le catalogue informatisé offre une souplesse d'exploitation incomparable. Dans le cas du Réseau romand, la notice N<sup>o</sup> 1, mise en machine en 1971, ne pouvait être exploitée alors que sous forme d'impression de fiches. L'évolution des programmes et de la technique a permis d'abandonner le catalogue sur fiches au profit

d'un catalogue sur microfiches, puis d'offrir une gamme beaucoup plus large de produits (listes, bibliographies, etc.), et enfin de passer progressivement au catalogue en ligne.

Le travail de catalogage n'est donc plus un travail de Sisyphe, constamment recommencé; mais un investissement à long terme dont les intérêts sont de plus en plus forts.



508

**508 La Bibliothèque cantonale et  
universitaire à Dornoy**  
Photographie 1982, Henri Germond

## Les procédures de catalogage

C'est en décembre 1971 que la notice N° 1 a été mise en machine, la saisie étant faite sur cartes perforées. Les procédures de catalogage ont ensuite considérablement évolué, et la saisie est faite depuis plusieurs années en ligne sur écran.

### **509 Catalogage sur écran**

La saisie de la notice de catalogage se fait en ligne sur écran. Plusieurs mécanismes permettent d'aider le catalogueur et de simplifier son travail, par exemple des grilles de saisie.

### **510 Listage de relecture**

La qualité des notices est une préoccupation centrale; des tests sont faits par programme au moment de la saisie, puis par lots, et les notices sont contrôlées sur listage par les catalogueurs.



## Le catalogage en réseau

Le réseau local s'est peu à peu étendu; il s'est transformé en un véritable réseau régional couvrant les quatre cantons universitaires de la Suisse romande.

Le «Réseau romand» permet d'améliorer les prestations des bibliothèques, en particulier sur deux points:

a) *Catalogage en coopération*: le même ouvrage possédé par plusieurs bibliothèques du réseau n'est catalogué qu'une seule fois; les coûts énormes de catalogage sont ainsi partagés entre les membres du réseau; les efforts des bibliothèques ne sont plus dispersés, ni gaspillés en travaux répétitifs. En moyenne actuellement, pour chaque bibliothèque, un livre sur trois est déjà catalogué par une autre bibliothèque; mais cette proportion est beaucoup plus élevée dans certaines disciplines, et le taux est alors de un livre sur deux, voire de deux livres sur trois (par ex. en droit).

b) *Catalogue collectif*: le fichier central de toutes les bibliothèques du réseau constitue un catalogue collectif automatisé pour la Suisse romande. Sans qu'il soit nécessaire de se déplacer, et sans devoir recourir au catalogue collectif manuel de Berne, on peut ainsi très rapidement localiser un ouvrage ou un périodique d'une bibliothèque à l'autre. Un programme de messagerie électronique permet alors de commander le document en prêt interbibliothèques.

Le Réseau romand permet aussi de consulter en ligne d'autres fichiers, en particulier celui de l'Université de Bâle, et le catalogue collectif de tous les périodiques étrangers reçus en Suisse. P. G.

### 511 Schéma du Réseau romand

Géré sur un ordinateur au Centre informatique de l'Etat de Vaud (CIEV), le Réseau romand comprend presque toutes les bibliothèques scientifiques des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et Fribourg. La Bibliothèque nationale de Berne est aussi rattachée au CIEV pour la gestion du catalogue collectif des périodiques. Enfin, il existe une connexion directe entre Lausanne et Bâle, permettant aux bibliothèques du Réseau romand de consulter le fichier des bibliothèques universitaires à Bâle, et réciproquement. P. G.

La SUISSE aux quatre langues / Robert Schläpfer ... [et al.] ; adaptation et trad. de l'allemand sous la dir. de Pierre Knecht et Christian Rubattel ; préf. de Claude Torracinta. - Genève : Ed. Zoë, 1985. - 299 p. ; 21 cm. Traduit de: Die viersprachige Schweiz.		647548
- FR BCU/F: Stock.	Cote: FR NP 85.1916	Nbre ex.: 1
- GE BPU.	Cote: BPU TK 3741	Nbre ex.: 1
- GE UNI/Bibl.FL: français.	Classif.: FR:ASR/Gen*MSCHL Sui aux Cote: BFLA 6518	Nbre ex.: 1
- GE UNI/BFD: Dép. droit constitutionnel.***	Classif.: CA/CH 39 h SUQL 1985 Cote: BFDA 8186	Nbre ex.: 1
- GE UNI/BFD: Salle de lecture.	Classif.: CA/CH 39 h SUQL 1985 Cote: BFDA 8186	Nbre ex.: 1
- GE UNI/BSES: Dép. de géographie.	Dewey: 301.451 SUI Cote: SESA 7286+1	Nbre ex.: 1
- GE UNI/BSES: Libre-accès.	Dewey: 301.451 SUI Cote: SESA 7286	Nbre ex.: 1
- GE UNI/ETI.	Dewey: 301.451 SUI Cote: ETIA 681	Nbre ex.: 1
- LA Archives Ville: Libre-accès: s.travail.	Cote: AVMA 842	Nbre ex.: 1
- LA BCU/D: Libre-accès (linguistique).	CDU: 801.3 Cote: SDA 43045	Nbre ex.: 1
- LA BCU/R: Stock.	Cote: RAA 26181	Nbre ex.: 1
- LA Inst.suisse dr.comparé: Libre-accès.***	Classif.: CA/CH 39 h SUQL 1982 Cote: ISDC 20902	Nbre ex.: 1
- NE UNI/BSES: Libre-accès.	Cote: YH8/ 13+B	Nbre ex.: 2

512

### 512 Catalogage en coopération

Un ouvrage possédé par plusieurs bibliothèques n'est catalogué qu'une seule fois, par la première bibliothèque qui l'acquiert. Il suffit aux autres bibliothèques d'ajouter leurs données locales (cote, dépôt, etc.).

### 513 Prêt interbibliothèques automatisé

En consultant le fichier central du Réseau romand, on peut facilement localiser les documents qu'on n'a pas trouvés dans sa propre bibliothèque; un programme de messagerie électronique simplifie les opérations de prêt interbibliothèques.

**514 Le « Répertoire des périodiques étrangers reçus par les bibliothèques suisses »**

Ce répertoire est l'outil central en Suisse pour le prêt interbibliothèques des périodiques. Cette application est désormais automatisée sur l'ordinateur du Réseau romand, avec le logiciel SIBIL. Tous les périodiques biomédicaux sont déjà en machine; la saisie des autres titres est en cours, en ligne de la Bibliothèque nationale à Berne.

## Les catalogues automatisés

Le principal avantage de l'automatisation est la très grande souplesse dans l'exploitation des données. Une large gamme de produits peut être obtenue à partir du fichier: listes d'acquisitions, bibliographies spécialisées, répertoires, catalogues complets ou sectoriels.

A partir du même fichier, des produits de plus en plus efficaces ont pu être mis à disposition du public, et cette évolution est loin d'être terminée...

A l'heure actuelle, le catalogue est essentiellement diffusé sous forme de microfiches; il s'agit de microfiches COM, directement produites par ordinateur. Les catalogues sur microfiches ne constituent sans doute pas la solution de l'avenir; mais la technique COM offre depuis plus de 10 ans deux avantages incontestables pour la production de catalogues:

- les catalogues sont réalisés entièrement automatiquement; on supprime donc définitivement les opérations fastidieuses de l'intercalation des fiches,
- les catalogues sont très largement diffusés; le catalogue complet est ainsi accessible sur env. 150 lecteurs de microfiches répartis dans tout le Réseau romand: le chercheur peut trouver l'information désirée tout près de son lieu de travail, sans avoir à se déplacer dans la bibliothèque centrale. *P. G.*

**515 Listes, bibliographies et répertoires**

Il est possible d'éditer un grand nombre de produits imprimés, tels que listes d'acquisitions récentes, bibliographies spécialisées, répertoires, index.

**516 Catalogue sur microfiches**

On édite régulièrement le catalogue complet du Réseau romand, auteurs et matières, ainsi que des catalogues sectoriels comprenant seulement les fonds de Genève, de Fribourg ou de Neuchâtel.

## Les catalogues de l'avenir

Les catalogues de l'avenir seront consultables en ligne, sur écran. L'évolution est très nette depuis le début des années 80, en particulier en Amérique du Nord, où de nombreux systèmes offrent un accès en ligne pour le public.

Les avantages sont évidents:

- information constamment à jour
- points d'accès beaucoup plus nombreux que dans les catalogues classiques
- méthodes d'accès plus puissantes
- accès possible via les réseaux de télécommunication ou via les réseaux spécialisés.

**517 Accès en ligne au fichier du Réseau romand**

La consultation en ligne n'est pas encore généralisée dans le Réseau romand, mais quelques écrans sont déjà à disposition du public.

**518 CD-ROM**

Depuis peu de temps, une nouvelle technologie permet d'offrir au public un autre type d'accès en ligne; le CD-ROM («Compact disc read only memory») est un nouveau support à très haute capacité de stockage; rattaché à un microordinateur, le CD-ROM constitue sans doute une alternative intéressante pour l'accès en ligne. Des tests sont en cours. *P. G.*

# L'Institut de police scientifique et de criminologie

*Jacques Mathyer* L'article 9 de la Loi du 6 décembre 1977 sur l'Université de Lausanne stipule en son deuxième alinéa:

« Sont rattachés:

- à la Faculté de droit, l'Institut de police scientifique et de criminologie qui a rang d'École;
- à la Faculté des lettres, l'École [...]»

Avant d'exposer les dates principales de l'histoire de cette Ecole de l'Université de Lausanne qui n'a pas de pareille, ni dans les universités suisses, ni dans celles d'Europe occidentale — avec une exception à Glasgow dont il sera question plus loin — il convient de répondre à deux questions: Qu'est-ce que la « police scientifique »? — Qu'est-ce que la « criminologie »?

Aujourd'hui, la « police scientifique » peut être définie comme étant l'ensemble des méthodes scientifiques, appliquées aux recherches et enquêtes policières, qui concourent à établir l'existence d'une infraction, d'un délit ou d'un crime, l'identité, le cas échéant, de la victime, l'identité du ou des auteurs, son ou leur mode opératoire. Ces méthodes ressortissent à la médecine légale, à la biologie légale, à la chimie légale et à la « criminalistique ». — A son tour, cette « criminalistique » doit être définie comme étant l'ensemble des méthodes scientifiques appliquées aux recherches et enquêtes de police criminelle; on y trouve les techniques d'identification des vivants et des morts — souvent en collaboration avec le médecin légiste — celles de l'identification des traces — microtraces surtout — laissées par l'auteur sur les lieux et/ou emportées par lui selon le « principe de Locard », principe selon lequel: « Un criminel (et le plus souvent à son insu) — laisse toujours sur les lieux de son crime, des traces; que réciproquement, il y recueille sur sa personne, ses vêtements, sur son matériel d'autres traces — tous indices ordinairement imperceptibles mais caractéristiques de sa présence et de son action ».

Sont considérés comme objets des examens « criminalistiques » les *traces* diverses (empreintes et/ou vestiges: fibres textiles, éclats de peinture, terres, etc.), les traces d'outils, celles propres à l'emploi d'armes à feu ou produites lors d'incendies, d'explosions, d'accidents de la circulation, ainsi que celles ressortissant au monde des documents manuscrits, dactylographiés, imprimés, apparaissant suspects de faux. La « police scientifique » et la « criminalistique » recourent à des méthodes scientifiques qui leur sont propres, mais

aussi à des méthodes, à des techniques de sciences pures ou appliquées, de la chimie minérale, de la chimie organique, analytique, de la physique, des mathématiques...; c'est pourquoi il est heureux que les laboratoires de l'IPSC soient logés dans le bâtiment de l'Ecole de Chimie, place du Château à la Cité et pourquoi il est prévu que, plus tard, l'IPSC soit aussi logé dans le bâtiment de la nouvelle Ecole de Chimie dans le site de Dorigny.

Le Professeur M. Killias qui enseigne la criminologie à l'IPSC dès 1981, définit la criminologie qui, dit-il, a pour objet l'analyse et l'explication des infractions contre les règles sociales et particulièrement légales. Se basant sur les autres sciences sociales, elle essaie de répondre aux questions suivantes: — pourquoi y a-t-il des différences des taux de criminalité d'un pays à l'autre? — quelles sont les causes de l'augmentation de la criminalité dans certains pays? — comment s'explique la criminalité différente de divers groupes sociaux? — comment apprend-on un comportement délinquant, et comment se développent les carrières criminelles? Dans le cadre de la pénologie (qui en est une sous-discipline), la criminologie s'occupe du développement et de la problématique des différentes peines et mesures pénales. Il s'agit d'en établir l'importance pour la prévention générale — donc de déterminer l'effet dissuasif — ainsi que de mesurer leur efficacité quant à la prévention spéciale. En outre, la criminologie analyse le fonctionnement des institutions du contrôle social et notamment de la police et des tribunaux.

La « police scientifique » s'est développée dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec les travaux de l'Autrichien Hans Gross, ceux du Français Bertillon (père de l'anthropométrie, appelée aussi « bertillonage »), ceux des Anglais Faulds, Galton, Henry, de l'Argentin Vucetitch sur les empreintes digitales et la dactyloscopie, avec les travaux des Allemands Popp, Dennstedt, ceux de Reiss et de Bischoff à Lausanne, de Locard à Lyon. Des laboratoires de police se sont ouverts dans plusieurs pays. Les points marquants de l'histoire de l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne sont les suivants:

- 1902 en qualité de privat-docent, R.-A. Reiss donne un cours de « photographie judiciaire »;
- 1906 Reiss est nommé professeur extraordinaire de « photographie scientifique avec application aux recherches judiciaires »;
- 1909 promulgation de la loi du 18 septembre 1909 modifiant l'art. 1<sup>er</sup> de la Loi du 17 mai 1902 sur l'instruction publique supérieure, introduisant dans la liste des grades décernés par l'Université de Lausanne le « Diplôme d'études de police scientifique ». C'est, en fait, l'acte de naissance de l'Institut de police scientifique dont le premier règlement et plan d'étude est adopté par le Conseil d'Etat le 11 février 1910. « Les questions relatives à l'organisation de ces études sont du ressort des conseils des facultés de droit, de médecine et des sciences qui statuent sur le préavis d'une délégation commune » (art. 2, Règlement du 11.02.1910); cette « ...délé-

- gation est composée du professeur de police scientifique, du professeur de droit pénal et du professeur de médecine légale» (art. 3).
- 1914 – 1919 = Reiss, passe la majeure partie de son temps en Serbie appelé par d'anciens élèves pour enquêter sur les infractions aux lois de la guerre commises par les belligérants. L'interim est assuré par son ancien élève, J.-Th. Burnier (diplôme n° 1) de 1914 à 1916, puis par un autre ancien élève, M.-A. Bischoff (diplôme n° 3) dès 1917;
- 1919 Bischoff est nommé chargé de cours et directeur de l'Institut;
- 1920 il est nommé professeur extraordinaire, puis, en 1943, il est promu à l'ordinariat;
- 1954 à l'initiative du professeur Bischoff, des professeurs Thélin et Chs Gilliéron, l'Institut de police scientifique est transformé en « Institut de police scientifique et de criminologie »; le règlement et plan d'études est modifié. Dès lors l'Université délivre deux grades: le « Diplôme d'études de police scientifique et de criminologie » et le « Diplôme d'études de criminologie », lequel ne peut être délivré qu'à des candidats déjà titulaires d'une licence en droit, ou en sciences sociales, d'un diplôme de médecin ou d'un titre ou grade jugé équivalent (art. 20, Règlement du 16.07.1954). — L'enseignement de la criminologie est alors assuré par le professeur M.-H. Thélin qui enseigne aussi la médecine légale; l'enseignement de la pénologie est assuré par M. Chs Gilliéron, chargé de cours;
- 1963 le professeur Bischoff, prend sa retraite, après 44 ans d'enseignement. Son ancien élève, J. Mathyer, lui succède en qualité de professeur extraordinaire; il est promu à l'ordinariat en 1971;
- 1966 nouvelle modification du règlement et plan d'études par l'introduction d'un « doctorat en police scientifique et criminologie ».
- 1979 Retraite du professeur M.-H. Thélin; l'enseignement de la criminologie est repris par M. A. Mergen, professeur à l'Université de Mayence, nommé professeur extraordinaire, qui donne sa démission en 1980 déjà. L'enseignement de la criminologie-pénologie est alors repris par M. Jörg Schuh, chargé de cours à l'Université de Fribourg, en qualité de suppléant;
- 1981 nomination, en qualité de professeur extraordinaire, de M. Martin Killias, Dr en droit, licencié en sociologie, avocat, qui reprend l'enseignement de la criminologie-pénologie;
- 1982 suite à l'entrée en vigueur de la Loi du 6 décembre 1977 sur l'Université de Lausanne et du Règlement général de l'Université de Lausanne du 12 septembre 1980, toutes les facultés et écoles se donnent de nouveaux règlements; l'IPSC devient une Ecole rattachée à la faculté de droit, mais toujours logée dans un bâtiment de la faculté des Sciences, l'Ecole de Chimie à la place du Château;
- 1983 au 1<sup>er</sup> octobre entrée en vigueur des derniers en date des Règlement et Plan d'études de l'IPSC.
- 1986 Retraite du professeur Mathyer; le Conseil désigne son successeur en la personne de M. Pierre Margot, nommé professeur ordinaire.

Qui furent le fondateur de l'Institut et ses successeurs? Quel fut et est le rayonnement national et international de l'IPSC? Rodolphe-Archibald Reiss, naît près de Sulzbach, dans la Forêt-Noire en 1875; il étudie à l'Université de Karlsruhe et vient à Lausanne y préparer une thèse de doctorat sous la direction du professeur H. Brunner dont il est l'assistant en 1898 et 1899. En mars 1898, il obtient le grade de Dr ès Sciences avec une thèse sur « L'action des

persulfates alcalins sur quelques composés organiques» et sur «L'étude des dichroïnes souffrées». Il est nommé chef de travaux photographiques à la Faculté des sciences, puis, en 1901, privat-docent de photographie; il se livre à des recherches sur les applications scientifiques de la photographie, collabore avec le professeur Bourget en dermatologie, participe à l'installation de la radiographie à la Faculté de médecine. Il se rend à Paris, chez A. Bertillon, obtient le «Diplôme du signalement descriptif de la Préfecture de police de Paris», revient à Lausanne et transforme son cours de «photochimie» en un cours de «photographie judiciaire». En 1903, il publie «La Photographie judiciaire» chez Mendel, Paris, ouvrage qui eut un retentissement marqué; en 1905, il publie le «Manuel du portrait parlé» (méthode Bertillon, Ed. Sack, Lausanne et Schlachter, Paris) qui sera traduit en dix langues et qu'il complète en 1907 par le «Code télégraphique du portrait parlé» (Ed. Maloine, Paris). — En 1906, Reiss est nommé professeur extraordinaire de «photographie scientifique avec application aux recherches judiciaires»; sa leçon inaugurale «Les méthodes scientifiques dans les enquêtes judiciaires» est publiée dans le n° 156 des «Archives d'anthropologie criminelle» de Lacassagne à Lyon. — Un document des Archives cantonales nous apprend que Reiss a été nommé «sans traitement ni honoraires»! Reiss poursuit ses démarches et obtient que le Conseil d'Etat soumette au Grand Conseil un «Projet de loi modifiant l'art. 1<sup>er</sup> de la Loi du 17 mai 1902 sur l'instruction publique supérieure»; promulguée le 18 septembre 1909, cette loi créait le «Diplôme d'études de police scientifique»: l'Institut de police scientifique était né. Un premier Règlement et Plan d'études, du 11 novembre 1909 entra en vigueur et les premiers diplômes furent délivrés en 1911, 1912 et 1916; de nombreux étrangers, souvent en délégations de plusieurs personnes, suivirent les cours de Reiss sans s'astreindre à des études complètes. Durant cette période précédant la première guerre mondiale, Reiss a aussi été appelé à donner des conférences, des cours et enseignements à l'étranger; il a été appelé en Russie, à Moscou et à Saint-Petersbourg où il a organisé les premiers laboratoires de police puis il s'est rendu au Brésil, durant quatre mois, pour enseigner à Rio de Janeiro et à São Paulo, ville où il organisa le laboratoire de police. Il avait publié, en 1911, chez Payot à Paris son «Manuel de police scientifique, — T.1: Vols et Homicides» qui eut un retentissement considérable. Il a été l'auteur d'une série impressionnante de publications dans les domaines de la photographie, de la police scientifique surtout, et même dans ce qu'on appelle aujourd'hui la criminologie.

Après la guerre, à Belgrade, il a organisé la police au ministère de l'Intérieur, y a rétabli le casier judiciaire, installé la dactyloscopie, organisé et dirigé le laboratoire de police; il devint expert de la Banque de Serbie, expert de la Banque de France et de la firme anglaise Bradbury-Wilkinson.

Reiss, qui avait acquis la nationalité suisse en 1901, avait été stellien, était resté très attaché à Lausanne et au canton de Vaud; il avait été honoré de nombreuses décorations étrangères. Durant la guerre 1914-18, il publia plusieurs ouvrages sur les constatations faites par lui en Serbie, et donna des conférences au profit des orphelins serbes; il fut même cité à l'ordre de l'armée serbe en 1917. Il décéda à Belgrade en 1929, léguant la totalité de ses biens à l'Etat de Vaud, sous condition écrivait-il « que ce capital serve à continuer mon œuvre dans mon pays, dans le canton de Vaud. »

Son élève et successeur, Marc-A. Bischoff (1893-1970) marqua de son passage notre Alma Mater. Il fut aux côtés de Reiss et de Locard l'un de ceux qui mirent en place la police scientifique, en fixèrent les bases, déterminèrent les contours et démontrèrent les possibilités. Comme son maître, il a été l'auteur de publications remarquées et d'un ouvrage classique « La Police Scientifique » (Payot, Paris 1938), fut nommé Conseiller de l'Organisation Internationale de Police Criminelle — Interpol de 1949 à 1963, Conseiller technique de la Police cantonale vaudoise de 1956 à 1963. Il a contribué à l'organisation des services d'identification dactyloscopique qu'il organisa aussi à Belgrade. Il fut consulté par le gouvernement belge pour la création d'une école de criminologie et de police scientifique; il organisa le laboratoire de la Police d'Etat de Pologne (1931), celui de Bangkok (1932), se rendit au Brésil durant quatre mois pour y donner des cours. Bischoff, avec les Allemands Turkel et Popp, le Français Locard et le Néerlandais Van Ledden a fondé, à Lausanne, en 1929, l'Académie Internationale de Criminologie dont il fut vice-président, puis président jusqu'à sa dissolution, après la seconde guerre mondiale. Bischoff se fit aussi connaître en tant que conseiller en matière de protection de billets de banque et autres documents de sécurité. Bischoff fut aussi l'un des fondateurs de la Chambre suisse des Experts judiciaires, techniques et scientifiques qu'il présida de nombreuses années.

De 1909 à 1958, l'Université de Lausanne a délivré 38 diplômes; de 1959 à 1986, il a été délivré 59 diplômes en police scientifique et 41 diplômes en criminologie. Des diplômés de l'IPSC ont exercé et exercent leur activité dans des polices étrangères et suisses, d'autres sont entrés dans la magistrature en qualité de juge instructeur en Suisse, d'autres encore ont trouvé leur voie dans des sociétés d'assurances, dans les services de sécurité de banques, etc. Actuellement, des diplômés de l'IPSC sont en fonction dans toutes les polices romandes, au Tessin, en Argovie, à Zoug, à Zurich. — Le nombre des étudiants est en augmentation depuis la fin des années 70, donc aussi le nombre des diplômés, alors que les débouchés restent relativement peu nombreux. — Cette augmentation du nombre des étudiants, comme aussi l'éclatement des méthodes de police scientifique posent des problèmes: de locaux d'abord, l'IPSC

est à l'étroit dans ses laboratoires actuels et attend avec impatience son implantation à Dorigny, dans des locaux plus vastes permettant un enseignement complet et des recherches approfondies; problèmes de personnel et de crédits aussi.

Voici, brièvement exposées, quelques remarques sur cette Ecole, de caractère assez particulier, fondée par Reiss il y a bientôt 80 ans. Le fait que des organismes semblables existent aux USA et dans les pays d'Europe orientale, qu'une Forensic Science Unit existe à Glasgow, que des projets sont à l'étude en Allemagne et en Australie, démontre que l'idée de Reiss selon laquelle «le recrutement d'experts qualifiés sera impossible si l'on ne crée un enseignement spécial dans cette discipline» était juste.





519

**519 Rodolphe Archibald Reiss [1875-1929]**  
 fondateur de l'IPSC  
 Photographie, 1909



521

**521 Alphonse Bertillon [1853-1914]**  
 auteur de l'anthropométrie criminelle et  
 du portrait parlé  
 Photographie R.A. Reiss

**522 Fiche anthropométrique, 1898**

I. — Observations anthropométriques.

taille 1 <sup>m</sup> 65	long <sup>r</sup>	piéd. z.	1 <sup>re</sup> de cl. 7-6	2 <sup>de</sup> de 29
voûte	large <sup>r</sup>	médus. z.	3 <sup>de</sup> de 18 6/8	
enverg. 1 <sup>m</sup>	bi-ég.	auric <sup>l</sup> z.	4 <sup>de</sup> de 18 6/8	
laine 0 <sup>m</sup>	oreille dr. 6-6	oreille g.	5 <sup>de</sup> de 18 6/8	

II. — Renseignements descriptifs.

front	Arct <sup>l</sup>	Barbe (prof)	horiz. o. — S. P. e.	barbe ch <sup>l</sup>	Color <sup>l</sup>	Pig <sup>l</sup>
	incl <sup>l</sup>	ins base	horiz. e. — a. — m. B.	chev ch <sup>l</sup>	Color <sup>l</sup>	Sang <sup>l</sup>
	Haut <sup>l</sup>	Haut <sup>l</sup> Saillie Large	a. trig. L. P. r. D.	Car <sup>l</sup> L <sup>l</sup>	1 <sup>re</sup>	Color <sup>l</sup>
	Large <sup>l</sup>	1 1	ph. L. — E. — L. — P.	traits caract <sup>l</sup>		
	port <sup>l</sup>	port <sup>l</sup>	part <sup>l</sup>	sig <sup>l</sup> dressé par M.		

(Réduction photographique 1/7)

15.6.98



520

**520 Professeur M.A. Bischoff [1893-1970]**  
 second directeur de l'IPSC (1919 à 1963)  
 Photographie de Jongh

522



523

**523 Photographie pour fiche signalétique avec appareil d'époque selon Bertillon**  
Vers 1890

**524 Empreintes digitales remplaçant l'identification anthropométrique selon Bertillon**  
(dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle)

**525 Appareil pour photographie métrique selon Bertillon**  
Vers 1910

**526 Vue prise avec appareil de photographie métrique de Bertillon**



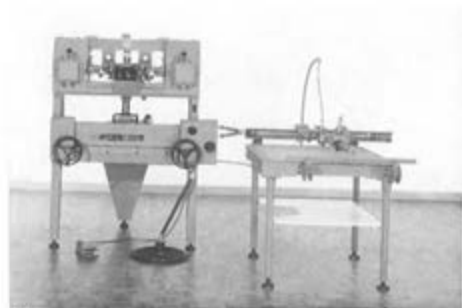
527

**527 Exemple d'une reconstitution avec appareil métrique de Bertillon**



528

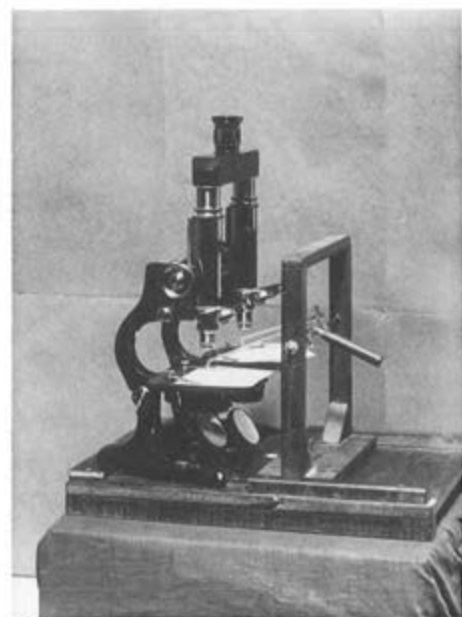
**528 Caméra moderne Wild de photogrammétrie ou photographie métrique**



529

**529 Appareil autographe Wild qui convertit les images prises avec la caméra photogrammétrique en un plan géométrique précis.**

**530 L'un des premiers microscopes stéréoscopiques Siebert pour comparaison de traces**  
fin XIX<sup>e</sup> siècle



530



531

**531 Microscope Nacet équipé pour la stéréomicrographie**  
Fin XIX<sup>e</sup> siècle

**532** Vue d'un local de micro et  
macrophotographie modernes à l'I.P.S.C.

**533** Exemples de preuves

- a) Preuve de l'état d'un phare lors d'une collision. Cas 1928.
- b) Preuve de l'état d'un phare lors d'une collision. Cas actuels.
- c) Preuve par assemblage (étude des tranches de verre)
- d) Preuves par stries caractéristiques: étude comparative de traces d'outils
- e) Relecture de numéro estampé effacé par meulage.
- f) Détermination d'une distance de tir. Mise en valeur des traces de poudre par photographie dans l'infrarouge.
- g) Comparaisons d'encre bleue par réflexion et luminescence dans l'infrarouge.

*Tous les documents de cette section proviennent de l'Institut de police scientifique et de criminologie à Lausanne.*



532



# La recherche à l'Université de Lausanne

*Ernest Giddey*

Enseignement et recherche... C'est là un binôme auquel on aime à faire allusion quand on parle du rôle des universités. Les hautes écoles présentent un double visage; celui qui parle à l'étudiant, celui qui se penche sur les livres d'une bibliothèque ou sur les instruments d'un laboratoire.

A vrai dire la formulation claire de cette distinction est récente. Les lois sur l'Université de Lausanne antérieures à celle du 6 décembre 1977 parlent essentiellement de la fonction enseignante de l'institution. La notion de recherche n'apparaît guère<sup>1</sup>, ce qui ne signifie pas que la recherche n'ait pas existé. Elle était simplement considérée comme une activité liée au mandat même de tout professeur.

Encore faut-il s'entendre sur l'étendue et l'intensité de cette activité. Pour certains, elle se limitait au travail de documentation inhérent à la préparation de cours; pour d'autres, elle était une contribution parfois importante au développement d'une science et s'inscrivait dans un effort de promotion de la connaissance dépassant les limites de notre canton.

En va-t-il différemment aujourd'hui? Comme autrefois, l'université abrite des chercheurs actifs et d'autres qui le sont moins. La mise en évidence, par des textes légaux, de la position assignée à la recherche révèle cependant la volonté de dynamiser cette recherche et de montrer qu'elle mérite réflexion en elle-même.

A l'Université de Lausanne comme dans toutes les hautes écoles, le mot recherche évoque donc, surtout si on y recourt en brossant le tableau historique qui s'impose lors d'un quatre cent cinquantième anniversaire, des paysages aux colorations variées, tantôt baignés de lumière, tantôt voilés par la grisaille qui les entoure. Une faculté ou un institut connaît des années de gloire, puis sombre dans la banalité; mais il suffira de la présence d'un homme entreprenant pour qu'un renouveau se produise. Perçue dans sa profondeur diachronique, la recherche fait inmanquablement penser à des phares à l'éclat variable, qui se répondent de siècle en siècle et attestent de la permanence d'une même ambition. Peut-être n'est-il pas inopportun de situer quelques-uns de ces phares. Le choix qui est ici opéré n'a que valeur d'exemple et implique de nombreuses omissions. Pour des raisons que l'on comprendra aisément, nous avons limité les mentions personnelles à des professeurs ou chercheurs décédés.

\* \* \*

Les fondateurs et les premiers professeurs de l'Académie de Lausanne, au lendemain de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, étaient incontestablement animés par un esprit de recherche. Dans leur quête de la vérité, les préoccupations spirituelles occupaient une place prépondérante, au détriment, dira-t-on, de ce qu'ultérieurement on appellera la démarche scientifique. En fait, des professeurs tels que Pierre Viret, Théodore de Bèze, Conrad Gessner ou Claude Aubery étaient non seulement des hommes de foi, mais aussi des hommes de science. Il suffit de feuilleter leurs œuvres pour s'en convaincre.

Si le XVII<sup>e</sup> siècle fut, en dépit de moments exceptionnels, une période de morosité, le XVIII<sup>e</sup> siècle vit en revanche la recherche érudite faire à Lausanne d'indéniables progrès. On songe aussitôt à Jean Barbeyrac, Abraham Ruchat ou Loys de Bochat. Grâce à eux, l'histoire et le droit sont l'objet d'investigations méthodiques. Leurs ouvrages et les manuscrits qu'ils ont laissés témoignent de leur soif de connaissances et de leur volonté de comprendre. La recherche ne se confine d'ailleurs pas aux sciences humaines; elle s'étend aux mathématiques et aux sciences physiques et naturelles. En 1725, François-Frédéric de Treytorrens publie ses *Eléments de mathématiques, de géométrie et de trigonométrie*. Moins de vingt ans plus tard, Jean-Pierre de Crousaz se signale par des travaux en physique qui lui valent d'être nommé membre associé de l'Académie des sciences de Paris. Et l'on se doit de rappeler le nom de Jean-Samuel-Rodolphe François, professeur grâce auquel, dira Henri Meylan, «la science expérimentale force les portes de l'Académie» de Lausanne ou celui d'Henri Struve, «qui passera pour un des meilleurs chimistes de la Suisse»<sup>2</sup>.

Le XIX<sup>e</sup> siècle a aussi ses phares, qui percent des zones d'ombre souvent épaisse. Ici encore, les noms sont évocateurs: Charles Monnard, Alexandre Vinet, Juste Olivier, Charles Secretan, Eugène Rambert, Henri Vuilleumier, mais aussi François-Alphonse Forel, célèbre à juste titre par ses travaux limnologiques sur le Léman, et les Dufour, Charles, mathématicien et astronome, Louis, le physicien, Marc, l'ophtalmologue, Jean, le botaniste, organisateur de la lutte antiphyloxérique en Suisse romande. A quoi il faut ajouter les noms d'étrangers illustres qui enseignèrent à Lausanne et contribuèrent au renom de sa haute école: Sainte-Beuve, Adam Mickiewicz, Léon Walras, Vilfredo Pareto... A chacun de ces noms, il serait aisé d'associer la mention d'une découverte ou le titre d'une œuvre qui fit progresser la connaissance. La science, dans sa marche en avant, les a laissés bien derrière. Replacés dans leur temps, ils font figure de précurseurs. «Un nouvel esprit..., notera Henri Meylan, va régner à l'Académie, celui de la recherche scientifique, de la critique rigoureusement appliquée jusque dans le domaine des sciences morales»<sup>3</sup>.

\* \* \*

Le XX<sup>e</sup> siècle, à Lausanne comme ailleurs, voit la recherche prendre un essor prodigieux. Ce développement va de pair avec la croissance de l'institution universitaire. L'Académie est devenue université. Des facultés et écoles se créent et se subdivisent en instituts. Les enseignements se multiplient et se diversifient.

L'institut apparaît bien vite, dans plus d'un secteur, comme le lieu privilégié de la recherche. Le chercheur y trouve les locaux et l'équipement appropriés. Après avoir été, pendant toute la première moitié du siècle, l'apanage des facultés de médecine et des sciences, l'institut devient de plus en plus un des maillons importants de la structure qui régit les facultés des sciences humaines. L'environnement du chercheur se modifie donc profondément. Bien qu'elle garde, selon les orientations, de nombreux adeptes, la recherche strictement individuelle se fait moins fréquente, remplacée par le labeur d'équipes de professeurs et d'assistants. Le temps de la quiétude feutrée du cabinet de travail privé tapissé de livres semble en partie révolu, du moins dans certaines disciplines. L'équipe ne saurait travailler en vase clos. Elle inscrit ses ambitions dans un vaste effort collectif qui fait fi des limites régionales ou nationales. La langue n'est plus un problème, l'anglais ayant un statut universellement admis de *koinè* scientifique. La communauté universitaire est à l'échelle du monde : enseignants et chercheurs collaborent par-dessus les frontières. Et le dialogue s'engage également avec les groupes de recherche qui exercent leur activité dans le secteur privé ou dans les administrations publiques.

Simultanément, le rythme de la recherche s'accélère. Celui qui ralentit sa marche est vite dépassé et aura grand-peine à rejoindre le peloton de tête. Le Fonds national de la recherche scientifique ou les fondations privées qui soutiennent ses travaux (à Lausanne, la Fondation Herbette, par exemple) se désintéresseront de ses efforts. Comme partout dans le monde, la recherche est devenue plus compétitive, plus agressive.

On peut donc, face à l'évolution qui caractérise la recherche au XX<sup>e</sup> siècle, parler d'explosion. Ce phénomène — une de ses manifestations concerne le coût de la recherche — ne condamne-t-il pas une université de taille modeste, comme celle de Lausanne, à lâcher prise, au risque de sombrer dans la glorieuse médiocrité des entreprises qui sont fières de leur passé, mais n'ont pas d'avenir ? Le problème est réel, et même angoissant. La spécialisation toujours plus poussée empêche une haute école de dimension moyenne, si ambitieuse soit-elle, d'être excellente dans tous les domaines. Une coordination des développements est devenue indispensable. Ainsi, dans les sciences de la terre, les universités de Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Berne ainsi que l'École polytechnique fédérale se sont répartis, tant pour l'enseignement que pour la recherche, les secteurs de spécialisation, conscientes qu'aucune d'entre elles ne pouvait progresser sur tous les fronts. Il en va de même en archéologie, en psychologie ou dans l'immense champ des

langues du Moyen et de l'Extrême Orient. La concertation, de plus en plus, devra dépasser les limites des cantons romands pour s'instaurer au niveau suisse ou à l'échelle de l'Europe.

L'Université de Lausanne possède donc les moyens de rester dans la course. Preuve en soit la présence, dans toutes ses facultés, d'unités de recherche où s'accomplit un travail de haute qualité. Quelques exemples (la liste est loin d'être exhaustive) préciseront notre pensée: l'Institut des sciences bibliques, en Faculté de théologie; en Faculté de droit, l'Institut de recherches sur le droit de la responsabilité civile et des assurances et l'Institut de police scientifique et de criminologie; en lettres, le Centre de recherches sur les lettres romandes et l'Institut Benjamin Constant; en sciences sociales et politiques, L'Institut de psychologie appliquée et l'Institut de recherches interdisciplinaires; l'Institut des sciences actuarielles à l'Ecole des hautes études commerciales... Si l'on pénètre dans le domaine des études médicales ou dans les arcanes de la Faculté des sciences, il est plus difficile, au profane, de repérer les spécialisations typiquement lausannoises, celles-ci n'étant pas nécessairement définies par la dénomination d'un institut. La recherche y est pourtant active et féconde, comme en témoignent les rapports annuels du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Dans cette même perspective, il est intéressant, pour mesurer l'étendue des activités de recherche du corps professoral, de consulter, dans l'annuaire académique de l'Université, la liste des publications des enseignants. Il existe aussi plusieurs numéros d'*Uni-Lausanne* qui présentent avec clarté divers aspects de la recherche universitaire lausannoise. L'on rappellera enfin que l'Université décerne volontiers le titre de docteur *honoris causa* à des savants qui ont travaillé en dehors du cadre académique; elle déclare ainsi que la recherche n'est pas sa chasse gardée. Le nom de Jacques Burdet, qui a consacré sa vie à étudier l'histoire de la musique en terre vaudoise, illustre ce qui vient d'être dit.

Il serait injuste de ne pas faire allusion aux institutions qui, sans être partie intégrante de l'Université de Lausanne, vivent en symbiose ou collaborent avec elle: l'Institut suisse de recherche sur le cancer, l'Institut suisse de droit comparé, la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, l'Institut de hautes études en administration publique... Autant d'endroits où des chercheurs éminents contribuent indirectement, mais activement, au renom de l'Université de Lausanne.

\* \* \*

La recherche vaut ce que valent les chercheurs. Il en est qui tâtonnent toute leur vie; d'autres réussissent, parce qu'ils ont l'esprit inventif ou parce que la chance leur sourit. Tous travaillent avec foi et méritent la confiance de la communauté vaudoise. Quelques-uns d'entre eux sont sortis du lot, ayant su insuffler un esprit nouveau à la discipline universitaire à laquelle ils s'étaient consacrés.



Aux noms cités plus haut, ajoutons ceux de savants ou d'érudits qui ont personnifié la volonté de recherche et ont, par leur engagement, marqué leurs élèves ou leurs collègues: Henri Meylan, Philippe Meylan, René Bray, Georges Bonnard, Gilbert Guisan, César Roux, Jules Gonin, Pierre Decker, Robert Matthey... Au gré de ses sympathies ou de ses intérêts, chacun pourra compléter cette liste. Elle étayera une conviction née de l'étude du passé: à Lausanne, la recherche demeure un des moteurs de la vie universitaire.

(1) Le mot « recherche » n'est pas employé. On charge l'Université de « concourir au développement de la science en général » (Loi du 10 mai 1890, article premier) ou de « concourir au développement général de la science, des lettres et des arts » (Loi du 15 mai 1916, article premier).

(2) Henri Meylan, *La Haute école de Lausanne, 1537-1937*, Lausanne, Rouge, 1937, pp. 59, 60.

(3) Henri Meylan, « L'Université », *Cent cinquante ans d'histoire vaudoise, 1803-1953*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise XIV, 1953, p. 249.



534

**534** Anonyme  
**Abraham Ruchat [1680-1750]**  
 Huile sur carton, 23,3×18 cm  
 MHAÉ

Baptisé à Vevey le 27 février 1680, Abraham Ruchat est immatriculé à l'Académie de Lausanne en 1693. Après avoir étudié à Leyde, il devient pasteur à Aubonne [1709-1716] et à Rolle [1716-1721]. Principal du Collège académique dès 1721, professeur d'éloquence, il occupe la chaire de théologie à l'Académie de 1733 à sa mort en 1750. Personnalité marquante de l'historiographie vaudoise, Ruchat publie au cours de sa carrière de nombreux ouvrages savants: traductions, recueils, lettres, docu-

ments, traités, etc. Son œuvre majeure est la monumentale *Histoire de la Réformation en Suisse*, Genève, 6 vol., 1727-28.

**535** Abraham Ruchat  
**Abrégé de l'histoire ecclésiastique du Pays de Vaud [...]**  
 Berne, N.E. Haller, 1707  
 MHAÉ

**536** Catherine Santschi et Charles Roth  
**Catalogue des manuscrits d'Abraham Ruchat**

Lausanne, Payot, 1971  
 Etudes et Documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, VIII

Une partie importante des recherches d'Abraham Ruchat est restée à l'état de manuscrits dispersés dans diverses collections. Leur mise à jour et l'établissement d'un inventaire détaillé montre à la fois l'étendue du savoir de l'historien du XVIII<sup>e</sup> et la minutie des archivistes/chercheurs du XX<sup>e</sup> siècle.



537

**537** Charles Secrétan [1815-1895]  
 Photographie Francis de Jongh  
 MHAÉ

**538** Charles Secrétan  
**La philosophie de la liberté: cours de philosophie morale fait à Lausanne**  
 Paris, Hachette / Lausanne, Bridel, 1849  
 BCU

**539** Charles Secrétan  
**Le Droit de la femme, suivi des Etudes sociales**  
 Lausanne, Payot, 5<sup>e</sup> éd., 1908  
 BCU



540

**540 Henri Vuilleumier [1841-1925]**  
Photographie Oswald Welti  
MHAE



543

**543 Ernest Biéler**  
**Portrait de François-Alphonse Forel [1841-1912]**  
Crayon, lavis et réhauts de gouache,  
23,5×22 cm  
Chigny, Pasteur François Forel

**544 François-Alphonse Forel**  
**Le Léman. Monographie limnologique**  
Lausanne, Rouge, 3 tomes, 1892-1904  
BCU



541

**541 Le professeur Vuilleumier, sa femme et ses enfants à la rue du Midi 8**  
Photographie, Pâques 1897  
MHAE

**542 Henri Vuilleumier**  
**Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois**  
Lausanne, La Concorde, 4 vol.,  
1927-1933  
MHAE

Université de Lausanne.

Faculté des sciences

# BULLETIN D'ASTRONOMIE

\*

PREMIÈRE ANNÉE (1906)

\*

## SOMMAIRE :

CHARLES DUFOUR : Sa biographie . . . . .	F.-A. FOREL.
Son œuvre astronomique . . . . .	E. ANSERMET.
La loi de la réfraction et le principe de la moindre action. . . . .	L. MAILLARD.
Observations de météores cosmiques . . . . .	E. DISERENS.
La mesure des altitudes par les formules barométriques . . . . .	L. MAILLARD.
La température et la densité de l'atmosphère . . . . .	"
L'expérience de Perrot . . . . .	"
L'astronomie et la philosophie naturelle . . . . .	"

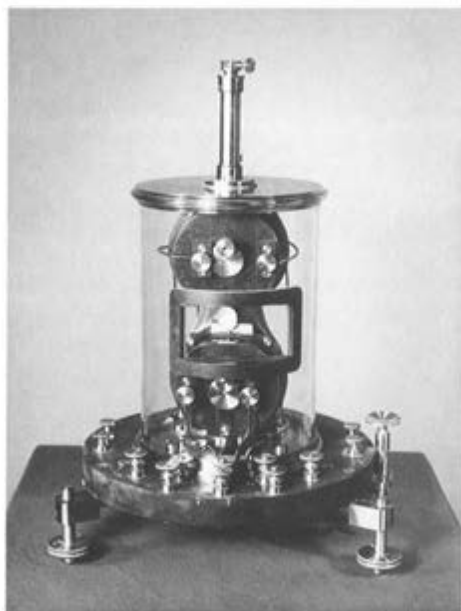
545

## 545 Bulletin d'astronomie

Université de Lausanne. Faculté des sciences, première année, Lausanne, Payot/Paris/Hermann, 1906

Près de la moitié de ce premier bulletin d'astronomie est consacré au physicien Charles Dufour [1827-1902], professeur de mathématiques à l'Ecole spéciale puis à l'Académie [1855-56 et 1864-69], chargé de l'enseignement de l'astronomie à la Faculté des sciences de 1874 à 1901. Un hommage lui est rendu par François-Alphonse Forel, professeur d'anatomie et de physiologie générale à l'Université de Lausanne et une étude sur l'œuvre astronomique de Dufour est signée par le jeune Ernest Ansermet [1883-1969], futur créateur et chef de l'Orchestre de la Suisse romande, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne en 1943.

**546 Laboratoire de physique en 1923**  
Photographie de Jongh  
Lausanne, Archives du Rectorat



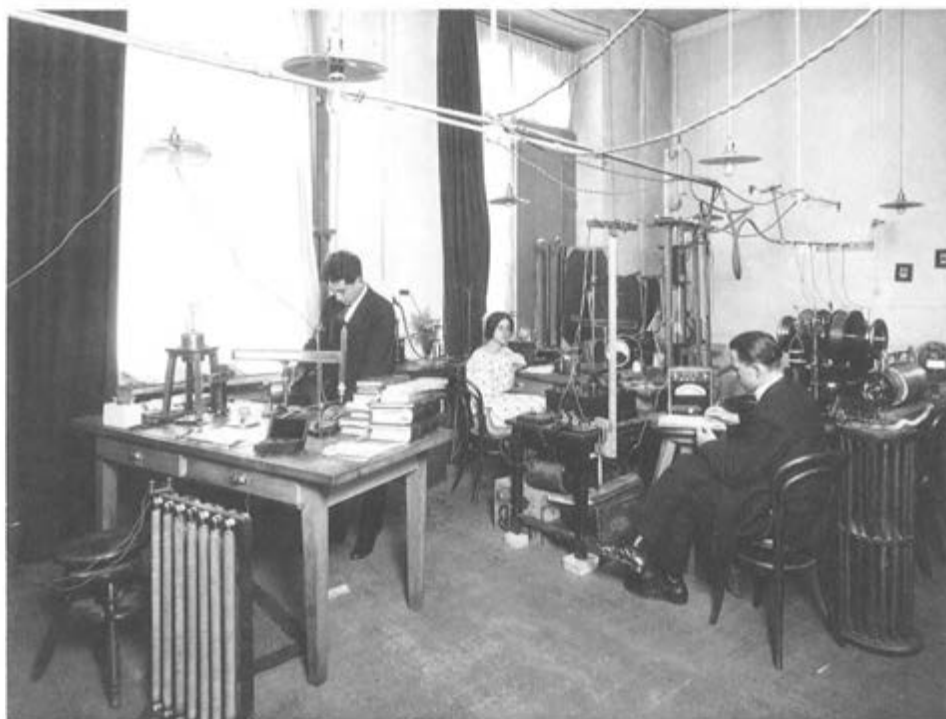
547

**547 Galvanomètre à aimant mobile**  
Siemens et Halske, Berlin, environ 1900  
Université de Lausanne, Institut de  
physique expérimentale

Mesure de faibles courants électriques. Un petit miroir est solidaire d'aimants mobiles qui tournent sous l'effet du champ magnétique créé par le courant à mesurer. Un faisceau lumineux réfléchi par le miroir amplifie la déviation angulaire.



548



546

**548 Réfractomètre Pulfrich**  
Carl Zeiss, Jena, environ 1900  
Université de Lausanne, Institut de  
physique expérimentale

Mesure de l'indice de réfraction de liquides ou de solides. Un prisme supporte une petite cuve dans laquelle on met la substance à étudier. On mesure l'angle d'émergence des rayons lumineux qui ont traversé la substance et le prisme.



549

**549 André Bonnard [1888-1959]**  
Photographie de Jongh, 1922  
Lausanne, Musée de l'Elysée

Licencié ès lettres de l'Université de Lausanne, André Bonnard poursuivra sa formation à la Sorbonne. Professeur de langues anciennes au collège, puis au gymnase dès 1923, il sera nommé en 1928 professeur de langue et littérature grecques à l'Université. Il publie de nombreux ouvrages, notamment des traductions et des adaptations de tragédies grecques. Ses convictions politiques et ses prises de position lui valurent de nombreux démêlés avec la presse locale et le prix Staline de la paix en 1954.

**550 André Bonnard**  
**Les Dieux de la Grèce. Mythologie  
classique. Dessins et peintures de la  
Renaissance à nos jours**  
Lausanne, Mermod, 1944  
BCU

**551 André Bonnard**  
**Civilisation grecque**  
Lausanne, Guilde du livre, 1954-59,  
3 vol.  
BCU

**552 André Bonnard**  
**Les Intellectuels et la Révolution  
d'Octobre**  
S.l., Association Suisse-URSS, 1948  
BCU



553

**553 Georges Bonnard [1886-1967]**

Photographie

Lausanne, Musée de l'Élysée

Professeur extraordinaire [1920-1927], puis ordinaire d'anglais [dès 1928] à l'Université de Lausanne, Georges Bonnard sera chancelier de 1939 à 1949. Spécialiste de Gibbon, connaisseur d'Aldous Huxley, le professeur Bonnard fut également directeur des cours de vacances [1920-31] et membre fondateur de la Société des Etudes de Lettres [1920], qu'il présida jusqu'en 1949.

**554 Le journal de Gibbon à Lausanne, 17 août 1763-19 avril 1764**

publié par Georges Bonnard

Lausanne, Rouge, 1945; Université de Lausanne, publications de la Faculté des lettres, VIII  
MHAE



555

**555 Robert Matthey [1900-1982]**

Photographie «Photo press» à l'occasion du Prix Marcel Benoît 1944

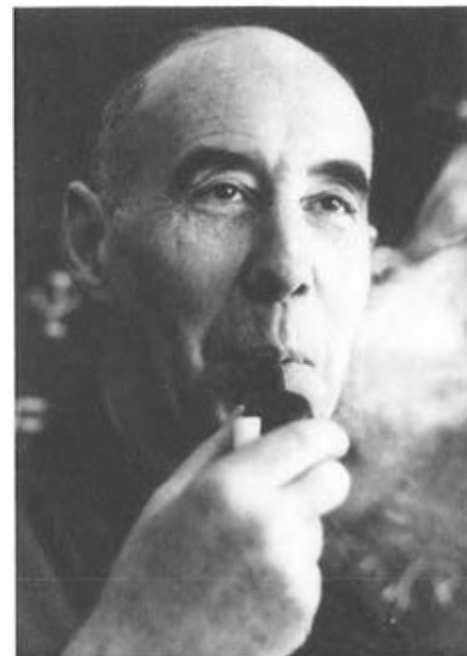
Berne, Bibliothèque Nationale

Robert Matthey fit toutes ses études à la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne et il y prépara un doctorat sous la direction du Professeur Galli-Valerio. Après des stages à l'étranger, il est nommé professeur extraordinaire en 1931, puis professeur ordinaire et directeur de l'Institut de zoologie de l'Université de Lausanne en 1938. Il sera en outre doyen de la Faculté des sciences et recteur de l'Université [1958-60]. Ses recherches, consacrées à l'analyse de la morphologie chromosomique, font autorité et le professeur Matthey y consacra sa vie, à côté d'un enseignement auquel il accordait une grande importance.

**556 Robert Matthey**

**Les chromosomes des vertébrés**

Lausanne, Rouge, 1949  
BCU



557

**557 Ernst Carl Gerlach Stueckelberg von Breidenbach [1905-1984]**

Photographie «Photo press» 1962

Né à Bâle le 1<sup>er</sup> février 1905, mort à Genève le 4 septembre 1984, Ernst Carl Gerlach Stueckelberg von Breidenbach a marqué de son empreinte le développement de la physique contemporaine.

Stueckelberg fait ses études primaires et secondaires à Bâle, ses études universitaires à Munich et à Bâle, où il obtient le doctorat en 1927. Il commence son *cursum honorum* à l'Université de Princeton aux Etats-Unis, où il est *research associate* (1927), puis *assistant professor* (1930). Il est *privat-docent* dès 1933 à l'Université de Zurich, qu'il quitte en 1935 pour devenir professeur extraordinaire à l'Université de Genève. Là, il est professeur ordinaire en 1938, puis honoraire en 1975. Parallèlement, il enseigne à l'Université de Lausanne en qualité de chargé de cours (1942), de professeur extraordinaire (1957) puis ordinaire en 1968; il accède à l'honoriat en 1975.

Nombreux sont les domaines de la physique dans lesquels s'illustre Stueckelberg, de la physique moléculaire à la relativité générale. Il joue un rôle de pionnier dans l'élaboration de la théorie des champs quantifiés, la meilleure dont on dispose aujourd'hui pour décrire le jeu des particules ultimes de la matière. C'est dans ce cadre qu'en 1942 déjà, il propose de considérer les positions (anti)électrons comme des électrons remontant le cours du temps: vision révolutionnaire qui, quelques années plus tard, se révèle extraordinairement fructueuse. L'autre domaine de prédilection de Stueckelberg est la thermodynamique, macroscopique et statistique, à propos de laquelle il ouvre des perspectives originales et profondes sur le sens et le rôle du temps dans la nature.

L'originalité et la force de pensée de Stueckelberg ont profondément imprégné l'enseignement qu'il donne, quarante ans durant, aux universités de Lausanne et de Genève. Car pour lui, enseignement et recherche se trouvent intimement mêlés, s'interpellant et s'enrichissant sans cesse l'un l'autre. Chacune de ses leçons constitue un événement durant lequel imagination créatrice et rigueur du discours sont aux prises, pour la meilleure formation d'élèves parfois désarçonnés mais toujours fascinés.

Chrétien avoué, Stueckelberg refuse de séparer radicalement connaissance scientifique et expérience spirituelle. Cette indéfectible foi dans l'unité de la vérité accomplie dans la beauté et la bonté du Dieu de la Trinité confère au physicien l'autorité sans égale de maître à penser.

Stueckelberg est titulaire de la médaille Max Planck de la Société allemande de Physique pour l'année 1976.

D. R.

**558 Ernst C.G. Stueckelberg de Breidenbach/Scheurer, Paul. B. Thermocinétique phénoménologique galléene**  
Bâle/Stuttgart, Birkhäuser, 1974  
Lausanne, Bibliothèque des Sciences physiques



559

**559 Georges de Rham [né en 1903]**  
Photographie au Miroir d'Argentine en 1942  
Coll. privée

Licencié ès sciences de l'Université de Lausanne en 1925, docteur de l'Université de Paris en 1931, Georges de Rham commence son enseignement à l'Université de Lausanne dès 1932; il sera nommé professeur extraordinaire de mathématiques en 1936 et professeur ordinaire en 1943. Il a en outre enseigné à Harvard, Genève et Princeton. Parmi ses nombreuses publications dans le domaine des mathématiques citons *Variétés différentiables: formes, courants, formes harmoniques*, qui sera traduit dans de nombreuses langues. Une publication de 1944, non moins importante, concerne l'alpinisme et révèle une autre passion du mathématicien: *L'Argentine*.

**560 Georges de Rham**  
**Differentiable Manifolds.**  
**Forms, Currents, Harmonic Forms**  
Berlin/Heidelberg/New York/Tokyo,  
Springer, 1984  
BCU

**561 Georges de Rham**  
**L'Argentine. Description de vingt itinéraires d'escalade, précédée de quelques considérations sur leurs difficultés et leurs dangers**  
Lausanne, Roth, 1944  
BCU





# Le sport à l'Université de Lausanne

*Claude Bucher*

Si, en 1987 l'Université de Lausanne peut célébrer avec une légitime fierté le 450<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation — l'Académie de Lausanne fut créée une année après la conquête du Pays de Vaud par les Bernois ce n'est que quatre siècles plus tard que le sport universitaire pourra enfin acquérir droit de cité et figurer officiellement parmi les activités reconnues et encouragées par notre Alma Mater lausannoise.

Ce qui ne signifie nullement que les premiers étudiants, candidats au ministère pastoral, n'occupaient pas certains de leurs loisirs à se maintenir en bonne santé et à veiller non seulement au salut des âmes mais aussi à celui des corps: mais les témoignages nous manquent de cette époque où l'initiative personnelle entraînait seule en considération.

## **Le temps des pionniers**

Il faut attendre 1912 pour voir se concrétiser la tentative d'un pionnier du sport lausannois: le Dr Francis Messerli, alors privat-docent à la Faculté de médecine et président du Stade-Lausanne, met sur pied un cours de culture physique. Mais le Rectorat refuse d'inclure sa leçon sportive dans le programme d'études... Cependant, dès 1919 et sur l'initiative de l'Université de Lausanne, un championnat de cross-country se dispute annuellement.

A la fin de la première guerre mondiale, les étudiants s'organisent sur le plan du sport universitaire: une équipe de football se constitue, celle de la Société d'étudiants de Belles-Lettres, qui participe en 1920 au premier tournoi intersociétés. Dans ses rangs se trouve un jeune juriste qui va jouer un rôle important dans le sport universitaire lausannois: Charles-E. Rathgeb.

En 1920, on retrouve le Dr Messerli à la tête du comité d'organisation des premiers jeux d'été universitaire suisses qui se déroulent à Lausanne. L'athlétisme, la natation, le football figurent au programme de ces jeux académiques qui réunissent des étudiants de toutes les universités suisses et qui sont à l'origine d'un regroupement des étudiants lausannois; c'est alors que vont se créer les équipes de football de Zofingue, Helvétia, Valdésia et Stella. Le coup d'envoi est donné et le premier tournoi de football intersociétés est né.

C'est le ski universitaire qui, le premier, va montrer la voie de la structuration. Cultivant à travers la vraie camaraderie sportive les multiples aspects de la compétition, quelques étudiants fondent en 1924 le Ski-club académique suisse qui sera à l'origine, en 1925, de

la première rencontre Anglo-Swiss et des premiers championnats suisses universitaires de ski. C'est en 1936 qu'une section du SAS est créée à Lausanne.

### **Les débuts d'une organisation sportive**

Les étudiants lausannois participent non seulement au tournoi de football mais également à des rencontres de hockey sur glace, satisfaisant au besoin d'exercices physiques que suscite, pour bon nombre d'entre eux, un mode de vie sédentaire souvent lié aux études. Mais ces clubs dépassent rarement le cadre du groupe d'amis ou de la société d'étudiants.

L'Association générale des étudiants (AGE) désigne alors une commission sportive qui va jeter les bases d'une organisation académique des sports.

En 1941, le programme sportif comprend déjà la culture physique, l'athlétisme, le basketball, la boxe, l'escrime, le football et le tennis. Les installations sportives de la Ville de Lausanne sont mises à disposition ainsi que des salles privées. Les entraînements d'athlétisme ont lieu au Stade de Vidy, le dimanche matin. La culture physique commence à 7 heures! L'AGE rétrocède quarante centimes par cotisation d'étudiant à la commission sportive pour couvrir ses frais d'organisation.

### **Une armée en forme**

Durant la seconde guerre mondiale, le Conseil fédéral encourage les universités à introduire des cours d'éducation physique, qui seront complétés par des sports d'équipe. Cette recommandation est dictée principalement par le souci d'améliorer la condition physique des étudiants, jugée insuffisante, ces derniers constituant une part importante des futurs cadres de l'armée.

L'Université de Lausanne fait appel en 1942 à un maître de sports, M. Constant Bucher, alors maître d'éducation physique à l'École supérieure de commerce, qui est chargé de dix heures hebdomadaires de culture physique.

Cette même année, les jeux académiques suisses se déroulent à Lausanne et comprennent, en plus des tournois de football, de basketball masculin et féminin et de handball, des activités culturelles et théâtrales. Le hockey sur glace et le jiu-jitsu sont introduits dans le programme universitaire et un contrôle médico-sportif gratuit est assuré par les Drs Francis Messerli et Paul Martin. Ce dernier, qui devait porter bien haut les couleurs de son club, le Stade-Lausanne, et celles de son université, lui qui fut un des meilleurs spécialistes mondiaux du 800 m des années vingt et trente, est sacré à plusieurs reprises champion du monde universitaire et c'est l'un des rares titulaires du diplôme olympique récompensant la participation à cinq Jeux Olympiques, de 1920 à 1936.

### **La tradition des semaines de ski**

Parallèlement à l'essor du ski de compétition, qui les a certainement stimulés, le ski alpin puis le ski nordique se popularisent et le sport universitaire y contribue en organisant les premiers camps de ski, qui vont connaître un succès grandissant.

En 1944, les universités de Lausanne et Genève mettent sur pied conjointement la première semaine de ski à Zermatt, début d'une longue tradition qui se perpétuera aussi en Engadine.

### **La formation des maîtres d'éducation physique**

L'université de Lausanne est chargée pour la première fois en 1942 des cours de formation destinés aux futurs maîtres d'éducation physique, qui suivent un enseignement pratique, théorique et pédagogique couronné par l'obtention du diplôme fédéral, parallèlement à leurs études universitaires ou à leur formation d'instituteurs. Dirigés successivement par MM. Robert Tharin, Constant et Claude Bucher, et actuellement par M. Jean-Claude Gilliéron, ces cours ont été suivis, jusqu'à ce jour, par vingt-six sessions d'étudiants.

### **Un centre sportif à Dorigny ?**

Durant de nombreuses années, la salle et le terrain de jeu du collège de Béthusy accueillent les universitaires, en fin de journée. Mais l'augmentation du nombre d'étudiants, qui pratiquent de plus en plus d'activités sportives, ainsi que l'introduction de nouvelles disciplines (judo, karaté, yoga) vont rapidement poser le problème des installations sportives. Un problème de plus en plus difficile à résoudre, dès 1960, pour le nouveau maître de sport Claude Bucher, qui va en outre, pour étoffer le programme et répondre aux vœux des étudiants, introduire des cours d'alpinisme, d'aviron, de danses modernes, d'équitation, de rugby, de ski nautique et de voile.

Mais avant de penser à de nouvelles installations, il fallait prouver que le sport universitaire lausannois était bien vivant. Constat facile à établir, tant l'enthousiasme des étudiants était communicatif et tant le nombre des sportifs allait croissant, stimulés par nombre d'entre eux, qui, à l'exemple d'un futur médecin, cumulaient les réussites sur le plan des études et du sport : on n'a pas oublié le défi que Philippe Clerc, alors étudiant en médecine, s'était lancé à lui-même et la double victoire qu'il remportait en s'assurant dans ses études comme sur les stades où il remportait à Athènes un titre de Champion d'Europe du 200 m.

Ce n'est qu'aux environs de 1964 que l'idée d'un centre sportif à l'intention des étudiants de l'Université et de l'EPUL commence à germer. Dans une étape d'urgence, les premiers travaux visant à créer des terrains de football débutent dès 1969. Parallèlement, l'étude d'un complexe sportif plus vaste, qui doit s'intégrer à la

nouvelle Université de Lausanne-Dorigny et à la nouvelle Ecole polytechnique fédérale de Lausanne-Ecublens, est entreprise. Le plan directeur de Dorigny prévoit un centre sportif qui, en 1970, va devenir commun aux deux Hautes Ecoles.

1974 voit l'inauguration de la salle omnisports de Dorigny. Elle va permettre l'élaboration d'un programme plus conforme aux besoins des étudiants, à leurs vœux et aux impératifs d'un sport de masse qui va devenir l'objectif principal du sport universitaire.

Successivement Karl Neeser puis Georges-André Carrel viennent compléter la direction des sports, qui peut bientôt compter sur une centaine de collaborateurs: maîtres d'éducation physique, entraîneurs, moniteurs.

Enfin restructuré, le sport universitaire réunit à Dorigny les étudiants de l'Université et de l'EPFL. Son essor est à la mesure de l'enthousiasme qui les anime et des possibilités qui leur sont offertes: des tennis, un stade d'athlétisme, des terrains de football et de rugby viennent compléter le centre sportif qui, merveilleusement situé au bord du Léman, dispose déjà d'un centre nautique favorisant une ouverture sur le lac.

Bénéficiant de ses propres installations, le sport universitaire va pouvoir développer une activité annuelle ininterrompue et créer les Lausanne Université Clubs: volleyball, football, basketball, rugby, badminton, tir à l'arc.

S'ouvrant de plus en plus à la communauté universitaire tout entière, le centre sportif de Dorigny connaît dès lors une fréquentation qui va augmenter d'année en année, et va permettre de réaliser dans la mesure de ses moyens l'intégration du sport aux études.

ÉTABLISSEMENTS ANNEXÉS A L'ACADÉMIE.  
ÉCOLE DE DESSIN.

M. ARLAUD, directeur.

L'École est ouverte à MM. les Etudiants et les Externes :  
Mercredi, jeudi et samedi, de 11 heures à 1 heure, toute l'année.  
Mardi et jeudi, de 4 heures à 6 heures, toute l'année.  
Mardi et vendredi, de 10 heures à midi, pendant l'hiver.  
Mardi et vendredi, de 9 heures à 11 heures, pendant l'été.

MANÈGE.

M. DESSA, écuyer.

Le manège est ouvert toute la journée.

ÉCOLE DE GYMNASTIQUE.

M. SCHLÖSSER.

L'École de gymnastique est ouverte à MM. les Etudiants, aux conditions arrêtées par le Conseil de l'Instruction publique.

562

562 Programme des cours qui se donnent dans l'Académie de Lausanne pendant le semestre d'hiver 1840-41  
Lausanne, Marc Ducloux, 1840

563 Programme des cours qui seront donnés à l'Académie de Lausanne pendant l'année 1865-1866  
Lausanne, Pache, 1865

Dès la réorganisation de l'Académie en 1837, l'institution ayant été sécularisée, on annexe à l'enseignement des facultés certains cours: la gymnastique, l'escrime et l'équitation sont dès le départ des disciplines inscrites régulièrement au programme.

564 Thévenot M.  
L'art de nager, démontré par figures, avec des avis pour se baigner utilement  
Paris, Thomas Moette, 1696  
Macolin, Bibliothèque E.F.G.S.

565 Clais P.A.  
Gymnastique élémentaire, ou cours analytique et gradué d'exercices propres à développer et à fortifier l'organisation humaine  
Paris, Colas, 1819, 206 pages  
Macolin, Bibliothèque E.F.G.S.

566 Amoros [Colonel]  
Gymnastique et morale, Nouveau manuel d'éducation physique  
Paris, Roret, 1838  
Macolin, Bibliothèque E.F.G.S.

567 Schaerer R.  
Manuel de lutte suisse  
Vevey, Imprimerie Loertscher, 1868  
Macolin, Bibliothèque E.F.G.S.

563

ETABLISSEMENTS ANNEXÉS A L'ACADÉMIE.

I. ÉCOLE DE DESSIN.

M. GUIGNARD, instituteur.

L'école est ouverte à MM. les Etudiants et MM. les Externes :  
Mercredi, jeudi et samedi, de 11 h. à 1 h., toute l'année.  
Mardi et jeudi, de 4 h. à 6 h., toute l'année.  
Mardi et vendredi, de 10 h. à midi, pendant l'hiver.  
Mardi et vendredi, de 9 h. à 11 h., en été.

II. ÉCOLE DE GYMNASTIQUE.

M. VILLARD, maître.

Mardi et jeudi, de 5 à 6 h.

III. SALLE D'ARMES.

M. RUCHONNET, maître.

La Salle d'armes et l'Ecole de gymnastique sont ouvertes à MM. les Etudiants et à MM. les Externes aux conditions fixées par les règlements.

IV. MANÈGE.

MM. BARBAROUX et PELET, écuyers.

MM. les Etudiants pourront prendre des leçons d'équitation au prix de 1 fr. 25 c. la leçon. (*Convention entre l'Etat de Vaud et MM. Barbaroux et Pelet, écuyers.*)

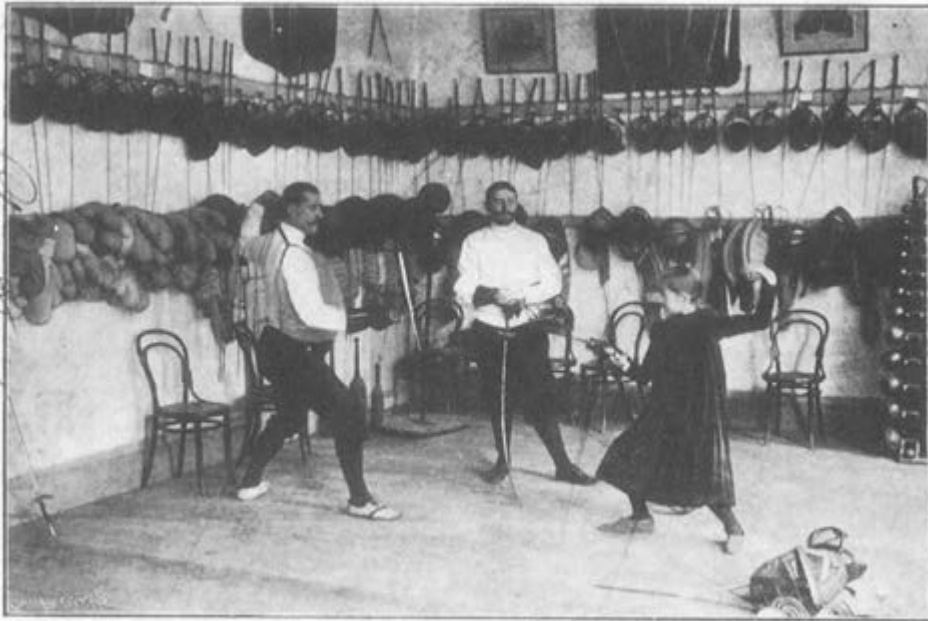
MM. les Externes immatriculés et suivant six cours à l'Académie sont assimilés aux Etudiants, en ce qui concerne les leçons d'équitation.

Lausanne, le 20 mai 1865.

*Le Recteur de l'Académie,*

**H. GUIBAN**, professeur.

~~~~~  
L'année académique commence le 20 octobre.  
~~~~~



Salle d'armes de l'Université, Place Centrale et Ruelle du Grand-Pont, Maison Odot  
F. DUFOUR, Professeur.

19. 93

570



571



568 Covilbeaux A.-P.  
Patinotechnie ou manuel du patineur  
renfermant les vrais principes de l'art de  
patiner avec un système de classification  
des diverses poses et des figures  
Paris, Desloges, 1842  
Macolin, Bibliothèque E.F.G.S.

569 Ecole de gymnastique pour  
l'instruction militaire préparatoire de la  
jeunesse suisse dès l'âge de 10 à 20 ans  
Approuvé par le Conseil fédéral suisse le  
1<sup>er</sup> septembre 1876  
Fribourg, Galley, 1889  
Macolin, Bibliothèque E.F.G.S.

570 Salle d'arme de l'Université  
Carte postale, Lausanne, Corbaz, 1903  
MHAE

Le Règlement général de l'Université du 26 janvier 1900 énumère en p. 49 les établissements annexés à l'Université parmi lesquels on trouve: la salle de gymnastique, la salle d'arme et le manège. Le programme des cours ajoutera le Rowing-club et, pour l'hiver, la section des Diablerets du Club Alpin Suisse organise des cours de ski auxquels les étudiants sont admis moyennant finance.

571 Sports d'hiver en Suisse romande  
Prospectus publicitaire, Lausanne,  
Imprimeries Réunies, 1913  
MHAE

Le tourisme lausannois bénéficie de la présence de l'Université et des étudiants étrangers qu'elle attire dans la région. Les prospectus touristiques du début du siècle ne manquent pas de mettre l'accent sur Lausanne, ville universitaire.

572 Documents sur le Congrès de  
Lausanne 1913. Psychologie et physiologie  
sportives. CIO.  
AVL

573 Documents sur le Bureau  
International de Pédagogie Sportive  
[B.I.P.S.]  
Lausanne, 1928  
AVL

574 Documents sur l'Institut Olympique  
de Lausanne et les cours de vacances  
d'entraînement physique 1942-1948  
AVL



575

**575 Le Dr Francis Messerli et le Dr Paul Martin**

Photographie Stoppelman  
Lausanne, Musée olympique

Le Dr Messerli [1888-1975] fait ses études de médecine à Lausanne et, après divers stages à l'étranger, devient médecin-chef des services d'hygiène de la Ville de Lausanne dès 1917 et jusqu'en 1953. Fondateur du Comité olympique suisse avec Godefroy de Blonay en 1912, dont il sera secrétaire général jusqu'en 1937, il est commissaire général des II<sup>e</sup> Jeux d'hiver à Saint-Moritz en 1928. Privat-docent de la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne, il publie en outre de nombreuses études et une *Histoire des sports et de l'olympisme* (1950).

Le Dr Paul Martin est né en 1901. «Chirurgien, artiste, homme aux connaissances et intérêts universels, Paul Martin aura été dans le même temps un athlète accompli. [...]

Un des meilleurs spécialistes mondiaux du 800 m des années vingt et trente, Paul Martin participa cinq fois aux Jeux Olympiques (1920-24-28-32-36), fut plusieurs fois champion du monde universitaire, champion des Etats-Unis en 1930, lors d'une course où il battit le record du monde du 1000 yards. Son record suisse de la spécialité, établi en 1928 en 1'51"8, devait se maintenir pendant trente ans. Le sommet de sa carrière fut sans doute la médaille d'argent olympique du 800 m, le 8 juin 1924 à Paris; il avait passé à quelques centimètres de la victoire...» [Uni-Lausanne, N° 44, 1985, p. 3]

**576 Francis Messerli  
Ma première rencontre avec Pierre de Coubertin**

Manuscrit autographe, 7 p., octobre 1958  
Lausanne, Musée olympique

«Il y a exactement un demi-siècle que, d'une façon tout à fait fortuite, j'ai eu l'inestimable chance de rencontrer le baron Pierre de Coubertin, étant probablement le premier Lausannois qui fit sa connaissance. Voici dans quelles circonstances.

C'était fin octobre 1908, j'avais 20 ans. Etudiant en médecine pratiquant divers sports, je me rendais pour m'entraîner deux fois par semaine au local d'une société de gymnastique de Lausanne, celui de la section bourgeoise, se trouvant à cette époque au bas de la rue du Bugnon, démolie depuis une vingtaine d'années. [...] Désireux de se documenter sur les institutions et les autorités du pays et sur l'organisation du mouvement sportif suisse. M. de Coubertin me pria de venir le trouver le lendemain matin à onze heures à son hôtel, ce que je fis volontiers. [...] je proposais à M. de Coubertin de nous rendre sur la terrasse de l'Abbaye de l'Arc où nous avons discuté pendant plus d'une heure tout en admirant le panorama grandiose du Léman et des Alpes.

C'est alors que j'appris le but de la visite du baron de Coubertin à Lausanne; envisageant d'y convoquer un congrès olympique, le rénovateur des Jeux était venu se documenter, aussi me posa-t-il de nombreuses questions tout en prenant des notes sur une feuille de papier, questions relatives à la constitution des autorités du pays, à l'organisation du mouvement sportif en Suisse et à Lausanne. [...] Quant aux groupements sportifs lausannois, les plus importants étaient les deux sections de gymnastique «la Bourgeoise» et «les Amis gymnastes», tandis que le «Montriond Sport» était le principal club de football. Je lui conseillai aussi d'aller trouver M. Max Auckenthaler, directeur de la «Villa», un institut de jeunes gens à Ouchy, qui était sans doute la personnalité la mieux appropriée pour le renseigner, ses pensionnaires pratiquant tous les sports. [...]

**577 Documents sur la commission sportive de l'A.G.E. et sur les premiers jeux académiques suisses** Lausanne, 1944  
Lausanne, Archives du service des sports universitaires

**578 Premier diplôme fédéral de maître de gymnastique et de sport** décerné par l'Université de Lausanne le 25 octobre 1945  
Coll. privée



579

**579 Divers objets en rapport avec le sport:** ski alpin, ski nordique, chaussure de ski, chaussure-patin de hockey sur glace, chaussure à pointes, raquette de tennis  
Lausanne, service des sports universitaires



580

**580 Le complexe sportif de l'Université  
à Dorigny**  
Photographie, vers 1983  
Lausanne, service des sports universitaires



# Les femmes et l'Université de Lausanne

*Francine  
Paschoud-van de Kerchove  
et Marianne Laufer*

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les femmes n'ont eu qu'une présence symbolique dans les Universités: sculptées ou peintes, muettes, elles représentaient au fronton ou dans les salles de maintes hautes écoles la personnification d'une faculté, telle que la Science, ou l'une des neuf Muses. A Lausanne, la très austère Académie ne leur accorda pas la moindre place dans les arts plastiques avant que Rivier n'eût décoré l'Aula du Palais de Rumine de scènes allégoriques ou religieuses où la femme est omniprésente.

En revanche, la femme en tant que personne physique était écartée de l'aire universitaire, sinon en droit du moins en fait. L'art. 78, al. 1<sup>er</sup> de la loi vaudoise du 12 mai 1869 sur l'Instruction publique supérieure avait la teneur suivante: «l'Académie a pour but de former des hommes pour des carrières qui exigent une instruction supérieure et d'entretenir dans le pays une culture scientifique et littéraire.» Certes, le terme «hommes» pouvait être compris au sens large, mais le contexte et l'interprétation qui en a été donnée en pratique semblaient bien indiquer que cet article visait les hommes au sens restrictif du terme à l'exclusion des femmes. D'ailleurs, cet état de choses semblait naturel et immuable; il était apparemment accepté par les femmes elles-mêmes.

Les idées nouvelles concernant l'instruction supérieure des femmes pénétrèrent en Suisse vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et sont parfois<sup>1</sup> mises en application assez rapidement, car notre pays sera avec les Etats-Unis et la Russie l'un des premiers à accepter des étudiantes et à leur délivrer des diplômes. Susanna Woodtli relève que «l'égalité de droit dans le domaine académique n'a été obtenue nulle part sans combat, sauf en France et en Suisse romande»<sup>2</sup>; il faut donc mettre à l'actif de nos autorités cantonales qu'elles aient pris l'initiative d'ouvrir aux femmes l'accès à l'Université.

En effet, l'entrée officielle des étudiantes à l'Université de Lausanne date de 1890, quoique le principe en ait été admis par le Conseil d'Etat, sur requête, déjà quatre ans auparavant<sup>3</sup>. C'est le 6 mai 1890 que le Grand Conseil vaudois vota une nouvelle loi sur l'Instruction supérieure, qui disposait à son art. 35: «Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.» L'exposé des motifs passait absolument sous silence la raison de l'introduction de cette nouvelle clause qui a été adoptée presque sans discussion par le législatif vaudois. Comme le rappelle Suzanne Meylan: «L'entrée des étudiantes à l'Académie a fait si peu de bruit qu'on l'ignore. (...) Le retard que présente chez nous, par rapport à d'autres universités suisses, le développement des études féminines s'explique, croyons-nous, moins par une opposition formelle de l'Académie que par le

caractère même de cette institution et la mentalité traditionaliste de notre petit pays.»<sup>4</sup> Il convient toutefois de mentionner qu'il y eut à cette époque, à l'Académie de Lausanne, un ardent défenseur de la cause féminine en la personne du professeur Charles Secrétan<sup>5</sup>.

Certaines pionnières n'avaient pas attendu 1890 pour s'introduire dans le milieu fermé de l'Académie. La première étudiante fut une Lausannoise, Bertha Schatzmann, immatriculée à la Faculté de pharmacie en 1876 en qualité d'externe<sup>6</sup>, après avoir reçu l'avis unanimement favorable du Conseil de Faculté et, à titre exceptionnel, l'autorisation du Conseil d'Etat. En 1886, quatre étudiantes, au nombre desquelles Clémence Broye, se firent immatriculer en qualité d'externes à la Faculté des sciences, division des Sciences médicales. Etudiante régulière dès 1887, Clémence Broye sera la première femme médecin de nationalité suisse établie à Lausanne. Six étrangères furent également inscrites de 1887 à 1890. Par ailleurs, depuis un certain temps déjà, les Lausannoises assistaient nombreuses aux cours publics de l'Académie, en qualité d'auditrices, spécialement à la Faculté des lettres. Ainsi, par exemple, « quoique les étudiants aient essayé de les en exclure, [...] il y avait autant de femmes que d'hommes en 1837 aux conférences de Sainte-Beuve sur le jansénisme à l'Académie de Lausanne.»<sup>7</sup>

Les jeunes Suissesses, et en particulier les Vaudoises, vont-elles se précipiter vers les portes de l'Université qui leur sont dorénavant ouvertes? Le tableau indiquant le nombre des étudiantes suisses de 1890 à 1914 montre que tel ne fut pas le cas. En réalité, plusieurs raisons découragèrent sans doute de nombreuses candidates étudiantes et expliquent cet apparent manque d'intérêt. Une série d'obstacles à la fois intellectuels, sociaux et matériels devaient être franchis par les jeunes filles qui voulaient pénétrer dans le « temple du savoir ».

Le premier obstacle auquel se heurtaient les candidates résultait du fait qu'à l'époque, aucune école publique ne permettait aux jeunes filles d'acquérir le baccalauréat. Comme le précise Suzanne Meylan<sup>8</sup>: à défaut d'un règlement exprès, les mœurs de l'époque leur interdisaient l'entrée du Gymnase cantonal. Dépourvues de ce précieux diplôme, les candidates étudiantes suisses devaient non seulement passer un examen d'admission à l'Université comme les étrangères, mais elles n'acquerraient pas le droit de se présenter aux examens fédéraux de médecine et pharmacie. Celles qui souhaitaient exercer ces professions devaient donc se préparer elles-mêmes aux examens de maturité. Cet auteur rappelle qu'à l'étonnement général, une jeune fille se présenta avec succès aux examens du baccalauréat ès Lettres en 1895 sans avoir suivi de cours. Ultérieurement, une section préparant aux études universitaires fut créée à l'Ecole supérieure communale de jeunes fille de Lausanne; en 1899, le diplôme de ce nouveau Gymnase fut reconnu par les Facultés des lettres et des sciences, puis par la Faculté de droit; enfin, en 1916, il

donna accès aux études de médecine et de pharmacie. Entretemps, une première élève régulière, avait fait son entrée au Gymnase scientifique en 1906 et une autre au Gymnase classique en 1908. D'autres obstacles n'en étaient pas moins dissuasifs. L'éducation reçue par les jeunes filles ne les incitait guère à poursuivre des études; il était difficile de s'abstraire de l'ambiance de l'époque qui ne reconnaissait généralement pas aux femmes des capacités intellectuelles semblables à celles des hommes. A cet égard, la controverse suscitée par l'article de Jean-Bernard (pseudonyme d'une femme) dans la *Tribune de Lausanne* du 6 février 1906 et les réactions qu'il provoqua, publiées dans le même journal le 11 février, sont instructives. De même, la lettre publiée par la *Tribune de Lausanne* du 1<sup>er</sup> août 1908 par laquelle un anti-féministe attaque les femmes universitaires démontre une hostilité irréductible à l'émancipation féminine. Les préventions de certains milieux à l'égard des jeunes filles qui se compromettaient en compagnie d'étudiants suisses et étrangers ne facilitaient pas non plus les choses. En outre, les études étaient coûteuses. «Beaucoup de parents, sans être opposés en principe aux études féminines, n'étaient nullement disposés à faire pour leurs filles, en vue d'un avenir problématique, les sacrifices que tout naturellement ils consentaient pour l'instruction de leurs fils. (...) Et puis, autoriser une jeune fille à s'inscrire comme étudiante, n'était-ce pas en quelque sorte la condamner au célibat?»<sup>9</sup>

Enfin, les possibilités d'accès des femmes aux carrières libérales encombrées et aux postes dans l'enseignement étaient très limitées.

Paradoxalement, la présence féminine à l'Université de Lausanne avant la première guerre mondiale était déjà très importante; elle était due à un afflux d'étudiantes et d'auditrices étrangères. A cette époque, il était très aisé pour un étranger de s'établir dans notre pays. De plus, «La Suisse encourageait l'ouverture des Universités aux élèves étrangers dont elles dépendaient financièrement.»<sup>10</sup>

Alors que le nombre des étudiantes suisses à l'Université de Lausanne stagnait en dessous de la dizaine avant 1905 et augmentait lentement mais régulièrement depuis cette date, le nombre des étudiantes étrangères progressait de façon extraordinairement rapide: elles étaient 79 au semestre d'hiver en 1900-1901, elles passent à 255 en 1904-1905, pour atteindre un maximum de 419 étudiantes en 1906-1907, dont 404 Russes. «Elles sont alors plus nombreuses à elles seules que les étudiants suisses»<sup>11</sup>; en effet, le total des effectifs de l'Université atteint cette année-là 1066 étudiants réguliers, dont 274 étudiants et 12 étudiantes de nationalité suisse. On comptait donc une étudiante suisse pour 35 étrangères! La disproportion entre étudiantes suisses et étrangères durera jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Le même phénomène se produisit dans les autres universités suisses. Cette vague fut jugée «envahissante»: «la présence d'étrangères en si grand nombre

changea pour un temps, d'une façon qu'on a pu juger regrettable, le caractère de l'Université vaudoise. Quelque admiration qu'on pût avoir pour la vaillance avec laquelle elles acceptaient les plus dures privations, les étudiantes russes qui affichaient des mœurs libres en accord avec leurs théories sociales n'avaient pas la sympathie de la population vaudoise.»<sup>12</sup> Précisons que les théories sociales attribuées à ces étudiantes étaient socialistes ou anarchistes. Pourtant, la plupart d'entre elles se consacrèrent avec sérieux à leurs études.

L'affluence des étudiantes russes en Suisse était due à plusieurs facteurs dont la fermeture en Russie de la plupart des hautes écoles réservées aux femmes, les troubles sociaux dans ce pays, les restrictions imposées à l'admission d'étudiants juifs dans les universités russes et, d'une manière générale, d'étudiants étrangers dans les universités allemandes et autrichiennes. En raison des fréquentes menées politiques, révolutionnaires, terroristes et criminelles des étudiants russes vrais ou prétendus tels et de la difficulté de tout contrôle (parce que les pièces d'identité russes étaient incomplètes ou peu fiables), une certaine exaspération à l'égard des Russes ne tarda pas à se manifester dans le peuple, et une réelle crainte de ce « problème russe » auprès des autorités. Les universités furent priées par différents Parlements cantonaux d'être plus strictes dans leurs conditions d'admission, en particulier envers les femmes<sup>13</sup>.

Comme le montre le graphique, ce sont les Facultés de médecine qui ont compté en Suisse le plus grand nombre d'étudiantes russes. A Lausanne, « elles constituent en 1900 déjà le tiers, en 1902 la moitié, en 1905-1906 le 70% (maximum de 330) de l'effectif, si bien que les étudiants d'alors ont pu se demander s'ils ne s'égarèrent pas dans une faculté féminine »<sup>14</sup>. Ce flot tarit peu à peu avant et pendant la première guerre mondiale.

Quelles furent les impressions que ressentirent les premières étudiantes de Lausanne? Là encore, nous emprunterons quelques lignes à Suzanne Meylan: « Toutes s'accordent à reconnaître qu'il y eut, sinon de grandes luttes à soutenir, du moins une ambiance à se concilier, une hostilité latente à désarmer. A l'égard des nouvelles venues, on ne se départit pas d'une attitude correcte. Plusieurs professeurs les accueillirent avec bienveillance; quant aux opposants, ils se bornèrent à manifester leur opinion par une indifférence polie. »<sup>15</sup> C'est à la Faculté des lettres, où les étudiantes et les auditrices étaient très nombreuses, qu'elles furent admises avec le plus de réticence par les étudiants.

Nous nous sommes attardées sur certains aspects de l'histoire de l'admission des femmes à l'Université de Lausanne, car c'est en quelque sorte une période héroïque que vécurent ces pionnières. Alors que de nos jours, il est si naturel et facile pour nos bachelières d'entreprendre des études supérieures, il n'était pas dépourvu d'intérêt de jeter un regard en arrière et de considérer le chemin parcouru.

Un siècle plus tard, où en sommes-nous? Les perspectives d'avenir pour les étudiantes dans notre Alma Mater sont assurément bien meilleures aujourd'hui; en effet, leurs capacités ne sont plus contestées, elles peuvent entreprendre et poursuivre des études, y compris de 3<sup>e</sup> cycle, si la volonté et la persévérance les habitent. Le nombre des étudiantes à l'Université de Lausanne, qui a surtout progressé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, a atteint en 1986 49,8% de l'effectif total. C'est un résultat réjouissant; pourtant, plusieurs questions, qui sont restées sans réponses satisfaisantes, se posent encore. Pourquoi y a-t-il une proportion plus élevée d'abandons en cours d'études des étudiantes, alors qu'elles échouent moins souvent aux examens que les étudiants? Comment peut-on expliquer que la concentration des étudiantes dans certaines facultés continue à se manifester? Pourquoi les femmes ne poursuivent-elles pas plus souvent leur formation et leurs recherches à l'étranger? Pourquoi tant de diplômées acceptent-elles des emplois sous-qualifiés? Et comment expliquer le nombre très restreint de professeurs femmes à l'université de Lausanne, où elles ne représentent que 1,7% du corps professoral (ordinaire et extraordinaire)<sup>16</sup> alors que pour l'ensemble des Universités suisses la proportion est d'environ 3%. Notons qu'elle est de 9% en France actuellement. Il doit y avoir à toutes ces questions des réponses d'ordre psychologique et sociologique qui freinent les femmes dans leur carrière. Malgré les apparences, il semble que l'émancipation et la promotion des femmes ne soit pas généralement acceptée en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle. D'autres facteurs d'ordre socio-économique interviennent également tels que l'équipement insuffisant en logements pour couples et familles, le manque de garderies et de jardins d'enfants. Nous espérons que dans tous ces domaines des recherches seront entreprises et des solutions seront trouvées.

*Nous adressons nos vifs remerciements à l'Association Vaudoise des Femmes Universitaires dont plusieurs membres nous ont aidé par leurs conseils et les renseignements qu'elles nous ont fournis.*

- (1) Dates de l'admission officielle des femmes dans les universités suisses: Zurich – 1867, Genève – 1872 (mais il fallut attendre 18 ans pour voir une étudiante s'y faire immatriculer), Berne – 1873, Neuchâtel – 1897, Bâle et Lausanne – 1890, Fribourg – 1905.
- (2) Woodtli, Susanna, *Du féminisme à l'égalité politique*. Un siècle de luttes en Suisse, 1868 – 1971, Lausanne, Payot, 1977, p. 44.
- (3) Meylan, Suzanne, Lausanne, in *Les études des femmes dans les universités suisses*. Monographies publiées sous les auspices de l'Association Suisse de Femmes Universitaires, Zurich, Rascher et Cie, 1928, p. 175. Selon copie de la lettre du Recteur de l'Université à un professeur de l'Académie le 11 janvier 1886 (ACV, K XIII/252).
- (4) *Ibid.* p. 170.
- (5) Charles Secrétan (1815-1895) a écrit entre autres: La philosophie de la liberté et, en 1886, Le droit de la femme.
- (6) Les étudiants qui n'avaient pas suivi la filière normale et qui étaient entrés à l'Académie après avoir passé un examen, étaient appelés externes.
- (7) Delhorbe-Jacottet, Cécile-René, *Nos devancières*, in *SVA-ASFU 50 ans, 1924-1974*, Association Suisse des Femmes Universitaires, Zurich, Juris Druck + Verlag Zurich, 1974, p. 101.
- (8) Meylan, Suzanne, *ibid.* p. 179.
- (9) Meylan, Suzanne, *ibid.* p. 181.
- (10) de Coulon, Françoise, *Le tourisme étudiantin (1910-1920)*, séminaire d'histoire contemporaine du Professeur Jéquier, Université de Lausanne, 1986, dactylographié, p. 5.
- (11) Meylan, Suzanne, *ibid.* p. 177.
- (12) Meylan, Suzanne, *ibid.* p. 178.
- (13) Schlaepfer, Rudolph, *Die Ausländerfrage in der Schweiz vor dem Ersten Weltkrieg*, Zurich, 1969, pp. 119 et ss.
- (14) Meylan, *op. cit.* p. 188.
- (15) *Ibid.* p. 182.
- (16) *Femmes Suisses*, décembre 1986, février 1987 et mars 1987.



581

**581 Louis Rivier [1885-1963]  
L'Homme charmé par la Poésie**

Reproduction d'une peinture murale à l'Aula du Palais de Rumine, Lausanne

Pendant des siècles, la femme n'a été présente dans les académies que sous sa forme idéalisée d'inspiratrice de l'Homme, telle cette charmante Poésie de Louis Rivier.

Il n'a jamais été question, en effet, que la femme entre réellement à l'Académie en qualité d'étudiante.

Alexandre Vinet écrivait: « Mobile, enthousiaste, et trop constamment sous le joug des sentiments, la femme se passionne aisément; et n'examinant les plus grandes questions que dans les rapports qu'elles ont avec le cœur, elle peut, avec les intentions les plus pures, donner dans les erreurs les plus graves ».

M. L.



585

**582 Règlement du 4 septembre 1869 pour l'Académie de Lausanne**

Chapitre 1<sup>er</sup>

Dispositions générales

But de l'Académie

Art. 1 L'Académie a pour but de former des hommes pour des carrières qui exigent une instruction supérieure et d'entretenir dans le pays une culture scientifique et littéraire.

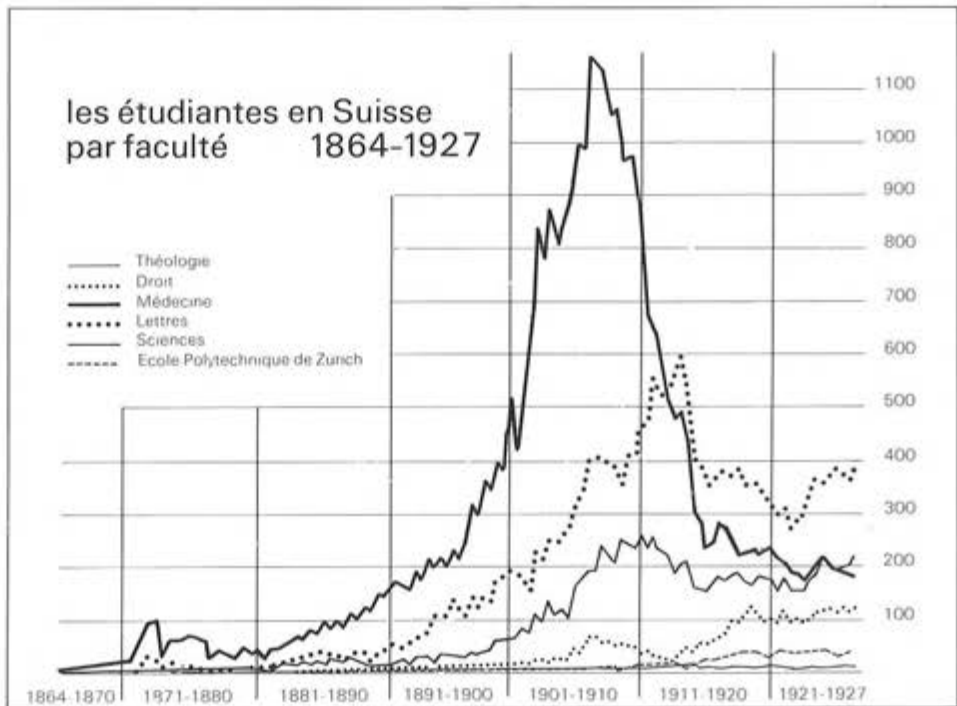
**583 Loi du 10 mai 1890 sur l'instruction publique supérieure.**

Université de Lausanne

Art. 1 L'Université a pour but de préparer aux carrières qui exigent une instruction supérieure, [...]

Art. 36 Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

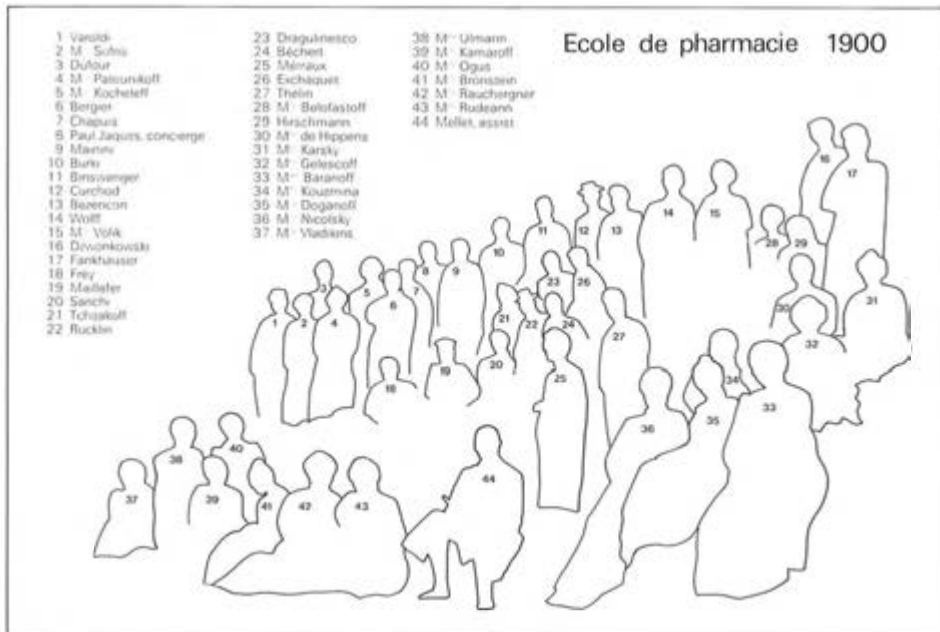
Les idées nouvelles concernant l'instruction supérieure des femmes pénètrent en Suisse dès le



586



587a



587b

milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Et en 1890, les autorités vaudoises accordent aux jeunes filles l'accès à l'Université. Mais où pouvaient-elles se préparer au baccalauréat? Les mœurs du temps ne permettaient pas encore à une fille d'entrer au gymnase des garçons. En 1891, enfin, une section nouvelle est ouverte à l'Ecole supérieure communale de jeunes filles à Lausanne qui les préparera aux études universitaires. *M. L.*

#### 584 Admission officielle des femmes dans les universités suisses:

1867: Zurich  
 1872: Genève  
 1873: Berne  
 1878: Neuchâtel  
 1890: Bâle  
 1890: Lausanne  
 1905: Fribourg

En Suisse, dans le climat général de l'époque, nombreux sont encore ceux qui « rechignent » à reconnaître à la femme des capacités intellectuelles semblables à celles de l'homme.

Certains milieux craignent que leurs filles ne se compromettent avec les étudiants ou ne sont pas disposés à faire pour elles les sacrifices financiers qu'ils consentent pour leurs fils.

Ainsi, le nombre des étudiantes suisses ne progresse que très lentement. En revanche, un afflux d'étrangères devait bientôt renverser ces proportions. *M. L.*

#### 585 Les étudiantes en Suisse par nationalité, 1864-1927

d'après *Les études de femmes dans les universités suisses*, ASFU, Zurich, 1926

L'affluence des étudiantes russes en Suisse est due à plusieurs facteurs: fermeture en Russie de la plupart des hautes écoles réservées aux femmes, troubles sociaux de plus en plus graves, admission restrictive des étudiants juifs dans les universités russes, et aussi nombreux clausus des étrangers dans les universités allemandes et autrichiennes. *M. L.*

#### 586 Les étudiantes en Suisse par faculté, 1864-1927

d'après *Les études de femmes*, op.cit.

Pourquoi les étudiantes russes choisissent-elles en majorité la médecine? Nous l'ignorons. Quelques-unes épouseront des Vaudois, telles la doctoresse Charlotte Olivier et Mme César Roux, ou bien resteront simplement ici comme la doctoresse Catherine Kousmine, bien connue, et sa sœur Tatiana. *M. L.*

#### 587 L'Ecole de pharmacie en 1900

Photographie  
 Lausanne, Musée de l'Elysée

A l'Université de Lausanne, le nombre des étudiantes suisses stagne en dessous de la dizaine jusqu'en 1904, puis progresse lentement mais régulièrement à partir de 1905.

En revanche, le nombre des étudiantes étrangères augmente extraordinairement rapidement. Pour ne prendre que les étudiantes russes (419) durant l'année académique 1906-07, elles dépassent largement à elles seules le nombre des étudiants suisses.

A cette date, on compte à l'Université de Lausanne une Suissesse pour 35 étrangères! *M. L.*



**588 Les étudiantes à l'Université de Lausanne par nationalité 1890-1915**  
Tableau réalisé sur la base des recherches de Helena Volet-Jeanerret

	Total des étudiants	Total des étudiantes	Suissesses	Russes	Belges	Allemandes	Autres nationalités
1890/1	246	4	1	1			2
1891/2	288	5		2			3
1892/3	397	16	2	7	4		3
1893/4	416	27	2	11	9		5
1894/5	402	20	2	11	2	1	4
1895/6	421	23	2	14		1	6
1896/7	438	40	5	28	2	1	3
1897/8	452	63	8	48	2	1	4
1898/9	487	63	7	46	1		9
1899/1900	506	76	7	49	6	1	13
1900/1	583	79	6	63	5	1	4
1901/2	575	124	7	111	2	2	2
1902/3	680	187	4	173	1	1	8
1903/4	673	211	5	196	3	1	6
1904/5	740	255	13	230	3	3	6
1905/6	976	424	8	386	13	3	14
1906/7	1066	431	12	404	6	1	8
1907/8	1041	366	17	330	7	4	8
1908/9	927	289	9	262	3	3	12
1909/10	964	272	14	232	11	3	12
1910/1	1003	236	16	185	10	4	13
1911/2	1054	273	18	188	42	4	21
1912/3	971	236	24	162	25	9	16
1913/4	1182	244	28	147	43	8	18
1914/5	103	140	33	76	19	2	10

588

**589 Les étudiantes suisses à l'Université de Lausanne par faculté, 1890-1915**  
Tableau réalisé sur la base des recherches de Helena Volet-Jeanerret

	Lettres	Médecine	Sciences	Droit	Total
1890/1	1				1
1891/2					
1892/3	2				2
1893/4	2				2
1894/5	1	1			2
1895/6	1	1			2
1896/7	3	2			5
1897/8	5	3			8
1898/9	4	3			7
1899/1900	5	2			7
1900/1	6				6
1901/2	7				7
1902/3	3		1		4
1903/4	2	1	2		5
1904/5	2	1	8	2	13
1905/6	2		5	1	8
1906/7	3	3	4	2	12
1907/8	6	3	6	2	17
1908/9	5	2	2		9
1909/10	7	4	3		14
1910/1	8	5	2		15
1911/2	8	5	4		17
1912/3	11	8	5		24
1913/4	15	4	7	2	28
1914/5	16	5	5	7	33

589

**590 Ecole de Pharmacie, semestre d'été 1898**  
Photographie  
Lausanne, Musée de l'Elysée

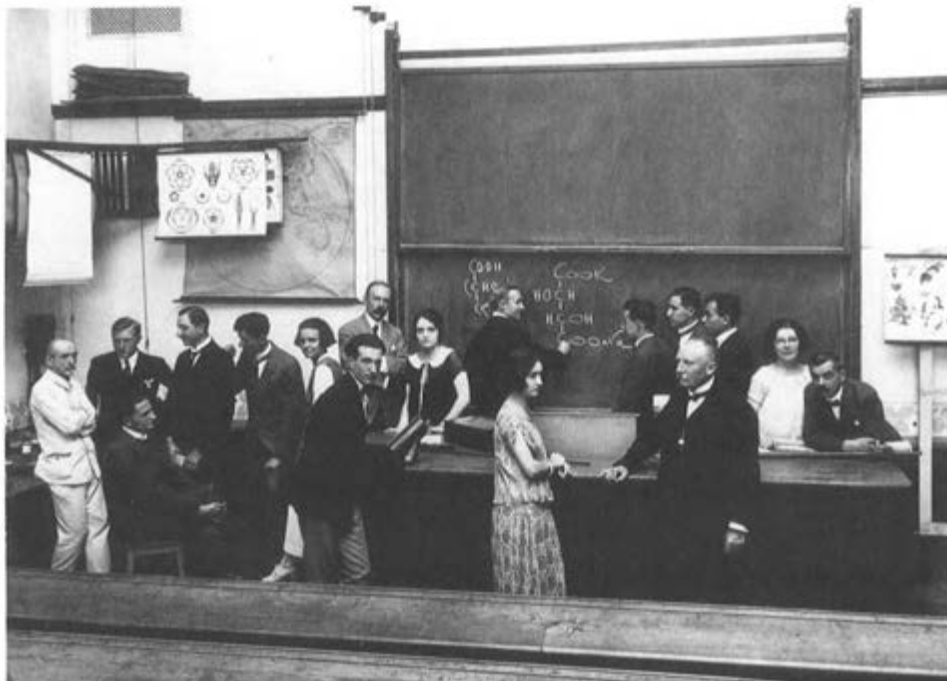
**591 Etudiants du professeur Brunner devant l'Ecole de chimie en été 1905**  
Photographie Schmid  
Lausanne, Musée de l'Elysée

**592 A. Giroud**  
**Silhouettes d'étudiantes**  
in *Almanach des Etudiants 1910*, Genève, Atar, 1910, pp. 107-109

«De la bourgeoise fourvoyée à l'indépendante, toutes subissent l'influence du travail intellectuel. La vie de l'intelligence pure détourne du foyer et de l'amour maternel; aussi les études des femmes seraient-elles un danger pour la conservation de l'espèce, si l'humanité, qui, en somme, tient à la vie, ne savait très bien se défendre et veiller à sa reproduction en gardant le nombre de mères qui lui est nécessaire.»

**593 Ecole de chimie, 1923-24**  
[A l'extrême gauche Bruno Galli-Valerio, professeur de bactériologie]  
Photographie de Jongh  
Lausanne, Musée de l'Elysée

Et puis, brusquement, la Première Guerre, et la révolution russe, tarissent ce flot étranger. La présence féminine devient clairsemée dans les facultés, surtout dans les branches scientifiques. Traditionnellement les jeunes filles s'orientent plutôt vers les Lettres où il y a moins de tabous, et où l'avenir professionnel est moins bouché.



593



## Quelques pionnières

### 596 Marie Feyler [1865-1947] avec ses camarades étudiants en médecine vers 1900

Photographie  
Coll. privée

Fille du pharmacien de la rue Saint-Laurent, Marie Feyler est née le 1<sup>er</sup> novembre 1865. Son père s'opposant à ce qu'elle fit des études de médecine, elle prépara toute seule et en cachette son premier propédeutique qu'elle passera brillamment. Le père céda et la fille entreprit ses études médicales. Elle obtient une autorisation de pratiquer en 1902. Elle s'installe à Lausanne mais ferme parfois son cabinet pour se mettre au service de grandes causes internationales: elle se rend en Epire [1912] et, durant la Première Guerre mondiale, elle soigne les blessés à Bourgen-Bresse. Elle ira également en Roumanie. Elle participe à de nombreuses œuvres d'utilité publique dans le canton de Vaud.



596



597

### 597 Portrait de Cécile Delhorbe-Jacottet [1892-1977]

Photographie Anthony's, Paris, 1919  
Coll. privée

Cécile Jacottet est née à Paris de parents neuchâtois en 1892. Rentrée en Suisse, elle fait ses études à Lausanne et obtient sa licence en Lettres, puis épouse René Delhorbe. Après un hiver en Espagne et huit nouvelles années parisiennes, elle rentre à Lausanne et se remet au travail intellectuel. Elle soutient en 1932 une thèse sur *l'Affaire Dreyfus et les écrivains français* où se dessine déjà son goût pour l'histoire. Puis c'est la publication en 1936 de la biographie de *Juste et Caroline Olivier* qui lui valut une médaille de la Société des Gens de



598

Lettres de France et un prix de celle des écrivains suisses. Elle obtient une seconde fois ce prix en 1938 pour la publication de son *Edouard Rod*. Cécile Delhorbe écrit aussi dans la *Gazette de Lausanne* pour *l'Illustration*, la *Revue*, etc... Femme active, sensible, elle a l'art de ressusciter pour nous des époques passées, pour elle plus vivantes que la sienne propre. M. L.

### 598 La doctresse Charlotte Olivier-de Mayer [1864-1945] au dispensaire anti-tuberculeux (DAT) Photographie vers 1940 MHAE

Jeune aristocrate russe, née à Saint-Petersbourg en 1864, Charlotte de Mayer vient à Lausanne et y fait ses études de médecine. Ayant obtenu le doctorat en 1897, elle retourne à Saint-Peters-

bourg pour y ouvrir une clinique chirurgicale avec dispensaire pour indigents.

Mais elle avait fait à Leysin la connaissance du Dr Eugène Olivier, petit fils de Juste Olivier. Bientôt elle revient en Suisse et ils se marient dans la petite église de Gingins.

Depuis lors la Doctoresse Olivier développe dans le canton de Vaud, pendant 40 ans, une impressionnante carrière, comme fondatrice, animatrice et fidèle soutien de nombreuses institutions: Ligue vaudoise contre la tuberculose, Œuvre des infirmières visiteuses, Préventorium de la Beralaz, La Nichée, Les Oisillons, les Cures d'air et le Dispensaire antituberculeux, bref tout cet ensemble d'institutions qui ont complété l'armement législatif contre la tuberculose et l'ont rendu efficace. C'est d'ailleurs grâce à son intervention qu'a été élaborée la loi fédérale sur la tuberculose.

La Doctoresse Olivier est infatigable. «Levée avant le jour, quittant le Mont par le premier tramway, elle arrivait à Lausanne à la première heure pour se rendre dans les quartiers populeux, pour faire un traitement, une piqûre, surveiller un malade, une famille.»

Outre son travail médical qui la passionnait, la Doctoresse Ch. Olivier a apporté son soutien à des milliers de Russes émigrés réfugiés en Suisse. Elle participa à la création d'un comité spécial.

M. L.



599

**599 Portrait de Jeanne Paschoud [1895-1968]**

Photographie Francis de Jongh, 1906  
Coll. privée

Fille de l'avocat et conseiller national Louis Paschoud, Jeanne Paschoud est née en 1885 à Lutry. Brillamment douée, elle obtient en 1906 sa licence en sciences physiques et mathématiques à l'Université de Lausanne: c'est une première féminine en Suisse!

Déjà comme étudiante, Jeanne Paschoud anime avec quelques amies, un programme éducatif pour apprenties, vendeuses et filles de maison, à la Maison du Peuple de Lausanne. Ce souci social et pédagogique se prolongera toute sa vie: comme fondatrice des «Eclaireuses» vaudoises, comme conférencière du Cartel vaudois d'Hygiène sociale et morale, comme membre de la Commission scolaire de Lutry, comme juge au Tribunal des mineurs, et dans bien d'autres activités qui la firent connaître aux quatre coins du canton.

A l'école Vinet, par son enseignement des mathématiques et de la psychologie appliquée, elle exerça de 1904 à 1954 une action profonde sur des générations d'élèves.

M. L.



600

**600 Berthe Vulliemin [1896-1979]**

Photographie parue dans la *Semaine de la femme*, 31.7.1948

Née à Lausanne en 1896, Berthe Vulliemin y a aussi fait ses études, aboutissant à une licence en lettres.

Personnalité vivante et spontanée, Berthe Vulliemin s'est rapidement fait connaître par ses dons de plume: articles et reportages dans la «Revue des Deux Mondes», la «Gazette de Lausanne», et d'autres périodiques; romans et contes; pièces de théâtre, traductions; et même un scénario de cinéma.

Elle voyage beaucoup et noue de nombreux contacts. Elle est membre du Pen Club, du Comité de la Société des écrivains suisses, membre du Comité des rencontres suisses, du Conseil européen de la culture, etc... et directrice du Service dramatique du *Centre de films pour la femme*.

Dans deux domaines, Berthe Vulliemin s'est engagée plus personnellement. En 1924, elle participe au groupe des femmes diplômées d'Universités qui fondera l'*Association Vaudoise des Femmes Universitaires*; elle en sera la première présidente.

Le thème d'une de ses conférences résume un point fort de la pensée de Berthe Vulliemin: *La Mission européenne de la femme*.

M. L.



601

**601 Portrait de Cécile Biéler-Butticaz [1884-1966]**

Photographie M. Tatar, Genève, vers 1920  
Coll. privée

Etre la première femme ingénieur diplômée d'une Ecole suisse: Quel événement!

Cécile Buttica est née le 2 juillet 1884 à Genève d'un père ingénieur. A l'âge de 23 ans, elle obtenait déjà son diplôme d'ingénieur-électricien à Lausanne, puis un doctorat ès sciences physiques à Genève en 1929. Une trajectoire peu commune pour une femme à cette époque.

En 1910 Cécile Buttica épouse Alfred Biéler, ingénieur également. Avec lui, elle travaillera à Brigue, au percement de la seconde galerie du Tunnel du Simplon. Etablie plus tard à Lausanne, Cécile Biéler-Butticaz entreprend une longue carrière d'enseignement des mathématiques dans des instituts privés.

Cécile Biéler a eu de nombreuses activités sociales et féministes, la plus marquante étant la fondation du club des Soroptimistes vaudoises. Elle a aussi fondé l'école protestante de Brigue.

M. L.



602

**602 Me Antoinette Quinche [1896-1979] à son étude**

Photographie parue dans un journal suisse allemand sous le titre: «95% de ma clientèle sont des femmes»

Née en 1896 d'une mère écossaise et d'un père neuchâtelois, Antoinette Quinche a été la première fille à entrer au Gymnase de la Cité à Lausanne, et à y préparer son baccalauréat. Fort douée, elle fait dans la même ville ses études de droit et y reçoit son brevet d'avocat.

Ayant ouvert une étude, elle y reçoit une grande majorité de femmes, heureuses de pouvoir lui confier leurs problèmes. Elle s'est fait alors remarquer en soutenant avec distinction des causes tant civiles que pénales.

D'emblée, Antoinette Quinche consacre beaucoup de son temps et de ses forces à la cause féministe. Il est impossible de faire ici la liste des associations et mouvements vaudois, suisses et internationaux où elle déploya ses activités militantes toujours empreintes de sagesse et de sensibilité.

M. L.

**603 Association chrétienne d'étudiants [ACE]**

Photographie Boissonnas, Genève, 1910-11  
Coll. privée

Les étudiantes de Lausanne surent remédier à leur isolement en se groupant en sociétés. Reçues dans le *Turnus universitaire*, en rapport avec les sociétés d'étudiants, *Semper progrediendo* qui, formée d'éléments trop divers, eut en dépit de sa devise une existence aussi éphémère que brillante.

Puis vint la *Société suisse des étudiantes* dont les treize années de vie affirmèrent la volonté de durer. Ces deux sociétés rapprochèrent les étudiantes dispersées dans les facultés.

Avant la guerre déjà, une société à laquelle les étudiantes ont pu librement participer était l'*Association chrétienne d'étudiants*.

Dans ce cadre se sont établis de bonne heure des rapports amicaux entre étudiants et étudiantes, et plus d'une étudiante a été appelée à présider l'ACE.

M. L.



603



604

**604 Maison des étudiantes au Valentin**

Photographie F. Mayor, 7 juin 1913  
MHAÉ

A fin 1918, l'Association chrétienne d'étudiants de Lausanne a pris l'initiative de créer une Maison des étudiantes, à la rue Valentin 14, maison qui sera démolie en 1933.

**605 Circulaire-prospectus de l'Association chrétienne d'étudiants**

Lausanne, février 1920

Coll. privée

**606 Lettre dactylographiée du 15.10.1924 annonçant la fondation de l'ASFU**

Lausanne, archives de l'AVFU

Bientôt, les premières diplômées de l'Université, sous l'impulsion de Berthe Vulliemin, éprouvèrent le besoin de se mieux connaître et de s'épauler mutuellement dans leurs débuts de vie professionnelle.

C'est ainsi qu'est née, en 1924, l'*Association vaudoise des femmes universitaires* qui se rattacha d'emblée à l'*Association Suisse des Femmes Universitaires* et par là à la *Fédération Internationale des Femmes Universitaires*.

L'ASFU est restée très active et accueille actuellement en son sein des femmes universitaires de nombreux pays séjournant à Lausanne.

M. L.

**607 ASFU, statuts dactylographiés**

22 mars 1924

Lausanne, archives de l'AVFU

Art. III. L'association a pour but:

- 1) le rapprochement des femmes universitaires de la Suisse.
- 2) la représentation et la collaboration des femmes universitaires suisses à la I.F.U.W.
- 3) la création des institutions prévues par l'I.F.U.W., notamment la constitution d'un fonds permettant d'offrir une bourse suisse.
- 4) l'entretien de relations amicales entre les femmes universitaires sur le terrain national et international.
- 5) la défense des intérêts professionnels des femmes universitaires.
- 6) l'encouragement, par tous les moyens qui sont à sa disposition, des recherches scientifiques des femmes universitaires.



608 Etudiants et étudiantes des années 80  
dans un auditoire à Dorigny  
Photographie ARC

608

# Varia

## Ecole de dessin – Académie – Académie d'art

**609** Franz Niklaus König  
**Academia bernensis, 1812**  
 Eau-forte et aquatinte, 14×23,5 cm  
 [16,7×24,2 cm pour la feuille]  
 Fondation Gottfried Keller [en dépôt au  
 Musée des Beaux-Arts, Berne]  
 Bibl.: F. König et S. Kuthy, *Die Bernische  
 Gipsammlung*, Berne, 1976

Cette estampe de F.N. König représente la salle des antiques de l'Académie de Berne en 1812. Le chancelier Abraham Friedrich von Mutach avait réorganisé l'Académie de cette ville en y introduisant de nouveaux enseignements (comme la natation par exemple) et il venait d'ouvrir une *Ecole de dessin* rattachée directement à l'Académie, pour laquelle il avait fait venir de Lausanne le peintre Louis Ducros comme professeur. En 1810 une nouvelle salle est ouverte dans les combles de l'Académie de Berne où sont exposés des moulages en plâtre de statues antiques achetées à Paris et destinés à l'enseignement du dessin.

A part ces statues, König représente au premier plan les symboles des disciplines enseignées à l'Académie: mappemonde, herbier, balance, lampe à huile et Sainte Bible, lyre, livres, cartable d'artiste et crâne de cheval.



609

**610** Ecole de dessin à la Cité  
 (pl. Cathédrale 5a)  
 Photographie vers 1940  
 MHAE

Un peu après Berne, le canton de Vaud décide de créer à son tour une école de dessin et, par décret du 19 mai 1821, le Grand Conseil institue la première *Ecole cantonale de dessin*, qui selon l'article 1 du décret, sera « sous la direction de l'Académie ». A la fin de 1822, Marc-Louis Arlaud en est nommé directeur et l'Ecole s'installe dans le bâtiment que l'on venait de construire pour elle sur des plans d'Adrien Pichard [Pl. Cathédrale 5a]. L'Ecole de dessin déménage en 1840 dans le nouveau *Musée Arlaud* construit par Louis Wenger grâce à un don important d'Arlaud. Il regroupe sous son toit le premier Musée cantonal des Beaux-Arts et l'Ecole de dessin [inauguré en 1841].

Bibl.: Jean Hugli, *Histoire et préhistoire d'une école d'art*, in « Cette école d'art », Lausanne IDERIVE, 1983, pp. 1-113.



610

## Censure – Consécration – Enseignement

**611** Ordonnances ecclésiastiques pour le  
 Pays de Vaud  
 A Berne, De l'Imprimerie de  
 Leurs Excellences, 1773  
 MHAE

### TITRE PREMIER

*Des personnes qui peuvent exercer  
 le St. Ministère.*

*Tous ceux de nos fidèles Sujets qui se fentent un  
 désir sincère de se vouër au Ministère du St.  
 Evangile, & de fanctifier leurs talens pour fervir  
 les Eglises du Pays-de-Vaud, peuvent se présenter  
 à Notre Académie de Laufanne, pour être  
 admis à cette fainte Vocation, & y être consacré  
 en son tems par l'Imposition des mains. L'Académie  
 recevra tous ceux qui feront nés fujets de  
 l'Etat, qui auront des mœurs pures & une  
 conduite convenable à l'état qu'ils veulent embrasser,  
 qui auront fait les études requifes, atteint l'âge, &  
 acquis les Connoiffances qu'exigent les Règle-  
 mens académiques.*

A côté de son rôle de transmission du savoir et d'école de pasteur, l'Académie jouit de diverses prérogatives liées à sa fonction d'origine. Jusqu'en 1837, elle joue notamment le rôle de notre actuel Département de l'Instruction publique et des Cultes et elle est investie de la responsabilité de consacrer les pasteurs.

Titre XVIII.  
De l'Imprimerie

I.

L'Académie doit établir une personne qui ait inspection sur l'Imprimerie de Lausanne, en sorte qu'on n'y imprime rien à son insçu & sans son approbation.

Loi souv. du 23 août 1687. confirmée le 29 Mars 1689.

II.

Il est défendu aux Imprimeurs du Pays de Vaud, d'imprimer, soit des Thèses, soit des Livres, qui sont d'usage dans le Collège et l'Académie de Lausanne, dont voici la Liste: ces livres ayant été réservés à l'Imprimeur de LL. EE. à Berne, qui en a obtenu le privilège exclusif.

Liste de ces livres.

Le grand & le petit Catéchisme Palatin  
Le Catéchisme de Berne.  
Le grand et le petit Alphabéth.  
Grammatica Graeca  
Grammatica Latina  
Cordenii Colloquia  
Talei Rhetorica  
Luthardi Ethica  
Elementale  
Catonis Disticha  
Mulleri metaphysica.  
Ciceronis Epistola et Orationes.  
Hortulus juvenonum.  
Lubeni Prosodia  
Nouv. Testament avec les Psaumes.

## 612 Code académique

compilé par le Professeur Ruchat [vers 1736-39] avec des additions postérieures d'une autre main et des notes marginales du Professeur Louis de Treytorrens

Livre manuscrit

Titre XVIII: De l'Imprimerie  
Lausanne, Archives du Rectorat

## Tout ce qui n'est pas permis est défendu

Si, dans le reste du Pays de Vaud, la censure des livres fut confiée, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, aux différents baillis délégués par LL.EE. de Berne, à Lausanne c'est à l'Académie que revint, dès 1687, la surveillance des livres mis en vente et l'examen des ouvrages destinés à l'impression sur place. Nos Souverains Seigneurs se réservaient toutefois le loisir d'interdire de leur propre chef tel ou tel livre jugé dangereux pour la sécurité de l'Etat, contraire aux bonnes mœurs ou ne s'accordant pas avec la religion officiellement professée, comme en 1698, par exemple, en faisant prêter serment aux libraires et imprimeurs de ne se charger d'aucun « livres Atheïstes, déistes, comme aussi de mistiques (...) de quelle langue et religion qu'ils puissent être, soit d'auteurs papistes, Lutheriens ny d'autres Quaquers Herétiques »...

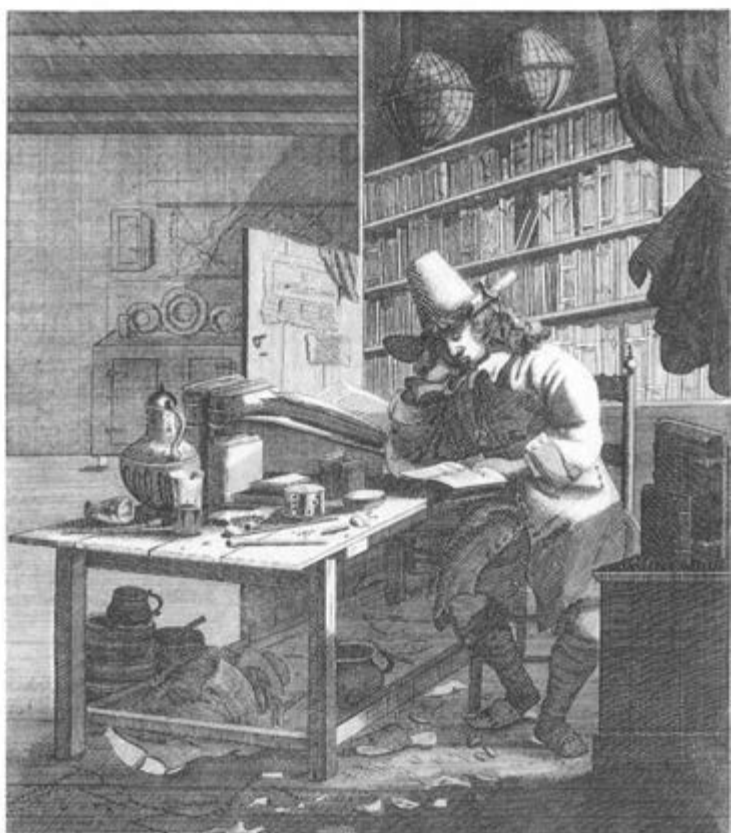
Avec le développement de l'activité des presses lausannoises dans les années 1730, le besoin se fit ressentir de renforcer les dispositions en matière de police du livre: l'Académie nommera deux « Inspecteurs » choisis parmi les professeurs, qui devront « avoir l'œil exactement sur les Imprimeries » et visiter chaque mois les boutiques des libraires de la ville, les Curateurs de l'Académie, à Berne, se réservant de trancher dans les cas délicats.

Chargée en 1744 de mettre sur pied un projet de règlement valable pour tout le pays, l'Académie de Lausanne se vit confier dès l'année suivante la police du livre dans l'ensemble du Pays de Vaud. Cette responsabilité semble cependant avoir excédé les possibilités des professeurs lausannois. En 1759 notamment, lors de l'interdiction de *La Pucelle* de Voltaire et *De l'esprit*, d'Holbach, l'Académie confesse ne pas être en droit d'établir des censeurs dans les principales villes du pays; tout au plus pourra-t-elle charger les pasteurs de veiller au grain. Le grand règlement de 1768 rétablira d'ailleurs la situation d'avant 1745, limitant les pouvoirs de l'Académie en matière de censure au cadre lausannois.

La liberté d'écrire et de publier sans contrainte qui suivit la révolution de 1798 fut de courte durée: en novembre 1798 déjà, le Directoire la restreignait et c'est E. Develey, professeur de physique à l'Académie, qui fut chargé, dès 1803, de viser tous les manuscrits destinés à l'impression dans le canton. Le juge d'appel Clavel lui succéda après quelques années. En 1817 enfin, la censure fut attribuée aux juges de paix, qui assumèrent cette charge durant une quinzaine d'années.

S. C.





613



618

## De l'étudiant...

**613** Anonyme  
**L'étudiant dans son cabinet**  
 Gravure sur cuivre, vers 1670  
 Leyde, Academisch Historisch Museum

**614** Loix et Règlements qui concernent  
 Mess<sup>rs</sup> Les Etudiants de la V. Acad. de  
 Lausanne, Faits dans un Sénat Général  
 tenu le 15 mars 1746 sous la présidence de  
 M<sup>r</sup> Anth. Curtat Consul [...]  
 Manuscrit  
 ACV, Bdd 221

**615** Samuel Olivier [1675-1735]  
**Nomina Studiosorum Academ. Lausannensis  
 qui in Senatum fuerunt introducti et in  
 senatus Librum inscripti, ab anno 1648**  
 Cahier sur papier, manuscrit autographe,  
 8 folios  
 BCU Mss., Ms 376



617

616 Charles Morel [1837-1902]  
**Tableau succinct de l'Histoire de la Ville de Lausanne au Moyen Age**  
 Mémoire présenté aux Concours ouverts en 1855 par l'Académie de Lausanne par C.M. Stud.Phil  
 1 volume sur papier, manuscrit autographe, 22 folios  
 BCU Mss., F 3689

617 Alexander Verhuell  
**Le cauchemar avant l'examen**  
 Lithographie, 1844  
 Leyde, Academisch Historisch Museum

... Aux professeurs

618 **Le savant dans son cabinet**  
 Gravure sur cuivre, vers 1670  
 Leyde, Academisch Historisch Museum



619

619 Anonyme  
**François-Louis Allamand [1709-1784]**  
 Fusain et pastel, 51x40 cm  
 MHAE  
 «Allamand, François-Louis, né en 1709 à Vevey, fils de régent, boiteux et pétri d'esprit, étudie à Lausanne, est pasteur en divers lieux, quitte le pays en 1741 pour échapper à sa femme, passe plusieurs années à l'étranger, rentre au Pays de Vaud et y reprend du service, postule diverses chaires, devient enfin professeur de grec et de morale à l'Académie de Lausanne en 1773.

268

269

*Notte du vin que reçoivent  
 chaque année les Pensionnaires de  
 LL.EE. à Lausanne -*

	De la cave de l'Etat	De l'Etat
	1761	1762
Le 1 <sup>er</sup> Professeur en Théologie qui est uniquement, M <sup>re</sup> L. Morel	1	3
Le 2 <sup>e</sup> Professeur M <sup>re</sup> De Dons	1	3
Le Professeur en Hebreu et en chaldéen M <sup>re</sup> Nulchly	2	1
Le Professeur en Philo. M <sup>re</sup> De Bopprent	2	1
Le Professeur en Grec et en morale M <sup>re</sup> Daples	2	1
Le Professeur en Mathématiques M <sup>re</sup> Darnai	3	1
Le Professeur en Droit M <sup>re</sup> Vicat	1	1
Le Dactyle M <sup>re</sup> Nelles	2	1
Le 1 <sup>er</sup> Regent M <sup>re</sup> Meiller	1	1
Le 2 <sup>e</sup> Regent M <sup>re</sup> Dally	1	0
Le 3 <sup>e</sup> Regent M <sup>re</sup> Poitevin	1	1
Le 4 <sup>e</sup> Regent M <sup>re</sup> Tissot	1	0
Le 5 <sup>e</sup> Regent M <sup>re</sup> Simonin	1	1
Le chancelier de l'Université M <sup>re</sup> Chevillard	1	1
<b>Total</b>	<b>20 chaux</b>	<b>12 chaux</b>

Lausanne le 1<sup>er</sup> Juin 1762  
 signé D. Th. Vicat Recteur

1<sup>er</sup> 1/2 p<sup>re</sup>mière  
 des la 2<sup>e</sup> mière  
 1760

+  
 1/2 chaux  
 1/2 chaux  
 1/2 chaux

La position de  
 est la 1<sup>re</sup>  
 dans l'Etat  
 1762

620

Ecrivain, apologiste et polémiste distingué, correspondant de Voltaire pendant quelque quinze ans. Sous le nom de guerre de Desmarests, a cherché à jouer un rôle dans les affaires des protestants de France»  
 [Henri Vuilleumier, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud*, t. IV, Lausanne, Concorde, 1933, p. 492].

620 **Notte du vin que reçoivent  
 chaque année les Pensionnaires de LL.EE.  
 à Lausanne, 1760**  
 Registre manuscrit de la chambre des vins,  
 fol. 268  
 AVL, Chavannes D 411

**621** Anonyme  
**François-Louis de Bons [1723-1797]**  
 Pastel, 58×47,5 cm (ovale)  
 MHAE

Fils de Jean-Louis de Bons et de Suzanne Gaudard, il exerce le saint ministère tout d'abord à Londres durant une dizaine d'années, puis revient à Lausanne où il est nommé professeur de théologie (1761). Il est recteur en 1780 et président du comité de surveillance du *Séminaire français* de 1783 à sa mort.

«Guise, Clarke et moi sommes allés entendre un sermon du Professeur de Bon, Orateur très estimé ici. Son maintien est affecté, son débit monotone et larmoyant; son discours rempli de declamation et vuide d'idées. Les de Wuiffens cependant en sont engoués. Je n'en suis pas surpris. Il est fait pour plaire à des gens qui n'ont rien de naturel dans l'esprit.»

[*Le Journal de Gibbon à Lausanne*, Lausanne, Rouge, 1945, p. 29: le 11 septembre 1763].

«[...] François-Louis de Bons, remarquable par une éloquence à la fois grave et gracieuse.»  
 [André Gindroz, *Histoire de l'Instruction publique dans le Pays de Vaud*, Lausanne, Bridel, 1853, p. 143].



621



622

**622** Eugène Desvernois  
**Vue de Valency (début XIX<sup>e</sup> s.)**  
 Aquarelle sur trait de plume, 13,8×18 cm  
 MHAE

La partie supérieure du domaine de Prélaz fut vendue par la famille de Crousaz au professeur de Bons en 1773. Celui-ci y fit construire un bâtiment en 1781-82 qui sera terminé par un autre propriétaire à la fin du siècle. Comme le dit Dellient «au bas de Montétan, de grands arbres qui se balancent, ombragent délicieusement l'élégante habitation de Valency. Un petit ruisseau serpentant, dont les bords sont riches en pâturages et couronnés de verdure, contribue à embellir cette charmante campagne» [*Tableau historique du canton de Vaud*, manuscrit, BCU].

**623** Siméon Olivier  
**Notes de cours de théologie du Professeur de Bons (vers 1768)**  
 Cahier manuscrit inachevé, 161 folios  
 BCU Mss., Ms 387



624

**624 Le Professeur Frank Olivier à sa table de travail**  
Photographie de Jongh, 1933  
Lausanne, Musée de l'Elysée



625

**625 Le professeur Frank Olivier, recteur de l'Université de Lausanne**  
Photographie, juillet 1936  
Lausanne, Musée de l'Elysée



626

**626 Frank Olivier à Givrins**  
Photographie de Jongh, 1933  
Lausanne, Musée de l'Elysée

AVENUE TISSOT

AVENUE  
EUGENE RAMBERT

AVENUE  
VIRGILE ROSSEL

**627 Rues et monuments de Lausanne en souvenir des professeurs de l'Académie et de l'Université**

Ch. Larguier-des-Bancels  
Av. André-Gindroz  
Av. Alexandre-Vinet  
Ch. Jean-Jacques-Porchat  
Av. Pierre-Viret  
Rue Louis-Curtat  
Rue Dr César-Roux  
Av. Virgile-Rossel  
Av. Charles-Secretan  
Av. André-Schnetzler  
Av. Dr Jules-Gonin  
Rue Mathurin-Cordier  
Rue Sainte-Beuve  
Rue Charles-Monnard  
Av. Eugène-Rambert  
Av. Juste-Olivier

Av. Dr Tissot  
Ch. Antoine-de-Chandieu  
Av. Henri-Warnery  
Av. Dr Marc-Dufour  
Parc Louis-Bourget  
a) Statue Alexandre-Vinet  
[Montbenon].  
b) Monument Pierre-Viret  
[Av. du même nom].  
c) Monument Dr César-Roux  
[Hôpital cantonal].  
d) Monument Juste-Olivier  
[Montriond].  
e) Statue de Louis-Ruchonnet,  
inspirateur de la loi sur l'ens. sup. de  
1869 [Pl. Madeleine].



627a



627b



627c



627d



627e

## Médailles de prix et sceaux de l'Académie de Lausanne

par Anne Geiser

Peu après la fondation de l'Académie (collège supérieur), destinée à l'origine à la formation des pasteurs, et du collège préparatoire (collège inférieur), l'administration bernoise se préoccupa des moyens propres à encourager les études. L'un de ceux-ci fut la distribution de médailles de prix accordées au moment des promotions aux élèves méritants<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Pour les médailles de prix, on consultera: Adolf Fluri, *Die Berner Schulpfennige und die Tischli-vierer 1622-1798*, Berne, 1910, 184 p.; Ernest Lugin, *Revue des médailles distribuées au Collège de Lausanne sous le régime bernois*, RSN, 18, 1912, p. 334-341 et Charles Lavanchy, *Médailles de prix de l'Académie de Lausanne*, RHV, 56, 1948, pp. 169-177.

Pour les sceaux de l'Académie; Colin Martin, *Les sceaux de la Schola Lausannensis*, Archives héraldiques suisses, Annuaire, 1982, pp. 51-52.



628/A



628/R

**628** La mention la plus ancienne de médailles de prix dispensées à l'Académie de Lausanne, figure dans un ordre de 1635 où le trésorier de Berne, expédie à Lausanne des pièces de 2, 4, 6 et 12 batz afin qu'elles soient distribuées aux promotions de printemps. On peut identifier ces médailles avec les « Palmbären » représentant au droit, un ours assis tenant un livre

ouvert et une palme. En bordure on lit la légende **In tuendo tuentur** « il protège en veillant » et au revers sur trois lignes, **Praem(ium)/diligen(t)iae**.

Cabinet des médailles, Lausanne, inv. 209, diam.: 23,10 mm, poids: 2,41 g, argent, (avers et revers).



629

**629** Les médailles récompensant l'étude du catéchisme sont aussi parmi les plus anciennes à avoir été distribuées à Lausanne. Frappées depuis 1622, elles portent l'inscription **Praem(ia)/dilig(ent)iae ca/techet(ica)** et, à l'exergue le millésime.

Cabinet des médailles, Lausanne, inv. 196, diam.: 31,30 mm, poids: 6,79 g, argent, (revers).

**630** L'ours allaitant ses petits — Säugende Bären — avec la légende **Lacte pietatis et fortitudinis** — par le lait de la piété et du courage — et, au revers, **Benedictio dei/ditat** — La bénédiction de Dieu enrichit — fut le sujet d'une médaille distribuée à l'origine aux professeurs.

Cabinet des médailles, Lausanne, inv. 195A, diam.: 35,25 mm, poids: 18,29 g, argent, (avers et revers).



630/A



630/R

**631** Cette pièce, d'une valeur de 50 kreuzer, soit 12 batz, fut dispensée à l'Académie de Lausanne sans interruption de 1685 à 1797.

Elle fut remplacée en 1771 par une médaille de même valeur avec l'inscription — **Dabit metere Deus** — Dieu donnera la moisson — illustrée par un paysage agreste, où l'on voit au premier plan un semeur et, un peu en arrière, un laboureur.

Cabinet des médailles, Lausanne, inv. 175, diam.: 34,90 mm, poids: 10,22 g, argent, (avers et revers).



631/A



631/R

**632** De 1758 à 1797 on distribua aux professeurs de l'Académie entre 15 à 18 médailles par an d'une valeur d'un écu.

Il s'agit de pièces illustrant le temple de la vertu avec la légende **Per templum virtutis** et en exergue **Diligenti**.

Cabinet des médailles, Lausanne, inv. 23634, diam.: 40 mm, poids: 26,76 g, (avers et revers).



632/A



632/R



633/A



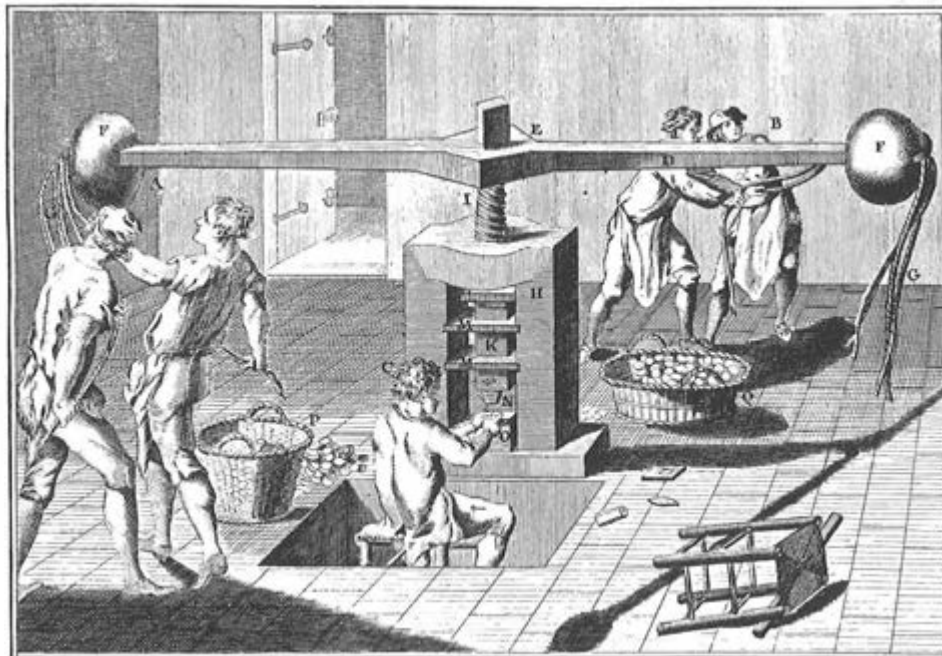
633/R



634/A



634/R



635

633 Aux régents du collège on donna les médailles gravées à la ruche et à l'inscription **Labor omnibus idem præm. dilig.** valant un demi-écu.

Cabinet des médailles, Lausanne, diam.: 36,10 mm, poids: 15,08 g, argent, (avers et revers).

634 A partir de 1726 et jusqu'à la révolution helvétique, les prix destinés à récompenser les collégiens et les étudiants de l'Académie, représentent un jardinier coiffé d'un chapeau et greffant, un genou à terre, un sauvageon. Leur distribution varie d'année en année de 24 à 54 exemplaires selon, probablement le degré d'application des classes ou le degré d'indulgence des professeurs ou des régents. Ces médailles portent à l'avers les armes et la légende de Berne, et au revers la légende **Cultura mitescit.** Elles seront remplacées après l'Indépendance vaudoise, par des médailles illustrant les mêmes sujets et légendes au revers, mais avec au droit les armes du canton de Vaud.

Le Cabinet des médailles possède plusieurs des coins ou matrices gravées en creux ayant servi à la frappe de ces médailles dans l'atelier monétaire de Lausanne.

Cabinet des médailles, Lausanne, sans inv., coins des médailles de prix de l'Académie, vers 1811, gravés par Christian Fueter, [1752-1844] (avers) — avec le monogramme G. Jakob Fried. Grüner, [1803-1888], (revers).

635 Une illustration tirée de l'Encyclopédie montre un système de frappe des monnaies et des médailles à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un balancier de ce type (c'est le nom donné à cet instrument) fonctionnait à la monnaie vaudoise de Lausanne au début du XIX<sup>e</sup> siècle notamment pour la frappe des médailles de prix de l'Académie.

Balancier, extrait de «l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers» par M. d'Alembert, Paris, 1751-1780.





636

**636** Dès la fondation de l'Académie en 1537, les autorités de Berne se sont probablement empressées de faire graver des sceaux pour son administration. De l'époque bernoise, il ne subsiste qu'un seul type de sceau-matrice attribué au XVII<sup>e</sup> siècle. Le Cabinet des médailles en possède le contre-scel. L'université a pu acquérir le sceau-matrice récemment.

Entouré de la légende **Academia Lausannensis** le sceau symbolise bien la réalité d'alors, pour reprendre l'expression de Colin Martin: «l'ours (de Berne) tourné vers l'ouest, apporte l'Évangile — la Réforme — au Pays de Vaud, récemment conquis».

Cabinet des médailles, Lausanne, sans inv., diam.: 34,5 mm, cuivre.

**637** A partir de 1803, les armes du nouveau canton figurent sur le **sceau de l'Académie**.

Le passage de l'Académie à l'**Université de Lausanne en 1890** est illustré par un sceau associant les armes de la ville à celles du canton surmonté de la chouette aux ailes éployées.

Cabinet des médailles, Lausanne, diam. 65 mm, acier.



638

**638** Pour son quatrième centenaire, l'Université choisit un sujet renouant avec sa vocation première; le Christ couronné dans une mandorle, tenant des épis et la Bible, entouré de la légende latine **Sigillum Universitatis Lausannensis semen ortem faciet fructum centuplum.**

Rectorat de l'Université de Lausanne.



637

**Faculté de théologie**

1911	Bachler Edouard Cart Jacques Fulliquet Georges	1937	Lemaître Auguste Strohl Henri
1912	Berthoud Aloys	1938	Neeser Maurice
1917	Schroeder Alfred	1945	Cullmann Oscar
1919	Baldensperger Guillaume	1950	Goguel Maurice
1923	Dumont Emile	1965	Pidoux Pierre
1930	Laufer Paul	1974	Soggin Alberto
1934	Strasser Otto-E.	1979	Rossel Jacques
1937	Bertholet Alfred Bost Charles Kohler André Stachelin Ernest	1980	Dumas André
		1981	Luy André
		1984	Bill Jean-Fr.
		1985	Gautier Jean-J.
		1986	Weber Hans-R.

639 Docteurs honoris causa de l'Université de Lausanne [1904-1986], par faculté et par ordre chronologique  
[selon des indications fournies par l'Université].

**Faculté de droit**

1913	Bridel Louis	1951	Olivier-Martin François Becque Emile
1917	Pareto Vilfredo	1952	Sauser-Hall Georges
1919	Beudant Robert Le Fur Louis	1959	Chevrier Georges
1930	De Meuron Aloïs	1962	Carry Paul
1937	Amos Maurice-S. Egger Auguste Fisher Irving Geny François Lewald Hans Strebel Jakob Veyrassat Adrien	1972	Weill Alex
		1975	Haertel Kurt
		1977	Rousseau Charles Vedel Georges
1938	Lambert Edouard	1978	Volterra Edoardo
1943	Huber Max	1979	Petitpierre Max Vallat Francis
1945	Guisan Henri	1980	Ourliac Paul Troller Aloïs
1947	Gonvers-Sallaz Edouard	1983	Sanfilippo Cesare
1951	Kaulla Rudolf	1984	Clinard Marshall B.
		1985	Ponsard André

**Faculté des lettres**

1904	Ritter Eugène	1943	Ansermet Ernest
1911	Rahn Rudolph	1945	Jaques-Dalcroze Emile Marouzeau Jules
1915	Ruffy Eugène Spitteler Carl	1946	Perret Paul De Broglie Louis
1916	Secrétan Edouard	1947	Benedetto Luigi-F. Jaspers Karl
1917	Boutroux Emile Dierauer Yohannes Secrétan Eugène Van Berchem Max Wackernagel Jakob	1948	Haberlin Paul Olivier Eugène Pommier Jean
1920	Godet Philippe	1950	De Beer Gavin-R.
1923	Bridel Philippe Rivier Louis	1957	Roud Gustave Veillon Charles
1925	Junod Henri-A.	1961	Martin Frank
1927	Chiesa Francesco	1962	Kern Léon
1930	Plan Pierre-P.	1964	Droz Eugénie
1933	Paderewski Ignacy-J.	1965	Raymond Marcel
1934	Borgeaud Charles	1968	Desarzens Victor
1935	Piaget Arthur	1970	Gonseth Ferdinand
1936	Guye Charles-Eug.	1973	Burdet Jacques Martin Colin
1937	Bonnerot Jean Bridel Georges-Ant. Hunziker Rudolf Muret Ernest Ramuz C.-F. Rudler Gustave Von Wartburg Walter	1976	Van Berchem Denis
1939	Bergson Henri Ernst Juliette	1979	Starobinski Jean
1943	Mottaz Eugène	1980	Rychner Jean
		1981	Clavel Jean-Pierre
		1982	Jaccottet Philippe Markevitch Igor
		1983	Gentili Bruno
		1984	De Salis Jean-Rodolphe

**Ecole des Hautes Etudes commerciales**

1931	Moser Christian	1961	Homberger Heinrich Moriggia René
1932	Bachmann Gottlieb		Rubattel Rodolphe
1937	Jaberg Paul Muller Edouard	1972	Rieben Pierre
1939	Rossy Paul	1977	Chapuis Gustave-L.
1943	Marguerat Auguste Stadler Rodolphe	1979	Languetin Pierre
1945	Le Coultre Jacques-D.	1979	Pradervand Jean-P.
1958	Devrient Raymond Koechlin Carl	1980	Debreu Gérard
1961	Bobst Henri	1984	Leutwiler Fritz
		1985	Arnold Pierre
		1986	Malinvaud Edmond

**Faculté des sciences sociales et politiques**

1917	Gide Charles	1970	Monnet Jean
1923	Bonjour Félix	1975	Gruner Erich
1937	Charlety Sébastien Hoffmann Julie Mussolini Benito	1981	Delafontaine Renée
1942	Pequignot Eugène	1984	Dumont Louis
		1986	Laplanche Jean

**Faculté de médecine**

1913	Prévost Jean-L.	1960	Bignami Enrico
1917	Rollier Henri-A.		Corthésy J.-C.
	Siebenmann Friedrich	1965	Brom Albert-G.
1921	D'Espine Adolphe	1972	Adams Raymond
	Frédéricq Léon		Krayenbühl Hugo
1923	Dapples Louis	1974	Larrabee Martin
1937	Bleuler Eugen		Sandblom Philip
	Hopkins Fredrick-G.	1975	Benadouda Ammar
	Karrer Paul	1976	Degos Robert
	Regaud Claudius		Le Magnen Jacques
	Sabouraud Raymond	1977	Karli Pierre
1940	Boeke Jan	1978	Fitzsimons James
	Dustin Albert	1980	Raskova Helena
	Marfan Antonin-B.		De Ajuriaguerra Julian
	Roussy Gustave	1981	Chrétien Jacques
	Zanger Heinrich	1983	Pletscher Alfred
1943	Szent-Gyorgyi Albert	1984	Swyer Paul R.
1945	Lenormant Charles	1985	Kellenberger Eduard
1948	Balthazard Victor		

**Faculté des sciences**

1905	Von Kager Hugo	1939	Buxtorf August
	Rosenmund Max		Gignoux Maurice
1908	Burnat Emile	1948	Kutter Heinrich
1915	De Margerie Emmanuel	1952	De Muralt Alexandre
	Rabot Charles	1959	Sandoz Edouard-M.
1916	Sarasin Paul	1965	Hopf Heinz
1917	Bach Alexis	1967	Nelson Erich
1919	Friedel Georges	1969	Chessex Charles
	Lochmann J.-J.	1973	Kapitza Piotr
1920	Knapp Charles		Martin André
1922	Meylan Charles		Schönberg David
1923	Besse Maurice	1975	Abrikosov A.
	Buhrer Christian		Bouët Max
	Golaz Henri	1976	Faillietaz Emmanuel
	Mercier Jean-J.		Koszul Jean-Louis
1927	Pittier Henri		Blaser Jean-Pierre
1928	Gautier Raoul	1977	Singer Rolf
1937	Berthoud Alfred		Wain Ralph-L.
	Clément Gustave	1978	Matthias Bernd T.
	Fallot Paul		Giovannini Edgardo
	Fichter Friedrich	1979	Delhayé Jean
	Guilliermond Alexandre		Poenaru Valentin
	Guyenot Emile	1982	Lemoine Marcel
	Mariétan Ignace		Olsen Jörgen L.
	May Samuel	1983	Favre Georges
	Mirimanoff Dimitri		Masuda Yoshio
	Pittard Eugène	1985	Shibuya Yoshio

**Doctorats honoris causa**

La loi du 10 mai 1890 précise à son article 43: «*Sur le préavis d'une des facultés, l'Université peut exceptionnellement conférer le grade de docteur à des hommes distingués qui ont rendu des services à la science.*»

La loi du 15 mai 1916 [loi sur l'enseignement supérieur à l'Université de Lausanne qui est restée en vigueur jusqu'en 1977], stipule au chapitre IV sur les grades universitaires, article 37: «*Sur préavis d'une des facultés, l'Université peut conférer le grade de docteur honoris causa à des hommes distingués qui ont rendu des services à la science, aux lettres ou aux arts, et dont elle veut honorer le mérite.*»

Depuis 1904, l'Université de Lausanne confère régulièrement, sur proposition des Conseils de faculté, le grade de *docteur honoris causa* à des hommes (puis des femmes) qui lui paraissent avoir mérité cette distinction. Une seule fois, en 1937, dans un climat politique rendu orageux par la montée des fascismes en Europe, la collation de ce grade honorifique créa des remous qui débordèrent largement le cadre de l'Alma Mater lausannoise. Cinquante ans après, l'Université ressent la nécessité de se pencher sur cette triste affaire et annonce la parution d'un *livre blanc* (Olivier Robert, *L'affaire Mussolini*, titre provisoire, à paraître en 1987).

**Ecole de pharmacie**

1937	Barger Georges Guggenheim Marcus	1973	Cherbulliez Emile Fairbairn James W. Nisoli Attilio Schlitter Emil Siegfried Hans
1948	Bordet Paul Casparis Paul Rothlin Ernest Thomas Pierre		

**Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne**

1953	Roy-Pochon Cécile Cahen Fr.M. Chevalley Auguste-E. Choisy Eric Colonnetti Gustavo Favre Henry Harry Hans Laverrière Alphonse Mairesse André Tank Frank Tolke Friedrich Wilheim Arthur	1955	Scheuchzer Charles
		1959	Piccard Auguste Baumann Ernest De Haller Pierre Hummler Fritz Aeschmimann Charles †
		1967	Kollbrunner Curt-F. Konig Hans De Senarclens Gérard
		Depuis 1969	l'Epul est fédérale (EPFL)

**640 Université de Lausanne,**  
Sur la proposition du Conseil de son Ecole des Sciences sociales et politiques rattachée à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, confère par les présentes à S.E. Benito Mussolini, ancien étudiant à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne le grade de **Docteur ès sciences sociales et politiques honoris causa** pour avoir conçu et réalisé dans sa patrie une organisation sociale qui a enrichi la science sociologique et qui laissera dans l'histoire une trace profonde.

Donné à Lausanne au mois de janvier 1937.

Double non signé  
Lausanne, Archives du rectorat

**641 Procès-verbal de l'arrestation de Benito Mussolini par l'agent n° 37 Emery pour vagabondage, le 24 juillet 1902**  
Registre manuscrit, fol. 130-131  
AVL, RC 103/26



641



642

**642** Mario Sironi [1885-1961]  
**Femme à la draperie**, vers 1925  
 Huile sur toile, 80×70 cm  
 Lausanne, Musée cantonal des Beaux-Arts,  
 Inv. n° 1010

**Don de Benito Mussolini, 1927**

Fondateur du mouvement «Novecento» (1922) qui prône le retour aux valeurs traditionnelles de la Rome antique, Sironi compte aujourd'hui parmi les peintres italiens qui ont marqué ce siècle. «Femme à la draperie» est typique de cette époque, les années vingt, où l'art italien connaît un renouveau marquant.

« Par note du 25 avril [1927], la Légation d'Italie à Berne a fait part au Département politique fédéral de l'intention de S.E. M. Benito Mussolini, président du Conseil des ministres d'Italie, inspiré par des sentiments d'ancienne et sincère amitié pour le peuple suisse, de faire don au Musée des Beaux-Arts de Lausanne de trois tableaux visibles à l'exposition de l'art italien au XX<sup>e</sup> siècle, organisée par la Kunsthalle [sic, en fait le Kunsthau] de Zurich, à savoir: *Avant l'orage* d'Esodo Pratelli, *Femme à la draperie* de Mario Sironi et *Vénus* d'Achille Funi [...] Une délégation du Conseil d'Etat du canton de Vaud a prié le comte Pignatti d'être auprès de S.E.M. Mussolini, l'interprète de sa reconnaissance pour son beau don et pour les sentiments qui l'ont dicté, auxquels le Conseil d'Etat a été très sensible.» [Gazette de Lausanne du 10 juin 1927.]

B. W.

**643** Diverses coupures de presse de journaux romands annonçant la collation du doctorat h.c. à Benito Mussolini  
 Droit du peuple, Tribune de Lausanne, Gazette de Lausanne, 1937



644

**644** J. Nef  
**Caricature en relation avec l'affaire Mussolini**  
*Nebelspalter*, Rorschach, 2 avril 1937,  
 63.Jg.-Nr.14

645 André Bonnard [Professeur de langue et littérature grecques]

Lettre à M. le recteur de l'Université et à MM. les membres de la Commission universitaire pour protester contre l'octroi du doctorat h.c. à Mussolini

Lausanne, 8 mars 1937

Lettre manuscrite autographe, 5 pages  
Lausanne, Archives du rectorat

[...] « M. Mussolini est un homme politique. Qu'on le veuille ou non, sa personne symbolise une attitude politique définie. En lui décernant le suprême honneur dont l'université dispose, vous avez donné à toute personne non prévenue le sentiment que l'Université prenait parti dans le conflit qui oppose dangereusement, en ce pays même, des idéologies politiques. Sans doute telle n'était pas votre intention. C'est à l'ancien étudiant de Lausanne, c'est au sociologue et au penseur que vous avez décerné le grade de docteur. Mais la personne de M. Mussolini souffre-t-elle ce découpage artificiel? En elle l'élément politique exerce une primauté trop évidente. Cet élément donne son accent propre à sa forte personnalité. On peut douter que le nouveau docteur de Lausanne admît volontiers une dissociation qui tiendrait en dehors de l'honneur qui lui est fait ce qu'il juge essentiel en lui. Voit-on une université suisse accorder sans déchoir un honneur semblable à Bonaparte premier consul, en considération de la valeur littéraire de ses discours?... » [...]

3

toute opposé. On ne pourra cependant pas s'empêcher de remarquer que la conception que M. Mussolini se fait des relations entre les peuples paraît singulièrement dangereuse à l'existence de la Suisse, si sûre que soit Genève son amitié pour notre pays. Un homme d'Etat qui tend à redonner l'ordre européen à un pur jeu de forces, qui conteste l'existence d'un droit international, qui envisage éventuellement les substitutions par lesquelles ce droit tend à se réaliser, un chef d'Etat qui n'a pas craint de violer l'engagement qui le lie à un Etat plus faible pour le conquérir par la guerre, donne pour le moins un fâcheux exemple. Par ses discours comme par ses actes, M. Mussolini peut inquiéter à juste titre tout citoyen suisse qui pense que la plus sûre garantie de l'existence de notre pays est dans le respect du droit et que la Suisse n'aurait qu'à disparaître dans une Europe où chaque Etat obéirait à sa seule volonté de puissance. Etait-ce à une école de sciences politiques, section d'une faculté de droit, était-ce à une université suisse à honorer un apôtre de la force?

645

peuple par la manière dont il a conçu et  
réalisé le règlement de grands problèmes  
sociaux et économiques.

Si l'homme était le tout autres, au-  
cune objection ne me paraîtrait possible.  
Mais en réalité et tout d'abord, me semble-  
t-il, M. Mussolini est au chef de gouver-  
nement, tous les libéraux sociaux peuvent  
être tout excusés sous une inspiration  
politique qui - je crois rester dans les res-  
trictions de la doctrine Lasswell - se ramène  
à la volonté de puissance de l'Etat  
national italien.

Cette volonté de puissance si exaltée,  
me paraît de nature à mettre en péril  
des biens dont l'Université est large-  
ment responsable.

646 Philippe Meylan [professeur de droit  
romain]

Lettre à M. le recteur et MM. les membres  
de la Commission universitaire pour pro-  
tester contre l'octroi du doctorat h.c. à  
Mussolini

Lausanne, 19 mars 1937

Lettre manuscrite autographe, 4 pages  
Lausanne, Archives du rectorat

[...] « La Commission universitaire a pris récem-  
ment, sur la proposition de l'Ecole des Sciences  
sociales, une décision importante en acceptant  
que le grade de docteur honoris causa de l'Uni-  
versité de Lausanne soit conféré à M. Mussolini,  
chef du gouvernement italien. Cette proposition  
et cette décision ont fait l'objet, dans le sein même  
du corps universitaire, de sentiments divers. [...] Mais  
voici pour moi le point capital. La politique  
extérieure de M. Mussolini a récemment porté  
atteinte, dans des circonstances tragiques, à un  
bien spirituel qui est la règle de droit. Ainsi en a  
officiellement jugé la Suisse en participant aux  
sanctions économiques décidées par la Société  
des Nations contre l'Italie pour cause de violation  
d'engagement contractuel certain, à l'occasion  
du conflit italo-abyssin. A peine notre pays  
vient-il, d'une manière d'ailleurs indirecte et  
sans révoquer sa première décision, de reconnai-  
tre de jure la souveraineté italienne sur l'Ethio-  
pie. Et le conflit n'est pas encore liquidé interna-  
tionalement.

Etait-il possible, en ce moment, pour notre Uni-  
versité, de distinguer en M. Mussolini: d'une part  
l'ancien étudiant et le grand réalisateur social,  
d'autre part le maître de la politique italienne,  
d'honorer celui-là seul et par conséquent de ne  
pas porter ni paraître porter un jugement moral  
d'une haute importance?

Je ne puis le croire. Je pense que, dans l'esprit  
public, chez nous et hors de chez nous, une  
pareille dissociation n'est pas naturelle. » [...]



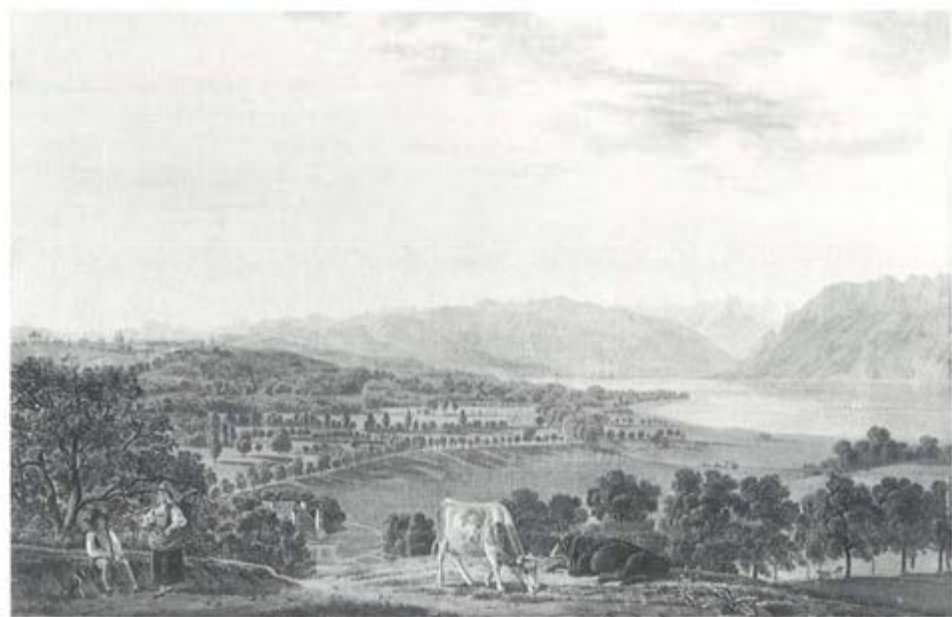
Dorigny: de la campagne du XVIII<sup>e</sup>  
à l'Université du XX<sup>e</sup> siècle

647 Inconnu  
Dorigny, campagne de Mr. de Loys,  
près Lausanne, dessinée en 1778  
Aquarelle sur trait de crayon,  
21,4×28 cm  
MHAE



647

648 Johann-Jakob Biedermann  
[1763-1830]  
Campagne de Dorigny avec Lausanne  
dans le lointain  
Huile sur toile, 39,4×58,5 cm  
MHAE



648



649

**649 Dorigny mars 1987 : la bibliothèque,  
des étudiant(e)s**  
Photographies Corinne Cuendet

## La Société académique vaudoise et la Bibliothèque historique vaudoise



650

### 650 Documents divers sur la Société académique vaudoise

Imprimés  
MHAÉ

Alors que notre vénérable Académie préparait sa mutation, nombreux furent ceux qui désiraient apporter leur contribution à la jeune Université. C'est le 17 mai 1890 que la Société académique fut fondée. Son objectif: travailler au développement de la culture dans notre canton; soutenir moralement et financièrement l'Université; en grouper les amis, notamment les anciens étudiants; susciter ou doter des enseignements; faciliter les travaux scientifiques en procurant des instruments de travail.

Ce programme, qui pouvait paraître présomptueux, la S.A.V. l'a poursuivi avec un persévérant optimisme jusqu'à ce jour. Les comités successifs n'ont cessé de recruter de nouveaux membres, de recueillir des fonds, d'étudier la manière la plus judicieuse de les attribuer.

Les fonds à disposition sont restés très modestes durant les 50 premières années. C'est sous l'impulsion d'Auguste Capt que le recrutement de nouveaux membres a permis, en quelques années, d'en doubler l'effectif. Une nouvelle campagne des années 70 l'a doublé une nouvelle fois; il se monte aujourd'hui à plus de 1500.

Grâce à la sage gestion des trésoriers, la S.A.V. bénéficie aujourd'hui d'un grand crédit moral, ce qui a incité plusieurs mécènes à nous coucher sur leur testament. Ces legs restent distincts dans les comptes, du fait déjà de leurs affectations particulières. Aujourd'hui la S.A.V. est en mesure d'offrir ses services de gestion aux fondations dont les buts sont apparentés à ceux de la S.A.V. Elle peut être fière d'avoir non seulement rempli les tâches ébauchées par ses fondateurs, mais développé et plus que décuplé ses moyens d'action. C. M.

### 651 Quelques ouvrages publiés par la Bibliothèque historique vaudoise Lausanne, BHV, 1940-

Peu avant la guerre, au début de 1939, deux étudiants en Lettres et deux en Droit, rédigeaient chacun une thèse consacrée à l'histoire de notre pays. Le Professeur Charles Gilliard tenta en vain de persuader le comité de la Société d'histoire de la Suisse romande — dont il était président — de créer une seconde série de publications, consacrée non plus à de vieux grimoires, mais à la vie quotidienne. Ce que le comité de savants historiens n'osa pas faire, trois hommes l'entreprirent. Charles Gilliard décéda hélas peu après la soutenance des quatre thèses. Jean Fleury renonça à son enseignement et rentra dans sa patrie française. Resté seul, Colin Martin poursuivit l'œuvre que la plus que centenaire Société d'histoire de la Suisse romande n'avait pas cru devoir, ou pouvoir mener à chef. A ce jour 88 volumes ont paru, plusieurs sont en préparation. Comme l'écrivait Ibsen, dans son *Ennemi du peuple*, l'homme seul est le plus fort.

Répondant au vœu de Charles Gilliard, toutes les thèses d'histoire de notre Université, 23 de Droit, 31 de Lettres ont été publiées par la B.H.V. Tous ces étudiants ont fait honneur comme magistrats, professeurs, avocats, notaires ou chefs d'entreprises.

#### *Cahiers d'archéologie romande*

A l'instigation de Paul Bugnion, la B.H.V. a créé une série in 4° destinée aux travaux d'archéologie. 35 ont déjà paru, 5 sont à l'impression. Cette série fait grand honneur à notre pays: plus de la moitié des souscripteurs sont des instituts universitaires sis à l'étranger.

Dès ses débuts, la B.H.V. a été soutenue moralement et financièrement par la Société académique, soucieuse de venir en aide aux étudiants, et par là-même à notre Université. C. M.

L'Université de Lausanne  
1890-1987



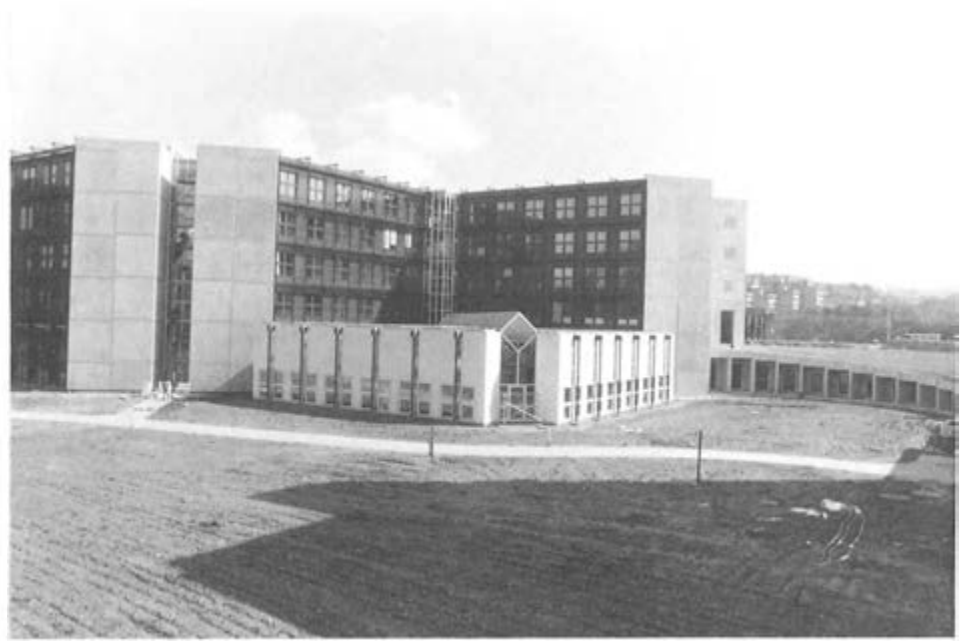
Place de la Riponne vers 1900: construction du Palais de Rumine [MHAE]



L'Ecole de chimie vers 1894 [MHAE]

- 1891 17-20 mai: de somptueuses « fêtes universitaires » se déroulent à Lausanne.
- 1893 Inauguration de l'Ecole de physique et de chimie à la place du Château.
- 1895 Création des cours de vacances, rattachés à la Faculté des lettres.
- 1898 Début de la construction du Palais de Rumine sur des plans de Gaspar André.
- 1901 Création de l'Ecole des Sciences Sociales et Politiques (SSP), rattachée à la Faculté de droit.
- 1902 Création de l'Ecole de Français moderne, rattachée à la Faculté des lettres.
- 1906 Inauguration du Palais de Rumine.  
Somptueuses fêtes pour l'inauguration du Tunnel du Simplon.
- 1909 Création de l'Institut de Police Scientifique et de Criminologie (IPSC), rattaché à la Faculté de droit.

- 1910 Le nombre des étudiants atteint le chiffre de 1000 qui ne sera plus dépassé jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.
- 1911 Création de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC), rattachée à la Faculté de droit.
- 1916 Loi du 15 mai sur l'enseignement supérieur à l'Université de Lausanne (qui restera en vigueur jusqu'en 1977).
- 1943 L'Ecole d'ingénieurs se dote d'une Ecole d'architecture.
- 1946 L'Ecole d'ingénieurs devient l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne (EPUL) et adopte un statut d'autonomie.
- 1960 Le nombre des étudiants atteint le chiffre de 1700.
- 1968 4 juin: Arrêté provisoire du Conseil d'Etat qui institue un rectorat.
- 1969 L'EPUL devient l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne).
- 1970 L'Université commence son déménagement à Dorigny.  
11 octobre: inauguration du Collège propédeutique.  
Le nombre des étudiants atteint le chiffre de 3000.
- 1977 Loi sur l'enseignement supérieur qui dote l'Université d'un statut d'autonomie.  
Inauguration du BFSH I (Bâtiment des Facultés de Sciences Humaines).
- 1982 La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) et l'administration centrale de l'Université déménagent à Dorigny.
- 1986 Le nombre des étudiants atteint le chiffre de 6400.
- 1987 L'Université fête le 450<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Académie.  
Inauguration du BFSH II.



BFSH/II, Dorigny, mars 1987

## Abréviations des noms d'auteurs de notices

B. A.	Bernard Andenmatten
G. A.	Garry Apgar
S. C.	Silvio Corsini
O. F.	Olivier Fatio
P. G.	Pierre Gavin
A. G.	Anne Geiser
G. K.	Gilbert Kaenel
M. L.	Marianne Laufer
C. M.	Colin Martin
O. M.	Olivier Meuwly
J.-D. M.	Jean-Daniel Morerod
G. M.	Gino Muller
A. P. B.	Agostino Paravicini Bagliani
L.-D. P.	Louis-Daniel Perret
P.-E. P.	Paul-Emile Pilet
D. R.	Dominique Rivier
P. S.	Patrick Schaefer
J.-F. T.	José-Flore Tappy
B. W.	Bernard Wyder



## Choix bibliographique

N.B. Pour la commodité de la consultation, nous avons opté pour un découpage temporel. Celui-ci est, par définition, artificiel, certains ouvrages ou articles portant sur deux ou même sur les trois périodes. Afin de ne pas surcharger cette orientation bibliographique nous ne donnons la référence de ces textes que lors de leur première apparition.

### A. La Schola Lausannensis des origines à 1806

#### Sources manuscrites

##### 1. Archives cantonales vaudoises, Chavannes-Renens

Bd 1 (1536-1724): Affaires de l'Eglise et de l'Académie

Bd 7: Correspondance baillivale. Instruction publique, Académie, etc.

Bdd 1-9 (1537-1798): Académie de Lausanne. Lois, ordonnances, actes, etc.

Bdd 12 (1642-1797): Lettres souveraines de LL.EE.

Bdd 13 (1647-1779): Livret d'onglets

Bdd 15 (1798-1803): Lettres des autorités helvétiques

Bdd 51 (1636-1838): Acta Academica

Bdd 70: Tableaux des cours de l'Académie

Bdd 80-86: Copie de lettres écrites par l'Académie

Bdd 89 (1634-1797): Correspondance diverse

Bdd 103 (1724-1818): Album des candidats

Bdd 106: Livre des matricules

Bdd 108 (1653-1743): Catalogue des étudiants

Bdd 109/1-4 (1743-1810): Catalogue des étudiants

Bdd 125 (1712-1742): Libri lectionem

Bdd 130 (1746): Règlement pour le Sénat des étudiants

Bdd 141-155: Affaires financières

Bdd 221-269: Archives du Corps des étudiants

K XIII/1 (1798-1806): Registre des séances du Conseil d'éducation

K XIII/2 (1798-1806): Conseil d'éducation: copies de lettres.

Il s'agit du fonds le plus important pour écrire une histoire de l'Académie.

Il n'a pas encore été étudié de manière exhaustive.

##### 2. Archives de la Ville, Lausanne

– Manuels des Conseils, 1537-1806

##### 3. Archives d'Etat, Berne

– Rathsmanualen der Stadt Bern

– Manualen der Curatel von Lausanne

##### 4. Bibliothèque publique et universitaire, Genève

– Archives du séminaire français, propriété du comité genevois pour le protestantisme français

##### 5. Bibliothèque cantonale et universitaire, manuscrits, Lausanne

– Les archives de la BCU contiennent de nombreuses pièces (inventaire spécial)

TH: Fonds de théologie historique

MS 375-379: Fonds Samuel Olivier

1S 3946 et 3947 (1744-1795): Avoyer et conseil de la Ville de Berne, lettres aux recteurs et professeurs

– Nombreuses pièces concernant l'Académie dispersées dans les divers fonds de familles sur la bibliothèque, les concours académiques, les cours, etc.

– Diverses histoires ou notes pour une histoire de l'Académie, parmi lesquelles:

B 800: Chavannes, Alexandre-César, *Histoire abrégée de l'Académie de Lausanne depuis son origine*, mss., 1780

B 801: Bridel, Philippe, *Matériaux pour une histoire littéraire de l'Académie de Lausanne et du canton de Vaud*, Mss., 1828

### Sources imprimées

*Catalogue des étudiants*, devient *Liste des étudiants* en 1920, Lausanne, Université, 1797→

Fornallaz, Daniel-Amédée, *Mémoires inédits*, publiés par Louis Junod, Lausanne, Payot, 1976, 202 p., (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, X)

Junod, Louis, *Album Studiosorum. Academiae Lausannensis, 1537-1837*, t. II (1602-1837), Lausanne, Rouge, 1937, 203 p.

Junod, Louis et Henri Meylan, *L'Académie de Lausanne au XVI<sup>e</sup> siècle. Leges Scholae Lausannensis 1547. Lettres et documents inédits*, Lausanne, Rouge, 1947, 149 p., (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, V)

### Ouvrages généraux

Archinard, Charles, *Histoire de l'Instruction Publique dans le Canton de Vaud*, Lausanne, Borgeaud, 1870, 367 p.

Gindroz, André, *Histoire de l'Instruction Publique dans le Pays de Vaud*, Lausanne, Bridel, 1853, VIII + 470 p.

Olivier, Eugène, *Médecine et santé dans le Pays de Vaud*, Lausanne, Payot, 1962, 4 vol., (Bibliothèque historique vaudoise, XXIX-XXXII)

Les quatre volumes de l'histoire sociale du docteur Olivier contiennent de nombreuses notations précieuses sur l'Académie et ceux qui l'ont fréquentée.

Vuilleumier, Henri, *Histoire de l'Eglise Réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, Lausanne, La Concorde, 1927-1933, 4 vol.

Ouvrage de base qui aborde le plus complètement l'aspect théologique de l'histoire de l'Académie. Précieux index à la fin du t. IV.

### Monographies

Belperrin, Françoise et Patrick Schaefer, *Les portraits professoraux de la Salle du Sénat. Palais de Rumine*, Lausanne, Université, 1987<sup>1</sup>, (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XVII)

Bielman, Anne, *Histoire ancienne et archéologie à l'Université de Lausanne, 1537-1987*, Lausanne, Université, 1987, (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XX)

Borle, Jean-Pierre, *Le latin à l'Académie du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Université, 1987, (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XIII)

Dupraz, Louis, *La Bibliothèque cantonale et universitaire: sa création, les locaux qu'elle a occupés, ses développements: notice historique*, Lausanne, Viret-Genton, 1905, 82 p.

*Ecoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Age*, textes réunis par Agostino Paravicini, Lausanne, Université, 1987, (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XII)

Emch-Deriaz, Antoinette, Eugène Olivier et Jean-Charles Biaudet, *L'éveil médical vaudois, 1750-1850. Auguste Tissot, Jean-André Venel, Mathias Mayor*,

<sup>1</sup> Les volumes XII à XXIV de la collection Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne étant sous presse au moment de l'impression de ce catalogue, il nous est impossible d'en préciser le nombre de pages.

études réunies par Guy Saudan, Lausanne, Université, 1987, (coll. Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XXI)

*L'enseignement du droit aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Lausanne, Université, 1987, (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XXII)

Heubi, William, *L'Académie de Lausanne à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*. Etude sur quelques professeurs d'après des documents inédits, Lausanne, Rouge, 1916, 312 p.

Le Coultre, Jules, *Maturin Cordier et les origines de la pédagogie protestante dans les pays de langue française*, Neuchâtel, secrétariat de l'Université, 1926, XV + 536 p., (Mémoires de l'Université de Neuchâtel, V)

Lugrin, Betty, *La Bibliothèque de MM. les étudiants de l'Académie de Lausanne*, Lausanne, Rouge, 1943, 150 p., (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, I)

Meylan, Henri *La Haute Ecole de Lausanne, 1537-1937*. Esquisse historique publiée à l'occasion de son quatrième centenaire, Lausanne, Rouge, 1937, 120 p., (ouvrage réédité en 1986: Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XI)

La première et la seule monographie retraçant l'histoire de l'Académie et de l'Université.

Meylan, Philippe, *Jean Barbeyrac (1674-1744) et les débuts de l'enseignement du Droit dans l'Ancienne Académie de Lausanne*. Contribution à l'histoire du droit naturel, Lausanne, Rouge, 1937, 260 p.

*La philosophie dans la Haute Ecole de Lausanne*, Lausanne, Université, 1987, (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XIX)

Pradervand-Amiet, Brigitte, *L'Ancienne Académie de Lausanne. Innovation et tradition dans l'architecture scolaire du XVI<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Université, 1987, (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XV)

Santschi, Catherine et Charles Roth, *Catalogue des manuscrits d'Abraham Ruchat*, Lausanne, Payot, 1971, 151 p., (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, VIII)

Vuilleumier, Henri, *Tableaux synchroniques des professeurs de l'Académie de Lausanne de 1537 à 1869*, Lausanne, Pache, 1914, 10 f<sup>os</sup>

## Articles

Grandjean, Marcel, *L'Ancienne Académie*, in **Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud**, t. III, La Ville de Lausanne, édifices publics (II), Bâle, Birkhäuser, 1979, pp. 19-33

Im Hof, Ulrich, *Die Entstehung der reformierten Hohen Schule: Zürich (1525) - Bern (1528) - Lausanne (1537) - Genf (1559)*, in **Beiträge zu Problemen deutscher Universitätsgründungen der frühen Neuzeit**, Wolfenbütteler Forschungen, t. IV, Nendeln/Liechtenstein, 1978, pp. 243-262

Im Hof, Ulrich, *Die reformierte Hohe Schule*, in **450 Jahre Berner Reformation**, Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern, 64/65, Bern, 1980-1981, pp. 203-219

Meylan, Henri, *Bâtir à neuf ou raccourcir? Notes sur la construction du Collège de Lausanne*, in **Mélanges Charles Gilliard**, Lausanne, Rouge, 1944, pp. 366-376 (Université de Lausanne, publications de la Faculté des Lettres)

Olivier, Eugène, *Les années lausannoises de Conrad Gesner*, in **Revue Suisse d'Histoire**, Zurich, t. I, 1951, pp. 369-428

Saugy, Catherine, *La vie académique des étudiants lausannois au XVIII<sup>e</sup> siècle*, in **Revue historique vaudoise**, 74, Lausanne, t. LXXIV, 1966, pp. 161-223

Vuilleumier, Henri, *L'Académie de Lausanne, 1537-1890*, esquisse historique, in **Université de Lausanne, discours et leçons prononcés à l'ouverture des cours**

du 1<sup>er</sup> semestre de l'Université de Lausanne : octobre 1890, Lausanne, Université, 1891, pp. I-LXI

Vuilleumier, Henri, *Notice historique et statistique sur l'Académie de Lausanne avec sept tableaux représentant la distribution de l'enseignement aux différentes époques, de 1537 à 1877-78, et la fluctuation annuelle du personnel étudiant de 1748 à 1877*, in *Académie de Lausanne, programme des cours pour le semestre d'hiver 1878-1879*, Lausanne, Pache, 1878, pp. 17-36

Vuilleumier, Henri, *Professeurs et étudiants de Lausanne au temps de la Réformation*, in *Revue de théologie et de philosophie*, NS, t. V, Lausanne, 1917, pp. 169-203

Vuilleumier, Henri, *La vie sociale des étudiants lausannois du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, in *Revue historique vaudoise*, Lausanne, t. XXXV, 1927, pp. 105-115, 138-149, 161-170

## B. L'Académie de Lausanne de 1806-1890

### Sources manuscrites

#### 1. Archives cantonales vaudoises, Chavannes-Renens

Bdd 16 (1803-1890): Lettres du gouvernement ou du Conseil de l'Académie de l'instruction publique à l'Académie ou le Collège

Bdd 31: Recueil des documents sur la loi de 1837

Bdd 39: Loi sur l'instruction supérieure, 1869

Bdd 48: Procès-verbaux de la commission législative chargée de la refonte des lois sur l'instruction publique du 22 mars 1832 au 12 juillet 1837

Bdd 49: Proposition de la révision de la loi de 1877 sur l'instruction supérieure

Bdd 52: Acta academica, registres des procès-verbaux

Bss 86 (1806-1890): Copie de lettres pour l'Académie

Bdd 90 (1806-1890): Correspondance adressée au recteur de l'Académie et minutes de mémoires de l'Académie

Bdd 144 (1806-1856): Livre des comptes de la Vén. Académie

Bdd 145 (1858-1890): Livre des comptes de la Vén. Académie

K XIII/26 (1810-1835): Loi de 1806. Rapports sur l'Académie et le collège

K XIII/29: Loi sur l'Académie 1837. Réorganisation de l'Académie 1838

K XIII/30: Règlement de l'Académie, 1838-1865. Conseil de l'Instruction publique, 1838-1845...

K XIII/32 (1846-1865): Règlements de l'Académie

K XIII/35 (1868-1876): Dossier pour la révision des lois de 1846, 1849 et 1867. Rapports sur l'Académie

K XIII/252c (1836-1889): Académie

K XIII/278-1: Réorganisation de l'Université. Loi sur l'instruction supérieure de 1890

K XIII/322b (1890): Répertoire des procès-verbaux: cultes, Académie, Université

#### 2. Archives de la Ville, Lausanne

306.18.4 (1800-1923): Académie, Université

### Sources imprimées

*Bulletin des séances du Grand Conseil du canton de Vaud*, Lausanne, 1829→  
*Compte-rendu du Conseil d'Etat du canton de Vaud sur l'administration*, Lausanne, 1846→

*Exposé des motifs et projet de décret ratifiant la Convention conclue les 23 juin et 3 août 1888 entre l'Etat et la commune de Lausanne pour l'affectation du legs de Rumine*, Lausanne, imp. Borgeaud, 1888, 36 p.

Rambert, Eugène, *L'avenir de l'instruction supérieure dans la Suisse française*. Lettres à M. Aug. de la Ribe, Genève-Bâle, H. Georg, 1869, 98 p.

*Rapport fait au Conseil d'Etat du canton de Vaud par la commission chargée de proposer un plan d'instruction publique*, Lausanne, Hignou Ainé, 1827, 96 p.  
*Recueil des Lois, Décrets, Arrêtés et Autres Actes du Gouvernement du Canton de Vaud*, Lausanne, 1806→

*Répertoire chronologique des délibérations du Grand Conseil du canton de Vaud, du 14 avril 1803 au 3 mai 1830*, Lausanne

*L'Université de Lausanne*<sup>2</sup>, Lausanne, 1888, 45 numéros

### Périodiques

*Feuille d'Avis de Lausanne et résumé des nouvelles*, Lausanne, 1806→

*Gazette de Lausanne et Journal suisse*, Lausanne, 1806→

*Le Nouvelliste vaudois*, Lausanne, 1824-1855<sup>3</sup>

*La Revue*, Lausanne, 1868→

### Ouvrages généraux

Arlettaz, Gérard, *Libéralisme et société dans le canton de Vaud, 1814-1845*, Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise, 1980, 742 p. (Bibliothèque historique vaudoise, LXVII)

*Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, Lausanne, Feuille d'avis de Lausanne puis 24 Heures, 1970-1987, 12 vol., part. t IV: l'Histoire vaudoise et t. V: Les Institutions ou le pouvoir chez les Vaudois, passim

Lasserre, André, *Finances publiques et développement. Le canton de Vaud, 1831-1913*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1981, 269 p. (Bibliothèque historique vaudoise, LXVIII)

### Monographies

Gardiol, Nathalie, *Le Coup d'état académique de 1846*, Lausanne, Université, 1987 (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XIV)

Gilliard, Charles, *Histoire du Gymnase classique cantonal de Lausanne*, Lausanne, Varney-Burnier, 1914, 88 p.

Hugli, Jean, *L'Ecole de pharmacie de l'Université de Lausanne*, Lausanne, Payot, 1973, 163 p., ill. (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, IX)

### Articles

Dapples, Charles, *Notice historique sur l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne*, in *Bulletin technique de la Suisse romande*, Lausanne, t. XXIX, 1903, pp. 324-329

Guisan, André, *Notice historique*, in *Centenaire de la Société vaudoise de médecine, 1829-1929*, Lausanne, La Concorde, 1929, pp. 1-154

Messerli, Francis-Marius, *Le médecin vaudois à travers les âges*, in *Centenaire de la Société vaudoise de médecine, 1829-1929*, Lausanne, La Concorde, 1929, pp. 155-170

Meuwly, Olivier, *Les sociétés d'étudiants*, Lausanne, Université, 1987 (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XVIII)

Meylan, Henri, *L'Académie et le peuple vaudois au XIX<sup>e</sup> siècle*, in *Perspectives*, 1, 1948, pp. 29-35

<sup>2</sup> Nous nous sommes résolus à donner comme source imprimée toute publication périodique qui ne paraît plus.

<sup>3</sup> Dès 1856 *Nouvelliste vaudois*.

Meylan, Henri, *L'Université de Lausanne, in Cent cinquante ans d'histoire vaudoise, 1803-1953*, ouvrage pub. par la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, Lausanne, Payot, 1953, pp. 243-254 (Bibliothèque historique vaudoise, XIV).

Paschoud, Maurice, *Notice historique*, in *Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne*, ouvrage publié à l'occasion de son centenaire, 1853-1953, Lausanne, La Concorde, 1953, pp. 15-56

Secrétan, Claude, *Les sciences physiques à l'Académie de Lausanne, il y a un siècle*, in *Suisse contemporaine*, 1949, 7-8, pp. 362-373

Taillens, Jules, *La fondation de la Faculté de médecine*, in *Cinquantenaire de la Faculté de médecine de Lausanne, 1890-1940*, Lausanne, Roth, 1940, pp. 31-93

### C. L'Université de 1890 à nos jours

#### Sources manuscrites

Nous ne donnons ici qu'une orientation très sommaire de quelques dossiers ou documents dans quelques fonds d'archives.

##### 1. Archives du Rectorat de l'Université, Lausanne-Dorigny

Procès-verbaux de la Commission universitaire et du Sénat, 1890→, 7 premiers vol. manuscrits, les suivants dactylographiés.

Grades décernés par l'Université de Lausanne, 1890→

Copie-lettres du Rectorat, 1886-1929

##### 2. Archives cantonales vaudoises, Chavannes-Renens

K XIII 292/1-8 (1891-1921): Traitement des pasteurs, des professeurs de l'Université et des enseignants secondaires (très partiel dès 1909)

K XIII 314/1-66 (1890-1921): Copie-lettres (Enseignement supérieur et Cultes)

K XIII 322/b (1886-1920): Répertoire des procès-verbaux, Université, cultes (36 registres)

K XIII 323/a (1886-1920): Comptes du Département de l'Instruction publique et des Cultes (35 registres)

K XIII 323/b (1886-1920): Journal des comptes du Département de l'Instruction publique et des Cultes (35 registres)

K XIII 323/c (1886-1920): Résumé des comptes du Département de l'Instruction publique et des Cultes (35 registres)

K XIII 364/1-59 (1921-1941): Copie-lettres de l'Enseignement supérieur et des Cultes

K XIII 366/c (1921-1941): Répertoire des procès-verbaux, enseignement supérieur (Université et cultes) (21 vol.)

K XIII 368/a (1921-1945): Comptes du Département de l'Instruction publique et des Cultes (25 registres)

K XIII 368/b (1921-1945): Journal des comptes du Département de l'Instruction publique et des Cultes (25 registres)

K XIII 368/c (1921-1945): Résumé des comptes du Département de l'Instruction publique et des Cultes (25 registres)

K XIII 369/1-104 (1909-1943): Archives du rectorat de l'Université de Lausanne (incomplet)

K XIII 252/c (1886-1920); K XIII 324/c (1921-1941): Sous ces deux cotes est répertoriée une série suivie de documents de toute espèce relatifs à l'Enseignement supérieur

##### 3. Bibliothèque cantonale et universitaire, manuscrits, Lausanne: fonds privés

Gottfried Bohnenblust

Georges Bonnard

Adrien Bovy

Bruno Galli-Valerio

Pierre Gilliard

François Guisan

fam. Larguier des Bancelis

Paul Maillefer

Paul-Louis Mercanton  
Henri-Louis Miéville  
Maurice Millioud  
fam. Olivier  
Vilfredo Pareto

Arnold Reymond  
César Roux  
Charles Secrétan  
Samson et Henri Vuilleumier  
Léon Walras

### Sources imprimées

*Almanach des Etudiants*, Genève, 1910-1914, T 1-5

*Centre universitaire de Lausanne-Dorigny*. Rapport de la communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny et plan directeur, Lausanne, EPUL, 1967, XXII + 166 p., ill.

*Discours d'installation et leçons inaugurales*<sup>4</sup>, 1892-1940/47, Lausanne, Université, 10 vol.

*Index bibliographique de la Faculté des lettres*. Publications des professeurs, privat-docents et lecteurs qui ont enseigné à la faculté de 1883 à 1896. Avec une notice sur l'organisation à la faculté, Lausanne, Viret-Genton, 1896, 68 p.

*Index bibliographique de la Faculté de médecine*, Lausanne, Borgeaud, 1914, 92 p.

*Index bibliographique de la Faculté des sciences*. Publications des professeurs et privat-docents. Avec une notice sur l'organisation actuelle de la Faculté des sciences, Lausanne, Viret-Genton, 1896, 114 p.

*Index bibliographique de la Faculté des sciences*, Lausanne, Borgeaud, 1914, 76 p.

*Index bibliographique des Facultés de théologie, de droit et des lettres*, Lausanne, Borgeaud, 1914, 79 p.

*Loi du 10 mai 1890 sur l'Instruction publique supérieure*. Université de Lausanne

*Loi du 15 mai 1916 sur l'enseignement supérieur à l'Université de Lausanne*

*Loi du 6 décembre 1977 sur l'Université de Lausanne*

*Plan d'ensemble des besoins de l'Université, présenté au Conseil d'Etat par l'Université en avril 1949*, Lausanne, Université, 1949, 53 p.

*Rapport annuel de l'Université de Lausanne*, Lausanne, Université, 1948-1978

*Rapport de la commission d'étude pour le développement de l'Université de Lausanne*, Lausanne, s.n., 1965, 63 p., ill.

*Recueil inaugural, travaux des facultés*, Lausanne, Viret-Genton, 1892, 525 p.

*Règlement général de l'Université de Lausanne, du 15 septembre 1891*

*Règlement général de l'Université, du 8 mars 1918*

*Règlement général du 12 septembre 1980, de l'Université de Lausanne*

*Université de Lausanne. Consultation de l'Université sur le premier avant-projet de loi sur l'Université (1969)*, Lausanne, Université, 1969, 48 p.

### Périodiques

*Annuaire académique*, 1979→

*Etudes de Lettres*, Lausanne, Faculté des lettres, 1937→

*Programme des Cours*, Lausanne, Université, 1890→

*UNI-Lausanne*, bulletin d'information de l'Université de Lausanne, 1971→, tables

*Université de Lausanne, guide de l'étudiant*, Lausanne, Université de Lausanne: service de presse et information, 1971→

*L'Université de Lausanne en...*, Lausanne, Université, 1979→

<sup>4</sup> Le titre varie légèrement selon les volumes.

## Ouvrages généraux

*L'inauguration de l'Université de Lausanne, 18-20 mai 1891*, Compte rendu extrait de la Gazette de Lausanne, Lausanne, L. Vincent, 1891, 128 p.

Mottaz, Eugène, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, publié sous les auspices de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, Lausanne, F. Rouge, 1914-1921, 2 vol., part. articles: *Instruction publique, Lausanne*

Rivier, Dominique, *Le développement de l'Université de Lausanne*, Lausanne, Payot, 1971, 23 p.

Rivier, Dominique, *La politique de développement et le financement des universités cantonales*, Lausanne, Société académique vaudoise, 1972, 34 p.

*L'Université de Lausanne, son organisation et son personnel en 1896*, Lausanne, Viret-Genton, 1896, 56 p.

## Monographies

### 1. Facultés, écoles, instituts<sup>5</sup>

#### 1.1 Ecole de français moderne

Saugy, Catherine, *L'Ecole de français moderne de l'Université de Lausanne, 1892-1987*, Lausanne, Université, 1987 (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XXIV)

#### 1.2 Ecole des hautes études commerciales

Chuard, Jules, *L'Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne*, in **Université de Lausanne, Ecole des HEC. Recueil de travaux publiés à l'occasion du cinquantenaire**, Lausanne, Payot, 1961, pp. 9-22

*Cinquantenaire de l'Ecole des hautes études commerciales*, Lausanne, Payot, 1962, 45 p. (Publications de l'Université de Lausanne, XXIII)

*L'Ecole des hautes études commerciales: à l'occasion de son XXV<sup>e</sup> anniversaire: son histoire, son présent, son avenir*, Lausanne, Direction de l'Ecole, 1937, 48 p. (Université de Lausanne, Faculté de droit)

#### 1.3 Ecole d'ingénieurs

*Les 125 ans de l'Ecole polytechnique de Lausanne*. Contribution du Département d'électricité, Lausanne, Bibliothèque centrale de l'EPFL, 1979, 54 p. (Ecole polytechnique fédérale, Lausanne, CLXXV)

*Centenaire de l'Ecole polytechnique de l'Université*, Lausanne. Discours officiels, Lausanne, Rouge, 1954, 85 p. (Publications de l'Université de Lausanne, XIII)

*Cinquantenaire de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne*. Album de fête, 1853-1903, Lausanne, s.n., 1904, XXXIII + 207 p., ill.

*Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. Ouvrage publié à l'occasion de son centenaire: 1853-1953*, Lausanne, La Concorde, 1953, 353 p., ill.

Immer, Pierre, *L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne à un tournant: confrontation avec la gestion*, in **Revue économique et sociale**, Lausanne, t. XXIX, 1971, pp. 5-15

Stucky Alfred, *Die Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, EPUL*, in **Revue polytechnique suisse**, Zurich, t. LXIX, 1951, ill., pp. 73-86

#### 1.4 Ecole de pharmacie

*Centenaire de l'Ecole de Pharmacie*, 23 juin 1973, Lausanne, Payot, 1974, 47 p., ill. (Publications de l'Université de Lausanne, XL)

<sup>5</sup> Nous avons renoncé à distinguer dans cette rubrique, les articles des ouvrages.



Fauconnet, Louis, *L'Ecole de pharmacie de Lausanne a 100 ans*, in **UNI Lausanne**, 1973, pp. 14-19

Girardet, André, *Notice historique sur l'Ecole de pharmacie de l'Université de Lausanne* in **Journal suisse de pharmacie**, Lausanne, 86, 1948, pp. 391-406, ill.

#### 1.5 Ecole des sciences sociales et politiques

Busino, Giovanni et Pascal Bridel, *L'Ecole de Lausanne, de Léon Walras à Pasquale Boninsegni*, Lausanne, Université, 1987 (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XXIII)

*La Faculté des SSP: 80 ans déjà!*, in **UNI Lausanne**, 37, 1983, pp. 21-28

#### 1.6 Faculté de médecine

Burnand, René, *Centre médical*, in **Lausanne**, Lausanne, Les Editions d'Art, 1940, pp. 141-158

*Cinquantenaire de la Faculté de médecine de Lausanne: 1890-1940*, Lausanne, F. Roth, 1940, 171 p., ill. (Université de Lausanne)

Koelbing, Huldrych, *Que devons-nous, en médecine, à la Suisse romande?*, in **Gesnerus**, 1975, pp. 123-128

Saegesser, Frédéric, *César Roux (1857-1934) et son époque*, in **Revue médicale de la Suisse romande**, 1984, 104, pp. 403-464

Secrétan, Claude, *Science et médecine*, in **150 ans d'histoire vaudoise**, Lausanne, Payot, 1953, pp. 333-348

Taillens, Jules, *A propos du Cinquantenaire de la Faculté de médecine de Lausanne*, in **Revue historique vaudoise**, Lausanne, 1944, pp. 65-78

#### 1.7 Faculté des sciences

*Faculté des sciences*. Biologie, Lausanne, Université, 1983, 24 p., ill.

*Inauguration du bâtiment des sciences physiques*, 14 février 1974, Lausanne, Payot, 1974, 32 p. (Publications de l'Université de Lausanne, XLII)

#### 1.8. Faculté de théologie

*Centenaire de la Faculté de théologie de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud (1847-1947)*, Lausanne, Faculté de théologie de l'Eglise évangélique libre, 1947, 200 p., ill. (Etudes théologiques et documents)

#### 1.9. Institut de police scientifique et de criminologie

*Cinquantième anniversaire de l'IPSC*, 1959 (programme pour la cérémonie du 14.11.1959 à la salle du Sénat universitaire. Palais de Rumine). Inédit, Lausanne, IPSC, 1959

Mathyer, Jacques, *L'institut de Police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne*, in **Revue internationale de criminologie et de police technique**, Genève, t. XIII, 4-6, 1959, 2, pp. 142-155

## 2. Autres

### 2.1. sociétés d'étudiants

Nous renonçons à donner une liste de références concernant les sociétés d'étudiants, chacune publiant plus ou moins régulièrement un *livre d'or*. Pour en savoir plus, voir Favez, Pierre-Yves et Pierre Gloor, *Lausanne: Bibliographie établie à l'occasion du 500<sup>e</sup> anniversaire de l'unification des deux villes*, Lausanne, Bibliothèque municipale, 1982, VI + 178 p., ill. (Polaire).

Messerli, Francis-Marius, *Origine et évolution des sociétés d'étudiants de Lausanne*, Ex **Livre d'or, centenaire de Stella 1957**, Lausanne, 1957, 16 p.

## 2.2. divers

Nous avons renoncé à donner les références des ouvrages traitant de la biographie d'un professeur, celles-ci n'étant pas directement en rapport avec l'histoire de l'Université.

Bridel, Louis, *L'enseignement supérieur à Lausanne et le legs de Rumine*, Lausanne, Benda, 1886, 31 p.

Bugnion E(douard) Frédéric et E(douard) de Cérenville, *Le fonds de Rumine et l'Université: examen du projet municipal et propositions nouvelles*, Lausanne, Bridel & Cie, 1893, 47 p.

Chanson, François, *Le palais de Rumine: un édifice moderne*, Lausanne, mémoire de licence présenté à la Faculté des lettres, 1982, 98 p.

Delapierre, Claudine, *Du centre à la périphérie: le cas de l'Université de Lausanne*, mémoire de licence présenté à la Faculté des lettres, 1980, pagin. mult., ill., dactyl.

Schaefer, Patrick, *L'aula du Palais de Rumine: le décor de Louis Rivier*, Lausanne, Université, 1987 (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XVI)

## Articles

Gubler, Jacques, *L'édifice de Rumine*, Lausanne, Faculté des lettres, in **Etudes de Lettres**, S. II, t. X, 4, 1967, pp. 206-212

Melley, Ch(arles), *Le Palais de Rumine à Lausanne*, in **Bulletin technique de la Suisse Romande**, 10 et 25 XII 1906, pp. 265-274, 277-287

Meylan, Henri, *L'Université de Lausanne*, in **Livre d'or du Grand Lausanne**, Lausanne, Perret-Gentil, 1956, ill., pp. 51-62

Meylan, Suzanne, *Lausanne*, in **Les études des femmes dans les universités suisses**, Zurich, Rascher & Cie, 1928, pp. 169-201

Reymond, Arnold, *L'Université*, in **Lausanne**, Lausanne, Ed. d'art, 1940, ill., pp. 93-112

Rivier, Dominique, *Pour une nouvelle université*, in **Revue économique et sociale**, Lausanne, 1985, 3, pp. 120-127

Rivier, Dominique, *L'Université et l'Ecole polytechnique de Lausanne*, in **Feuille des avis officiels du Canton de Vaud**, supplément: Rayonnement du Pays de Vaud, 100, 12 XII 1980, pp. 27-29

Warnery, Henri, *L'Université de Lausanne*, in **Bibliothèque universelle et revue suisse**, 3<sup>e</sup> période, 1891, 96, pp. 555-584

*Cette bibliographie a été rédigée par Olivier Robert sur des indications fournies par Pierre Chessex [La Schola Lausannensis des origines à 1806], Laurent Tissot [L'Académie de Lausanne 1806-1890] et Guy Saudan [Faculté de médecine].*

# Index des noms de personnes

par Pierre-Yves Favez

- Abrikosov, A. : 340.  
Accurse, François: 23, 41.  
Ackermann, Alfred: 236.  
Adam, père: 98.  
Adams, Raymond: 340.  
Adigherii: 41.  
–, Franciscus: 41.  
Aeschlimann, Charles: 341.  
Agassiz, Louis: 111, 187.  
Agricola, Georg: 127.  
Aguet: 243.  
Ajuriaguerra, Julian de: 340.  
Albi, Geraldus: 39.  
Albornoz, Gil Alvarez Carrillo de: 82.  
Albrecht, Chantal: 10.  
Alemberg, Jean Le Rond d': 336.  
Alençon, Marguerite d'Angoulême, duchesse d': 61.  
Alexandre I<sup>er</sup>, tsar de Russie: 186.  
Algarda, Adigherius: 41.  
–, Guido: 41.  
Allaman, Pierre d': 41.  
–, Rodolphe d': 39, 41.  
Allamand, François-Louis, alias Desmarets: 192, 330.  
–, Jean-Nicolas-Sébastien: 108, 119.  
Allemania, Henricus de: 43.  
Alliaco, Petrus de: 37.  
Alt, Jean-Jacques: 125.  
Ambroise: 63.  
Amoros, François: 309.  
Amos, Maurice-S.: 338.  
Ampère, André: 110.  
Amport / Am Port, Jakob: 16, 56, 59, 61.  
Amrein, Max: 227.  
Amsler, Marc: 240.  
Andenmatten, Bernard: 8, 24-25, 34, 46.  
André, Gaspar: 182, 349.  
–, Jean: 24.  
Andrea, Giovanni di: 40.  
Anex-Cabanis, Danielle: 21, 23, 91.  
Anglici, Johannes: 39.  
Ansermet, Ernest: 300, 339.  
Apgar, Garry: 9, 98.  
Apples, d': voir Dapples.  
Archinard, Charles: 246.  
Arconcerii, Jacobus: 39.  
Arduini, Charles: 264.  
Aristote: 17, 35, 37, 53.  
Arlaud, Marc-Louis: 103, 138, 186, 309, 327.  
Arnay, Jean-Rodolphe d': 90.  
Arnold, Pierre: 339.  
Aronchel, Pierre: 43.  
Arruga, Hermenegilde: 240.  
Arthus, Maurice: 237.  
Aubery, Claude: 16-17, 52-53, 59, 62, 294.  
Auckenthaler, Max: 311.  
Augustin: 63.  
Ayala: 264.  
Azon: 23.  
Bach, Alexis: 340.  
Bachmann, Gottlieb: 339.  
Baehler, Edouard: 338.  
Baemler, Johann: 24.  
Bagnion, Jean: 23, 26.  
Baldensperger, Guillaume: 338.  
Balma, Odo de: 39.  
Balmer, Heinz: 10, 188.  
Balthazard, Victor: 340.  
Bancels: voir Larguier.  
Baranoff: 320.  
Barbaroux: 309.  
Barbeyrac, famille: 97.  
–, Jean: 5, 65, 87, 92, 96-99, 294.  
Barger, Georges: 341.  
Baron, Antoine: 193-194.  
Barraud, Ernest: 243.  
Bartisch, Georg: 223.  
Basile le Grand: 63.  
Baud, Henri: 34.  
Baulmes, Etienne de: 39.  
Baumann, Ernest: 341.  
Beauchasteau, Etienne de: 59.  
Béchert: 320.  
Becque, Emile: 338.  
Becquelin, Hélène: 10.  
Beer, Gavin Roalant de: 339.  
Bégaut, Pierre: 39.  
Bel: 190.  
Belofastoff: 320.  
Benadouda, Ammar: 340.  
Benda, B.: 177.  
Benedetto, Luigi-F.: 339.  
Benoît, Marcel: 302.  
Bentham, Jérémie: 93.  
Berauld, François: 51, 59.  
Bercher, Jacques: 41.  
Berger, Louis-Frédéric: 204.  
Bergier: 320.  
–, Gabriel: 65, 95.  
Bergson, Henri: 339.  
Bernard, Claude: 123.  
Berney, Abram: 137.  
–, Jacques: 106.  
Bernouilli, Daniel: 121.  
–, Johannes: 117.  
Bersier, H.: 268.  
Bertholet, Alfred: 338.  
Berthoud, Alfred: 340.  
–, Aloys: 338.  
Bertillon, Alphonse: 284-285, 289-290.  
Bertram, Bonaventure Bertrand, dit Corneille: 52, 59, 62.  
Bertrand, Elie: 184.  
Besançon, Jules: 175.  
Besse, Maurice: 340.  
Besson, Marius: 25-26.  
Beudant, Robert: 338.  
Bèze, Théodore de: 14-16, 50-51, 57, 59-62, 114, 180, 263, 294.  
Besençon: 320.  
Biaudet, Jean-Charles: 221, 228, 231, 275.  
Biedermann, Johann-Jakob: 345.  
Biéler, Alfred: 324.  
–, Cécile, née Butticaiz: 324.  
–, Ernest: 106, 299.  
–, Samuel: 113.  
Bignani, Enrico: 340.  
Bill, Jean-François: 338.  
Billens, Jacques de: 23.  
–, Nicolas de: 22-23, 39.  
–, Pierre de: 23, 41.  
Billon, Michel: 83.  
Binswanger: 320.  
Biolley, Fernande: 11.  
Bischoff, Henri: 111, 128, 241, 247.  
–, Marc-A.: 284-285, 287, 289.  
Bisson, Thomas N.: 38.  
Bittner, Robert: 186.  
Blanc, Henri: 112-113, 125.  
Blanchet, Rodolphe: 194.  
Blanchoud, Jean-Pierre: 10.  
Blaser, Jean-Pierre: 340.  
Blauner, Adrien: 59.  
Bleuler, Eugen: 340.  
Blonay, Godefroy de: 311.  
–, Jean de: 39.  
Blondel, Louis: 73.  
Bobst, Henri: 339.  
Bocard, André: 25.  
Boccard / Boucart, Claude: 108.  
Bochat: voir Loys.  
Bocion, François: 150, 209.  
Bock, Ch. W.: 227.  
–, Hans, l'ancien: 60.  
Boeke, Jan: 340.  
Boerhaave, Hermann: 117, 225, 231-232.  
Bœuf, Jean: 16, 59, 263.  
Boileau-Despréaux, Nicolas: 161.  
Bois, J.: 249.  
Boisot, Georges-Louis-Jonathan: 184, 190.  
Boissard, Jean-Jacques: 15, 60.  
Boissier de Sauvages de la Croix, François: 226.  
Boissonnas: 325.  
Bolomey, Benjamin: 120.

- Bonaparte, Napoléon: 343; voir aussi Napoléon.  
 –, prince Roland: 124.  
 Boncompagni, Clariolus: 41.  
 Bone Diei, Petrus: 39.  
 Bonet, Théophile: 224.  
 Boneti, Stéphane/Etienne: 24.  
 Bonifas, Valentin: 230.  
 Boninsegni, Pasquale: 203.  
 Bonjour, famille: 184.  
 –, Félix: 339.  
 Bonnard, André: 301, 343.  
 –, Georges: 297, 302.  
 Bonnerot, Jean: 160, 339.  
 Bono Vilario / Bonvillars, Petrus de: 39.  
 Bons, François-Louis de: 331.  
 –, Jean-Louis de: 331.  
 –, Suzanne, née Gaudard: 331.  
 Bontemps, Jean: 115.  
 Bonzon, Ernest: 106.  
 –, Paul: 240.  
 Borch, Ole: 115.  
 Bordet, Paul: 341.  
 Borgeaud, Adrien: 273.  
 –, Charles: 339.  
 –, G.: 273-274.  
 Bornand, Claude: 10, 80.  
 Boschetti, Fonso: 125.  
 Bost, Charles: 338.  
 Botzaris, Marcos: 158.  
 Boucart, Claude: voir Bocard.  
 Boucher, Anthelme: 243.  
 Bouët, Max: 340.  
 Bourgeois, A.: 234.  
 –, C.: 227.  
 Bourget, Louis: 220, 286, 333.  
 Bourrit, Marc-Théodore: 184.  
 Bousquet, Marc-Michel: 99, 117, 225-226.  
 Boutroux, Emile: 339.  
 Boven, Pierre: 203.  
 Bovet, Pierre: 147.  
 Boyve, Jean-François: 91.  
 Bray, René: 160-161, 297.  
 Brélaz, Georges: 128.  
 Brès, Jacques: 114.  
 Briatte, D. F.: 246.  
 Bridel, Georges: 164-165.  
 –, Georges-Antoine: 123, 146-147, 161, 237, 246, 339.  
 –, Jacques: 123.  
 –, Jean-Philippe-Louis: 107-108.  
 –, Louis: 338.  
 –, Philippe: 339.  
 –, Philippe-Sirice: 184.  
 Brionens, Petrus de: 39.  
 Broglie, Louis de: 339.  
 Brom, Albert-G.: 340.  
 Bronstein: 320.  
 Broquet, Axel: 10.  
 Broye, Clémence: 314.  
 Bruckner, Albert: 24, 41-42.  
 Brunisholz, Georges: 128.  
 Brunner, Henri: 113, 128, 131-132, 285, 321.  
 Bucher, Claude: 9, 305, 307.  
 –, Constant: 306-307.  
 Budry, Paul: 157.  
 Buezli, Jean-Claude G.: 9, 127.  
 Bueren, baron Albert de: 124.  
 Buffon, Georges-Louis Leclerc, comte de: 119.  
 Bugnin, Jacques de: 23, 26.  
 Bugnion, Edouard: 112, 220, 237.  
 –, Paul: 347.  
 Buhner, Christian: 340.  
 Burckhard, Jakob: 137.  
 Burdet, Jacques: 296, 339.  
 Burki: 320.  
 Burnand: 271.  
 –, Paul: 276.  
 –, René: 231.  
 Burnat, Emile: 340.  
 Burnier, J.-Th.: 285.  
 Busino, Giovanni: 9, 197, 203, 208, 210.  
 Buttet, David: 17, 73, 75, 268.  
 Buttica, Cécile: voir Biéler.  
 Buxtorf, August: 340.  
 Cabaret: 43.  
 Caffer, Barthélemy: 59.  
 Cahen, Fr. M.: 341.  
 Calame, Alexandre: 163, 165.  
 Calvin, Jean: 14, 16, 50-52, 57, 59-61, 72, 83, 160.  
 Capito, Wolfgang-Fabrizius Köppl, dit: 115.  
 Capt, August: 347.  
 Carpin, Thomas: 39.  
 Carrard, Charles: 102.  
 –, François-Salomon-Christian: 102.  
 –, Henri: 194.  
 –, Henri-Vincent: 93, 102.  
 Carrel, Georges-André: 308.  
 Carry, Paul: 338.  
 Cart, Jacques: 338.  
 Casparis, Paul: 341.  
 Cassat, François-Louis: 102.  
 Castricane: 41.  
 Catherine II, tsarine de Russie: 98.  
 Cavalli, François-Antoine: 174.  
 Cenci, Cesare: 45.  
 Cérenville, Edouard de: 220, 230-231.  
 César, Jules: 16.  
 Challant, Guillaume de: 13, 22, 42.  
 Champagne, Thibaut IV, comte de: 161.  
 Champrenaud, A.: 247.  
 Chandieu, Antoine de La Roche: 16, 52, 59, 61, 333.  
 Chappallaz, Robert: 230.  
 Chappuis, Antoine: 183, 269.  
 –, H.: 213.  
 –, Jean-Samuel: 138, 143, 152, 271.  
 Chapuis: 320.  
 –, Gustave-L.: 339.  
 Chardonnet, Jean de: 22, 24.  
 Charlemagne, empereur: 26.  
 Charles: 270.  
 Charley, Sébastien: 339.  
 Charpentier: 228.  
 –, Jean de: 185, 188-189.  
 Chastellain: 210.  
 –, L.: 207.  
 Chateaubriand, François-René, vicomte de: 163.  
 Châtillon: 16.  
 Châtelain: 236.  
 Chavannes, Adrien: 271.  
 –, Alexandre-César: 101, 107, 120-121, 192-193, 270-273.  
 –, César: 121.  
 –, Daniel-Alexandre: 110, 112, 121-123, 135, 184-185, 187, 189, 204.  
 –, Edouard: 112, 122.  
 –, Etienne: voir Clavel.  
 –, F.: 276.  
 –, François: 121.  
 –, Henriette: 162.  
 –, Herminie: 148.  
 –, Jacques-Auguste: 112, 123.  
 –, Jeanne-Henriette-Cornélie/Cornélia: 121, 198, 204-205.  
 Cherbuliez, Ab.: 206.  
 –, Antoine-Elysée: 137, 199, 201, 205-206.  
 –, Emile: 341.  
 –, Joël: 154.  
 Chessex, Charles: 340.  
 –, Pierre: 5, 9-11.  
 Chevallaz, Georges-André: 265.  
 Chevalley, Auguste-E.: 341.  
 Chevrier, Georges: 338.  
 Chiesa, Francesco: 339.  
 Chinuz, Guillaume: 39.  
 Chiquellaeus, Joannes: 62.  
 Chodat, Robert: 124.  
 Choisy, Jacques-Denis: 122.  
 Chollet, Antoine: 22.  
 –, fils: 51.  
 Chrétien, Jacques: 340.  
 Christmann, G. F.: 131.  
 Chuard, Ernest: 113, 128.  
 Cicéron, Marcus Tullius Cicero, dit: 35, 167.  
 Clarens, Nicolas de: 39.  
 Clarke: 331.  
 Clavel fils: 51.  
 – de Brenles,  
 Etienne, née Chavannes: 100.  
 – de Brenles,  
 Jacques-Abram-Alie-Daniel: 93, 100.  
 –, Jean-Pierre: 275, 339.  
 –, Samuel: 328.  
 Clément, Gustave: 340.  
 Clenardus, Nicolas Clénart ou Kleinarts, dit: 64.  
 Clerc, Philippe: 307.  
 Clésinger, Auguste: 187.

- Cliau, P. A.: 309.  
 Clinard, Marshall B.: 338.  
 Cobban, Alan B.: 34.  
 Cocchi, Guido: 125.  
 Colinet: 263.  
 Colladon, Nicolas: 52, 59.  
 Colomb, Emile: 242.  
 Colombier, François de: 22.  
 Colonnetti, Gustavo: 341.  
 Combe, Georges: 276.  
 Comina, Claude: 10.  
 Comte, Charles-François: 93, 197-198, 204.  
 Conod, Moïse: 265, 270.  
 Conoti, Petrus: 39.  
 Conrad: 38.  
 Constant de Rebecque, famille: 87.  
   -, Benjamin: 296.  
   -, David: 54.  
   -, Jacob: 110, 183.  
   -, Rosalie de: 110, 190.  
 Cooper, Fenimore: 120.  
 Corbaz, J.: 268.  
 Cordier, Mathurin: 14, 50-51, 55-57, 59, 64, 333.  
 Cornil, Victor: 230.  
 Cornut, Samuel: 165.  
 Correvon, Henry: 124.  
 Corsini, Silvio: 9, 328.  
 Corthésy, J.-C.: 340.  
 Cortillia, Johannes de: 39.  
 Cosandey, Florian: 124.  
   -, Maurice: 243-245.  
 Cossonay, Aymon de: 23.  
 Cotini / Cottini, Petrus: 39.  
 Cottier-Boys, Charles-Louis-David: 124.  
 Coubertin, baron Pierre de: 311.  
 Coulon, Françoise de: 318.  
 Coup, Pierre de: 98.  
 Courbet, Gustave: 173.  
 Court, Antoine: 88.  
 Courten, Marijke de: 163.  
   -, Régis de: 10.  
 Coutaz, Gilbert: 10, 28, 99.  
 Covillebeaux, A.-P.: 310.  
 Crausaz, Jean-Pierre: 10.  
 Creschoni, Petrus: 39.  
 Crousaz, famille de: 87, 331.  
   -, Abraham de: 116.  
   -, Auguste-Abraham-Daniel de: 117.  
   -, F. de: 247.  
   -, Jean-Pierre de: 65, 87, 99, 108-109, 115-117, 119, 183, 294.  
 Cuendet, Corinne: 346.  
   -, Max: 10.  
 Cuénoud, Samuel: 175.  
 Cugin, Antoine: 23.  
   -, Pierre: 23.  
 Cullmann, Oscar: 338.  
 Curchod: 320.  
 Curione, Caelio Secondo: 14-15, 50, 59-60, 62.  
 Currit, Jérémie: 54.  
 Curtat, Antoine: 90, 329.  
   -, Louis: 146.  
   -, Louis-Auguste: 136, 146, 333.  
 Curtilla, Andreas de: 39.  
   -, Petrus de: 39.  
 Cushing, Harvey: 220.  
 Cuvier, baron Georges: 115.  
  
 Dahn, Hans: 128.  
 Dalton, John: 127.  
 Dapples / D'Apples, famille: 87.  
   -, Charles: 102.  
   -, Christian: 93.  
   -, Edouard: 241.  
   -, Jean-Pierre: 92.  
   -, Louis: 340.  
 Daremberg, Charles: 229.  
 Darwin, Charles: 229.  
 Daux, Isbrand: 17.  
   -, Louis: 23.  
 Davall: 184.  
 Davel, Jean-Daniel-Abram: 87-88, 99, 159.  
   -, Pierre: 54.  
 David, Jacques-Louis: 119.  
 Debonneville, Victor: 176.  
 Debreu, Gérard: 339.  
 Decker, Pierre: 238, 297.  
 Defosses, Pernet: 69.  
 Degos, Robert: 340.  
 Delafontaine, Renée: 339.  
 Delay, Gustave: 221, 236.  
 Delessert, André: 5.  
   -, Bernard: 10.  
 Delhaye, Jean: 340.  
 Delhorbe, Cécile dite Cécile-René, née Jacottet: 318, 323.  
   -, René: 323.  
 Delisle, Abram: 309.  
   -, Samuel: 122.  
 Dellient, Jean-François: 331.  
 Deluc, M.: 208.  
 Dennstedt: 284.  
 Denys d'Halicarnasse: 52, 62.  
 Depoisier, Michel: 10.  
 Depretis, Agostino: 200.  
 Dériaz, Adrien: 175.  
 Desarzens, Victor: 339.  
 Desbaillets, Pierre: 8.  
 Descartes, René: 100.  
 Descombes, Henri Salomon: 146.  
 Des Marets, Jacques: voir Marchandon.  
 Desmarets, François-Louis Allamand, dit: voir Allamand.  
 Des Ruines, François: 184.  
 Desvernois, Eugène: 331.  
 Develey, Emmanuel: 109-110, 120, 146, 246, 328.  
 Devrient, Raymond: 339.  
 Deyverdun, Jacques-Georges: 264.  
 Dezallier D'Argenville, Antoine-Joseph: 183.  
 Diderot, Denis: 116.  
 Dierauer, Yohannes: 339.  
 Dind, Emile: 221.  
 Dioscorides Pedanius: 114.  
 Diserens, E.: 300.  
 Dockes, Pierre: 10.  
 Doganoff: 320.  
 Dompierre, François-Rodolphe de: 184.  
 Doret, Gustave: 167.  
 Doukoff: 236.  
 Dragulinesco: 320.  
 Dreyfus, Alfred: 323.  
 Droz, Eugénie: 339.  
 Druey, Henri: 111, 138, 145-146, 149-151, 162, 264.  
 Dubois, G.: 276.  
 Dubois-Melly, Charles: 83.  
 Duboux, Marcel: 128-129.  
 Du Buc, Guillaume: 53, 59, 62.  
 Ducloux, Marc: 104, 159, 204, 272, 309.  
 Ducret, Jean-Claude: 10.  
 Ducros, Abraham-Louis: 121, 135, 185, 189, 327.  
 Dufour: 320.  
   -, Charles: 294, 300.  
   -, F.: 310.  
   -, Henri: 113, 232.  
   -, Jean: 112, 294.  
   -, Louis: 111, 173, 294.  
   -, Marc: 175, 219-220, 238, 240, 294, 333.  
   -, Othmar: 240.  
 Dufournet, César: 145-146, 152.  
 Dumas, André: 338.  
 Dumez, Hervé: 203.  
 Du Molin: 51.  
 Dumont, Charles-Philippe: 272.  
   -, Emile: 338.  
   -, Etienne: 39.  
   -, Louis: 339.  
 Dumur, Jules: 242.  
 Dunoyer, Charles: 197, 204.  
 Duperrex, Jules: 177.  
 Duplan, Benjamin: 88.  
 Du Plessis, Georges: 112.  
 Dupraz, Emmanuel: 23, 33-34, 42.  
   -, Louis: 265, 268, 273-275.  
 Dupuis, Philippe-Félix: 208.  
 Du Quesnoy, Eustache (de/): 14, 59.  
 Durand, Henri: 155, 159.  
   -, Louis: 159.  
 Durandi, Petrus: 39.  
 Durant, veuve de Jean: 64.  
 Durar: 41.  
   -, Marc: 41.  
 Dustin, Albert: 340.  
 Dutoit, Paul: 128.  
   -, Philippe: 146, 270.  
 Dzwonkowski: 320.  
  
 Eckstein, Adolf: 211.  
 Edouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre: 41.  
 Egger, Auguste: 338.

- Einstein, Albert: 238.  
 Emery, agent: 241.  
 –, Louis: 135.  
 –, Sigismond: 273.  
 –, Thomas: voir Melegari.  
 Episcopius, Eusebius: 64.  
 Erasme, Didier: 62, 122.  
 Ernst, Juliette: 339.  
 Escalier: 222, 237.  
 Escher, Alfred: 111.  
 Espaulaz, Jean: voir Scapula.  
 Espine, Adolphe d': 340.  
 Estavayer, Conon d': 32, 38-39.  
 –, Richard d': 39.  
 Estienne, Henri: 64.  
 –, Robert, dit Robertus Stephanus: 51, 62.  
 Estreicher, Karol: 73.  
 Everdes, Pierre d': 22, 39.  
 –, Richard d': 39.  
 Exchaquet: 320.  
 Eynard, Charles: 121, 147.
- Fabri, Guillaume: 222, 224-225.  
 Faillettaz, Emmanuel: 340.  
 Fairbairn, James W.: 341.  
 Fallot, Paul: 340.  
 Fankhauser: 320.  
 Farel, Guillaume: 59, 115.  
 Farqueti, Jacobus: 39.  
 Fatio, Olivier: 9, 49, 65.  
 Faulds: 284.  
 Favez, Pierre-Yves: 10.  
 Favrat, Louis: 112, 122.  
 Favre, Georges: 340.  
 –, Henry: 341.  
 Fazy, James: 199.  
 Fellenberg, Louis-Rodolphe de / Ludwig-Rudolph von: 111, 128, 143, 151-152.  
 Ferretti, Giovanni: 203.  
 Févot, Jules: 61.  
 Feyler, Marie: 323.  
 Fichte, Johann Gottlieb: 253.  
 Fichter, Friedrich: 340.  
 Fischer, André: 120.  
 –, Henri: 175.  
 Fisher, Irving: 338.  
 Fitz, Reginald: 240.  
 Fitzsimons, James: 340.  
 Flahault, Charles: 124.  
 Flatt, Robert: 128, 133.  
 Fleury, Jean: 347.  
 Flury, Adolf: 334.  
 Font, Conon de: 39.  
 –, alias Magnyn/Maguyn, Stephanus de: 39.  
 Fontenelle, Bernard Le Bovier de: 100.  
 Forel, François, Dr: 228.  
 –, François, pasteur: 8, 299.  
 –, François-Alphonse: 112-113, 123-124, 294, 299-300.  
 –, Henri-Auguste: 225, 229-230.  
 Fourcroy, Antoine-François, comte de: 131.  
 Fourier, Charles: 94.
- Fraconi: 150.  
 Franco, Pierre: 222-223, 225.  
 François, Jean-Samuel-Rodolphe: 108, 120, 127, 135, 294.  
 Frédéricq, Léon: 340.  
 Freudenberg, Sigmung: 117.  
 Freund, Julien: 203.  
 Frey: 320.  
 Friedel, Georges: 340.  
 Frient / Friendi, Michel: 24.  
 Froschouerus, Christoph: 115.  
 Frossard, J.: 207.  
 Fueter, Christian: 336.  
 Fulliquet, Georges: 338.  
 Funi, Achille: 342.
- Gallatin, Abraham de: 98.  
 Galli-Valerio, Bruno: 236, 302, 321.  
 Galton, sir Francis: 284.  
 Galvani, Petrus: 41.  
 Gandoni, Matteo: 40.  
 Gardelle, Robert: 89, 99.  
 Gardiol, Nathalie: 9, 141.  
 Gattaponi da Gubbio, Matteo: 68.  
 Gattlen, Anne-Elisabeth: 10.  
 Gaudard, Jules: 242.  
 –, Suzanne: voir de Bons.  
 Gaudin, Charles-Théophile: 174.  
 –, Jean-François-Aimé-Théophile: 110, 122.  
 Gautier, Jean-J.: 338.  
 –, Raoul: 340.  
 Gavin, Pierre: 9, 277, 281-282.  
 Gay, Jean: 111, 241, 247.  
 Geiser, Anne: 9, 192-195, 334-337.  
 Gelescoff: 320.  
 Gentil, Frédéric: 96.  
 Gentili, Bruno: 339.  
 Geny, François: 338.  
 Gérard: 264.  
 Germann, Martin: 10.  
 Germond, Henri: 125, 279.  
 Gessner / Gesner, Conrad: 13, 15, 50-51, 59-60, 62, 107, 114-115, 180, 194, 294.  
 Gibbon, Edward: 89, 99, 263, 302, 331.  
 Giddey, Ernest: 9, 293.  
 Gide, Charles: 339.  
 Gignoux, Maurice: 340.  
 Gilliard, A.: 268.  
 –, Charles: 73, 347.  
 –, Edmond: 156-157, 159.  
 Gilliéron: 276.  
 –, Charles: 285.  
 –, Jean-Claude: 10, 307.  
 –, Louis: 146.  
 Gindroz, François: 109.  
 –, Jean-Abraham: 109.  
 –, Jean-Daniel-André: 88, 107, 137-138, 146, 331, 333.  
 –, Jean-Daniel-Benjamin: 193.  
 Giovannini, Edgardo: 340.  
 Girard, Jehan: 114.  
 Girard des Bergeries, Simon: 54, 59, 263.  
 Giraudoux, Jean: 161.  
 Girod, Pierre: 39.
- Giroud, A.: 321.  
 Glardon-Leubel, Charles-L.: 161.  
 Gleyre, Charles: 158-159.  
 Godet, Philippe: 156, 339.  
 Goeldlin, Pierre: 10.  
 Goguel, Maurice: 338.  
 Golaz, Henri: 340.  
 Goldstein, Henri: 128, 133.  
 Gonin, Jules: 240, 297, 333.  
 –, Louis: 242.  
 Gonseth, Ferdinand: 339.  
 Gonvers-Sallaz, Edouard: 338.  
 Gos, Emile: 250.  
 Goulet, Robert: 73.  
 Graefe, Albrecht von: 238.  
 Grandi, Renzo: 40.  
 Grandjean, Marcel: 72-73, 85.  
 Grandson, Henri de: 39, 41.  
 –, Othon de: 13-14.  
 Greck, Robert de: 131.  
 Grenier, Louis: 175, 276.  
 Griffon, Jean: 222-223, 225.  
 Grisel, Jean-Pierre: 268.  
 GrosPierre: 79.  
 Gross: 210, 261.  
 –, Hans: 284.  
 Grotius, Hugo De Groot, dit: 99.  
 Gruener, Jakob Friedrich: 336.  
 Gruetter, Tina: 10.  
 Gruner, Erich: 339.  
 Gubbio: voir Gattaponi et Steuchos.  
 Gudden, Bernhard-Aloïs: 229.  
 Guggenheim, Marcus: 341.  
 Guidolin, Guibert: 41.  
 Guignard, J.-S.: 309.  
 Guillibaud, Barthélemy: 115.  
 Guilliermond, Alexandre: 340.  
 Guisan, André: 236.  
 –, François-Louis: 229, 309.  
 –, Gilbert: 297.  
 –, Henri: 338.  
 Guise: 331.  
 Guye, Charles-Eugène: 339.  
 Guyenot, Emile: 340.
- H., E.: 226.  
 Haberlin, Paul: 339.  
 Haerberli, Hans: 10.  
 Haen, Antoine van/de: 231.  
 Haenny, Charles-Bertrand: 129.  
 Haertel, Kurt: 338.  
 Haller, Albrecht von / Albert de: 88-89, 109-110, 117-118, 218, 225-226, 276.  
 –, Emilie de, alliée de Loys: 118.  
 –, N. E.: 298.  
 –, Pierre de: 341.  
 –, Renaud de: 8.  
 –, Rodolphe-Emmanuel de: 118.  
 Harry, Hans: 341.  
 Hauptmann, William: 10.  
 Hébert, Edmond: 123.  
 Heer-Tschudi, Samuel: 146.  
 Heller, Geneviève: 204.  
 Helmichius, Johannes: 59.  
 Henchoz, J. P.: 117.  
 Henry: 284.

- Herzen, Alexandre (1812-1870): 220.  
 –, Charles dit Alexandre (1839-1906): 220.
- Herzog, Jean-Jacques: 138, 143, 148, 152.
- Hesse, Frédéric de: 115.
- Heubach, Jean-Pierre: 269.
- Hignou, Isaac: 271.
- Hippens, de: 320.
- Hirschmann: 320.
- Hisely, Jean-Joseph: 152.
- Hobbes, Thomas: 19.
- Hochreutiner, Georges: 124.
- Hofer, Paul: 73.
- Hoffmann, Julie: 339.  
 –, Simon: 76.
- Holbach, Paul-Henri, baron d': 328.
- Homberger, Heinrich: 339.
- Hopf, Heinz: 340.
- Hopkins, Frederick-G.: 340.
- Hortin, Michel: 59.
- Hotman, François: 14-15, 50-51, 59-60.
- Houbraken, Jakob: 97.
- Huber, Jean: 98.  
 –, Johann Rudolph: 95.  
 –, Max: 338.
- Hugli, Jean: 327
- Huguenin, Robert: 10.
- Humbert, Pierre: 98.
- Hummeler, Fritz: 341.
- Hunziker, Rudolf: 339.
- Huxley, Aldous: 302.
- Ibsen, Henrik: 347.
- Imhof, Ulrich: 73.
- Isely, Gérard: 125.
- Jaberg, Paul: 339.
- Jaccard: 271.  
 –, Pierre: 203.
- Jaccottet, Philippe: 339.
- Jacobeus, Holger: 115.
- Jacobs, Ch. de: 247.
- Jacottet, Cécile: voir Delhorbe.
- Jakubec, Doris: 9, 153.
- Jaques, Paul: 320.
- Jaques-Dalcroze, Emile: 339.
- Jaquillard: 228.
- Jaspers, Karl: 339.
- Jean-Bernard: 315.
- Jelmini, Jean-Pierre: 10.
- Jencerandi, Petrus: 39.
- Jenin, Pierre: 108, 115.
- Jequier, François: 11, 318.  
 –, Marie-Claude: 5, 10-11.
- Jérôme: 63.
- Jois, Jean: 39.
- Jongh, de: 160, 211, 250, 289, 301, 321, 332.  
 –, Francis de: 125, 237-238, 268, 298, 324.  
 –, Gaston de: 322.
- Jordan, Uly: 70.
- Joyeux, Louis: 134.
- Jung, Ch.: 322.
- Junod, Eric: 10.  
 –, Henri-A.: 339.  
 –, Louis: 56, 62.
- Justinien: 23, 41, 93.
- Kaenel, Gilbert: 9, 190.
- Kaeppli, Thomas: 46.
- Kager, Hugo von: 340.
- Kahn, Jean-François: 24.
- Kamaroff: 320.
- Kapff, Jacob: 102.
- Kapitza, Piotr: 340.
- Karli, Pierre: 340.
- Karrer, Paul: 340.
- Karsky: 320.
- Kaufmann, Angelika: 90.
- Kaulla, Rudolf: 338.
- Kehrmann, Friedrich: 128.
- Kellenberger, Eduard: 340.
- Keller, Gottfried: 7, 327.
- Kellner: 122.
- Kern, Alfred: 228.  
 –, Léon: 339.
- Kiene, Michael: 67, 73, 82.
- Killias, Martin: 284-285.
- Knapp, Charles: 340.
- Knecht, Pierre: 281.
- Knechtenhofer, Jean: 59, 61.
- Kocheleff: 320.
- Kocher, Theodor: 238, 240.
- Koehlin, Carl: 339.
- Koenig, F.: 327.  
 –, Franz Niklaus: 327.
- Kohler, André: 338.
- Kollbrunner, Curt-F.: 341.
- Konig, Hans: 341.
- Kopp, Emile: 111, 128.
- Koszul, Jean-Louis: 340.
- Kousmine, Catherine: 320.  
 –, Tatiana: 320.
- Kouzmina: 320.
- Krafft, Charles: 240.
- Krayenbuehl, Hugo: 340.
- Kulling, Catherine: 10.
- Kuthy, Sandor: 325.
- Kutter, Heinrich: 340.
- Lacassagne, Alexandre: 286.
- Ladislav Jagielos, roi de Pologne: 68.
- La Fontaine, Jean de: 161.
- Laharpe, Frédéric-César de: 90, 185-186, 221, 228, 264.
- Lambert, Edouard: 338.
- Landry, Jean: 243.
- Landsberg, Herrade de: 36.
- Langallerie, Charles de Gentils, chevalier de: 184.
- Languetin, Pierre: 339.
- Lanteires, Jean: 184.
- Laonius, Joannes: 60.
- Laplanche, Jean: 339.
- Lardy, Charles: 121, 135, 185, 189.
- Larguier des Bancels, Jacques: 220, 264, 333.
- La Roche-Chandieu, Antoine de: voir Chandieu.
- Larrabee, Martin: 340.
- Lasserre, André: 221.  
 –, François: 10.
- Laufer, Marianne: 9, 313, 319-325.  
 –, Paul: 338.
- Lausanne, Jacques de: 46.
- Lavanchy, Charles: 334.
- Laverrière, Alphonse: 341.
- Lavoisier, Antoine-Laurent de: 119-120, 127.
- Lebert, Hermann: 219, 225, 229.
- Le Boiteux, Quintin: 59.
- Le Chevalier, Antoine: 64.
- Leclerc, Simon: 58.
- Lecomte, Ferdinand: 176.
- Le Comte de la Croix, Jean: 61.
- Le Coultre, Jacques-David: 339.  
 –, Jules: 56.
- Le Franc, Martin: 23, 43.
- Le Fur, Louis: 338.
- Legerii, Hugo: 39.
- Legras: 276.
- Lehr, Ernest: 94, 106, 193-194.
- Leibnitz, Gottfried Wilhelm: 100.
- Le Magnen, Jacques: 340.
- Lemaitre, Auguste: 338.
- Le Moine, Jean: 24.
- Lemoine, Marcel: 340.
- Le Noir, Michel: 26.
- Lenormant, Charles: 340.
- Lentulus, Robert-Scipio von: 100.
- Le Preux: 62.  
 –, François: 17, 52.  
 –, Jean: 16-17, 52.
- Leresche, Jean-Guillaume-Alexandre: 135, 146, 270.
- Leutwiler, Fritz: 339.
- Levade, David: 146.  
 –, Louis: 184-185, 191.
- Le Vassor, Michel: 115.
- Lewald, Hans: 338.
- Liard, Pierre-Alain: 10.
- Liechti, Charles: 10.
- Lippe-Detmold, Simon-Auguste, comte de: 183.
- Locard, Edmond: 283-284, 287.
- Lochmann, Jean-Jacques: 340.
- Locke, John: 100.
- Loewenthal, Nathan: 220, 237.
- Lombard, Pierre: 35, 45.
- Louis VII, roi de France: 38.  
 –, VIII, roi de France: 38.  
 –, XIV, roi de France: 91.  
 –, XVI, roi de France: 90.  
 –, XVIII, roi de France: 93, 198.
- Louis-Philippe, roi des Français: 150.
- Louvrier: 250.
- Loys, famille: 87.  
 –, de Bochat, Charles-Guillaume, seigneur de Bochat, dit: 88, 92, 99-100, 109, 119, 194, 264, 269-270, 294.  
 –, de Cheseaux, Charles de: 109, 183.  
 –, de Cheseaux, Jean-Philippe: 108-109, 117, 183.

- , Emilie de: voir Haller.  
 -, Etienne: 345.  
 -, Isaac: 99.  
 -, Jean-Samuel de, allié Haller: 118, 121.  
 -, Johannes: 39.  
 Luber, Willem: 236.  
 Lucingio / Lucinges, Valcherinus de: 39.  
 Lugeon, Raphaël: 210.  
 Lugin, Betty: 275.  
 -, Ernest: 334.  
 Lutry, François de: 23.  
 -, Guillaume de: 23-24.  
 Lutteroth, Henri: 147-148, 200.  
 Luy, André: 338.
- Machiavel, Niccolo: 19.  
 Magni, Petrus: 39.  
 Magnyn / Maguyn: voir Font.  
 Maillard, Louis: 300.  
 Maillefer: 320.  
 -, Arthur: 124.  
 Mainini: 320.  
 Mair, Jodocus: 46.  
 Mairesse, André: 341.  
 Malblanc, Frédéric de: 102.  
 Malebranche, Nicolas de: 115.  
 Malinvaud, Edmond: 339.  
 Malpighi, Marcello: 100.  
 Malthus, Thomas Robert: 199.  
 Manget, Jean-Jacques: 232.  
 Marchandon, Jacques, dit Des Marets: 108.  
 Marcuard, Blaise: 16, 52, 59.  
 Maréchal, Jean: 64.  
 Marfan, Antonin-B.: 340.  
 Margerie, Emmanuel de: 340.  
 Margot, Pierre: 10, 285.  
 Marguerat, Auguste: 339.  
 Marguet, Jules: 111, 175, 241, 247.  
 -, Pierre-Joseph: 241.  
 Mariétan, Ignace: 340.  
 Markevitch, Igor: 339.  
 Marot, Clément: 50.  
 Marouzeau, Jules: 339.  
 Martens, Frédéric: 235.  
 Martin, André: 340.  
 -, Colin: 9, 195, 334, 337, 339, 347.  
 -, François: 125.  
 -, Frank: 339.  
 -, Henri: 237.  
 -, Paul: 306, 311.  
 -, Pierre-François: 218, 232.  
 Martini, Martin: 85.  
 Martinoni, Georges: 176.  
 Maryat: 121.  
 Masuda, Yoshio: 340.  
 Mathyer, Jacques: 9, 283, 285.  
 Matri de Recordemontis, Guillelmus: 39.  
 Matthey, Robert: 297, 302.  
 Matthias, Bernd T.: 340.  
 Maurer, Alexandre: 140, 180.  
 May, Samuel: 340.  
 Mayer, Charlotte de/von: voir Olivier.  
 Mayor, Benjamin: 242.  
 -, Charles: 229.  
 -, F.: 325.
- Matthias: 111, 219, 225, 228-229.  
 Meister, Leonard: 99.  
 Melegari, Louis-Amédée / Luigi Amedeo, alias Thomas Emery: 94, 111, 143, 147, 151-152, 199-200, 203, 206-207.  
 Mellet: 320.  
 -, F. L. E.: 227.  
 -, Rodolphe: 128.  
 Mercanton, Samuel: 127-128, 146.  
 Mercier, Guillaume: 23.  
 -, Jean-Jacques: 340.  
 Mergen, A.: 285.  
 Merian, Matthäus: 19, 268.  
 Merlin, Jean-Raymond: 51, 59, 61, 115.  
 Mermoud, Jacques: 25.  
 Messaz, Charles: 177.  
 Messerli, Francis: 305-306, 311.  
 Métraux: 320.  
 Meulerrens, Urbanus de: 39.  
 Meuron, Aloïs de: 338.  
 Meus: 41.  
 Meuwly, Olivier: 9, 253, 259-261.  
 Meyer: 228.  
 Meylan, Charles: 340.  
 -, Henri: 5, 33-34, 56, 59, 62, 73, 190, 294, 297.  
 -, Philippe: 5, 96-97, 264, 297, 344.  
 -, Suzanne: 313-314, 316, 318.  
 Meynert: 229.  
 Michaud, Louis: 238.  
 -, Marius: 163.  
 Michaut, Claude: 101.  
 Michoud: 271.  
 Mickiewicz, Adam: 137, 143, 294.  
 Millet, Frédéric: 174.  
 Milliod, Maurice: 167, 203.  
 Minodi, Johannes: 39.  
 Mirimanoff, Dimitri: 340.  
 Moette, Thomas: 309.  
 Molera / Moleria / La Molière, Radulphus de: 39.  
 Molière, Jean-Baptiste Poquelin, dit: 161.  
 Molin, Aloys de: 194.  
 Monnard, Charles: 105, 135-138, 143, 146-148, 152, 157-158, 200, 207, 266, 269-272, 294, 333.  
 Monneron, Frédéric: 155.  
 Monnet, Jean: 296, 339.  
 Monnier-Raball, Jacques: 10.  
 Monod, Eugène: 102.  
 Montalant, François: 116.  
 Monte, Molendini / Montmollin, Petrus de: 39.  
 Montesquieu, Charles de Secondat, baron de: 97, 100.  
 Montfalcon, François de: 23.  
 -, Sébastien de: 13.  
 Montferrand, Benoit de: 26.  
 Morel, Charles: 330.  
 Morel-Fatio, Arnold: 190, 194.  
 Morerod, Jean-Daniel: 9, 29, 34, 39-42.  
 Moret, Jean-Louis: 264.  
 Moriggia, René: 339.  
 Morlot, Charles-Adolphe de: 123.  
 Morsier, Louis de: 102.  
 Moser, Christian: 339.
- Mottaz, Eugène: 339.  
 Mouillefarine: 124.  
 Moulou, Paul: 98.  
 Mouron, A.: 276.  
 Muchemleb, Robert: 73.  
 Muller, Christian: 11.  
 -, Edouard: 339.  
 -, Gino: 9, 189-190.  
 Munier-Romilly, Amélie: 147.  
 Munster, Sebastian: 63.  
 Muralt, Alexandre de: 340.  
 Muret, Ernest: 339.  
 -, Jean: 123.  
 -, Maurice: 229-230.  
 Murisier, Paul: 125.  
 Mussolini, Benito: 339, 340-344.  
 Mutach, Abraham-Friedrich von: 327.
- Nachet: 290.  
 Nailher: 58.  
 Napoléon I<sup>er</sup>, empereur des Français: 253;  
 voir aussi Bonaparte.  
 Neeser, Karl: 308.  
 -, Maurice: 338.  
 Nef, J.: 342.  
 Nelson, Erich: 340.  
 Nestlé, Henri: 122.  
 Newton, Isaac: 100.  
 Nicod, Françoise: 204.  
 Nicolas IV, pape: 23.  
 Nicolas de Lyre: 63.  
 Nicolas, Charles: 220.  
 Nicole, Sophie: 163.  
 Nicolsky: 320.  
 Niger, Jean: 39.  
 Nisoli, Attilio: 341.  
 Nochtiger, Johann Ludwig: 89.  
 Nunez, Pedro: 59.
- Ogus: 320.  
 Olivier, Caroline: 160, 200, 206, 323.  
 -, Charlotte, née de/von Mayer: 230-231, 236, 320, 323-324.  
 -, Eugène: 43, 191, 217, 222, 225, 227-228, 230-233, 236-237, 240, 324, 339.  
 -, François, allié Martin: 338.  
 -, Frank: 332.  
 -, Gabriel: 96.  
 -, Juste: 123, 137, 143, 153-156, 158-161, 163-164, 197, 200, 206, 228, 294, 323-324, 333.  
 -, Samuel: 329.  
 -, Siméon: 331.
- Olschki, L. S.: 45  
 Olsen, Jörgen L.: 340.  
 Ombrédanne, Louis: 231.  
 Oporinus, Joannes: 62.  
 Opiel, Albert: 123.  
 Origène: 63.  
 Oron, Jean d': 32, 39.  
 -, Bossonens, Girard d': 39.  
 -, Vevey, Guillaume d': 39.  
 Os, Gottfried de: 25.  
 Osterwald, Jean-Frédéric: 58.



- Oulès, Firmin: 203.  
Ourliac, Paul: 338.  
Owen, Robert: 94.
- Paccaud, Fernand: 236.  
Pache, L.: 174.  
Pacolet, Imbert: 59, 180.  
Paderewski, Ignacy-J.: 339.  
Palan, Adrien: 242.  
Paracelse, Théophraste Bombast de Hohenheim, dit: 127.  
Paravicini Bagliani, Agostino: 9, 45.  
Paré, Ambroise: 223-224.  
Pareto, marquis Vilfredo: 202-203, 210, 294, 338.  
Pascal: 271.  
–, Blaise: 156.  
Paschoud, Francine, née van de Kerchove: 9, 313.  
–, Jeanne: 324.  
–, Louis: 324.  
–, Maurice: 117.  
Patounikoff: 320.  
Paul Eginète: 114.  
Pavillard, Daniel: 89, 269-270.  
Payerne, Guillaume de: 39.  
Payot, Fritz: 165.  
Pelet: 309.  
–, Louis: 128.  
Pellis, Louis-Philippe: 105.  
–, Philippe: 110.  
Penthéréaz/Penterea, Henricus de: 39.  
Pequignot, Eugène: 339.  
Perregaux, Henri: 75, 105.  
Perret, Louis-Daniel: 9, 263, 270-273, 275.  
–, Paul: 339.  
Perrin, Jean-Louis: 10.  
Perrochon, Henri: 160.  
Petitpierre, Max: 338.  
Peytrequin, J.: 122.  
Pfenninger, Heinrich: 15, 87, 99.  
Philippe-Auguste, roi de France: 38.  
Piaget, Arthur: 26, 339.  
–, Jean: 203.  
Picard, Auguste: 341.  
–, Rodolphe: 234.  
Pichard, Adrien: 246, 327.  
Pictet, François-Jules: 123.  
Pidou, Auguste: 93, 103, 190, 264.  
–, François-Henri: 103, 137.  
Pidoux, Pierre: 338.  
Pierrefleur, Guillaume de: 22.  
Piffard, Alexandre: 19.  
Pigini, Claudius: 39.  
Pignatti Morano di Custozza, Bonifacio, comte: 342.  
Pilet, Paul-Emile: 8-9, 107, 114-117, 119-125.  
Piller, Michel: 10.  
Pilz, A.: 37.  
Piot, Jacques-Samuel-Louis: 100.  
Pittard, Eugène: 340.  
Pittier, Henri: 340.  
Plan, Pierre-P.: 339.
- Planchon, Gustave: 122.  
Planck, Max: 303.  
Platon: 52.  
Pletscher, Jacques: 340.  
Pline l'Ancien: 114.  
Poenaru, Valentin: 340.  
Poinsart: 16.  
Polier, famille: 87.  
–, Georges: 54.  
–, Georges-Pierre: 95, 192.  
–, Henri: 135.  
Pollat, Claude: 39.  
Pommier, Jean: 160, 339.  
Ponsard, André: 338.  
Popp: 284, 287.  
Porchat, Caroline: 103.  
–, Jean-Jacques: 93, 103, 146, 151-152, 333.  
Porta, Marc-Antoine: 101.  
Porto, Francesco: 52.  
Portus, Aemilius/Emile: 52-53, 59, 62.  
Potier, Jean-Pierre: 10.  
Potocka, comtesse: 228.  
Pradervand, Brigitte, née Amiet: 9, 67, 85.  
–, Jean-Pierre: 339.  
Pratelli, Esodo: 342.  
Prestel, Théophile, dit aussi Gottlieb et Johann Amadeus: 119.  
Prevost, Jean-L.: 340.  
–, Pierre: 199.  
Prez, de: 91.  
Priestley, Joseph: 120.  
Proudhon, Pierre-Joseph: 208.  
Pudioul de Priniaco, Conon: 39.  
Pudralli, Petrus: 39.  
Pufendorf, Samuel, baron de: 65, 92-93, 97-99.
- Quesnoy, Eustache de: voir Du Quesnoy.  
Quinche, Antoinette: 325.  
Quiros, Hyacinthe Don/de: 264, 269.
- R., P.: 322.  
Rabelais, François: 23, 26, 39.  
Rabot, Charles: 340.  
Rabow, Siegfried: 220.  
Racca, Vittorio: 202-203.  
Rahn, Rudolph: 339.  
Rambert, Eugène: 111, 123, 138, 153-156, 163-165, 175, 222, 294, 333.  
Ramu, Hippolyte: 122.  
Ramuz, Charles-Ferdinand: 157, 159.  
Randon, Jean: 51.  
Raoux, Léon: 243.  
Rapin, Oscar: 220, 236.  
Rappard, William E.: 203.  
Raskova, Helena: 340.  
Ratdolt, Erhard: 37.  
Rathgeb, Charles-E.: 305.  
Rauchergner: 320.  
Ravier, Pierre: 26.  
Raymond, Marcel: 339.  
Razoumowsky, comte Grégoire de: 184, 186.
- Réaumur, René-Antoine Ferchault de: 100, 116.  
Recordon, Frédéric: 217, 219, 222, 234-235.  
Regamey, Jacques: 235-236.  
Regaud, Claudius: 340.  
Reichert, C.: 123.  
Reisch, Gregorius: 35.  
Reiss, Rodolphe-Archibald: 132, 284-289.  
Renan, Ernest: 163.  
Renard, Georges: 165.  
Renevier, Eugène: 113, 123.  
Reusner, Nicolas: 15.  
Reymond, Claude: 8, 10.  
–, Maxime: 23, 26, 34, 222.  
Reynier, Jean-Louis-François-Antoine: 123, 184.  
Rham, Casimir de: 8, 10.  
–, Georges de: 303.  
Ribit, Jean: 50-51, 57, 59, 62.  
Richadona, Franciscus de: 41.  
Richter, A. G.: 227.  
Rickli, Jean: 272.  
Ricou: 184.  
–, Jean-Pierre-Louis: 146.  
Rieben, Pierre: 339.  
Ritter, Eugène: 339.  
Rivery, Adam: 16.  
–, Jean: 16, 51.  
Rivier, Alphonse: 264.  
–, Dominique: 8-9, 303.  
–, Louis, peintre: 313, 319, 339.  
–, Louis, professeur: 111, 241, 247.  
Robert, Olivier: 9-11, 340.  
Rochaz, Gustave: 236.  
Rod, Edouard: 165, 323.  
Rodieux, Louis: 272.  
Roentgen, Wilhelm Konrad von: 232.  
Rogers, James Harvey: 203.  
Roguin, Ernest: 94, 106, 210.  
Rollier, Henri-Auguste: 240, 340.  
Rosenmund, Max: 340.  
Rossel, Jacques: 338.  
–, Virgile: 156, 333.  
Rossi, Pellegrino: 197.  
Rossier, Guillaume: 238.  
Rossy, Paul: 339.  
Roth, Charles: 38, 298.  
–, F.: 159.  
Rothlin, Ernest: 341.  
Roud, Auguste: 237.  
–, Gustave: 157, 167, 339.  
Rouelle, Guillaume-François: 131.  
Rouge, F.: 161.  
Roulin, Alfred: 274-275.  
Rousseau, Charles: 338.  
–, Jean-Jacques: 89, 98, 228.  
Roussy, Gustave: 340.  
Roux, César: 220, 222, 236-238, 240, 297, 320, 333.  
–, Emile: 230.  
–, Louis: 175.  
Roveno, Raymond de: 39.  
Roy-Pochon, Cécile: 341.  
Rubattel, Christian: 281.

- , Rodolphe: 339.  
 Ruchat, Abraham: 88, 107, 294, 298, 328.  
 Ruchonnet, Louis, homme d'Etat: 94, 106, 112, 122, 138-139, 169-170, 173, 177, 201, 208, 215, 232, 259, 264, 333.  
 –, Louis, professeur: 309.  
 Rucklin: 320.  
 Rudeann: 320.  
 Rudler, Gustave: 339.  
 Rueckbrod, Konrad: 73, 82-83, 85.  
 Ruffly, Eugène: 139, 171-172, 177-178, 180, 210, 215, 217, 219, 221, 232, 339.  
 –, Victor: 138.  
 Rumine, Catherine, princesse de, née Schakowskoy: 174.  
 –, Gabriel de: 139, 170-172, 174-176, 180, 216, 218, 220-222, 238, 242, 248.  
 Rumpf, Jean: 8, 240.  
 Rychner, Jean: 339.
- Sabouraud, Raymond: 340.  
 Saegesser, Frédéric: 222.  
 Sainte-Beuve, Charles-Augustin: 137, 143, 155, 157, 160-161, 200, 294, 314, 333.  
 Saint-Paul, François de: 59.  
 Saint-Simon, Claude-Henri, comte de: 94, 198, 204.  
 Salchly, Jean: 270.  
 Salchy, Christian: 70.  
 Salis, Jean-Rodolphe de: 339.  
 Sanchi: 320.  
 Sandblom, Philip: 340.  
 Sandoz, Edouard-M.: 340.  
 Sanfilippo, Cesare: 338.  
 Santschi, Catherine: 38, 298.  
 Sarasin, Paul: 340.  
 Sarburgh, Bartholomäus/Bartholomé: 16, 61, 224.  
 Saudan, Guy: 9-11, 215, 240.  
 Saugeti, Johannes: 39.  
 Saugy, M.: 163.  
 Sauser-Hall, Georges: 338.  
 Saussure, César de, allié Gaudard: 184, 192-193.  
 –, Louis-César de: 88.  
 –, Marc de: 54.  
 Sauvages: voir Boissier.  
 Savigny: 264.  
 Savoie, Amédée V, comte de: 22-23.  
 –, Charles III, duc de: 13.  
 –, Pierre, comte de: 22.  
 Say, Jean-Baptiste: 197, 204.  
 Scalfati, Stanislas G.: 203.  
 Scapula, Jean Espaulaz, dit: 59, 64.  
 Scarpa, Antonio: 228.  
 Scarpatetti, Beat Matthias von: 43, 46.  
 Schaefer, Patrick: 9, 61, 100-101.  
 Schaerer, R.: 309.  
 Schaller, François: 203.  
 Schatzmann, Bertha: 314.  
 Scheuchzer, Charles: 341.  
 Scheurer, Paul B.: 303.  
 Schiel, Johann Niklaus: 85.  
 Schlaepfer, Patrick: 281.  
 –, Rudolph: 318.
- Schlegel, Wilhelm von: 146.  
 Schleicher, famille: 189.  
 –, Jean-Christophe: 184-185, 189.  
 Schlitter, Emil: 341.  
 Schluetter, Frédéric-Ernest: 309.  
 Schmid: 321.  
 –, André: 232.  
 –, Franz: 137.  
 Schnetzler, André: 202-203, 210-213, 333.  
 –, Jean-Balthazar: 112, 122-124, 177, 211.  
 Schoenberg, David: 340.  
 Schoenlein, Johann-Lukas: 229.  
 Schoepf, Thomas: 13.  
 Scholl, Charles: 146.  
 Schopenhauer, Arthur: 322.  
 Schott, Johann: 35.  
 Schroeder, Alfred: 338.  
 Schuh, Jörg: 285.  
 Schumpeter, Joseph A.: 203.  
 Scott, Walter: 120.  
 Seaborne, Malcolm: 73.  
 Secretan, Charles: 137-138, 143, 147, 151-152, 200, 206, 294, 298, 314, 318, 333.  
 –, Charlotte-Elisa: 160.  
 –, Claude: 10.  
 –, Edouard: 94, 104, 111, 138, 143, 151-152, 200, 206, 339.  
 –, Eugène: 339.  
 –, Jean-David: 107, 270.  
 –, Louis: 193.  
 –, Marc, allié Mercier: 143.  
 –, Pierre-Isaac: 184.  
 Seigneux de Correvon, Gabriel: 92, 109.  
 Senarcens, Gérard de: 341.  
 Senn, de: 247.  
 Serres, Jean de: 52, 59.  
 –, Olivier de: 52.  
 Servion, Jean: 43.  
 S'Gravesande, Guillaume-Jacob: 100, 119.  
 Shibuya, Yoshio: 340.  
 Siebenmann, Friedrich: 340.  
 Sieber, Marc: 34.  
 Siebert: 290.  
 Siegfried, Hans: 341.  
 Singer, Rolf: 340.  
 Sinner, Jean-Jacques de / Johann Jakob von: 87, 91, 95, 97.  
 –, Jean-Rodolphe de: 95.  
 –, Vincent von: 8.  
 Sironi, Mario: 342.  
 Smith, Adam: 197, 199.  
 Snell, M.: 122.  
 Soest, Konrad von: 47.  
 Sofris: 320.  
 Soggin, Alberto: 338.  
 Spengler, Gustave: 136.  
 Spinoza, Baruch: 19.  
 Spitteler, Carl: 339.  
 Spruengli / Sprunglin, Nicolas: 76-77.  
 Stadler, Rodolphe: 339.  
 Staehelin, Ernest: 338.  
 Staël, Germaine de: 163.  
 Stapfer, Philippe-Albert: 135.
- Starobinski, Jean: 339.  
 Steck, Jean/Hans: 91, 229.  
 Stelling-Michaud, Suzanne: 24, 40.  
 –, Sven: 24, 34, 40-41.  
 Stephanus, Robertus: voir Estienne.  
 Steuchus de Gubbio: 63.  
 Stilling, Heinrich: 220.  
 Stimmer, Tobias: 114.  
 Stoer, Jacob: 62.  
 Stoppelmann: 311.  
 Strasser, Otto-E.: 338.  
 Strebel, Jakob: 338.  
 Strohl, Henri: 338.  
 Strub, Marcel: 73.  
 Struve, Henri: 89, 109-110, 120, 127, 131, 135, 146, 184-185, 189, 264, 294.  
 –, Othon-Guillaume: 109, 127.  
 Stucky, Alfred: 243-244.  
 Stueckelberg von Breidenbach, Ernst Carl Gerlach: 302-303.  
 Stumpf, Johannes: 12.  
 Sturm, Jacques: 50, 55, 69.  
 Sulzer, Simon: 14-15, 50, 55.  
 Swammerdam, Jan: 100.  
 Swyer, Paul R.: 340.  
 Szent-Gyorgyi, Albert: 340.
- Tagault / Tagaut / Tagant, Jean: 14, 51, 59, 107.  
 Tagliacozzi, Gaspare: 223.  
 Tailens, Jules: 222.  
 Tank, Frank: 341.  
 Tappy, José-Flore: 9, 165.  
 Tartaret / Tarteret / Tataret, Pierre: 23, 25-26, 39.  
 Tatar, M.: 324.  
 Tcheakoff: 320.  
 Tharin, Robert: 307.  
 Thélin: 320.  
 –, M.-H.: 285.  
 Théophraste: 114.  
 Thévenot, M.: 309.  
 Tholomei: 41.  
 Thomas, famille: 124, 184, 188-189.  
 –, Pierre: 341.  
 Thome, Nicolas: 39.  
 Thucydide: 52.  
 Thurey, Denis de: 24, 99.  
 Tissot, François-Rodolphe-Charles: 234.  
 –, Laurent: 9, 169.  
 –, Samuel-Auguste-André-David: 89-90, 109, 117-118, 217-219, 225-227, 231, 234, 333.  
 Tolke, Friedrich: 341.  
 Torney, Gérard: 39.  
 –, Pierre: 39.  
 Torracinta, Claude: 281.  
 Trani, Goffredo de: 23.  
 Trembley, Etienne: 59.  
 Treytorrens, François-Frédéric de: 108, 116, 119, 192, 294.  
 –, Louis de: 88, 108, 120, 328.  
 Troillet fils: 51.  
 Troller, Alois: 338.  
 Troyon, Frédéric-Louis: 190.

- Turgot, Anne-Robert-Jacques, baron de l'Aulne: 197.  
 Turkel: 287.  
 Turrettini, Jean-Alphonse: 65.  
   -, Théodore: 242.
- Uebelhart, Fernand: 10.  
 Ulmann: 320.  
 Urbanovici, Katinka: 10.
- Vaccari: 124.  
 Vallat, Francis: 338.  
 Vallery-Radot, Jean: 73.  
 Vallon, Antoine: 70.  
 Vallotton, Louis: 102.  
 Van Berchem, Denis: 339.  
   -, Max: 339.  
 Vanie, Georgius: 39.  
 Van Ledden: 287.  
 Varoldi: 320.  
 Vautier, Alphonse: 242.  
 Vedel, Georges: 338.  
 Veillon, Charles: 339.  
 Veissière: 109.  
 Venel, Jean-André: 219, 225, 227-228.  
 Verdeil, Auguste: 110.  
   -, François: 218, 234.  
 Verger, Jacques: 34.  
 Verhuell, Alexandre: 330.  
 Vesale, André: 224.  
 Vevey, Nicolas de: 39.  
 Veyrassat, Adrien: 338.  
 Vicat, Bêat-Philippe: 93, 266, 269-270.  
 Vidal: 124.  
 Vignano, père: 230.  
 Vignon, Eustache: 62.  
 Villard, Henri: 309.  
 Villarzel, Conon de: 39.  
   -, Pierre de: 39.  
 Vincent, Antoine: 223.  
   -, Emmanuel: 272.
- , Luc: 120.  
   -, Lucien: 211.  
 Vinet, Alexandre: 5, 105, 111, 121, 136-138, 142-143, 146-148, 151-153, 155-157, 159, 161-164, 200, 222, 294, 319, 333.  
   -, Auguste: 148.  
 Vionnet: 190, 195.  
 Viret, Pierre: 13-16, 49-51, 55, 57, 59-60, 107, 114-115, 160, 180, 294, 333.  
 Vittoz, Bernard: 9, 241.  
 Vladikins: 320.  
 Volet-Jeanneret, Helena: 321-322.  
 Volik: 320.  
 Voltaire, François-Marie Arouet, dit: 98, 159, 328, 330.  
 Volterra, Edoardo: 338.  
 Voltonia, Laurentius: 43-44.  
 Vucetitch: 284.  
 Vuflens / Wuiflens, famille de: 331.  
 Vuilleumier, famille: 299.  
   -, Henri: 54, 73, 175, 180, 221, 276, 294, 299, 330.  
 Vulliemin, Berthe: 324-325.  
   -, Louis: 199.  
 Vulliet, André: 236.  
   -, Auguste: 177.  
 Vullyamy, G.: 269.
- Wackernagel, Jakob: 339.  
 Wain, Ralph-L.: 340.  
 Walras, Aline: 208.  
   -, Jean: 8, 10.  
   -, Léon: 94, 173, 200-203, 208-210, 294.  
 Wandelaar, J.: 97.  
 Wanders, Gérard: 8.  
 Warnery, Henri: 154-156, 164-167, 333.  
 Wartburg, Walter von: 339.  
 Wartmann, Elie-François: 111, 123, 143, 148, 151-152.  
 Watteville, Nicolas de: 51.
- Weber, Hans-R.: 338.  
   -, Monique, née Jobé: 204.  
 Weidmann, Marc: 9, 183.  
 Weill, Alex: 338.  
 Welti, Charles: 163.  
   -, Oswald: 99, 299.  
 Wenger, Louis: 327.  
 Werenfels, Samuel: 65.  
 Werner, Denise: 43.  
 Weve, H. J. M.: 240.  
 Wexelberg, F.-G.: 134.  
 Wiblè, Robert: 73.  
 Wicky, A.: 173, 232.  
 Wiener, Hermann: 272-273.  
 Wiget, Alfredine: 10.  
 Wilczek, Ernest: 124.  
 Wild: 290.  
 Wildermann, Ansgar: 10.  
 Wilhelm, Arthur: 341.  
 Winzeler, H.: 180, 181.  
 Wolff: 320.  
 Woodtli, Susanna: 313, 318.  
 Wright of Derby, Joseph: 118-119.  
 Wurtemberg, Charles, duc de: 102.  
 Wyder, Bernard: 9-10, 342.  
   -, Jacques-Frédéric: 184.  
 Wykeham, William of: 68.
- Xénophon: 52.
- Yersin, Alexandre: 225, 230.  
 Yolland, Tobie: 59.
- Zamerensis, Rodericus: 25.  
 Zanger, Heinrich: 340.  
 Zébédée, André: 14, 59.  
 Zeiss, Carl: 301.  
 Zola, Emile: 165.  
 Zuendel, Johannes/Jean: 143, 151-152.  
 Zuercher-Gachet, Marianne: 10.  
 Zurlauben, Beat-Fidel, baron de: 90.  
 Zwingli, Ulrich: 14, 57, 63, 99.



## Crédits photographiques

- Bâle, Museen an der Augustinergasse, N° 48.  
Bâle, Universitätsbibliothek, N° 12.  
Berlin, J.P. Anders, N° 30.  
Berne, Bibliothèque Nationale, N°s 170, 644.  
Berne, Bernisches historisches Museum, N° 88.  
Berne, Burgerbibliothek, *p. 16(d)*; N° 90.  
Berne, Kunstmuseum, N° 609.  
Berne, Gerhard Howald, N° 338.  
Berne, Faculté de médecine, N° 340.  
Bologne, Archivio di Stato, N° 22.  
Bologne, Foto Studio C.N.B.&C., N°s 20, 21.  
Chigny, pasteur Forel, N° 42.  
Copenhague, Kgl. Bibliothek, N° 135.  
Ecublens, André Held, N°s 41, 327.  
Epeses, Corinne Cuendet, N° 649.  
Fribourg, Musée d'art et d'histoire, N° 89.  
Genève, Archives collège Calvin, N° 83.  
Genève, Bibliothèque publique et universitaire, N° 56.  
Genève, Louise Decoppet, N° 95.  
Genève, François Martin, *p. 16(g)*; N°s 44, 47, 50.  
Lausanne, ARC, N° 608.  
Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, Bernard Delessert, *pp. 12, 15, 16(m), 89, 90(b), 135(h), 136(b), 138(b), 139, 273, 348, 349*; N°s 5, 8, 9, 10, 11, 13, 27, 31, 32, 33, 36, 37, 38, 45, 46, 54, 62, 66, 69, 70, 94, 108, 114, 120, 124, 129, 136, 138, 139, 148, 152, 154, 159, 163, 173, 174, 181, 182, 196, 197, 199, 200, 202, 203, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 215, 223, 225, 235, 238, 243, 247, 248, 250, 255, 258, 259, 261, 266, 267, 268, 269, 271, 272, 283, 287, 293, 295, 310, 313, 314, 317, 320, 324, 326, 333, 334, 335, 337, 339, 341, 344, 365, 367, 369, 371, 385, 388, 390, 391, 393, 398, 399, 400, 403, 406, 407, 415, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 432, 433, 434, 440, 443a, 455, 458, 459, 460, 466, 468, 469, 471, 479, 489, 497, 500, 502, 503, 537, 540, 545, 546, 549, 553, 562, 563, 570, 571, 587, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 610, 612, 620, 624, 625, 626, 641, 645, 646, 650.  
Lausanne, CEMCAV, N°s 377, 378.  
Lausanne, Claude Bornand, *pp. 14, 17, 19, 134, 135(b), 136(h), 137, 138(h)*; N°s 2, 3, 6, 7, 14, 49, 51, 52, 68, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 86, 87, 88, 92, 99, 102, 104, 105, 109, 110, 116, 121, 127, 137, 142, 151, 161, 164, 177, 190, 230, 231, 257, 262, 294, 322, 330, 331, 345, 352, 354, 357, 359, 374, 383, 389, 411, 435, 450, 451, 467, 534, 541, 619, 621, 622, 647, 648.  
Lausanne, EPF-L, N°s 438, 443.  
Lausanne, Musée cantonal des beaux-arts, Jean-Claude Ducret, *p. 90(h)*; N°s 212, 242, 253, 256, 275, 278, 279, 280, 281, 284, 285, 288, 290, 296, 297, 298, 299, 300, 303, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 642.  
Lausanne, J.-F. Daulte, N° 579.  
Lausanne, Henri Germond, N°s 175, 508, 580.  
Lausanne, J.-P. Grisel, N° 470.  
Lausanne, Institut de physique expérimentale, N°s 547, 548.

Lausanne, Institut de police scientifique, N<sup>os</sup> 183, 184, 185, 187, 519, 520, 521, 522, 523, 527, 528, 529, 530, 531, 532.  
Lausanne, Jacques Saxod, N<sup>o</sup> 543.  
Lausanne, Service des bâtiments de l'Etat, N<sup>o</sup> 581.  
Lausanne, Service de presse de l'Université, *p.* 351.  
Lausanne, F. Stoppelman, N<sup>o</sup> 575.  
Leyde, Rijksuniversiteit, N<sup>os</sup> 613, 617, 618.  
Londres, British Museum, N<sup>o</sup> 9.  
Londres, National Gallery, N<sup>o</sup> 149.  
Paris, Bibliothèque Nationale, N<sup>o</sup> 61.  
Paris, Réunion des musées nationaux, N<sup>o</sup> 39.  
Paris, Bulloz, N<sup>o</sup> 150.  
Pully, P.-E. Pilet, N<sup>o</sup> 172.  
Schaffhouse, Museum zu Allerheiligen, N<sup>o</sup> 132.  
Vevey, Musée Jénisch, N<sup>o</sup> 166.  
Zurich, Dr. Heinz Balmer, N<sup>o</sup> 286.  
Zurich, Photopress, die Weltwoche (Bildarchiv), N<sup>os</sup> 555, 557.  
Zurich, Zentralbibliothek, *p.* 13; N<sup>os</sup> 93, 134.

# Table des matières

	<i>Page</i>
Préface . . . . . <i>par André Delessert, recteur</i>	5
Liste des prêteurs . . . . .	7
<b>Chronologie:</b> les débuts de la Schola Lausannensis, 1537-1700 . . . . .	12
L'enseignement à Lausanne avant la réforme et la vie intellectuelle vaudoise au Moyen Age . . . . . <i>par Danielle Anex-Cabanis</i>	21
Catalogue N° 1-11 . . . . .	24
Lausanne, les universités et la fondation de l'Académie . . . . . <i>par Jean-Daniel Morerod</i>	29
Catalogue N° 12-34 . . . . .	35
Les débuts de l'Ecole de Lausanne . . . . . <i>par Olivier Fatio</i>	49
Catalogue N° 35-65 . . . . .	55
L'affaire du « Consensus helveticus » . . . . . <i>par Olivier Fatio</i>	65
Catalogue N° 66-67 . . . . .	64
L'ancienne Académie et l'architecture scolaire du XVI <sup>e</sup> siècle . . . . . <i>par Brigitte Pradervand-Amiet</i>	67
Catalogue N° 68-89 . . . . .	74
<b>Chronologie:</b> l'Académie à la fin du régime bernois, 1700-1798 . . . . .	86
Des leçons de droit à la Faculté . . . . . <i>par Danielle Anex-Cabanis</i>	91
Catalogue N° 90-128 . . . . .	95
Apparition de nouveaux enseignements: les Sciences . . . . . <i>par Paul-Emile Pilet</i>	107
Catalogue N° 129-176 . . . . .	114
Chymie et chimie . . . . . <i>par Jean-Claude G. Bünzli</i>	127
Catalogue N° 177-189 . . . . .	130

<b>Chronologie: de l'Académie à l'Université, 1798-1890 . . .</b>	<b>134</b>
L'Académie au début du XIX <sup>e</sup> siècle et le « coup d'Etat académique » du 2 décembre 1846 . . . . .	141
<i>par Nathalie Gardiol</i>	
Catalogue N° 190-211 . . . . .	146
Les Lettres vaudoises au XIX <sup>e</sup> siècle . . . . .	153
<i>par Doris Jakubec</i>	
Catalogue N° 212-252 . . . . .	158
De l'Académie à l'Université (1869-1890) . . . . .	169
<i>par Laurent Tissot</i>	
Catalogue N° 253-272 . . . . .	173
Des cabinets particuliers aux musées cantonaux . . . . .	183
<i>par Marc Weidmann</i>	
Catalogue N° 273-304 . . . . .	186
L'économie et les sciences sociales à Lausanne . . . . .	197
<i>par Giovanni Busino</i>	
Catalogue N° 305-336 . . . . .	204
La Faculté de médecine (1890) . . . . .	215
<i>par Guy Saudan</i>	
Catalogue N° 337-416 . . . . .	223
De l'« Ecole spéciale de Lausanne » à l'« Ecole polytechnique fédérale de Lausanne » . . . . .	241
<i>par Bernard Vittoz</i>	
Catalogue N° 417-446 . . . . .	246
Les Sociétés d'étudiants . . . . .	253
<i>par Olivier Meuwly</i>	
Catalogue N° 447-466 . . . . .	259
Histoire de la BCU par ses catalogues: de la Bibliothèque artisanale à la Bibliothèque informatisée . . . . .	263
<i>par Louis-Daniel Perret</i>	
Catalogue N° 467-507 . . . . .	268
L'automatisation des catalogues de la Bibliothèque cantonale et universitaire . . . . .	277
<i>par Pierre Gavin</i>	
Catalogue N° 508-518 . . . . .	279
L'Institut de police scientifique et de criminologie . . . . .	283
<i>par Jacques Mathyer</i>	
Catalogue N° 519-533 . . . . .	289



La recherche à l'Université de Lausanne . . . . .	293
<i>par Ernest Giddey</i>	
Catalogue N° 534-561 . . . . .	298
Le Sport à l'Université de Lausanne . . . . .	305
<i>par Claude Bucher</i>	
Catalogue N° 562-580 . . . . .	309
Les femmes et l'Université de Lausanne . . . . .	313
<i>par Francine Paschoud-van de Kerchove et Marianne Laufer</i>	
Catalogue N° 581-608 . . . . .	319
<b>Varia</b>	
<i>Ecole de dessin-Académie-Académie d'art</i>	
Catalogue N° 609-610 . . . . .	327
<i>Censure-Consécration-Enseignement</i>	
Catalogue N° 611-612 . . . . .	327
<i>De l'étudiant...</i>	
Catalogue N° 613-617 . . . . .	329
<i>...aux professeurs</i>	
Catalogue N° 618-627 . . . . .	330
<i>Médailles de prix et sceaux de l'Académie de Lausanne, par Anne Geiser</i>	
Catalogue N° 628-638 . . . . .	334
<i>Doctorats honoris causa</i>	
Catalogue N° 639-646 . . . . .	338
<i>Dorigny: de la campagne du XVIII<sup>e</sup> à l'Université du XX<sup>e</sup> siècle</i>	
Catalogue N° 647-649 . . . . .	345
<i>La Société académique vaudoise et la Bibliothèque historique vaudoise, par Colin Martin</i>	
Catalogue N° 650-651 . . . . .	347
<b>Chronologie: l'Université de Lausanne, 1890-1987 . . . . .</b>	<b>348</b>
Abréviations des noms d'auteurs de notices . . . . .	352
Bibliographie . . . . .	353
Index des noms de personnes . . . . .	363
Crédits photographiques . . . . .	373



## ERRATA

- pages 69 Jean Sturm: lire Jacques Sturm.  
108 Lire Groningue et non Croningue.  
111 Lire Louis-Rodolphe de Fellenberg, et non Emmanuel (2 fois).  
117 Lire Boerhaave, et non Boerhavve.  
124 Lire Flahault, et non Flahaut.  
192 N° 296: Polier s'écrit normalement avec un seul l.  
203 Lire Firmin Oulès, et non Firmen.  
James Harrey Rogers: lire Harvey?  
242 l. 9: lire Raoux, et non Kaoux.  
264 par. 3, l. 3: lire A. Pidou, et non F. – le landammann se prénomait  
Auguste.  
269 Notaire Vullyamy: lire Gabriel Wulliamoz.  
341 Lire Wilhelm et non Wilheim.  
341 Lire Aeschlimann et non Aeschmimann.



Lauréate du concours organisé à la demande de l'Université de Lausanne auprès des élèves de la section graphisme de l'Ecole Cantonale des Beaux-Arts de Lausanne, Hélène Becquelin est l'auteur de l'affiche de l'exposition et des applications de cette création dont la mise en page de ce catalogue.

La régie graphique a été assurée par Pierre Sauter, la photocomposition est de TransfoTexte S.A. à Lausanne, la photolitho de Roth et Sauter S.A. à Denges-Lausanne et la reliure de Mayer et Soutter à Renens.

Achévé d'imprimer en juin 1987 sur les presses des maîtres-imprimeurs Roth et Sauter S.A. à Denges-Lausanne.





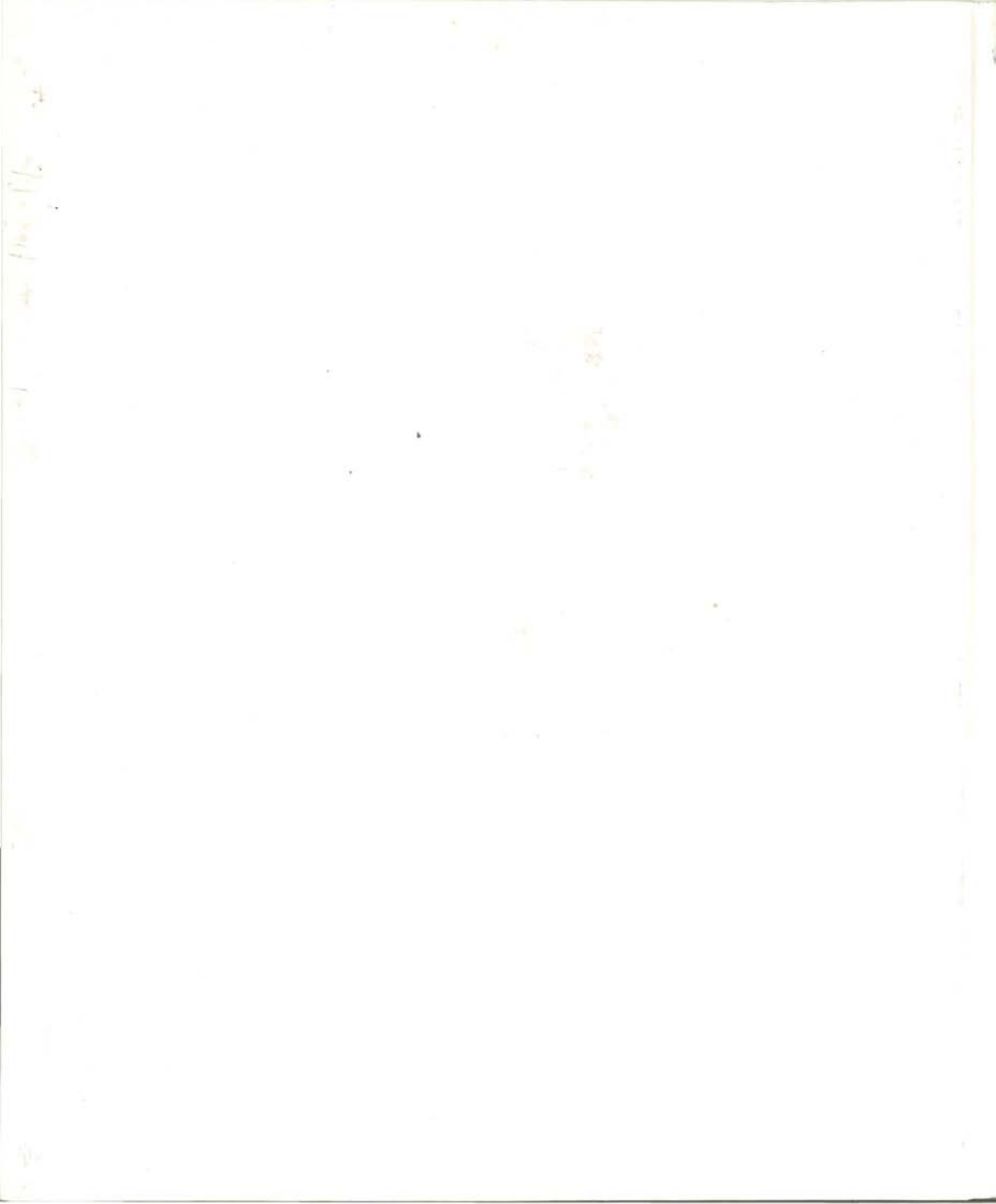












Handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side, located on the left edge of the page.

Faint red stamp or mark, possibly a date or number, located near the center of the page.

Faint vertical text or markings along the right edge of the page, possibly bleed-through or a binding label.